

I. Préambule.....	9
II. Procédure.....	9
III. Diagnostic et état initial de l'environnement	10
A. Etat initial de l'environnement	10
1. La Communauté des Communes Giennes dans son contexte territorial.	10
1.1 CCG : la structure intercommunale	10
1.2 Situation géographique et interactions avec les territoires alentours	11
1.3 Situation administrative	12
2. Milieux physiques.....	12
2.1 Climatologie	12
2.2 Géologie / pédologie	12
2.3 Topographie	14
2.4 Hydrographie.....	15
2.4.1 Des ressources d'eau souterraine importantes dont la qualité est menacée.....	15
2.4.2 Une qualité des eaux superficielles à surveiller	18
2.4.3 Des objectifs de préservation de la ressource fixés dans les documents-cadre	21
3. Le milieu naturel et le cadre biologique.....	23
3.1 Une diversité de milieux naturels, supports de biodiversité.....	23
3.1.1 Des milieux aquatiques et humides accueillant une biodiversité spécifique riche	23
3.1.2 Des espaces boisés parsemant le territoire	28
3.1.3 Une mosaïque de milieux ouverts prairiaux	30
3.1.4 Des pelouses et autres milieux calcicoles très localisés	32
3.2 Des espaces d'intérêt écologique et biologique reconnus.....	32
3.2.1 De nombreux zonages de protection	33
3.2.2 Des zonages d'inventaire témoignant de l'intérêt écologique du territoire	35
3.3 Trame Verte et Bleue.....	37
3.3.1 Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?	37
3.3.2 Le SRCE : la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale	38
3.3.3 La Trame Verte et Bleue du SCOT du Pays Giennes	40
3.3.4 La Trame Verte et Bleue locale	42
4. Prévention des risques et nuisances	51
4.1 Les risques technologiques et de pollution des sols engendrés par les activités humaines	51
4.1.1 Un réseau de voies de communication et de canalisations entraînant un risque lié au transport de matières dangereuses	51
4.1.2 Des risques industriels localisés	52
4.1.3 Une exposition au risque nucléaire.....	54
4.1.4 Une pollution des sols avérée ou supposée à prendre en compte dans les projets	57
4.2 Les risques naturels	59
4.2.1 Un territoire exposé au risque d'inondation.....	59

4.2.2 Des risques de mouvements de terrain pouvant fragiliser le bâti	63
4.3 Le bruit	68
4.4 Qualité de l'air	70
4.4.1 Bilan des émissions de polluants atmosphériques	70
4.4.2 Une qualité de l'air globalement bonne	71
4.5 La pollution lumineuse	71
4.6 Les déchets	72
4.6.1 Une gestion bien structurée	72
4.6.2 Des actions à poursuivre pour conforter la tendance à la diminution des tonnages d'ordures ménagères collectés	73
5. Climat, air, énergie : potentialités énergétiques et énergies renouvelables	76
5.1 Alimentation en électricité	76
5.2 Communication numérique	77
5.3 Bilan des consommations énergétiques	78
5.3.1 Une consommation énergétique en baisse	78
5.3.2 Une dépendance aux énergies fossiles	79
5.3.3 Un bâti ancien, facteur de surconsommations énergétiques	80
5.4 Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre	81
5.4.1 Des actions à poursuivre pour réduire les émissions de GES tous secteurs confondus	81
5.4.2 Une dépendance des ménages à l'automobile, à l'origine d'importantes émissions de GES	81
5.5 Production d'énergie et développement des énergies renouvelables	82
5.5.1 La place des Energies Renouvelables dans le mix énergétique du territoire	82
5.5.2 Un développement de l'éolien envisageable	82
5.5.3 Un potentiel solaire intéressant	83
5.5.4 La géothermie	84
5.5.5 La biomasse	84
5.5.6 Un faible potentiel de développement des réseaux de chaleur	84
5.5.7 Des potentialités de développement de la méthanisation	85
6. La ressource en eau	87
6.1 La gestion de l'eau potable	87
6.2 La protection incendie	90
6.3 Gestion de l'assainissement des eaux usées	91
6.4 Gestion des eaux pluviales	96
B. Diagnostic territorial	98
1. Paysages naturels	98
1.1 Perceptions depuis l'extérieur vers l'intérieur de la CC	98
1.2 Perceptions depuis l'intérieur vers l'extérieur de la CC	98
1.3 Perceptions depuis l'intérieur vers les tissus urbains	98
1.4 Les grands paysages du territoire	100

1.4.1 Le Val de Loire : Val sous coteaux	100
1.4.2 La forêt d'Orléans.....	102
1.4.3 Le Plateau de la Sologne orléanaise.....	104
1.4.4 Les vallons du Berry.....	105
1.5 Les unités de paysages	106
1.5.1 Les paysages fermés de boisements	106
1.5.2 Les vallées des rivières et des rus.....	107
1.5.3 Le plateau agricole	108
1.5.4 Le bocage	109
1.5.5 La plaine de la vallée de la Loire.....	109
1.5.6 La Loire	110
1.6 L'évolution du paysage dans le temps.....	112
1.7 Patrimoine végétal remarquable	114
1.8 Fiches synthétiques par commune	115
1.8.1 Le Moulinet-sur-Solin	115
1.8.2 Langesse	116
1.8.3 Les Choux	117
1.8.4 Boismorand	118
1.8.5 Nevoy	119
1.8.6 Gien	120
1.8.7 Saint-Gondon	121
1.8.8 Poilly-lez-Gien.....	122
1.8.9 Saint-Martin-sur-Ocre	123
1.8.10 Saint-Brisson-sur-Loire	124
1.8.11 Coullons.....	125
2. Morphologie urbaine et patrimoine	126
2.1 Organisation générale du territoire	126
2.2 L'impact de la vallée de la Loire sur l'organisation générale du territoire	127
2.3 L'évolution de la morphologie urbaine.....	127
2.4 Les différentes typo-morphologies du territoire.....	128
2.4.1 Le centre-ville de Gien.....	129
2.4.2 Les centres historiques.....	132
2.4.3 Les centres villes « traditionnels »	132
2.4.4 Les faubourgs	133
2.4.5 Les bourgs ruraux.....	133
2.4.6 Les extensions récentes	134
2.4.7 Les zones d'activités	136
2.4.8 Caserne et camp militaire	138

2.4.9 Les hameaux.....	138
2.4.10 Les écarts bâtis	139
2.5 Les entrées de villes, villages	139
2.6 Les axes structurants dessinant le paysage urbain (séquençage grande routes)	141
2.7 L'espace public	142
2.8 Le vocabulaire architectural des constructions	144
2.8.1 Les maisons de bourg	144
2.8.2 Les reconstructions d'après-guerre de Gien	145
2.8.3 Les maisons d'architecture régionale.....	145
2.8.4 Les constructions de la première moitié du 20ème siècle	145
2.8.5 La maison des années 50 à 70.....	146
2.8.6 L'architecture des années 80 à 2000 avec le pavillon classique	146
2.8.7 Les constructions contemporaines	146
2.8.8 Les architectures de l'habitat collectif ou groupé	147
2.9 Le patrimoine historique et culturel	148
2.9.1 Les sites archéologiques.....	148
2.9.2 Les sites classés et inscrits.....	148
2.9.3 Les monuments historiques	149
2.9.4 Le petit patrimoine témoin du passé	151
2.10 Une fiche synthétique par commune.....	152
2.10.1 Le Moulinet-sur-Solin	152
2.10.2 Langesse	152
2.10.3 Les Choux	153
2.10.4 Boismorand	153
2.10.5 Nevoy	153
2.10.6 Gien	154
2.10.7 Saint-Gondon	156
2.10.8 Poilly-lez-Gien.....	157
2.10.9 Saint-Martin-sur-Ocre	158
2.10.10 Saint-Brisson-sur-Loire	158
2.10.11 Coullons.....	159
3. Population	162
3.1 Intercommunalité au cœur d'un bassin de vie d'importance départementale et d'un Pays porteur d'un projet communautaire	162
3.1.1 L'échelle du territoire de fonctionnement : le bassin de vie de Gien	162
3.1.2 L'échelle du territoire de projet : le Pays Giennois	163
3.2 Répartition de la population sur le territoire intercommunal et densité de peuplement.....	164
3.2.1 Des profils démographiques variés	164
3.2.2 Densité par commune	166

3.2.3 Concentration de population dans les ensembles bâtis	166
3.3 Evolution démographique de la population intercommunale	169
3.3.1 Les évolutions démographiques globales à l'échelle de l'intercommunalité	169
3.3.2 Un rythme de croissance désormais plus faible que la tendance départementale	169
3.3.3 Des évolutions démographiques divergentes selon les communes	171
3.4 Facteurs de variation démographique : solde migratoire et solde naturel	174
3.4.1 Solde migratoire	174
3.4.2 Solde Naturel	174
3.5 Ménages et structures familiales	177
3.5.1 Evolution du nombre de ménage et phénomène de desserrement	177
3.5.2 Types de ménages	179
3.5.3 Composition des familles	179
3.6 Structure de la population par tranche d'âge/ indice de jeunesse	180
3.6.1 Une tendance au vieillissement de population	180
3.6.2 Indice de jeunesse	184
3.7 Catégorie socioprofessionnelle et niveau de formation	186
3.7.1 Scolarisation et niveau de formation de la population intercommunale	186
3.7.2 Niveau de formation des habitants de plus de 15 ans	187
3.7.3 Catégories socio-professionnelles (CSP)	187
3.7.4 Revenus des ménages	188
4. Le logement	192
4.1 Evolution du parc de logements et dynamique constructive	192
4.1.1 Evolution	192
4.1.2 Dynamique constructive	194
4.2 Situation énergétique de l'habitat : Un parc de logements légèrement plus énergivore que la moyenne départementale	195
4.2.1 Situation énergétique de l'habitat	195
4.2.2 Les objectifs d'avenir	198
4.3 Un parc de logements dominé par les résidences principales	200
4.3.1 Structure du parc de logements	200
4.3.2 Une évolution ralentie des résidences principales	202
4.3.3 Des résidences secondaires moins nombreuses dans les communes ligériennes	205
4.3.4 Des taux de vacance en augmentation	207
4.4 Les caractéristiques des résidences principales	209
4.4.1 Des résidences dominées par la propriété	209
4.4.2 Un développement de l'habitat axé sur le mode individuel	211
4.4.3 Une mobilité résidentielle peu importante	212
4.4.4 Une taille des résidences principales inadaptée à celle des ménages	212
4.5 Confort des résidences principales	213

4.5.1 Le confort des résidences principales	213
4.5.2 La qualité des résidences principales	213
4.5.3 Les équipements de confort établis par l'INSEE	214
4.6 Le parc privé potentiellement indigne (PPPI)	215
4.7 Les copropriétés fragiles	215
4.8 Analyse du parc social : un déséquilibre spatial	216
4.8.1 Définition du logement social	216
4.8.2 Qui finance le logement social ?	217
4.8.3 Les attentes face à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)	218
4.8.4 Les aides sociales au logement – La Caisse d'Allocations Familiales	218
4.8.5 Les caractéristiques du logement social	219
4.8.6 Les quartiers prioritaires dans le cadre des contrats de Ville- Politique de la Ville – Ville de Gien	226
4.8.7 Analyse de la demande en logements sociaux	231
4.8.8 Le financement des logements sociaux	236
4.8.9 L'accession sociale à la propriété	236
4.8.10 Ménages éligibles au logement social	238
4.9 Analyse du parc locatif privé	239
4.9.1 La répartition géographique de l'offre	239
4.9.2 Les loyers	240
4.9.3 Les actions de réhabilitation dans le parc locatif privé	241
4.10 Projections du SCOT du Pays giennois en matière de production en logements –Scénarios II et III	243
4.10.1 En matière de réalisation de nouveaux logements	243
4.10.2 En matière de réalisation de logements sociaux	245
4.11 Les autres modes d'hébergement	246
4.11.1 Les structures d'accueil pour les personnes âgées	246
4.11.2 Les logements des jeunes, des apprentis et migrants	247
4.11.3 Les logements des personnes handicapées	249
4.11.4 Les gens du voyage	249
4.11.5 Les priorités du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Loiret (PDALPD)	251
5. Le profil économique du territoire	254
5.1 Les tendances économiques au regard du SCOT	254
5.2 Les emplois du territoire	255
5.2.1 La concentration d'emplois	255
5.2.2 Les emplois par domaines d'activité	263
5.2.3 La structure des entreprises	264
5.3 La spatialisation des zones dites d'emplois et d'activités	265
5.4 L'agriculture	271

5.4.1 Préambule	271
5.4.2 Un territoire agricole	271
5.4.3 Des exploitations en mutation	277
5.4.4 Des productions diversifiées avec une forte présence de l'élevage	285
5.4.5 Un territoire en évolution	294
5.4.6 Les points de vigilance pour l'urbanisation	297
5.5 La sylviculture	302
5.6 Le tourisme	302
5.7 La population active	305
6. Les équipements	317
6.1 Le tissu associatif	317
6.2 Les équipements scolaires adaptés jusqu'au baccalauréat	318
6.2.1 Equipements d'accueil de la petite enfance	318
6.2.2 Enseignement primaire et secondaire	319
6.2.3 Enseignement supérieur : les étudiants contraints de quitter le territoire	321
6.2.4 L'Offre en équipements de santé et social : une centralisation sur Gien	322
6.2.5 Les équipements de loisirs, culturels et sportif : une offre équilibrée	325
6.2.6 Les équipements de service et de proximité	328
7. Déplacements et mobilité	330
7.1 Places du territoire dans les réseaux de transport : un isolement à relativiser	330
7.1.1 Un axe routier d'intérêt national : l'autoroute A77	330
7.1.2 Le Giennois, un éloignement relatif avec les principaux pôles	330
7.1.3 Un éloignement qui confère une autonomie et une attractivité au Pays	331
7.1.4 Un espace multipolarisé aux franges peu lisibles	332
7.2 Les migrations alternantes (domicile – travail)	334
7.3 Les modes des transports des habitants de la communauté de communes : une place prédominante de l'automobile	337
7.3.1 Mode de déplacement des actifs	337
7.3.2 Equipement automobile des ménages	337
7.4 L'infrastructure routière	339
7.4.1 Le transit des voies de communication	339
7.4.2 Le transit de poids lourds	342
7.4.3 Un réseau routier source de nuisances	344
7.4.4 Les Voies classées à Grande Circulation	345
7.4.5 Hiérarchisation des principaux axes du réseau routier de la CCDCG	347
7.4.6 Analyse fonctionnelle de la circulation dans le centre de Gien	349
7.5 Les Transports collectifs et alternatif à l'automobile	350
7.5.1 Usagers des transports en commun	350
7.5.2 Le transport ferroviaire	351

<i>7.6 Le réseau de transport collectif urbain</i>	353
7.6.1 Réseau de Bus régional Rémi	353
7.6.2 Réseau de Bus TER CENTRE	354
7.6.3 Le co-voiturage	354
<i>7.7 Les modes doux</i>	354
7.7.1 Circulation en modes doux dans le cœur de Gien	356
7.7.2 Stationnement cycle : une offre à développer	357
<i>7.8 Le stationnement</i>	358
7.8.1 Le stationnement individuel	358
7.8.2 Le stationnement ouvert au public	359
7.8.3 Stationnement dans le centre-ville de Gien	361
7.8.4 Inventaire de l'offre de stationnement ouvert au public par commune	362
<i>7.9 Objectifs fixés par le SCoT du pays du Giennois</i>	369
8. Le foncier	373
8.1 Analyse de la consommation de l'espace	373
8.2 Analyse du potentiel constructible	373

I. PREAMBULE

☛ Les raisons de l'élaboration du PLUi

Ce sont principalement :

- Satisfaire aux exigences des lois Grenelles et pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové en matière de planification,
- Poursuivre une stratégie de développement du territoire cohérente avec les intercommunalités du Pays Giennois,
- Prendre en compte les interactions avec les territoires extérieurs au Pays Giennois,
- Rechercher un développement du territoire équilibré et de qualité pour le long terme,
- Intégrer et décliner le cadre fixé par le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Giennois,
- Décliner les documents supra communaux tels que, par exemple, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne et Seine Normandie, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappe de Beauce et Milieux Aquatiques associés, et les politiques environnementales traduites dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Plan Climat Energie Territorial (PCET), Plan de Prévention des Risques Inondations du Val de Loire, l'étude Trame Verte et Bleue menée à l'échelle du Pays Giennois, etc.,
- Définir les besoins du territoire, à l'échelle des 11 communes, de manière globale et cohérente en termes d'aménagement de l'espace, de surfaces agricoles, de développement économique, d'équilibre sociale de l'habitat, de transports, d'environnement, de ressources et de capacités des équipements ...
- Maitriser la consommation des espaces agricoles et naturels en optimisant le foncier constructible, en préservant toutefois le caractère des communes et bourgs ruraux, en favorisant l'utilisation des dents creuses au sein du tissu urbain et des hameaux, et la reconstruction de la ville sur elle-même,
- Poursuivre la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et s'appuyer sur les richesses existantes du territoire en termes de patrimoine naturel (réseau d'étangs, la Vallée de la Loire, la Forêt d'Orléans, la Forêt de Saint Brisson, etc.), d'espaces agricoles, de paysages (vallée plateau agricole, coteaux, forêt, bocage, etc.) d'espaces naturels favorisant la biodiversité (réseau Natura 2000 Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire, Coteaux calcaires ligériens entre Ouzouer-sur-Loire et Briare etc., ZNIEFF Massif Forestier d'Orléans, Loire Berrichonne etc.) pour définir un projet environnemental garant de l'identité du territoire.

II. PROCEDURE

☛ Prescription

Le 14 décembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé par délibération de réviser son Plan Local d'Urbanisme.

Le 08 février 2016, le Conseil Communautaire a détaillé les objectifs du PLUi et les modalités de concertation par délibération complémentaire

☛ Délibération du PADD (EPCI/Communes)

Le débat sur le P.A.D.D. au sein du conseil municipal s'est déroulé le 02 mars 2018.

☛ Déroulé de la concertation

Les modalités de la concertation publique ont été notifiées dans la délibération de prescription.

Cette concertation s'est déroulée dès le début des études. Elle a débuté par l'ouverture du registre de concertation dans les mairies et au siège de la communauté de communes avec des documents à la disposition des habitants, par l'ouverture d'un interface internet permettant l'accès de documents sous forme dématérialisée, par une exposition, par un support pédagogique de synthèse mis à disposition des habitants pour chaque phase (diagnostic, PADD, Traduction réglementaire), par des articles dans la presse locale et dans les bulletins municipaux, par des ateliers participatifs thématiques, par une boîte mail spécifique à destination des administrés.

Enfin, plusieurs réunions publiques permis de présenter le déroulement de l'étude au niveau de trois grandes étapes :

- La présentation du diagnostic
- La présentation du P.A.D.D.
- La présentation des outils réglementaires : zonage, orientations d'aménagement et de programmation et règlement.

🔒 Arrêt du projet

Le projet du PLUi a été arrêté, après avis favorable du Conseil Communautaire, le 08 mars 2019.

Le projet présenté comporte les pièces suivantes :

- Un rapport de présentation (diagnostic territorial, justifications et évaluation environnementale)
- Le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Les orientations d'aménagement et de programmation (sectorielles et thématiques et les annexes)
- Les plans de zonage
- Le règlement et l'annexes au règlement
- La liste des servitudes d'utilité publique
- Les annexes sanitaires (eau potable, assainissement, déchets)
- Les différentes annexes : PPRI, secteurs affectés par le bruit.

III. DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. La Communauté des Communes Giennoises dans son contexte territorial.

1.1 CCG : la structure intercommunale

Le District de Gien créé en 1972 regroupait les communes de Gien, Poilly-lez-Gien, Nevoy, Coullons, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Brisson-sur-Loire, Saint-Gondon et Arrabloy (aujourd'hui rattaché à Gien).

Le district de Gien devient Communauté de Communes Giennoises par arrêté préfectoral en 2001.

En 2008, trois nouvelles communes ont fait le choix d'adhérer à la Communauté de Communes : Les Choux, le Moulinet-sur-Solin et Langesse.

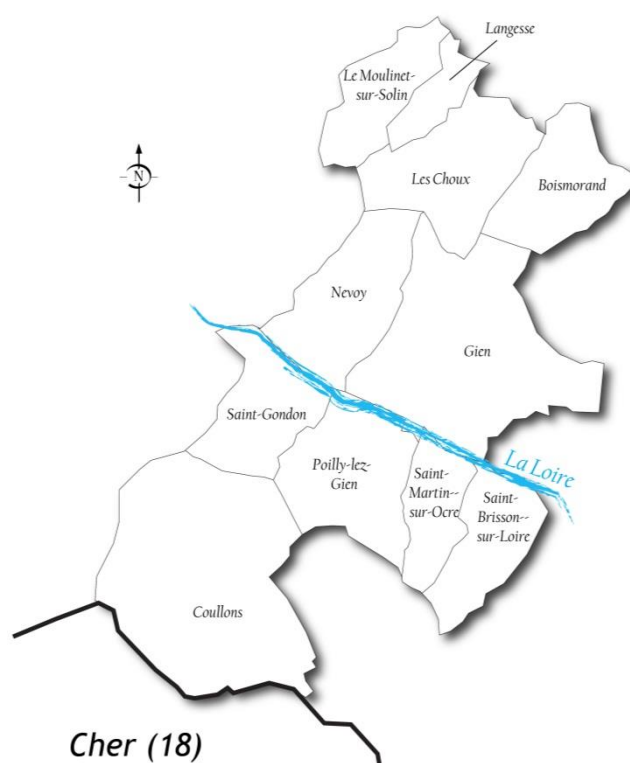
En 2014, la commune de Boismorand adhère à son tour à la Communauté des Communes Giennoises.

La Communauté des Communes Giennoises compte, aujourd'hui, 11 communes :

- Boismorand (865 habitants)
- Coullons (2 483 habitants)
- Gien + Arrabloy (14 624 habitants)
- Langesse (75 habitants)
- Le Moulinet-sur-Solin (142 habitants)
- Les Choux (478 habitants)
- Nevoy (1 178 habitants)
- Poilly-lez-Gien (2 383 habitants)
- Saint-Brisson-sur-Loire (1008 habitants)

- Saint-Gondon (1 118 habitants)
- Saint-Martin-sur-Ocre (1 244 habitants)

Communauté Des Communes Giennoises (CDCG)



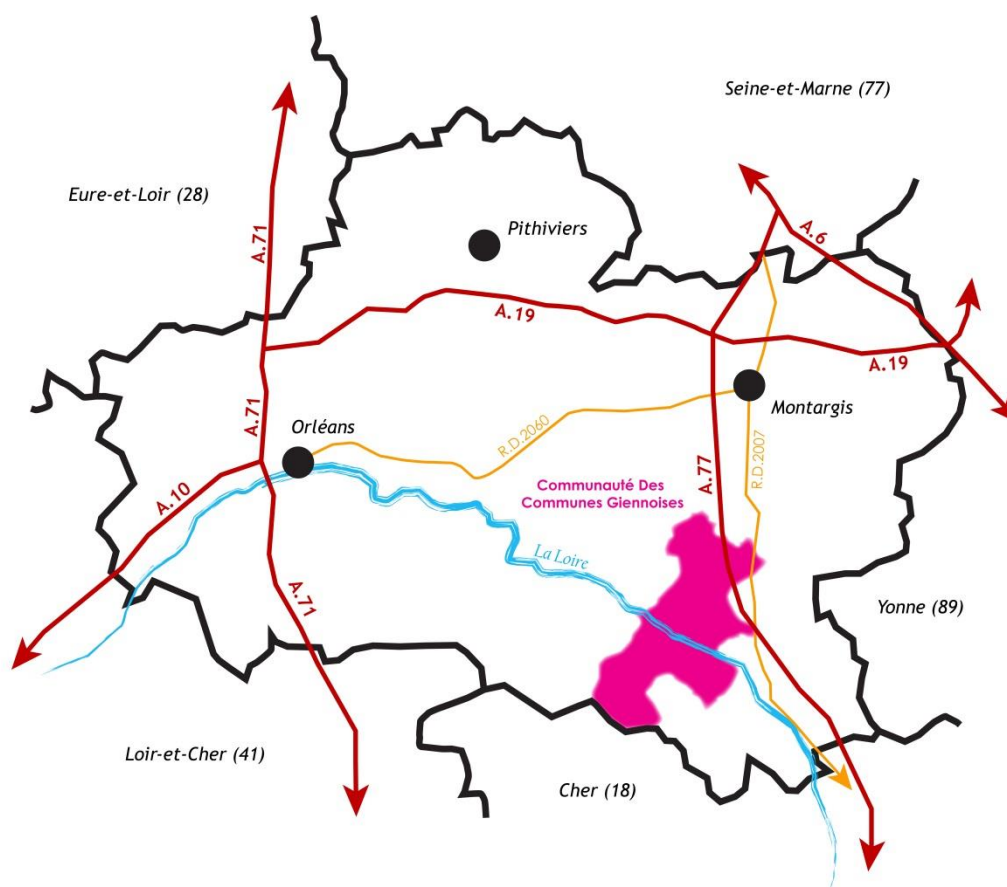
1.2 Situation géographique et interactions avec les territoires alentours

La Communauté des Communes Giennoises est située au Sud-Est du département du Loiret, en limité du département du Cher. Elle s'étend sur 35 615 ha.

La ville de Gien (principale commune de la Communauté de Communes) est située à 65 km d'Orléans, la préfecture du Loiret, soit à 1 heure de trajet. La Communauté des Communes Giennoises apparait donc éloignée du principal pôle administratif du département.

Le territoire est également en relation avec le département du Cher par la RD 940 qui permet un accès rapide. La ville de Gien est à 84 km de la préfecture du Bourges.

Au Nord du territoire, l'autoroute A77 permet un accès direct à la région Bourgogne et au département de la Nièvre. Cette même autoroute permet également de rejoindre rapidement l'Ile de France.



1.3 Situation administrative

La Communauté des Communes Giennes appartient :

- A deux cantons :
 - le canton de Gien pour les communes de la rive droite de la Loire,
 - le canton de Sully-sur-Loire pour les communes de la rive gauche de la Loire.
- Au Syndicat Mixte du Pays du Giennois qui regroupe les 31 communes de la Communauté des Communes Giennes et de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.
- Au SCOT du Pays du Giennois qui regroupe les mêmes communes que le Syndicat Mixte du Pays du Giennois. Le SCOT a été approuvé en Comité Syndical le 29 mars 2016.

2. Milieux physiques

2.1 Climatologie

2.2 Géologie / pédologie

Les montagnes hercyniennes édifiées sur la région ont été très lentement érodées pour donner le bassin parisien et permettre aux mers d'envahir la région. Les longues transgressions marines du Jurassique puis du Crétacé ont accumulé les terrains sur près de 2000 m d'épaisseur.

Depuis la fin du Crétacé, soit environ 70 millions d'années, la région a été soumise au régime continental, avec alternance d'érosions et de sédimentations surtout fluviale et lacustre.

A l'Eocène et probablement au Paléocène, les dépôts proviennent, d'une part du remaniement du Crétacé et spécialement de ses silex, d'autre part d'apports de fragments de cristallin du Massif Central. Progressivement

les apports fluviaux modifient la composition de l'Eocène qui s'enrichit en sables feldspathiques provenant du Massif Central. C'est probablement à l'Eocène supérieur qu'un régime lacustre s'installe temporairement dans la région avec dépôts de calcaires et marnes (les calcaires de Briare).

Des déformations tectoniques assez importantes se sont produites au Paléogène. Il s'agit du jeu de fossé Nord-Sud de la Loire et du Loing. Lors du Quaternaire, les différents épisodes climatiques vont entraîner le creusement du réseau hydrographique par étapes. Les terrasses de la Loire mettent bien en évidence ce processus. En aval de Gien, trois grandes terrasses, s'ouvrent en éventail. Elles se sont formées aux grandes périodes à climat périglaciaire. La Loire s'est donc installée sur son tracé actuel au Quaternaire ancien. La dernière glaciation a creusé le val de Loire, large plaine alluviale.

Ce sont aussi les périodes à climat périglaciaire, et spécialement le Würm, qui ont produit les principales formations superficielles, limons et sables divers, par altérations et transports éoliens, fluviaux...

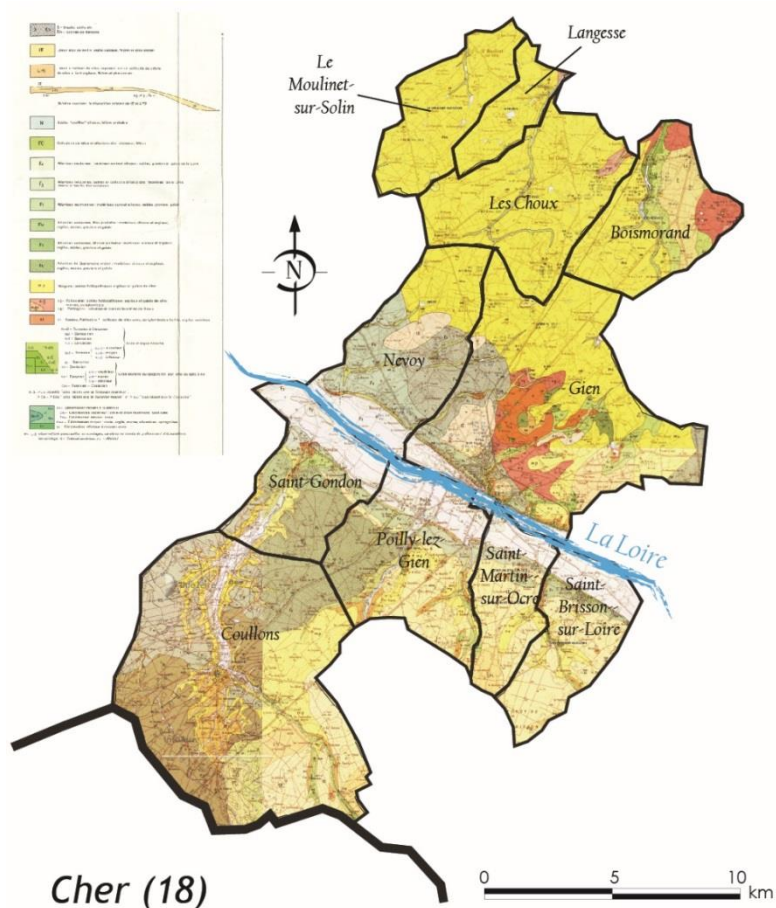


Figure 1 : source - infoterre-brgm

La géologie est le témoin des différentes époques qui se sont succédées pour façonner notre sous-sol.

Epoque du Crétacé

Il s'agit souvent de craie blanche, pure, non marneuse qui contient parfois des silex en rognons. On l'observe généralement en rive des différents cours d'eau de la région.

On distingue :

- le Turonien (C3), craie blanche avec ou sans silex observée sur les rives de la Notreure, le Rousson et l'Ocre.
- le Coniacien (C4) et le Santonien (C5) forment le soubassement du plateau de Gien. On le retrouve dans la région de Saint-Gondon.

Epoque du Tertiaire

Ces formations reposent sur l'agglomérat de silex à argile blanche du crétacé.

On distingue :

- l'Eocène, Paléocène (e) et (ek) faite de silex usés emballés dans une argile bariolée. On l'observe principalement au Nord de Gien et sur Poilly-lez-Gien.
- le Paléogène (eg) est une formation avec d'étroites analogies avec celle de Sologne. Elle se compose de sables quartzo-feldspathiques avec galets de silex et liant argileux. On la retrouve principalement sur Gien et Les Choux.
- le Néogène (mp) et le Burdigalien (m1b) correspondent à la formation de Sologne composée de sables quartzo-feldspathiques avec dragées de quartz, galets de silex et liant argileux. Elle occupe une grande partie de la forêt d'Orléans (Le Moulinet-sur-Solin, Langesse, les Choux, l'Est de Boismorand, le Nord de Nevoy et Gien). Elle est également présente au Sud de la Loire, principalement sur les communes de Coullons et de Poilly-lez-Gien.

Epoque du Quaternaire

Il s'agit d'alluvions anciennes à modernes, de colluvions et de limons.

On distingue :

- les alluvions anciennes (Fu, Fv, Fw) se composent de sables quartzo-feldspathiques, argiles, graviers et galets. Ces terrasses se retrouvent au niveau de Gien et Nevoy. Sur la rive Sud de la Loire, elles sont moins importantes et suivent le fleuve pour ensuite s'étendre entre Poilly-lez-Gien et Saint-Gondon. Elles occupent également une importante partie du territoire de Coullons.
- les alluvions holocènes (Fy) sont rares (Boismorand, Poilly-lez-Gien, Saint-Godon) et situées dans les petites rivières (le Vernisson, la Notreure, l'Aquiaulne).
- les alluvions modernes (Fz) ont une granulométrie variée qui va du sable fin aux galets. Elles occupent principalement la vallée de la Loire.
- les colluvions de talus (Fc) sont sablo-argileuses, grossières, souvent caillouteuses (galets de silex, dragées de quartz,...). Elles sont localisées dans les petits ruisseaux (le Vernisson, la Notreure).
- les limons (OE, Ls, LPs) sont des formations souvent superficielles d'une grande hétérogénéité (du sédiment limono-argileux au sable assez fin). Ils occupent de grandes surfaces sur les plateaux au Sud de la Loire entre Poilly-lez-Gien et Saint-Brisson-sur-Loire. Au Nord de la Loire, ils sont plus réduits.

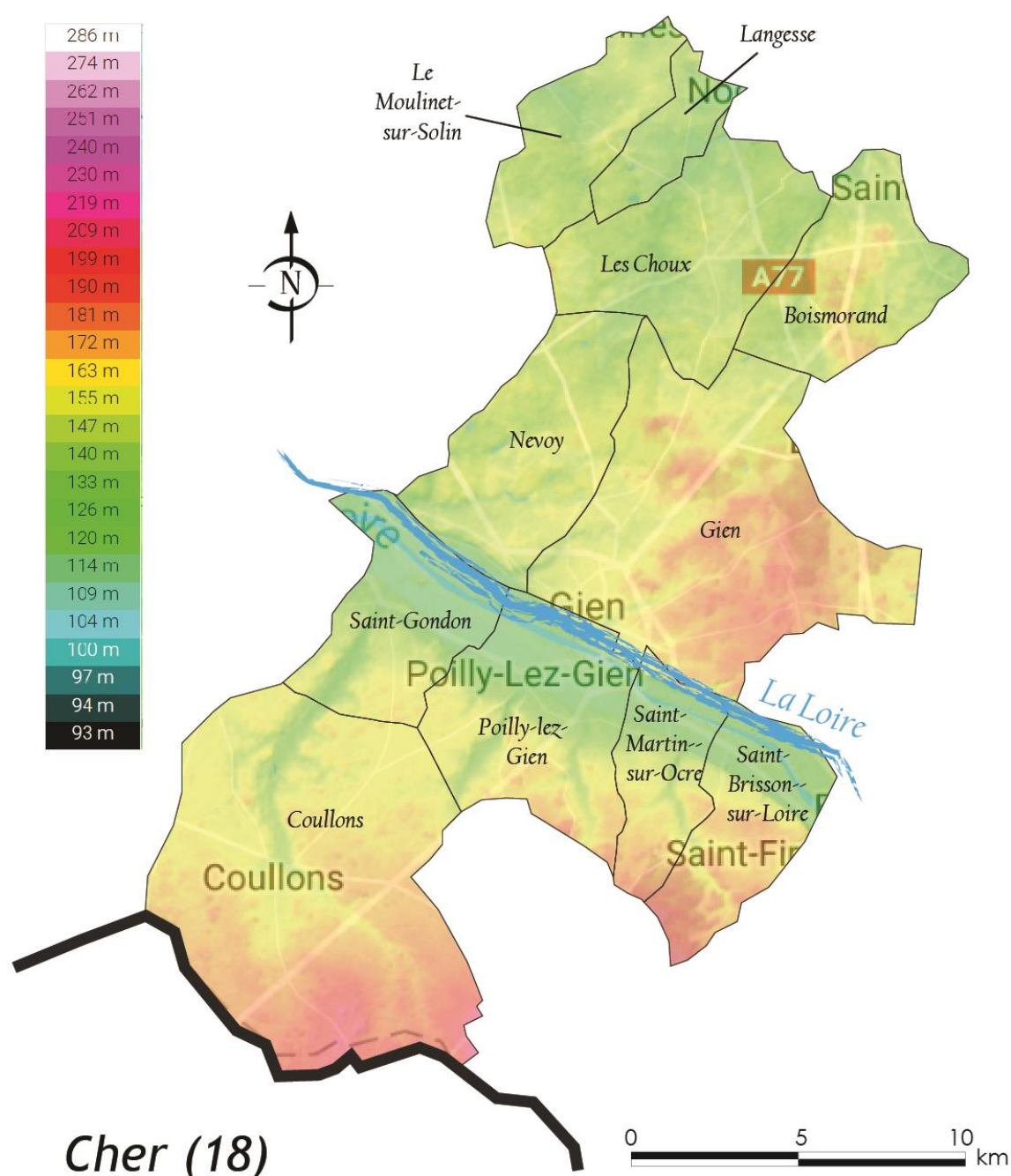
2.3 Topographie

La Loire et ses affluents ont façonné le relief de la région. La Loire forme la colonne vertébrale qui divise le territoire en deux. Sa vallée qui s'étend sur une largeur allant de un à plusieurs kilomètres marque le point bas avec le lit du fleuve situé à 120 m d'altitude au niveau de Saint-Gondon.

Les coteaux qui délimitent ce lit du fleuve forment le relief le plus prononcé du territoire. A l'Est de Gien les coteaux les plus abrupts offrent une amplitude altimétrique d'environ 50 m sur une faible distance. Au Sud de la Loire les pentes sont plus douces mais les points culminants restent à environ 40 m au-dessus du niveau du lit du fleuve. Cette situation permet des co-visibilités d'une rive à l'autre lorsque la végétation le permet.

Le point culminant du territoire est localisé au Sud de la commune de Coullons à 202 m, au niveau du château d'eau.

Le Nord du territoire se caractérise par un relief plus doux aux pentes peu marquées.



2.4 Hydrographie

2.4.1 Des ressources d'eau souterraine importantes dont la qualité est menacée

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises possède 4 réservoirs aquifères :

- Les **Calcaires tertiaires captifs de la Beauce sous la forêt d'Orléans**, ancrée dans toute la partie du territoire au nord de la Loire et en contact avec la **Craie du Gâtinais** ;
- Les **Alluvions de la Loire moyenne avant Blois**, correspondant au lit du fleuve et présentant un **écoulement libre** ;
- Les **Sables et Argiles Miocène de Sologne** dans le sud-ouest du territoire, à l'**écoulement majoritairement libre** ;
- La **Craie du Séno-Turonien du Sancerrois** dans le sud-est du territoire, à l'**écoulement captif**.

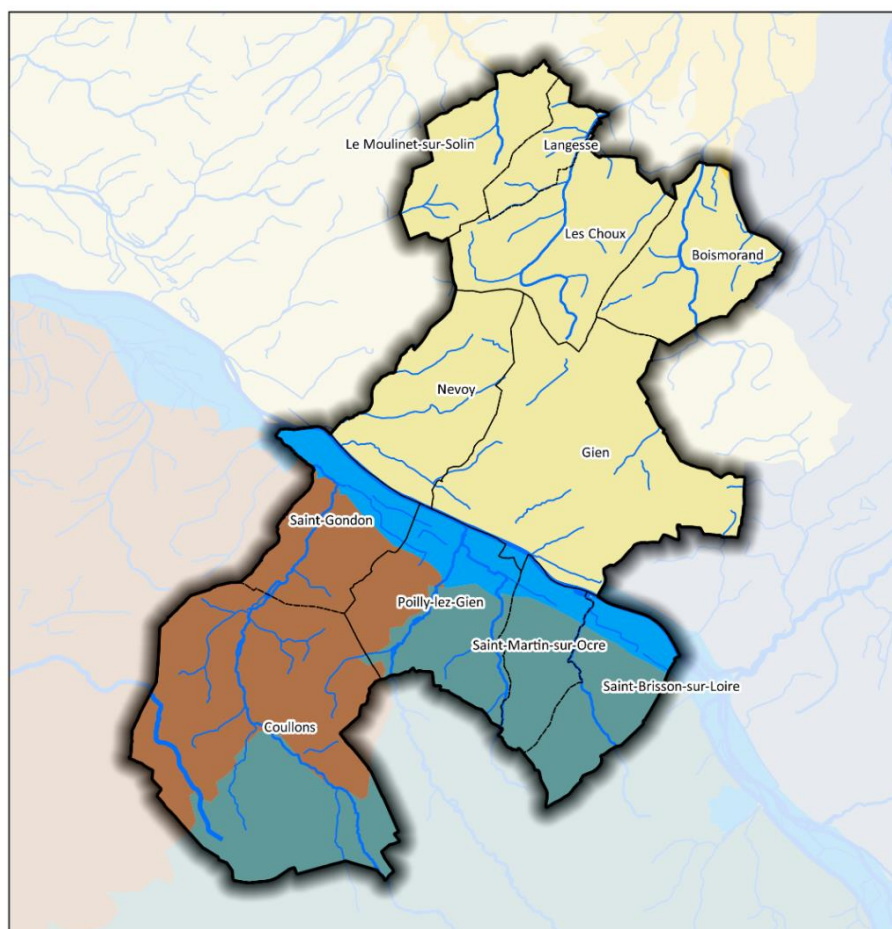


Masses d'eau souterraines

Communauté des Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25^e, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45
Cartographie : Biotopie, 2016

Masse d'eau souterraine

- Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans
- Craie du Séno-Turonien du Sancerrois
- Sables et argiles miocènes de Sologne
- Alluvions Loire moyenne avant Blois

- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km

Carte : Masses d'eau souterraines dans la Communauté des communes Giennoises (source : SDAGE Loire-Bretagne, 2013).

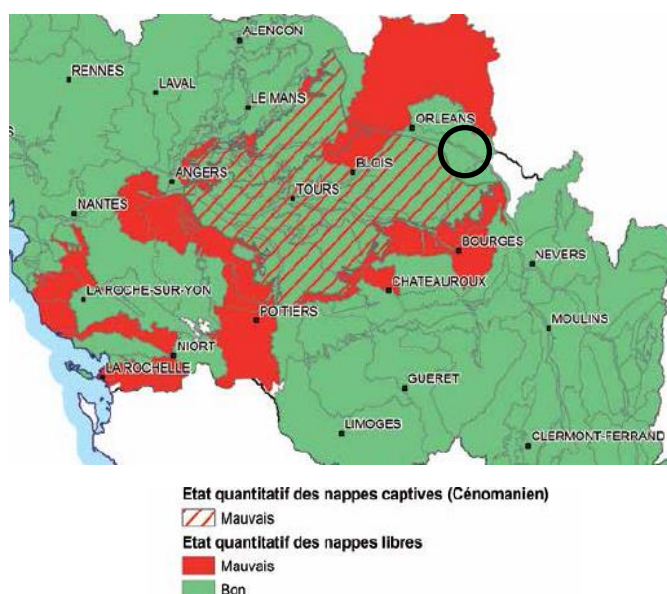
POINT TECHNIQUE :

UNE MASSE D'EAU EST DITE CAPTIVE LORSQU'ELLE EST « SOUS COUVERTURE », C'EST-A-DIRE RECOUVERTE PAR UNE FORMATION GEOLOGIQUE PEU PERMEABLE. CETTE PROTECTION PAR UNE COUCHE IMPERMEABLE LEUR ASSURE UNE BONNE QUALITE, C'EST POURQUOI ELLES SONT SOUVENT SUREXPLOITEES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE. CETTE SUREXPLOITATION IMPLIQUE UN RENOUVELLEMENT TRES LENT, CONFERANT A CES RESSOURCES EN EAU, UN CARACTERE LIMITE.

UNE MASSE D'EAU EST DITE LIBRE LORSQU'ELLE EST RECOUVERTE PAR UNE FORMATION PERMEABLE PERMETTANT UNE RECHARGE PAR INFILTRATION. LES NAPPES LIBRES ONT UN TEMPS DE RENOUVELLEMENT MOINS LONG MAIS EN REVANCHE, ELLES SONT BIEN PLUS VULNERABLES AUX POLLUTIONS DIFFUSES (AGRICOLES, DOMESTIQUES, INDUSTRIELLES...)

L'ensemble de ces masses d'eau libres possède un **bon état quantitatif**, mais un **état chimique médiocre pour deux d'entre elles** : « Alluvions Loire moyenne avant Blois » et « Craie du Séno-Turonien du Sancerrois » (source : état des lieux 2013 du SDAGE Loire Bretagne). L'objectif¹ de « bon état » écologique pour ces deux masses d'eau a été reporté à 2021. L'agriculture intensive est le premier facteur de dégradation de la qualité de l'eau. En effet, la masse d'eau libre « Alluvions Loire moyenne de Sologne » est surtout détériorée par la présence de pesticides, tandis que la masse d'eau « Craie du Séno-Turonien du Sancerrois » présente une pollution à la fois par les nitrates et les pesticides. Des actions sont donc à poursuivre afin de réduire la pollution des ressources d'eau souterraine.

Les deux autres réservoirs aquifères présentent un bon état chimique avec un objectif qui était fixé à 2015. Toutefois, le territoire est situé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates, ce qui nécessite une vigilance sur les pollutions d'origine agricole



Carte : Etat quantitatif des masses d'eau souterraines, 2013 (source : SDAGE Loire Bretagne)

¹ Ces objectifs de qualité sont définis dans le cadre des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), élaborés suite à la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

Bassin Loire-Bretagne Département : LOIRET

Etat et objectifs chimiques

Masses d'eau en bon état

 Bon état et objectif 2015

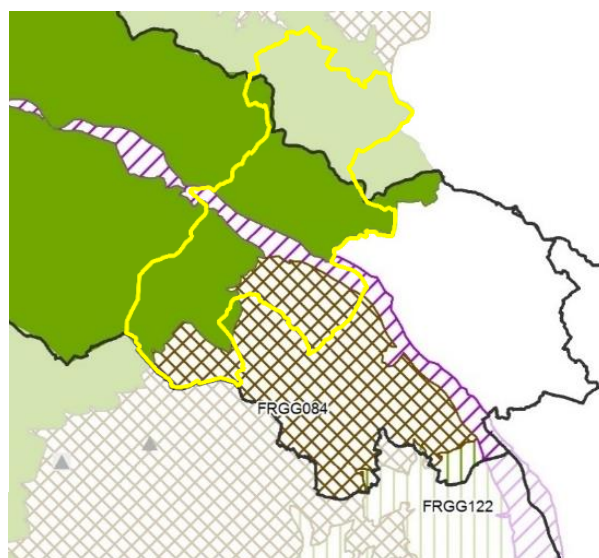
 Bon état et objectif 2021 ou 2027

Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027

 Cause nitrates

 Cause pesticides

 Cause nitrates et pesticides



Carte : Etat chimique et objectif de « bon état » des masses d'eau souterraines (source : SDAGE Loire-Bretagne, 2013).

2.4.2 Une qualité des eaux superficielles à surveiller

Le territoire compte de nombreux cours d'eau et rus rattachés au bassin versant Loire-Bretagne pour la partie sud du territoire et au bassin Seine-Normandie pour la partie du territoire située au nord de la Loire. Les principaux cours d'eau sont : la Loire, le Puiseaux, le Vernisson, l'Ocre, le Rousson, la Nortreuve et l'Aquiaulne.



Photo : La Loire à Gien (source : Biotope, octobre 2016).

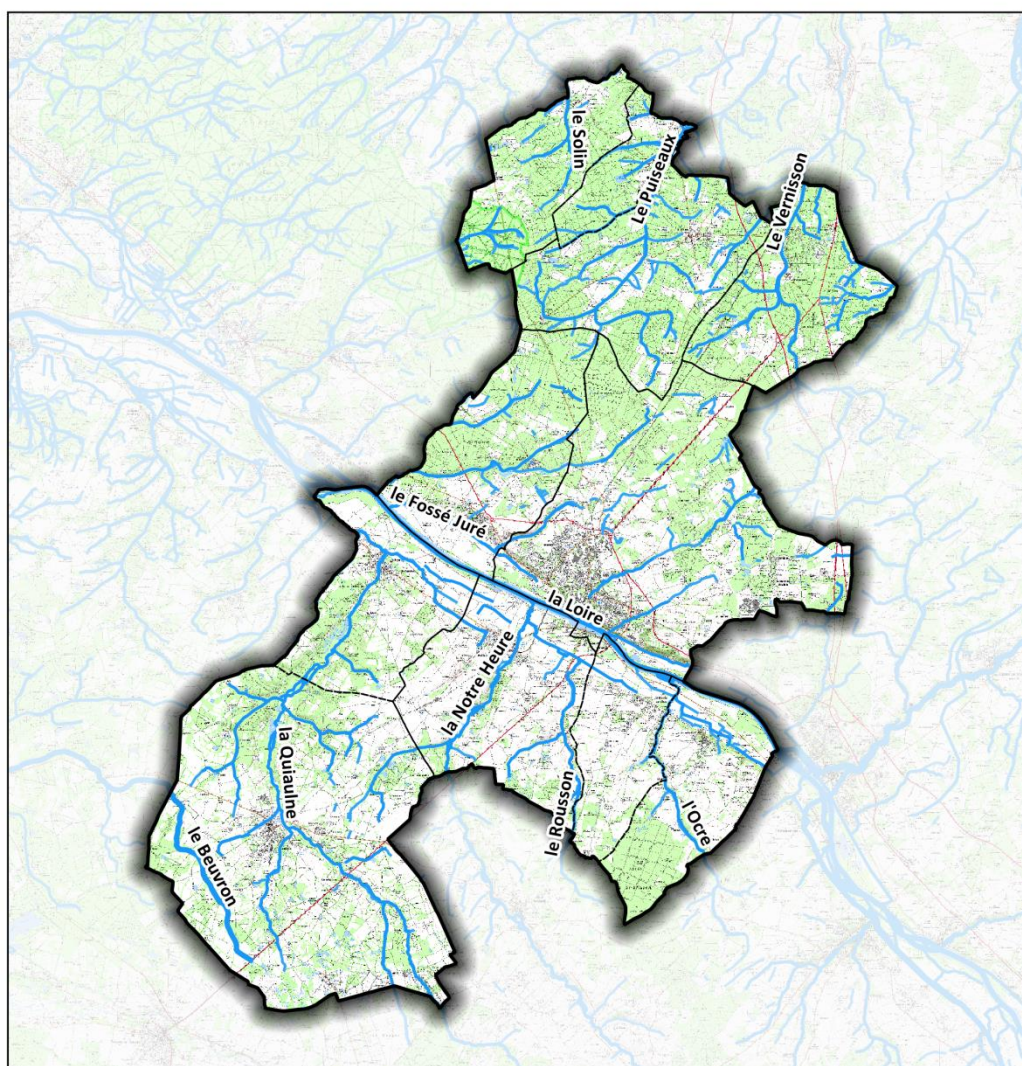


Réseau hydrographique

Communauté de Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : © IGN (SCAN25®, 2015), © DREAL Centre-Val de Loire, © DDT45
Cartographie : Biotopie, 2016

Réseau hydrographique

— Cours d'eau principal

— Cours d'eau secondaire

--- Limites communales

▬ Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km

Carte : Réseau hydrographique dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises (source : DREAL Centre-Val de Loire, Agences de l'eau).

POINT TECHNIQUE :

LA DETERIORATION, QUALITATIVE OU QUANTITATIVE, EST ANALYSEE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE QUI, COMME POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES, DRESSE UN BILAN DE L'ETAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES PRINCIPALES SELON DEUX CRITERES : L'ÉCOLOGIE ET LA CHIMIE. LE BUT ETANT D'IDENTIFIER LES MASSES D'EAUX DEGRADEES ET LA MANIERE DONT ELLES LE SONT AFIN D'ORIENTER DES MESURES DE RESTAURATION ABOUTISSANT A UN « BON ETAT ». SUIVANT LA NATURE DE LA DEGRADATION, LES ECHEANCES DEFINIES POUR ATTEINDRE CE « BON ETAT » VARIENT ENTRE 2015 ET 2027. EN PRENANT EN COMPTE LES DEUX OBJECTIFS CHOISIS, ON OBTIENT L'OBJECTIF DE « BON ETAT GLOBAL » DES EAUX.

Bassin Loire-Bretagne

Département : LOIRET

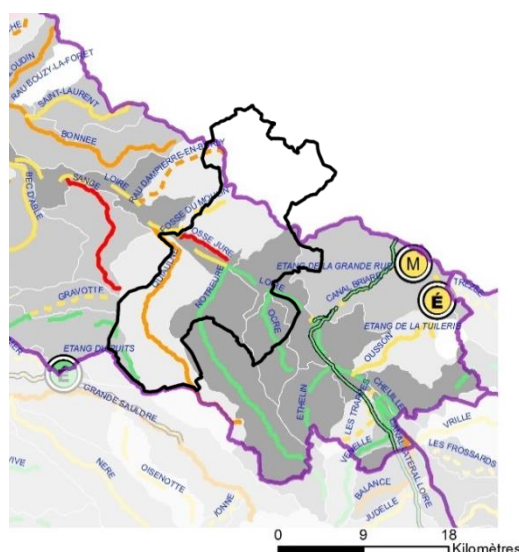
Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau

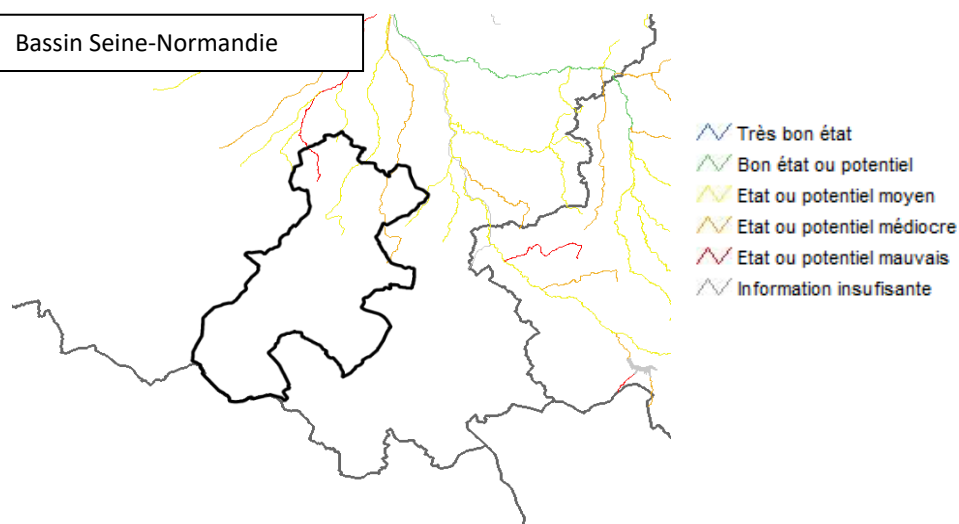
Etat	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Niveau de confiance de l'état
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Élevé
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Moyen
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Faible

Echéances des objectifs

- 2015
- 2021
- 2027
- objectif moins strict
- villes principales
- limite départementale



Bassin Seine-Normandie

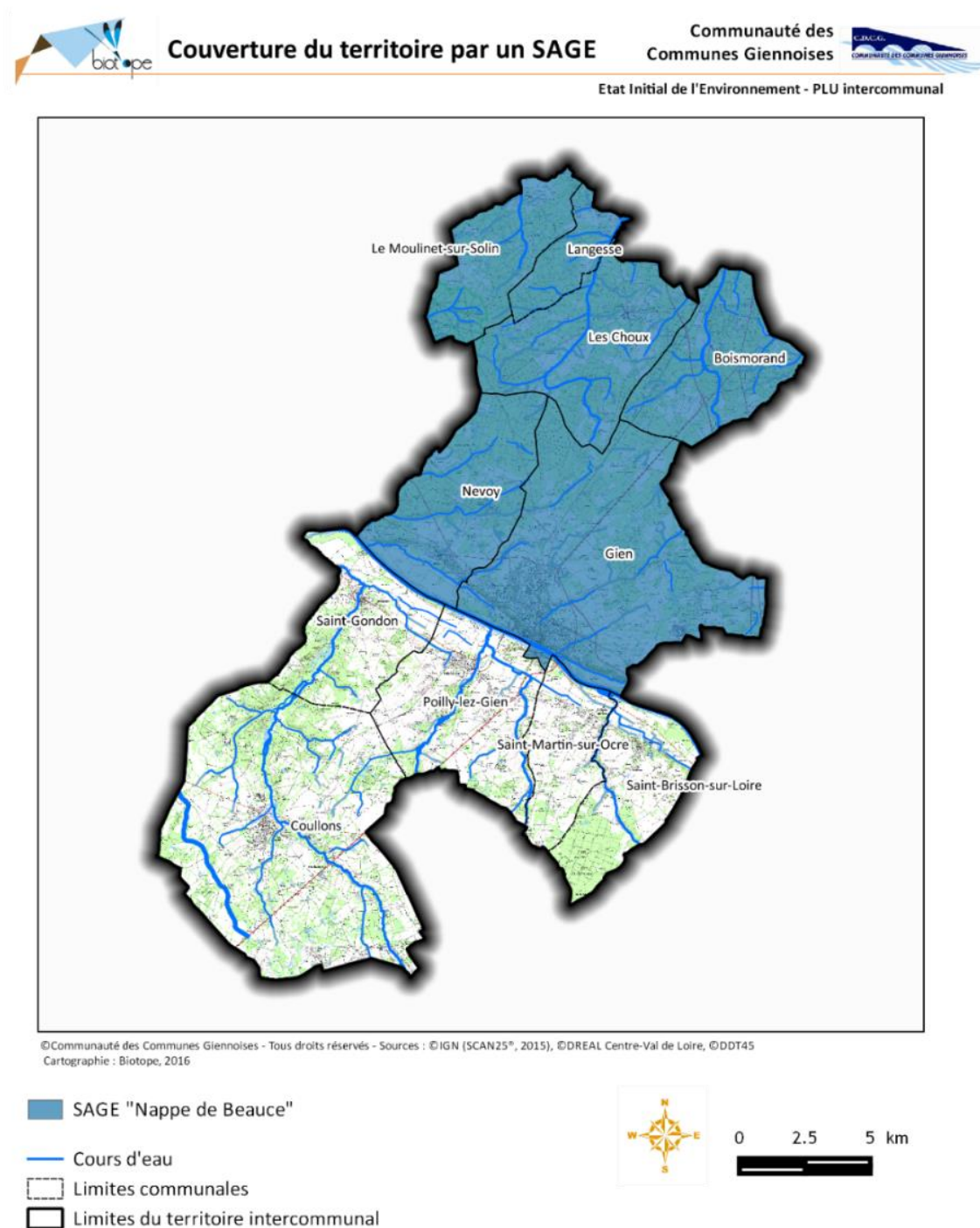


Cartes : Etat écologique et objectif de « bon état » des masses d'eau superficielles (source : SDAGE Loire-Bretagne, SDAGE Seine-Normandie, 2013).

L'Ocre, le Beuvron et la Nortreure présentent un bon état écologique (objectif de « bon état » fixé à 2015 dans le SDAGE). Le bilan est un peu plus mitigé pour la Loire qui présente un bon état écologique au niveau de Gien mais un état moyen à la sortie de la ville. L'objectif de « bon état » pour la Loire était fixé à 2015. Le Puiseaux dispose d'un état écologique moyen également. L'Aquiaulne et le Vernisson présentent quant à elles un état médiocre, leur objectif de « bon état » a été reporté à 2027. Enfin, le Fossé Juré « Nord » présente un état

mauvais alors que son objectif de « bon état » est fixé à 2015. L'Agriculture est en cause dans ce constat, de même que l'assainissement. En effet, des rejets polluants issus des réseaux d'assainissement collectif de type unitaire ont été recensés notamment au niveau du Puiseux. A cela s'ajoute les problèmes de rejets d'eaux mal maîtrisés d'exploitations agricoles. Enfin, l'entretien parfois problématique des fossés participe également à la pollution des milieux (production de lexiviat du fait de la décomposition des herbes coupées).

2.4.3 Des objectifs de préservation de la ressource fixés dans les documents-cadre



Carte : Couverture du territoire par les SAGE (source : DREAL Centre-Val de Loire).

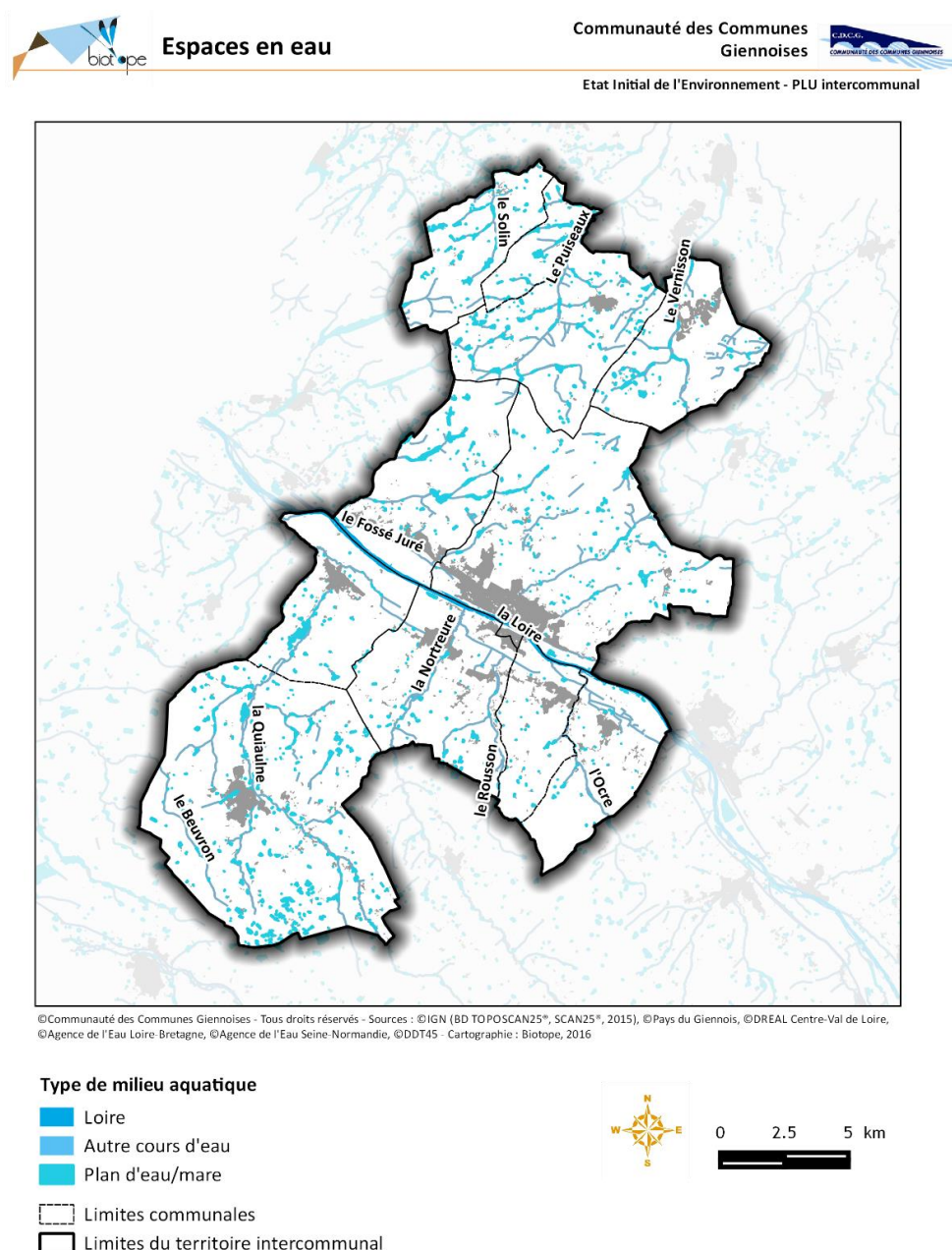
Les SDAGE constituent les documents stratégiques pour la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins versants. Ils sont déclinés à l'échelle des sous-bassins par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). La moitié nord du territoire est couverte par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappe de Beauce ». Celui-ci fixe des orientations sur la gestion de l'eau que ce soit pour limiter les risques d'inondation ou préserver la qualité de la ressource ou le fonctionnement écologique des cours d'eau. Le PLUi doit être compatible avec les orientations du PAGD.

3. Le milieu naturel et le cadre biologique

3.1 Une diversité de milieux naturels, supports de biodiversité

3.1.1 Des milieux aquatiques et humides accueillant une biodiversité spécifique riche

3.1.1.1 Un réseau aquatique constituant des refuges pour la faune associée au milieu aquatique



Carte : Milieux aquatiques dans la Communauté des Communes Giennoises (source : DREAL Centre-Val de Loire, Pays du Giennois).

Les cours d'eau et leurs ripisylves (boisements associés au domaine aquatique/humide longeant les cours d'eau) disposent souvent d'un fort intérêt écologique lié en particulier à leurs rôles de corridor écologique. En effet, les cours d'eau permettent le déplacement de nombreuses espèces aquatiques (faune et flore) et les abords des cours d'eau accueillent bien souvent une végétation humide riche (boisements et prairies), utile à de

nombreuses espèces animales, parfois menacées comme le Martin pêcheur d'Europe, espèce d'intérêt communautaire présent le long de la Loire. Ainsi, des communautés végétales d'intérêt européen peuvent être présentes au sein des milieux aquatiques et humides. C'est le cas des mégaphorbiaies (formations hautes et luxuriantes de transition entre la zone humide et la forêt), des herbiers aquatiques, des forêts alluviales ou des saulaies présentent dans le territoire.

Le **domaine ligérien** constitue un habitat aquatique et humide particulièrement riche sur le territoire. Il s'agit d'un habitat protégé à l'échelle européenne et abritant des espèces menacées ou protégées telles que la Grande mulette (moule d'eau douce en danger critique d'extinction), la Grande Alose, l'Anguille, la Lamproie marine, le Saumon atlantique. La Loire est un fleuve dont la dynamique a été relativement préservée. Ainsi de nombreuses grèves et îles de sables ou graviers se forment au milieu ou en bordure du lit du fleuve, des bras secondaires naissent ou se comblent pour former un bras mort (ou boire). Ces milieux, dépendants du régime du fleuve, présentent une richesse écologique remarquable. On y retrouve une flore et une faune d'intérêt représentée par les amphibiens (Crapaud calamite, Rainette verte...), les sternes (Sterne Pierregarin et Sterne Naine), l'Œdicnème criard, les mouettes, les ardéidés (Bihoreau gris, Aigrette garzette...) et autres limicoles (espèces des zones humides) fréquentant ces zones nues pour nicher ou se reposer. La Loire joue un rôle majeur pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Le territoire bénéficie également d'un **réseau hydrographique secondaire important**. La partie nord du territoire est marquée par la présence de cours d'eau en contexte forestier, peu connus car enclavés au sein de propriétés privées. Au sud, l'Aquialne et la Nortreuse sont associées à des zones humides d'intérêt (boisements rivulaires, prairies humides).



Photos : Exemples d'espèces associées au domaine ligérien ; de gauche à droite : Martin-pêcheur, Loutre d'Europe, Gomphe serpent (source : Biotope, SMPG).

Les cours d'eau dans le territoire sont concernés par **différents types de menaces** :

- urbanisation en bordure des cours d'eau ;
- enrichissement des bancs de sable de la Loire ;
- détérioration de la qualité de l'eau du fait de la présence de polluants ;
- enfoncement du lit de la Loire ;
- développement d'espèces envahissantes telles que la Jussie ou le Robinier faux-Acacia.

La présence d'obstacles à la libre circulation de certaines espèces strictement inféodées au milieu aquatique, notamment le long de l'Aquialne, peut également limiter les flux écologiques des espèces. Ces obstacles correspondent principalement à des anciens moulins et des seuils qui viennent rompre le rythme de cours d'eau.



Photo : Jussies sur les bords de Loire à Gien (source : SMPG).

Outre les cours d'eau, le territoire compte également de nombreuses mares, espaces en eau de petite superficie correspondant à des spots très localisés intéressants pour la biodiversité aquatique et humide.

3.1.1.2 Les zones humides : des espaces particulièrement riches en biodiversité

Pourquoi protéger les zones humides ?

Une zone humide est une région où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. La loi sur l'eau définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire », la végétation y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

A noter que la convention de Ramsar a adopté une optique plus large pour déterminer quelles zones humides peuvent être placées sous son égide. Les zones humides sont ainsi considérées comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine ». Les incidences socio-économiques et écologiques provoquées par la disparition ou la dégradation de ces milieux vont de l'amplification catastrophique des crues à l'érosion accélérée du littoral ou des berges, en passant par l'altération de la qualité de l'eau. La démonstration de l'intérêt écologique, économique et sociologique de la conservation des zones humides conduit maintenant à leur conférer un statut d'infrastructure naturelle pour tenter de faire reconnaître le double bénéfice fonctionnel et patrimonial qu'elles nous fournissent (source : IFEN).

En lien avec leurs caractéristiques intrinsèques, les zones humides remplissent de multiples fonctions d'ordre écologique :

- écrêtement des crues et soutien à d'étiage : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement les eaux, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étiage.*
- épuration naturelle : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification) ainsi que les métaux lourds dans certains cas, et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux.*
- milieu de forte biodiversité : de par l'interface milieu terrestre / milieu aquatique qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.*
- valeur touristiques, culturelles, patrimoniales et éducative : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée...) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire. La richesse en biodiversité des zones humides en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.*

Les Agences de l'eau ont réalisé un pré-inventaire des zones humides qui identifie d'importants secteurs à forte et très forte potentialité dans l'ensemble du territoire.

Par leur richesse en habitats et en espèces, leur rôle d'infrastructure naturelle, ainsi que leur place comme support d'activités et cadre paysager, les zones humides constituent des espaces à forts enjeux écologique, économique et social. La mise en œuvre du PLUi doit ainsi permettre leur pérennité à long terme. Cela appelle donc à :

- préserver physiquement les zones humides (éviter l'urbanisation sur leur emprise) ; rappelons qu'en vertu de l'application du SDAGE Loire-Bretagne, la destruction d'une zone humide doit faire l'objet de mesures compensatoires : ainsi, pour 1 ha de zone humide détruite, la compensation s'effectuera sur 1,5 ha (taux de compensation : 150% de la surface détruite).*
- appliquer des modalités d'aménagement qui ne portent pas atteinte à leur bon fonctionnement (préservation liens hydrauliques alimentant la zone humide et gestion de ses abords, gestion des eaux résiduaires urbaines et pluviales, maîtrise des pollutions diffuses, etc.).*

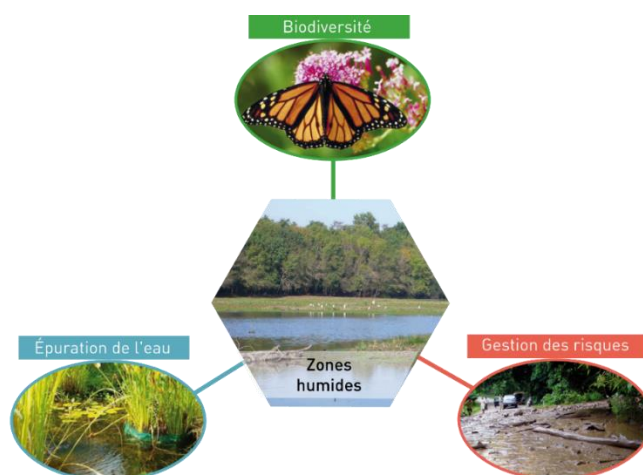


Figure : Les principales fonctions écosystémiques des zones humides (source : Google Images).

Dans le territoire, **le lit majeur de la Loire** avec ses berges exondées, ses boires, ses boisements alluviaux, ses mégaphorbiaies et autres prairies inondables constituent une **zone humide majeure**.

Les autres cours d'eau et **vallons en tête de bassin** créent également une diversité de milieux humides à la **richesse floristique importante**. Par ailleurs, les affleurements marneux associés à des sources et des fossés permettent l'installation d'espèces peu communes comme l'Epipactis des marais ou la Gentiane pneumonanthe.

D'autre part, la **diversité d'habitats naturels en interaction avec le milieu forestier** très présent dans le nord du territoire, permet la présence d'une diversité faunistique remarquable (oiseaux et amphibiens notamment). Dans le sud du territoire, les milieux humides se retrouvent préférentiellement le long des rivières, à l'instar de l'Aquiaulne et la Nortreure, souvent bordés de boisements alluviaux de type aulnaie-frênaie ou saulaie. On rencontre dans ces boisements des espèces d'intérêt comme l'Osmonde royale ou la Prêle des bois. Ces vallées humides sont aussi associées à des végétations humides plus ouvertes (prairies, mégaphorbiaies, friches et landes) favorables à une faune d'intérêt (oiseaux et insectes notamment, tels que la Leucorrhine à large queue, le Damier de la Succise ou le Cuivré des marais). Les amphibiens sont particulièrement associés à ces milieux présentant des points d'eau stagnants adaptés. Le Castor d'Europe, espèce protégée, a notamment été recensé au niveau de la ZNIEFF de la « Loire Orléanaise ».



Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux humides (source : Biotope).

Les zones humides ont connu depuis plusieurs dizaines d'années une **régression** sans précédent. Ainsi, nombre des espèces inféodées aux milieux humides sont aujourd'hui en forte régression. Les causes de dégradation sont multiples : destruction pour l'urbanisation, intensification agricole, conversion d'occupation du sol, drainage, artificialisation, abandon de l'entretien, fermeture des milieux. Les derniers textes favorables à l'assèchement des zones humides datent des années 1960-1970.

Face à ce constat, des études sont menées par les Agences de l'eau, notamment dans le cadre des SAGE, afin d'inventorier ces espaces. Dans la Communauté des Communes Giennoises, seule la moitié nord du territoire est concernée par un inventaire de pré-localisation des zones humides réalisé dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce. La figure ci-dessous dresse la cartographie de la probabilité de présence de zones humides d'après le SAGE et les milieux humides référencés via l'analyse de l'occupation du sol.

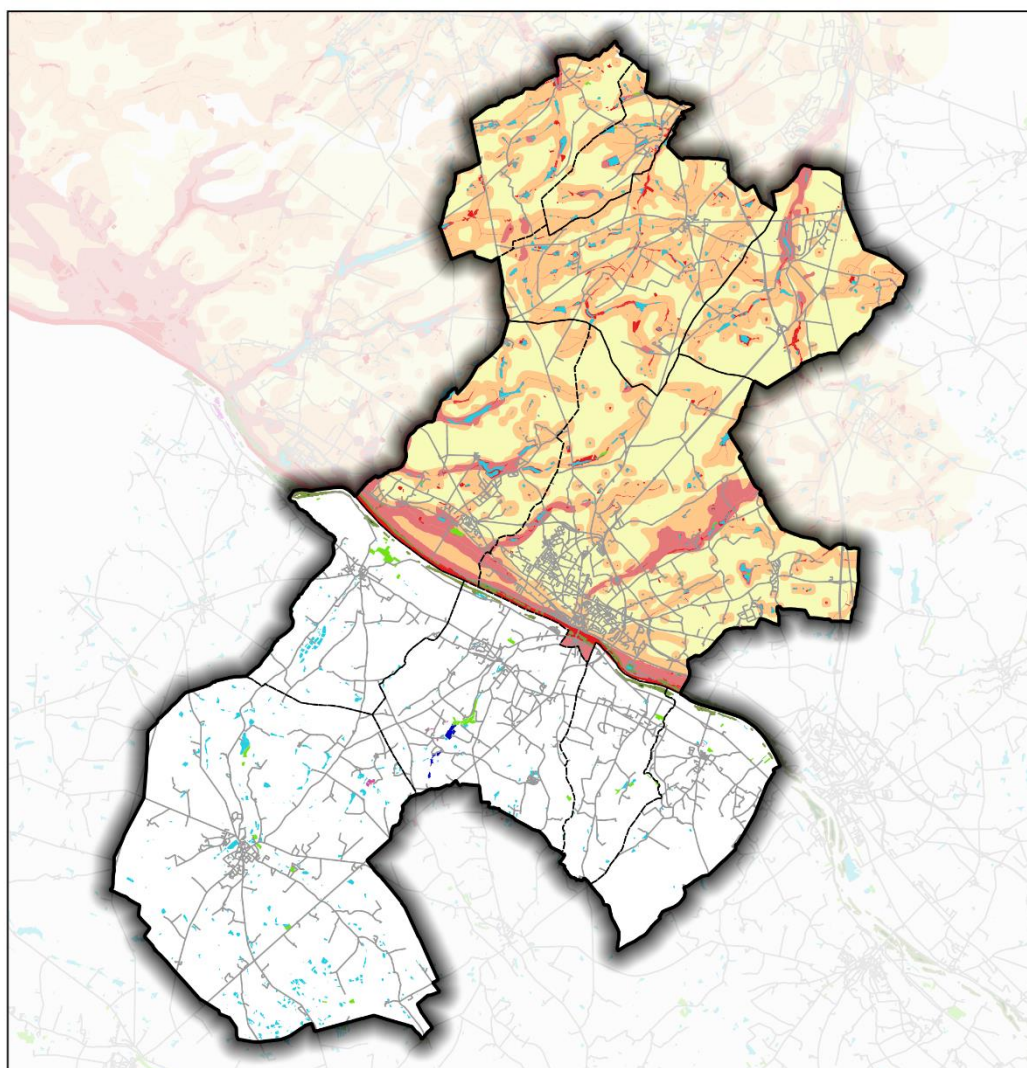


Zones humides

Communauté des Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©SCOT du Pays Giennois, ©IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), ©Corine Land Cover, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotopie, 2016

Probabilité de présence de zones humides d'après l'étude de pré-localisation du SAGE

- Très forte probabilité
- Forte probabilité
- Probabilité moyenne
- Faible probabilité

- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

Milieu humide d'après les données d'occupation du sol

- Mare/Etang
- Chênaie alluviale
- Peupleraie
- Saulaie-peupleraie
- Saulaie
- Prairie humide



0 2.5 5 km

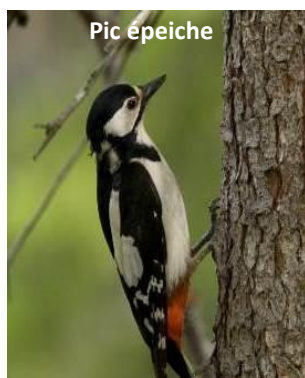
Carte : Zones humides potentielles d'après le SAGE Nappe de Beauce et milieux humides d'après les données d'occupation du sol de l'IGN, dans la Communauté des Communes Giennoises (source : Agence de l'Eau Seine-Normandie, IGN).

3.1.2 Des espaces boisés parsemant le territoire

Les espaces boisés sont particulièrement importants dans la partie nord du territoire où ils forment le prolongement de la Forêt d'Orléans, plus vaste forêt domaniale de France. Dans cette partie du territoire, ces boisements sont essentiellement privés, dédiés à la chasse et clôturés, ce qui peut constituer un frein important à la circulation des mammifères. Au nord de la Loire, la forêt dominante est composée de futaie et taillis de type chênaie-charmaie avec présence localement d'autres essences (robinier, châtaignier ou saules, aulnes et frênes dans les secteurs humides). Les plantations de conifères sont diffuses et s'atténuent suivant un gradient ouest-est. Notons que l'enrésinement des parcelles peut également conduire à une perte de biodiversité.

On retrouve aussi des espaces boisés (chênaie-charmaie) au sud de la Loire avec la marge orientale de la Sologne et des boisements de taille plus réduite, souvent associés aux vallées (vallée de l'Aquialne) et aux coteaux (forêt de Saint-Brissson sur les coteaux de la Loire).

Parmi les espèces associées à ce milieu, le Grand Capricorne peut être cité. Il est toutefois menacé par le Capricorne asiatique introduit par accident à Gien. Cette espèce invasive fait l'objet d'un arrêté qui prévoit l'abattage obligatoire des arbres infestés au sein de la commune.



Pic épeiche



Ecureuil roux



Lucane cerf-volant

Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux boisés (source : Biotope).

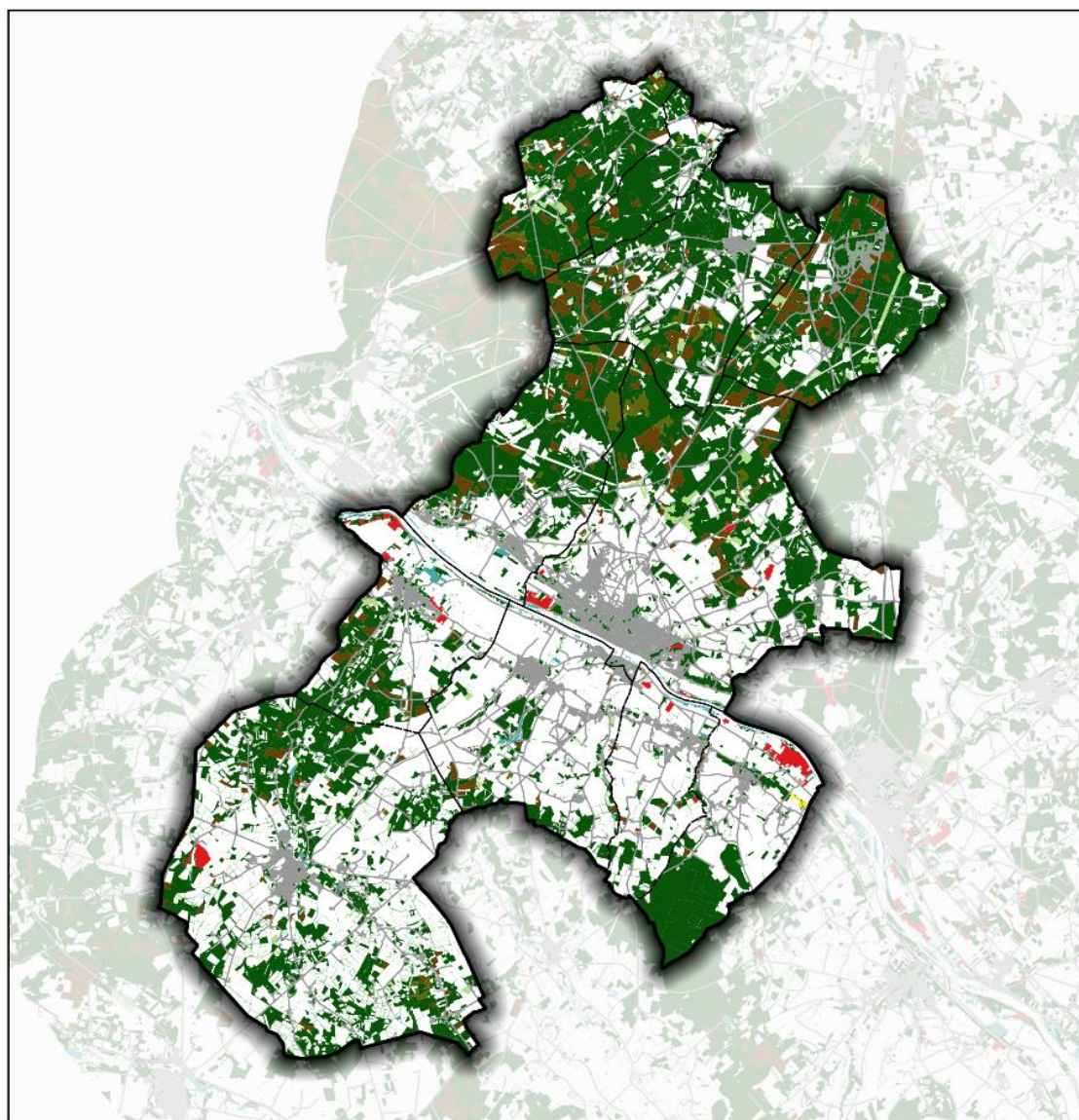


Espaces boisés

Communauté des Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©SCOT du Pays Giennois, ©IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Type de boisement

- Boisement de feuillus
- Boisement de conifères
- Boisement mixte ou indéterminé
- Boisement alluvial
- Boisement de robinier
- Tissu urbain
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Espaces boisés dans la Communauté des Communes Giennoises (source : TVB du SCOT du Pays Giennois).

3.1.3 Une mosaïque de milieux ouverts prairiaux

Le territoire accueille une importante mosaïque diffuse de milieux ouverts qualifiés de prairiaux associés aux zones de clairières, forêts ouvertes et landes. Cette mosaïque est composée de milieux extrêmement divers (pelouses, prairies, friches, ourlets...). Les facteurs influençant l'intérêt de ses milieux pour la biodiversité sont divers : caractère permanent ou temporaire, degré d'enfrichement, degré d'enrichissement en éléments minéraux, humidité ou sécheresse, modalités d'entretien, vocation (agricole, cynégétique, loisir...), densité de pâturage par des équins, des bovins, des ovins... La présence de la centrale nucléaire de Dampierre à proximité introduit une spécificité, un ensemble important de milieux ouverts : les layons sous les lignes à haute tension. Ces éléments constituent d'importantes structures linéaires de milieux ouverts, notamment dans le secteur très boisé de l'ouest du territoire.

Ces zones ouvertes prairiales (au sens large) abritent plusieurs espèces, notamment des oiseaux et les insectes, et sont favorables à la dispersion de nombreuses espèces, notamment en présence de structures naturelles comme les haies ou les réseaux de mares et de fossés.

Les menaces pesant sur ces espaces sont principalement le changement de pratiques agricoles vers des pratiques intensives (cultures céréalières sur des grandes parcelles sans haies), l'abandon total de ces parcelles conduisant à un enfrichement puis une fermeture du milieu défavorable à la biodiversité et l'urbanisation.



Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux prairiaux (source : Biotope).

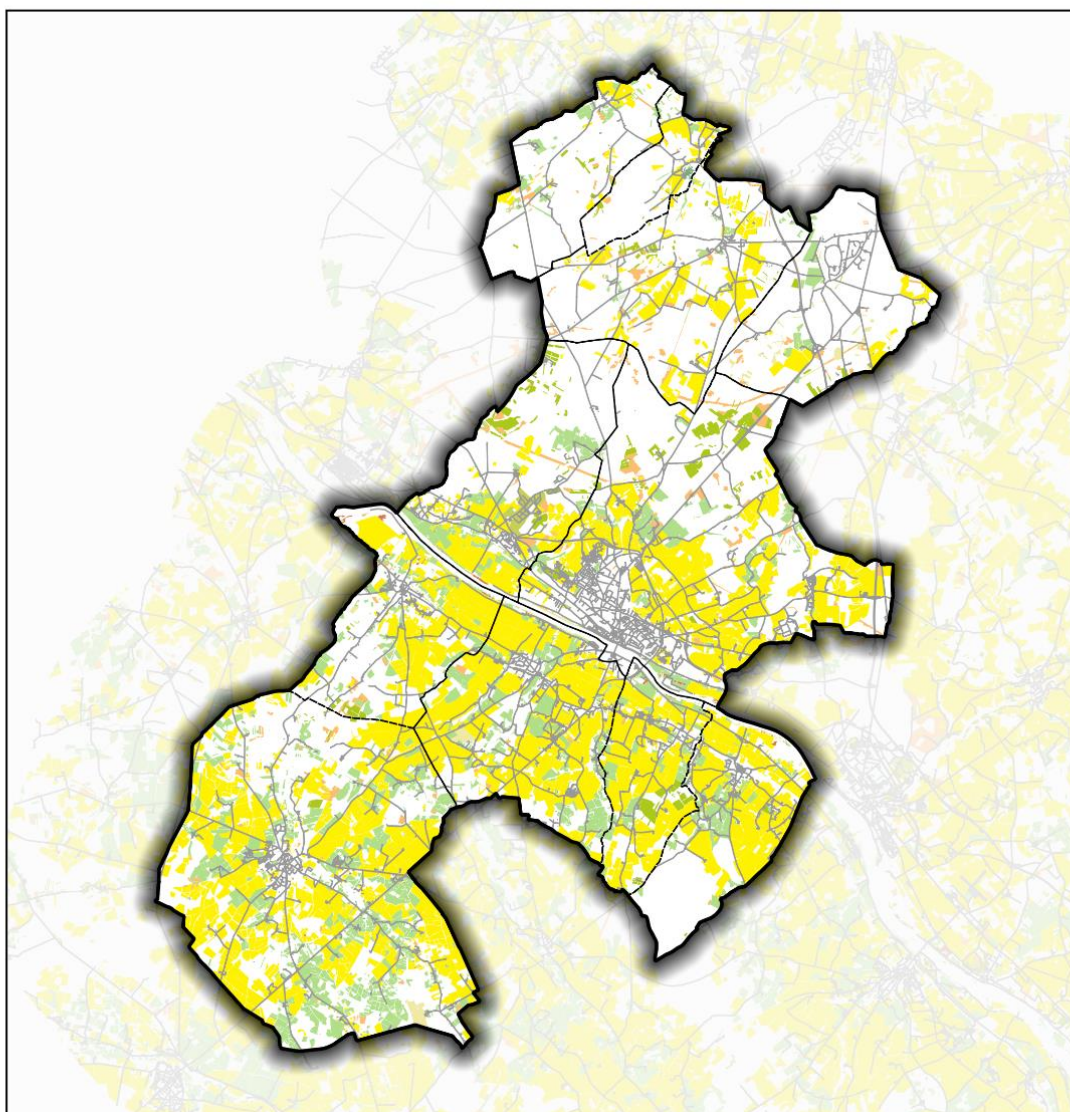


Espaces ouverts

Communauté des Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : © SCOT du Pays Giennois, © IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), © Corine Land Cover, © DREAL Centre Val de Loire, © DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Type de milieu ouvert

- Prairie
- Friche
- Formation herbacée indéterminée
- Lande
- Parc
- Fruticée
- Autre culture
- Tissu urbain discontinu
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km

Carte : Espaces ouverts dans la Communauté des Communes Giennoises (source : TVB du SCOT du Pays Giennois).

3.1.4 Des pelouses et autres milieux calcicoles très localisés

Les pelouses calcicoles se composent d'une végétation spontanée herbacée rase, poussant sur des sols perméables, peu épais, pauvres en éléments nutritifs et exposés à des conditions de sécheresse et de chaleur difficiles (pente, exposition). De nombreuses espèces sont exclusivement inféodées à ces milieux (dont des orchidées, des insectes...). Ces milieux sont également importants pour les reptiles (Coronelle lisse, Couleuvre verte et jaune) ou les oiseaux qui y trouvent des zones de nidification et de nourrissage pour les oiseaux.

De telles pelouses sont rares en région Centre. Issues d'un entretien ancestral lié à un débroussaillage et à un pâturage mis en place par l'homme, elles sont aujourd'hui souvent relictuelles et dispersées faute d'entretien et s'embroussaillent (phénomène amplifié par le récent déclin des populations de lapins) pour évoluer progressivement vers le boisement lorsqu'elles ne sont pas converties en plantation de résineux, en cultures ou purement détruites pour l'urbanisation.

Les pelouses sèches se retrouvent communément au niveau des affleurements et coteaux calcaires, à l'instar de la commune de Saint Brisson-sur-Loire (parmi les plus riches du Loiret) et Gien mais aussi, plus rarement, au niveau des zones sableuses en bordure de Loire.

De petites formations calcicoles sont parfois présentes au niveau des carrières, en bordures de certaines parcelles de vignes ou de vergers, sur les levées de Loire ou talus de voie ferrée ou routier (rocade est de Gien par exemple).

Ces **milieux en déclin généralisés sont menacés par la déprise agricole**, l'abandon du pastoralisme, la modification de pratiques, la conversion en plantation, la fréquentation, les sports mécaniques et l'urbanisation.



Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux calcicoles ; de gauche à droite : Orchis militaire, Argus bleu, Coronelle lisse (source : Grands Buissons, CEN Centre).

3.2 Des espaces d'intérêt écologique et biologique reconnus

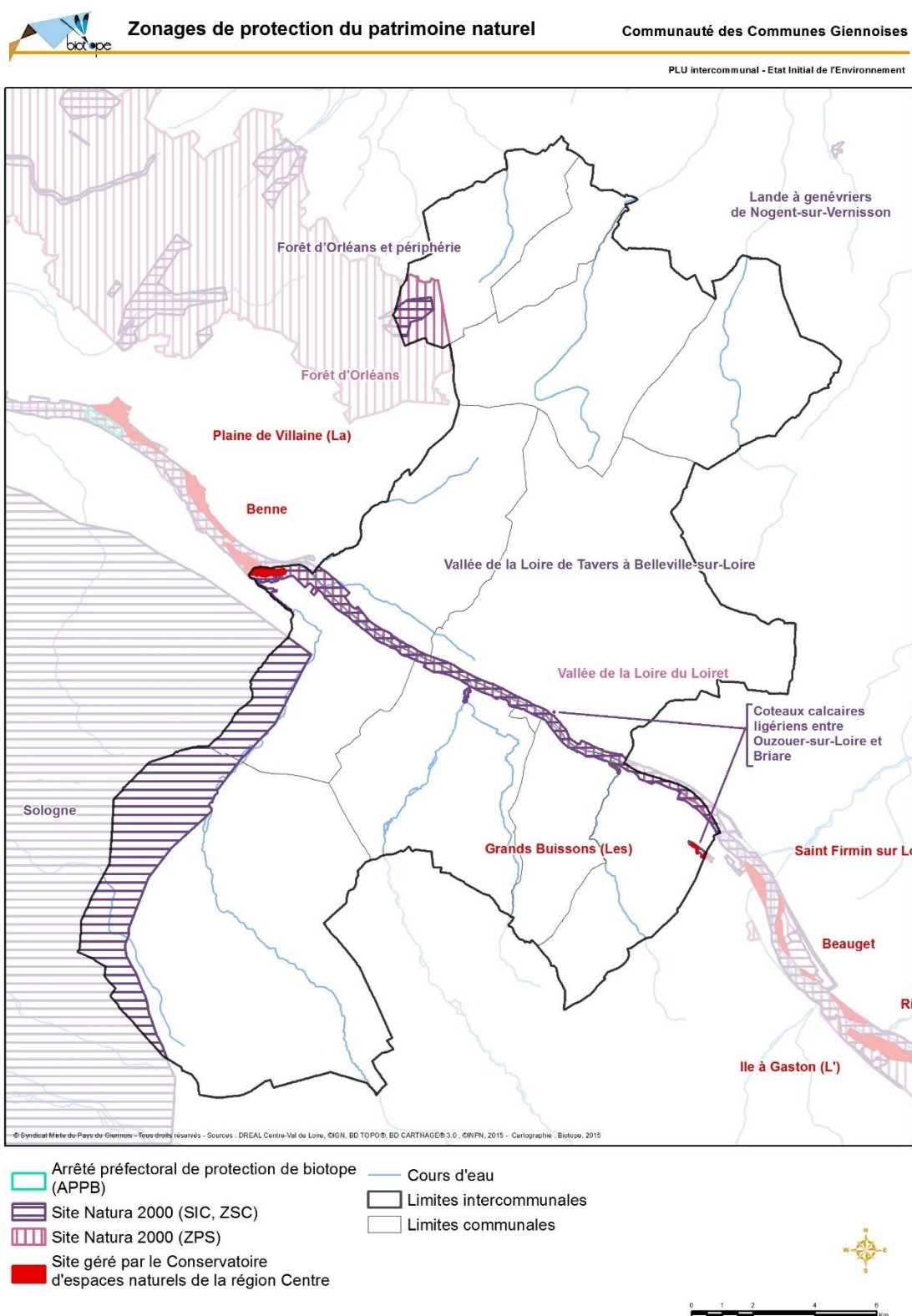
CERTAINS ESPACES NATURELS REMARQUABLES OU PRESENTANT UN INTERET NATUREL, PAYSAGER OU HISTORIQUE MONTRENT UNE QUALITE OU UN INTERET QUI SE TRADUIT PAR UNE RECONNAISSANCE AU NIVEAU EUROPEEN, NATIONAL OU REGIONAL (VOIRE UN A NIVEAU PLUS LOCAL). CES SITES PEUVENT ALORS FAIRE L'OBJET DE CLASSEMENTS OU D'INVENTAIRES, VOIRE DE « LABELS », QUI CONTRIBUENT A LEUR PRESERVATION A LONG TERME. BIEN QUE TOUS CES ZONAGES N'AIENT PAS OBLIGATOIREMENT UNE PORTEE REGLEMENTAIRE, ILS DOIVENT NEANMOINS ETRE PRIS EN COMPTE PAR LE PLUI AFIN DE DEFINIR UN PROJET DE TERRITOIRE QUI PERMETTE LA PERENNITE DE CE CADRE RURAL DE QUALITE, AINSI QU'UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES POTENTIELLES DES AMENAGEMENTS ET LA DEFINITION DE MODALITES D'AMENAGEMENT QUI EVITENT UNE PRESSION ANTHROPIQUE SUR LES ESPACES NATURELS ET SEMI-NATURELS LES PLUS FRAGILES.

Sur le territoire du PLUI, sont répertoriés :

- 4 sites Natura 2000 « Zones Spéciales de Conservation » associés à la Directive Habitat ;
- 2 sites Natura 2000 « Zones de Protection Spéciales » associés à la Directive Oiseaux ;
- 14 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), réparties en 9 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II ;
- 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- 2 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels du Centre-Val de Loire.

Aucun site ENS (Espace Naturel Sensible) géré par le Conseil Départemental n'est recensé dans le territoire.

3.2.1 De nombreux zonages de protection



Carte : Zonages de protection du patrimoine naturel (source : DREAL Centre-Val de Loire).

3.2.1.1 Les sites Natura 2000 : des réservoirs de biodiversité d'importance supra-nationale

POINT TECHNIQUE :

AFIN DE MAINTENIR LES ESPECES ET LES MILIEUX NATURELS RARES ET MENACES A L'ECHELLE EUROPEENNE, L'UNION EUROPEENNE A DECIDE DE METTRE EN PLACE LE RESEAU NATURA 2000. LA TRANSCRIPTION DE CE RESEAU EN DROIT FRANÇAIS A DONNE LIEU A LA CREATION DE ZONES DE PROTECTION SPECIALES (ZPS), ISSUES DE LA DIRECTIVE OISEAUX, ET DE ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC), ISSUES DE LA DIRECTIVE HABITAT FAUNE FLORE.

CES SITES BENEFICIENT D'UNE PROTECTION RENFORCEE : TOUT PROJET SUSCEPTIBLE DE LEUR PORTER ATTEINTE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE EVALUATION DE SES INCIDENCES. DE PLUS, CES SITES DISPOSENT OU DISPOSERONT A TERME D'UN DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) QUI PRECISE LES ACTIVITES ET/OU OCCUPATIONS DU SOL INTERDITES, REGLEMENTEES OU FAVORISEES.

Le territoire de la Communauté des Communes Giennes recense à ce jour 6 sites Natura 2000. Ces sites sont principalement reconnus pour leur caractère humide ou leur intérêt pour l'avifaune :

N° du site	Nom	Type	Intérêt
FR2400528	Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire	ZSC	Avifaune des milieux ligériens
FR2402001	Grande Sologne	ZSC	Mosaïque de zones humides (cours d'eau, étangs, tourbières, mares), landes sèches ou humides et boisements, Flore, Faune
FR2400524	Forêt d'Orléans et périphérie	ZSC	Zones humides (étangs, tourbières, marais, mares), boisements, Flore, Faune (oiseaux, chiroptères, amphibiens et insectes)
FR2400530	Coteaux calcaires Ligériens entre Ouzouer-sur-Loire et Briare	ZSC	Milieux calcaires et colonie hivernante de chiroptères
FR2410017	Vallée de la Loire du Loiret	ZPS	Avifaune des milieux ligériens
FR2410018	Forêt d'Orléans	ZPS	Avifaune des milieux forestiers

Tableau : Liste des sites Natura 2000 dans le territoire (source : DREAL Centre-Val de Loire, INPN).

3.2.1.2 Des espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire

Le territoire de la Communauté des Communes Giennes recense 2 sites gérés par le CEN de la Région Centre-Val de Loire, assurant leur protection.

- **Les Grands Buissons** (1,85 ha) - pelouses calcicoles, fruticées et chênaie.

Situé sur le coteau calcaire de Saint-Brisson, en rive gauche de la Loire, la pelouse des Grands Buissons constitue le principal site à orchidées du Loiret. Sur une pente très accentuée, plus d'une dizaine d'espèces s'y épanouissent au printemps dont plusieurs sont d'intérêt régional. L'acquisition de ce site, ainsi que sa gestion, bénéficient d'un partenariat très actif avec la Société française d'orchidophilie Centre-Loire (CEN Centre-Val de Loire).

- **L'Ormette** - pelouses et forêts alluviales.

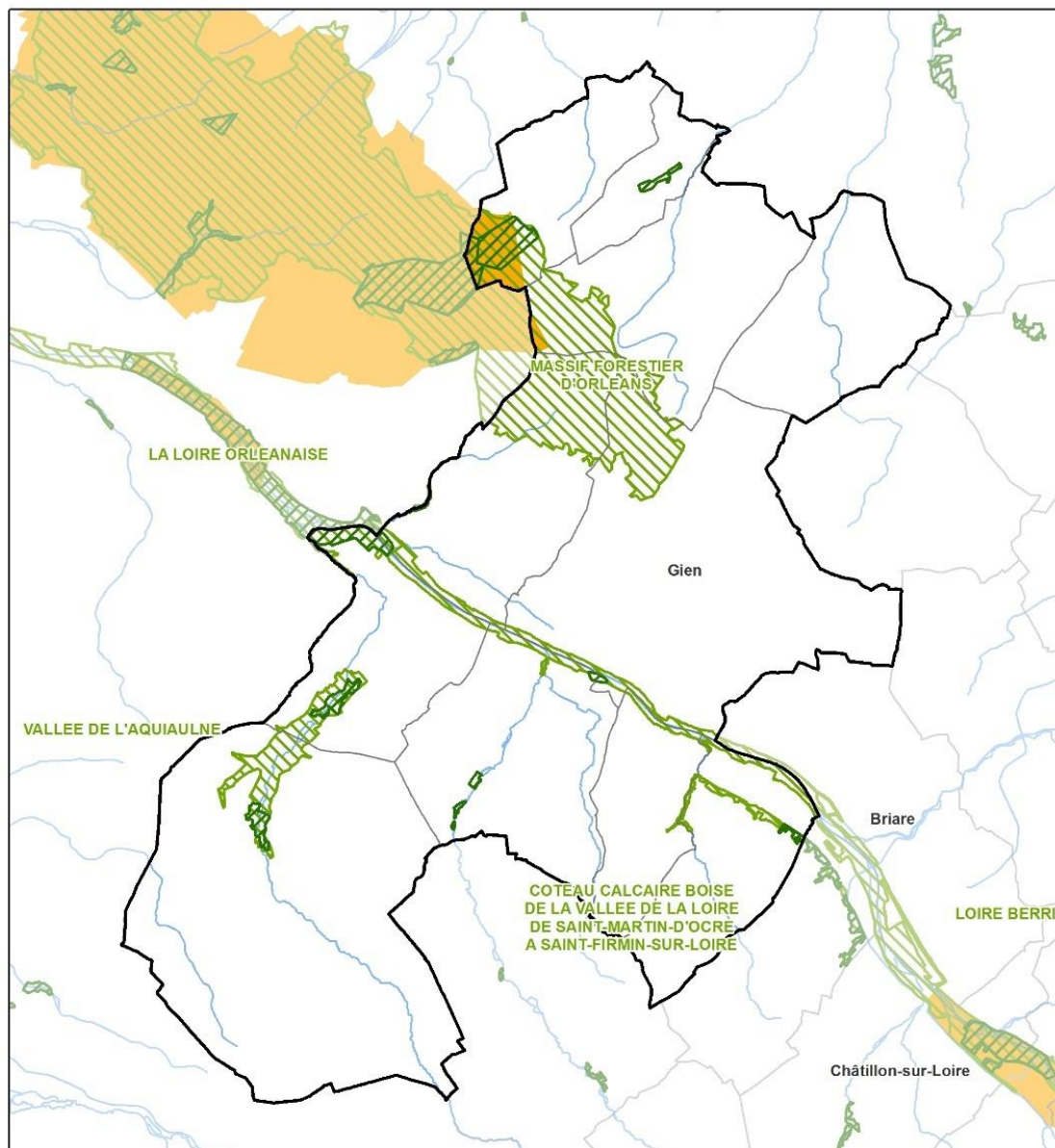
Situé sur une plaine, le site correspond à des milieux alluviaux du lit majeur de la Loire.

Le site naturel de l'Ormette, abrite des milieux typiques de la Loire moyenne (pelouses sèches sur sable et prairies mésophiles notamment) dans un contexte paysager très marqué par l'action de l'homme.

3.2.2 Des zonages d'inventaire témoignant de l'intérêt écologique du territoire



PLUi intercommunal - Etat Initial de l'Environnement



© Communauté des Communes Giennaises - Tous droits réservés - Sources : DREAL Centre-Val de Loire, ©IGN, BD TOPO®, BD CARTHAGE® 3.0 ; ©INPN, 2015 - Cartographie : Biotope, 2016

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique,
Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
de type I de 2ème génération
- ZNIEFF de type II de 2ème génération
- Zone importante pour la conservation
des oiseaux (ZICO)
- Cours d'eau
- Limites intercommunales
- Limites communales



0 1 2 4 6 Km

Carte : Zonages d'inventaire du patrimoine naturel (source : DREAL Centre-Val de Loire).

3.2.2.1 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constitue le principal inventaire national du patrimoine naturel. Amorcée en 1982, l'identification sur le territoire français (métropole et DOM) de ces zones est progressivement devenue un élément majeur de notre connaissance du patrimoine naturel et une base objective pour la mise en œuvre de la politique de protection des espaces. Les ZNIEFF ont vocation à constituer une connaissance aussi exhaustive que possible des espaces naturels. Leur intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques caractéristiques (parfois rares et menacées). Deux types de zones sont définis :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Du point de vue juridique, le zonage ZNIEFF reste un inventaire de connaissance du patrimoine naturel. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. En revanche, il convient de veiller dans ces zones à la présence hautement probable d'espèces et d'habitats protégés pour lesquels il existe une réglementation stricte. En pratique, la désignation d'un secteur en ZNIEFF limite les possibilités de développement urbain, les contraintes en ZNIEFF de type I étant fortes (plus modérées en ZNIEFF II).

A ce jour, le territoire du PLUI compte 9 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II.

Nom de la ZNIEFF	Type
PELOUSES ACIDIPHILES DE FONTAINE GANDELAN	I
LA LOIRE ENTRE L'ORMETTE ET LA NAUDIERE	I
ETANG DE COURCAMBON	I
BOIS ET PELOUSES DU GRAND PLESSIS	I
PLAGE DE LA TURQUIE	I
ETANGS DE LANGESSE ET DE LA TUILERIE	I
PRAIRIE ET AULNAIE-FRENAIE DES VALLEES ET DE LA COQUILLERE	I
PRAIRIE ET AULNAIE MARECAGEUSE DE LA THIELLE	I
PRAIRIES DE FORT BOIS	I
VALLEE DE L'AQUIAULNE	II
MASSIF FORESTIER D'ORLEANS	II
LA LOIRE ORLEANAISE	II
COTEAU CALCAIRE BOISE DE LA VALLEE DE LA LOIRE DE SAINT-MARTIN-D'OCRE A SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	II
LOIRE BERRICHONNE	II

Tableau : Liste des ZNIEFF dans le territoire (source : DREAL Centre-Val de Loire).

L'élaboration du PLUI constitue une opportunité pour donner à ces espaces naturels une patrimonialité reconnue qui aura pour corollaire leur préservation à long terme à travers le plan de zonage.

3.2.2.2 Les zones d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Cet inventaire réalisé en 1994, basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis, a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le MNHN pour le compte du ministère chargé de l'Environnement, avec l'aide des groupes ornithologiques régionaux.

Une partie de la ZNIEFF correspondant à la Forêt d'Orléans est également inventoriée comme une ZICO. Le site constituerait en effet un habitat propice à l'accueil de l'avifaune remarquable en offrant un espace de nourrissage, de reproduction et de repos.

3.3 Trame Verte et Bleue

3.3.1 Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?

La Trame Verte et Bleue constitue un outil d'aménagement du territoire instauré par le Grenelle de l'Environnement et décliné à plusieurs échelles, qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent.

Si l'objectif premier est de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reposer et de se reproduire ; la Trame Verte et Bleue offre également de nombreux services aux habitants : épuration de l'eau et de l'air, lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et le changement climatique, production agricole (périurbaine), atténuation des risques (inondation, mouvements de terrain, etc), amélioration du cadre de vie, support d'activités de loisirs et de détente...

La Trame Verte et Bleue correspond ainsi à un outil stratégique pour les collectivités locales afin de :

- s'intégrer dans une stratégie globale qui valorise les atouts du territoire et atténue les faiblesses identifiées (gestion durable des ressources en eau, spatiales, paysagères, maîtrise des risques naturels...) ;
- permettre une organisation du développement qui s'articule avec les autres orientations du PLUI, quel que soit le secteur considéré (économie, développement urbain, etc.).

La trame verte et bleue se compose en trois principaux éléments :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée (Natura 2000, ZNIEFF, réserve naturelle nationale et régionale)
- Les zones relais : espaces naturels où la présence d'espèces déterminantes n'a pas été relevée et qui présentent des conditions écologiques relativement favorables à la faune et à la flore. Ces espaces vont servir de base dans la définition des corridors écologiques potentiels.
- Les corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux.

La Trame Verte et Bleue constitue donc une infrastructure naturelle qui maille l'ensemble d'un territoire. Elle peut être déclinée en plusieurs sous-trames correspondant à des types de milieux différents, par exemple le milieu forestier ou bocager.

EXEMPLE DE LA SOUS-TRAME BOISÉE

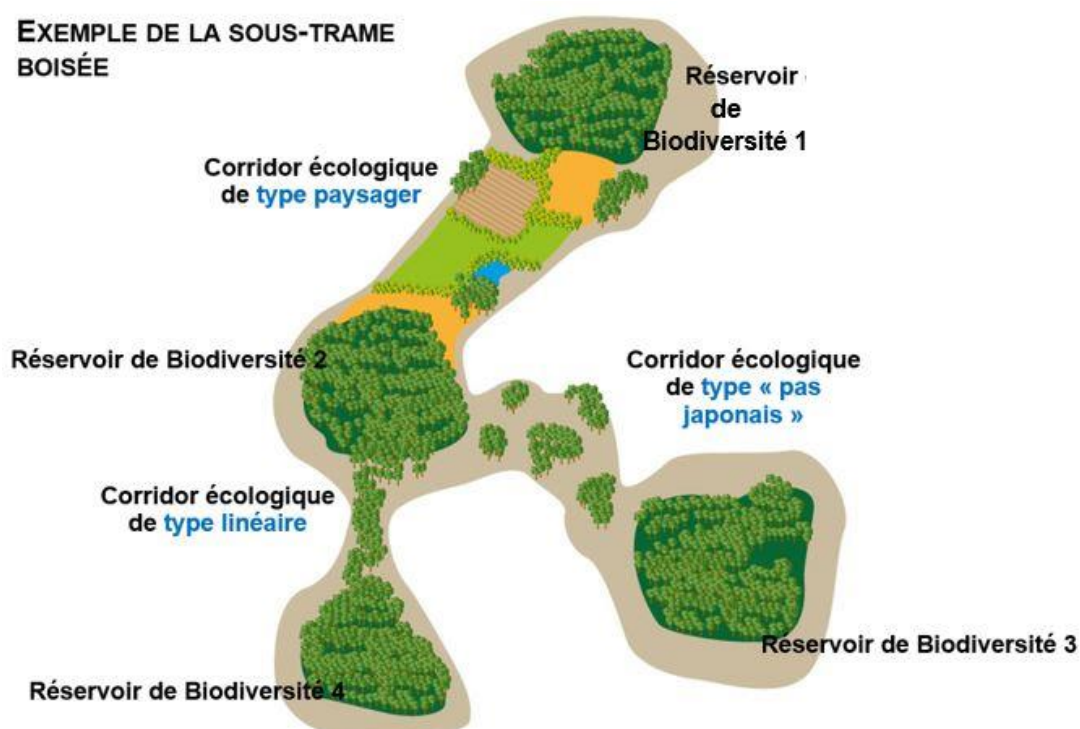


Figure : Schéma des composantes des Trames Vertes et Bleues. (source : Biotope).

Zoom législatif sur la Trame Verte et la Trame Bleue

Déoulant directement du sommet de Rio de 1992, la Stratégie Paneuropéenne de Sofia de 1995 définit le concept de « réseau écologique ». La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable (loi n°99-533 du 25 juin 1999) portant modification de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (loi n° 95-115 du 4 février 1995), dite Voynet, officialise le concept de réseau écologique en France en prévoyant un dispositif stratégique que les collectivités régionales et locales ont à décliner aux échelles paysagères et locales avec leurs administrés. En octobre 2007, un ensemble de rencontres nationales, « Les Grenelles de l'Environnement », sur les thématiques de l'environnement et du développement durable affichent l'engagement et la volonté politique de la prise en compte notamment de la trame écologique. Il est ainsi décidé qu'une cartographie des continuités écologiques et des discontinuités doit être réalisée à l'échelle nationale. La Trame Verte et Bleue apparaît comme un outil d'aménagement qui doit trouver sa traduction dans les documents d'urbanisme. Elle est également opposable aux grandes infrastructures.

Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, doivent prendre en compte les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). Par ailleurs, la loi Grenelle 2 modifie de nombreux articles du code de l'urbanisme (DTA, PLUI, PLU et carte communale) pour intégrer l'objectif de respect des continuités écologiques, notamment via l'évaluation des incidences et le « porter à connaissance » des SRCE.

3.3.2 Le SRCE : la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises est concerné par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Centre-Val de Loire approuvé le 16 janvier 2015. Le SRCE a été initié par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) de juillet 2010. Elle constitue la pierre angulaire de la démarche Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre (locale, inter-régionale, nationale, transfrontalière).

Par rapport au SRCE, le territoire est concerné par :

- **La sous-trame des milieux boisés** : un réservoir principal identifié dans le nord (prolongement du massif de la Forêt d'Orléans), un autre en bord de Loire, à l'extrémité occidentale du territoire, et 4 micro-réservoirs (3 dans le sud et un au nord du territoire) ;
- **La sous-trame des milieux prairiaux** : des réservoirs localisés en juxtaposition sur les micro-réservoirs forestiers (clairières forestières) ;
- **La sous-trame des milieux humides** : également en juxtaposition avec les micro-réservoirs forestiers (mares forestières) ;
- **La sous trame des milieux calcaires** : le long de la Loire ;
- **La sous-trames des landes acides** : un réservoir au sein du Massif de la Forêt d'Orléans ;
- **La sous-trame des cours d'eau** : des réservoirs-corridors aquatiques (Quiaulne, Beuvron, Rousson, Loire, Nortreure).

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoise possède également comme continuités écologiques : la vallée de la Loire, la vallée de l'Aquiaule (en amont du centre-ville de Coullons), une partie de la vallée du Beuvron, le prolongement vers l'est du Massif forestier orléanais.

L'échelle de précision des informations issue du SRCE est le 1/100 000^{ème}.

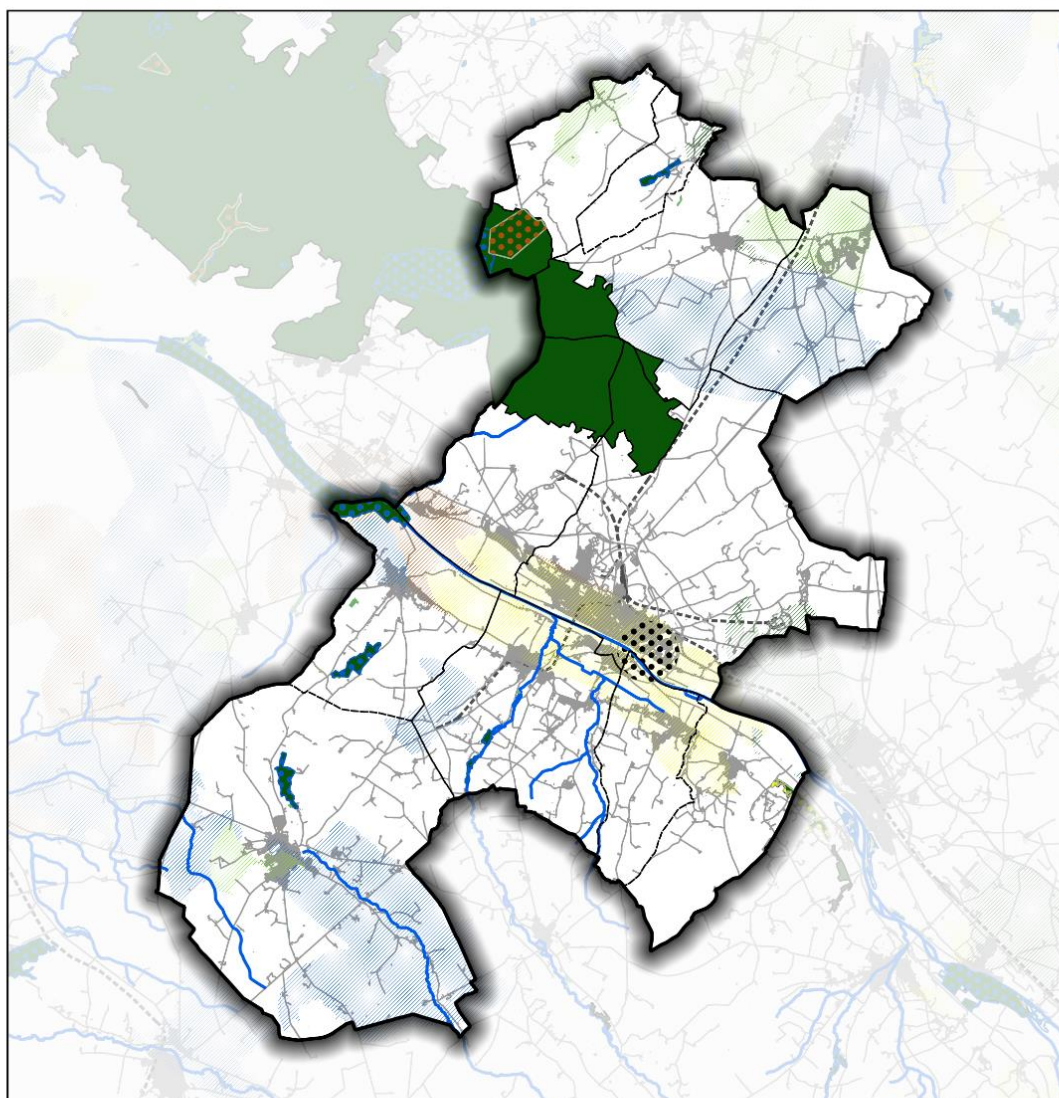


Trame Verte et Bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Communauté des Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : © IGN (BD TOPOSCAN25®, SCAN25®, 2015), © SRCE Centre, © DREAL Centre-Val de Loire, © DDT45 - Cartographie : Biotopie, 2016

Réservoir de biodiversité

- Milieux boisés
- Milieux prairiaux
- Milieux humides
- Pelouses calcicoles
- Landes acides
- Gîtes à chiroptères
- Milieux aquatiques (cours d'eau)

- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

Corridor écologique

- Milieux forestiers
- Milieux prairiaux
- Milieux humides
- Pelouses calcicoles
- Landes acides



0 2.5 5 km



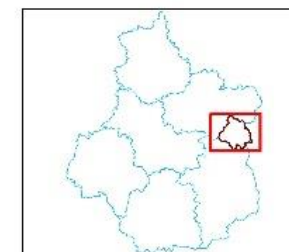
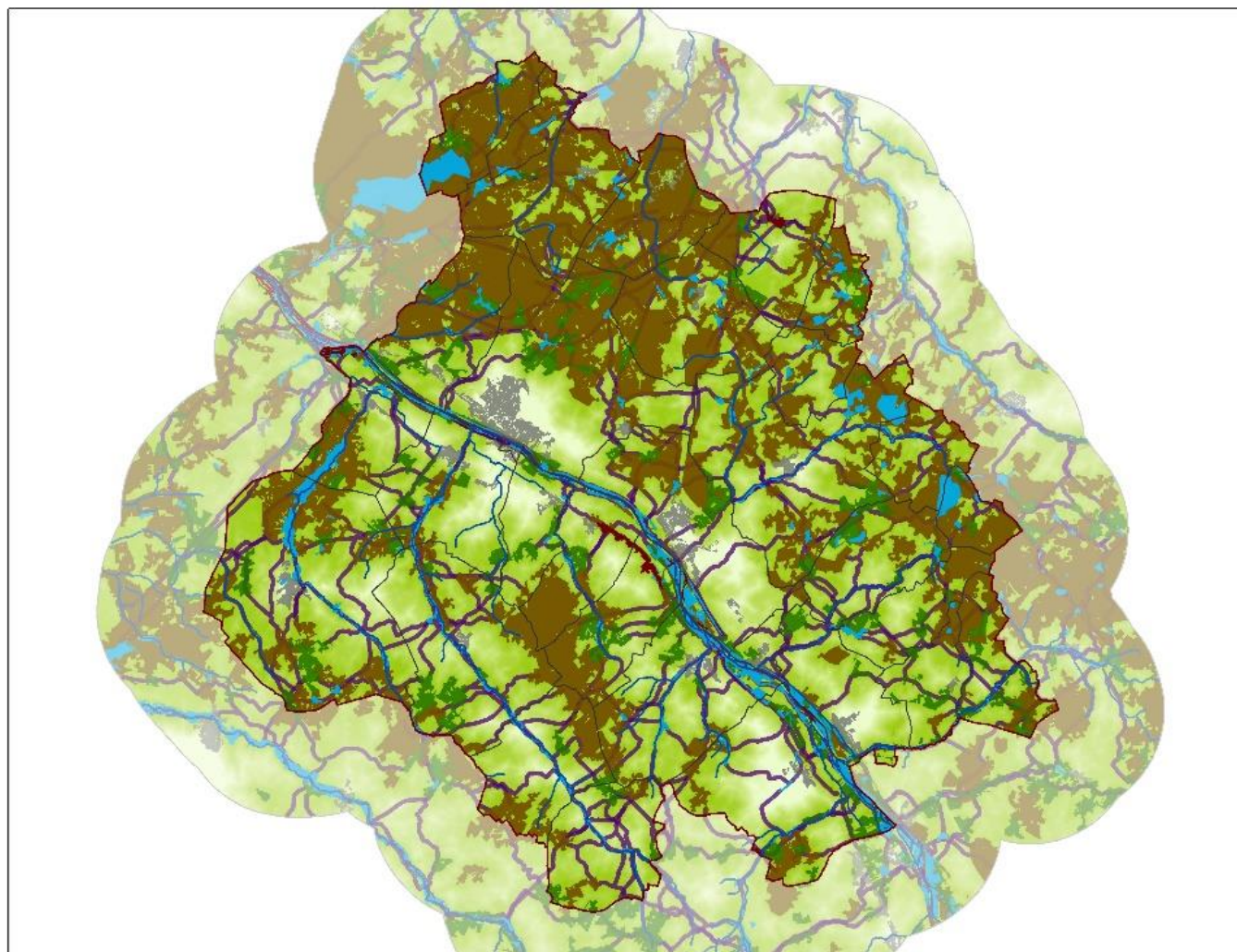
Carte : Trame Verte et Bleue du SRCE (source : DREAL Centre).

3.3.3 La Trame Verte et Bleue du SCOT du Pays Giennois

Le Syndicat Mixte du Pays Giennois, qui comprend le territoire de la Communauté des Communes Giennaises, a élaboré en 2015-2016 dans le cadre de son SCOT, une étude Trame Verte et Bleue en adéquation avec le SRCE de la Région Centre afin :

- D'établir une cartographie affinée de la TVB à l'échelle du Pays ;
- D'identifier des secteurs à enjeux ;
- D'établir un programme opérationnel pour la préservation des continuités écologiques ;
- D'intégrer cette étude aux documents d'urbanisme ;
- De mener une concertation et une co-construction avec les acteurs locaux.

Le territoire de la Communauté des Communes Giennaises est concerné par l'ensemble des sous-trames identifiées : milieux boisés, milieux aquatiques, milieux humides, milieux calcicoles, milieux ouverts prairiaux.



Localisation en région Centre

Réservoirs de biodiversité (RB)*

- RB des cours d'eau
- RB des milieux humides
- RB des milieux calcicoles
- RB des milieux ouverts prairiaux
- RB des milieux boisés

Corridors écologiques **

- Axes de corridors

Synthèse de la fonctionnalité des différentes sous-trames (corridors diffus)

- Dispersion très difficile
- Dispersion facile

- Zones urbanisées
- Limites communales
- Pays du Giennois
- Aire d'étude

* Les réservoirs de biodiversité peuvent être superposés. Certains secteurs peuvent concerner plusieurs sous-trames.

** Les axes de corridors affichent une connexion étroite entre deux réservoirs mais ne sont pas destinés à être exploités directement en tant que zonage. Les corridors sont plutôt définis au regard de la fonctionnalité (dispersion).



© Syndicat Mixte du Pays du Giennois - Tous droits réservés - Sources : GeoCentre (convention IGN40000457) & IGN, BD TOPO®, DREAL Bourgogne, SRCE, 2015 ; DREAL Centre-Val de Loire, SRCE, 2015 - Cartographie : Biotope, 2016

Carte : Trame Verte et Bleue du Pays Giennois (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois)

3.3.4 La Trame Verte et Bleue locale

La Trame Verte et Bleue locale correspond à la déclinaison de la Trame Verte et Bleue du SCOT du Pays Giennois. La Trame Verte et Bleue du PLUi reprend ainsi la cartographie de la TVB du SCOT, ayant été réalisée à une échelle déjà très fine, et y intègre des réservoirs/corridors secondaires ou d'échelle communale, ainsi que des éléments relais.

Elle est composée des sous-trames suivantes :

- Milieux aquatiques : cours d'eau (correspondant également à des corridors)
- Milieux humides
 - Plans d'eau (et abords humides)
 - Boisements alluviaux (correspondant également à des corridors le long des cours d'eau)
 - Zones tourbeuses et marécageuses
 - Prairies humides
- Milieux boisés
 - Forêts et boisements
- Milieux ouverts
 - Prairies et friches
 - Parcs
 - Vergers
 - Landes
 - Clairières
- Milieux calcicoles
 - Pelouses calcicoles
 - Sable

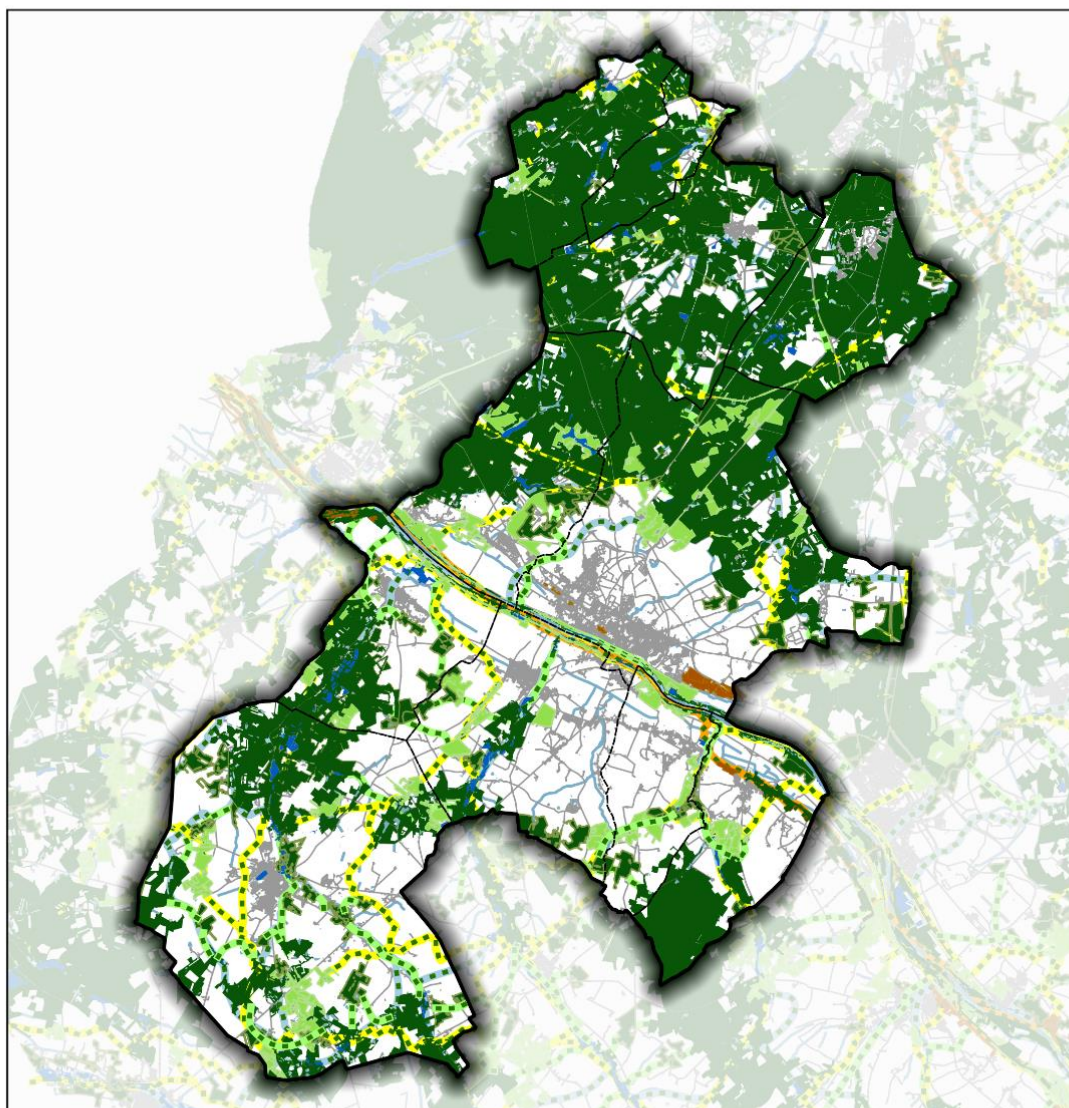


Composantes de la Trame Verte et Bleue

Communauté des Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25®, SCAN25®, 2015), ©Pays du Giennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotopie, 2016

Réservoir de biodiversité

- Milieux boisés
- Milieux ouverts
- Milieux calcicoles
- Milieux aquatique et humides
- Cours d'eau

Corridor écologique

- Milieux boisés
- Milieux ouverts
- Milieux calcicoles
- Milieux humides

Risque de fragmentation

- Urbanisation
- Réseau routier
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Composantes de la Trame Verte et Bleue du Pays Giennois dans la CC Giennoises (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois).

3.3.4.1 La sous-trame des milieux boisés

Les réservoirs principaux correspondent au Massif de la Forêt d'Orléans, les boisements alluviaux de la Loire, la forêt de Saint-Brisson et les boisements diffus le long de l'Aquialne (bois des Trainats...). La densité de boisement est particulièrement importante dans le nord du territoire avec le Massif de la Forêt d'Orléans. Les connexions entre ces réservoirs s'effectuent notamment à travers les vallées et la mosaïque de boisements (bosquets, haies, boisements alluviaux) accompagnant les espaces ouverts et les cours d'eau. Les corridors dans le sud du territoire sont fonctionnels à moyennement fonctionnels, tandis que la majorité des continuités du nord du territoire, présentent des fragilités liées au phénomène d'engrillagement (ou « solognisation »), affectant les déplacements des grands mammifères des massifs forestiers du nord du territoire. L'urbanisation est également une source de menace et de fragmentation dans le centre du territoire. Le corridor permettant de relier le domaine ligérien à la forêt d'Orléans, par exemple, est menacé par la dynamique de conurbation entre Nevoy et Gien qui pourrait créer une coupure urbaine. D'autres espaces relais soutiennent la perméabilité de la sous-trame boisée dans les milieux urbains. C'est le cas notamment des fonds de jardins boisés, nombreux à Gien.



Photo : Massif d'Orléans (source : Biotope, 2016).

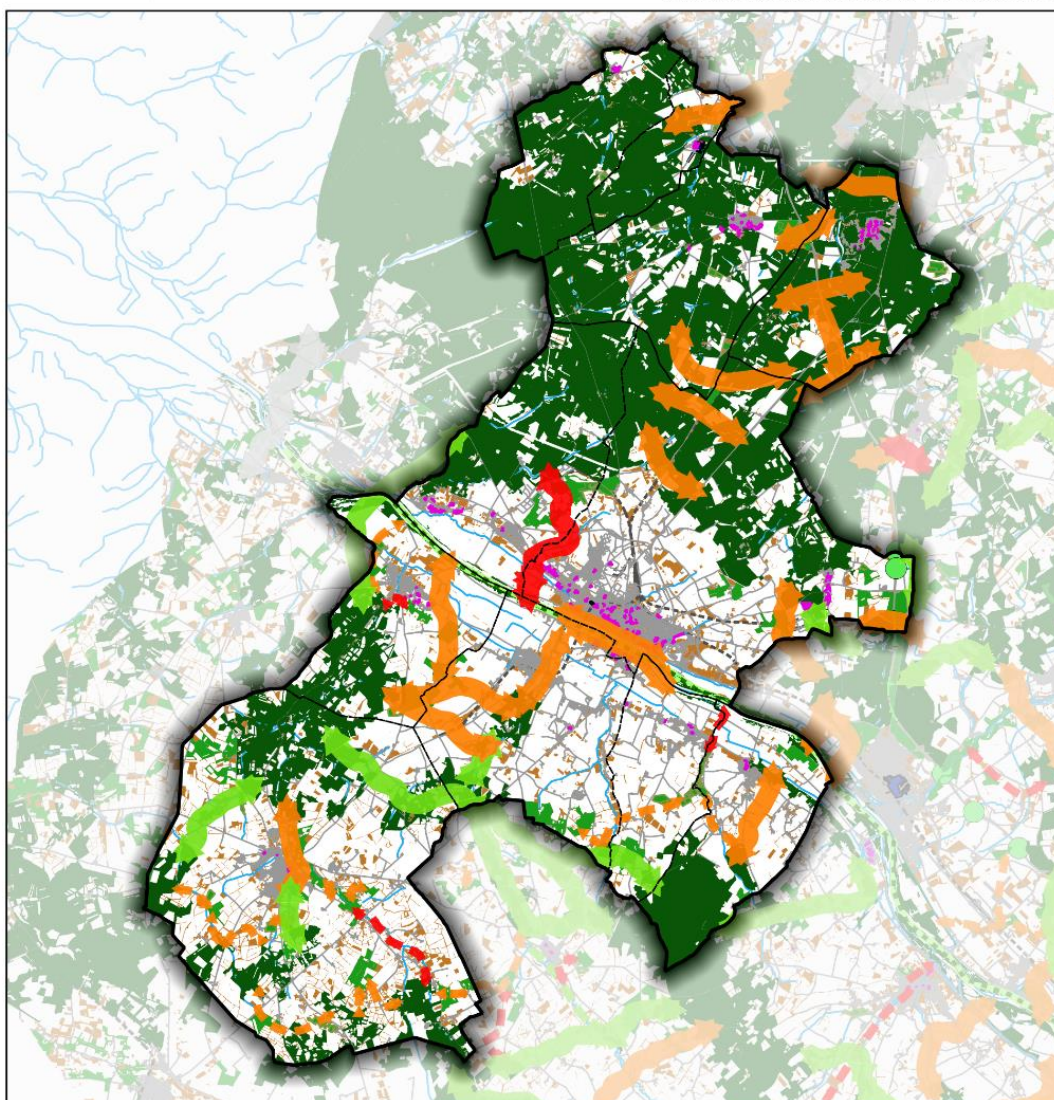


Sous-trame des milieux boisés

Communauté des
Communes Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : © SCOT du Pays Giennois, © IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), © Corine Land Cover, © DREAL Centre-Val de Loire, © DDT45 - Cartographie : Biotope, 2017

Réservoir de biodiversité

- Réservoir des milieux boisés à l'échelle du Pays
- Réservoir des milieux boisés d'échelle communale

Corridor écologique (état et enjeu)

- Corridor principal
- Corridor secondaire
- Corridor fonctionnel à maintenir et à conforter
- Corridor fragilisé à préserver
- Corridor menacé à protéger et à renforcer

Risque de fragmentation

- Urbanisation
- Réseau ferré
- Réseau routier
- Ouvrage reconnectant

Autre milieu boisé, support de la Trame Verte et Bleue

- Ripisylve le long de la Loire
- Parc urbain
- Cœur d'îlot urbain boisé (fonds de jardins)
- Autre espace boisé

- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Sous-trame boisée (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois)

3.3.4.2 La sous-trame des milieux ouverts

Les réservoirs des milieux ouverts identifiés sont composés d'espaces en herbes, clairières, prairies permanentes et temporaires, localisés de manière diffuse dans le territoire, avec un maillage légèrement plus resserré dans le centre. La majorité des réservoirs correspondent à des prairies associées à une exploitation agricole, la préservation des activités d'élevage apparaît donc comme un enjeu majeur pour cette sous-trame. La continuité entre ces réservoirs est assurée par des éléments relais qui intègrent notamment des landes et des surfaces agricoles. Ces connexions empruntent souvent les lisières des massifs boisés et les tranchées ouvertes sous les lignes haute-tension, mais aussi les chemins et layons intérieurs. Les axes peuvent suivre également le réseau hydrographique et les ensembles de prairies humides. Toutefois, certaines continuités sont menacées par l'urbanisation, notamment dans les secteurs les plus dynamiques du domaine ligérien.



Photo : Prairie du Giennois (source : Biotope, 2016).

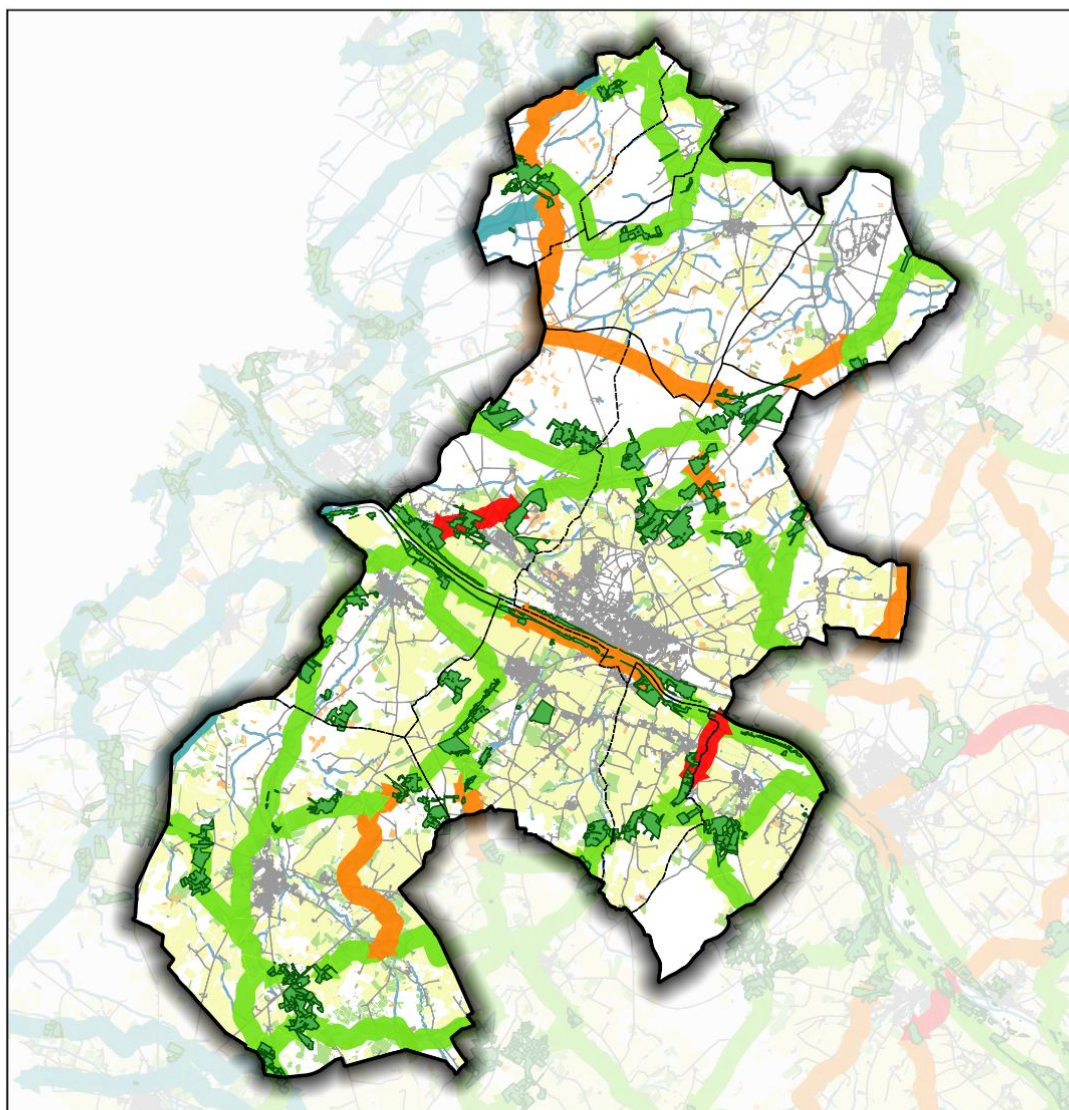


Sous-trame des milieux ouverts

Communauté des Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25®, SCAN25®, 2015), ©Pays du Giennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Réservoir de biodiversité

■ Réservoir des milieux ouverts

Corridor écologique (état et enjeu)

■ Corridor fonctionnel à maintenir et à conforter

■ Corridor fragilisé à préserver

■ Corridor menacé à protéger et à renforcer

Autre milieu ouvert, support de la Trame Verte et Bleue

■ Formation herbacée

■ Prairie

■ Friche

■ Lande

■ Surface essentiellement cultivée

Risque de fragmentation

■ Urbanisation

— Réseau routier

— Cours d'eau

□ Limites communales

□ Limites du territoire intercommunal



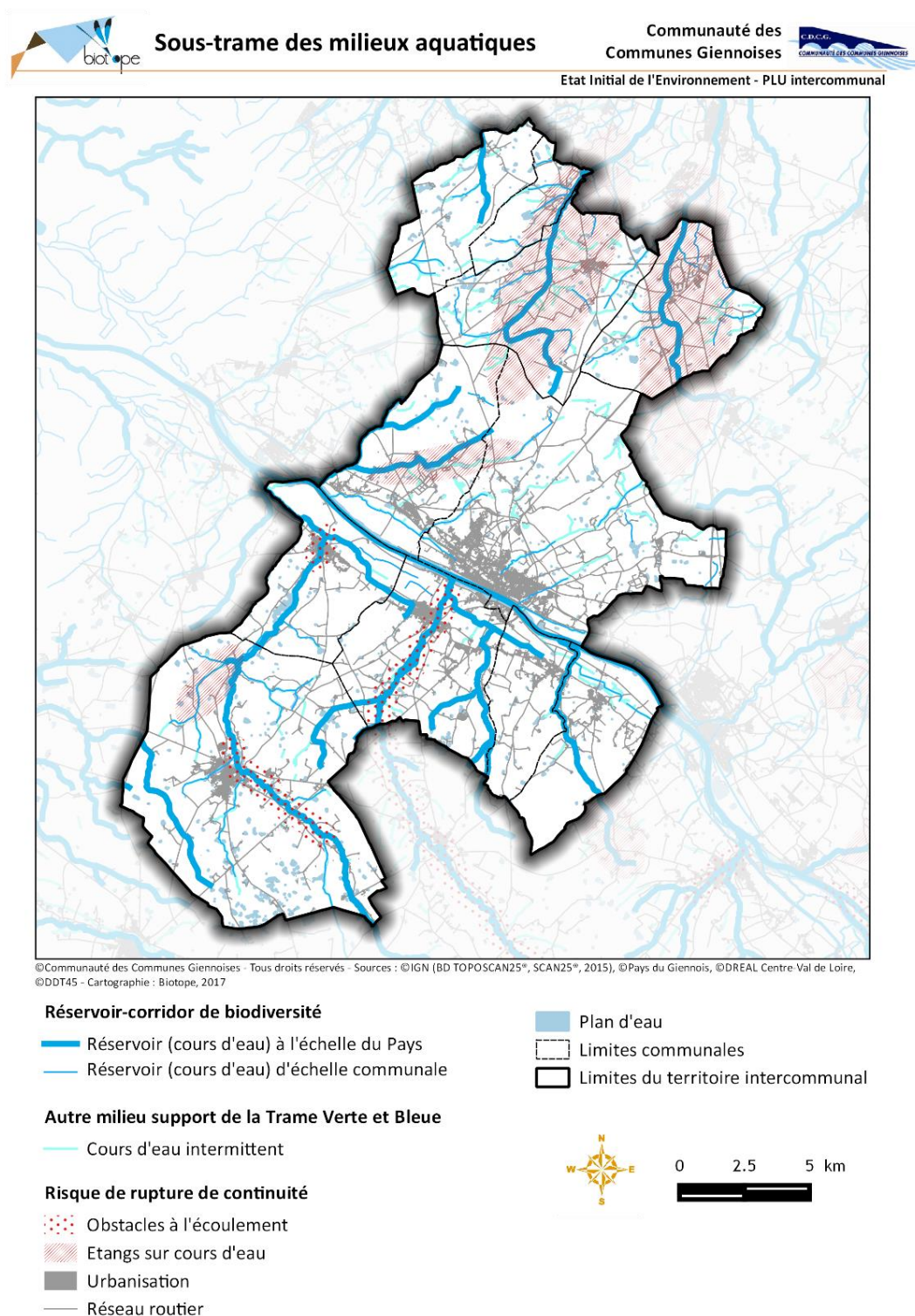
0 2.5 5 km



Carte : Sous-trame des milieux ouverts (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois)

3.3.4.3 La sous-trame des milieux aquatiques

Les principaux réservoirs aquatiques du territoire correspondent aux réservoirs de biodiversité identifiés dans le cadre des SDAGE et de la Trame Verte et Bleue du Pays. Il s'agit notamment de la Loire, du Vernisson, du Puiseaux, du Solin, de l'Ocre, du Rousson, de la Nortreure, de l'Aquiaulne et du Beuvron. Les autres cours d'eau permanents constituent des réservoirs d'échelle communale, dont la préservation de la qualité écologique participe au maintien de la biodiversité des réservoirs aquatique à l'échelle régionale et du Pays.

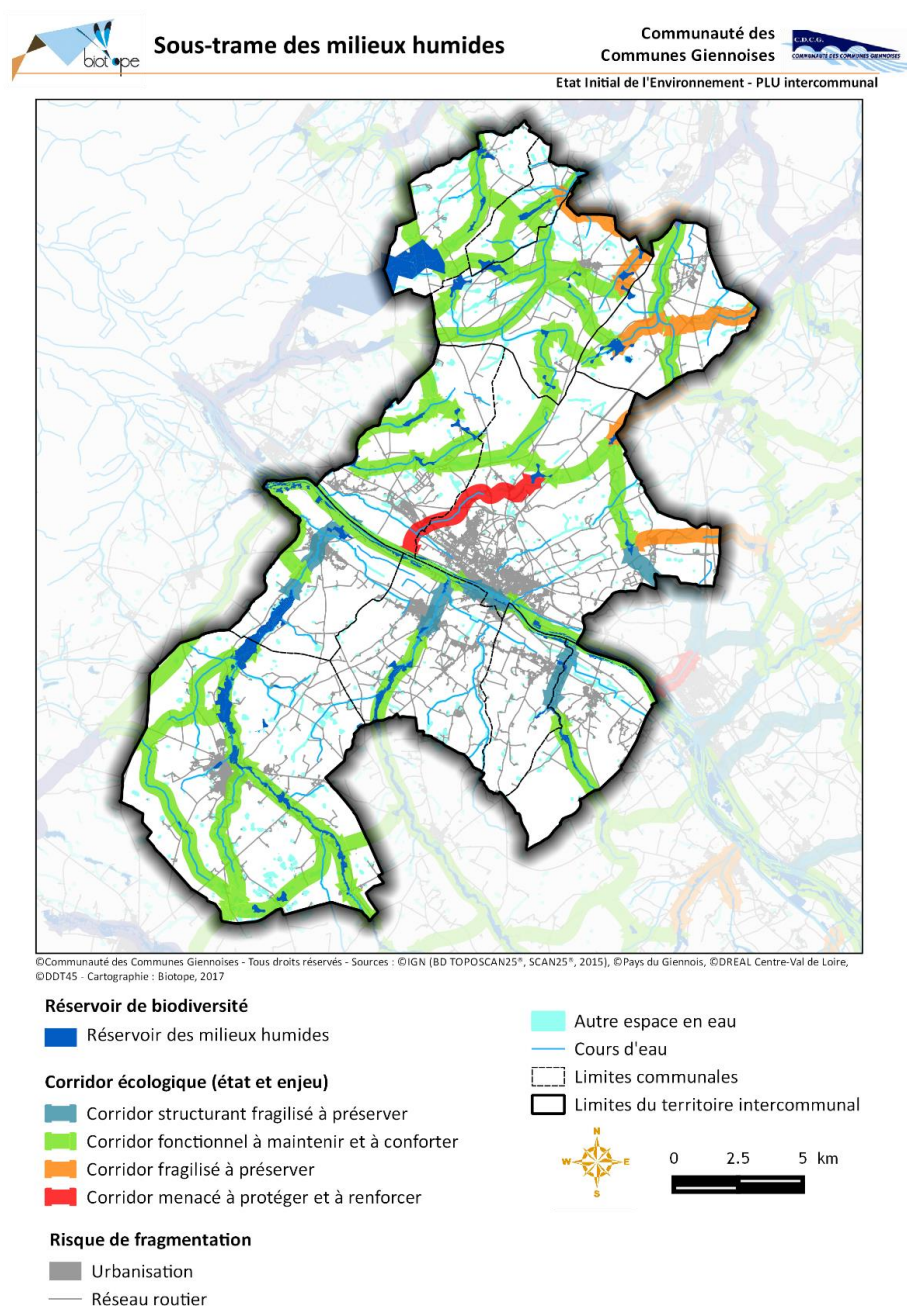


Carte : Sous-trame des milieux aquatiques (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois)

Les continuités écologiques sont assez fonctionnelles. Néanmoins, la présence d'ouvrages le long des cours d'eau (principalement des seuils et anciens moulins) entraîne des modifications dans les rythmes d'écoulement, pouvant engendrer des impacts sur les écosystèmes naturels associés à ces milieux. D'autre part, les caractéristiques naturelles de certains cours d'eau tels que le Puiseaux et le Vernisson, sont modifiées par l'aménagement de plusieurs étangs.

3.3.4.4 La sous-trame des milieux humides

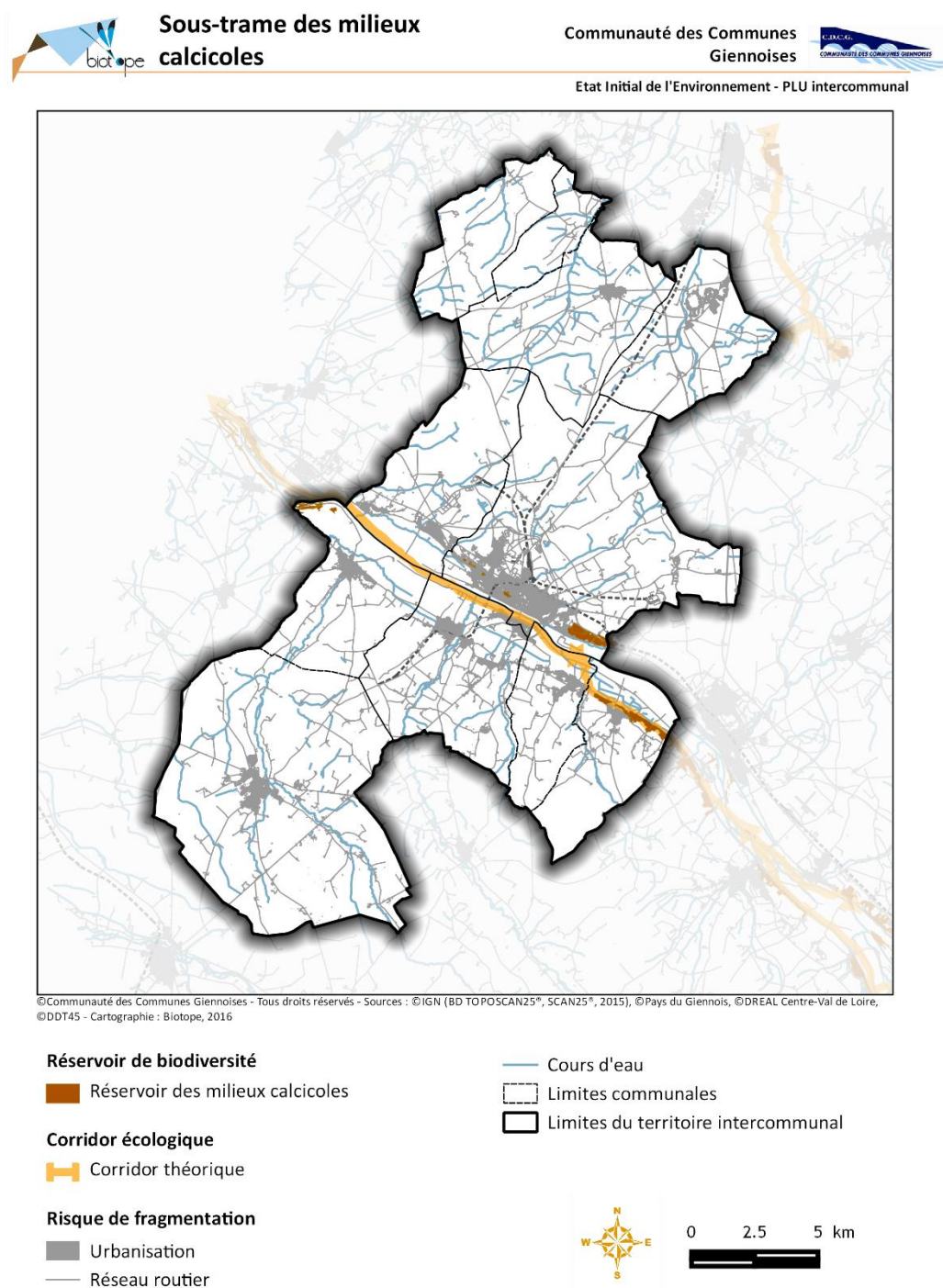
Les réservoirs humides du territoire correspondent principalement à des étangs, mares et boisements alluviaux. Le territoire compte assez peu de prairies humides ou tourbières. Les continuités écologiques sont plutôt fonctionnelles. Les connexions des milieux humides associés à la Loire avec ceux de ses affluents du nord présentent toutefois une fragilité certaine, notamment du fait de l'urbanisation qui vient rompre la naturalité des berges.



Carte : Sous-trame des milieux humides (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois).

3.3.4.5 La sous-trame des milieux calcicoles

Les réservoirs calcicoles sont peu nombreux et de petite taille dans le territoire. Ils sont exclusivement associés au domaine ligérien. Un corridor « potentiel » serpente le long de la Loire et correspond aux pelouses des bords de Loire.



Carte : Sous-trame des milieux calcicoles (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois).

La cartographie et la définition des enjeux à l'échelle communale sont présentées dans un document annexe « Déclinaison par commune de la Trame Verte et Bleue du PLUi de la Communauté des Communes Giennoises ».

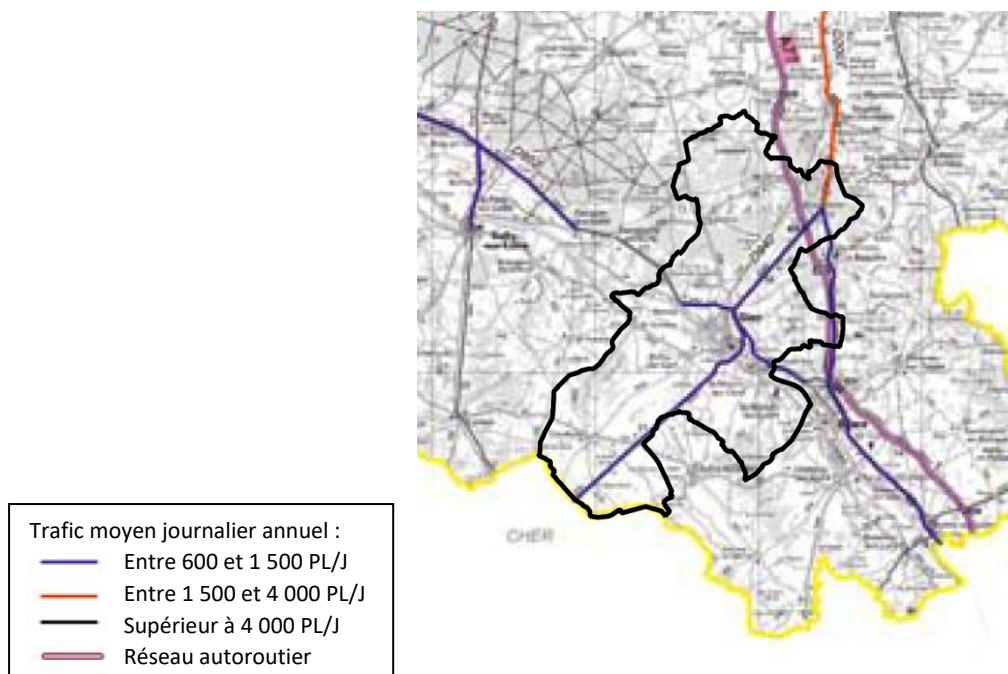
4. Prévention des risques et nuisances

UN RISQUE MAJEUR SE REFERE A UN EVENEMENT D'ORIGINE NATURELLE OU ANTHROPIQUE, POUVANT ENTRAINER DES DEGATS HUMAINS ET MATERIELS IMPORTANTS. QU'ILS SOIENT NATURELS (INONDATIONS, MOUVEMENTS DE TERRAIN...) OU TECHNOLOGIQUES (INDUSTRIELS, TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES...), LES RISQUES CONSTITUENT DES CONTRAINTES PLUS OU MOINS LOURDES, QUI DOIVENT ETRE PRISES EN CONSIDERATION DANS L'ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME. LES RISQUES MAJEURS PEUVENT ETRE SOUMIS A L'APPLICATION D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR). LES COMMUNES CONCERNEES PAR CELUI-CI DISPOSENT ALORS DE PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ENCADREES PAR LES MESURES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES AU PPR. L'ABSENCE DE PPR PRESCRIT OU APPROUVE NE SIGNIFIE PAS OBLIGATOIREMENT L'ABSENCE DE RISQUE. DANS CE CAS, LES DOCUMENTS RELATIFS A LA CONNAISSANCE DES ALEAS (EXEMPLE : ATLAS DES ZONES INONDABLES) CONSTITUENT UNE SOURCE D'INFORMATION QUI DOIT ETRE PRISE EN COMPTE PAR LES TERRITOIRES. OUTRE LES RISQUES MAJEURS, IL EXISTE D'AUTRES TYPES DE RISQUES QUI NE SONT PAS CONSIDERES COMME « MAJEURS » MAIS QUI PEUVENT ENGENDRER DES IMPACTS IMPORTANTS SUR LE BATI, C'EST NOTAMMENT LE CAS DES RISQUES LIES A LA PRESENCE D'ARGILES DANS LE SOL.

4.1 Les risques technologiques et de pollution des sols engendrés par les activités humaines

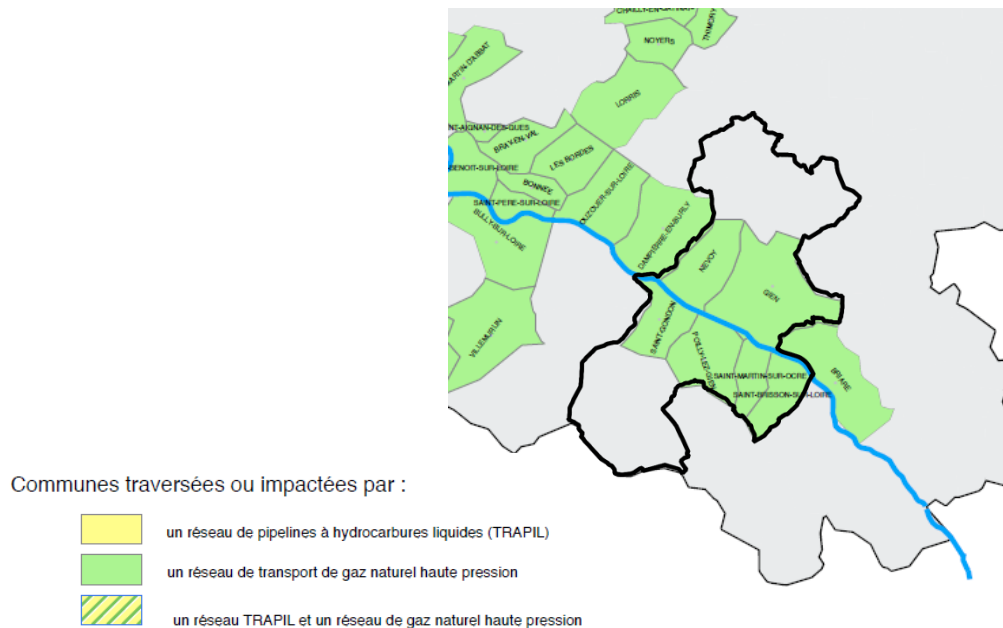
4.1.1 Un réseau de voies de communication et de canalisations entraînant un risque lié au transport de matières dangereuses

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises est traversé par plusieurs voies de communication accueillant un trafic de poids lourds susceptible d'engendrer un risque associé au transport de matières dangereuses (explosion, incendie, contamination chimique...). Ainsi, les voies les plus à risque sont : l'autoroute A77 (trafic inconnu mais estimé très important), la RN7 (entre 600 et 4000 poids lourds par jour à Boismorand), ainsi que les RD94 et RD52 (entre 600 et 1500 poids lourd par jour).



Carte : Trafic de poids lourds moyen journalier dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises (source : Dossier Départemental des Risques Majeurs du Loiret).

D'autre part, sur les 11 communes du territoire, 6 sont concernées par un risque associé aux canalisations de gaz naturel haute pression. Les canalisations de transport de gaz sont susceptibles, par perte de confinement accidentelle suivie de l'inflammation, de générer des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines.



Carte : Communes traversées par des canalisations de gaz ou hydrocarbures (source : Dossier Départemental des Risques Majeurs du Loiret)

4.1.2 Des risques industriels localisés

UN RISQUE INDUSTRIEL MAJEUR EST UN EVENEMENT ACCIDENTEL SE PRODUISANT SUR UN SITE INDUSTRIEL ET ENTRAINANT DES CONSEQUENCES IMMEDIATES GRAVES POUR LE PERSONNEL, LES POPULATIONS AVOISINANTES, LES BIENS ET/OU L'ENVIRONNEMENT.

LES GENERATEURS DE RISQUES SONT REGROUPEES EN DEUX FAMILLES :

- LES INDUSTRIES CHIMIQUES PRODUISENT DES PRODUITS CHIMIQUES DE BASE, DES PRODUITS DESTINES A L'AGROALIMENTAIRE (NOTAMMENT LES ENGRAIS), LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DE CONSOMMATION COURANTE (EAU DE JAVEL, ETC.) ;
- LES INDUSTRIES PETROCHIMIQUES PRODUISENT L'ENSEMBLE DES PRODUITS DERIVES DU PETROLE (ESSENCES, GOUDRONS, GAZ DE PETROLE LIQUEFIE).

LA MANIFESTATION DU RISQUE INDUSTRIEL PEUT SE TRADUIRE PAR DES EFFETS THERMIQUES (COMBUSTION ET EXPLOSION), MECANQUES (SURPRESSION RESULTANT D'UNE ONDE DE CHOC), OU TOXIQUES (EMANATION DE SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES).

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises est exposé à des risques industriels, qui restent toutefois localisés autour de **25 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Les ICPE sont susceptibles d'engendrer des impacts sur l'Environnement et les riverains (suite à une explosion par exemple).

Parmi ces 25 ICPE, 19 sont soumises à Autorisation, 4 à Enregistrement et 2 sont de régime inconnu d'après la base de données ministérielle. **Aucune de ces ICPE n'est toutefois classée site SEVESO** (à risque très élevé). Ces installations, qui accueillent principalement des activités industrielles (pour 19 d'entre elles), mais aussi des exploitations de carrières (pour 2 d'entre elles) et d'élevage (4 d'entre elles), font l'objet d'une réglementation spécifique permettant de limiter les risques pour les populations et l'environnement.

Le territoire ne recense aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) permettant d'encadrer les risques technologiques.

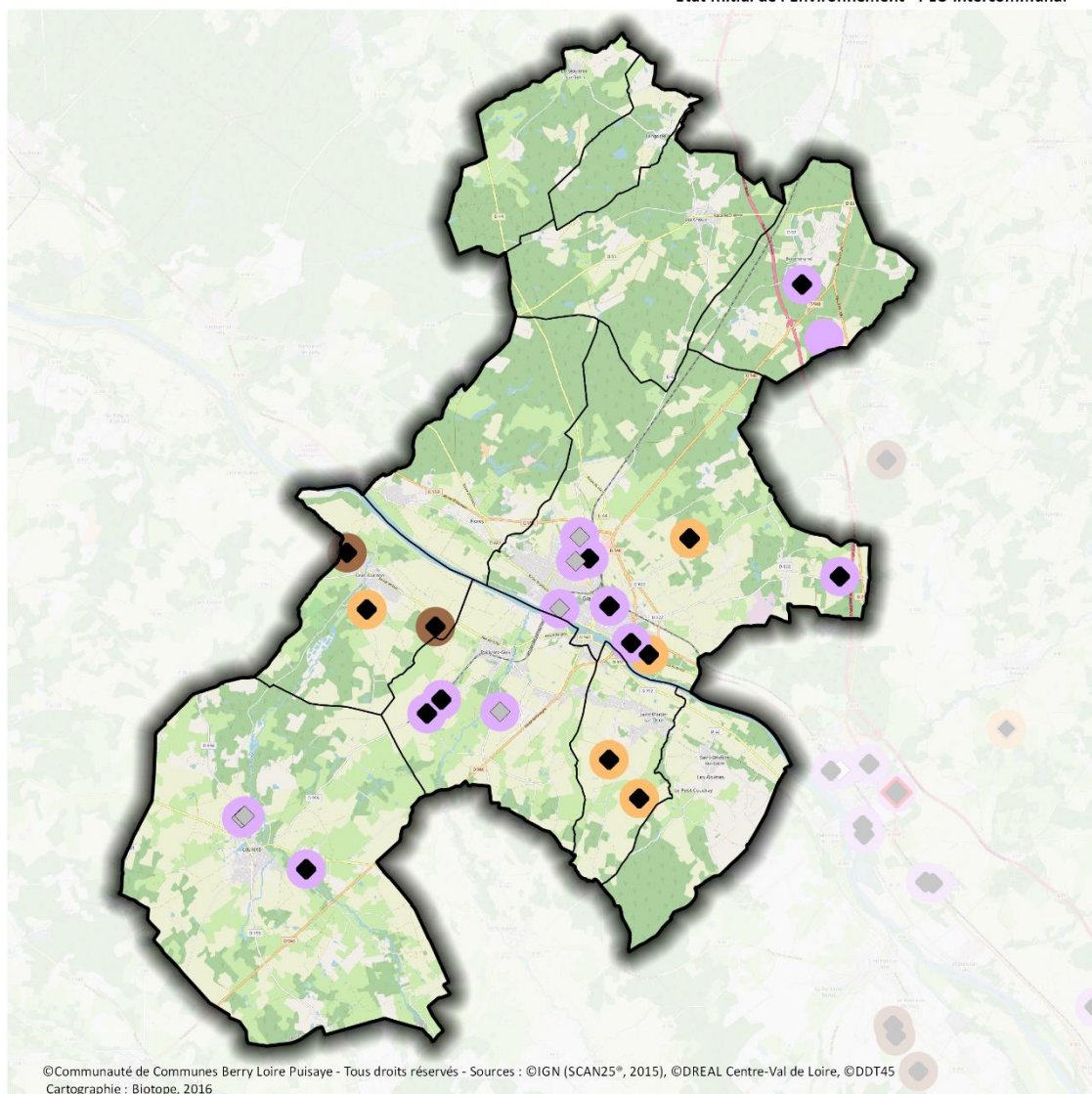


Risques industriels

Communauté de Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



Régime de l'ICPE

- ◇ Inconnu
- ◆ Autorisation
- ◇ Enregistrement

Type d'établissement

- Exploitation d'élevage
- Industrie
- Carrière

□ Limites communales

□ Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Risque industriel dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises (source : DREAL Centre-Val de Loire, MEEM : Inspections des Installations Classées)

Nom de l'établissement	Commune	Régime ICPE	Régime SEVESO	Type d'établissement
SRTM (ex JAPOROP)	BOISMORAND	Autorisation	Non Seveso	Industrie
TECSABOIS	COULLONS	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
DS SMITH CHOUANARD	COULLONS	Autorisation	Non Seveso	Industrie
TECSATHERMIQUE	COULLONS	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
COLAS CENTRE OUEST (ets MEUNIER)	GIEN	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
GIEN RECYCLAGE (M. Franck LE GALLIC)	GIEN	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
SPA DU GIENNOIS	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Élevage
VOLACOP (EARL) COPPOOLSE Matthieu	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Exploitation aviaire
ESSITY OPERATIONS FRANCE	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
PFMP PROGIPHARM	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
SHISEIDO	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
CIDEME	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
OTIS	GIEN	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
FAIENCERIES DE GIEN	GIEN	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
SEPUR	POILLY LEZ GIEN	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
AXEREA	POILLY LEZ GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
SGA MEYER	POILLY LEZ GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
GRANGE DIEU (GAEC DE LA) BEZARD	ST GONDON	Autorisation	Non Seveso	Exploitation bovine
CIMENT ROUTE	ST GONDON	Autorisation	Non Seveso	Carrière
COLAS CENTRE OUEST	ST GONDON	Autorisation	Non Seveso	Carrière
MASSONNIERE (GAEC DE LA)	ST MARTIN SUR OCRE	Autorisation	Non Seveso	Exploitation porcine
LEGER Jean-Michel	ST MARTIN SUR OCRE	Autorisation	Non Seveso	Exploitation porcine

Tableau : Liste des ICPE dans le territoire de la Communauté des Communes Giennaises au 30/11/2016 (source : DREAL Centre-Val de Loire, MEEDDAT : Inspections des Installations Classées)

4.1.3 Une exposition au risque nucléaire

La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite loi TSN) a fixé le cadre juridique nécessaire à la mise en œuvre d'une véritable maîtrise des activités autour des installations nucléaires de base (INB). En particulier, l'article 31 dispose que « l'autorité administrative peut instituer autour des INB, y compris des installations existantes, des servitudes d'utilité publique concernant l'utilisation du sol et l'exécution de travaux soumis à déclaration ou autorisation administrative ». Le titre VI du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 précise les modalités d'institution de ces servitudes. Dans l'attente de la mise en place de ces servitudes, les préfets sont invités par circulaire ministérielle du 17 février 2000, à porter à la connaissance des collectivités compétentes en matière d'urbanisme la nature du risque et les mesures d'accompagnement devant assurer une maîtrise de l'urbanisation des abords des INB.

La démarche de développement prudente appelée par la circulaire du 17 février 2010 s'applique aux activités, constructions ou équipements nouveaux situés à l'intérieur des zones d'aléa à cinétique rapide des installations nucléaires, y compris les projets d'extension, de reconstruction ou de changement de destination. Le périmètre de vigilance est défini par un cercle de 2 kilomètres de rayon autour des réacteurs sur la base de scénarios d'accident à « cinétique rapide » (rejets de substances toxiques radioactives dont les conséquences atteignent les niveaux d'intervention dans un délai inférieur à 6 heures).

Les PPI doivent être révisés en prenant en compte l'évolution de la doctrine nationale de réponse à un accident radiologique et le retour d'expérience de l'accident de Fukushima.

Les nouveaux PPI doivent intégrer trois évolutions majeures. Leur périmètre doit passer de 10 à 20 km autour des centrales. Cette extension doit conduire à élargir l'information du public et la réalisation de plans communaux de sauvegarde (PCS). En second lieu, les PPI doivent désormais planifier une mesure d'évacuation immédiate de 5 km autour des centrales contre 2 km actuellement.

Sur le terrain, le projet de PPI élargi définit trois périmètres autour des centrales : à 2 km, 5 km et donc 20 kilomètres.

Les trois principes généraux de maîtrise de l'urbanisation autour des INB applicables aux activités, constructions ou équipements nouveaux sont :

- préserver l'opérabilité des plans de secours ;
- maîtriser la croissance de la population à l'intérieur de la zone de danger et privilégier un développement territorial au-delà de la zone de danger ;
- permettre un développement maîtrisé répondant aux besoins de la population résidente

L'article R111-2 du code de l'urbanisme stipule que « *Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations* ».

Précédemment dans le périmètre : Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Faverelles, Thou.

Désormais inclus dans le périmètre de 20 kms : Autry-le-Châtel, Batilly-en-Puisaye, Breteau, Briare-le-Canal, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Brissson-sur-Loire, Saint-Firmin-sur-Loire.



Carte : Périmètre soumis à un risque nucléaire (source : DDT et SDN).

-  Centrale
-  Zone de sureté de 2 km
-  zone de sureté de 10 km



✓ Belleville

✚ Centrale nucléaire EDF de Bel...

📏 Périmètre 10 km

📏 Périmètre 20 km

✓ Dampierre

✚ Centrale nucléaire EDF de Da...

📏 Périmètre 10 km

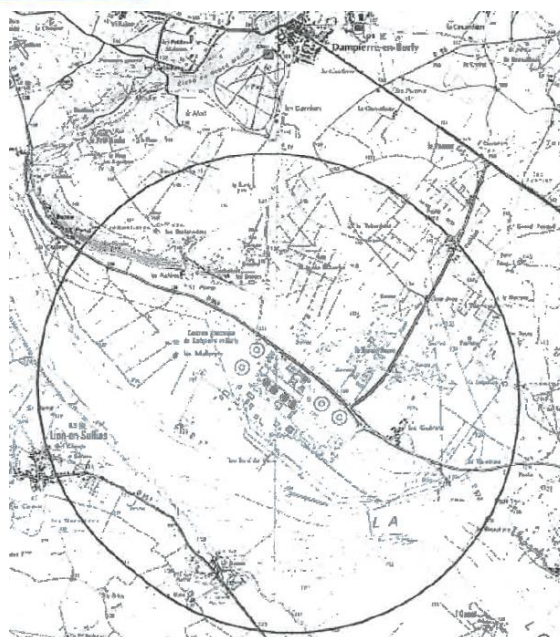
📏 Périmètre 20 km



Dampierre et Belleville

Périmètres de 20 km

<https://www.sdn-berry-giennois-puisaye.fr/news/ppi-nouveau-perimetre-20-km-autour-de-belleville-communes-concernees/>



Zone de danger des 2kms initiale autour de la centrale.

4.1.4 Une pollution des sols avérée ou supposée à prendre en compte dans les projets

ON CONSIDERE QU'UN SITE POLLUE EST « UN SITE QUI, DU FAIT D'ANCIENS DEPOTS DE DECHETS OU D'INFILTRATION DE SUBSTANCES POLLUANTES, PRESENTE UNE POLLUTION SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER UNE NUISANCE OU UN RISQUE PERENNE POUR LES PERSONNES OU L'ENVIRONNEMENT ». L'ORIGINE DE CES POLLUTIONS PEUT ETRE ATTRIBUEE A DES EPANDAGES FORTUITS OU ACCIDENTELS, A DES RETOMBEES AU SOL DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES OU A D'ANCIENNES PRATIQUES D'ELIMINATION DES DECHETS. SOUS L'EFFET DE DIFFERENTS PROCESSUS PHYSICO-CHIMIQUES (INFILTRATION/PERCOLATION, DISSOLUTION, VOLATILISATION) CONTRIBUANT A LEUR DISSEMINATION, LES SUBSTANCES PRESENTES DANS LE SOL ONT PU DEVENIR MOBILES ET ATTEINDRE L'HOMME, LES ECOSYSTEMES, LES RESSOURCES EN EAU. AINSI, UN SITE POLLUE EST SOUVENT SYNONYME DE RISQUE POUR LES EAUX SOUTERRAINES.

Il existe deux bases de données nationales qui permettent de recenser les sites potentiellement pollués et les sites où la pollution est avérée :

- Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif ;
- Base de données BASIAS sur les anciens sites industriels et activités de service (inventaire historique) pouvant avoir engendré des pollutions.

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises recense 6 sites pollués d'après la base de données BASOL :

- Site STRM à Boismorand
- Site OTIS à Gien
- Ancien site DIFFUSION EVL à Gien (mécanique, traitement des surfaces).
- Site Garage de Paris à Gien
- Ancien site HYPRED à Saint-Brisson-sur-Loire
- Ancien site de la Société FUNETT à Saint-Brisson-sur-Loire (récupération non ferreux) ;

Par ailleurs, de nombreux anciens sites industriels et activités de service sont recensés dans le territoire d'après la base de données BASIAS. Ces sites sont susceptibles d'engendrer ou d'avoir engendré une pollution des sols. Ils sont localisés dans les communes de Gien (principalement), Nevoy, Coullons et Saint-Brisson-sur-Loire.

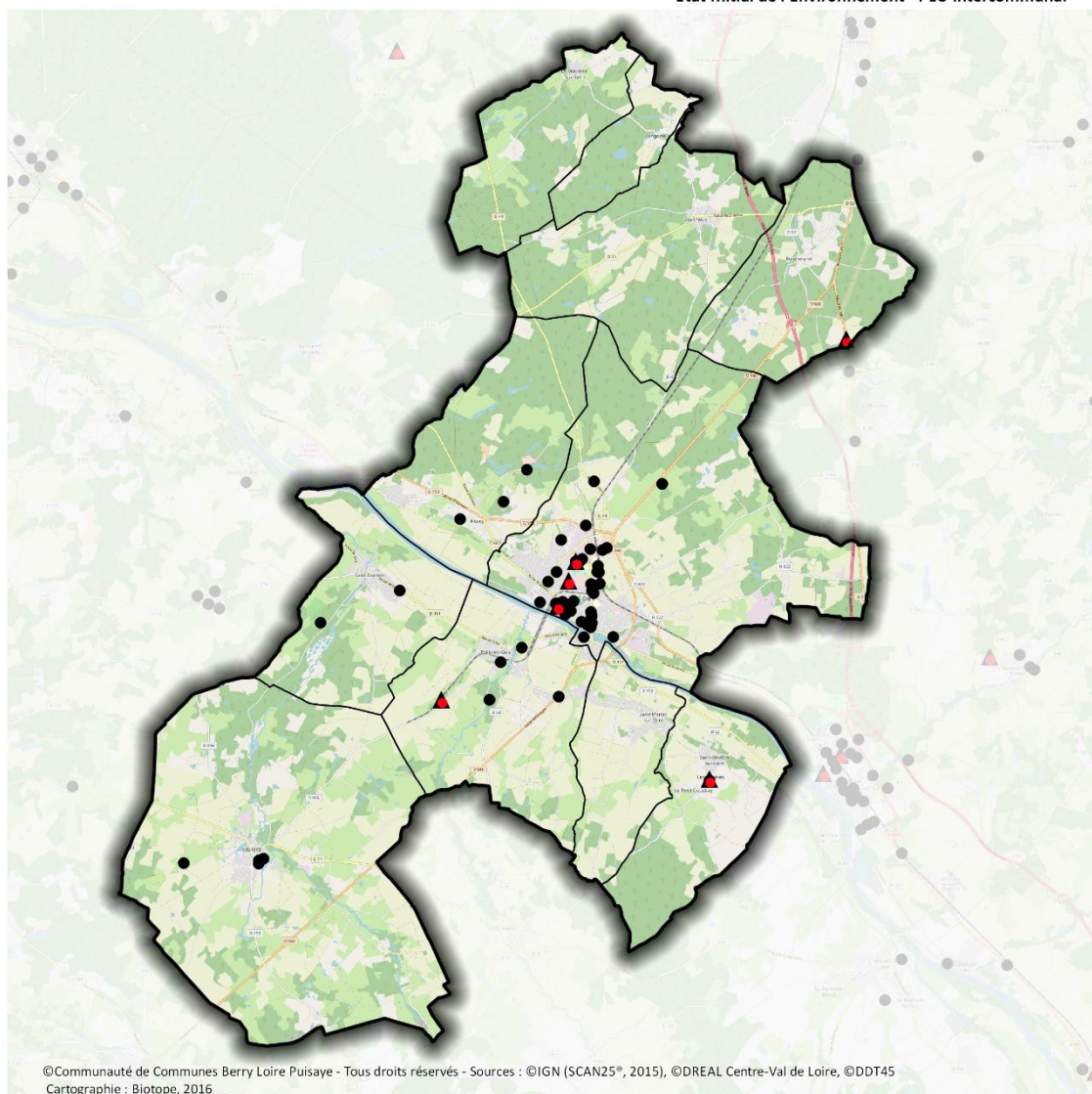


Polution des sols

Communauté de Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



- ▲ Site pollué (bas de données BASOL)
- Site potentiellement pollué (base de données BASIAS)



0 2.5 5 km

- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

Carte : Sites pollués et potentiellement pollués recensés (source : DREAL Centre-Val de Loire, MEEDDAT).

4.2 Les risques naturels

4.2.1 Un territoire exposé au risque d'inondation

4.2.1.1 Un territoire sujet aux débordements de cours d'eau

La présence de nombreux cours d'eau, et plus particulièrement de la Loire, rend l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes Giennes vulnérable à des crues occasionnelles qui peuvent provoquer des inondations plus ou moins importantes. Le territoire dénombre d'ailleurs plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à une inondation. Le plus récent date du 8 juin 2016 et fait suite aux inondations survenues entre le 28 mai et le 5 juin 2016, qui ont particulièrement affectées le val de Loire.

Face aux risques importants de débordement de la Loire, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation « Loire-Val de Gien » a été instauré le 11/12/2002 et régit l'urbanisation dans 6 communes du territoire. Il identifie 2 zones soumises à une réglementation spécifique :

- Une **zone A**, correspondant à une zone non ou peu urbanisée exposée à un aléa plus ou moins important, ou bien à une zone urbaine exposée à un aléa fort. Cette zone A est divisée en 4 secteurs d'aléas allant de faible à très fort. En fonction du secteur, certaines adaptations dans le règlement ont été apportées. Toutefois, l'inconstructibilité reste la règle générale dans cette zone, et le développement y est strictement contrôlé.
- Une **zone B**, déjà urbanisée et constructible sous conditions, divisée en 3 secteurs d'aléa (faible et moyen). Dans cette zone, la construction entre autres de sous-sols, d'équipements de santé, d'établissements scolaires, de centres de stockage de déchets ou de produits dangereux, y est interdite.

L'ensemble des communes concernées par ce PPRI ont également mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde** qui suite à une analyse du risque, propose des mesures, ainsi qu'une méthodologie d'alerte et d'actions à mettre en œuvre en cas de catastrophe naturelle.

POINT TECHNIQUE :

LES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI) PERMETTENT DE LEGIFERER ET D'ENCADRER L'URBANISATION DANS LES ZONES LES PLUS SENSIBLES. LE PPRI CONSTITUE EN EFFET UN OUTIL REGLEMENTAIRE VISANT A LIMITER, DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, LES CONSEQUENCES HUMAINES, ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES CATASTROPHES NATURELLES. SON REGLEMENT S'IMPOSE A TOUT AUTRE DOCUMENT D'URBANISME ET DOIT ETRE ANNEXE AU PLU EN TANT QUE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE.

Le territoire est également concerné par l'**Atlas des Zones Inondables (AZI)** de la Vallée de la Loire (approuvé en 1995) qui a constitué le socle à l'élaboration du PPRI approuvé en 2002. Cependant, une grande partie du territoire, pourtant concernée par le risque d'inondation par débordement de cours d'eau (le long de l'Aquialne, du Rousson, du Vernisson notamment), n'est pas concernée par un AZI ou par un plan de prévention. Le manque d'information autour du risque dans ces secteurs peut constituer un frein pour la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques d'inondation.

POINT TECHNIQUE :

LES ATLAS DES ZONES INONDABLES VISENT A DELIMITER PAR LA METHODE HYDROGEOMORPHOLOGIQUE (ANALYSE DE LA STRUCTURATION DES DIFFERENTS LITS DES COURS D'EAU) ET PAR L'ETUDE DES CRUES PASSEES, LES ZONES SUSCEPTIBLES DE SUBIR UNE INONDATION PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU. BIEN QUE CES ATLAS NE PREVOIENT AUCUNE MESURE CONTRAIGNANT L'URBANISATION DANS UN BUT PREVENTIF, ILS CONSTITUENT DES DOCUMENTS D'APPUI POUR FIXER DES REGLES D'URBANISME AFIN DE REDUIRE LA VULNERABILITE DES TERRITOIRES A RISQUE.

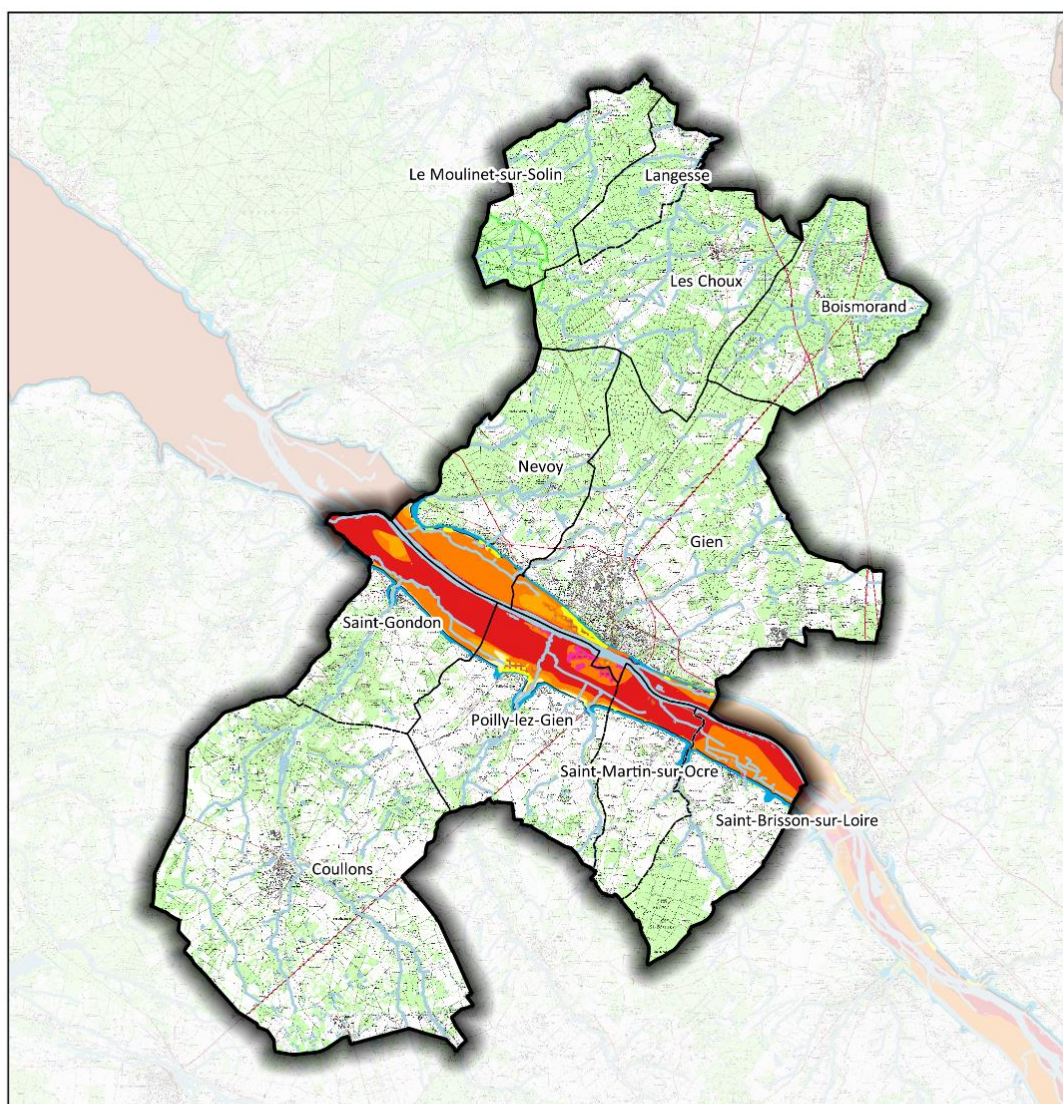


Risque d'inondation par débordement de cours d'eau

Communauté de Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : © IGN (SCAN25®, 2015), © DREAL Centre-Val de Loire, © Agence de l'eau Loire Bretagne, © DDT45
Cartographie : Biotope, 2016

Plan de Prévention du Risque Inondation

Zone A, interdite à la construction

- Secteur d'aléa 1 - faible
- Secteur d'aléa 2 - moyen
- Secteur d'aléa 3 - fort
- Secteur d'aléa 4 - très fort

Zone B, déjà urbanisée, constructible sous conditions

- Secteur d'aléa 1 - faible
- Secteur d'aléa 2 - moyen
- Secteur d'aléa 3 - fort

- Périmètre de la zone inondable
(Atlas des Zones Inondables)
- Réseau hydrographique
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

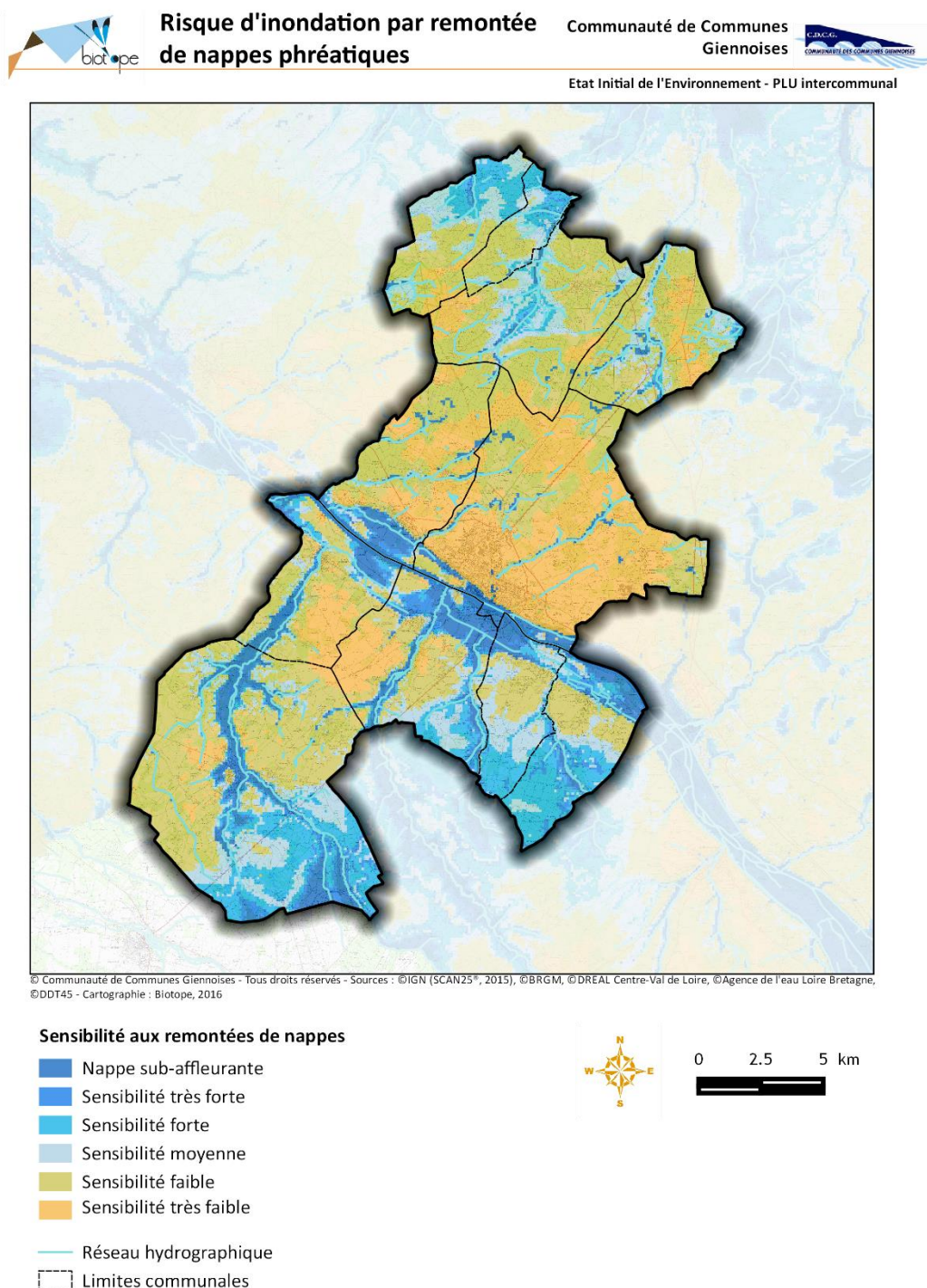


0 2.5 5 km

Carte : Zonage PPRI de la Loire-Val de Gien (source : DDT, DREAL Centre-Val de Loire).

4.2.1.2 Une sensibilité aux inondations par remontée de nappes

Outre les phénomènes de débordement de cours d'eau, une inondation peut également survenir suite à la remontée d'une nappe phréatique, phénomène souvent associé à des ruissellements importants. Les nappes d'eaux souterraines stockent une grande partie des eaux de pluie. En cas d'épisodes pluvieux importants, il arrive que la nappe soit saturée et que les eaux qu'elle contient affleurent, provoquant une inondation spontanée. Dans le territoire de la Communauté des Communes Giennes, le risque d'inondation par remontée de nappe concerne principalement les vallées alluviales (de la Loire, de l'Aquiaulne, du Puiseaux, du Vernisson, du Rousson, etc). Il existe également un risque localisé dans le nord (Langesse, le Loulinet-sur-Solin) et les communes du sud du territoire, en amont des confluences de plusieurs ruisseaux.



Carte : Sensibilité du territoire au risque d'inondation par remontée de nappe (source : BRGM, DREAL Centre-Val de Loire).

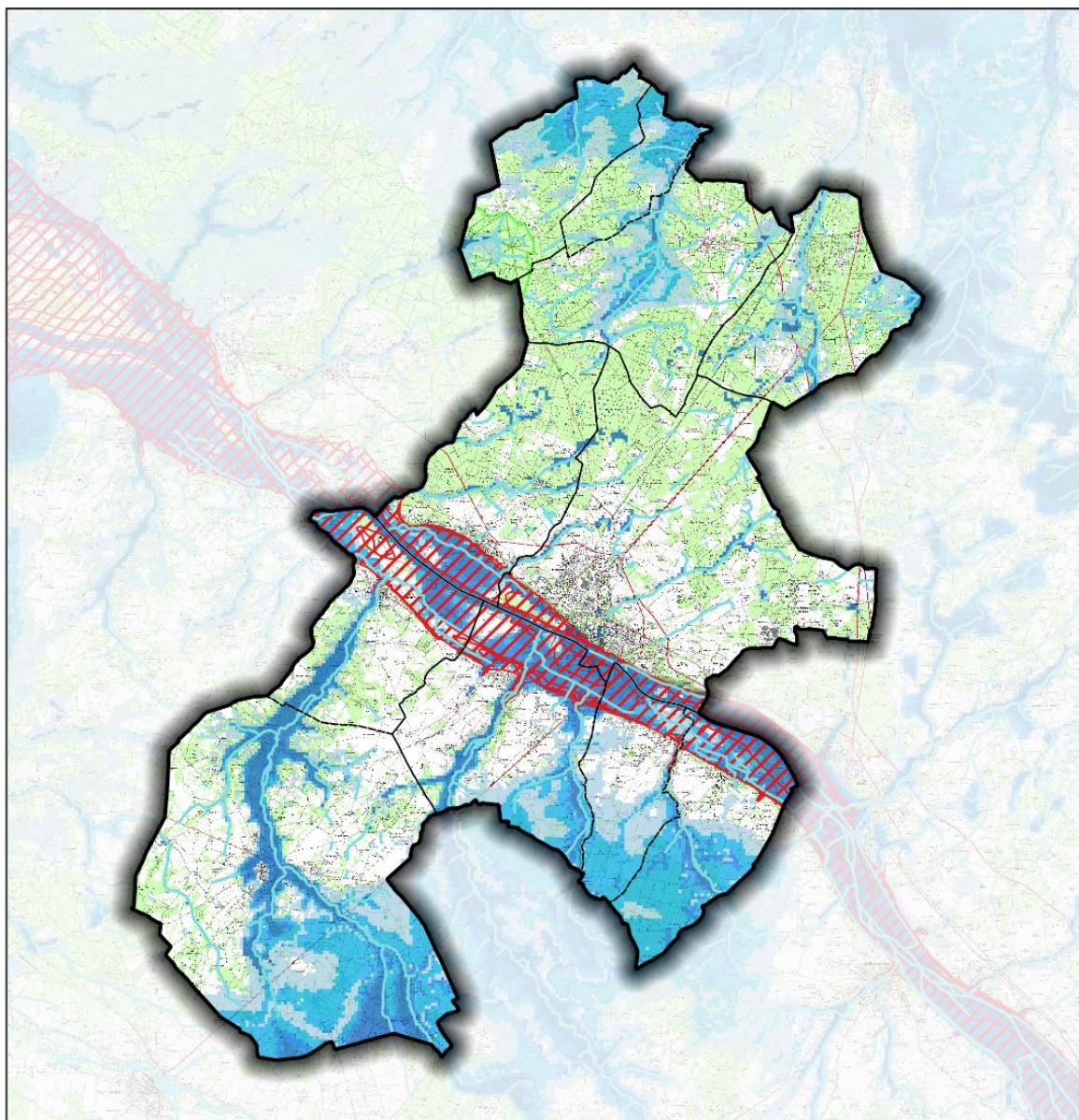


Synthèse des risques d'inondation

Communauté de Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25°, 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Zone à risque d'inondation par débordement de cours d'eau

 Zone inondable de la Loire

Zone à risque d'inondation par remontée de nappe

 Nappe sub-affleurante

 Sensibilité très forte

 Sensibilité forte

 Sensibilité moyenne

 Réseau hydrographique

 Limites communales



0 2.5 5 km



Carte : Synthèse du risque inondation (source : BRGM, DDT, DREAL Centre-Val de Loire).

4.2.1.3 Des documents-cadre appelant à une meilleure gestion du risque inondation

4.2.1.3.1 Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne

Le PGRI Loire-Bretagne a été établi pour la période 2016-2021. Il constitue une déclinaison de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) et propose une vision stratégique des actions à mener pour réduire les conséquences négatives des inondations.

Le PGRI est un document opposable à l'administration et à ses décisions. Les PLU/PLUI doivent en effet être compatibles avec le PGRI. Ce dernier comprend les objectifs généraux suivants :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues ;
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations ;
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation ;
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

4.2.1.3.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne / Seine-Normandie

Les SDAGE constituent des outils de planification concertée de la politique de l'eau avec lequel les PLU/PLUI doivent être compatibles. Il comprend des orientations qui participent à la prévention des risques d'inondation, avec par exemple la préservation des zones humides ou des têtes de bassin versant. Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises est situé à cheval sur le bassin Loire-Bretagne et le bassin Seine-Normandie. Le SDAGE Seine-Normandie a été annulé par le Tribunal Administratif de Paris pour vice de forme en raison de la double compétence du préfet en tant qu'autorité environnementale et autorité décisionnaire, par décision du 19 décembre 2018. Ainsi le SDAGE en vigueur est le SDAGE 2010-2015.

Les SDAGE se déclinent en SAGE à l'échelle des sous-bassins.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe de Beauce

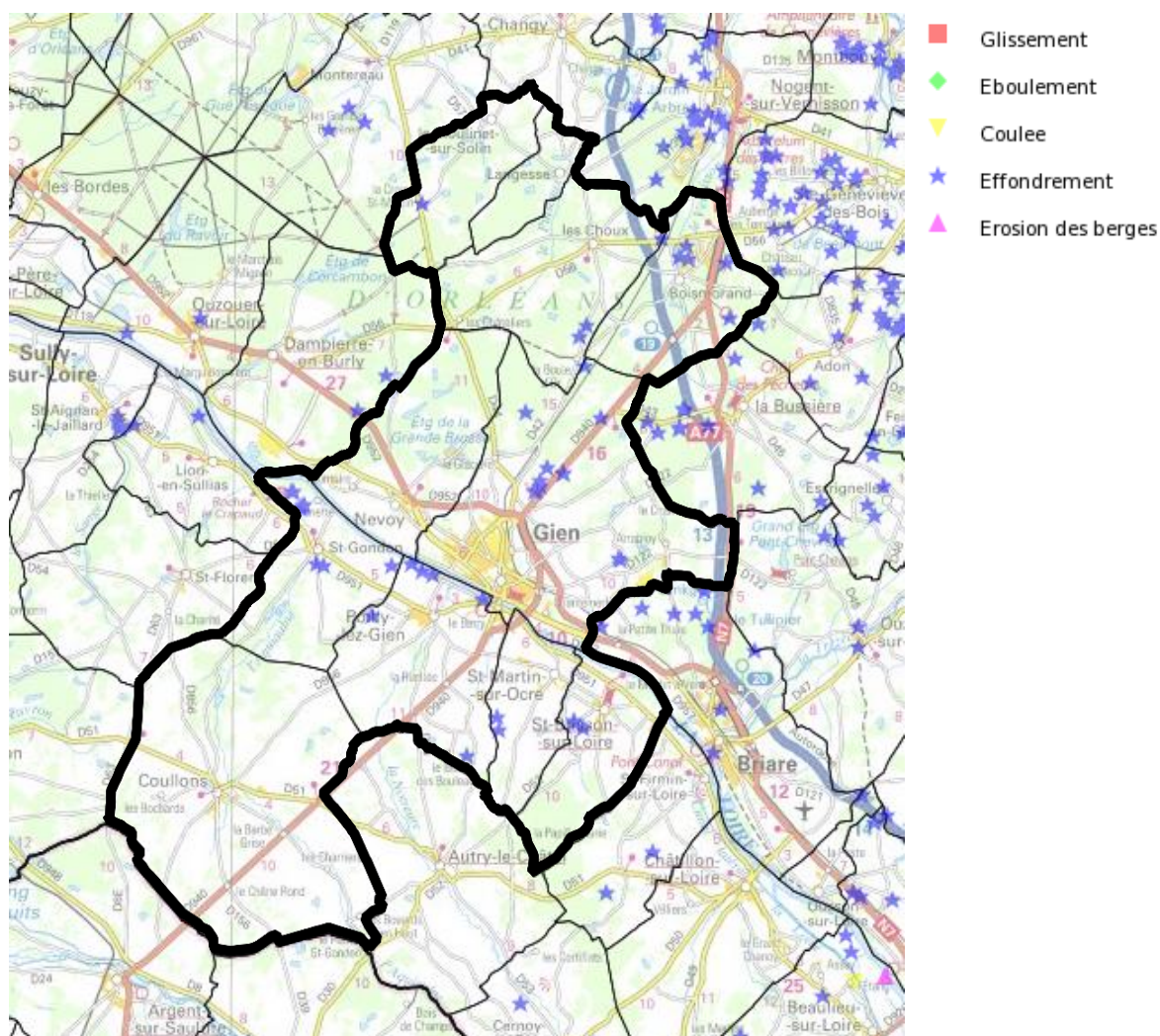
Seule la partie nord du territoire de la communauté de communes est couverte par un SAGE : le SAGE Nappe de Beauce approuvé en 2013, comprenant les communes du nord de la Loire (Gien, Nevoy, les Choux, Langesse, Le Moulinet-sur-Solin et Boismorand). Le sud du territoire n'est à ce jour pas encore couvert par un SAGE.

4.2.2 Des risques de mouvements de terrain pouvant fragiliser le bâti

DEFINITION : UN MOUVEMENT DE TERRAIN EST UN DEPLACEMENT PLUS OU MOINS BRUTAL DU SOL OU DU SOUS-SOL. CE PHENOMENE D'ORIGINE NATURELLE OU ANTHROPIQUE, EST FONCTION DE LA NATURE ET DE LA DISPOSITION DES COUCHES GEOLOGIQUES. IL EST DU A DES PROCESSUS LENTS DE DISSOLUTION OU D'EROSION FAVORISES PAR L'ACTION DE L'EAU (PLUIE NOTAMMENT) ET/OU DE L'HOMME. IL PEUT SE TRADUIRE PAR UN SOUTERRAINES NATURELLES OU ARTIFICIELLES, DES CHUTES DE BLOC, DES EROULEMENTS DE MASSES ROCHEUSES, DES GLISSEMENTS DE TALUS, DES RAVINEMENTS, SELON LA CONFIGURATION DES COTEAUX, DES PHENOMENES DE GONFLEMENT OU DE RETRAIT LIES AUX CHANGEMENTS D'HUMIDITE DE SOLS ARGILEUX (A L'ORIGINE DE FISSURATIONS DU BATI).

4.2.2.1 Un risque d'effondrement prégnant

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises recense plusieurs sites ayant été touchés par des mouvements de terrain. Il s'agit uniquement d'événements de type effondrement lié à la présence de dépressions souterraines ou à la sensibilité du substrat rocheux à la dissolution (32 événements minimum recensés). Aucun événement de type éboulement ou glissement de terrain n'a été recensé. Par ailleurs, le territoire est situé en zone de sismicité 1 (aléa très faible) n'engendrant aucune obligation en termes de mesures parasismiques lors de la construction de bâtiments.



Carte : Risques de mouvements de terrain dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises (source : BRGM, IGN).

Le territoire recense de nombreuses cavités souterraines, correspondant principalement à des cavités naturelles, mais aussi à des carrières. Ces cavités souterraines engendrent un risque d'effondrement dans des secteurs bien définis, notamment les coteaux de la Loire qui comptent de nombreuses cavités.

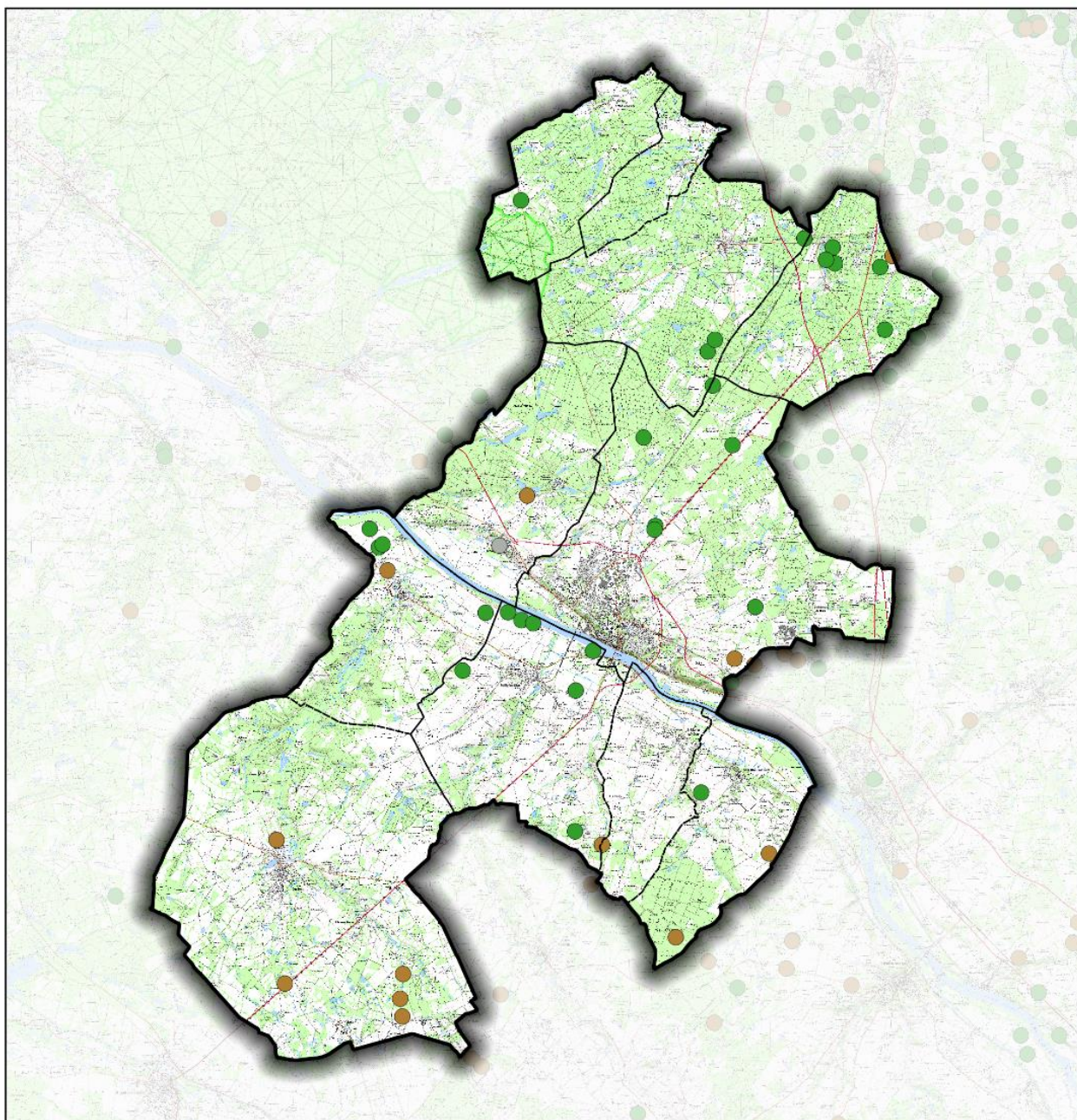


Risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines

Communauté de Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25®, 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Type de cavité souterraine

- Cavité naturelle
- Carrière
- Cave



0 2.5 5 km

Carte : Cavités souterraines dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises (source : BRGM).

4.2.2.2 Une sensibilité moyenne à nulle face à l'aléa retrait-gonflement des argiles

Le territoire est également concerné par le risque lié au « retrait-gonflement des argiles ». Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Ces phénomènes apparaissent notamment à l'occasion de période de sécheresse exceptionnelle. L'argile est un minéral qui a pour particularité d'absorber l'eau. Ainsi, son volume varie en fonction de sa teneur en eau : il gonfle lorsqu'il est à saturation et devient dur et cassant lorsqu'il est asséché. Le sol situé sous une maison est protégé de l'évaporation en période estivale mais pas le sol aux alentours qui sera, par contre, sujet à l'évapotranspiration. Ces phénomènes de retrait et gonflement entraînent des mouvements de terrain lents, peu dangereux pour l'homme mais pouvant provoquer des dégâts importants sur les constructions.

Le risque est moyen dans le nord du territoire, ainsi qu'au niveau des coteaux, et globalement faible, voire nul, dans le sud du territoire.

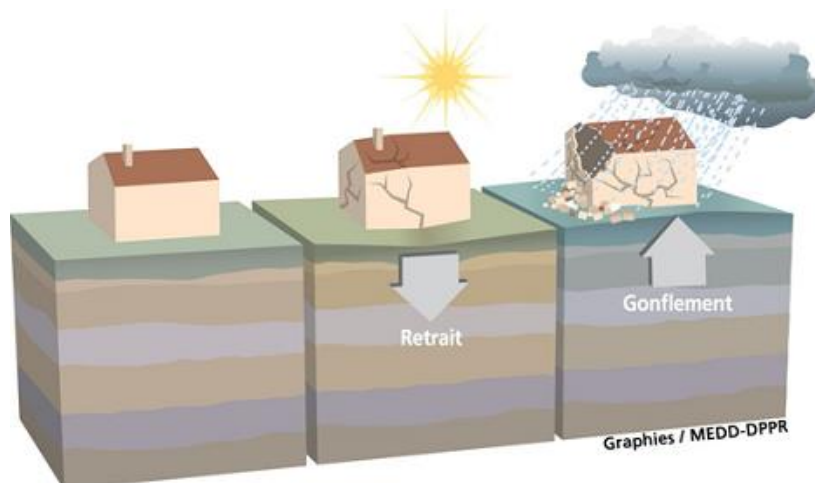


Schéma du phénomène de retrait-gonflement des argiles (Source : www.nord.gouv.fr).

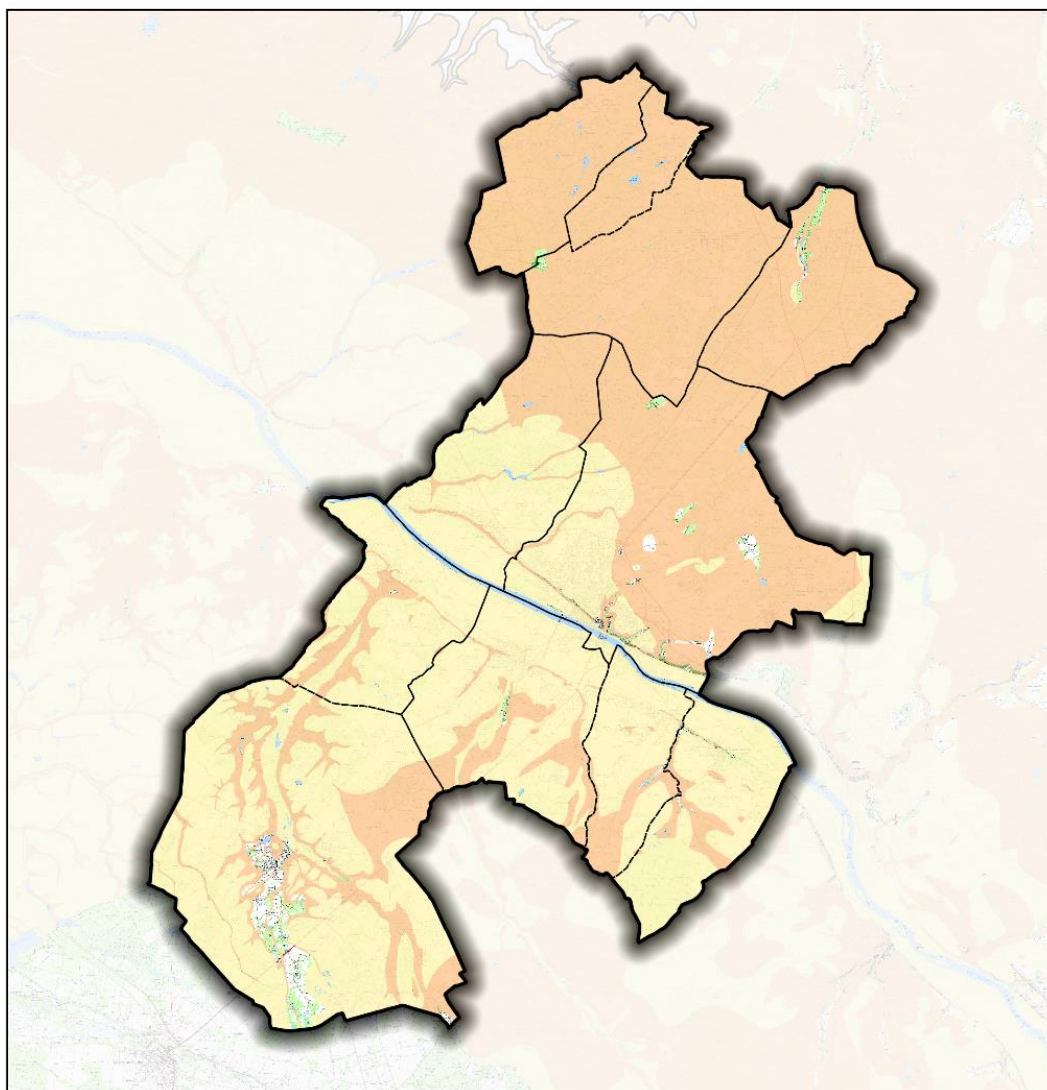


Risque de mouvement de terrain lié à la présence d'argiles

Communauté de Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25", 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Nature de l'aléa mouvement de terrain lié à la présence d'argiles dans le sol

- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa très faible ou nul



0 2,5 5 km

Carte : Risque lié aux argiles dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises (source : BRGM).

4.3 Le bruit

LE BRUIT CONSTITUE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES UNE PREOCCUPATION MAJEURE POUR LES FRANÇAIS. SELON UNE ENQUETE STATISTIQUE REALISEE EN MAI 2010 PAR LA TNS-SOFRES, LE BRUIT DU AUX TRANSPORTS APPARAÎT COMME LA PRINCIPALE SOURCE DE NUISANCE (54%). LA LOI DE 1992 RELATIVE A LA MAÎTRISE DES NUISANCES AUX ABORDS DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE IMPOSE LA REALISATION D'UN CLASSEMENT DES VOIES SONORES, AINSI QUE LA DELIMITATION D'UN SECTEUR DE NUISANCE DE PART ET D'AUTRE DE L'INFRASTRUCTURE. A L'INTERIEUR DE CE SECTEUR, DES REGLES DE CONSTRUCTION SONT IMPOSEES AUX FUTURS PETITIONNAIRES DES PERMIS DE CONSTRUIRE AFIN DE GARANTIR UN ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES BATIMENTS. LES PERIMETRES DE REcul LE LONG DE LA VOIE DOIVENT ETRE INTEGRES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX (ANNEXE DES PLU ET POS EN VIGUEUR).

CETTE REGLEMENTATION A ETE COMPLETEE PAR LA DIRECTIVE DE 2002 RELATIVE A L'EVALUATION ET A LA GESTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT, QUI IMPOSE AUX GRANDES AGGLOMERATIONS ET POUR LES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS, LA REALISATION DE CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES. LES CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES CONDUISENT A L'ADOPTION DE PLANS DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - PPBE.

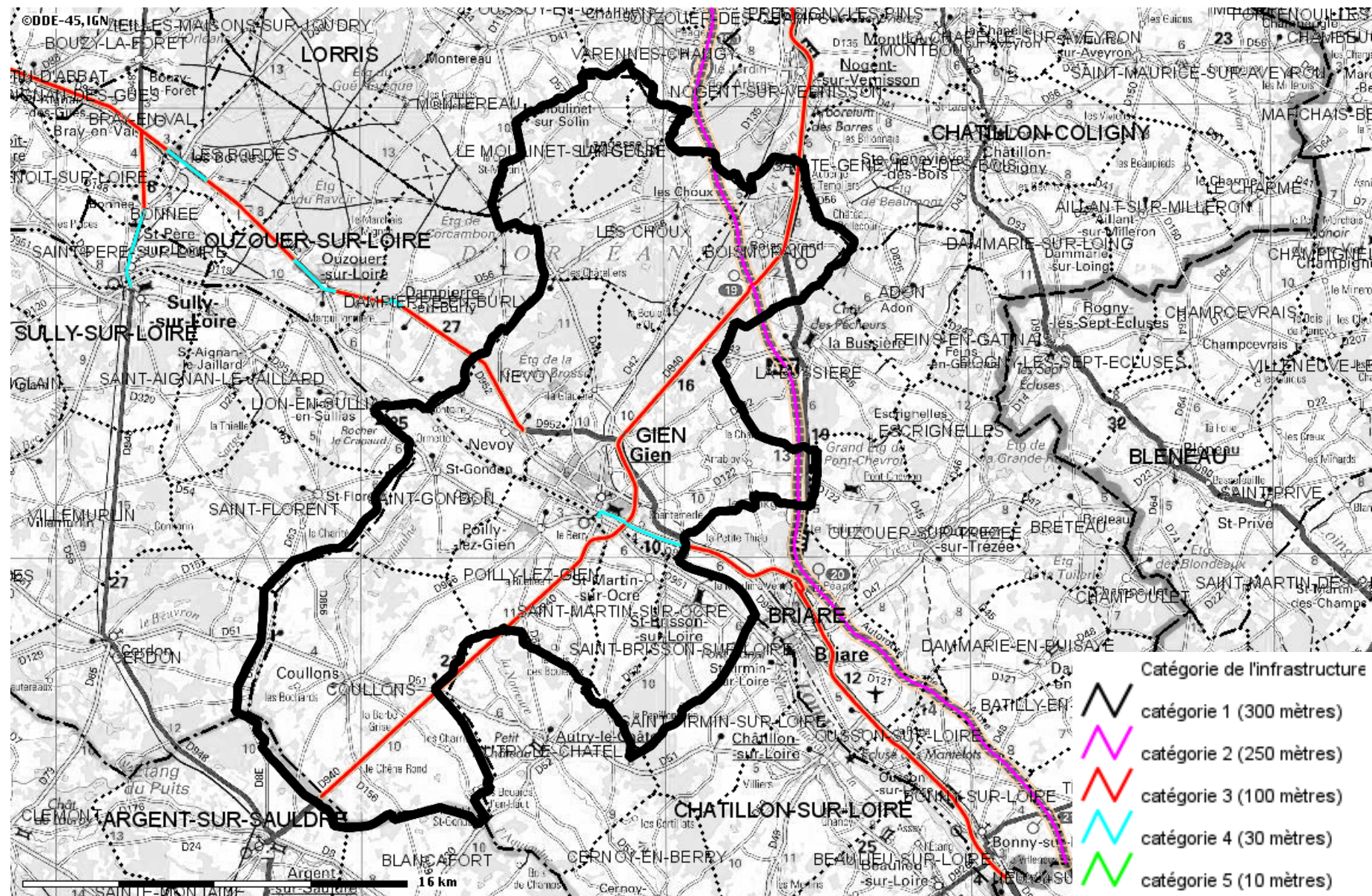
L'arrêté préfectoral du 24 avril 2009 identifie et classe les infrastructures routières et ferroviaires du Loiret, selon leur niveau sonore. Les constructeurs sont tenus de réaliser des travaux d'isolement acoustique des bâtiments inclus dans les secteurs de bruit. Il identifie dans le territoire :

- L'autoroute A77, classée en catégorie 2 (nuisances sur 250m) ;
- La route départementale RD940 classée en catégorie 3 (nuisances sur 100m) ;
- La route départementale RD952 classée en catégorie 3 (nuisances sur 100m) et 4 au centre de Gien (nuisances sur 30m).

Aucune voie ferroviaire n'est classée dans le territoire.

Certaines voies pouvant présenter des nuisances ne sont pas incluses dans le classement préfectoral et nécessiteraient une attention dans le cadre de futurs aménagements, c'est le cas de la RD951, ou encore de la RD956, par exemple. De même, d'autres sources de nuisances peuvent être identifiées mais n'ont pas fait m'objet d'un recensement, c'est le cas des aéronefs notamment.

Aucun Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ne concerne actuellement le territoire de la Communauté des Communes Giennoises. Un PPBE des infrastructures de l'Etat dans le Loiret est en cours d'élaboration, mais il ne prend en compte qu'une partie des sources de nuisances sonores, à savoir le réseau routier géré par l'Etat.

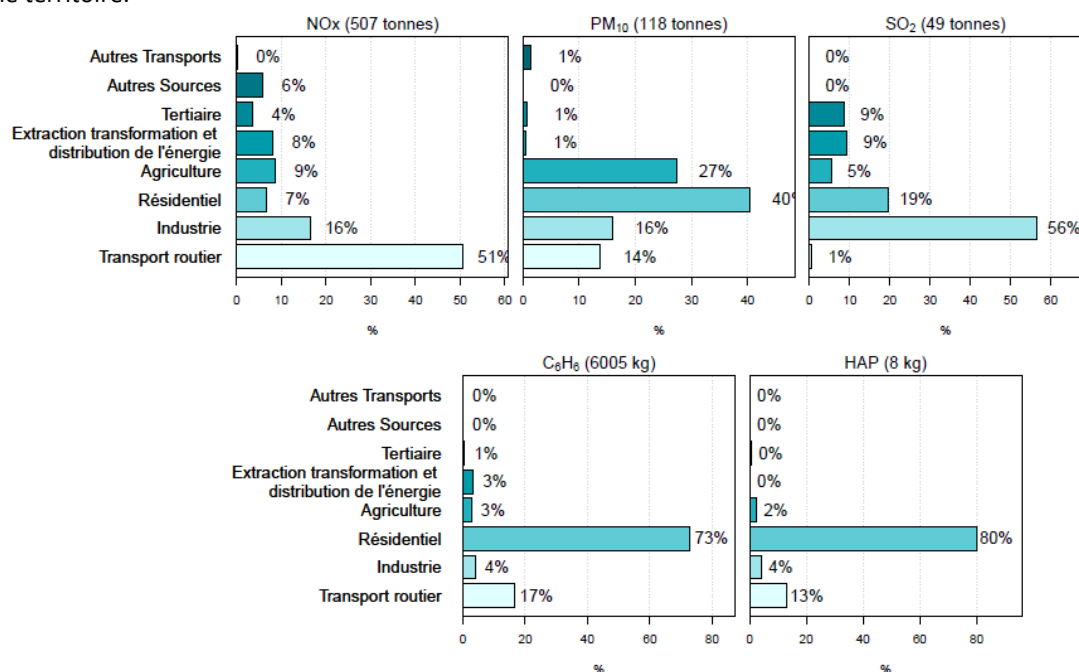


Carte : Classement des infrastructures terrestres dans la Communauté des Communes Giennoises (source : DDT).

4.4 Qualité de l'air

4.4.1 Bilan des émissions de polluants atmosphériques

Les émissions de polluants atmosphériques dans le territoire s'élèvent en 2010 à 507 tonnes pour les oxydes d'azote (NOx), 118 tonnes pour les particules en suspension (PM10), 49 tonnes pour le dioxyde de soufre (SO₂), 6005 kg pour le benzène (C₆H₆) et 8 kg pour les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). La part d'émissions de chaque secteur d'activité sur le territoire varie en fonction du polluant considéré. Ainsi, dans le territoire de la Communauté des Communes Giennes, les transports routiers sont responsables de 51% des émissions d'oxyde d'azote. Le secteur résidentiel est le plus grand émetteur de particules fines (40%), de benzène (73%) et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (80%), notamment du fait de la combustion du bois de chauffage. Enfin, le secteur industriel est responsable de 56% des émissions de dioxyde de soufre dans le territoire.



Figures : Emissions de polluants par secteur d'activité dans la Communauté des Communes Giennes en 2010 (source : Lig'Air).

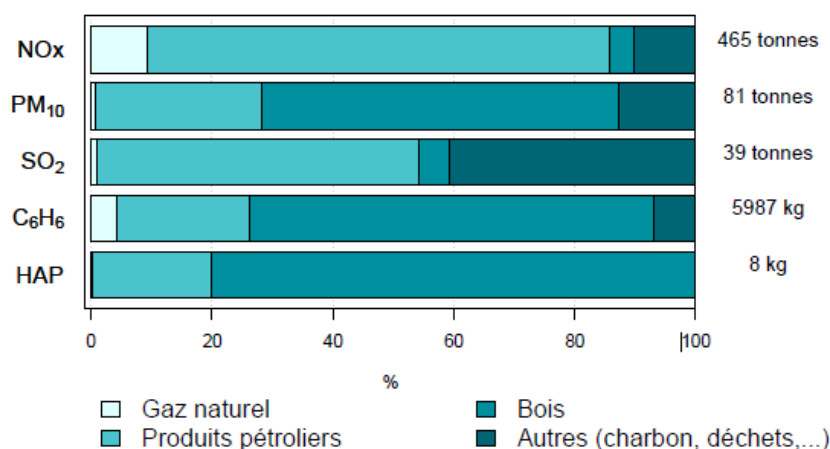


Figure : Répartition des émissions de polluants issus de la combustion, en fonction du combustible, dans la Communauté des Communes Giennes, en 2010 (source : Lig'Air).

4.4.2 Une qualité de l'air globalement bonne

En situation de fond (loin des sources émettrices), aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé sur le territoire durant l'année 2014 pour les polluants atmosphériques NO₂ (dioxyde d'azote), PM₁₀ (particules fines) et O₃ (ozone). Malgré le respect de ces valeurs (fixées à l'échelle européenne par la directive 2008/50/CE du 14 avril 2008), le territoire a fait l'objet d'épisodes de pollution en particules fines (PM₁₀) conduisant aux déclenchements de procédures préfectorales d'information et de recommandation, mais aussi d'alerte. Seul l'objectif de qualité pour l'ozone (AOT40 1) a été dépassé.

Polluants	Indicateurs	Valeurs maximales dans l'EPCI (Valeurs réglementaires)
NO ₂	Moyenne annuelle en situation de fond	7.6 µg/m ³ (valeur limite : 40 µg/m ³)
PM ₁₀	Moyenne annuelle	16 µg/m ³ (valeur limite : 40 µg/m ³)
	Nombre de jours dépassant 50 µg/m ³	5 jours (valeur limite : 35 jours par an)
O ₃	Nombre de jours >120 µg/m ³ en moyenne sur 8h	10 jours (objectif qualité : 25 jours)
	AOT 40	10398 µg/m ³ .h (objectif qualité : 6000 µg/m ³ .h)

Tableau : Bilan des dépassements de seuil réglementaire pour les émissions de polluants dans la Communauté des Communes Giennoises en 2010 (source : Lig'Air).

4.5 La pollution lumineuse

UNE OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PEUT A LA FOIS PERMETTRE UNE DIMINUTION DES ACCIDENTS DE CIRCULATIONS DE LA ROUTE DUS A L'EBLOUISSEMENT OU A LA FATIGUE OCULAIRE, DE FAIRE DES ECONOMIES D'ENERGIES ET FINANCIERS, MAIS AUSSI DE PRESERVER LE MILIEU NOCTURNE (TRAME ETOILEE, DEPLACEMENT DES ESPECES NOCTURNES) SANS DIMINUER LA QUALITE DE L'ECLAIRAGE. IL A EGALEMENT ETE DEMONTRE QU'IL POUVAIT Y AVOIR UN IMPACT SUR LA SANTE HUMAINE PAR UN DEREGLEMENT DU RYTHME BIOLOGIQUE. IL EST DONC IMPORTANT DE REPENSER LES MODES D'ECLAIRAGES POUR A LA FOIS AMELIORER LE CADRE DE VIE ET MAINTENIR UNE QUALITE DU SERVICE. IL EXISTE PLUSIEURS METHODES POUR Y PARVENIR.

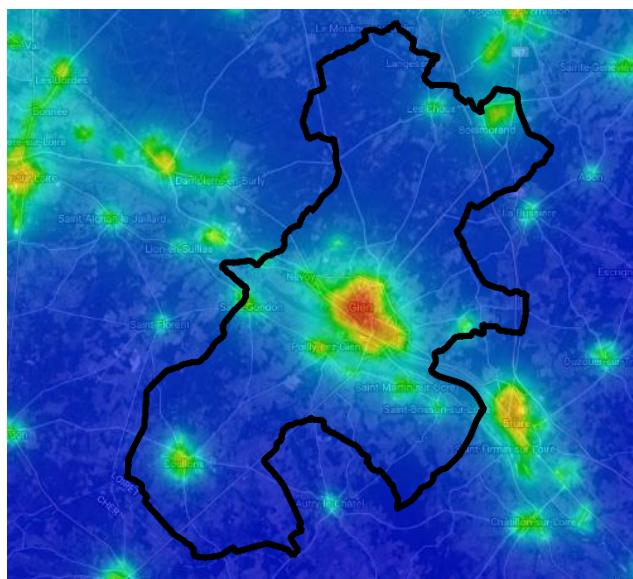
LA PREMIERE CONSISTE A OPTIMISER L'ORIENTATION DE L'ECLAIRAGE. L'UTILISATION D'UN ABAT-JOUR ADAPTE PERMET DE DIMINUER LA PART DE LUMIERE SE DIRIGEANT DIRECTEMENT VERS LE CIEL. POUR OPTIMISER L'EFFICACITE, IL EST IMPORTANT QUE L'AMPOULE UTILISEE NE LE DEPASSE PAS. COMME LES FAISCEAUX LUMINEUX SONT TOUS EMIS VERS LE SOL, IL EST POSSIBLE DE DIMINUER L'INTENSITE ET D'OBTENIR LA MEME QUALITE D'ECLAIRAGE

UNE SECONDE METHODE CONSISTE A UTILISER DES DIODES ELECTROLUMINESCENTES AYANT UN RENDEMENT « CONSOMMATION ENERGETIQUE/QUANTITE DE LUMIERE EMISE » MEILLEUR QUE LES LAMPES A INCANDESCENCE. LES PERFORMANCES ENERGETIQUES SONT DONC PLUS AVANTAGEUSES.

UNE TROISIEME PRATIQUE EST L'INSTALLATION DE DETECTEURS DE MOUVEMENTS. L'INTENSITE LUMINEUSE DEGAGEE EST FAIBLE LORSQUE LE DETECTEUR N'EST PAS ACTIONNE, PUIS S'ACTIVE DES LE PASSAGE D'UN INDIVIDU. IL PERMET D'ECLAIRER DANS DES PERIODES DITES « UTILES ». CEPENDANT, CE SYSTEME POSE DE NOMBREUSES QUESTIONS QUANT AUX REGLAGES A EFFECTUER. A QUELLE DISTANCE LE DETECTEUR VA REPERER L'INDIVIDU ? AU BOUT DE COMBIEN DE TEMPS S'ARRETE-T-IL ? PEUT-IL FAIRE LA DIFFERENCE ENTRE LE PASSAGE D'UN ANIMAL NOCTURNE ET CELUI D'UN USAGER ? IL EST DONC TRES DIFFICILE A METTRE EN PLACE SI ON SOUHAITE UN RENDEMENT TOTAL MAIS IL PEUT S'AVERER TRES EFFICACE EN TERMES D'ECONOMIES ENERGETIQUES.

LA QUATRIEME METHODE EST PLUS RADICALE. ELLE CONSISTE A CHOISIR UNE PLAGE HORAIRE OU LA FREQUENTATION EST LA MOINS IMPORTANTE ET PAR CONSEQUENT OU LA DEMANDE DU SERVICE EST LA PLUS FAIBLE AFIN D'ETEINDRE TOTALEMENT L'ECLAIRAGE (APPLICATION RESTREINTE A UN SECTEUR OU A DES AXES PARTICULIERS).

Dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises, la pollution lumineuse se concentre en bord de Loire, et plus particulièrement au niveau du centre urbain de Gien. Cela peut avoir des répercussions sur la faune associée au domaine ligérien.



Pollution lumineuse importante

Faible pollution lumineuse

Carte : Pollution lumineuse (source : avex-asso.org).

4.6 Les déchets

4.6.1 Une gestion bien structurée

4.6.1.1 Une compétence du SMICTOM

La Communauté des Communes Giennoises adhère au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) des cantons de Gien, Châtillon Coligny, Briare et Châtillon sur Loire, qui gère également les déchets de 3 autres intercommunalités, soit l'équivalent de 44 communes (55 126 habitants). Le SMICTOM exerce à ce titre les compétences :

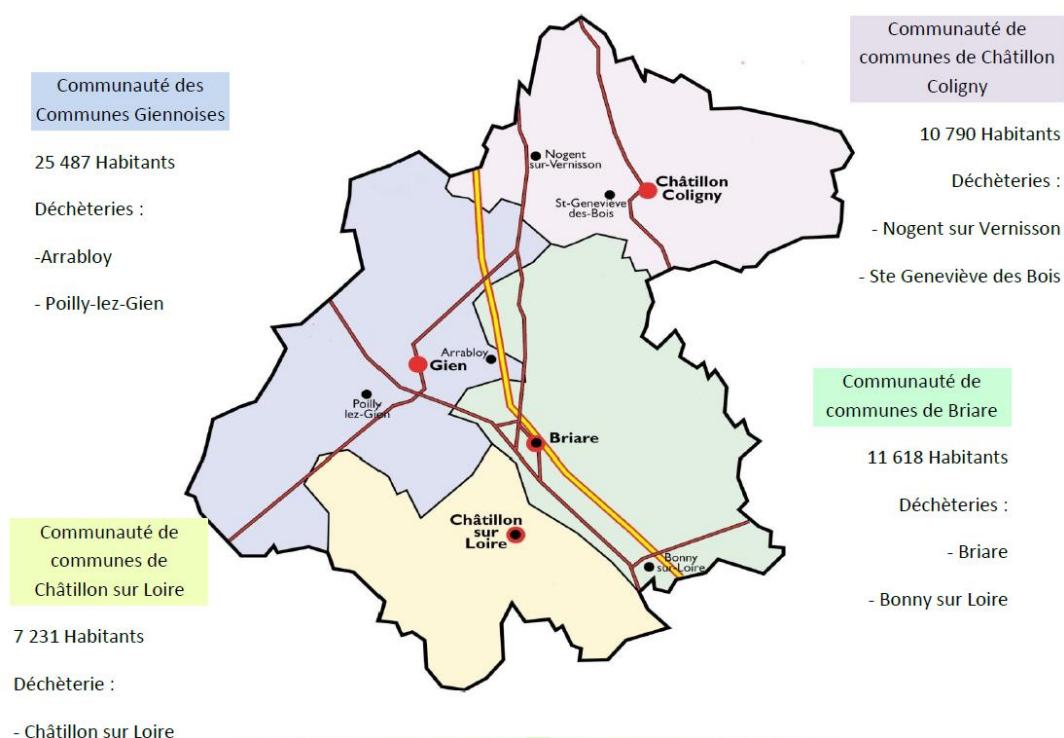
- collecte ;
- gestion de sept déchèteries (dont 2 situées au sein de la Communauté des Communes Giennoises) ;
- tri et transfert des déchets.

Le traitement des déchets par incinération et enfouissement relève de la compétence du SYCTOM (composé du SMICTOM et du SICTOM voisin).

4.6.1.2 Différents modes de collecte

Les déchets collectés en porte à porte sont les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables et les déchets non ménagers des artisans et commerçants, à une fréquence d'une fois par semaine. Le SMICTOM a confié la collecte en porte à porte à la société COVED (fin de contrat prévu en juillet 2017), via un marché de service.

Les matériaux recyclables sont également collectés en déchetteries et en points d'apport volontaire. 2 des déchetteries de la SMICTOM sont situées sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises. La gestion des déchetteries a été confiée à la société BOURGOGNE ENVIRONNEMENT depuis 2015.



Carte : Localisation des déchetteries dans le territoire du SMICTOM (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

4.6.1.3 Une méthode de traitement intégrant la valorisation des déchets

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés vers le centre de tri d'Ormoy (89) exploitée par la société SOREPAR. Il est à noter que l'éloignement du centre de tri induit un bilan carbone défavorable.

Une fois le tri effectué, les différents matériaux valorisables sont envoyés dans diverses entreprises et unités de recyclage, répartis dans la région. Les erreurs de tri sont quant à eux expédiés vers l'usine d'incinération d'Arrabloy.

La fraction non recyclable des déchets (ordures ménagères notamment) est incinérée, cette étape relève de la compétence du SYCTOM. L'incinération des déchets fait également l'objet de réflexions en faveur d'une valorisation énergétique, avec notamment un projet d'installation, près de l'usine d'incinération, de serres chauffées à partir de l'énergie provenant de l'incinération des déchets.

4.6.2 Des actions à poursuivre pour conforter la tendance à la diminution des tonnages d'ordures ménagères collectés

4.6.2.1 Un bilan positif des tonnages en 2015

En 2015, 34 272 tonnes de déchets ont été produits dans le territoire desservi par le SMICTOM, dont 14 710 tonnes d'ordures ménagères. Il s'agit d'une production plutôt satisfaisante, la quantité d'ordures ménagères produite par habitant dans le territoire desservi par le SMICTOM est en effet inférieure à la moyenne nationale (267kg/hab/an contre 354kg/hab/an pour la moyenne française).

4.6.2.2 Une tendance globale à la hausse des déchets mais une diminution constatée de la fraction des ordures ménagères

La production globale de déchets s'inscrit dans une tendance à la hausse ces dernières années (+4,1% entre 2012 et 2015). Cet accroissement global est induit par une augmentation des déchets recyclables (+13,1% entre 2012 et 2015). Toutefois, alors que les tonnages globaux ont tendance à croître, ceux des ordures ménagères (qui ne sont pas valorisables) sont en déclin : -5,4% entre 2012 et 2015. La part des ordures ménagères dans le total de déchets produits a d'ailleurs reculé (elle est passée de 47% des déchets produits en 2012 à 43% de ceux produits en 2015), tandis que de la part des déchets pouvant être valorisés dans les tonnages globaux

s'est accrue (29% en 2012 contre 31% en 2015). Cela démontre une appropriation du tri sélectif par les habitants.

		2012	2013	2014	2015	Evolution 2012-2015 (en %)	Production annuelle par habitant (en kg)
Collecte en porte à porte	Tonnages OM collectés	15557	15063	14807	14710	-5,4	267
	Tonnages emballages	523	737	904	925	76,9	17
	Tonnages verre	1684	1708	1723	1772	5,2	32
	Tonnages JRM	1040	1027	1041	1000	-3,8	18
	TOTAL valorisable en porte à porte	3247	3472	3668	3697	13,9	67
Collecte en déchetterie	Bois	552	560	570	629	13,9	11
	Fer	708	676	638	659	-6,9	12
	Papiers/cartons	258	270	284	276	7,0	5
	Déchets verts	4707	5127	5956	5453	15,8	99
	Déchets dangereux des Ménages	82	90	89	98	19,5	2
	Encombrants et gravats	7823	8404	8988	8750	11,8	159
	TOTAL	14130	15127	16525	15865	12,3	288
	Dont valorisable	6225	6633	7448	7017	12,7	127
TOTAL		32934	33662	35000	34272	4,1	622
TOTAL valorisable		9472	10105	11116	10714	13,1	194

Tableau : Synthèse des tonnages de déchets produits et de leur évolution entre 2012 et 2015 en tonnes (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

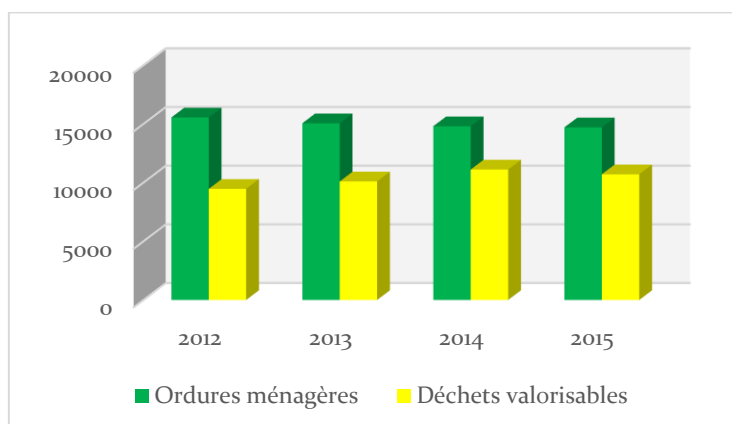


Figure : Evolution des tonnages de déchets (en tonnes) entre 2012 et 2015 (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

La Communauté des Communes Giennesoises ne dispose pas de plan de préventions des déchets. Toutefois, le Conseil Départemental du Loiret est doté d'un plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux et d'un plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) qui vise à orienter et à coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Le PEDMA du Loiret fixe un objectif de réduction de la production des ordures ménagères de 25kg/hab/an entre 2008 et 2013 et de 35kg/hab/an entre 2014 et 2018. Le territoire du SMICTOM n'a pas atteint l'objectif fixé pour la période 2008-2013. Les efforts doivent donc être poursuivis.

Dans cette démarche, le compostage individuel permet de réduire les tonnages d'ordures ménagères produits et apparaît alors comme étant l'une des alternatives à la collecte et au traitement des déchets engendrant d'importants coûts pour la collectivité mais aussi pour les usagers. Des actions en faveur du compostage sont à poursuivre au sein du territoire afin de répondre aux objectifs fixés à l'échelle du département.

4.6.2.3 Une progression du tri sélectif

En 2015, 7017 tonnes de déchets recyclables ont été collectés dans le territoire du SMICTOM. Ces tonnages de déchets recyclables ont augmenté sur la période 2012-2015. La marge de progrès du tri sélectif reste néanmoins importante.

Ce constat global met en évidence la nécessité de poursuivre les actions visant à informer et sensibiliser les habitants sur le tri sélectif. Plusieurs actions sont déjà menées par le SMICTOM : animations dans les écoles, distribution de tracts, de sacs de pré-collecte, etc.

Thème de l'animation	Nombres d'animations dispensées	Nombre de participants
Papier recyclé	12	322
Animation global sur les déchets	5	125
Tri et recyclage	39	993
Réduisons nos déchets	11	283
Total	67	1733

Tableau : Bilan des animations réalisées dans les écoles en 2015 par le SMICTOM dans son territoire d'intervention (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

5. Climat, air, énergie : potentialités énergétiques et énergies renouvelables

5.1 Alimentation en électricité

De nombreux ouvrages liés au transport de l'électricité sont implantés sur le territoire de la Communauté de Communes (les centrales de Dampierre-en-Burly et de Belleville-sur-Loire sont très proches).

Le territoire est traversé par de nombreuses lignes haute tension et très haute tension :

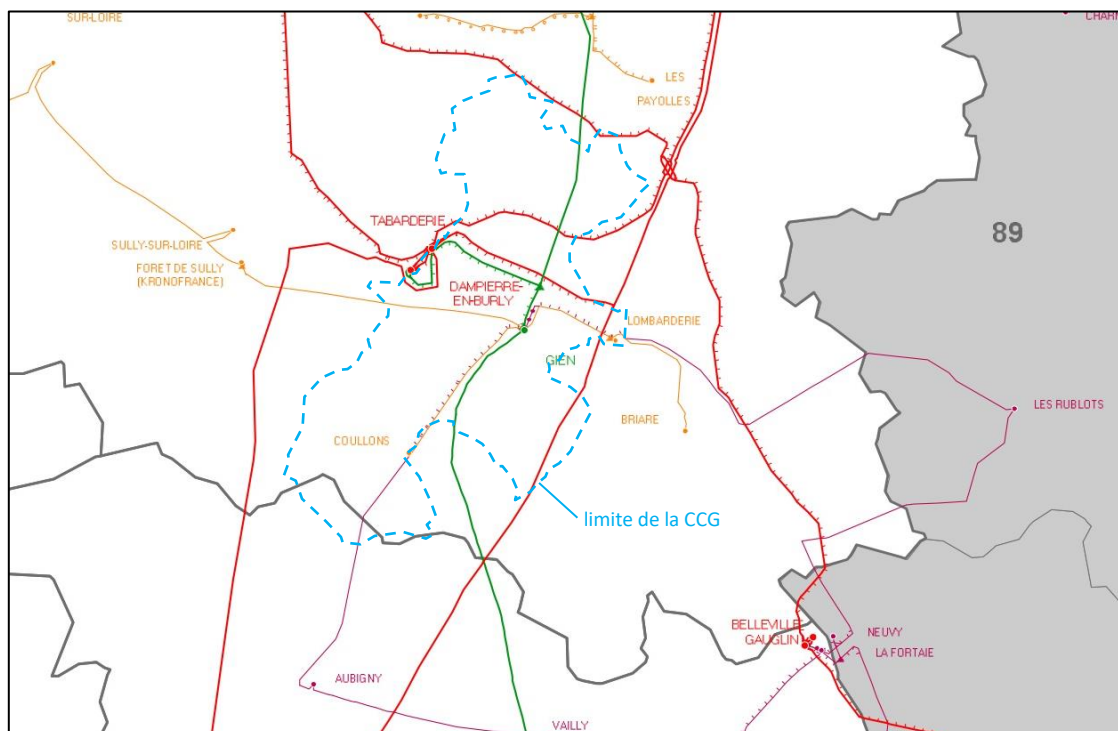


Figure 2 - Extrait de la carte du réseau de transport d'électricité de la Région Centre
Source : RTE-TEO-GIMR-PSC (CM12/214 - septembre 2012)

Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage



5.2 Communication numérique

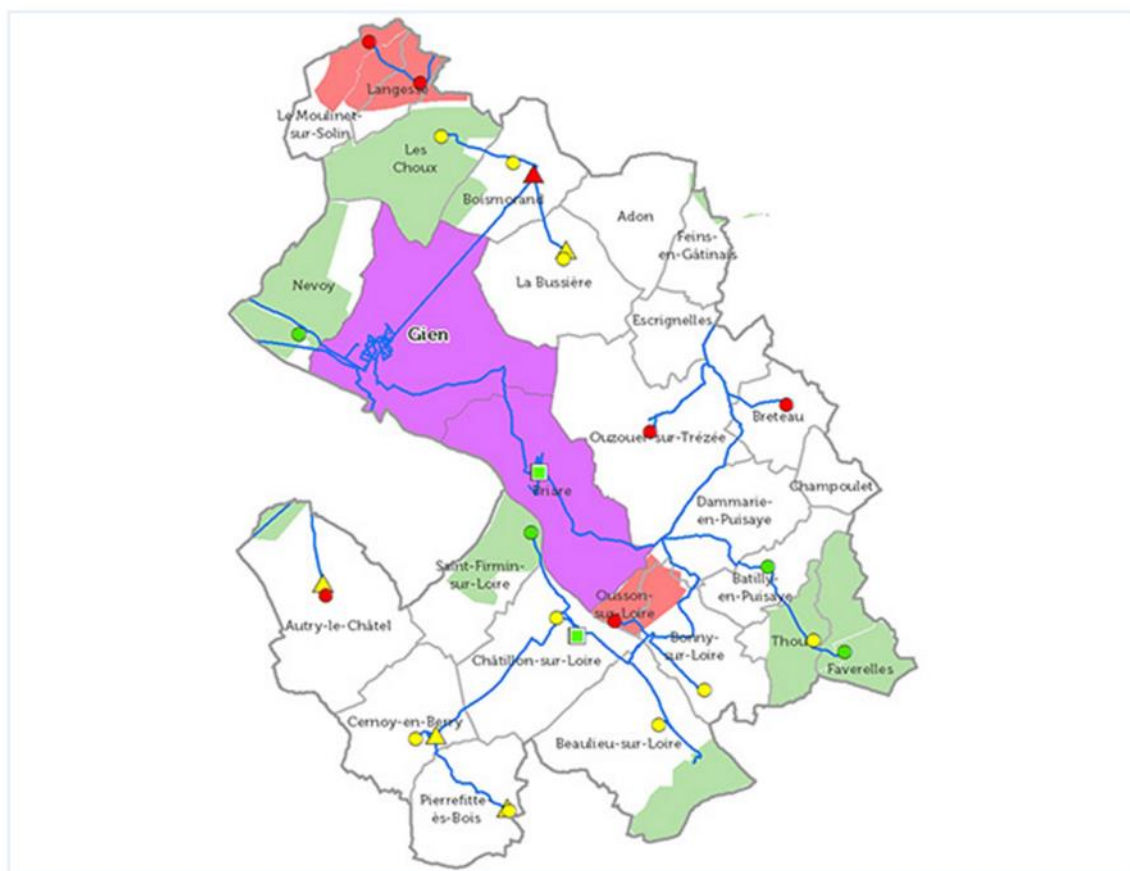


Figure 3 - Le réseau Lysséo (source : www.lysseo.fr)



Pour répondre aux enjeux du très haut débit (THD), le Département du Loiret a confié à SFR Collectivités, en février 2014, un vaste chantier télécom : le projet Lysséo.

Complément du réseau Médialys (lancé en 2004), Lysséo a pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire en THD d'ici 2024.

Finalement sur 10 ans, le Conseil Départemental envisage :

- un réseau de 1900 km de câbles optiques, dont 810 km issus du réseau à haut débit
- 130 PRM (point de raccordement mutualisé), ce qui reviendra à multiplier presque par deux le nombre de NRA sur le territoire
- 14 communes (avec une population de 6000 à 15000 habitants) couvertes à 100% par le FTTH
- et chacune des 334 communes du Loiret bénéficiera d'un accès au très haut débit, ce qui répond à la question d'universalité, point fort du projet.

5.3 Bilan des consommations énergétiques

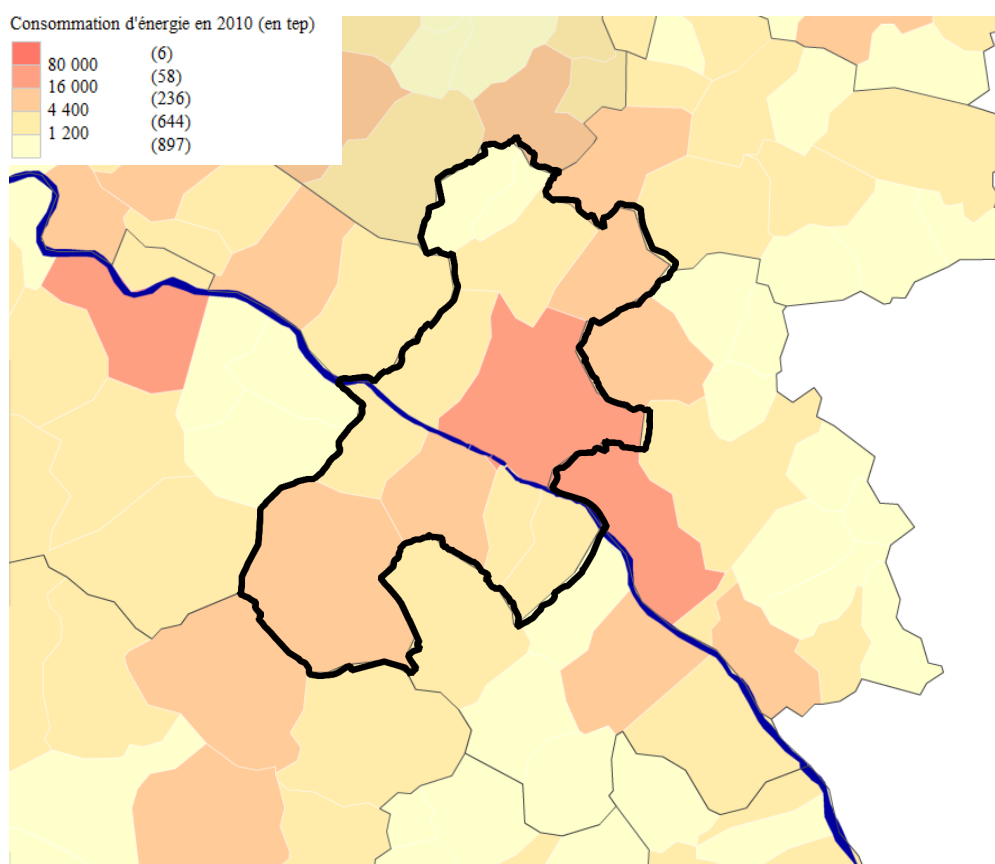
5.3.1 Une consommation énergétique en baisse

En 2010, d'après les données les plus récentes de l'Observatoire des énergies de la Région Centre, le territoire de la Communauté des Communes Gienneses a consommé **67 375 tep** (tonnes équivalent pétrole) d'énergie finale, soit environ 2,55 tep/an/habitant. Il s'agit d'une consommation par habitant **équivalente à la moyenne nationale** de 2,5 tep/an/habitant en 2012. La commune de Gien présente la plus grande consommation brute. Toutefois, rapportée au nombre d'habitants, sa consommation devient sensiblement équivalente aux communes voisines, tandis que 2 communes aux caractéristiques plus rurales présentent une consommation par habitant nettement supérieure à la moyenne nationale, il s'agit de Boismorand et les Choux avec une consommation respective de 6,34 tep/an/habitant et 3,93 tep/an/hab. Le bilan sur ces 2 communes est en fait influencé par la présence de voies de communication structurantes qui tirent les estimations vers le haut.

En 2008, la consommation d'énergie finale du territoire s'élevait à 70 235 tep. Ainsi, une **diminution de 2% par an de la consommation énergétique** est donc observable au sein de la Communauté des Communes Gienneses, suivant également une trajectoire nationale qui s'explique par les efforts menés dans la rénovation thermique et la transition vers des matériaux moins consommateurs (ampoules LED par exemple).

Le secteur résidentiel correspond au premier secteur en termes de consommations d'énergie finale dans le territoire de la Communauté des Communes Gienneses avec 32% des consommations en 2010, suivi par le secteur industriel avec 27% des consommations (tandis qu'il se situe en tête du classement à l'échelle du Pays du Giennois où il représente 35% de la consommation). Les transports arrivent en troisième place du classement avec 24% de la consommation finale, suivis par le secteur tertiaire (14%) et du secteur agricole (2%).

Au niveau régional, les deux principaux secteurs consommateurs sont le transport et le résidentiel.

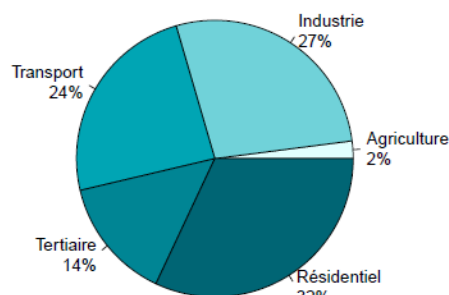
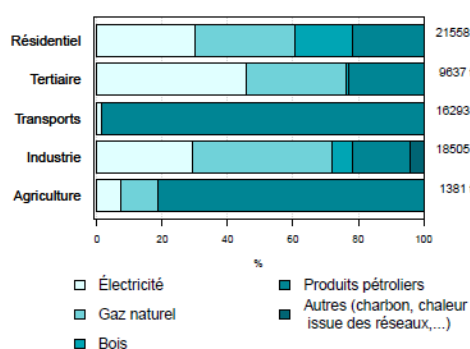


Carte : Bilans des consommations d'énergies finales (non rapportées au nombre d'habitants) en 2010 (source : Lig'Air).

Commune	Population actuelle (année de référence : 2012)	Consommation en 2008 en tep	Consommation en 2010 en tep	Evolution 2008- 2010	Consommation actuelle* par habitant en tep
LE MOULINET-SUR-SOLIN	144	332	326	-1,81	2,26
BOISMORAND	783	4103	4961	20,91	6,34
LANGESSE	76	175	166	-5,14	2,18
SAINT-GONDON	1066	1504	1431	-4,85	1,34
SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	1075	1638	1563	-4,58	1,45
COULLONS	2464	7178	6844	-4,65	2,78
NEVOY	1149	2599	2512	-3,35	2,19
POILLY-LEZ-GIEN	2348	5615	5511	-1,85	2,35
SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	1252	1717	1782	3,79	1,42
GIEN	15495	43629	40182	-7,90	2,59
LES CHOUX	534	1745	2097	20,17	3,93
TOTAL	26386	70235	67375	-4,07	2,55

*La consommation dite actuelle correspond à la date des données disponibles les plus récentes, soit 2010 au 20/11/2016

Tableau : Bilans des consommations d'énergies finales en 2008 et en 2010 (source : OREGES, Lig'Air).



Figures : Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur et par type d'énergie en 2010 (source : Lig'Air).

5.3.2 Une dépendance aux énergies fossiles

Les énergies fossiles (gaz naturel et produits pétroliers) sont la première source d'énergie consommée avec plus de 66% de la consommation directe du territoire de la Communauté des Communes Giennoises, il en va de même à l'échelle régionale. Ce bilan augmente encore si l'on y ajoute l'électricité (25% de la consommation), produite en grande partie à partir d'énergie fossile. Le bois, quant à lui, correspond à 7% de la consommation en énergie du territoire. Les énergies fossiles sont sources d'émissions de GES importantes lors de leur combustion, c'est pourquoi le développement des énergies renouvelables constitue un impératif afin de réduire la dépendance des ménages aux énergies fossiles dont le coût est très variable et tend à augmenter, et lutter contre le réchauffement climatique.

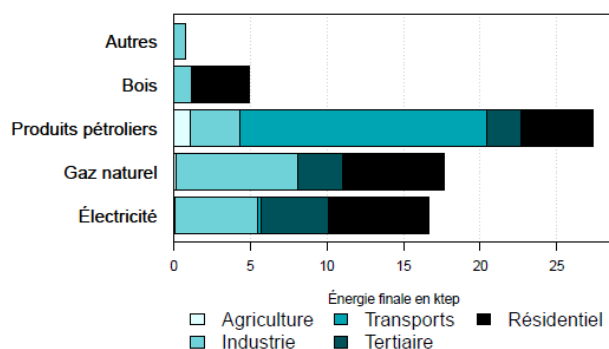


Figure : Consommation d'énergie finale dans le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises par type d'énergie et par secteur en 2010 (source : Lig'Air).

5.3.3 Un bâti ancien, facteur de surconsommations énergétiques

Comme énoncé précédemment, le secteur résidentiel est à l'origine de la majeure partie des consommations énergétiques du territoire, induites notamment par le chauffage. La typologie et l'âge des logements impactent beaucoup l'efficacité énergétique des bâtiments.

Dans le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises, 24% des logements ont été construits entre 1946 et 1970, soit une époque peu encline à l'utilisation de techniques et matériaux énergétiquement efficaces. Cela suppose des surconsommations énergétiques en raison de la faible efficacité énergétique de ces logements anciens. D'autre part, 75% des logements du territoire correspondent à des maisons. Cette typologie d'habitat est plus sensible aux déperditions d'énergie que les logements collectifs, du fait d'une plus grande part de la surface du logement en contact direct avec l'extérieur.

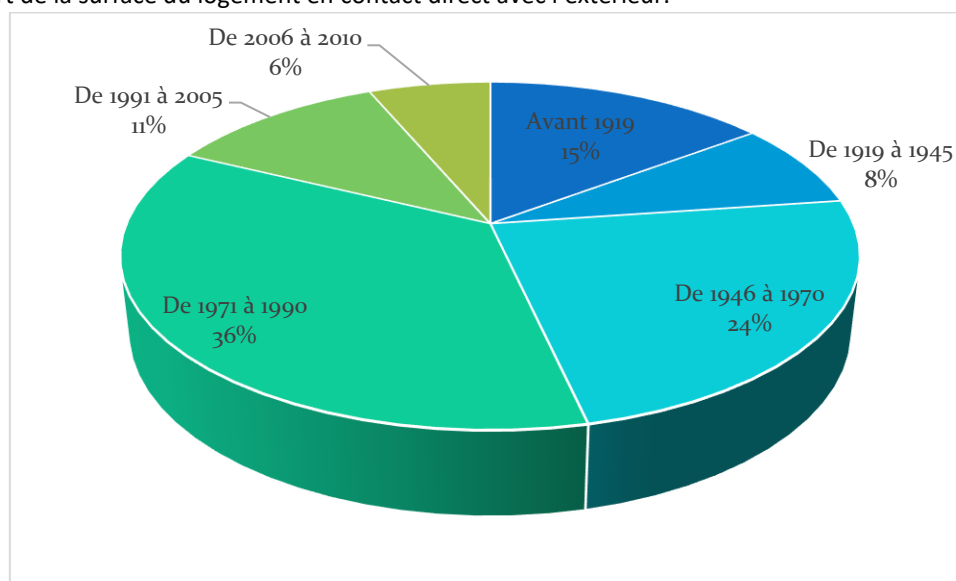


Figure : Répartition des logements en fonction de leur date de construction en 2013 (source : INSEE, RP2013).

5.4 Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre

Les modifications climatiques observées au niveau mondial ces dernières années ont pour origine l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique dans l'atmosphère. Les conséquences de telles modifications sont multiples : extinction d'espèces, augmentation des risques, changements des pratiques agricoles, etc. Face à ce constat, la France s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique via notamment les lois Grenelle 1 et 2 ou plus récemment la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

5.4.1 Des actions à poursuivre pour réduire les émissions de GES tous secteurs confondus

En 2010, les émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Communauté des Communes Gienneses s'élèvent à **182 429 tonnes équivalent CO₂** (soit 1% des émissions régionales de GES). Les transports routiers constituent le premier secteur émetteur de GES dans le territoire (25% des émissions en 2010) suivi par le secteur de l'Industrie, très présent dans le territoire (24%), et du secteur résidentiel (17% des émissions). L'Agriculture est responsable de 14% des émissions (principalement sous forme de protoxyde d'azote – 66% des émissions pour ce type de polluant, et de méthane - 78% des émissions pour ce type de polluant), le secteur de la production d'énergie de 11% des émissions et le Tertiaire ferme la marche avec 8% des émissions de GES en 2010.

Environ 85 % des GES sont émis directement sous forme de CO₂ (dioxyde de carbone).

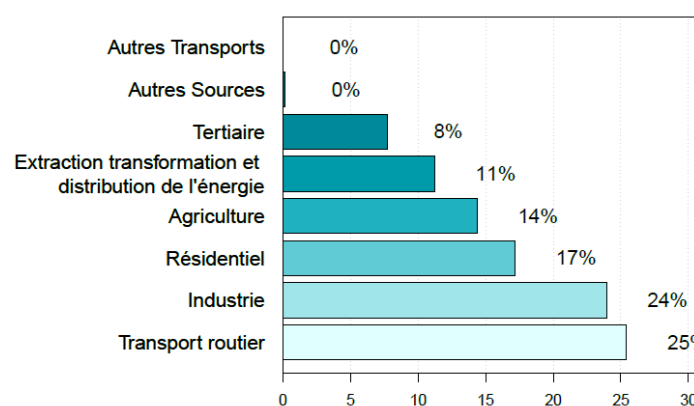


Figure : Emissions de GES par secteur dans la Communauté des Communes Gienneses en 2010 (source : Lig'Air).

5.4.2 Une dépendance des ménages à l'automobile, à l'origine d'importantes émissions de GES

Si les transports routiers correspondent au troisième secteur le plus consommateur d'énergie du territoire, il représente pourtant le premier émetteur de GES, aussi bien au niveau local que régional. Cela s'explique par la part plus importante des énergies fossiles dans le mix énergétique du secteur des transports que dans celui du secteur bâti, davantage consommateur de bois et d'électricité. Afin de limiter les émissions, des alternatives à la voiture doivent donc être favorisées, notamment pour les déplacements domicile-travail. En 2013 en effet, 83% des actifs du territoire intercommunal utilisent la voiture comme mode de transport pour leurs déplacements domicile-travail, contre seulement 9% utilisant les modes doux (deux-roues et marche) et 3% les transports en commun (INSEE, RP2013). Pourtant, 43% des actifs du territoire travaillent au sein même de leur commune de résidence, laissant envisager la possibilité d'un report modal, sur le deux-roues par exemple, adapté pour les déplacements courts au sein de la commune mais qui ne représente que 2,6% des déplacements domicile-travail.

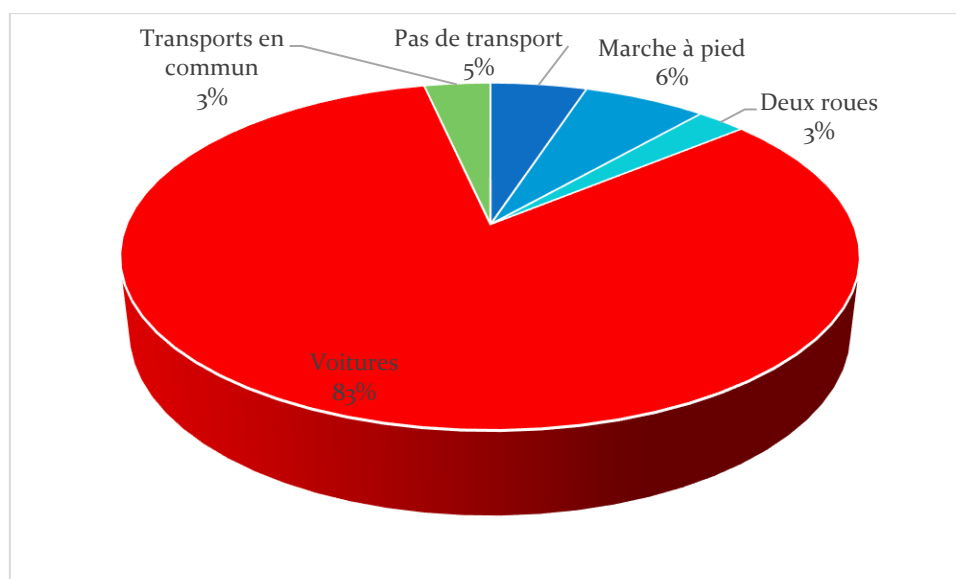


Figure : Répartition des déplacements de la population active de la Communauté des Communes Giennoises par mode de transport en 2013 (source : INSEE, RP2013).

5.5 Production d'énergie et développement des énergies renouvelables

5.5.1 La place des Energies Renouvelables dans le mix énergétique du territoire

En 2013, 97% de la production énergétique de la Région Centre était produite à partir des 4 centrales nucléaires de la région. Les 3% restant correspondent à la production à partir des énergies fossiles, des énergies renouvelables ou de récupération. Les 2 principales sources d'énergie renouvelables sont le bois (70%) et l'éolien (21%).

Plusieurs installations de production EnR sont recensés dans le territoire de la Communauté de Communes d'après le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la Région Centre (S3REnR) datant de 2015 :

- Gien : une installation de 4 908 kW ;
- Coullons : une installation de 562 kW.

5.5.2 Un développement de l'éolien envisageable

D'après le Schéma Régional Eolien, aucune zone favorable à l'éolien n'est référencée dans le territoire. Il s'agit d'un zonage devenu obsolète mais qui donne toutefois une indication quant au potentiel du territoire. La délimitation de ces zones se base sur différents critères paysagers, de puissance des vents, etc. Cela ne signifie pas que l'implantation d'éoliennes soit complètement inenvisageable dans le territoire, les vitesses de vent restant suffisantes pour le développement du petit éolien notamment.



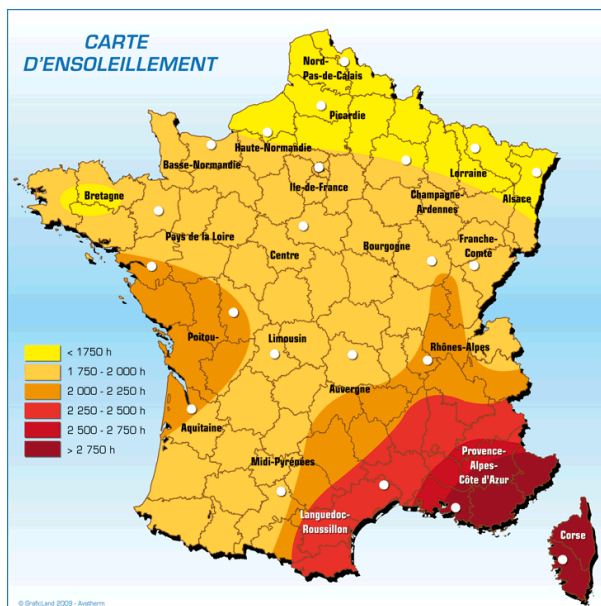
Photo : Exemple d'éolienne domestique innovante, « l'arbre à vent » (source : AFP, 2014).

Le petit éolien, ou éolien domestique, désigne les éoliennes d'une puissance nominale inférieure ou égale à 30 kw, raccordées au réseau électrique ou autonome lorsqu'elles sont localisées en site isolé. Elles ont vocation à être utilisées conjointement avec d'autres énergies pour répondre à de faibles besoins (ceux d'une famille par exemple).

5.5.3 Un potentiel solaire intéressant

Chaque année, le soleil fait parvenir sur Terre, 10 000 fois la consommation actuelle mondiale en énergie. Cette énergie renouvelable présente donc un potentiel important qui séduit particuliers et entreprises. C'est une ressource inépuisable utilisée pour l'énergie par deux types d'installations : les panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité et les panneaux solaires thermiques qui produisent de la chaleur, utilisée pour le chauffage des bâtiments ou de l'eau. Notons que 5m² de panneaux solaires thermiques peuvent assurer 50% à 70% des besoins d'une famille.

L'ensoleillement en région Centre-Val de Loire est compris entre 2000 et 2500 heures en moyenne par an. Cela correspond à un potentiel énergétique de 4117 GWh/an environ, soit un potentiel moyen mais suffisant pour être exploitable. Un projet de champs photovoltaïque est notamment recensé dans la commune de Gien (autorisation délivrée).



Carte : Ensoleillement annuel en France (source : www.meteo10.com).

5.5.4 La géothermie

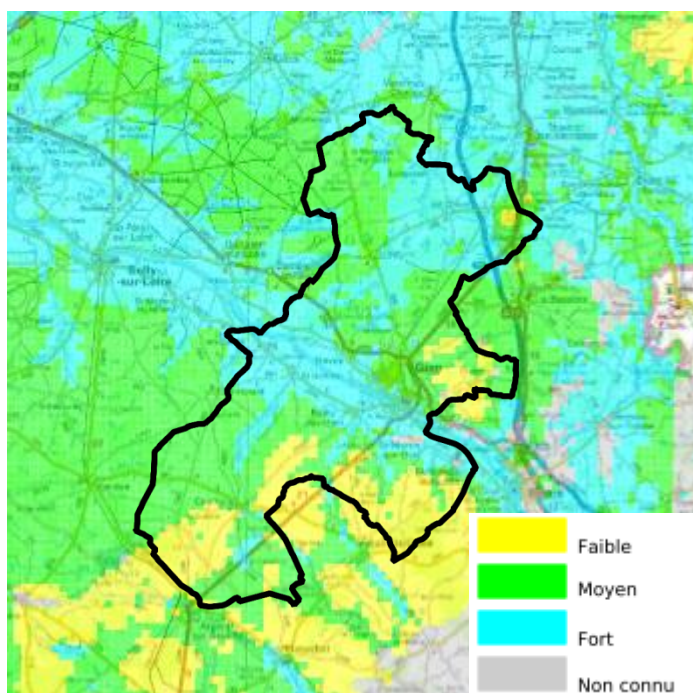
La géothermie désigne l'exploitation de la chaleur du sol (via des sondes) et des nappes souterraines (via des pompes à chaleur) afin de chauffer les bâtiments. Cette source de chaleur peut être utilisée pour des besoins ponctuels, ou collectivement via des pompes à chaleur alimentant des réseaux de chaleurs. Il s'agit d'une énergie qui a pour avantage de limiter les pertes, la pollution et les coûts liés aux transports, l'énergie géothermique étant produite localement.

2 types de géothermie sont généralement distingués :

- la géothermie très basse énergie (température inférieure à 30°C – entre 0 et 200m de profondeur) ;
- la géothermie basse et haute énergie (température entre 30 et 150°C – entre 1800 et 2000m de profondeur).

En 2006, l'ADEME Centre a lancé une action de recherche sur les potentiels géothermiques en région Centre-Val de Loire, en partenariat avec le BRGM. En 2007, l'étude s'est conclue sur la création d'un Atlas de la géothermie très basse énergie en région Centre.

D'après la carte des potentiels de déploiement de la géothermie, **le territoire bénéficierait d'un fort potentiel dans le centre et le nord du territoire, et un potentiel faible à moyen dans le sud du territoire et au niveau de la commune de Gien**. Toutefois, cette carte est basée sur une étude par géo-interprétation, des études de terrain pourraient permettre de vérifier et d'affiner la connaissance du potentiel géothermique dans le territoire.



Carte : Potentiel en géothermie superficielle dans la Communauté des Communes Giennoises (source : BRGM, geothermie-perspective.fr)

5.5.5 La biomasse

Le bois est une source d'énergie locale naturelle et renouvelable. La valorisation énergétique des sous-produits forestiers permet par ailleurs d'améliorer l'état sanitaire des forêts.

En région Centre-Val de Loire, l'énergie biomasse est la plus utilisée dans tous les secteurs confondus. Elle est principalement utilisée pour le chauffage des habitations, avec une consommation au sein de la Communauté des Communes Giennoises estimée à environ 4 ktep/an (Lig'Air, 2010).

5.5.6 Un faible potentiel de développement des réseaux de chaleur

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises ne dispose d'aucun réseau de chaleur. Ce type de dispositif est rentable dans le cas d'un tissu urbain dense, il peut par conséquent être envisageable dans le

centre de Gien par exemple. La mise en place de micro-réseaux de chaleur peut également être envisagée dans les centre-bourgs pour chauffer quelques bâtiments publics par exemple.

5.5.7 Des potentialités de développement de la méthanisation

Le territoire, très agricole, présente des caractéristiques appropriées pour le développement de la méthanisation. Un projet concerne notamment la commune de Boismorand. Les usines de traitement des eaux usées peuvent également intégrer des méthaniseurs permettant la création de biogaz à partir des effluents.

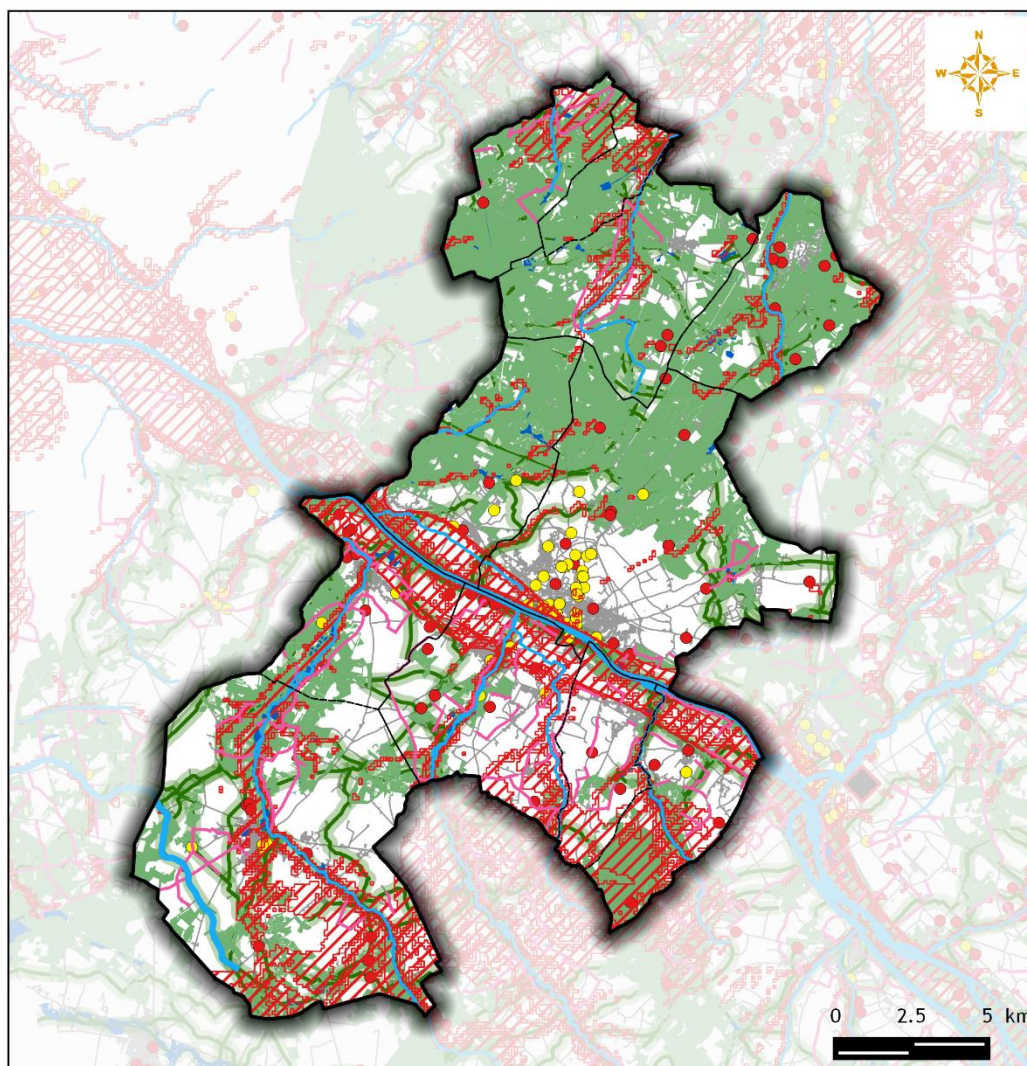


Synthèse des enjeux

Communauté des Communes
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : © SCOT du Pays Giennois, © IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), © DREAL Centre-Val de Loire, © DDT45, Agences de l'Eau, © BRGM - Cartographie : Biotopie, 2016

Préserver les ressources naturelles et la biodiversité du territoire

- Réduire les pressions sur la ressource en eau et préserver la qualité des cours d'eau
- Protéger les zones humides et mares
- Préserver les réservoirs de biodiversité
- Maintenir et renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques
- Lutter contre le risque de fragmentation lié à l'urbanisation

Lutter contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique

- Tirer parti du potentiel solaire, biomasse et géothermique du territoire
- Préserver les espaces naturels constituant des puits de carbone
- Encourager la mobilité alternative à la voiture et lutter contre la pollution de l'air (tracé du PDIPR)
- Promouvoir la réhabilitation des logements anciens et le développement de formes urbaines économes en énergie

Limiter les risques et nuisances

- Réglementer l'urbanisation dans les zones à risque
- Prévoir des mesures de dépollution avant tout projet dans les sites pollués
- Limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores

6. La ressource en eau

6.1 La gestion de l'eau potable

Seules les communes de Coullons et de Saint-Gondon gèrent leur réseau d'eau potable de manière autonome. Les autres communes se sont groupées en syndicat intercommunal et/ou ont confié la gestion de leur réseau AEP à un prestataire (SUEZ/Lyonnaise des Eaux).

L'eau distribuée sur le territoire est de bonne qualité (très peu de prélèvements non conformes).

La consommation moyenne par abonné est de l'ordre de 140 m³/an.

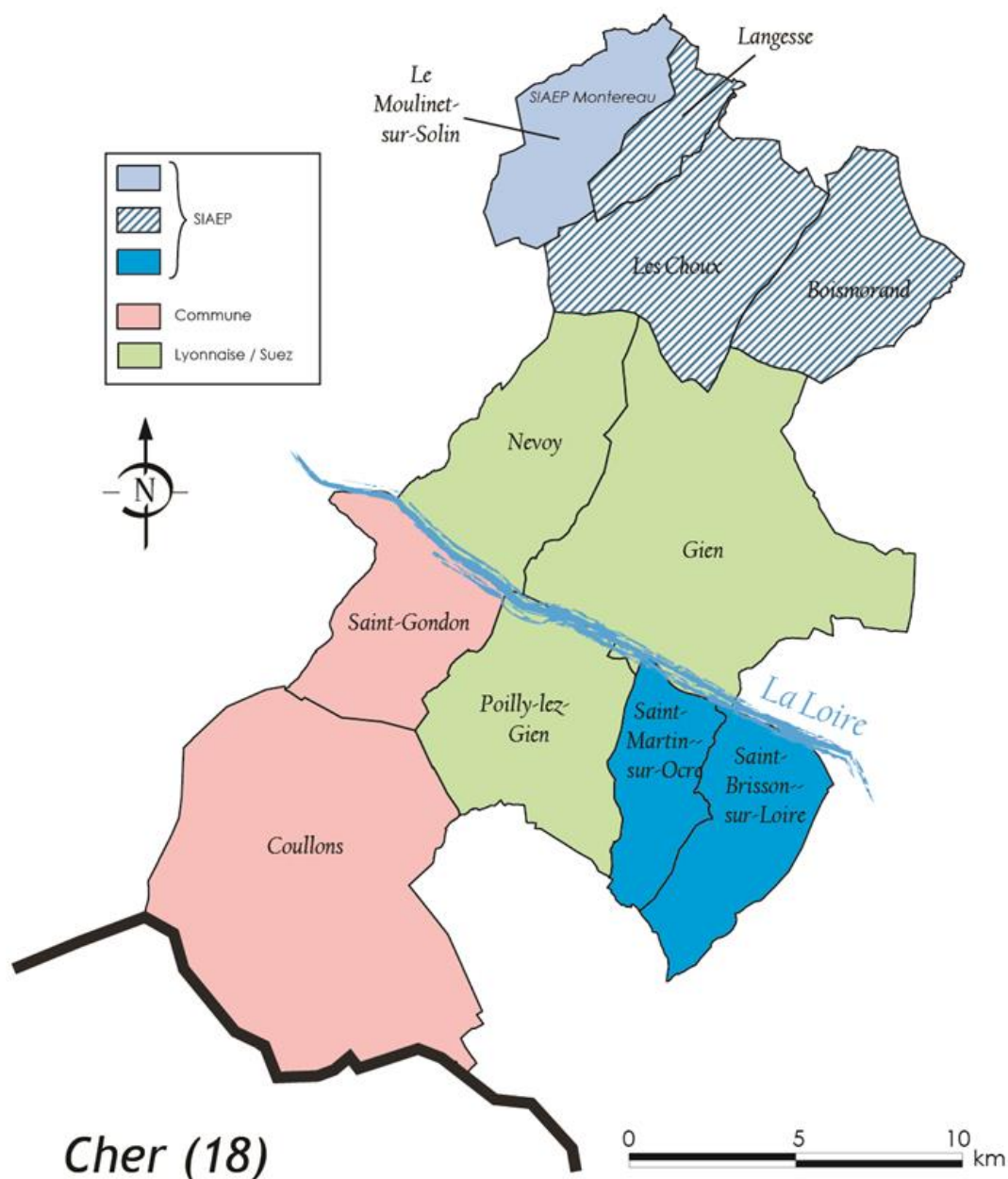


Figure 4 - Les différents gestionnaires du réseau d'eau potable

- COMMUNES DE BOISMORAND - LES CHOUX - LANGESSE

Le réseau d'eau potable créé en 1966 est géré par le Syndicat des Eaux de Boismorand - Les Choux - Langesse. L'eau potable provient d'un forage situé au lieu-dit le Puits Beaujon sur la commune de Les Choux.

L'eau brute subit un traitement sur charbon actif puis une désinfection au chlore. Elle est ensuite stockée au château d'eau de Boismorand (d'une capacité de 350m³) puis distribuée gravitairement aux abonnés de Boismorand.

Les communes de Langesse et Les Choux sont alimentées en refoulement distribution.

- COMMUNE DE COULLONS

Le réseau d'eau potable créé en 1952 est géré par la Commune de Coullons.

L'eau potable provient d'un forage situé au lieu-dit les Bouards.

L'eau brute transite par la station de traitement des Bouards (chloration) avant d'être stockée dans les châteaux d'eau situés au lieu-dit Les Guillains - Route de Blancafort (75m³) et au lieu-dit La Perlandière - Route de la Barbe Grise (400m³).

- COMMUNE DE GIEN

Le réseau d'eau potable est géré par la Lyonnaise des Eaux.

L'eau potable provient de plusieurs ouvrages :

- le champ captant du Colombier (4 puits et 2 forages)
- le forage des Greffiers
- le forage de Machau
- le forage du Tranchoir

L'eau brute ne subit qu'une désinfection sans autre traitement avant d'être refoulée dans plusieurs réservoirs :

- Relais des Briqueteries (2x500m³)
- Les Allix (2000m³+surpresseur)
- Bâche du Colombier (400m³)
- Réservoir de Montbricon (1500m³)
- Réservoir ZUP (1500m³)
- Réservoir du Berry (500m³)
- Réservoir d'Arrabloy (250m³)

- COMMUNE DU MOULINET-SUR-SOLIN

Le réseau d'eau potable créé en 1967 est géré par le Syndicat des Eaux de Montereau - Le Moulinet sur Solin.

L'eau potable provient d'un forage dénommé « Buisson Bruneau » situé sur la Commune de Montereau.

L'eau potable est stockée dans le château d'eau situé à proximité du forage d'une capacité de 350m³.

- COMMUNE DE NEVOY

Le réseau d'eau potable créé en 1963 est géré par la Lyonnaise des Eaux.

L'eau potable provient d'un forage situé au lieu-dit Le Debray.

L'eau brute subit un traitement (chloration) avant d'être stockée dans le château d'eau d'une capacité de 260m³ situé au lieu-dit Les Bruyères.

- COMMUNE DE POILLY-LEZ-GIEN

Le réseau d'eau potable créé en 1963 est géré par la Lyonnaise des Eaux.

L'eau potable provient d'un forage situé au lieu-dit Le Gabereau (Rue de Nantes).

L'eau brute transite par une station de traitement avant d'être stockée dans le réservoir relai d'une capacité de 300m³ situé au lieu-dit Les Péées puis dans le château d'eau d'une capacité de 250m³ situé au lieu-dit Le Mont Blanc.

- COMMUNES DE SAINT BRISSON SUR LOIRE - SAINT MARTIN SUR OCRE

Le réseau d'eau potable créé en 1967 est géré par le Syndicat des Eaux de Saint Brisson sur Loire - Saint Martin sur Ocre.

L'eau potable provient d'un forage situé Rue des Vignes sur la Commune de Saint Brisson sur Loire.

L'eau brute subit un traitement (déferrisation et démanganisation) avant d'être stockée dans deux réservoirs au lieu-dit « Le Coudray » sur la Commune de Saint Brisson sur Loire (250 + 300m³).

- COMMUNE DE SAINT-GONDON

Le réseau d'eau potable créé en 1965 est géré par la Commune de Saint-Gondon.

L'eau potable provient d'un forage situé aux « Quatre Vents » à proximité du château d'eau. Le forage situé Route de l'Ormet a été abandonné le 01/04/2014.

L'eau potable est stockée dans le château d'eau Les Quatre Vents d'une capacité de 400m³.

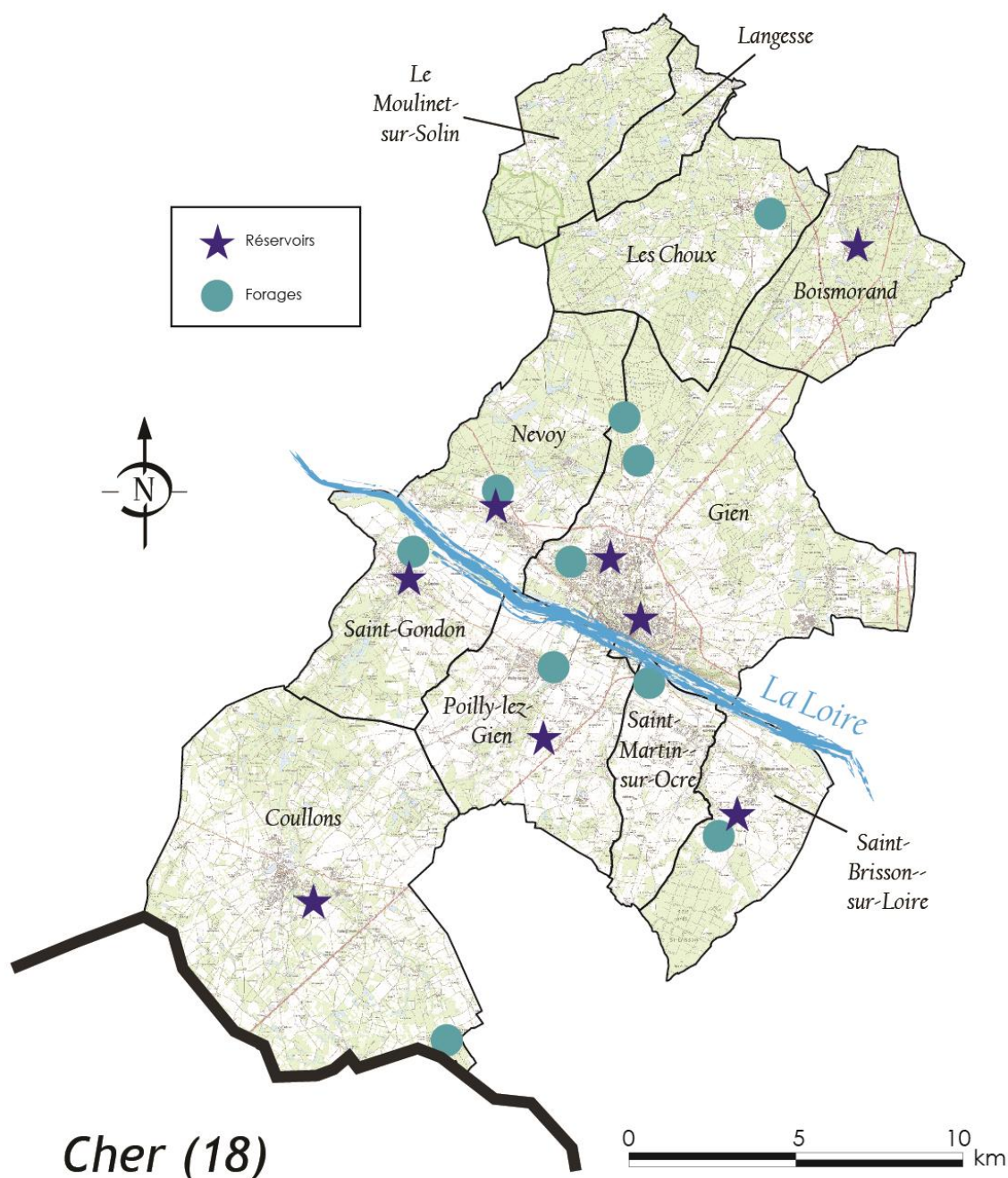


Figure 5 - Localisation des principaux ouvrages

6.2 La protection incendie

Réglementation :

Risques faibles (habitat isolé = Surface de Plancher < 200 m² et distance habitation voisine de + de 5 mètres) :

Réseau de distribution : débit de 30 m³/h et distance maximale au risque de 200m.

Réserves naturelles/artificielles : volume disponible de 60m³ et distance maximale au risque de 200m.

Risques courants :

Réseau de distribution : débit de 60 m³/h et distance maximale au risque de 200m.

Réserves naturelles : volume disponible de 120 m³ et distance au risque de 200m.

- COMMUNE DE BOISMORAND

Le territoire de Boismorand est couvert par 22 poteaux incendie dont les débits varient de 19 m³/h à 150 m³/h.

En complément, une citerne incendie est installée près du restaurant « La Bifur ».

Les poteaux présentant des carences en débit n'impactent pas la protection d'unités urbaines majeures.

- COMMUNE DE COULLONS

Le territoire de Coullons est couvert par 54 poteaux incendie dont les débits varient de 35 m³/h à 156 m³/h. En complément, des réserves incendie sont aménagées aux lieux-dits « Les Allots », « La Carrerie » et « Les Billardières ».

Les poteaux dont le débit est inférieur à 60 m³/h ne concernent que des hameaux : « Les boires d'en Bas », « Les Gaults », « L'Ormeau », « Les Charriers ».

- COMMUNE DU MOULINET-SUR-SOLIN

Le territoire du Moulinet-sur-Solin est couvert par 8 poteaux incendie dont les débits varient de 22 m³/h à 43 m³/h. En complément, deux réserves incendie sont aménagées Rue de Langesse (60m³) et Chemin du Poirier à l'Oignon (120m³).

- COMMUNE DES CHOUX

Le territoire des Choux est couvert par 19 poteaux incendie (ou bouches) dont 8 présentent un débit compris entre 30 m³/h et 60 m³/h. En complément, deux réserves incendie de 60m³ chacune sont aménagées le long de la Route de Dampierre et au lieu-dit « Les Chapeaux ».

- COMMUNE DE NEVOY

Le territoire de Nevoy est couvert par 27 poteaux incendie et 9 bouches incendie dont les débits varient de 28 m³/h à 160 m³/h. En complément, deux réserves incendie sont aménagées au lieu-dit « Le Tranchoir » et le long de la rue des Matelottes.

Les poteaux dont le débit est inférieur à 60 m³/h sont situés dans les écarts bâtis « Arcole », « Les Hauts Pays », « Les Marais », « Montoire », « La Prairie », « La Germinière ».

- COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-OCRE

Le territoire de Saint-Martin-sur-Ocre est couvert par 26 poteaux incendie dont les débits varient de 15 m³/h à 76 m³/h. En complément, certains points d'eau de la commune (étangs ou mares) constituent des réserves incendie.

6.3 Gestion de l'assainissement des eaux usées

Pour l'ensemble du territoire, la gestion du réseau d'assainissement collectif est assurée par la Communauté des Communes Giennes.

Les Communes de Langesse et Le Moulinet-sur-Solin n'ont aucun équipement collectif : les eaux usées sont traitées par de l'assainissement non collectif uniquement (le Service Public d'Assainissement Non Collectif - S.P.A.N.C. - est également assuré par la Communauté des Communes Giennes pour l'ensemble du territoire).

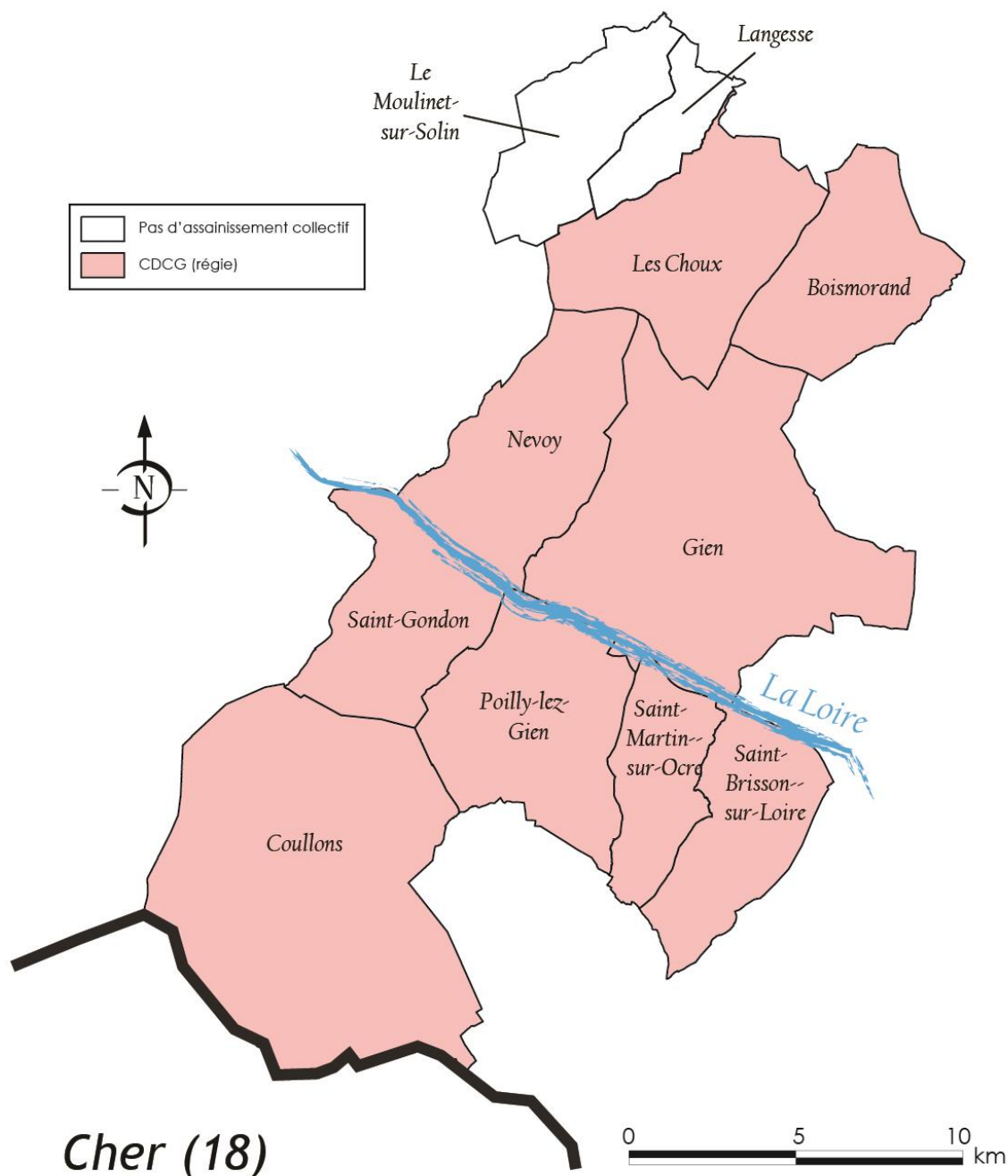


Figure 6 - Gestionnaire du réseau collectif

Les stations d'épuration sont exclusivement de type « boues activées » :

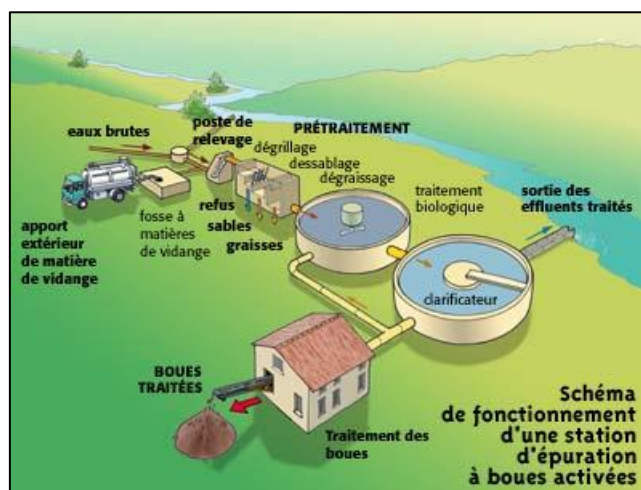


Figure 7 – Schéma de fonctionnement d'une station d'épuration à boues activées

- COMMUNE DE BOISMORAND

Le réseau de collecte représente un linéaire de 11,5 km dont 1,5 km de type unitaire. Deux ouvrages de déversements sont aménagés pour la partie en assainissement unitaire.

En 2015, on dénombrait 455 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 1500 EH a été mise en service en 1978.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE COULLONS

Le réseau de collecte représente un linéaire de 13,5 km.

En 2015, on dénombrait 1390 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 2300 EH a été mise en service en 1984.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE GIEN

Le réseau de collecte représente un linéaire de 93,3 km dont 61,4 km de type unitaire. Six ouvrages de déversements sont aménagés pour la partie en assainissement unitaire.

En 2015, on dénombrait 5897 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 35000 EH a été mise en service en 1998.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien et une partie fait l'objet d'un traitement par compostage.

- COMMUNE DES CHOUX

Le réseau de collecte représente un linéaire de 4,4 km.

En 2015, on dénombrait 294 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 300 EH a été mise en service en 1975.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE NEVOY

Le réseau de collecte représente un linéaire de 13,3 km.

En 2015, on dénombrait 584 abonnés domestiques.

Le réseau d'assainissement est raccordé aux ouvrages de la Commune de Gien.

- COMMUNE DE POILLY-LEZ-GIEN

Le réseau de collecte représente un linéaire de 19,7 km.

En 2015, on dénombrait 1038 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 5000 EH a été mise en service en 1979.
Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE

Le réseau de collecte représente un linéaire de 7,4 km dont 3,5 km de type unitaire. Deux ouvrages de déversements sont aménagés pour la partie en assainissement unitaire.

En 2015, on dénombrait 613 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 900 EH a été mise en service en 2005.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE SAINT-GONDON

Le réseau de collecte représente un linéaire de 8,2 km.

En 2015, on dénombrait 576 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 1500 EH a été mise en service en 1980.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-OCRE

Le réseau de collecte représente un linéaire de 12,5 km.

En 2015, on dénombrait 595 abonnés domestiques.

Le réseau d'assainissement est raccordé aux ouvrages de la Commune de Poilly-lez-Gien.

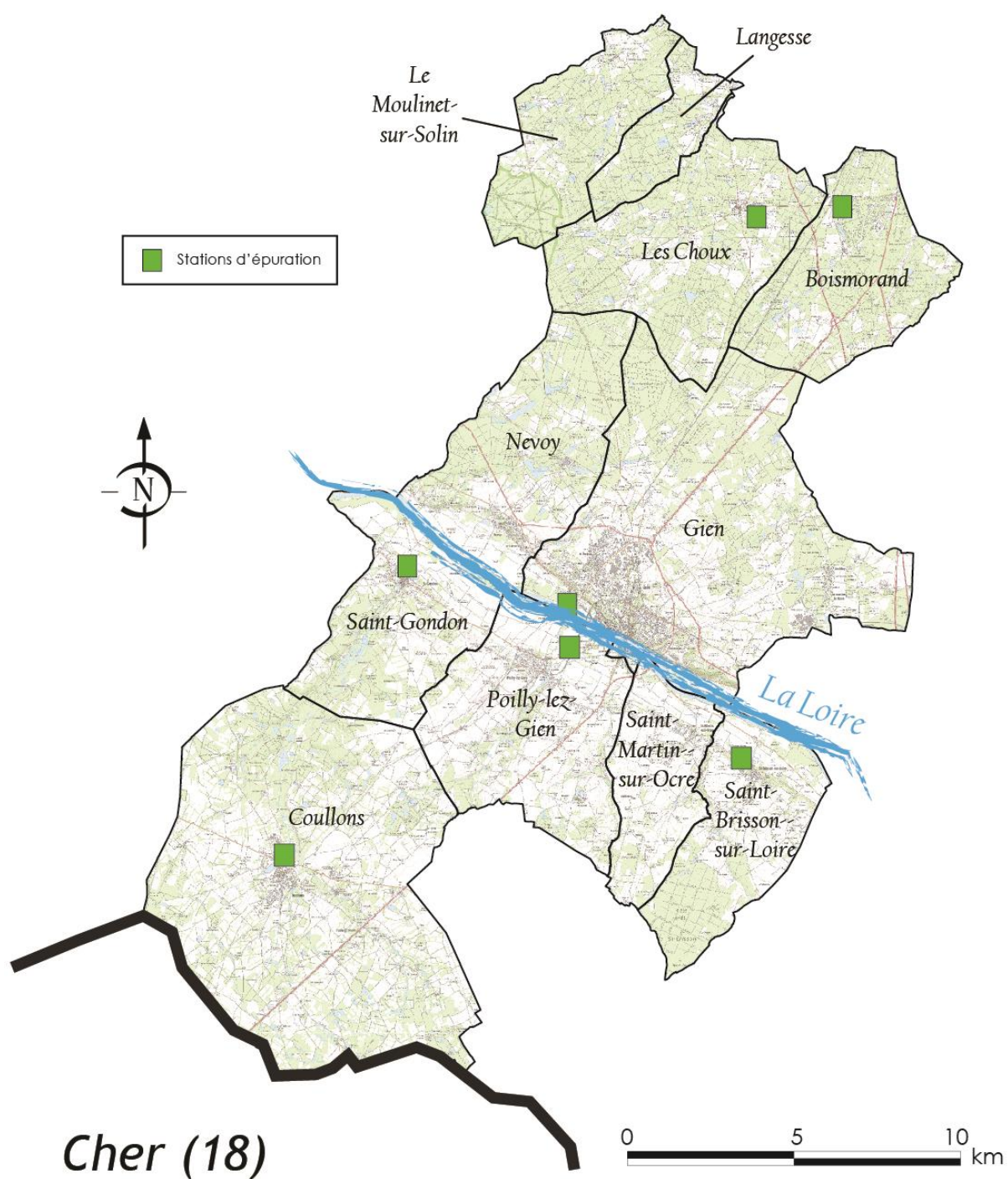


Figure 8 - Localisation des stations d'épuration

Le schéma départemental d'eau potable réalisé par le Conseil Départemental a permis de mettre en avant des préconisations de travaux sur le territoire.

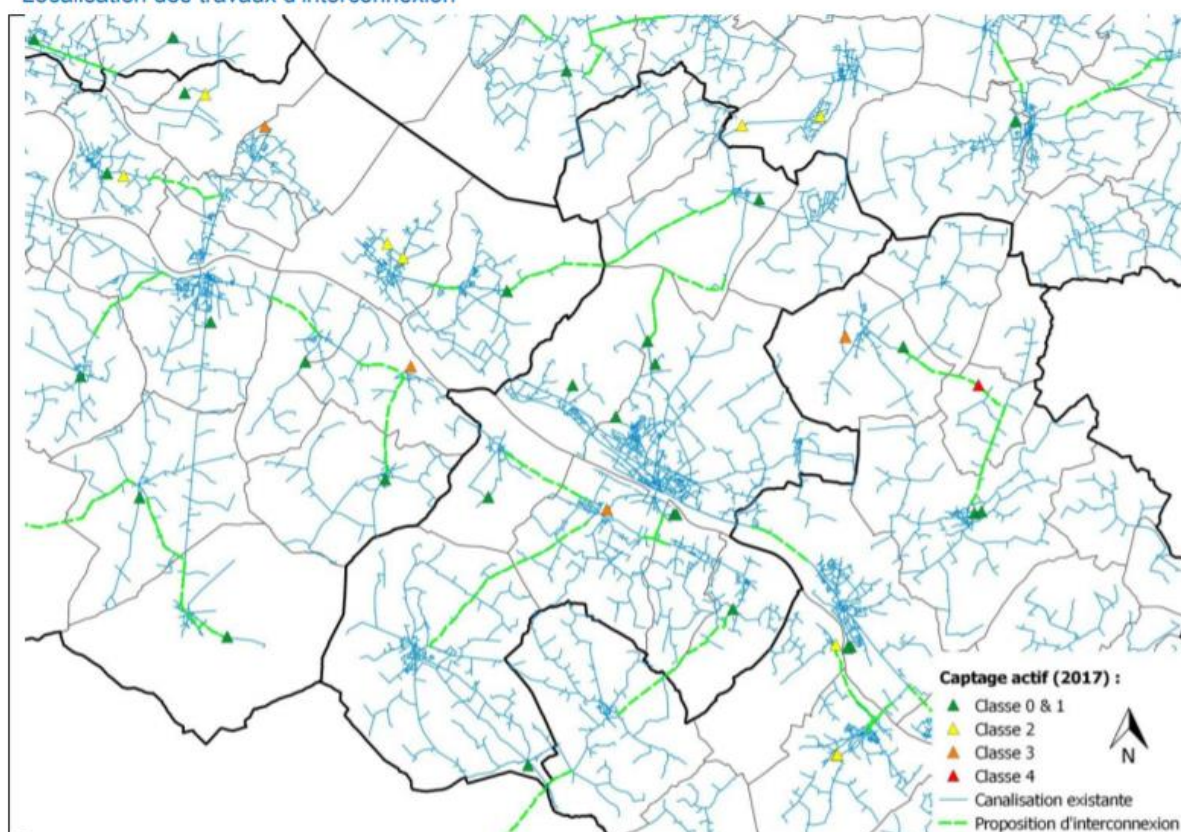
Ainsi il en ressort une estimation de 3 164 000€ de travaux pour la sécurisation de l'alimentation et la protection des forages et de la ressource.

Synthèse des investissements proposés

Types de travaux	Coût estimatif (€)	Pourcentage (%)
Traitement	0	0%
Sécurité d'alimentation	2 934 000	93%
Protection du forage et de la ressource	230 000	7%
Couverture des besoins en eau	0	0%
Total	3 164 000	100%

A cela s'ajoute une carte de localisation des propositions d'interventions sur les interconnexions.

Localisation des travaux d'interconnexion



6.4 Gestion des eaux pluviales

Chacune des communes assure la gestion de son réseau d'eaux pluviales. Cette gestion recouvre les fonctions de collecte, transport, stockage et traitement des eaux pluviales.

Pour plus de transparence mais également pour une meilleure gestion des eaux pluviales urbaines, le Code Général des Collectivités Territoriales rend possible et encadre la création d'un service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines par les communes :

Art. L 2226-1 du CGCT « *La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines.* ».

Dans le cadre de la loi NOTRe, l'ensemble des EPCI exerceront à titre obligatoire la compétence assainissement - gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1er janvier 2020, en lieu et place des communes et pourront créer ce service public administratif.

La moitié nord du territoire est couverte par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappe de Beauce ». Celui-ci fixe des orientations sur la gestion de l'eau que ce soit pour limiter les risques d'inondation ou préserver la qualité de la ressource ou le fonctionnement écologique des cours d'eau.

Elément de synthèse : « ressource en eau »

Actuellement, la gestion de la ressource en eau est relativement satisfaisante à l'échelle de la Communauté des Communes Gienneses :

- La gestion de l'assainissement (collectif et non collectif) est assurée par la Communauté des Communes Gienneses.
- Pas de dysfonctionnement majeur : les ouvrages pour l'alimentation en eau potable et pour l'évacuation des eaux usées sont suffisamment dimensionnés pour répondre aux besoins actuels et futurs.
- Une eau de bonne qualité : l'eau potable distribuée aux usagers et les eaux usées rejetées dans le milieu naturel après traitement sont de bonnes qualités (très peu de prélèvements non conformes).

Enjeux

Maintenir et améliorer la protection et la gestion durable de la ressource en eau :

- Sensibiliser et encourager les économies d'eau (récupération des eaux pluviales, amélioration des réseaux d'adduction...).
- Réduire l'utilisation des sources de pollution (pesticides par exemple).
- Maintenir le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome.
- Maintenir le niveau de fonctionnement des stations d'épuration.
- S'assurer de l'adéquation entre les capacités du réseau et l'accueil d'une nouvelle population.

B. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Paysages naturels

1.1 Perceptions depuis l'extérieur vers l'intérieur de la CC

Le paysage présent en périphérie de la communauté de communes est souvent un paysage fermé de boisement (forêt d'Orléans, Sologne orléanaise) ou un paysage avec une forte présence du végétal (Vallons du Berry). Les perceptions depuis l'extérieur restent donc très limitées. Les paysages présents sur la communauté de communes se prolongent au-delà des limites du territoire d'étude.

Le paysage se dévoile peu. Seul le val de Loire permet une ouverture visuelle qui se limite à une perspective sur la vallée, la vue étant canalisée par les coteaux qui délimitent ce paysage.

En arrivant de Briare par la RD 952, depuis le haut du coteau, une ouverture visuelle offre une belle perception du la rive Sud de la Loire avec le village de Saint-Brisson-sur-Loire en crête de coteau.

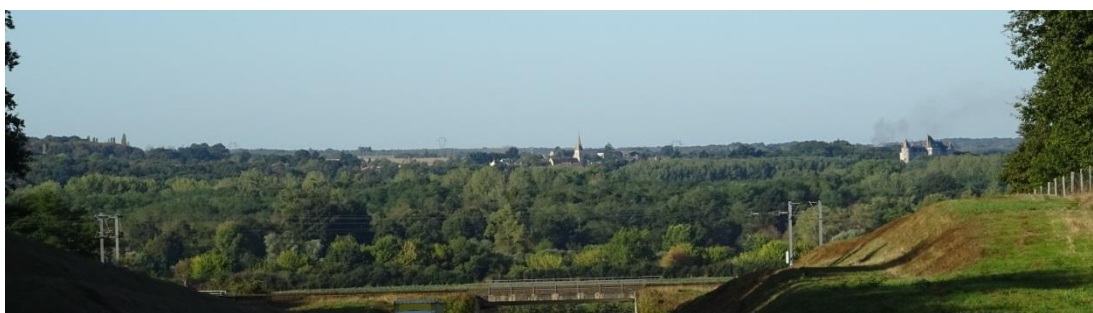


Figure 9 : En arrivant de Briare par la RD 952, vue sur la vallée de la Loire avec le village de Saint-Brisson-sur-Loire en fond de perspective

1.2 Perceptions depuis l'intérieur vers l'extérieur de la CC

Le paysage extérieur à la communauté de communes est rarement perceptible, le paysage fermé et l'absence de relief important ne permettent pas d'importantes ouvertures visuelles. Les vues restent limitées et le paysage présent sur le territoire se prolonge au-delà des limites. Le passage de l'intérieur vers l'extérieur de la communauté de communes se fait en douceur sans aucune rupture dans le paysage.

1.3 Perceptions depuis l'intérieur vers les tissus urbains

Le pôle urbain le plus important est Gien. La vallée de la Loire et les coteaux qui la longent sont propices à plusieurs perceptions de qualité sur la ville.



Figure 10 : Perception de Gien depuis les abords du Petit Bardelet à Poilly-lez-Gien

Les bords de Loire offrent également des images de Gien qui mettent en valeur son patrimoine architectural.



Figure 11 : Perception depuis la limite Nord-Ouest de Saint-Martin-sur-Ocre

La ville est également perceptible depuis le Nord. La RD 940 forme une longue ligne droite avant d'arrivée sur les nouveaux quartiers et les zones d'activités. La silhouette des bâtiments les plus importants se détachent des boisements présents aux abords de la ville. Les premières perceptions sont possible dès le giratoire de la Métairie Neuve.



Figure 12 : Vue de Gien depuis le giratoire de la Métairie Neuve sur la RD 940

La vallée de la Loire permet également des perceptions sur les différents bourgs qui sont implantés sur les coteaux en rive du fleuve. Les perceptions sont de qualité avec l'église ou le château de Saint-Brissson qui émergent de la végétation implantée sur les coteaux.



Figure 14 : Vue de Saint-Martin-sur-Ocre depuis la vallée de la Loire



Figure 14 : Vue du Château de Saint-Brissson-sur-Loire depuis la vallée de la Loire

Pour les bourgs implantés dans les zones boisées, les perceptions sont nettement plus limitées. Cependant, on notera la perception du bourg de Les Choux depuis la RD 56 en arrivant de la commune de Boismorand.



Figure 15 : Depuis la RD 56, au niveau du passage sur l'autoroute, le bourg de Les Choux apparaît au bout de la longue ligne droite

1.4 Les grands paysages du territoire

Le territoire n'est pas marqué par une région naturelle qui lui est propre. Il est à la convergence de différents paysages.

Selon l'atlas des paysages du Loiret on peut observer sur le site :

- la Forêt d'Orléans,
- le Val de Loire,
- le Plateau de la Sologne orléanaise,
- les Vallons du Berry.

Cette diversité de paysages sur un territoire est assez exceptionnelle pour le département.

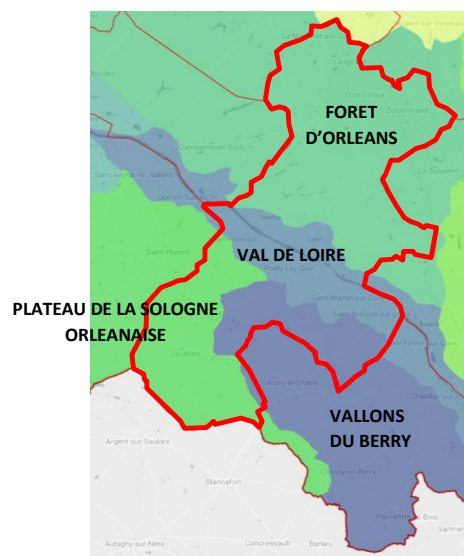


Figure 16 : source - Atlas des paysages du Loiret/CG45

1.4.1 Le Val de Loire : Val sous coteaux

Ce paysage forme un long couloir entre deux coteaux où coule la Loire. Sa largeur varie selon les endroits mais ne dépasse pas 5 km (au niveau de Gien).

La Loire n'est pas visible de loin. Elle se découvre en la traversant ou en la longeant quand la végétation le permet.

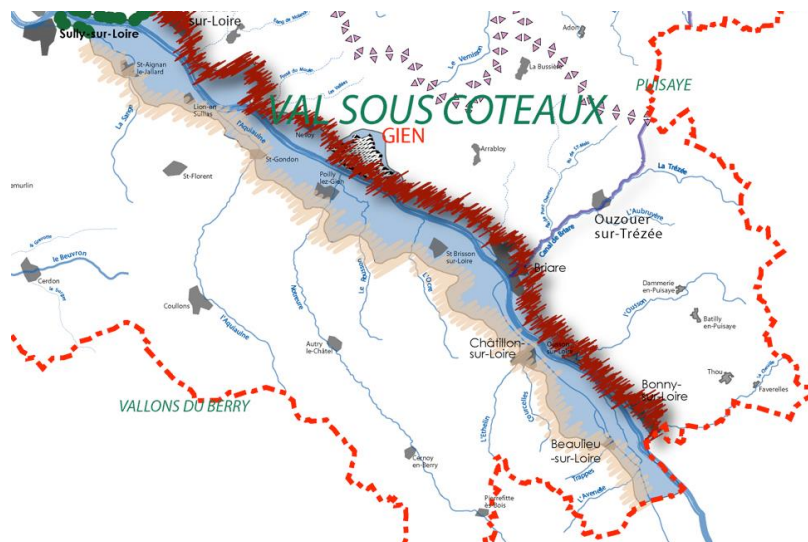


Figure 17: Région naturelle du Val sous coteaux - source : Atlas des paysages du Loiret /CG45

La forte présence des coteaux est principalement ressentie entre Gien et Briare au niveau de la RD 952. Il existe un contraste entre les deux coteaux. Le paysage boisé est plus prononcé côté Nord.



La Loire offre des espaces d'une grande qualité paysagère, mêlant à la fois la « sauvagerie » du fleuve avec ces espaces naturels et une occupation agricole aménagée par l'Homme (prairie et cultures céréalières).



Figure 19 : La Loire à St Gondon - la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly marque l'extrémité du territoire

Le coteau, côté Sud, est traversé par plusieurs affluents qui créent ainsi des événements dans ce paysage plutôt linéaire (l'Aquiaulne, la Notreure, l'Ocre).



Figure 20 : Maraîchage à Saint-Brisson-sur-Loire

Le rebord du plateau permet des perceptions de qualité sur le versant opposé, notamment certaines vues sur la ville de Gien.



Figure 21 : Vue sur Gien depuis les abords du stade de Poilly-lez-Gien

La traversée de la Loire est possible uniquement au niveau du centre-ville de Gien et au niveau de la déviation de la RD 940. Ces passages sur le fleuve offrent de belles perceptions sur la ville et donnent une première image positive des lieux.

Le val de Loire est le secteur qui accueille le plus d'espaces urbanisés. Seule la ville de Gien a implanté son cœur historique sur les bords du fleuve. Les autres bourgs sont implantés plus en retrait sur les bords du coteau, en dehors des zones inondables.

On notera que le château de Saint-Brissson qui est une ancienne place forte du 12^{ème} siècle, surplombe la Loire et était implanté historiquement au droit d'un bras de Loire aujourd'hui disparu.

1.4.2 La forêt d'Orléans

La forêt d'Orléans se présente comme un massif boisé compact. Elle comprend les trois massifs de la forêt domaniale : le massif d'Orléans, le massif d'Ingrannes et le massif de Lorris (seul présent sur le territoire de la communauté de communes au niveau de la commune du Moulinet-sur-Solin). Elle se prolonge à l'Est jusqu'à Briare par des boisements privés et des clairières qui représentent le massif des Choux (paysage présent sur les communes de Le Moulinet-sur-Solin, Langesse, Les Choux, Boimorand, Nevoy et Gien).

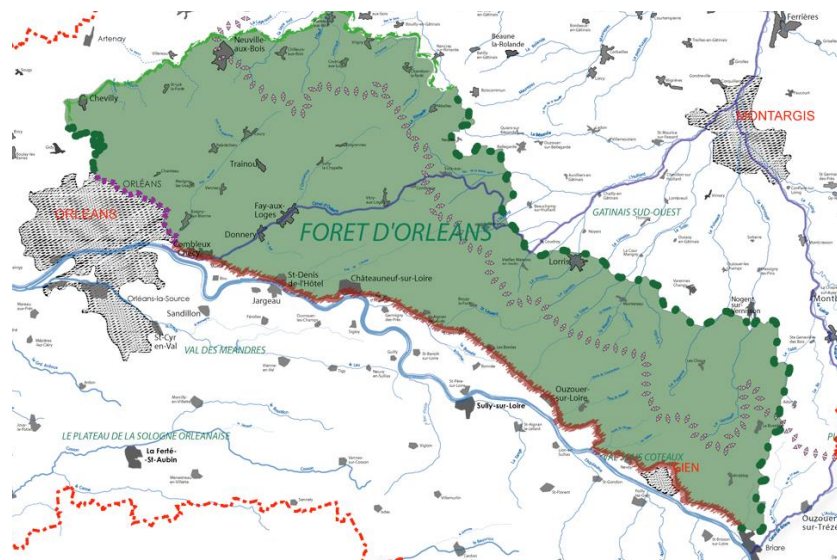


Figure 22 : Région naturelle de la forêt d'Orléans - source : Atlas des paysages du Loiret /CG45

Ce vaste massif forme un ensemble uniforme ponctué de vastes clairières, de zones humides, d'étangs et de nombreux chemins forestiers propices à la randonnée. Il est reconnu pour la qualité de sa faune et de sa flore.

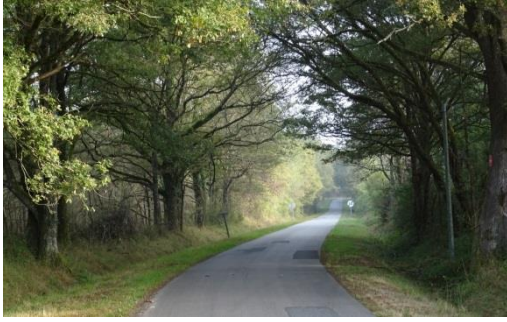


Figure 24 : Voie traversant la forêt d'Orléans



Figure 24 : Clairière sur la commune du Moulinet-sur-Solin

Cet ensemble paysager trouve son équilibre dans l'interaction entre les différents éléments qui le composent.

La forêt d'Orléans se situe sur la crête d'orientation Nord-Ouest et Sud-Est, qui sépare les bassins versants Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Cet ensemble boisé est le plus important de la Communauté des Communes Giennoises. Cependant, d'autres massifs importants sont également présents au sud de la Loire au niveau de Coullons et de la forêt de St-Brisson.

Loin de décroître, les boisements s'étendent avec l'abandon de certaines terres agricoles laissées en friche. Ce développement des zones boisées a pour conséquence une fermeture encore plus importante du paysage.



Figure 25 : Friches sur la commune de Les Choux

1.4.3 Le Plateau de la Sologne orléanaise

Ce vaste plateau de 50 km de long et 15 à 20 km de large est situé en limite Sud du département, dans le coude formé par la Loire.



Figure 26 : Région naturelle du plateau de la Sologne orléanaise - source : Atlas des paysages du Loiret /CG45

Entièrement situé dans la région naturelle de la Sologne, composée à 60 % de boisements, ce paysage intimiste n'est pas toujours accessible du fait de vastes propriétés privées. Cependant un important réseau de chemins permet de pratiquer la randonnée.

Le plateau est composé de sols pauvres qui engendrent une imbrication de paysages divers. La forêt, les landes, les prairies, les cultures, les rivières, les étangs et les zones humides rassemblent de nombreux biotopes qui font la richesse de la faune et la flore.



Figure 28 : Boisement sur la commune de Saint-Gondon



Figure 28 : Etang sur la commune de Coullons

Cette organisation du territoire, que l'on peut qualifier d'homogène, donne aux éléments particuliers une grande importance : ce sont alors un clocher, une ferme, un village ou un château qui servent à s'orienter.

Le territoire du Giennois est concerné par ce paysage au niveau de ses limites Sud-Ouest, sur les communes de Coullons et de Saint-Gondon.

1.4.4 Les vallons du Berry

Ce petit ensemble paysager compris entre le Val de Loire et le plateau de la Sologne correspond à l'extrémité Nord du Berry.

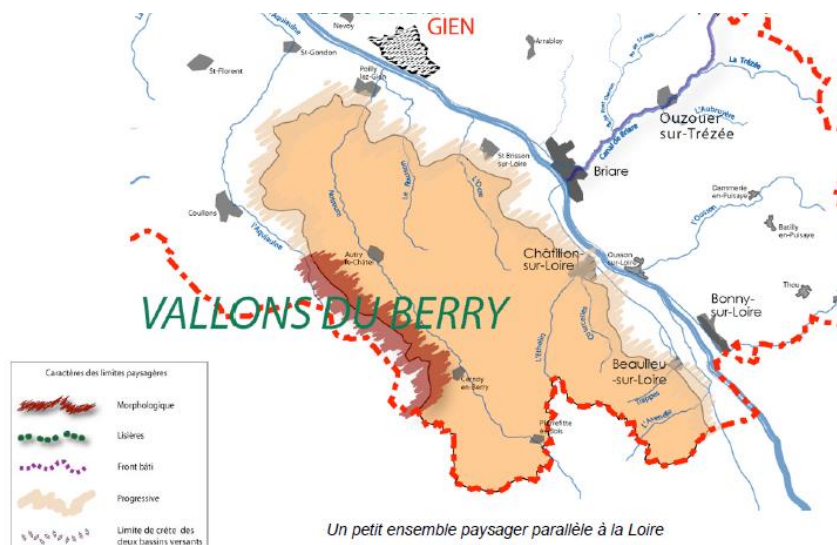


Figure 29 : Région naturelles des vallons du Berry - sources - Atlas des paysages du Loiret / CG45

Les petits vallons et la forêt de Saint-Brisson caractérisent ce paysage où le relief met en valeur la silhouette des villages qui se signalent par le clocher de leur église.

Les haies sont nombreuses et soulignent le relief. La forêt de Saint-Brissson forme un grand massif qui couvre un tiers du plateau.

De nombreuses rivières sillonnent ce paysage avec notamment la Notreure qui est la plus importante dans cette entité.



Figure 31 : val sur la commune de Saint-Brissson avec boisement en fond de perspective



Figure 31 : Forêt de Saint-Brisson

Ce paysage s'étend de la limite Est de Coullons jusqu'à Saint-Brissson en passant par Poilly-lez-Gien et Saint-Martin-sur-Ocre.

1.5 Les unités de paysages

1.5.1 Les paysages fermés de boisements

Le paysage fermé de boisement occupe la majeure partie du territoire de la communauté de communes. Il est présent sur les deux rives de la Loire.

Sur la rive droite du fleuve, les communes de **Langesse**, **Le Moulinet-sur-Solin**, **Les Choux**, **Boismorand** sont entièrement localisées sur ce type de paysage. Les communes de **Gien** et de **Nevoy** sont concernées sur les parties Nord de leurs territoires.

L'ensemble de ces boisements appartient à la forêt d'Orléans. Ce paysage, se compose de bois de feuillus et de conifères quadrillé de nombreuses allées et sentiers forestiers, notamment dans la partie de la forêt domaniale d'Orléans présente sur le territoire du Moulinet-sur-Solin. Ces accès facilitent la randonnée et la découverte des nombreux milieux sensibles. Ces balades sont parfois contrariées par les chemins privés des nombreuses propriétés implantées au cœur de la forêt et qui sont interdits au public.



Figure 32 : Allée forestière partant du carrefour du Poirier à la Demoiselle au Moulinet-sur-Solin

On peut découvrir les nombreux étangs qui ponctuent l'espace. Ils sont alimentés par les rus et les rivières qui prennent leurs sources dans le massif boisé (le Puiseaux, le Vernisson, le Solin). La plupart de ces pièces d'eau sont ainsi reliées les unes aux autres.



Figure 33 : Etang à Boismorand alimenté par le Vernisson

Les clairières occupées par l'agriculture (prairie et cultures) sont de plus en plus rares. La nature du sol n'étant pas propice à l'agriculture, ces trouées dans le boisement disparaissent progressivement. Les friches qui les remplacent sont de plus en plus nombreuses, le paysage se ferme d'avantage et s'uniformise.



Figure 34 : Clairière aux abords du bourg de Les Choux

Ce paysage sauvage est parcouru pour la découverte de sa faune et sa flore caractéristiques mais également pour la chasse qui représente une activité importante pour la région. Elle marque le paysage avec la présence de nombreux miradors implantés en limite des boisements.

On notera le phénomène d'engrillagement de certains massifs forestiers, comme en rive de la RD 940 sur les communes de Gien et Boismorand. Ces aménagements entraînent des problèmes de déplacement des grands animaux et de sécurité pour les usagers de la voie lorsqu'un animal ayant traversé la clôture reste bloqué dans l'emprise de la route.

Sur la rive gauche du fleuve, les massifs boisés sont également présents sur les communes de **Saint-Gondon**, **Coullons** et **Saint-Brisson-sur-Loire**.

La forêt d'Orléans laisse la place à la forêt solognote sur les communes de Saint-Gondon et Coullons. Sur la Commune de Saint-Brisson-sur-Loire c'est la forêt de Saint-Brisson qui occupe la partie Sud de la commune.

La forêt solognote a beaucoup de caractéristiques communes avec la forêt d'Orléans, sols pauvres, allée forestières, étangs au cœur du boisement, présence de clairières qui se raréfient au profit des friches et de l'augmentation des surfaces boisées.



Figure 35 : Boisement à Saint-Gondon

La forêt de Saint-Brisson se prolonge bien au-delà des limites de la commune et s'étend jusqu'à Cernoy-en-Berry et Châtillon-sur-Loire. Ce massif boisé aux limites très découpées est dense. Les clairières sont rares, quelques étangs sont présents en limite mais pas au cœur du massif. De nombreuses allées forestières quadrillent l'ensemble de la forêt.



Figure 36 : Forêt de Saint-Brisson

1.5.2 Les vallées des rivières et des rus

Ce paysage de vallées est présent uniquement sur la rive gauche de la Loire car les cours d'eau présents au Nord de la communauté de communes s'écoulent dans un relief peu prononcé et les rivières et les rus sont dissimulés dans les boisements.

Ce paysage est donc présent sur les communes de **Saint-Gondon** et **Coullons** avec la vallée de l'Aquiaulne, **Poilly-lez-Gien** avec la vallée de la Notreure et du Rousson, **Saint-Martin-sur-Ocre** avec la vallée de l'Ocre et **Saint-Brisson-sur-Loire** avec également la vallée de l'Ocre.

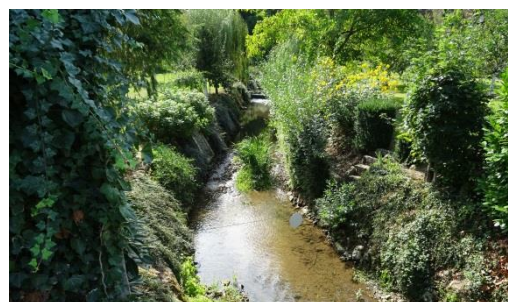


Figure 37 : L'Ocre forme la limite entre Saint-Martin-sur-Ocre et Saint-Brisson-sur-Loire

La végétation présente sur les coteaux des cours d'eau qui entaillent le plateau agricole offre un paysage fermé. Ces lieux proposent une ambiance bucolique, le boisement alterne avec les prairies humides implantées sur les pentes moins prononcées.



Figure 39 : Chemin qui longe l'Aquiaulne sur le territoire de Saint-Gondon



Figure 39 : Prairie sur la pente douce de l'Ocre aux abords de Mancy à Saint-Brissson-sur-Loire

1.5.3 Le plateau agricole

Le plateau agricole est présent au-delà des coteaux qui délimitent la vallée de la Loire.

Ce paysage ouvert est ponctué de fermes et anciennes fermes avec en fond de perspective les boisements de la forêt d'Orléans, la forêt de Saint-Brissson, la végétation des coteaux de la Loire ou des rivières.

Les extensions récentes de Gien et des bourgs les plus étendus forment également des fonds de perspective.



Figure 40 : Plateau agricole au Nord de Gien avec perception de l'urbanisation aux portes de la ville et la forêt en arrière-plan.

En point haut des coteaux des perceptions sur la rive opposée du fleuve sont possibles.



Figure 42 : Les Bergers sur la commune de Poilly-lez-Gien

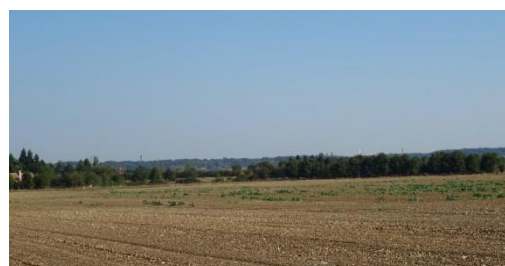


Figure 42 : Le plateau agricole aux abords du Moulin Valot à Saint-Brissson-sur-Loire offre des perceptions sur la rive opposée de la Loire

Ce paysage se retrouve sur les deux rives du fleuve avec une frange agricole au Nord des villes de **Gien** et de **Nevoy**. Sur la rive gauche, il est localisé sur les territoires de **Saint-Gondon**, **Poilly-lez-Gien**, **Saint-Martin-sur-Ocre** et **Saint-Brissson-sur-Loire**.

1.5.4 Le bocage

Le bocage s'observe principalement sur la commune de **Coullons** et en limite Sud des communes de **Poilly-lez-Gien** et **Saint-Martin-sur-Ocre**.

De nombreuses haies accompagnent les voies et compartimentent le paysage ; les ouvertures visuelles sont ainsi très limitées.

Le bocage est dominé par des pâtures (présence d'élevage) principalement sur le territoire de Coullons et des cultures céréalières pour les parcelles de surfaces plus importantes.



Figure 44 : Bocage sur le territoire de Saint-Martin-sur-Ocre



Figure 44 : Bocage sur le territoire de Coullons

Autrefois il était nettement plus étendu. Il était même présent dans la Val de Loire, sur la commune de Saint-Brisson-sur-Loire. Le maraîchage et les cultures céréalières ont supprimé ces haies qui jouaient un rôle important (ralentissement du courant et amélioration de l'infiltration) lors des inondations dans le lit de la Loire.

Aujourd'hui, sur le plan agricole, les haies sont répertoriées et dorénavant protégées au niveau de la Politique Agricole Commune.

1.5.5 La plaine de la vallée de la Loire

La plaine de la Vallée de la Loire est située en zone inondable.

En rive du fleuve, la forêt alluviale reste assez réduite. La richesse des terres alluviales a entraîné un développement agricole important avec du maraîchage et des cultures céréalières. On peut également observer quelques peupleraies.

Ce paysage est traversé par plusieurs fossés jurés et par les rivières qui se jettent dans la Loire sur la rive gauche.

Cet espace forme souvent un couloir canalisé par la végétation qui accompagne le fleuve et la végétation implantée sur le coteau qui limite la plaine. Des perceptions sont cependant possibles sur certains bourgs implantés sur les coteaux lorsque la végétation est interrompue en rive du fleuve.



Figure 36 : Plaine agricole avec vue sur les extensions récentes de Saint-Martin-sur-Ocre



Figure 45 : Peupleraie dans la vallée à Saint-Gondon



Figure 47 : La Notreure se jette dans la Loire à Poilly-lez-Gien



Figure 47 : Fossé juré avec parcelles agricoles à Nevoy

1.5.6 La Loire

La Loire offre un paysage vivant et évolutif.

Bien que le périmètre du Val de Loire, patrimoine mondiale de l'UNESCO s'arrête à Sully-sur-Loire, on observe dans la communauté de communes plusieurs des points forts qui ont valu son classement :

- un Val de Loire remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural,
- un Val de Loire, paysage culturel qui porte témoignage sur le développement harmonieux entre les Hommes et leur environnement sur plus de deux mille ans d'Histoire.

Ce paysage a été façonné par une interaction entre le fleuve et les populations qui s'y sont établies tout au long de l'Histoire. La Loire fut un axe de communication et de commerce de la période gallo-romaine jusqu'au 19^{ème} siècle. De nombreux ouvrages comme les levées (pour protéger les Hommes des inondations) les ports (Port au Bois de Gien) témoignent de cette interaction.

Il a inspiré les artistes peintre et écrivains qui ont su mettre en valeur ses multiples facettes.

Selon les communes, le fleuve participe plus ou moins au paysage.

A Gien, la Loire fait partie intégrante du décor de la ville. Le front de Loire forme un élément structurant de la ville. Ce paysage évolue au fil des saisons, selon le niveau du fleuve, avec l'apparition et la disparition des bancs de sable. L'été la plage est appropriée par les habitants et permet le déroulement de manifestations culturelles et de loisirs.

Sur d'autres communes la ripisylve se développe suite à un ensablement progressif de certaines rives. Le développement de la végétation dans le lit du fleuve a tendance à refermer le paysage. L'accessibilité aux rives du fleuve devient difficile ainsi que la découverte de la faune et la flore qui font la richesse et l'attrait des lieux.

Le renouveau des bateaux traditionnels de Loire permet également de découvrir ce territoire sous un autre angle.

Une attention particulière pourra être apportée au développement de cette végétation afin de maintenir un paysage ouvert sur le Val et renforcer les vues sur la Loire.



Figure 49 : La Loire et ses bancs de sable sur la rive gauche à Gien



Figure 49 : La Loire offre des vues sur Gien depuis Poilly-lez-Gien



Figure 51 : A Gien des embarcations permettent de découvrir le fleuve sous un autre angle



Figure 51 : La ripisylve forme parfois un écran vert qui isole le fleuve du Val (ici à Saint-Gondon)

1.6 L'évolution du paysage dans le temps

La comparaison de la carte de l'état-major (milieu du 19^{ème} siècle) et de la carte IGN actuelle montre bien l'évolution du paysage sur le territoire de la communauté des communes.

On observe une franche augmentation des surfaces boisées sur les communes au Nord du territoire. Le massif des Choux dans le prolongement de la forêt d'Orléans était nettement moins important.

On observe donc une fermeture du paysage. Ce phénomène s'explique par la faible qualité agronomique des terres qui ont été progressivement abandonnées par les agriculteurs.

En dehors de l'évolution des espaces naturels et du développement des espaces urbains, le paysage a également été modifié par l'arrivée de plusieurs éléments structurants qui marquent et divisent le paysage.

Les principaux sont la RD 940 qui traverse le territoire selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest. Cet axe impacte principalement le paysage au Nord de Gien avec une voie deux fois deux voies qui entaille le massif boisé et qui est délimitée pour une clôture grillagée.

L'autoroute A77 est également présente au Nord-Est du territoire.

La voie de chemin de fer Paris/Clermont traverse également la partie Nord du territoire mais traverse principalement des zones boisées.

Plusieurs lignes hautes tensions sont présentes sur l'ensemble du territoire.

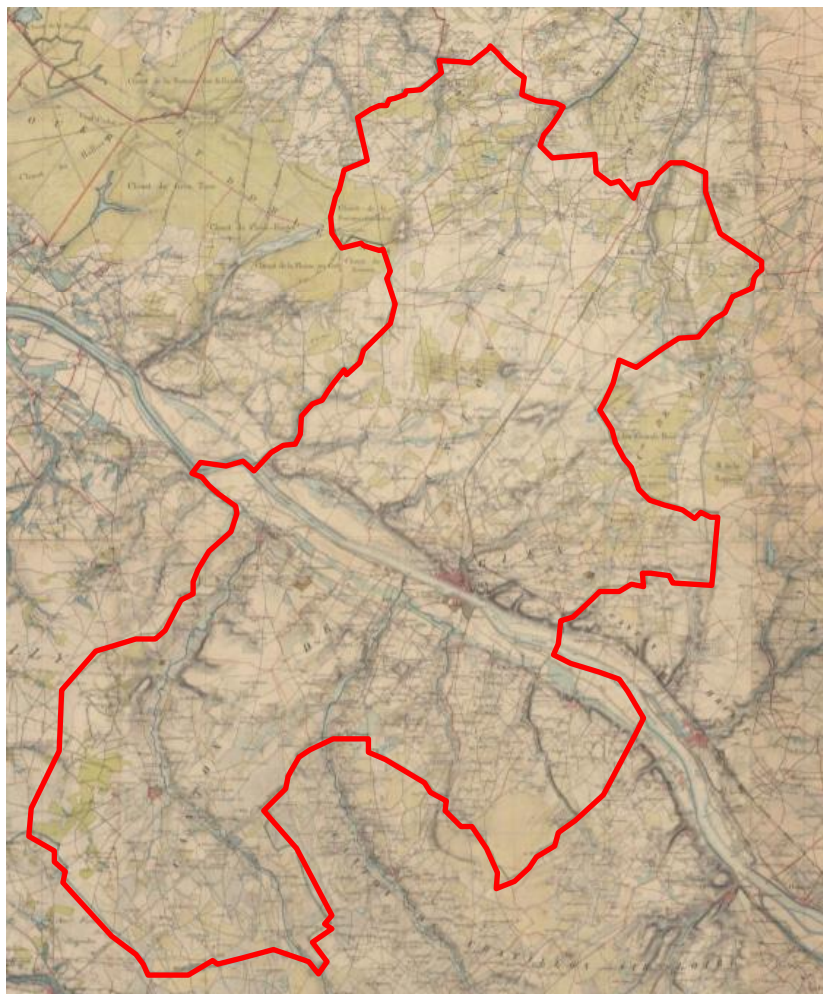


Figure 53 : Extrait de la carte de l'état-major

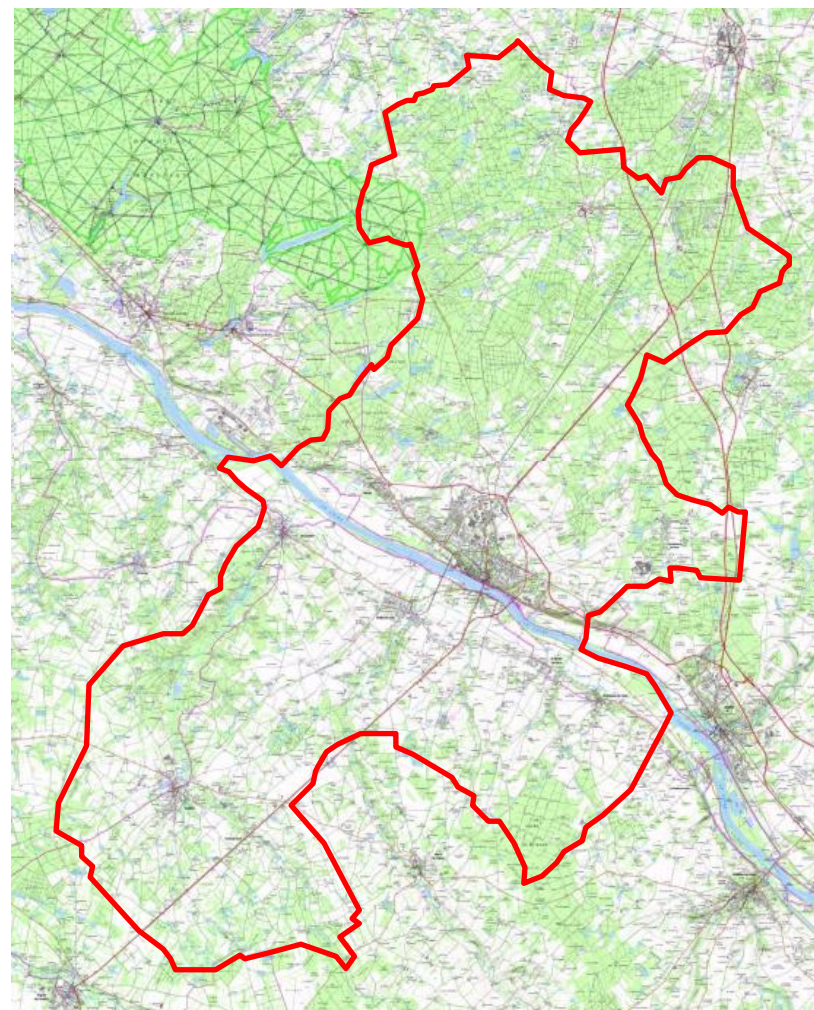


Figure 53 : Extrait de la carte IGN actuelle

1.7 Patrimoine végétal remarquable

Le paysage du territoire de la communauté de communes permet de découvrir un patrimoine végétal intéressant. En dehors des espaces protégés pour la qualité de leurs flores, on peut observer des alignements d'arbres et des arbres isolés d'un port et d'une envergure remarquables qui marquent le paysage. Ils participent à l'ambiance des lieux et méritent qu'on leur prête attention.

Les alignements d'arbres ne pourront être préservés que si l'état sanitaire des sujets ne compromet pas la sécurité des usagers de la route.



Figure 56 : Alignement de platanes, route du Bois d'Amblay, en limite entre Gien et Nevoy



Figure 56 : Platanes chemin du Val, dans la plaine inondable à l'Ouest de Gien



Figure 56 : Alignement de platanes sur la RD 951 avant d'arriver dans le bourg de Poilly-lez-Gien

L'alignement de platanes sur la RD 951 à Poilly-lez-Gien a l'avantage de créer un lien entre l'entité bâtie du bourg historique et la zone urbaine en rive de la Loire.

Ces éléments donnent une identité aux lieux. Leur suppression entraîne un appauvrissement et une banalisation des paysages défavorables au tourisme qui est important sur le territoire de la communauté de communes.

1.8 Fiches synthétiques par commune

1.8.1 Le Moulinet-sur-Solin

Le Moulinet-sur-Solin est implanté en limite du Gâtinais Sud-Ouest qui s'arrête aux frontières Nord de la commune. Le territoire est en grande partie occupé par la forêt d'Orléans avec le massif de Lorris. Il est traversé par le Solin et des rus affluents du Solin. Ces cours d'eau alimentent les étangs répartis au cœur de la forêt. Les rares espaces agricoles sont situés principalement au Nord-Est du bourg, aux abords du Gâtinais.

Le bourg situé au Nord du territoire communal est en retrait des principaux axes de communication. L'axe le plus important est la RD 44 (axe reliant Lorris à Gien). Il passe en limite Ouest de la commune.

Le seul élément structurant est la ligne haute tension qui traverse l'extrémité Nord du territoire.



Figure 59 : Le boisement occupe la majeure partie du territoire communal



Figure 59 : zone agricole aux abords du bourg



Figure 59 : Etang du Solin

1.8.2 Langesse

Langesse est la plus petite commune de la Communauté de Communes Giennes. Elle est majoritairement boisée avec la forêt d'Orléans. Seule la partie Nord de la commune est occupée par des terres agricoles. De nombreux étangs sont répartis sur l'ensemble du territoire. L'un d'entre eux est situé à l'entrée Ouest du bourg et offre ainsi des vues remarquables sur ce petit village niché dans la verdure. Cet étang est localisé dans le périmètre du site inscrit « Château de Langesse et son parc, étang et bourg ».

La commune est située en dehors des principaux axes de communication et le réseau viaire est limité car la moitié Sud du territoire communal n'est pas desservie, seules des allées forestières quadrillent cet espace entièrement boisé.

Le seul élément structurant est la ligne à haute tension qui traverse l'espace agricole au Nord de la commune.



Figure 62 : Etang aux abords du bourg

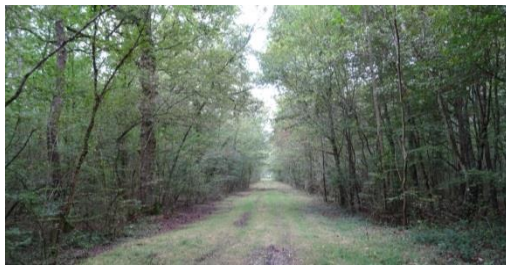


Figure 62 : Boisement quadrillé d'allées forestières



Figure 62 : Espace agricole traversé par une ligne à haute tension

1.8.3 Les Choux

Les Choux est une commune implantée dans la forêt d'Orléans (massif des Choux). Plusieurs clairières de tailles diverses ponctuent ce paysage boisé. Ces ouvertures dans le paysage fermé ont tendance à diminuer car les friches sont de plus en plus présentes.

De nombreuses grosses propriétés avec châteaux et étangs sont cachées au cœur du boisement et les chemins privés qui les desservent limitent l'accès à la forêt.

La commune est traversée par la RD 56 (axe reliant Châtillon-Coligny à la RD 952) et la RD 44 (axe reliant Lorris à Gien) passe en limite Sud du territoire communal.

Les éléments structurants présents sur la commune sont, plusieurs lignes à haute tension ainsi que l'autoroute A77 qui coupe l'extrémité Nord-Est de la commune.



Figure 65 : Massif des Choux de la forêt d'Orléans



Figure 65 : Espace agricole à l'Est du bourg



Figure 65 : Autoroute A77 en limite Nord-Est de la commune

1.8.4 Boismorand

La commune de Boismorand est située dans la forêt d'Orléans. Ce massif boisé est ponctué de plusieurs clairières occupées par des espaces agricoles.

Une des caractéristiques de la commune est son morcellement par plusieurs éléments structurants qui divisent le territoire communal.

Ces éléments ont un fort impact dans le paysage :

- L'autoroute A77 traverse la commune selon un axe Nord-Sud avec une sortie au niveau de la RD 940 (route classée à grande circulation) qui est un autre axe structurant qui permet de desservir la ville de Gien.
- La RD 2007 est également un axe important (Paris-Montargis-Nevers- route classée à grande circulation sur l'ensemble de la traversée du Loiret). Cette voie se raccorde à la RD 940 au niveau d'un giratoire qui marque le paysage.
- La voie de chemin de fer Paris/Clermont-Ferrand longe la limite Ouest de la commune et plusieurs lignes à hautes tension entaillent l'espace boisé.



Figure 68 : Boisement en dehors des grands axes de communication



Figure 68 : Jonction entre la RD 2007 et la RD 940



Figure 68 : Sortie de l'autoroute A77

1.8.5 Nevoy

Nevoy est implantée sur la rive droite de la Loire, dans le prolongement de la ville de Gien. La vallée du ruisseau des Riots forme une dépression qui marque la limite urbaine entre les deux communes.

Le bourg est implanté sur le coteau qui marque la limite du Val de Loire.

La plaine agricole située entre le fleuve et le bourg est assez vaste sur la commune. Elle est entièrement en zone inondable.

Sur le plateau, au Nord du bourg, l'espace agricole est relativement peu étendu. Il est vite relayé par le boisement de la forêt d'Orléans avec ses étangs. Ce paysage fermé est marqué par la présence d'un camp militaire et du quai de débarquement EDF.

La déviation de Gien par la RD 952 (route classée à grande circulation) commence sur le territoire communal et cet élément structurant marque la limite entre l'espace urbanisé et aménagé par l'homme au Sud et l'espace plus naturel et les boisements au Nord. Les autres éléments structurants qui marquent le paysage sont les différentes lignes à haute tension qui traversent Nevoy.



Figure 71 : Les bords de Loire à Nevoy



Figure 71 : La vaste plaine agricole du Val de Loire avec la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly et les coteaux boisés en fond de perspective



Figure 71 : La RD 44 (axe Lorris - Gien) traverse la forêt d'Orléans

1.8.6 Gien

Gien est la seule ville de la communauté de communes implantée en bordure de la Loire. Son territoire s'étend même sur la rive opposée avec une petite enclave sur la rive gauche. Elle est donc la plus tributaire des caprices du fleuve. Elle bénéficie l'été, lorsque le niveau du fleuve est bas, d'une importante plage qui offre un espace de détente qui sert également aux manifestations sportives et culturelles.

Les coteaux qui délimitent le Val de Loire forment une avancée vers le fleuve au niveau de la ville. La plaine alluviale est donc simplement présente en amont et en aval de la ville.

En amont, des parcelles agricoles occupent l'espace entre la végétation qui accompagne le fleuve et la route de Briare. En aval, l'agriculture est moins présente et c'est le boisement qui domine aux abords de la zone urbaine implantée en zone inondable.

Sur le plateau, au-delà de la ville, des parcelles agricoles (cultures céréalières et pâtures) forment une transition vers le paysage fermé de la forêt d'Orléans présent au Nord de la commune. Comme dans l'ensemble du massif forestier, les friches sont de plus en plus présentes et les clairières disparaissent au profit du boisement.

Les éléments structurants de la commune sont principalement marqués par la RD 940 (voie à 2 x 2 voies, classée route à grande circulation) qui traverse la commune et forme une percée dans le paysage boisé. Les lignes haute tensions ont également un impact dans le paysage notamment lorsqu'elles traversent les principaux axes permettant d'accéder à la ville. La RD 2007 et l'autoroute A77 ont moins d'impact car elles sont localisées en limite communale Est et sur un court tronçon. De même pour la voie de chemin de fer qui traverse principalement des zones boisées en retrait des principaux axes de communication.

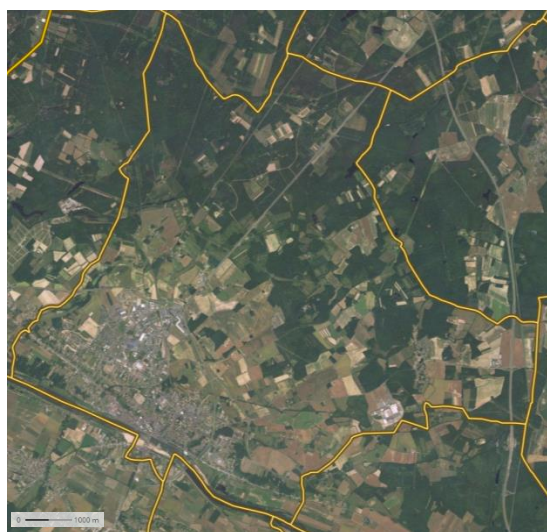


Figure 75 : Vue sur les coteaux des bords de Loire depuis la rive gauche



Figure 75 : Boisement de la forêt d'Orléans



Figure 75 : Plateau agricole traversé par une ligne haute tension



Figure 75 : La RD 940 forme une trouée dans la forêt

1.8.7 Saint-Gondon

Saint-Gondon est implantée sur la rive gauche de la Loire, en limite Ouest de la communauté de communes.

Le Val de Loire occupe toute la partie Nord du territoire avec une forêt alluviale assez importante sur la pointe Nord. Elle se réduit ensuite à une simple frange végétale qui accompagne le fleuve. On observe également des peupleraies au milieu des parcelles agricoles qui s'étendent de la levée de Loire aux abords du bourg.

Au Sud du bourg, la partie Ouest de la commune est occupée par le boisement du plateau de la Sologne orléanaise. La vallée de l'Aquiaulne entaille ce plateau et offre également un paysage fermé ponctué de nombreux étangs dissimulés dans la végétation.

Le paysage s'ouvre davantage à l'Est du territoire avec des parcelles agricoles.



Figure 78 : Le Val de Loire longé par la levée de Loire et avec la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly en fond de perspective



Figure 78 : paysage fermé de la vallée de l'Aquiaulne



Figure 78 : Parcelle agricole sur la partie Est de la commune

1.8.8 Poilly-lez-Gien

Poilly-lez-Gien est implanté en léger décalage de Gien sur la rive gauche du fleuve. Cette situation permet de nombreuses perceptions sur la ville que ce soit depuis les rives de la Loire ou depuis le plateau agricole.

Le Val de Loire, occupé par la plaine agricole, est traversé par la Notreure qui se jette dans la Loire sur le territoire communal et par le viaduc bien visible dans ce paysage ouvert.

Le Viaduc est un élément architectural fort. Cet ouvrage, actuellement non utilisé, est le seul qui permet de relier les deux rives du fleuve en cas d'inondation importante. Sa reconversion en liaison douce permettrait de renforcer l'attractivité touristique de la région.

Au Sud du bourg, le plateau agricole occupé par les cultures céréalières est entaillé par la vallée de la Notreure qui offre un paysage fermé.

En limite Est, la vallée encaissée du Rousson est également composée d'un paysage fermé.

Les parcelles agricoles au paysage ouvert laissent place, en limite Sud de la commune, à un paysage plus bocager.

La RD 940 est un axe structurant qui forme une importante ligne droite qui divise le territoire communal. Les autres éléments structurants sont les lignes haute tension à l'Ouest du bourg.



Figure 81 : Le plateau agricole offre des perceptions sur la ville de Gien



Figure 81 : le viaduc qui traverse le val de Loire marque le paysage



Figure 81 : Paysage de bocage au sud de la commune

1.8.9 Saint-Martin-sur-Ocre

La commune de Saint-Martin-sur-Ocre est située sur la rive gauche de la Loire. En son extrémité Nord-Ouest plusieurs vues remarquables sur la ville de Gien sont possibles depuis la RD 951 qui longe le Val de Loire. Ce Val de Loire, occupé par le maraîchage et les cultures céréalières, offre également des perceptions sur le bourg. Le plateau agricole occupe la partie au Sud du bourg. Il est traversé par une ligne haute tension. La Forêt de Saint-Brisson forme un fond de perspective au paysage situé en limite Sud de la commune. Plusieurs massifs boisés localisés sur le territoire communal permettent une transition avec cette importante masse boisée de la forêt de Saint-Brisson.



Figure 84 : Vue sur Gien depuis les limites Nord-Ouest de la commune



Figure 84 : Le plateau agricole traversé par une ligne haute tension avec la forêt de Saint-Brisson en arrière-plan



Figure 84 : Le Val de Loire et ses parcelles agricoles

1.8.10 Saint-Brisson-sur-Loire

Saint-Brisson-sur-Loire est localisée en limite Est de la communauté de communes, sur la rive gauche de la Loire. La commune offre un panorama remarquable sur une partie de son territoire depuis la RD 952 sur le territoire de Briare.

Le paysage du Val de Loire, implanté entre le fleuve et le coteau sur lequel le bourg s'est installé, est composé de cultures céréalières, de maraîchage et d'une surface boisée assez importante. Cet espace permet également des perceptions intéressantes sur le château. On notera que la Loire se cache derrière la végétation qui accompagne le fleuve et qu'elle n'est visible que depuis les sentiers pédestres.

Au-delà du coteau qui est boisé, le plateau agricole est occupé par les cultures céréalières qui s'étendent jusqu'à la vallée de l'Ocre. Cette vallée forme la transition avec le paysage fermé de la forêt de Saint-Brisson qui est le massif boisé le plus important de la rive gauche de la Loire.



Figure 87 : La forêt de Saint-Brisson et la RD 52 qui est la seule voie de commune permettant d'y accéder



Figure 87 : Le plateau agricole sur la partie centrale de la commune



Figure 87 : Le Val de Loire offre quelques perceptions sur le coteau de la rive opposée du fleuve mais la Loire reste difficile d'accès.

1.8.11 Coullons

Coullons est la commune la plus au Sud de la communauté de communes.

Le paysage évolue par rapport aux autres communes, les haies sont de plus en plus présentes et c'est le bocage qui domine sur le territoire communal. Sur sa partie Nord, les parcelles les plus importantes sont occupées par des cultures céréalières. Les pâtures prennent ensuite le relais avec l'élevage et un bocage plus resserré.

Au niveau de la vallée de l'Aquiaulne, c'est le boisement qui reframe le paysage. On peut y observer une végétation de milieu humide au niveau des nombreux étangs présents dans cette vallée boisée.

Les boisements sont aussi présents au niveau des limites Ouest avec les massifs de la forêt solognote qui s'étendent sur la commune.

Ces boisements ont tendance à s'étendre avec l'apparition de nombreuses friches. L'activité de la chasse est également très présente sur la commune.

On observe que le territoire est divisé en deux par la RD 940 qui est un élément structurant qui marque le paysage. Les lignes haute tension sont également des éléments bien visibles dans le paysage surtout au niveau des cultures céréalières.

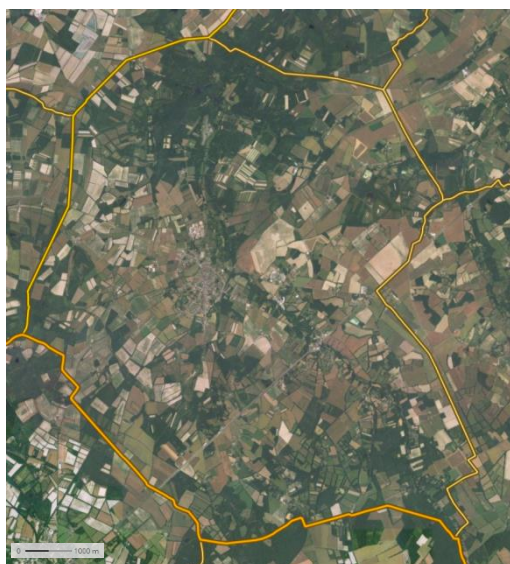


Figure 91 : Nombreux étangs sur la commune



Figure 91 : Les friches s'étendent sur le territoire de Coullons



Figure 91 : Bocage dans les zones d'élevage



Figure 91 : Cultures céréalières traversées par une ligne haute tension

2. Morphologie urbaine et patrimoine

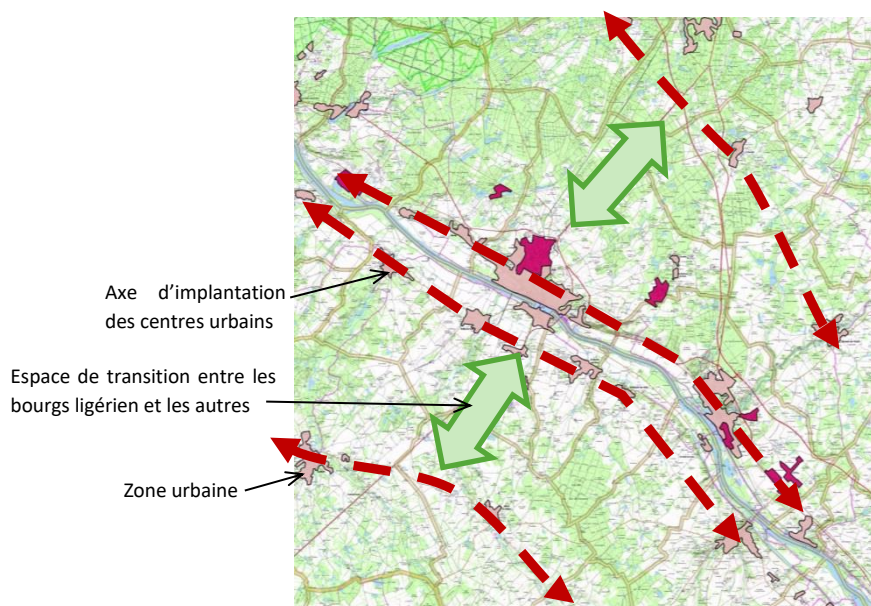
2.1 Organisation générale du territoire

Le relief, l'hydrographie et les moyens de communication sont les principaux éléments qui ont orienté le développement urbain sur le territoire.

Ainsi la localisation des bourgs s'est effectuée presque systématiquement à proximité de la Loire ou le long de ses affluents.

L'implantation des zones urbaines le long du fleuve a abouti à la création d'un espace peu urbanisé sur une bande de 5 à 10 km en retrait de la Loire.

Ce phénomène est bien lisible sur la rive gauche avec les bourgs de Saint-Gondon, Poilly-lez-Gien, Saint-Martin-sur-Ocre et Saint-Brissson-sur-Loire sur les bords du fleuve et le bourg de Coullons en retrait dans la vallée de l'Aquiaulne.



Sur la rive droite de la Loire on observe le même type d'organisation (Gien et Nevoix le long de la Loire et les Choux, Boismorand, ... en retrait) mais il est moins net car la commune associée d'Arrabloy se trouve dans cette bande de 5 à 10 km.

Les hameaux restent généralement limités sur la rive droite de la Loire. Sur la rive gauche ils sont plus nombreux et plus importants. On observe sur cette rive gauche un étalement urbain important le long des voies de communication existantes. Une commune comme Saint-Martin-sur-Ocre est pratiquement urbanisée sur toute sa largeur au niveau du coteau limitant le Val de Loire du plateau agricole.

Les écarts sont répartis sur l'ensemble du territoire et se composent essentiellement de fermes et anciennes fermes.

La densité urbaine est principalement concentrée sur les bords du fleuve.

Gien est l'agglomération urbaine la plus importante de la communauté de commune. La ville ligérienne est la seule tournée vers le fleuve. Elle est également la seule à avoir une urbanisation de part et d'autre du fleuve, même si la zone de la rive gauche reste modeste.

2.2 L'impact de la vallée de la Loire sur l'organisation générale du territoire

La vallée de la Loire joue un rôle important dans l'organisation territoriale. Elle accueille les principaux pôles urbains du territoire. Le développement a été facilité dans ces communes par la commodité à utiliser la Loire pour les échanges commerciaux. Il n'y a cependant pas de continuité entre les différentes communes ligériennes. Les centres urbains sont relativement espacés les uns des autres. Même Gien et Nevy sont séparés par la vallée du ruisseau des Riots.

On observe deux types d'implantation : la ville de Gien implantée sur les rives du fleuve ; les autres bourgs qui ont préféré se mettre sur les coteaux, à l'abri des caprices du fleuve.

La Loire forme également une rupture dans l'organisation générale du territoire ; deux ponts sur Gien permettent un franchissement entre la rive gauche et la rive droite du fleuve (sans compter le viaduc qui n'est plus utilisé).

2.3 L'évolution de la morphologie urbaine

La Communauté de Communes Giennoises présente une diversité de formes urbaines. Cette multitude s'explique par la présence de bourgs déjà places fortes au Moyen Age, d'autres au développement plus récents et de communes plus rurales au bourg de petites dimensions comme dans la forêt d'Orléans.

L'Histoire a laissé son empreinte dans certains bourgs du territoire. Des communes comme Saint-Gondon et Saint-Brissot-sur-Loire ont gardé les traces de l'organisation du passé. Ces centres anciens présentent une urbanisation très dense à l'alignement avec des voies de faible emprise et plusieurs bâtiments témoins de l'Histoire locale.



Figure 93 : Extrait de la carte de l'état-major de Saint-Gondon

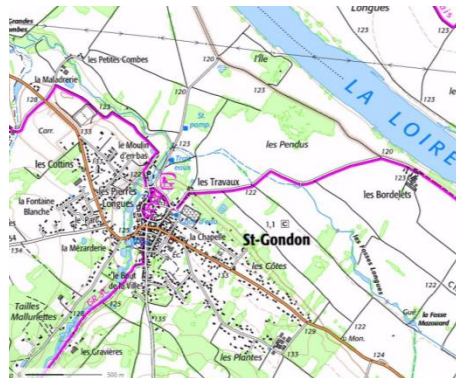


Figure 93 : Extrait de la carte IGN actuelle de Saint-Gondon

D'autres communes ont eu un développement plus linéaire le long des axes de circulation.

Après la seconde guerre mondiale les bourgs les plus importants se sont développés principalement le long des voies de communication existantes. Les lotissements, à partir des années 70, ont continué l'étalement urbain des bourgs principaux mais également des bourgs plus ruraux comme les Choux.

On a également observé la création d'importants lotissements dans des zones boisées comme sur la commune de Boismorand. Ce type d'urbanisation très grande consommatrice d'espaces naturels a souvent été pratiqué dans le département du Loiret comme sur la commune limitrophe de Nogent-sur-Vernisson (hors communauté de communes).

2.4 Les différentes typo-morphologies du territoire

Les communes peuvent présenter une urbanisation différente avec des formes urbaines traditionnelles ou récentes et une situation privilégiée ou non avec la Loire.

- Gien, la ville ligérienne, possède une urbanisation qui vient en façade du fleuve.



Figure 94 : Gien : une urbanisation en façade de la Loire

- une urbanisation linéaire parallèle à la Loire pour la commune de Nevoy et perpendiculaire à la Loire pour la commune de Saint-Martin-sur-Ocre.
- une urbanisation concentrique pour Saint-Gondon (voir illustration chapitre précédent).

- une urbanisation en étoile pour le bourg de Coullons.
Ce type d'urbanisation caractérise les communes solognotes. Depuis le centre du village, des routes partent dans toutes les directions et l'urbanisation vient se greffer le long de ces voies.



Figure 95 : Urbanisation en étoile de Coullons

- Une urbanisation diffuse dans la commune de Poilly-lez-Gien.

Le bourg historique est implanté à l'Ouest de la vallée de la Notreure mais la zone urbaine s'est également développée aux abords de Gien (partie de la ville localisée sur la rive gauche du fleuve). Le bourg est donc séparé en deux par une importante zone agricole de pratiquement 1 km. Les dernières extensions du bourg se font aujourd'hui sur la rive Est de la vallée de la Notreure, formant ainsi un autre pôle de développement.

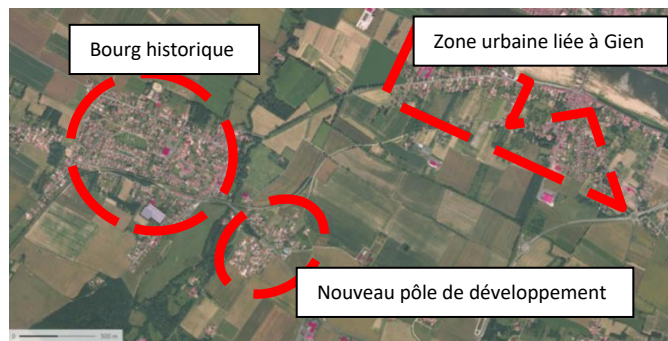


Figure 96 : Urbanisation de Poilly-lez-Gien

- une urbanisation réduite et plus diffuse pour les communes comme le Moulinet-sur-Solin et Langesse.



Figure 97 : Urbanisation diffuse de Langesse

Les extensions récentes des principaux bourgs ne suivent plus la même logique d'urbanisation et transforment parfois l'aspect des bourgs.

2.4.1 Le centre-ville de Gien

Le centre-ville de Gien possède des caractéristiques qui lui sont propres. La ville a été en grande partie détruite durant la seconde guerre mondiale et la reconstruction a été lancée selon les idées de l'architecte urbaniste André Laborie. Ce projet architectural devenu une référence souvent appelé le « joyau de la reconstruction » a permis à la ville de retrouver son charme et son dynamisme. Ces îlots de la Reconstruction de Gien sont proposés par la DRAC pour être labellisés « Patrimoine du XX^{ème} siècle ».

L'objectif était de « reconstruire une ville moderne, tout en gardant la spécificité de Gien, qui était une ville de campagne aux maisons anciennes ».

L'image de Gien est due à la réussite de cette reconstruction avec le maintien de témoins du passé épargnés par les ravages de la guerre comme le château et l'église Sainte-Jeanne d'Arc qui dominent la ville.



Figure 98 : Bâtiment datant de la reconstruction au pied du château



Figure 99 : Urbanisation de Gien en façade du fleuve

Au-delà de ces quartiers datant de la reconstruction et qui offrent des voies aux emprises importantes, on retrouve les quartiers anciens traditionnels. Les voies sont de plus faible emprise et les constructions épargnées par la guerre montre un alignement bâti de maisons de villes.

Au cœur de ces quartiers anciens, on peut rencontrer quelques bâtiments remarquables qui témoignent de l'image que pouvait avoir Gien autrefois.

Les constructions à l'alignement et à forte densité sont de type R + 1 + combles, souvent R + 2 + combles et parfois R + 3 + combles.



Figure 100 : Quartier ancien épargné par les ravages de la guerre



Figure 101 : Entités bâties du centre-ville de Gien

2.4.2 Les centres historiques

Certains bourgs ont gardé les traces d'un passé historique florissant. L'ordonnement des rues, l'alignement du bâti et le type d'architecture sont autant d'éléments qui permettent à ces bourg de préserver un cachet qui facilite le développement touristique.



Figure 103 : Centre historique de Saint-Brisson-sur-Loire



Figure 103 : Prieuré du bourg de Saint-Gondon

Les centres historiques présentent un parcellaire dense aux parcelles étroites.

Les constructions à l'alignement sont souvent Rez-de-chaussée + 1 + combles et peuvent aller jusqu'à Rez-de-chaussée + 2 + combles.

Les bourgs ayant préservé un centre historique sont Saint-Gondon et Saint-Brisson-sur-Loire.



Figure 104 : Parcellaire du centre historique de Saint-Gondon

2.4.3 Les centres villes « traditionnels »

Les centres villes « traditionnels » concernent les bourgs qui ont un centre ancien mais dont l'aspect historique est moins marqué. Ces communes misent moins sur l'attrait touristique.

Dans les centres bourg, le bâti Rez-de-chaussée + 1 + combles ou Rez-de-chaussée + combles est implanté à l'alignement le long de la voie principale. La place principale du bourg vient souvent se greffer sur cet axe. Elle est le lieu de vie du bourg.

Ce type d'organisation s'observe sur les communes de Nevoy, les Choux, Poilly-lez-Gien, Saint-Martin-sur-Ocre et Coullons.



Figure 105 : Le centre bourg de Saint-Martin-sur-Ocre, entre la mairie et l'église

2.4.4 Les faubourgs

Les faubourgs représentent la zone urbaine implantée au-delà du centre historique. Ce bâti ancien souvent implanté à l'alignement des voies existantes, forme la transition entre le centre bourg et les extensions récentes. Le parcellaire de ces quartiers est d'une largeur plus importante qu'en centre bourg et l'alignement du bâti n'est pas toujours continu. Cette urbanisation est principalement présente dans les villes d'une certaine importance comme Gien.



Figure 106 : La rue des Briqueteries appartient aux faubourgs de Gien

2.4.5 Les bourgs ruraux

Les bourgs ruraux se sont généralement développés le long d'un ou deux axes avec des lieux de vie localisés autour de la place principale située aux abords de l'église et de la mairie.

Le bâti reste généralement à l'alignement au cœur du bourg. Il est souvent Rez-de-chaussée + combles.

En s'éloignant, le bâti s'implante en retrait et quelques extensions récentes viennent parfois combler des « dents creuses ».

Les communes du Moulinet-sur-Solin et Langesse présentent ce type d'organisation. Le bourg ancien de Boismorand a également cette morphologie mais avec la particularité d'avoir un important lotissement qui est venu s'implanter aux abords du bourg d'origine.



Figure 107 : Le bourg de Langesse est très marqué par le végétal

2.4.6 Les extensions récentes

Les extensions récentes s'organisent dans un premier temps le long des voies existantes. A partir des années 70 on voit l'apparition de lotissements. L'implantation du bâti n'est plus à l'alignement mais au centre des parcelles assez uniforme.



Figure 108 : Lotissement de Saint-Brissson-sur-Loire

La faible densité de l'urbanisation engendre une consommation foncière importante. Les quartiers sont souvent déconnectés du centre ancien et leurs implantations ont souvent entraîné la création d'interstices non construits, voire de ruptures urbaines.

Ces extensions se caractérisent par des fonctions urbaines avec peu de vie sociale de quartier (lotissement « dortoirs »).

Ce type d'aménagement, grand consommateur d'espace, est particulièrement présent sur la commune de Boismorand avec les lotissements implantés au cœur d'un massif boisé. L'origine de ces lotissements forestiers date des années 60 et début des années 70. L'arrivée de l'autoroute A6 et la RN7 ont permis de développer ces aménagements pour y construire des résidences secondaires (parfois de simples chalets) pour les habitants d'Ile-de-France. Au fil des années les résidences secondaires sont remplacées par des résidences principales qui sont aujourd'hui majoritaires. Ces lotissements sont repliés sur eux-mêmes avec une voirie principale formant une boucle, quelques impasses et des accès à la zone sont souvent limités.

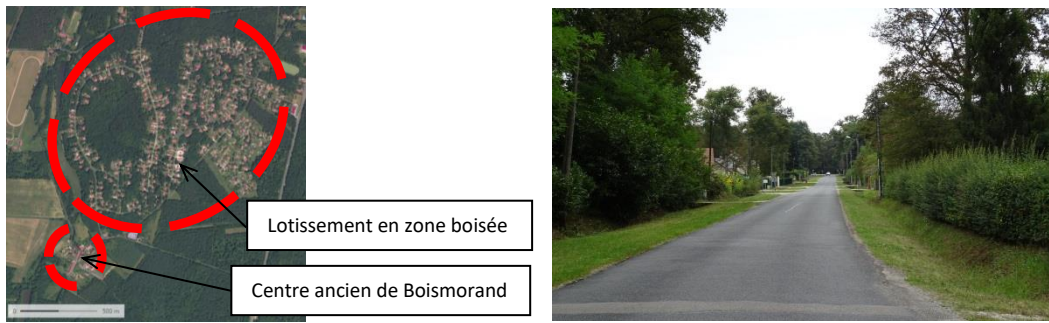


Figure 109 : Lotissement sous couvert forestier de Boismorand

Les extensions récentes du bourg de Saint-Martin-sur-Ocre se sont étalées de façon discontinue sur toute la largeur de la commune. Aujourd'hui, ce bourg s'étend sur presque trois kilomètres avec une entrée de bourg en limite Ouest et l'autre en limite Est. Les nombreuses ruptures urbaines et « dents creuses » n'offrent pas l'image d'un bourg traditionnel de « village rue ». La lecture des lieux devient difficile pour les personnes extérieures à la commune. L'accès au cœur du village n'est pas toujours évident.



Figure 110 : Les extensions récentes de Saint-Martin-sur-Ocre ont créé un bourg qui s'étend sur toute la largeur de la commune avec une urbanisation discontinue

Les communes les plus importantes ont également aménagé de l'habitat collectif.

Ces opérations sont souvent réalisées par des bailleurs sociaux. Seule la ville de Gien est concernée par des quartiers entiers de logements collectifs. Ces quartiers repartis principalement au Nord et à l'Est de la ville offrent des images variées. Certains immeubles viennent d'être réhabilités et d'autres, vacants, vont être détruits.

L'habitat collectif présente également une image plus « positive » pour certains immeubles implantés sur le coteau avec vue sur la Loire. Ces immeubles sont des bâtiments ou de petits groupes de bâtiments intégrés aux faubourgs de la ville.



Figure 112 : Immeuble réhabilité rue des Cygnes, au Nord de Gien



Figure 112 : Immeuble inoccupé aux abords du lycée



Figure 114 : Immeuble rue du Parc, à l'Est de Gien



Figure 114 : Immeuble récent de "standing" Belvédère du Gripot

Ces quartiers de logements collectifs sont aménagés avec des espaces publics et des équipements scolaires et sportifs mais ils sont déconnectés du centre ancien en termes de distance et de forme urbaine.

Pour la commune de Coullons, il s'agit de quelques petits bâtiments intégrés au reste de l'urbanisation.



Figure 115 : Les quelques collectifs de Coullons restent de taille modeste



2.4.7 Les zones d'activités

Les zones d'activités présentent plusieurs aspects :

- les plus anciennes sont encore localisées dans la ville comme la faïencerie de Gien qui fait face à la place de la Victoire.



Figure 116 : Faïencerie de Gien en limite du centre historique (aux abords du centre commercial)

- Les activités implantées en sortie des bourgs ou au niveau des extensions récentes sont parfois liées à de l'activité commerciale. Gien rassemble les plus importantes.
On les retrouve également sur les communes de Nevoy, de Saint-Gondon, Poilly-lez-Gien, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Brisson-sur-Loire et Coullons.

Gien a aménagé plusieurs zones d'activités importantes dans l'emprise urbaine de la ville mais également en dehors comme celle implantée non loin de la commune associée d'Arrabloy.

Au niveau de l'agglomération les dernières zones d'activités ont traversé la déviation de Gien pour s'implanter en rive de la RD 940 au niveau du giratoire de la Bosserie.

L'aménagement de certains quartiers pose le problème de la frange urbaine qui n'est pas toujours traitée et offre ainsi une image négative.



Figure 117 : La majorité des activités sont implantées dans la zone Nord de Gien



Figure 119 : Les laboratoires Pierre Fabre occupent une bonne partie de la zone d'activités Nord



Figure 119 : La plus récente zone d'activités de Gien à la Bosserie

- Les activités isolées sont parfois implantées en dehors des zones urbaines comme en rive de la RD 2007 à Boismorand, de la RD 122 à Gien ou en rive de la RD 940 à Poilly-lez-Gien. Elles sont en bordure d'importantes voies de circulation et en l'absence d'aménagement permettant une bonne intégration, elles ont généralement un fort impact dans le paysage.



Figure 121 : Activités implantées en rive de la RD 2007 sur la commune de Boismorand



Figure 121 : L'usine d'incinération des déchets de Gien est perceptible de la RD 122, de l'autoroute A77 et de la RD 2007

La fermeture de certaines activités entraîne la création de friches industrielles comme à Poilly-lez-Gien.



Figure 123 : Entreprise fermée à Saint-Martin-sur-Ocre



Figure 123 : bâtiments d'activités inoccupés en rive de la RD 940 à Poilly-lez-Gien

2.4.8 Caserne et camp militaire

La Caserne de Gien est implantée dans la zone urbaine de la ville, entre faubourgs et équipements publics. L'organisation et la taille des bâtiments s'assimilent à ceux de la zone d'activités limitrophe.

Le camp militaire de Nevoy se compose de constructions type « baraquements » et de zones de stockage. Cette importante zone, aux abords du quai de débarquement EDF, a l'avantage d'être implantée dans une zone boisée qui empêche les perceptions lointaines.



Figure 125 : Caserne de Gien



Figure 125 : Camp militaire de Nevoy

2.4.9 Les hameaux

Les communes présentent globalement des hameaux détachés des bourgs. La plupart reste de taille modeste avec une identité rurale.

Ils se composent de fermes et anciennes fermes avec parfois des extensions récentes qui sont venues combler les « dents creuses ».

Le hameau des Bézards sur la commune de Boismorand a un statut particulier. Il est localisé en rive de la RD 2007 (route classée à grande circulation) au niveau du carrefour avec le RD 56. Il offre une image très routière avec une emprise de la voie très importante. Plusieurs activités liées à cet axe de communication se sont donc implantées dans le hameau (garages mécanique et restauration).



Figure 126 : le hameau des Bézards présente un aspect très routier

Sur la rive gauche de la Loire, les hameaux sont plus étendus avec de nombreuses extensions récentes qui s'étendent le long des voies existantes. Ce développement est dû à la proximité et l'accès rapide à Gien.



Figure 128 : La Ruellée en rive de la RD 940 à Poilly-lez-Gien



Figure 128 : Les Avoins à Poilly-lez-Gien

2.4.10 Les écarts bâtis

Les écarts bâtis se composent de fermes, anciennes fermes et parfois de pavillons récents isolés dans le paysage. Certains bâtiments implantés dans un paysage boisé ou fortement végétalisé restent peu perceptibles. D'autres ponctuent les paysages plus ouverts.



Figure 129 : Ferme du lieu-dit le Temple au Nord de Gien

2.5 *Les entrées de villes, villages*

Les entrées revêtent des images différentes selon l'importance des bourgs et le paysage dans lequel elles sont situées. Elles influencent l'image que l'on retiendra de la ville ou du village.

Les petits bourgs ruraux à l'écart des grands axes de circulation offrent souvent des entrées intimistes et de qualité. Elles peuvent être marquées par des extensions récentes.



Figure 131 : L'entrée Nord de Langesse offre une vue de qualité sur le bourg



Figure 131 : Les Choux, entrée Est marquée par les extensions récentes

Les entrées des bourgs de plus grande importance sont souvent localisées au niveau des extensions récentes ou des zones d'activités. Ainsi, les entrées sont souvent banalisées et ne permettent pas de donner une identité au bourg.

Certaines communes présentent des entrées de villes affectées par les extensions urbaines sans qu'aucune réflexion préalable sur leur intégration n'ait été réalisée. Aussi, la transition entre l'urbain et l'espace agricole est brutal et ne véhicule pas une image qualitative de la commune.

Les entrées depuis le Val de Loire sont cependant de meilleure qualité.



Figure 133 : Entrée de saint-Brisson-sur-Loire depuis le Val de Loire avec vue sur le château



Figure 133 : Entrée de Saint-Martin-sur-Ocre depuis le Val-de-Loire



Figure 135 : L'entrée de Poilly-lez-Gien est marquée par les équipements au niveau du nouveau quartier sur la rive Est de la Notreure



Figure 135 : Entrée Nord de Coullons par la RD 51 marquée par les extensions récentes et les équipements

Les entrées de la ville de Gien sont généralement assez banalisées avec les zones d'activités et les extensions récentes. La publicité présente au niveau de certaines entrées forme une pollution visuelle qu'il faudra prendre traiter.

Les entrées Sud, sur la rive gauche du fleuve, revêtent un certain cachet avec la perspective sur la rive droite, mais elles sont peu lisibles car noyées dans l'urbanisation.



Figure 137 : La publicité forme une pollution visuelle sur certaines entrées



Figure 138 : Entrée banalisée en sortie de la déviation



Figure 138 : Entrée avec belle perception sur la rive gauche du fleuve

2.6 Les axes structurants dessinant le paysage urbain (séquençage grande routes)

Les principaux axes de communication de la communauté de communes sont : la RD 940 qui traverse l'ensemble du territoire selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest, la RD 2007 et l'autoroute A77 présentes uniquement en limite Ouest.

La RD 940 forme la vitrine de la communauté de communes pour les nombreux usagers de cette voie.

Le début de la voie est situé sur la commune de Boismorand, au niveau du carrefour avec la RD 2007 et le restaurant routier avec ses importants parkings qui impactent fortement le paysage.



Figure 139 : Début de la RD 940 marquée par le restaurant routier « la Bifur »

Après avoir traversé une zone boisée elle arrive au niveau de l'échangeur avec l'autoroute A77 qui est toujours situé sur la commune de Boismorand.

Le paysage fermé de la forêt d'Orléans se poursuit jusqu'aux portes de Gien. Ce paysage naturel de qualité laisse place à un paysage nettement plus urbain.

Les premières perceptions de Gien sont celles des zones d'activités. Le passage sur le pont de Loire offre de belles perspectives sur la ville et sa façade sur le fleuve.

Sur la rive gauche de la Loire, le paysage reste assez urbain avec un étalement des zones bâties le long de la voie. L'habitat traditionnel alterne avec des extensions récentes et plusieurs bâtiments industriels avec de l'activité mais également fermés.



Figure 140 : Perception depuis le pont traversant la Loire



Figure 141 : La RD 940 sur la commune de Poilly-lez-Gien

Ensuite le paysage naturel avec un espace agricole sur fond de boisements est plus présent mais toujours ponctué de zones bâties notamment sur la commune de Coullons où l'on retrouve de l'activité aux abords de la voie ainsi qu'un hameau au niveau du passage dans la vallée de l'Aquiaulne.



Figure 142 : La RD 940 au niveau de l'entrée dans le département sur la commune de Coullons

Les autres axes ont moins d'importance car ils sont très ponctuels. On notera cependant que l'image laissée au niveau du passage sur la RD 2007 n'est pas des plus positives.

Elle commence par la traversée du hameau des Bézards qui, malgré la présence du bâtiment du « Relais et châteaux des Templiers », offre une image très routière avec une voie surdimensionnée et la présence de plusieurs activités. Des activités que l'on retrouve également en dehors du hameau réparties sur toute la traversée au niveau de Boismorand.

Le petit tronçon de la RD 2007 présent sur la commune de Gien est lui marqué par la présence de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

2.7 L'espace public

Les espaces publics peuvent désigner les places, les voiries, les espaces verts ou les parcs. Ils offrent des images différentes selon la structure urbaine dans laquelle ils sont situés.

La qualité de ces espaces contribue à la qualité du cadre de vie des habitants. Ils permettent de créer des liens sociaux entre les habitants et participent à l'image des bourgs.

Ils permettent de mettre en valeur le patrimoine et ainsi renforcer l'attractivité des centres historiques de certains bourgs ou de certains sites classés.



Figure 146 : Les espaces publics de qualité de Saint-Gondon mettent en valeur le patrimoine local



Figure 146 : Aménagements aux abords du château de Saint-Brisson-sur-Loire



Figure 146 : Place de la mairie de Coullons



Figure 146 : Place de la mairie de Nevoy

La qualité de l'aménagement des espaces publics et des espaces verts contribue également à la renommée de Gien et à son attrait touristique.



Figure 148 : Port aux Bois en rive du fleuve



Figure 148 : Abords du château de Gien

Dans les bourgs ruraux ces espaces s'articulent généralement autour de la mairie et de l'église. Ils se composent de stationnement et d'espaces verts.

Dans les communes plus importantes, ils accueillent généralement le marché hebdomadaire.



Figure 150 : Les Choux, place de l'Eglise



Figure 150 : Abords de la mairie de Boismorand

Les espaces publics peuvent également avoir une dominante d'espaces verts.

Ils permettent de mettre en valeur le paysage naturel des bourgs et le petit patrimoine local.



Figure 152 : Aménagement des abords de l'Aquiaulne à Saint-Gondon



Figure 152 : parc public aux abords de la rivière Notreure à Poilly-lez-Gien

De nombreuses places sont dédiées au stationnement.

La qualité de l'aménagement de ces espaces et la réponse apportée à la problématique des sites contribuent grandement à la qualité urbaine de ces bourgs.



Figure 153 : Aménagement de stationnements intégrés aux espaces publics de Gien



Figure 155 : Stationnement aux abords de la mairie de Saint-Martin-sur-Ocre



Figure 155 : L'extrémité de la place de la Victoire de Gien est fortement marquée par les véhicules en stationnement

2.8 Le vocabulaire architectural des constructions

2.8.1 Les maisons de bourg

Les maisons de bourg sont implantées à l'alignement et sont mitoyennes. Ainsi organisées, elles donnent forme à la rue et aux espaces publics. Dans la plupart des bourgs, elles sont d'origine rurale et de hauteurs variables, Rez-de-chaussée + combles et Rez-de-chaussée + 1 + combles. Les toitures sont à deux pans et en tuile plate de pays ou en ardoise. Les enduits des murs sont de teintes claires à la chaux, le plus souvent.



Figure 157 : Les Choux alignement de bâtiments R + combles



Figure 157 : Saint-Gondon, bâtiment R + 1 + combles

Dans une ville comme Gien, on observe des maisons bourgeoises avec des détails architecturaux qui signalaient à l'époque, le rang social du propriétaire.



Figure 158 : Bâtiments bourgeois avec importantes cheminées en briques, girouettes, combles à la Mansart, lucarnes fronton



2.8.2 Les reconstructions d'après-guerre de Gien

Ces entités bâties imaginées par André Laborie se composent de plusieurs îlots avec cour intérieure privée. L'architecte a su préserver la diversité des aspects tout en utilisant des techniques modernes et une unité de matériaux spécifiques à la région comme la tuile plate et la brique. Le bâti est Rez-de-chaussée + 1 + combles, souvent Rez-de-chaussée + 2 + combles et parfois Rez-de-chaussée + 3 + combles. Les rez-de-chaussée sont aménagés pour accueillir un magasin afin de maintenir la vocation commerçante que la ville avait déjà avant-guerre.



Figure 160 : Diversité des façades

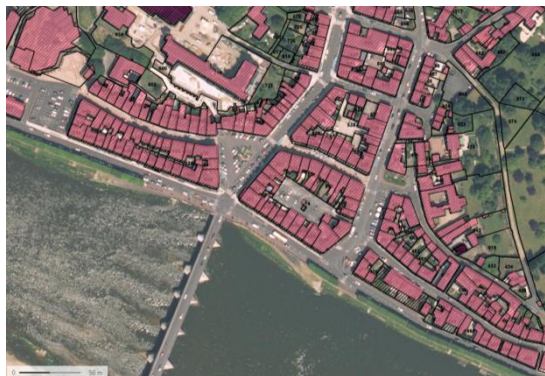


Figure 160 : Ilots bâtis datant de la reconstruction

2.8.3 Les maisons d'architecture régionale

La communauté de communes est localisée sur plusieurs régions. On peut ainsi observer certains bâtiments à l'architecture typique à une région ou avec des détails rappelant cette architecture régionale.

Ainsi le colombage et la brique sont associés à l'architecture solognote. Ces éléments se retrouvent aussi dans l'architecture de la forêt d'Orléans.

Le val de Loire est plus associé à la pierre calcaire et aux toitures en ardoises.



Figure 162 : Les Choux, maison à colombage



Figure 162 : Coullons, maison en briques

2.8.4 Les constructions de la première moitié du 20ème siècle

Ces constructions présentent une architecture variée. Quelques constructions art déco sont présentes dans la ville de Gien, notamment rue Bernard Palissy. Les autres constructions sont plus classiques avec les premiers pavillons R + combles avec toitures en tuiles mécaniques. Les nouvelles techniques comme les linteaux métalliques font leur apparition dans les constructions.



Figure 164 : Construction art déco de Gien



Figure 164 : Construction de la première moitié du 20ème siècle à Gien



2.8.5 La maison des années 50 à 70

Les pavillons des années 50 à 70 se caractérisent par des bâtiments avec sous-sol et toiture à quatre pans. L'aménagement des combles est éclairé par des lucarnes rampantes et des lucarnes trapèzes.



Figure 166 : Pavillon de Saint-Brissson-sur-Loire



Figure 166 Les Choux, pavillon avec sous-sol

2.8.6 L'architecture des années 80 à 2000 avec le pavillon classique

Les pavillons plus récents n'ont plus de sous-sol et les toitures sont à deux pans. Les lucarnes prennent modèle sur l'architecture traditionnelle avec des lucarnes pendantes, à croupe ou jacobines.



Figure 168 : Pavillon de Saint-Martin-sur-Ocre



Figure 168 : Pavillon récent à Boismorand

2.8.7 Les constructions contemporaines

Les constructions contemporaines s'affranchissent de formes et volumes de l'architecture traditionnelle. Les matériaux naturels comme le bois côtoient les dernières techniques en matière de ressources énergétiques ou d'économie de ressources naturelles.



Figure 170 : Les Choux, maison avec façades bois



Figure 170 : Coullons, construction contemporaine

2.8.8 Les architectures de l'habitat collectif ou groupé

L'habitat collectif sur le territoire de la communauté de communes est surtout présent sur la ville de Gien. Les hauteurs d'immeubles ne font pas plus de Rez-de-chaussée + 7. La moyenne se situe d'avantage autour de Rez-de-chaussée + 4 et Rez-de-chaussée + 5. Ces immeubles collectifs sont généralement des réalisations anciennes et certains viennent d'être réhabilités (quartier des Montoires).



Figure 172 : Collectif réhabilité du quartier Nord de Gien



Figure 172 : Collectif de Gien sur la rive gauche du fleuve

L'habitat groupé a évolué. Les bâtiments préfabriqués sont remplacés par des bâtiments faisant appel aux matériaux naturels, aux isolations thermiques, à la couleur, ... L'orientation des façades est prise en compte pour les bâtiments de basse consommation (BBC).



Figure 174 : Bâtiments groupés de Coullons



Figure 174 : Dernières constructions groupées de Nevoy

2.9 Le patrimoine historique et culturel

2.9.1 Les sites archéologiques

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Région Centre a recensé plusieurs sites archéologiques connus, ou présumés sur le territoire de la communauté de communes.

Il est rappelé que cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où l'état des connaissances en matière de patrimoine archéologique est naturellement appelé à s'enrichir à l'occasion de nouveaux travaux sur le territoire communal.

A ce titre, la loi du 27 septembre 1941 portant sur la « régularisation des fouilles archéologiques » indique que les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques doivent immédiatement être signalées au Maire de la commune, lequel prévient le service archéologique de la DRAC de Région Centre.

2.9.2 Les sites classés et inscrits

La communauté de communes est riche d'un patrimoine de qualité.

Un site inscrit est présent sur la commune de Langesse :

- Le château de Langesse et son parc, étang et bourg (arrêté du 04/08/1981).

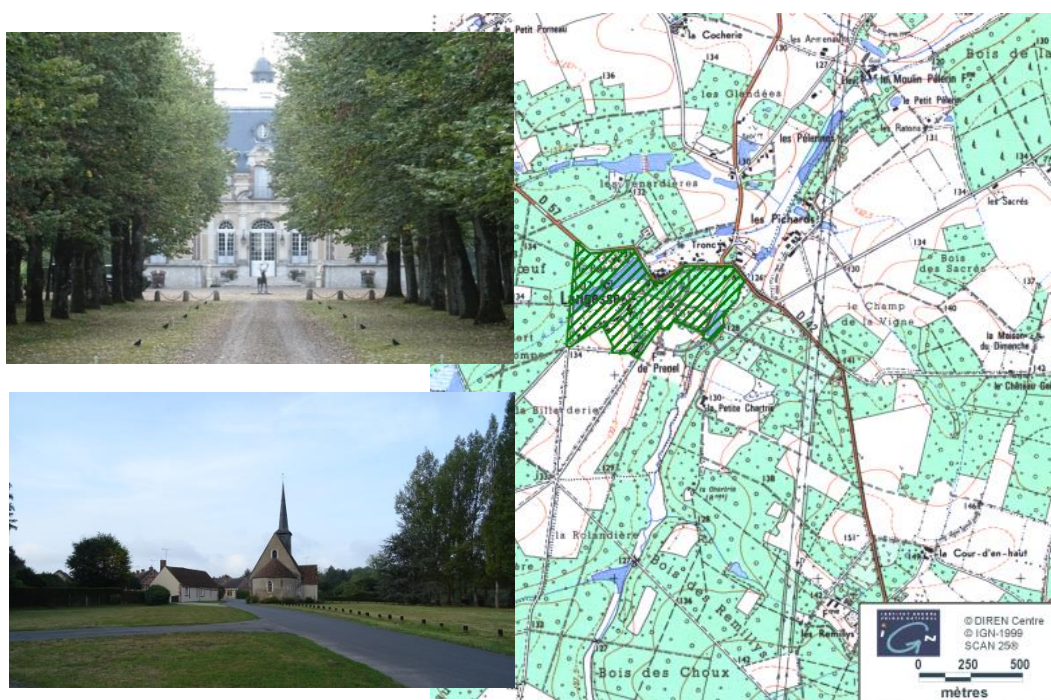


Figure 175 : Site inscrit de la commune de Langesse

2.9.3 Les monuments historiques

De nombreuses communes possèdent un ou plusieurs monuments historiques :

- Eglise Saint-Vrain de Boismorand (inscrite par arrêté du 12/01/1931), Edifice de la première moitié du 16^{ème} siècle avec voûte en moellons et arcs en pierre retombant sur des culs de lampe (console d'encorbellement dont une porte la date de 1547).



Figure 176 : Eglise de Boismorand

- Eglise Sainte-Jeanne d'Arc de Gien (inscrite par arrêté du 15/03/1944 pour le clocher et inscrit par arrêté du 07/09/2001 pour le reste du bâtiment),
La collégiale royale Saint-Etienne, édifiée en gothique flamboyant par Anne de Beaujeu fut inaugurée en 1514. La tour du clocher actuelle est sans doute un peu antérieure. L'église fut endommagée à la révolution et désaffectée en 1828. En 1832, une nouvelle église Saint-Pierre fut ouverte aux fidèles. Elle a été bombardée en 1940. L'église actuelle à parements de brique, entièrement conçue par les architectes Paul et Jean Gélis, consacrée à Sainte-Jeanne d'Arc, a été inaugurée le 28 mars 1954.



Figure 177 : Eglise Sainte-Jeanne d'Arc de Gien

- Elle a également reçu en 2016 le label « Patrimoine du XXe siècle » qui identifie les réalisations témoins de l'évolution de l'architecturale, technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société
- Château de Gien (musée : chasse, histoire et nature en Val-de-Loire) (classé par la liste de 1840), Construction en brique de style renaissance datant de 1494 et 1500 lorsqu'Anne de Beaujeu fait de Gien, une de ses résidences principales.
 - Immeuble 1, 3 rue de l'Hôtel de Ville à Gien (inscrit par arrêté du 13/02/1941), La maison des Alix datant du 16^{ème} siècle a été épargnée par les bombardements de la seconde guerre mondiale.
 - Vestige du manoir de Jean d'Arrabloy (inscrit par arrêté du 16/01/1926), Les ruines forment une enceinte continue, entourée de fossés. Les bâtiments adossés aux murs d'enceinte, n'existent plus que dans leurs parties basses.



Figure 178 : Vestige du manoir de Jean d'Arrabloy

- Maison à pans de bois, place de la Liberté à Saint-Gondon (inscrite par arrêté du 11/05/1994), Bâtiment du 15^{ème} siècle, de plan rectangulaire, à trois niveaux. La façade sur la place présente une sablière moulurée reposant sur quatre poteaux sculptés de motifs différents.
- Prieuré de Saint-Gondon (inscrit par arrêté du 07/10/1975), Le prieuré et son logis date du 15^{ème} siècle. Primitivement monastère, l'ensemble présente un corps de logis à deux niveaux sur sous-sol, de plan rectangulaire, une tour de briques et pierre de section octogonale avec escalier à vis, de grandes fenêtres à meneaux.
- Menhir de Saint-Gondon (inscrit par arrêté du 09/07/1986), Menhir datant du néolithique.
- Ruines du donjon de la Motte de Saint-Gondon (inscrit par arrêté du 27/10/1971), Edifice du 11^{ème} siècle. La tour a été érigée sur une motte artificielle faite par l'homme. Le donjon n'avait pas d'accès au rez-de-chaussée. L'habitation du seigneur et de sa famille se situait à l'étage, au-dessus duquel logeaient les gardes et les serviteurs. Au sommet se trouvait une terrasse à galeries, pour la défense. L'ouvrage est de plan polygonal, en maçonnerie de silex, à chaînage de pierre de taille aux arrêtes.
- Domaine de Saint-Brisson à Saint-Brisson-sur-Loire (inscrit par arrêté du 07/04/1993). Construction datant du 14^{ème} siècle, 15^{ème} siècle, 16^{ème} siècle et 19^{ème} siècle. A la veille de la guerre de Cent ans, l'édifice était défendu à l'Est et au Nord par une pente raide, à l'Ouest par un ravin et au Sud par un fossé dominé par une muraille crénelée et un donjon. Cette disposition était encore en place à la fin du 18^{ème} siècle. Le château offre un plan hexagonal cantonné alternativement de tours rondes et carrées. La tourelle (reconstruite au 19^{ème} siècle) abritait la chapelle. Le donjon était situé au Sud. En 1793, le propriétaire fait abattre le donjon et la courtine. En 1819, son descendant fait restaurer le château. Toutes les ouvertures sont repercées ou créées en fonction de la nouvelle distribution intérieure. Le parc, avec ses allées droites, ses canaux délimitant un parterre et son plan d'eau, correspond à un aménagement de la fin du 18^{ème} siècle.



Figure 179 : Ruines du Donjon de Saint-Gondon



Figure 180 : Château du domaine de Saint-Brisson

Ces reconnaissances engagent une protection des abords de ces éléments par la mise en place de la servitude de 500 m et le recours à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur toute demande d'urbanisme susceptible de modifier l'aspect extérieur des abords (Sauf les communes possédant un périmètre modifié suite à un échange entre l'ABF et la commune : Gien).

2.9.4 Le petit patrimoine témoin du passé

En dehors des monuments historiques et des sites classés et inscrits, les communes possèdent des bâtiments liés à leur l'Histoire et un petit patrimoine qui témoigne des traditions régionales. Ces éléments apportent une qualité au paysage qu'il est important de préserver.



Figure 184 : Les Choux - croix



Figure 184 : Pigeonnier Boismorand



Figure 184 : Chapelle à Bonne Dame de Nevoy



Figure 184 : Poilly-lez-Gien - croix



Figure 187 : Lavoir de Saint-Gondon



Figure 187 : Bâtiments à Nouan, commune de St-Gondon



Figure 187 : Saint-Brisson-sur-Loire – Puits du ban



Figure 189 : Grange de Montfort à Gien



Figure 189 : le vieux château du Moulinet-sur-Solin



Figure 191 : Prieuré de Saint-Brisson-sur-Loire



Figure 191 : Eolienne de Saint-Martin-sur-Ocre

2.10 Une fiche synthétique par commune

2.10.1 Le Moulinet-sur-Solin

Le bourg du Moulinet-sur-Solin est de taille modeste. Il s'est développé principalement le long de la rue du Solin avec la place de l'Eglise. Les extensions récentes sont principalement implantées sur la partie Nord du bourg.

Les limites du bourg, à l'Ouest, sont implantées au-delà de la vallée de Solin qui forme une importante rupture urbaine avec les quelques écarts bâtis qui sont maintenant intégrés au bourg.

Plusieurs écarts bâtis composés de fermes et anciennes fermes sont répartis sur l'ensemble du territoire communal et complètent ainsi le paysage bâti.



Figure 193 : L'église entièrement restaurée



Figure 193 : Alignement bâti du centre bourg

2.10.2 Langesse

Langesse possède un petit bourg qui a la particularité d'être en grande partie localisé dans le site inscrit du « château de Langesse et son parc, étang et bourg ».

Ce site privilégié avec son château et son étang offre une image de « village musée » avec ses quelques maisons traditionnelles en colombages ou en pierre localisées dans un écrin de verdure.

Les pavillons traditionnels restent très limités (2 unités) dans le bourg. Les extensions récentes sont principalement implantées au niveau des Pèlerines, au Nord-Est du bourg.

Toujours au Nord du bourg, on peut observer quelques exploitations agricoles et quelques écarts bâtis.



Figure 195 : Alignement de bâtis traditionnels



Figure 195 : L'église dans son écrin de verdure

2.10.3 Les Choux

Les Choux possède un centre ancien traditionnel avec son bâti à l'alignement et sa place de l'Eglise implantée au cœur du village. Il accueille quelques commerces et les équipements publics. Les constructions anciennes restent de taille modeste, souvent R + combles.

Les extensions récentes sont importantes et représentent plus de la moitié de la superficie du bourg. Elles se sont d'abord implantées le long de voies existantes mais aussi sous forme de lotissements.

Les écarts bâtis répartis sur l'ensemble du territoire communal se composent de fermes, d'anciennes fermes et de plusieurs grosses demeures. Ce bâti est souvent dissimulé dans les importants massifs boisés.



Figure 197 : Alignement de bâti ancien R + comble



Figure 197 : Lotissement au Nord du bourg

2.10.4 Boismorand

Le centre ancien de Boismorand est de taille modeste. Il forme un alignement bâti sur la rue de l'Etang avec ces constructions traditionnelles. Les équipements sont implantés en limite de ce cœur historique.

La particularité de ce village réside dans ses extensions récentes implantées dans le massif boisé au Nord du centre ancien. Ce développement urbain sous forme de lotissements représente plus de 25 fois la superficie du centre ancien.

Le hameau des Bézards implanté en rive de la RD 2007 est assez hétérogène. Il représente un bâti discontinu composé de constructions anciennes, de quelques pavillons récents, d'activités et de l'auberge des Templiers.

Les écarts bâtis répartis sur la commune sont constitués par les autres activités qui marquent le paysage le long de la RD 2007 mais aussi par les quelques fermes, anciennes fermes et propriétés souvent masquées par la végétation.



Figure 199 : Cœur historique du bourg



Figure 199 : Hameau des Bézards

2.10.5 Nevoy

Le centre ancien de Nevoy est de taille modeste. Il s'organise le long de la rue du Vieux Bourg qui formait autrefois un village rue. Il est possédait plusieurs lieux de vie avec la place de la Mairie et les abords de l'église et de l'école.

La proximité de Gien a entraîné un important développement urbain avec des lotissements au Nord du bourg qui accueillent également plusieurs équipements.

De même entre la route d'Arcole et la RD 953 le développement des hameaux de Montoire et d'Arcole a vu l'implantation de nombreux pavillons le long des petites voies et des chemins existants.

Une zone d'activités est présente dans les extensions récentes au Nord du bourg. Elle bénéficie d'un accès facile à la RD 952.

Au-delà de la RD 952, le bâti se compose de quelques extensions récentes aux abords de l'institut médico-éducatif, du camp militaire implanté dans les bois, d'un alignement de quelques maisons traditionnelles en rive de la RD 44 au Bois Béhague, de plusieurs fermes et anciennes fermes ainsi que plusieurs châteaux dissimulés dans les massifs boisés. Nevoy a la particularité d'accueillir chaque année un rassemblement des gens du voyage qui s'installe entre la RD 952 et le camp militaire.



Figure 202 : Le centre ancien de Nevoy



Figure 202 : Certains lotissements implantés au Nord du bourg bénéficient de vue sur le Val de Loire



Figure 202 : Extensions récentes au Sud de la RD 953

2.10.6 Gien

La ville de Gien est la seule entité urbaine tournée sur le fleuve.

Son image est celle du front bâti datant de la reconstruction le long des quais. Les quartiers anciens traditionnels se prolongent au-delà de ces bâtiments imaginés par l'architecte André Laborie.

Ce centre historique accueille les principaux lieux de vie avec les commerces traditionnels et de nombreux équipements.

On observe, dans le centre-ville, un problème de pérennisation des commerces avec plusieurs locaux vides qui nuisent à l'image de la ville.



Figure 204 : Cœur de la ville avec sa rue commerçante



Figure 204 : Centre ancien avec ses équipements à l'architecture contemporaine

Les faubourgs offrent ensuite une autre densité urbaine. Le front bâti à l'alignement avec un parcellaire dense laisse place à une densité moins importante et un alignement discontinu. Les constructions anciennes sont de taille plus modeste que dans le cœur historique et la vue sur les jardins est possible entre deux bâtiments.

Les extensions récentes prennent ensuite le relais. Elles offrent plusieurs images avec les premiers pavillons implantés le long des voies existantes. Cette urbanisation a laissé de nombreux cœurs d'îlot encore inoccupés. Les lotissements permettent une urbanisation plus dense et mieux maîtrisée avec souvent un parcellaire identique et un bâti implanté au centre de la parcelle.

Gien a également des quartiers composés de logements collectifs qui sont répartis principalement au Nord et à l'Est de la ville. Quelques collectifs sont implantés dans des quartiers plus résidentiels.

Les nouveaux quartiers accueillent également les nombreux équipements nécessaires à l'augmentation de la population.



Figure 206 : Lotissement au Nord de la ville



Figure 206 : Logements collectifs à l'Est de la ville

La caserne militaire de Gien occupe une superficie importante entre les faubourgs et les zones d'activités auxquelles elles peuvent être assimilées au vu de la volumétrie des bâtiments.

Les premiers bâtiments d'activités sont encore présents au cœur de la ville avec notamment la faïencerie. Les zones d'activités sont principalement localisées au Nord de la ville et les derniers aménagements sont même réalisés au-delà de la déviation de Gien, en rive de la RD 940.

Une zone d'activités importante est également implantée au Sud du bourg de la commune associée d'Arrabloy. Et à l'Est, c'est l'usine d'incinération des ordures ménagères qui marque le paysage.



Figure 208 : Zone commerciale à l'entrée Nord de la ville



Figure 208 : Zone d'activités au Sud d'Arrabloy

Ce bourg d'Arrabloy se compose d'un centre ancien très réduit qui se limite à quelques bâtiments aux abords de l'église et du manoir. Les extensions récentes réalisées sous forme de lotissement représentent l'essentiel des entités bâties de ce village qui comprend également des équipements importants pour une commune d'à peine plus de 500 habitants.



Figure 210 : Centre ancien d'Arrabloy



Figure 210 : Extensions récentes d'Arrabloy

Plusieurs hameaux sont présents au Nord de Gien, aux abords de la RD 44. Des pavillons récents représentent l'essentiel ces unités urbaines qui se sont développées aux abords d'anciens écarts bâtis.

On notera la présence d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la route des Choux, au Nord du hameau de la Prise d'Eau.

Des fermes et anciennes fermes réparties sur l'ensemble du territoire représentent les écarts bâtis de la commune.

2.10.7 Saint-Gondon

Le village de saint-Gondon est connu pour son patrimoine. L'organisation du bâti du cœur du village et plusieurs constructions témoignent de son passé historique « glorieux ».

Cette urbanisation dense et concentrique contraste fortement avec les extensions récentes présentent à l'Est et à l'Ouest du centre bourg. L'urbanisation y est lâche avec des « dents creuses » et ruptures urbaines. Les pavillons implantés selon les opportunités le long des voies existantes ont abouti à des cœurs d'îlot non urbanisés. Quelques opérations d'aménagement sous forme de lotissements sont également présentes dans le bourg.

Une petite zone d'activités est également présente en limite Sud-Est du bourg.

Les équipements sont présents, dans le centre ancien, et en limite urbaine pour les équipements sportifs qui demandent plus d'emprise.

La vallée de l'Aquiaulne forme une rupture urbaine entre le centre bourg et les extensions récentes présentes à l'Ouest. Cette coulée verte, qui a été en partie aménagée, forme un atout supplémentaire pour l'attrait touristique et la qualité de vie des habitants.

A l'extérieur du bourg, au Sud, les extensions récentes se prolongent le long de la route de Coullons. Ces pavillons « cossus » implantés dans la vallée de l'Aquiaulne sont souvent dissimulés par la végétation abondante.

Plusieurs écarts bâtis composés de fermes et anciennes fermes sont répartis sur l'ensemble du territoire.



Figure 212 : rue du centre historique du bourg



Figure 212 : Extensions récentes avec "dents creuses"

2.10.8 Poilly-lez-Gien

Le bourg de Poilly-lez-Gien a la particularité d'avoir trois unités urbaines distantes les unes des autres.

Le cœur historique localisé à l'Ouest de la vallée de la rivière Notreure s'est développé avec des lotissements et des pavillons implantés le long des voies existantes comme la RD 951.

La seconde entité urbaine s'est développée dans le prolongement du quartier de Gien implanté sur la rive gauche de la Loire. Elle est située entièrement en zone inondable.

La troisième entité et la plus récente est implantée à l'Est de la vallée de la rivière Notreure. Ce nouveau quartier s'est développé non loin des équipements comme le collège et les terrains de sports de la commune.

Cette rupture urbaine de la vallée de la Notreure a permis l'aménagement d'espaces publics de qualité qui améliorent le cadre de vie des habitants.



Figure 214 : Le centre ancien de Poilly-lez-Gien



Figure 214 : Les dernières extensions récentes qui marquent les limites du bourg

Les extensions récentes sont très présentes en dehors des limites du bourg. De nombreux hameaux et écarts bâtis se sont développés avec l'arrivée de pavillons le long des voies existantes. Ces nombreuses unités urbaines qui ponctuent le paysage sont liées à la proximité de la ville de Gien.

Ces extensions urbaines semblent mal maîtrisées. Il en est de même pour les activités.

Les premières qui étaient implantées en rive de la RD 940 marquent fortement le paysage en bordure de cet axe structurant. Elles sont parfois inoccupées et la reconversion des bâtiments n'est pas toujours réussie.

Une zone d'activités importante (la zone d'activités des Clorisseaux) a été aménagée aux abords de la RD 940 mais la vente des terrains semble difficile car plusieurs parcelles sont aujourd'hui en friche.

D'autres bâtiments d'activités isolés sont présents dans le paysage communal comme les silos agricoles en rive de la RD 956 ou les bâtiments du moulin des Gaults.

Les écarts bâtis composés de fermes et anciennes fermes sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Aux Sud-Est de la commune, au Bois du Bardelet, un domaine de vacances important propose la location de chalets et de mobil homes.

2.10.9 Saint-Martin-sur-Ocre

Le bourg de Saint-Martin-sur-Ocre fait la largeur totale de la commune.

Le centre ancien implanté à l'Est s'étend des abords de la mairie à l'église. Il est de taille modéré.

Les extensions récentes se sont ensuite développées le long des voies existantes avec des nombreuses ruptures urbaines et « dents creuses ». Quelques lotissements viennent compléter le développement du bourg.

Cet étalement urbain irrégulier ne facilite pas la lecture des lieux. La limite Sud du Bourg est mal définie avec des extensions récentes en retrait au niveau des lieux-dit l'Espérance, Orme,...

Le hameau de la Californie, au Nord de la commune est composé d'extensions récentes implantées dans le prolongement de celle de la commune de Poilly-lez-Gien.

Une petite zone d'activités est présente en limite Sud du bourg mais l'entreprise la plus importante semble fermée.

Les écarts bâtis sont composés de fermes et anciennes fermes localisées principalement au Sud du bourg.



Figure 216 : Le centre ancien entre la mairie et l'église



Figure 216 : Les extensions récentes avec rupture urbaine

2.10.10 Saint-Brisson-sur-Loire

Le bourg de Brisson-sur-Loire a préservé son centre historique entre le château et l'église. Ce patrimoine de qualité a permis un développement touristique (visite du château) qui est facilité par la proximité de Gien et la vallée de la Loire.

Le développement urbain s'est réalisé par des constructions récentes le long des voies existantes et par un important lotissement en limite Ouest du Bourg. On notera également la présence en limite Sud du bourg d'un lotissement de logements groupés.

Ces extensions récentes s'étendent au-delà des limites du bourg. Les hameaux s'étalent le long des voies existantes avec des pavillons comme aux Riaux ou à la Cour d'en Bas.

Les activités sont présentes dans la zone en limite sud du bourg et également en limite Nord.

Les fermes et anciennes fermes ponctuent le reste du territoire communal.



Figure 218 : Le centre ancien de Saint-Brisson-sur-Loire



Figure 218 : Les extensions récentes avec habitat groupé

2.10.11 Coullons

Le centre ancien s'organise entre plusieurs lieux de vie répartis entre la place du Champ de Foire, aux abords de l'école et de la mairie, et la Place Lieutenant Bildstein aux abords de l'église.

L'organisation en étoile a encouragé un développement le long des voies existantes. Le lotissement le plus important est situé au sud du bourg.

Les dernières extensions sont localisées au Nord-Ouest, au-delà de l'étang communal. Cette coupure verte forme un lieu de détente qui apporte une qualité de vie aux habitants. Une autre rupture urbaine est également présente à l'Est au niveau du ru Morand et de la zone humide qui l'accompagne.

Plusieurs « dents creuses » sont encore présentes au sein de bourg.

Les activités sont réparties, aux abords de la gare, au Sud et au Nord de la zone urbaine, avec deux importantes entreprises en léger retrait. Les activités sont également situées à l'extérieur de Coullons avec la zone d'activités des Cartelets, en rive de la RD 940 et 51 ainsi que dans la vallée de l'Aquiaulne avec une importante cartonnerie masquée par la végétation.

Les hameaux sont répartis sur l'ensemble de la commune. Ils se composent de groupements de fermes, anciennes fermes et d'extensions récentes.

Les écarts bâtis se composent essentiellement de fermes isolées, d'anciennes fermes ou de quelques pavillons implantés sans « logique » loin des zones habitées.



Figure 220 : Le marché au cœur du centre ancien



Figure 220 : Les dernières extensions récentes au Nord-Ouest du bourg

Elément de synthèse : « Paysage et patrimoine »

En termes de **paysage naturel** :

- Un territoire à l'articulation de plusieurs régions naturelles.
- Une diversité des paysages qui est un atout pour l'attractivité touristique et la qualité du cadre de vie.
- Un boisement au Nord du territoire qui s'étend et entraîne une fermeture du paysage.
- La Loire, élément central du territoire, qui a façonné le paysage et qui est située dans la continuité du Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce paysage vivant et évolutif a tendance à se refermer avec le développement de la ripisylve.
- Des cônes de vues remarquables d'une rive à l'autre, depuis les bords du fleuve et depuis le haut des coteaux.

En termes de **morphologie urbaine et du patrimoine** :

- Un territoire avec une diversité urbaine importante.
- Le pôle principal de Gien qui a une urbanisation en façade de la Loire.
- Des bourgs importants principalement en Val de Loire et des petits bourgs ruraux à l'intérieur des terres.
- Un développement urbain essentiellement sous forme de lotissements consommateurs d'espace.
- Une urbanisation pas toujours maîtrisée avec la présence de « dents creuses » et ruptures urbaines au niveau des extensions récentes.
- Des hameaux, plus développés sur la rive gauche de la Loire avec de nombreuses extensions récentes en rive des voies qui banalisent l'espace.
- Des zones d'activités réparties sur de nombreuses communes avec l'apparition de plusieurs friches industrielles.
- Des entrées de villes entachées par la multiplication des panneaux publicitaires.
- Plusieurs centres historiques de qualité propices au développement touristique.
- Un important patrimoine bâti qui apporte une diversité dans l'attrait touristique du territoire.
- La suppression des alignements d'arbres qui entraîne une banalisation du paysage.

Enjeux

En termes de **paysage naturel** :

- Préserver la diversité des paysages pour éviter la banalisation des paysages.
- Renforcer le rôle prépondérant de la Loire au cœur de la vie locale et de l'attractivité touristique.
- Préserver et renforcer les perceptions remarquables qui sont une des vitrines touristiques du territoire.

En termes de **morphologie urbaine et de patrimoine** :

- Veiller à renforcer la densité urbaine au niveau des « dents creuses » et des ruptures urbaines avant de poursuivre les extensions urbaines.
- Maîtriser l'extension des hameaux pour limiter l'étalement urbain et la banalisation du paysage.
- Soutenir l'urbanisation des zones d'activités pour éviter le développement des friches industrielles.
- Eliminer les friches industrielles.
- Améliorer la qualité des entrées de ville notamment par la gestion de la pollution visuelle.
- Mettre en valeur la diversité touristique du patrimoine local et des cœurs de village au passé historique remarquable.
- Lutter contre la banalisation des paysages en maintenant des éléments végétaux significatifs.

3. Population

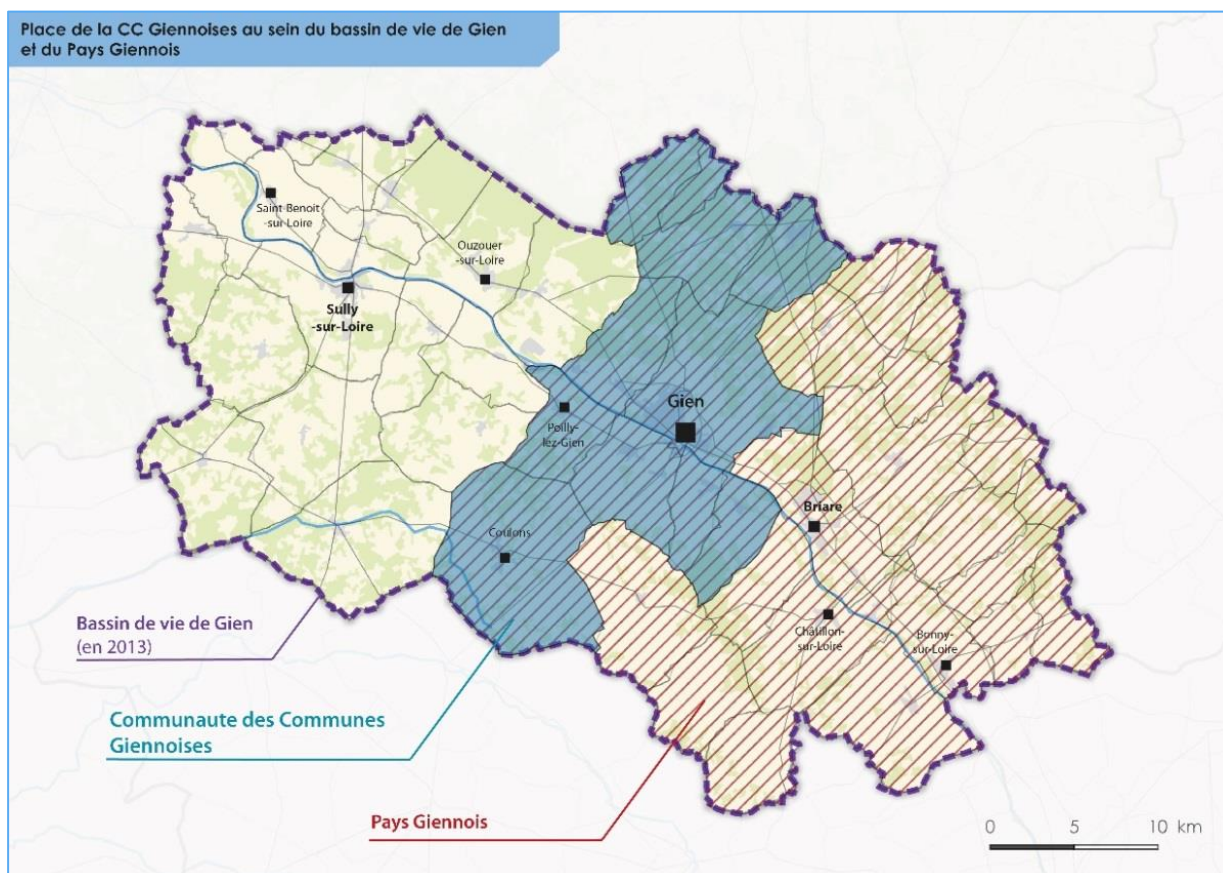
3.1 Intercommunalité au cœur d'un bassin de vie d'importance départementale et d'un Pays porteur d'un projet communautaire

La population de la Communauté de Communes représente un peu moins de 4 % de la population du Loiret. Son pôle urbain principal, la commune de Gien constitue la 7^e commune en termes de peuplement du département. Le territoire s'affirme donc comme un pôle de peuplement important à l'échelle départementale.

3.1.1 L'échelle du territoire de fonctionnement : le bassin de vie de Gien

Le découpage des bassins de vie est assuré par l'INSEE afin de faciliter la lecture de la structuration du territoire français (1666 bassins de vie). Bien qu'il ne constitue pas une limite administrative, il s'agit du plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. 6 domaines sont retenus dans la définition de ce territoire cohérent : les services aux particuliers, les commerces, l'enseignement, la santé, les sports, loisirs et culture et les transports.

La Communauté des Communes Giennoises est au cœur du vaste bassin de vie composé de 50 communes. Il est peuplé de plus de 69 000 habitants, répartis sur 1 752 km². La population du bassin de vie représente près de 3 % des habitants de la Région Centre Val-de-Loire et 10 % de la population du département du Loiret.



La Communauté des Communes Gienneses couvre 20 % de la superficie de ce plus vaste territoire tout en accueillant plus de 36 % de sa population.

Le bassin de vie est structuré principalement par trois pôles urbains situés en rives de la Loire : Gien, Briare et Sully-sur-Loire. La commune de Gien en est le pôle central avec ses 14 624 habitants, soit environ 22 % de la population du bassin. Sully-sur-Loire et Briare accueillent quant à elles respectivement 5 556 habitants et 5 688 habitants, soit environ 8 % de la population.

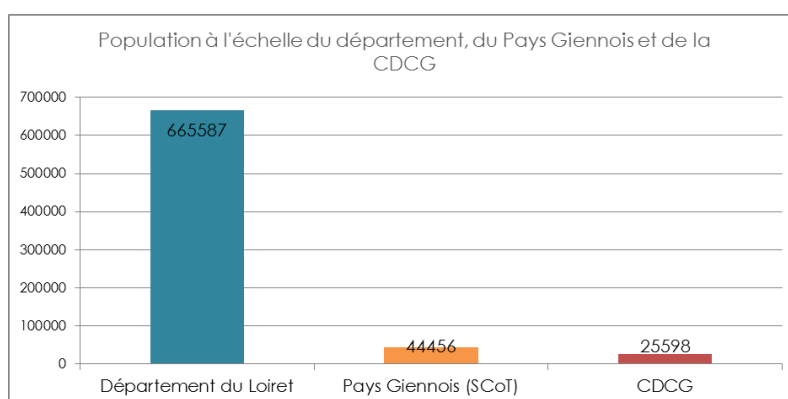
Le bassin de vie s'organise ensuite autour d'un chapelet de plus petites villes - entre 1 000 à 3 000 résidents – qui structurent le territoire notamment autour de l'axe ligérien. Ces polarités secondaires sont largement représentées à l'échelle de la CDCG avec les communes de Coullons, Poilly-lez-Gien, Saint-Martin-sur-Ocre, Nevoy, Saint-Gondon et Saint-Brissson-sur-Loire. Cet ensemble de communes abrite ainsi 28,5 % de la population intercommunale.

L'empreinte rurale demeure très présente à l'échelle du bassin de vie de Gien puisque les communes de moins de 1000 habitants accueillent 16 % de la population. Les communes plus faiblement peuplées sont nettement moins présentes sur la CDCG, représentant seulement 6,1 % de la population intercommunale. 4 communes de Communauté s'inscrivent dans cette catégorie : Boismorand, Les Choux, Le Moulinet-sur-Solin et Langesse.

Ce point témoigne du caractère nettement plus urbain de la CDCG au regard des intercommunalités voisines.

3.1.2 L'échelle du territoire de projet : le Pays Giennes

Le Pays Giennes regroupe la Communauté des Communes Gienneses et la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye. Il constitue le socle d'un projet de territoire commun traduit au sein du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). Le périmètre du Pays Giennes abrite 44456 habitants en 2013 soit 6,7 % de la population départementale.



Les deux intercommunalités qui le composent offrent une répartition démographique relativement équivalente bien que la CDCG domine légèrement avec 57 % de la population du grand territoire bien que sa superficie soit moins étendue.

3.2 Répartition de la population sur le territoire intercommunal et densité de peuplement

En 2013, on comptait 25 487 habitants sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises. Ainsi l'intercommunalité accueille près de 4 % de la population départementale.

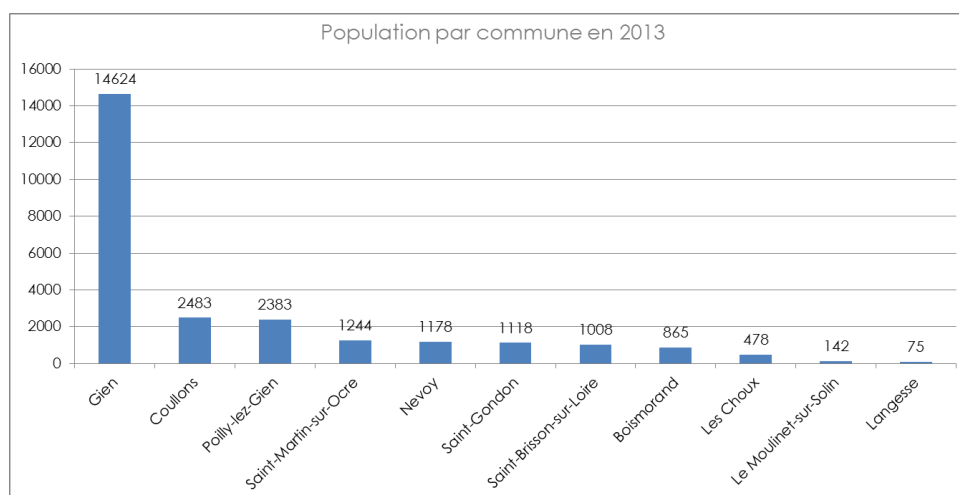
3.2.1 Des profils démographiques variés

La répartition démographique à l'échelle de Communauté des Communes Giennoises permet d'observer une certaine diversité du rôle résidentiel joué par les territoires de l'intercommunalité.

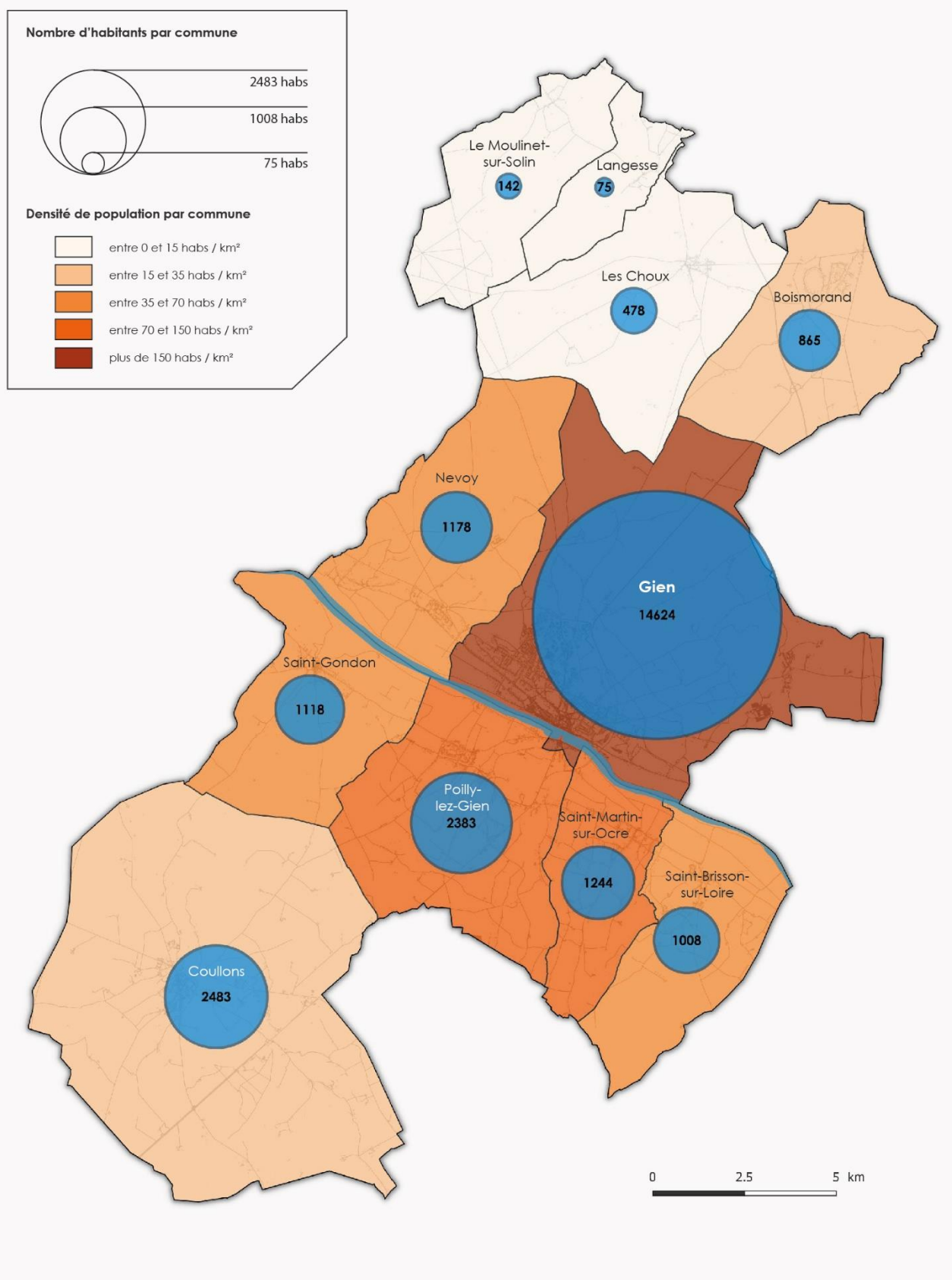
Les écarts existants entre les communes sont très marqués notamment entre la commune la plus peuplée avec 14624 habitants (Gien) et la moins peuplée avec 75 habitants (Langesse), soit un rapport de 1 à 195.

Plusieurs profils démographiques apparaissent avec :

- Une centralité très marquée par la commune de Gien qui, avec 14 624 habitants, accueille 57 % de la population intercommunale.
- Les communes péri-urbaines importantes (de plus de 2000 habitants) que sont Coullons et Poilly-lez-Gien qui abritent 19 % de la population.
- Des communes périphériques moins importantes (entre 2000 et 800 habitants) : Saint-Martin-sur-Ocre, Nevoy, Saint-Gondon, Saint-Brissson-sur-Loire et Boismorand. Elles abritent 21 % de la population intercommunale.
- Des communes au caractère rural marqué et faiblement peuplées (moins de 500 habitants) que sont Les Choux, Le Moulinet-sur-Solin et Langesse. Elle accueillent 2,7 % de la population de la CDCG.



Répartition de la population intercommunale



3.2.2 Densité par commune

A l'échelle intercommunale, on retrouve une densité moyenne de 68,4 habitants au km² contre 98,2 à l'échelle du département et 116 au niveau national. La Communauté de communes présente néanmoins une densité globalement plus élevée que celle des territoires proches.

L'hétérogénéité existante dans la répartition démographique intercommunale se retrouve logiquement dans les écarts de densité entre les territoires (voir carte page précédente). On distingue notamment que les communes les plus densément peuplées se concentrent le long de la Loire alors que les communes périphériques, notamment au nord et sud, sont les moins densément peuplées.

Sans surprise Gien s'affirme comme la plus densément peuplée avec une moyenne de 215,6 habitants au km². Elle est suivie des communes de Poilly-lez-Gien et de St-Martin-sur-Ocre qui présentent une densité moyenne située entre 70 et 150 habitants au km².

Les communes se situant en périphérie immédiate du pôle urbain central disposent d'un niveau de densité intermédiaire. Il s'agit de Nevoy, de Saint-Gondon et de Saint-Brisson-sur-Loire dont la moyenne est située entre 35 et 70 habitants au km².

Enfin, les communes présentant les plus faibles densités se situent sur les périphéries nord et sud de l'intercommunalité. On retrouve les communes Boismorand et Coullons dont la densité moyenne est située entre 15 et 35 hab / km²).

Les 3 communes restantes - Langesse, Les Choux et Le Moulinet-sur-Solin - possèdent une densité de population inférieure à 15 habitants au km².

3.2.3 Concentration de population dans les ensembles bâtis

Cette approche de la densité par commune a pour effet de masquer certaines réalités du fait de la taille inégale des communes qui composent l'intercommunalité.

La variation dans la répartition démographique est ainsi principalement visible et ressentie à l'échelle des entités bâties (voir carte page suivante). Cette étude à l'échelle des taches urbaines permet d'observer la localisation des principaux pôles résidentiels de l'intercommunalité et leurs différentes caractéristiques de peuplement. Il s'agit donc de la densité « vécue ».

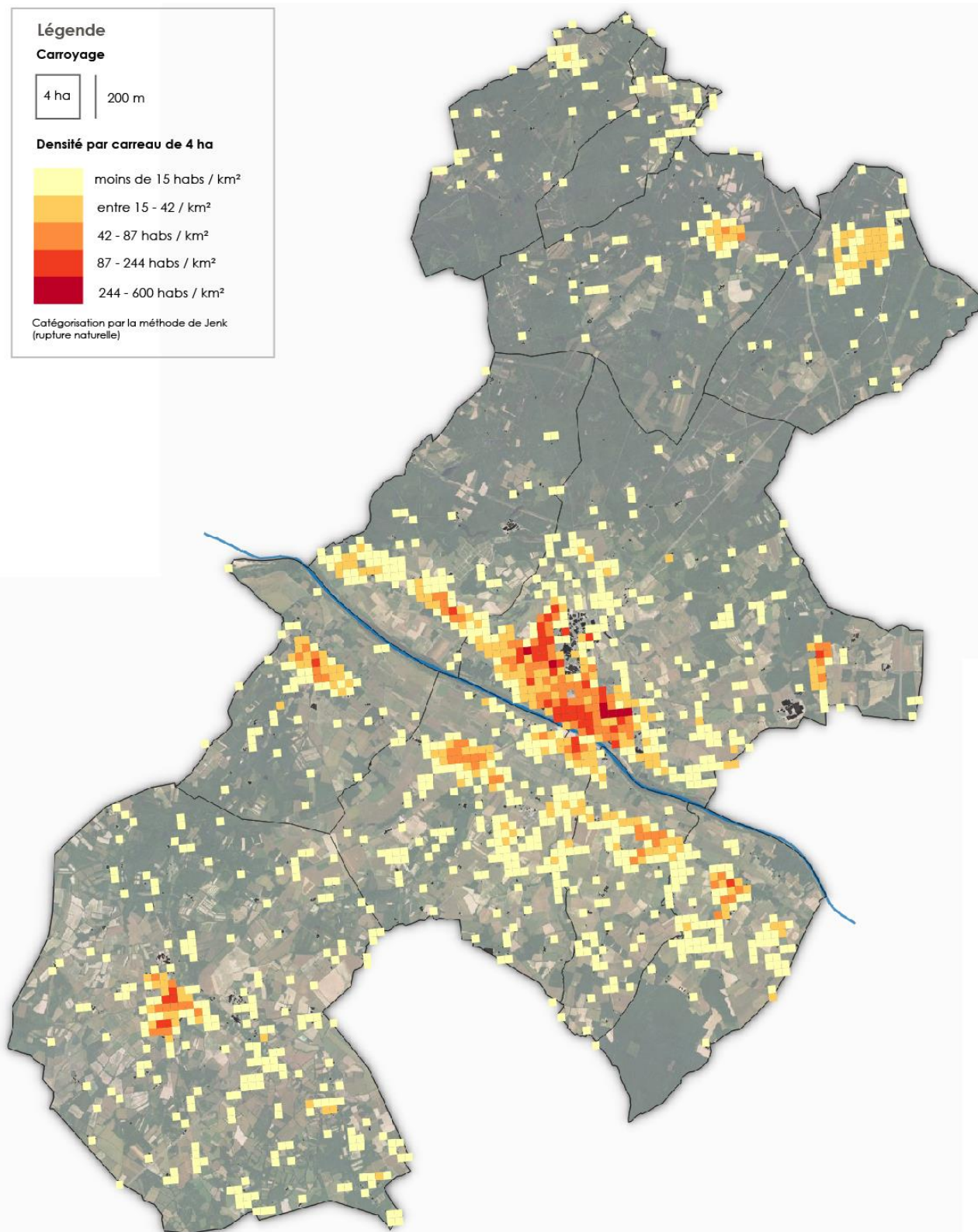
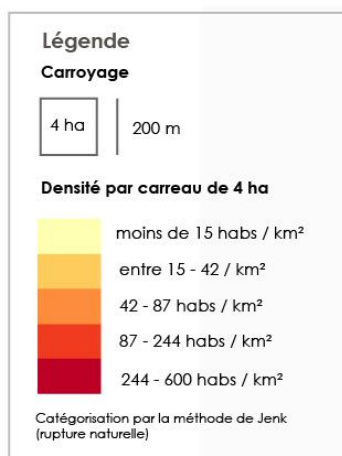
Se distinguent ainsi :

- Les tissus urbains denses qui se concentrent au cœur du territoire intercommunal le long de l'axe ligérien. Les densités maximales sont présentes sur la commune de Gien où l'on retrouve une densité de population à l'hectare bien plus marquée que dans les autres communes de la CDCG. Les pôles de concentration de population sur la commune permettent de distinguer les quartiers d'ensembles des Montoires et du Champ de la Ville ainsi que le centre historique.
- Les communes entités bâties des communes ligériennes qui viennent créer une certaine continuité habitée le long de la Loire plus marquée sur la rive nord où le tissu Gien et de Nevoy crée une conurbation à proximité grand axe routier (RD952, Route d'Orléans, Quai de Nice et Route de Briare).
- Une continuité habitée moins affirmée sur la rive sud où les bourgs se sont développés sur un même axe, protégés des montées des eaux en bordure du lit majeur de la vallée.
- Les centralités secondaires existantes en dehors de la vallée ligérienne sont peu nombreuses et présentent une plus faible densité. On distingue néanmoins les bourgs de Coullons et d'Arrabloy plus

denses que ceux de Boismorand et des Choux. Les bourgs du Moulinet-sur-Solin et Langesse présentent eux une très faible concentration de population, caractéristique des tissus organisés sur le principe du village-rue.

- Les écarts bâtis et les petits hameaux peu denses sont très présents sur le territoire et tendent à disperser une partie de la population intercommunale, parfois éloignée des centralités urbaines et rurales. Cette tendance est par ailleurs plus affirmée sur la moitié du territoire située au sud de la Loire.

Densité des espaces bâtis



3.3 Evolution démographique de la population intercommunale

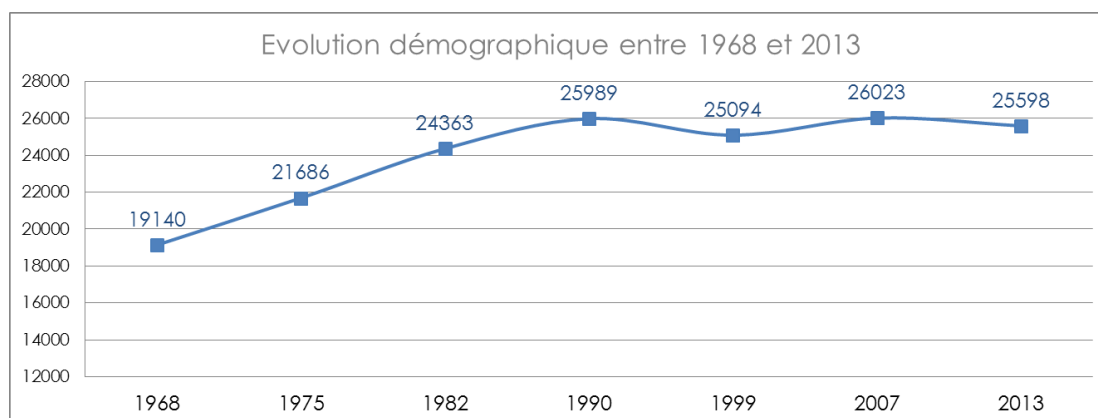
3.3.1 Les évolutions démographiques globales à l'échelle de l'intercommunalité

Comme l'indique le tableau ci-dessous, la population a connu une croissance globale depuis la fin des années 60 avec une augmentation totale de plus de 6300 habitants, soit d'environ 30 % de sa population par rapport à 1968. Cette progression va être particulièrement marquée durant les décennies 70 et 80 avant de se stabiliser à partir de 1990.

	1975	1982	1990	1999	2007	2013
Population	21686	24363	25989	25094	26023	25598
Taux de croissance annuelle moyen	+ 1.9 % /an	+ 1.8 % /an	+0.8 %/an	- 0.4 % /an	+ 0.5 % /an	- 0.3 % /an
Croissance de la population globale en %	+ 13 %	+ 12 %	+ 7 %	- 3 %	+ 4 %	- 2 %
Evolution effective de la Population	+ 2546	+ 2677	+ 1626	- 895	+ 929	- 425

Depuis, la courbe des effectifs démographiques va connaître une succession de périodes de croissances et de baisses qui entraînent une quasi-stagnation de la population intercommunale.

Après une période de légère chute durant les années 90 (- 895 habitants), l'agglomération va connaître un renouveau démographique jusqu'au milieu des années 2000 atteignant son record de population en 2007, avec 26 023 habitants, dépassant les effectifs atteints à la fin des années 80. Le dernier recensement (2013) indique néanmoins une légère chute (- 425 hab).



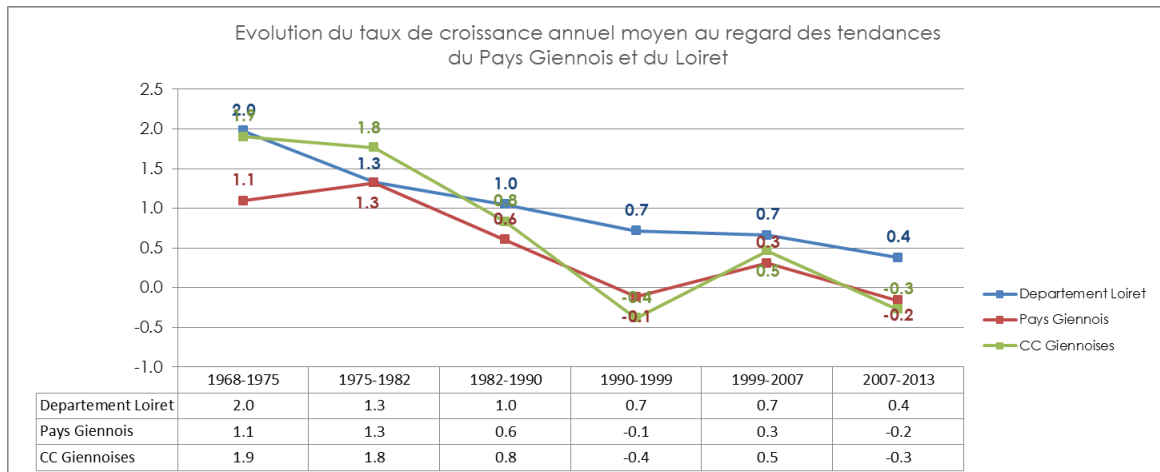
3.3.2 Un rythme de croissance désormais plus faible que la tendance départementale

En comparaison avec les évolutions connues à l'échelle du Loiret et du Pays Giennois, plusieurs constats peuvent être avancés :

- La tendance du taux de croissance démographique de l'intercommunalité s'est inscrite en cohérence avec celle du Département avec une baisse générale du rythme de croissance. De plus, depuis le début des années 1980, la CCBLP connaît des rythmes de croissance inférieurs à ceux du Loiret.
- Le territoire a néanmoins connu des rythmes nettement plus variables que ceux du département avec des fluctuations parfois plus importantes. Cela se traduit notamment par des périodes de pertes de population sur les périodes 1990-1999 et 2007-2013 alors que le reste du département continuait de voir sa population croître. Sur ces deux périodes le taux de croissance sera inférieur à celui connu par

le Pays Giennois signifiant que la croissance de la Communauté Berry Loire Puisaye fut supérieure à celle la CDCG sur ces périodes. Cela peut signifier d'une part le déménagement de certains ménages de la CDCG vers le territoire voisin et/ou, d'autre part, une plus forte attractivité du reste du Pays pour une population venue de l'extérieur.

- Concernant les évolutions récentes, les années 1999-2007 ont été marquées par une reprise de la croissance mais cette tendance ne se poursuivra pas après. En effet lors de la dernière période de recensement, l'intercommunalité connaît une croissance négative - 0,3 % / an alors que sur la même période à l'échelle du Loiret elle était de + 0,4 % / an et de - 0,2 % / an pour le Pays Giennois.



3.3.3 Des évolutions démographiques divergentes selon les communes

Les évolutions démographiques ne sont par ailleurs pas uniformes sur le territoire. Les tendances récentes (1999-2013) montrent des écarts importants d'évolution démographique selon les communes :

Libellé géographique	Population communale						
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Boismorand	219	203	466	574	590	768	881
Coullons	2060	2067	2046	2258	2274	2401	2472
Gien	12264	14621	16064	16477	15332	15442	14519
Langesse	91	76	68	88	66	76	76
Le Moulinet-sur-Solin	147	116	104	120	143	140	142
Les Choux	564	332	350	377	451	503	472
Nevoy	545	577	702	1007	1019	1115	1179
Poilly-lez-Gien	1550	1849	2104	2281	2189	2279	2377
Saint-Brisson-sur-Loire	631	622	930	1021	1001	1053	1014
Saint-Gondon	540	576	683	778	875	1031	1105
Saint-Martin-sur-Ocre	529	647	846	1008	1154	1215	1250
Total CDCG	19140	21686	24363	25989	25094	26023	25487

On observe ainsi que la ville centre de Gien a concentré principalement cette baisse avec – 708 habitants (-5 %).

Les communes du Moulinet, de Saint-Brisson et de Langesse ont connu soit une stagnation de leur population, soit une hausse peu importante à l'échelle intercommunale, même si, au regard des effectifs communaux ces évolutions ont été marquantes comme à Langesse qui a vu sa population croître de 15 % avec 9 nouveaux habitants.

L'évolution de la population s'est opérée au profit des communes périphériques, périurbaines et rurales :

Libellé géographique	Population en 1999	Population en 2013	Evolution (en nombre d'habitants)	Evolution (en %)
Gien	15332	14624	- 708	- 5 %
Coullons	2274	2483	+ 209	+ 9 %
Poilly-lez-Gien	2189	2383	+ 194	+ 9 %
Saint-Martin-sur-Ocre	1154	1244	+ 90	+ 8 %
Nevoy	1019	1178	+ 159	+ 16 %
Saint-Gondon	875	1118	+ 243	+ 28 %
Saint-Brisson-sur-Loire	1001	1008	+ 7	+ 1 %
Boismorand	590	865	+ 275	+ 47 %
Les Choux	451	478	+ 27	+ 6 %
Le Moulinet-sur-Solin	143	142	- 1	- 1 %
Langesse	66	75	+ 9	+ 14 %

A ce titre la commune de Boismorand connaîtra la croissance la plus fulgurante ces 15 dernières années avec 275 nouveaux habitants, représentant une croissance de près de 50 % de ses effectifs. S'ajoute à celle-ci, 4 autres communes qui ont connu une croissance importante (plus de 150 nouveaux habitants) : Saint-Gondon (+243), Coullons (+209), Poilly-lez-Gien (+194) et Nevoy (+159).

Les communes de Saint-Martin-sur-Ocre et Les Choux ont pour leur part connu une croissance plus modérée tant à l'échelle de l'intercommunalité qu'au regard de leur propres effectifs communaux.

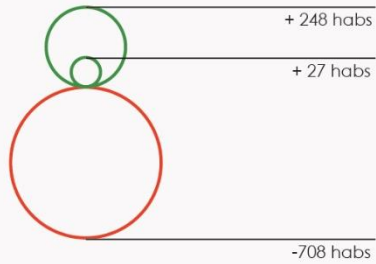
Libellé géographique	Variation de population									
	1968-1982		1982-1990		1990-1999		1999-2007		2007-2012	
Boismorand	247	+113%	108	+ 23 %	16	+ 3 %	178	+ 30	113	+ 13
Coullons	-14	-1%	212	+ 10 %	16	+ 1 %	127	+ 6	71	+ 3
Gien	3800	+ 31%	413	+ 3 %	-1145	-7 %	110	+ 1	-923	- 6
Langesse	-23	-25 %	20	+ 29 %	-22	-25 %	10	+ 15	0	0
Le Moulinet-sur-Solin	-43	-29 %	16	+ 15 %	23	+ 19 %	-3	- 2	2	+ 1
Les Choux	-214	-38 %	27	+ 8 %	74	+ 20 %	52	+ 12	-31	- 7
Nevoy	157	+ 29 %	305	+ 43 %	12	+ 1 %	96	+ 9	64	+ 5
Poilly-lez-Gien	554	+ 36 %	177	+ 8 %	-92	- 4 %	90	+ 4	98	+ 4
Saint-Brisson-sur-Loire	299	+ 47 %	91	+ 10 %	-20	- 2 %	52	+ 5	-39	- 4
Saint-Gondon	143	+ 26 %	95	+ 14 %	97	+ 12 %	156	+ 18	74	+ 7
Saint-Martin-sur-Ocre	317	+ 60 %	162	+ 19 %	146	+ 14 %	61	+ 5	35	+ 3
Total CDCG	5223	+ 27 %	1626	+ 7 %	- 895	- 3 %	929	+ 4 %	- 536	- 2%

Ces éléments permettent de constater qu'à l'échelle du territoire intercommunal la croissance passée tend à se stabiliser avec des variations de hausse et de baisse se succédant.

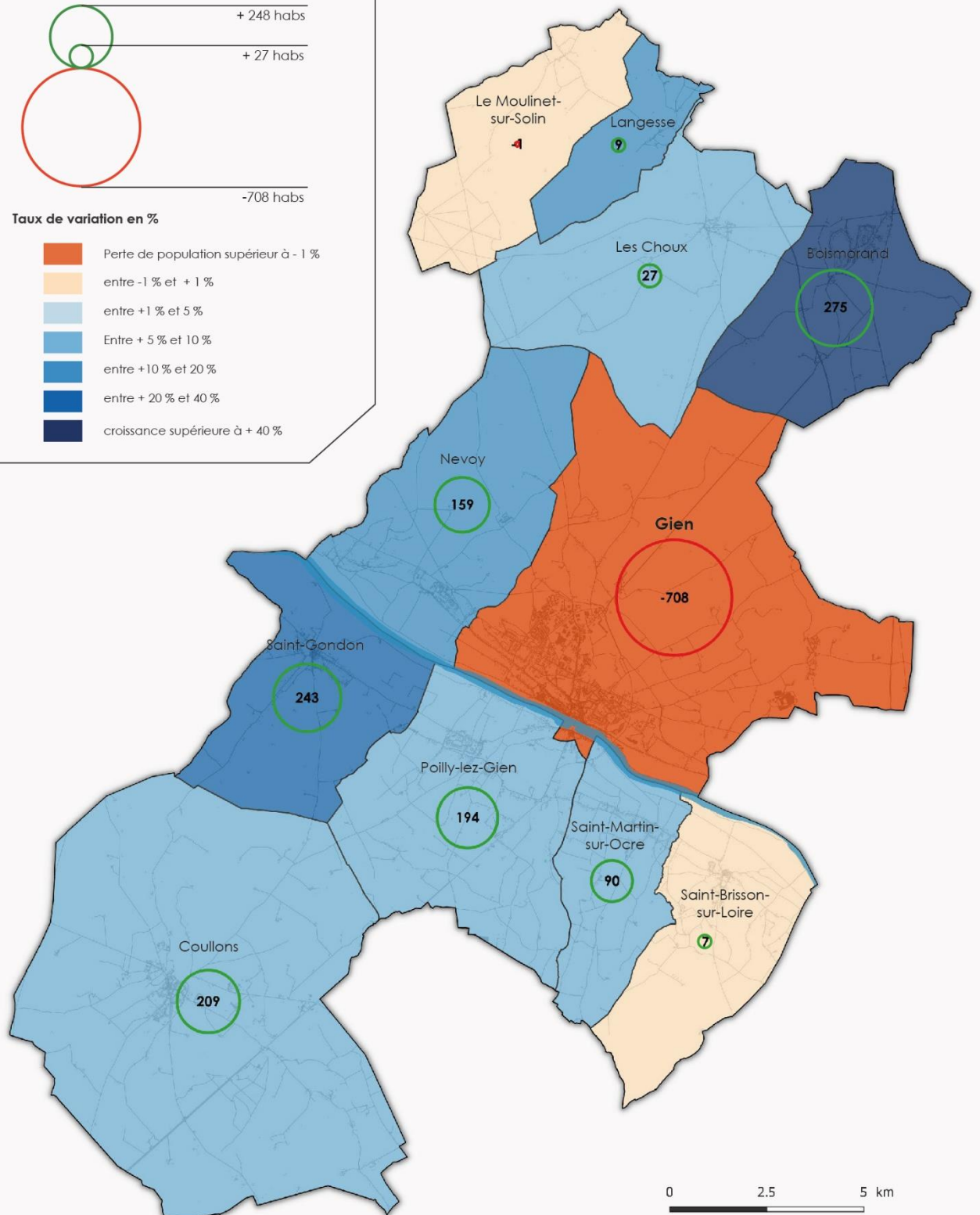
Cette réalité ne doit néanmoins pas masquer les mouvements internes de population. En effet, les évolutions présentées témoignent de fait que les nouveaux habitants et une partie de la population déjà implantée sur le territoire, privilégient les communes périphériques notamment attirées par un cadre de vie plus naturel et rural, n'hésitant pas ainsi à s'éloigner de leur lieu de travail, des équipements et des commerces.

Evolution démographique entre 1999 et 2013

Evolution effective de population sur la période 1999-2013



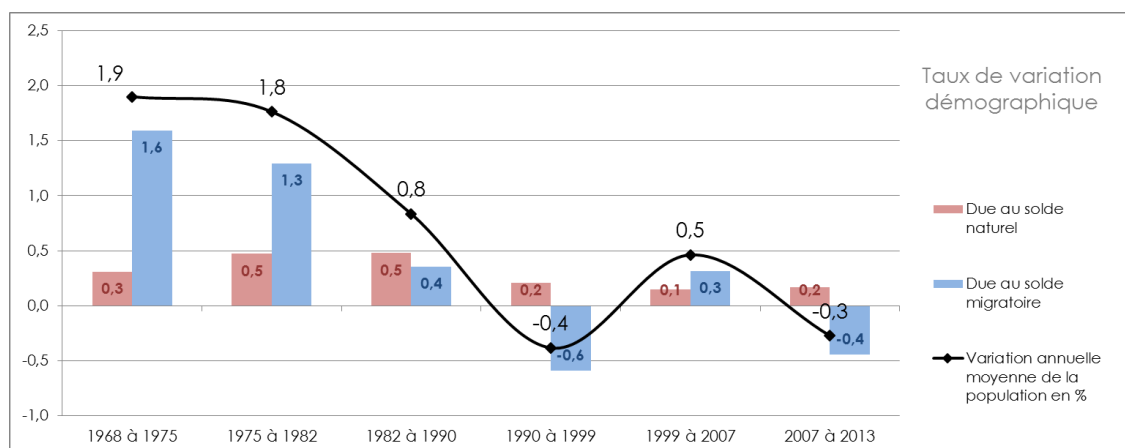
Taux de variation en %



3.4 Facteurs de variation démographique : solde migratoire et solde naturel

Le taux de croissance annuelle moyen de la Communauté de Commune a ainsi été fluctuant au fil des dates de recensement. On observe une baisse générale de ce taux, jusqu'à devenir négatif dès le début des années 1990, malgré un sursaut de croissance dans la première moitié des années 2000.

Les deux composantes du mouvement de la population, que sont le solde naturel et le solde migratoire, ont vu leur contribution évoluer dans le temps :



3.4.1 Solde migratoire

Le solde migratoire se caractérise comme la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties sur une période donnée. Il témoigne donc de la capacité du territoire à attirer de nouveaux habitants venus d'un territoire extérieur à la CDCG. Il va se révéler être le facteur dominant des fluctuations de la population de l'intercommunalité.

Le territoire a connu une très forte attractivité pendant les années 60 et 70. Cette attractivité va connaître un affaiblissement à partir des années 80 jusqu'à devenir négatif dès les années 1990.

Le début des années 2000 va être marqué par une inversion de cette tendance avec un regain d'attractivité du territoire giennois qui ne se poursuivra pas après 2007 lorsque les départs de population deviendront de nouveau supérieurs aux entrées.

Ainsi, sur la dernière période de recensement, le solde migratoire est négatif avec un taux de l'ordre de - 0,4 % de la population par an.

Néanmoins toutes les communes ne sont pas touchées de la même manière par ce phénomène. Sur les 11 communes du territoire seules deux connaissent un solde migratoire négatif : Gien et Le Moulinet. La ville-centre est ainsi la principale touchée par la migration vers l'extérieur, d'une part vers les communes plus périphériques du territoire mais aussi des territoires voisins (notamment certaines communes de du Pays Giennois).

Au total ce sont 691 habitants qui ont quitté le territoire entre 2007 et 2013.

3.4.2 Solde Naturel

Le solde naturel s'observe par la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période donnée.

Dans le cas de la CDCG, le mouvement naturel de population a un impact plus faible et constant sur les évolutions démographiques. A la différence du solde migratoire, le solde naturel est resté positif entre 1968 et 2013, ce qui signifie que le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Le maintien de l'excédent du solde naturel permet donc d'atténuer les effets du départ de population.

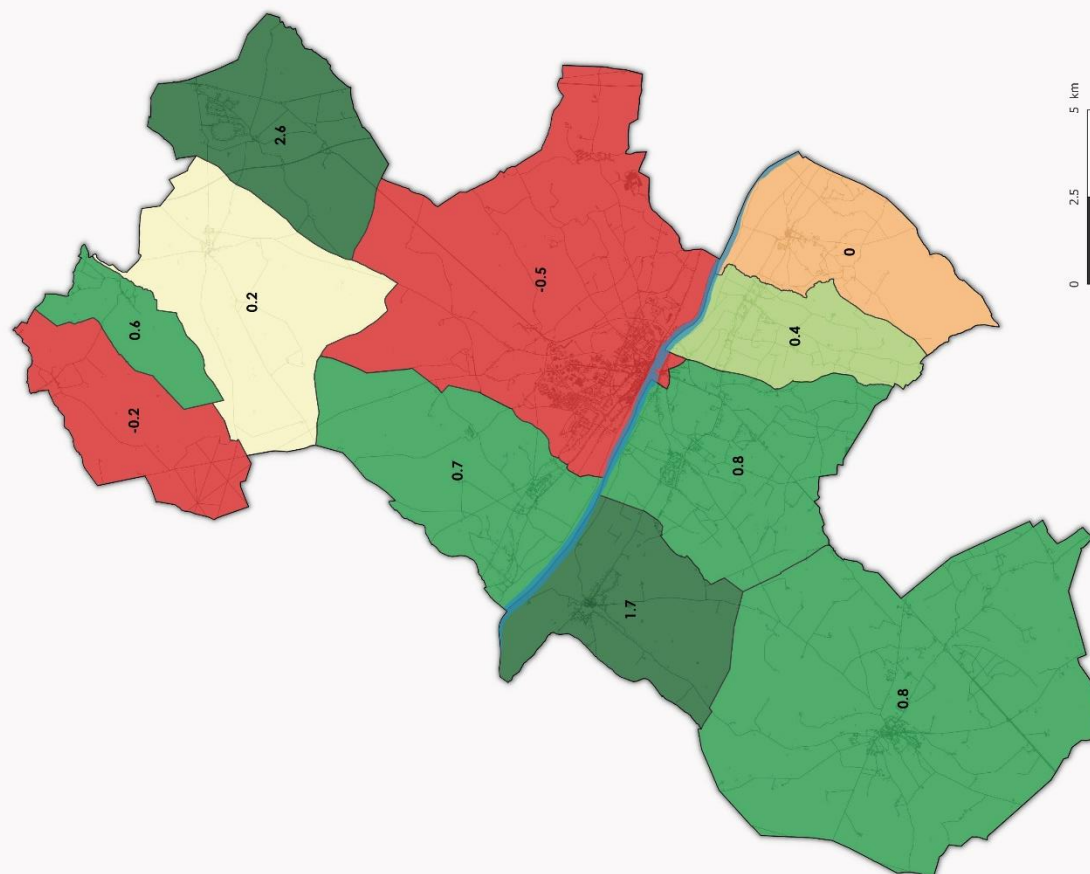
Néanmoins, l'apport du solde dans les variations annuelles moyennes est devenu plus faible après 1990. Il s'est stabilisé autour de + 0,2 % par an de croissance naturelle ce qui a correspondu sur la période 2007-2013 à l'apport de 266 habitants.

Là encore, les communes ne disposent pas d'un taux uniforme :

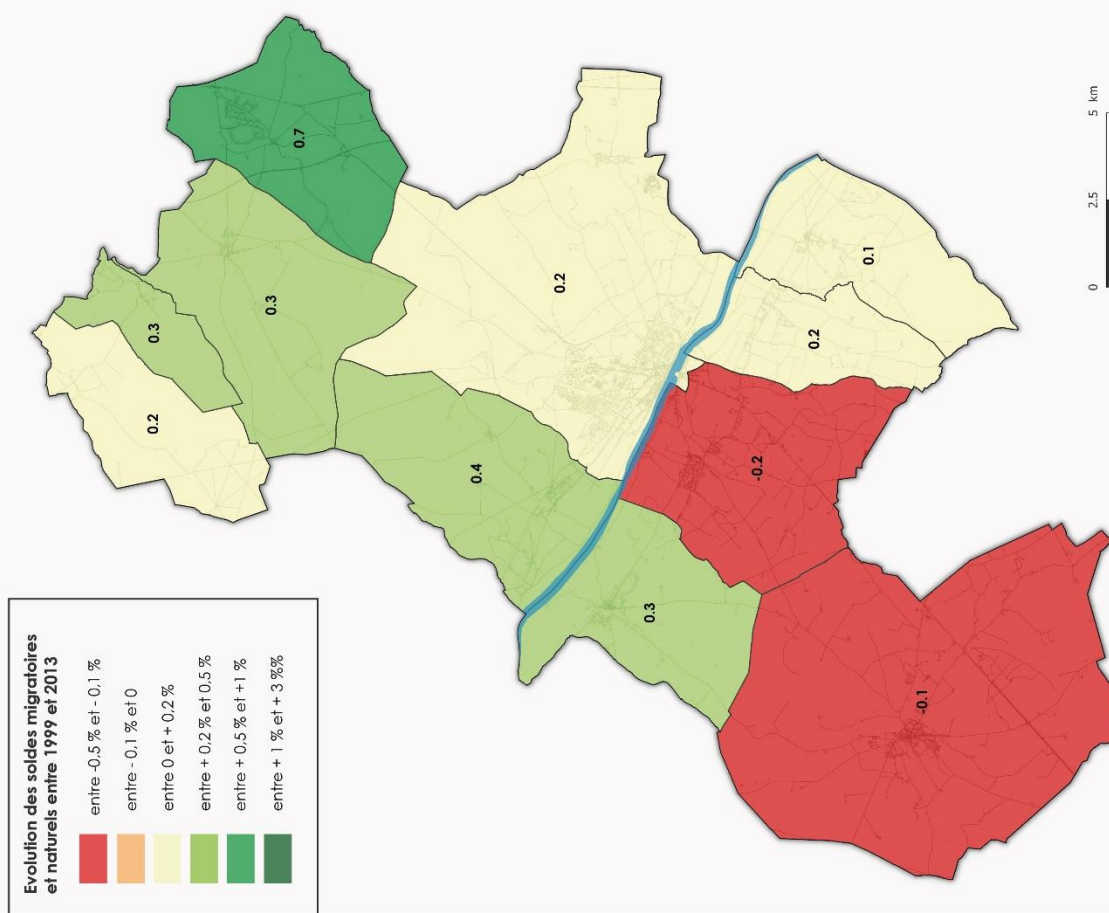
- Les communes de Coullons et de Poilly présentent un solde naturel négatif. Cette tendance est le plus souvent un indicateur de la tendance au vieillissement de la population pour les territoires concernés.
- Les communes de Gien, Saint-Martin, St-Brisson et Le Moulinet connaissent un taux de croissance naturelle relativement faible.
- Les communes de Nevoy, St-Gondon, Les Choux, Langesse connaissent un solde naturel positif, généralement comprise entre + 0,3 et + 0,4 %, à l'exception de Boismorand qui se démarque à l'échelle intercommunale avec des natalités largement supérieures aux décès (+ 0,7 %).

Ainsi sur la période 1999 à 2013, le solde naturel a été source de 558 nouveaux habitants alors que le solde migratoire a marqué le départ de 54 habitants, comprenant une perte de 691 habitants entre 2007 et 2012, compensée par l'apport de 637 habitants durant la période précédente (1999-2007).

Evolution du **Solde migratoire** entre 1999 et 2013



Evolution du **Solde naturel** entre 1999 et 2013



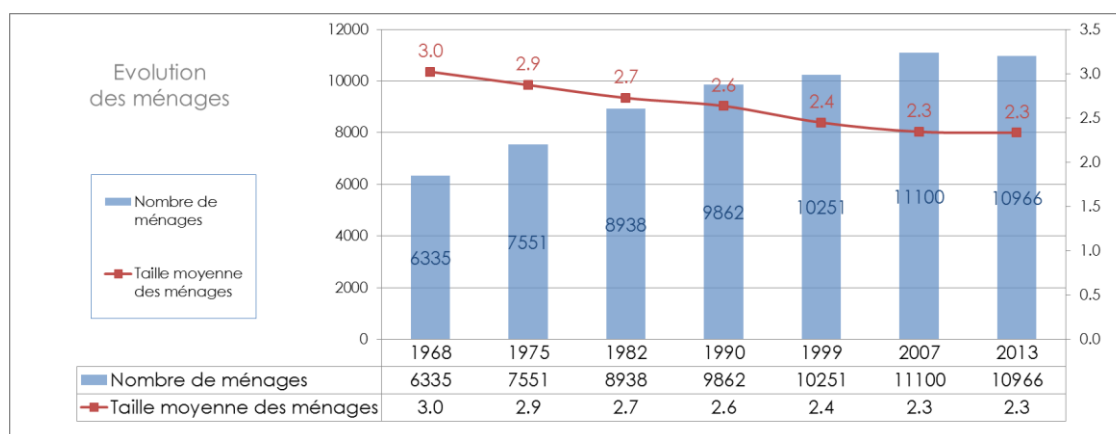
3.5 Ménages et structures familiales

3.5.1 Evolution du nombre de ménage et phénomène de desserrement

En 2013, la CDCG accueille 10 966 ménages. L'évolution du nombre de ménages sur le territoire permet de constater une croissance quasi-continue de 1968 à 2013. Les évolutions des ménages giennois sont à mettre en corrélation avec celle de la population. La baisse démographique ne peut s'expliquer que par la seule question du déménagement de ménages vers des communes en dehors de communauté de communes : entre 2007 et 2013, si le territoire a connu une baisse de 536 habitants, il a gagné 79 ménages. Ce sont donc des évolutions internes à la composition de ces ménages qui sont à avancer.

En effet, on observe à l'échelle de la Communauté des Communes Giennoises, la dynamique de desserrement de la taille des ménages connu sur l'ensemble du territoire national.

Un ménage de l'intercommunalité a ainsi perdu en moyenne 0,6 personnes en 40 ans. D'une taille moyenne de 2,9 personnes par ménages, les ménages giennois compte désormais une moyenne de 2,26 personnes. Cette taille se situe exactement au niveau de la moyenne départementale.

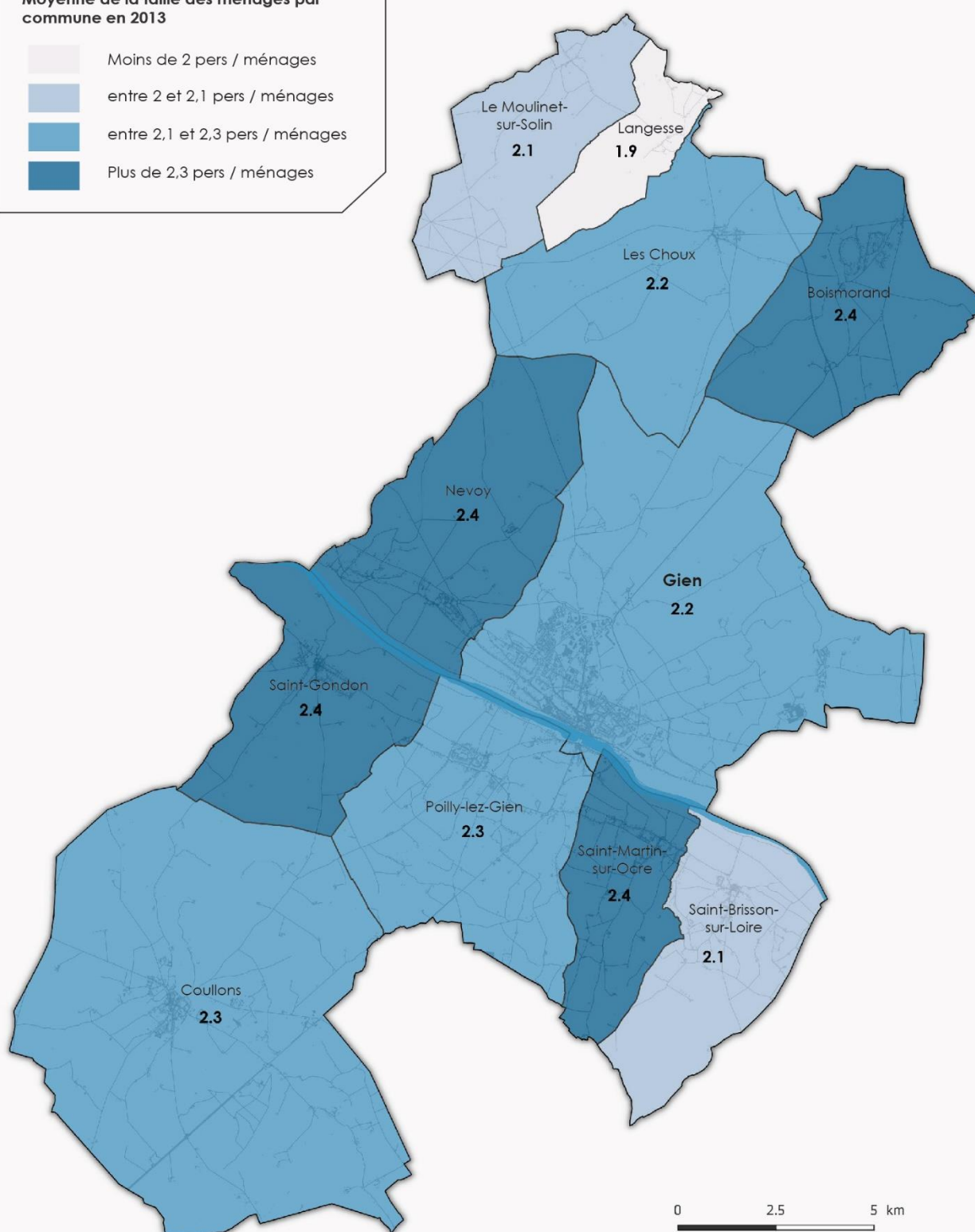
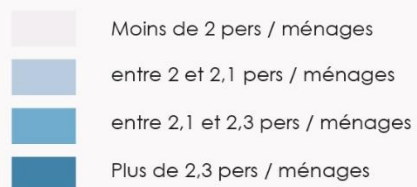


La taille moyenne des ménages est inégale selon les communes. On distingue :

- Des communes ayant plus fortement été touchées par le phénomène de desserrement. Il s'agit principalement des communes situées sur les périphéries nord-ouest et sud-est du territoire comme Langesse, Le Moulinet-sur-Solin et St-Brisson-sur-Loire qui comptent une taille moyenne inférieure ou égale à 2,1 habitants par ménage.
- Des communes centrales se situant dans la moyenne intercommunale, entre 2,2 et 2,3 personnes par ménages comme Gien, Les Choux, Poilly-lez-Gien et Coullons.
- Des communes présentant une moyenne plus importante de 2,4 habitants par ménages : Boismorand, Nevoy, Saint-Gondon et St-Martin-sur-Ocre.

Taille moyenne des ménages

Moyenne de la taille des ménages par commune en 2013



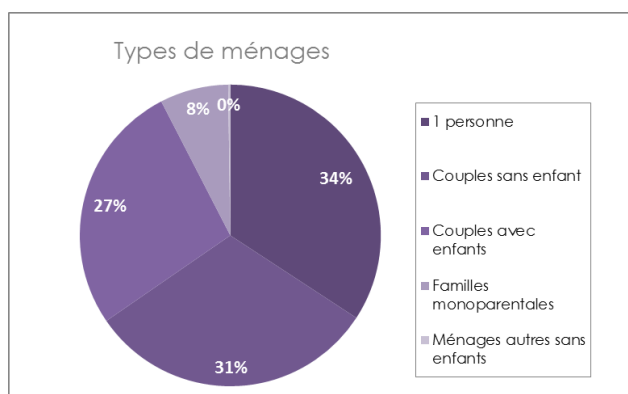
3.5.2 Types de ménages

Au sens de l'INSEE, une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Les ménages de la communauté de communes se constituent en majorité de familles avec 66 % des ménages giennois (7068 familles).

Le cas des personnes vivants seules dans leurs logements (ne constituant donc pas une famille) est une tendance très présente sur le territoire : elle concerne plus d'un ménage sur trois (34 0%). Leur représentation tend par ailleurs à augmenter (+ 0,6 % entre 2007 et 2013).

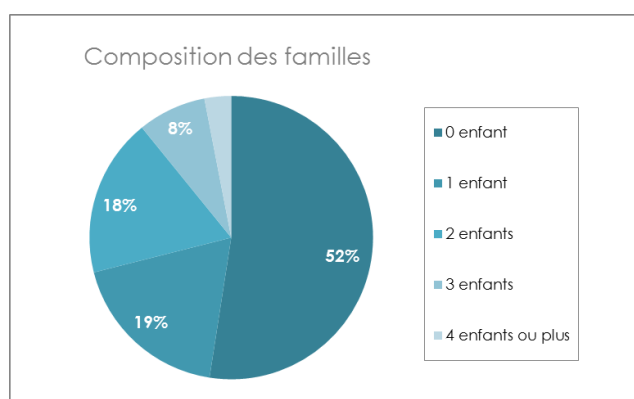


	2007	2013	% en 2013
1 personne	2694	2938	35 %
Couples sans enfant	2718	2631	31%
Couples avec enfants	2238	2048	24 %
Familles monoparentales	500	687	8 %
Ménages autres sans enfants	190	25	0 %
Nombre de ménages	8341	8484	100 %

3.5.3 Composition des familles

Pour les 7 068 familles giennaises, celles-ci se composent :

- En majorité de couple sans enfant avec 33724 ménages (34 % des ménages). Il s'agit soit de jeunes couples sans enfants ou de familles dont les enfants ont quitté le foyer familial.
- A part quasi-égale (13 % des ménages), viennent ensuite les familles possédant 1 enfant (1320 ménages) ou 2 enfants (1285 ménages).
- Les familles de 3 enfants sont au nombre de 555 sur le territoire (5 % des ménages).
- Les 216 familles de 4 enfants ou plus sont minoritaires, ne représentant seulement 2 % des ménages (soit 3 % des familles).

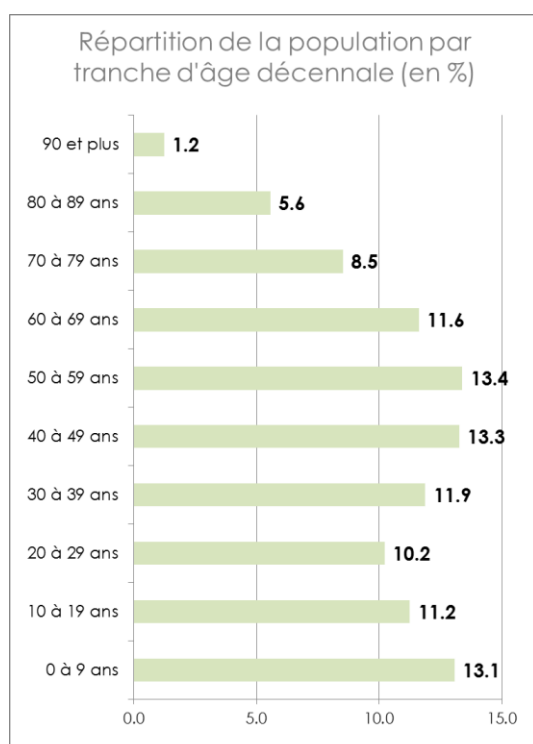


Au sein de cet ensemble, les familles monoparentales constituent 7 % des ménages (11% des familles).

Taille des familles	2007	2013	% en 2013
0 enfant	3009	2860	33.7
1 enfant	1050	1207	14.2
2 enfants	972	883	10.4
3 enfants	337	335	3.9
4 enfants ou plus	99	111	1.3

3.6 Structure de la population par tranche d'âge/ indice de jeunesse.

3.6.1 Une tendance au vieillissement de population



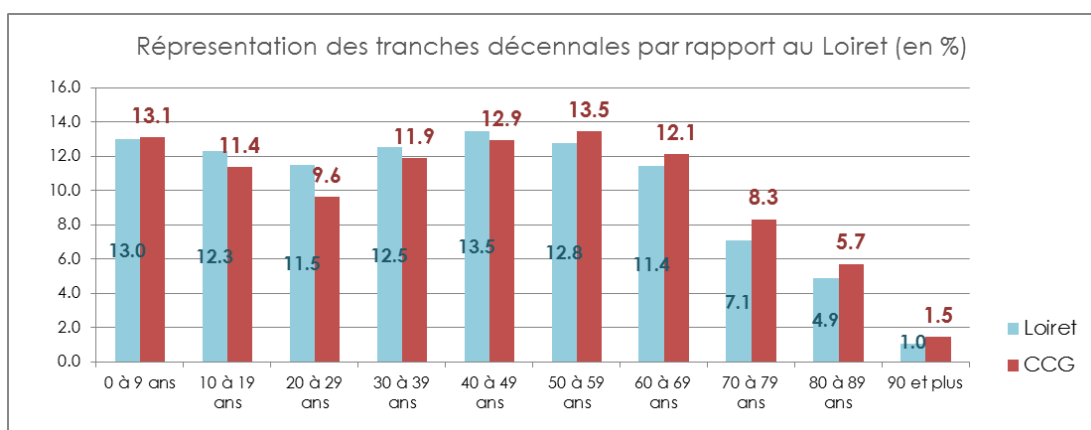
La population de la Communauté des Communes Giennoises est plus âgée que la moyenne départementale du Loiret :

- La population dont l'âge est inférieur à 30 ans représente 34 % de la population contre 37 % à l'échelle du département ;
- Celle des 30-60 ans est de 38 % contre 39 % sur l'ensemble du Loiret ;
- Et enfin celle des 60 ans et plus est de 28 % contre 24 % sur le département.

A l'observation de la pyramide des âges (classée par tranche d'âge décennale), on observe que la tranche des 40-59 ans est désormais la plus représentative suivie de peu par celle des 40-50 ans et de 0-10 ans.

La structure des âges de la population intercommunale laisse transparaître un creux au niveau de la tranche d'âge des 10-40 ans. Cette tranche de la population correspond à la fois aux jeunes en cours de cursus scolaire ou en cursus universitaire et aux jeunes travailleurs.

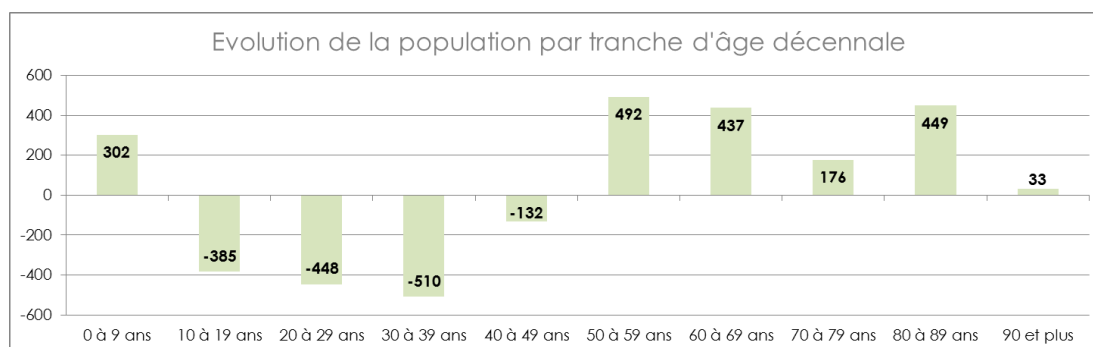
La tranche de 15-29 ans, qui comprend les futurs parents, est faiblement (17,4 %) représentée, ce qui devrait entraîner une baisse des natalités et poursuivre le phénomène de vieillissement de la population.



Au regard de la moyenne départementale, la CDCG présente une sous-représentation des moins de 50 ans, et tout particulièrement des 20-30 ans, en parallèle d'une surreprésentation des plus de 50 ans, très marquée notamment sur les 60-90 ans.

L'analyse de l'évolution des tranches d'âges entre 1999 et 2013 permet de constater que ce constat relève d'une dynamique en cours. La population Giennoise a connu un fort vieillissement qui tendra vraisemblablement à se poursuivre dans les années à venir avec :

- Une baisse des moins de 20 ans couvrant une chute importante de 10-20 ans et une augmentation des 0-10 ans révélateur des natalités et de l'arrivée de famille avec jeune enfants sur le territoire.
- Une baisse importante des 20-50 ans (majeure partie de la classe active de ma population) et plus spécialement des 30-40 ans (- 510 personnes) et des 20-30 ans (-448 personnes).
- Une forte augmentation des plus de 50 ans et tout particulièrement de 50-60 ans, classe qui a connu la plus forte croissance (+ 492 personnes) suivie des 80-90 ans et des 60-70 ans qui ont connues une croissance supérieure à 400 personnes.



	1999	2007	2013	% en 2013
0 à 9 ans	3 025	3 304	3 354	11.8 %
10 à 19 ans	3 246	3 132	2 902	12.7 %
20 à 29 ans	3 050	2 723	2 464	11.9 %
30 à 39 ans	3 533	3 392	3 040	13.8 %
40 à 49 ans	3 506	3 627	3 304	13.7 %
50 à 59 ans	2 914	3 493	3 442	11.4 %
60 à 69 ans	2 520	2 579	3 099	9.9 %
70 à 79 ans	1 992	2 231	2 128	7.8 %
80 à 89 ans	967	1 260	1 460	3.8 %
90 et plus	283	317	373	1.1 %

Globalement, il peut être observé que ce sont les communes rurales et périphériques qui sont les plus confrontées à la forte représentation des classes les plus âgées et notamment des plus de 60 ans avec plus de 30 % de leur population : à Coullons, Poilly-lez-Gien et Les Choux .

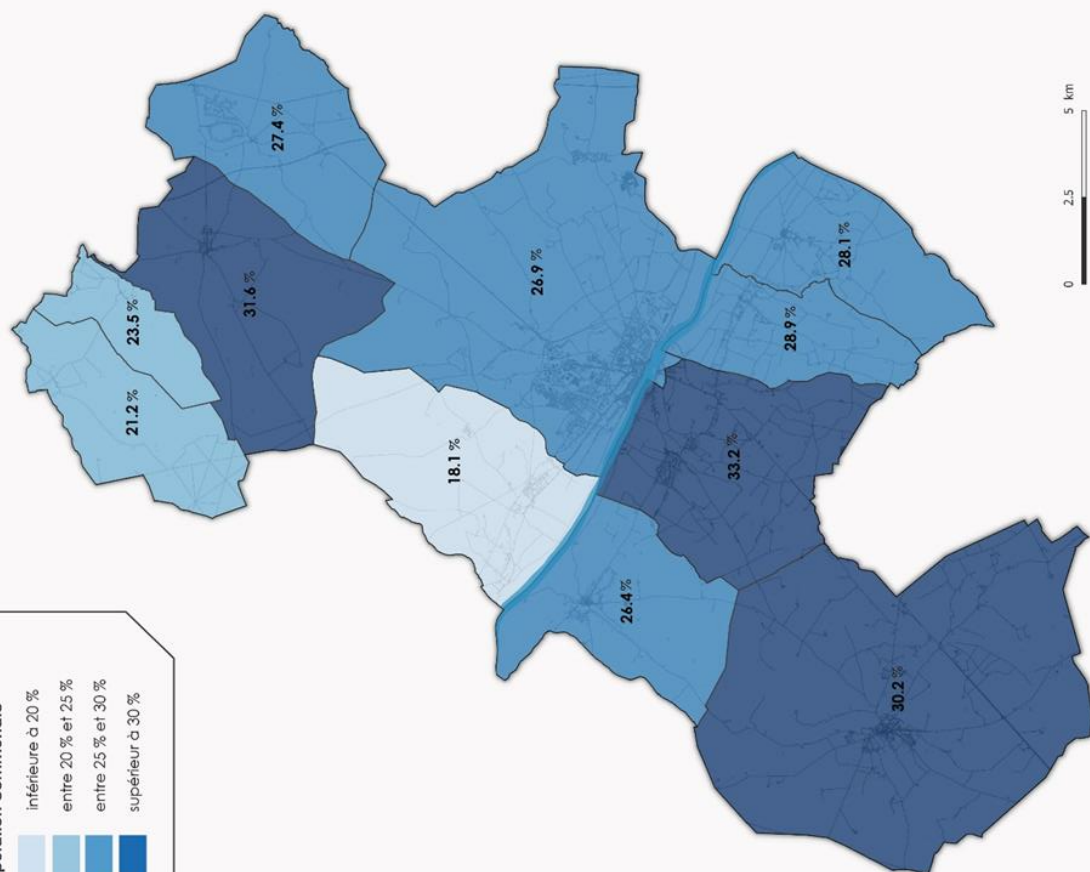
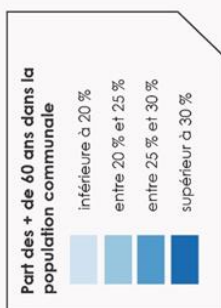
La majorité des communes comprend un taux situé entre 25 et 30 % de plus de 60 ans.

Les taux les plus faibles concernent les communes de Le Moulinet-sur-Solin et Langesse avec un minimum atteint à Nevoy avec seulement 18 %.

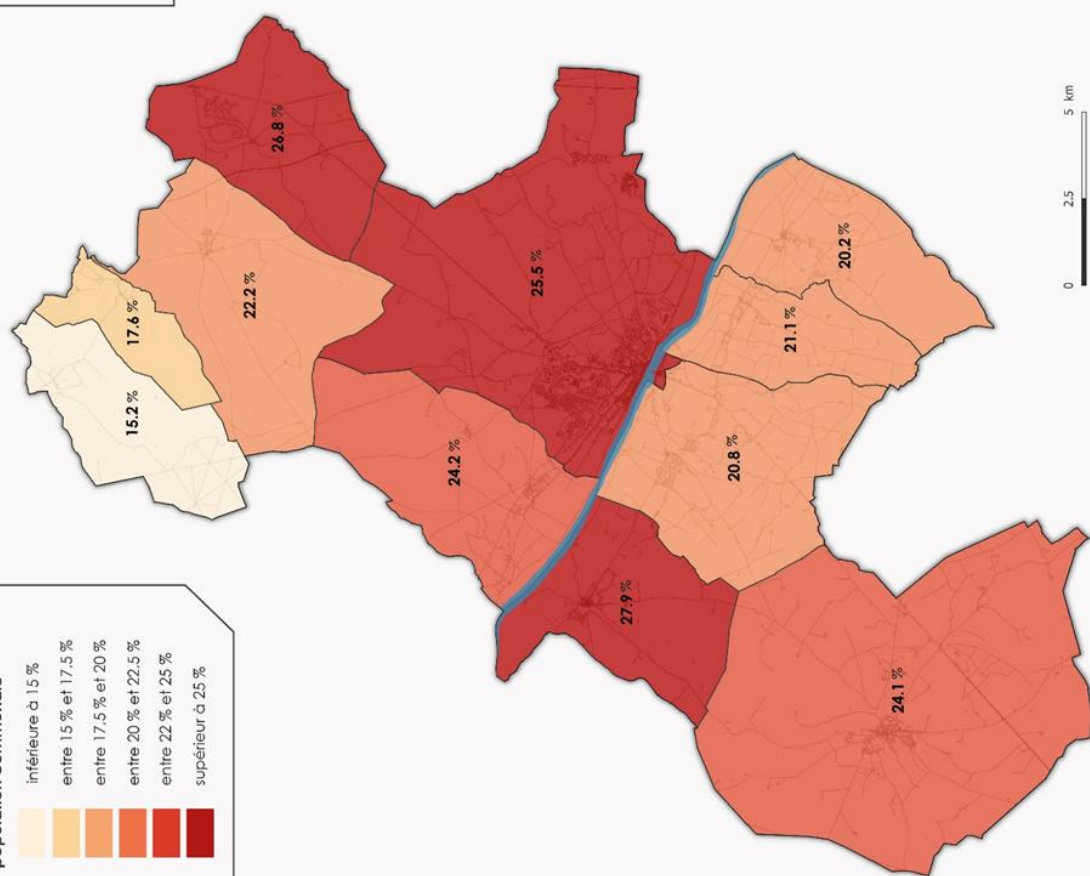
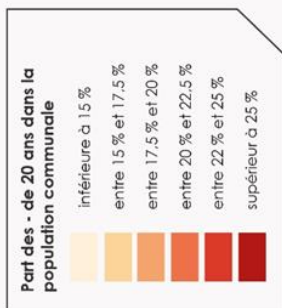
Les communes abritant le plus de jeunes de moins de 20 ans sont Saint-Gondon, Boimorand, Gien (entre 25 et 28 %) suivies de Nevoy et Coullons (entre 22 et 25 %). En matière de répartition des jeunes sur le territoire les écarts sont moins marqués que pour les plus de 60 ans. La majorité des communes présente un taux entre 20 et 25 %. La commune de Le Moulinet se démarque en accueillant que 18 % de moins de 20 ans alors que Boismorand, Saint-Gondon et Gien ont plus d'1/4 de leur population dans les tranches jeunes.

Commune	Moins de 20 ans	20-60 ans	Plus de 60 ans	Total
BOISMORAND	228	389	234	852
	27 %	46 %	27 %	100 %
CHOUX	105	219	150	474
	22%	46 %	32 %	100 %
COULLONS	596	1132	748	2476
	24 %	46 %	30 %	100 %
GIEN	3734	6952	3942	14629
	26 %	48 %	27 %	100 %
LANGESSE	12	40	16	68
	18 %	59 %	24 %	100 %
MOULINET-SUR-SOLIN	20	84	28	132
	15 %	64 %	21 %	100 %
NEVOY	284	675	212	1171
	24 %	58 %	18 %	100 %
POILLY-LEZ-GIEN	492	1089	785	2365
	21 %	46 %	33 %	100 %
SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	207	531	288	1027
	20 %	52 %	28 %	100 %
SAINT-GONDON	314	515	298	1127
	28 %	46 %	26 %	100 %
SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	263	621	359	1243
	21 %	50 %	29 %	100 %

Représentation des **plus de 60 ans** dans la population des communes

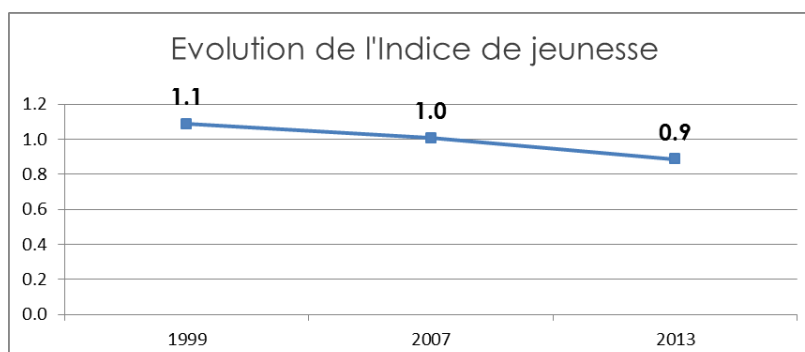


Représentation des **moins de 20 ans** dans la population des communes



3.6.2 Indice de jeunesse

Découlant des éléments avancés précédemment, l'indice de jeunesse permet de synthétiser le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus sur le territoire intercommunal.



La tendance au vieillissement de la population est visible dans l'évolution de l'indice de jeunesse. D'un ratio de 1,1 en 1999 la tendance a connu une baisse. Le point d'équilibre entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans est atteint en 2007 et deviendra négatif dans la seconde moitié des années 2000. En 2013, il est de 0,9 c'est-à-dire que les plus de 60 sont désormais majoritaires.

Cet indice inférieur à 1 signifie que la structure démographique endogène de l'intercommunalité n'est plus en mesure d'assurer son renouvellement naturel.

La grande majorité des communes de la CDCG présente un indice de jeunesse inférieur à 1 : huit communes ont un indice supérieur à 1 pour seulement trois communes dépassant le point d'équilibre des habitants de moins de 20 ans (< 1).

Les communes rurales sont les plus touchées par cette surreprésentation des plus de 60 ans notamment sur les périphéries du territoire. Les indices les plus faibles sont atteints à Poilly-lez-Gien (0,6), Saint martin, Saint-Brissou, Les Choux, Le Moulinet (0,7).

Les communes de Langesse, Coullons et Gien ont un indice de jeunesse légèrement inférieur à 1 (entre 0,8 et 0,9).

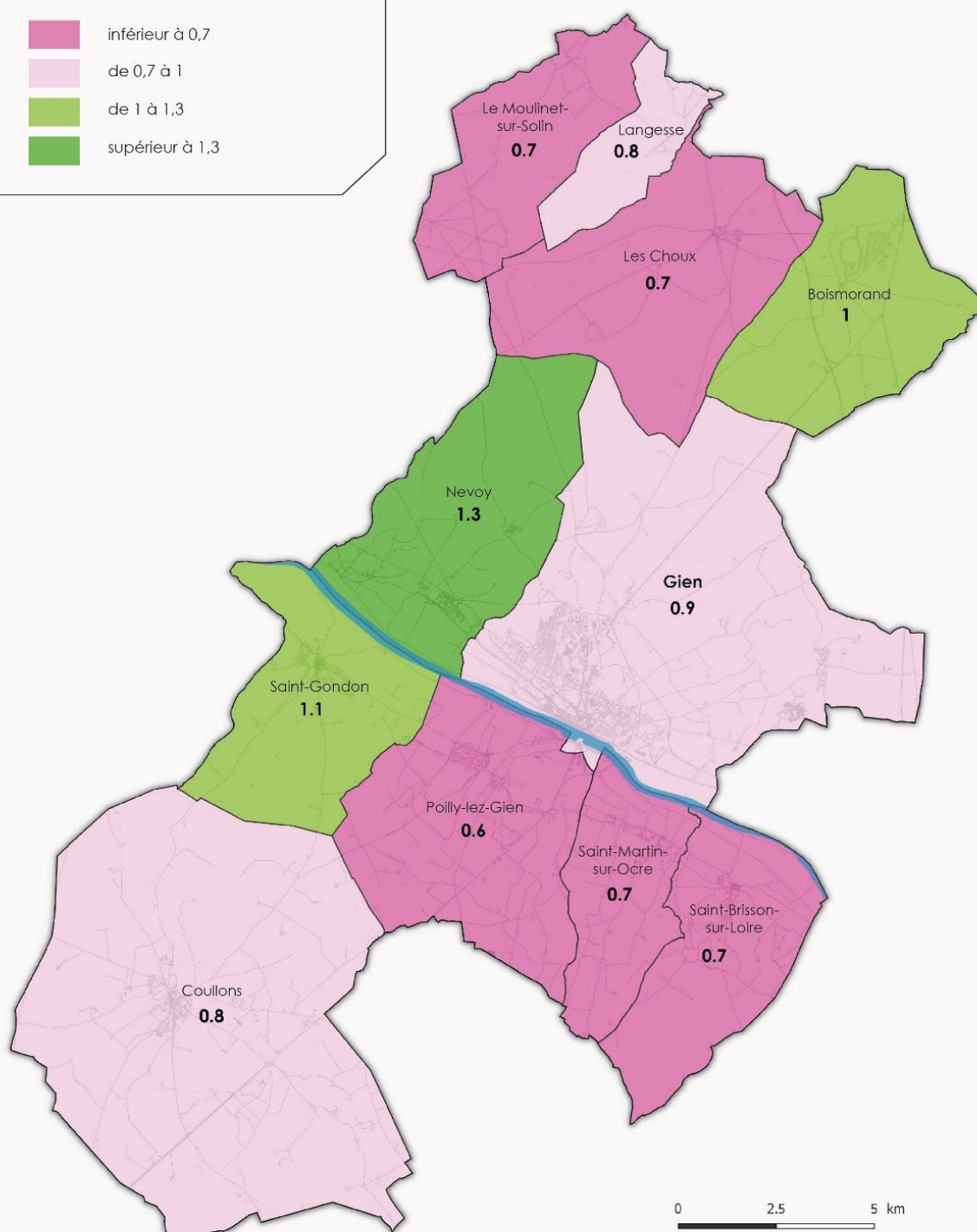
Seules Boimorand, Saint-Gondon et Nevoy présentent une surreprésentation très marquée des moins de 20 ans au regard des + de 60 ans.

Cet élément permet de constater que la structure plutôt âgée de la population Giennoise se rapproche davantage de celle des départements voisins que de son département. En effet, alors que le Loiret possède en effet un indice de jeunesse de 1,2 ceux du Cher, de la Nièvre et de l'Yonne sont tous inférieurs à 1.

Indice de jeunesse par commune

Indice de Jeunesse par commune

- inférieur à 0,7
- de 0,7 à 1
- de 1 à 1,3
- supérieur à 1,3

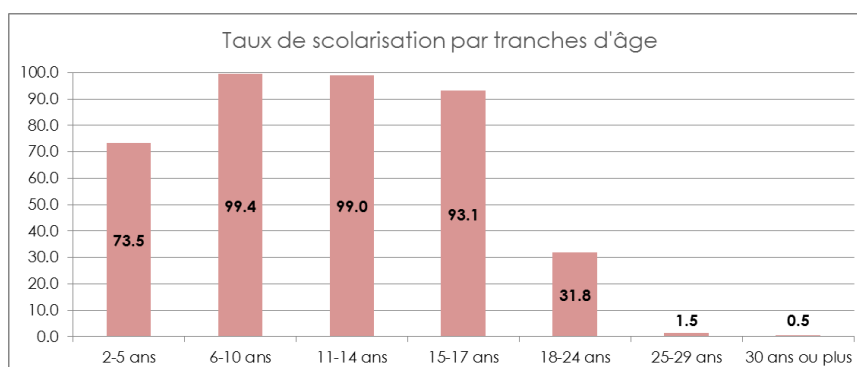
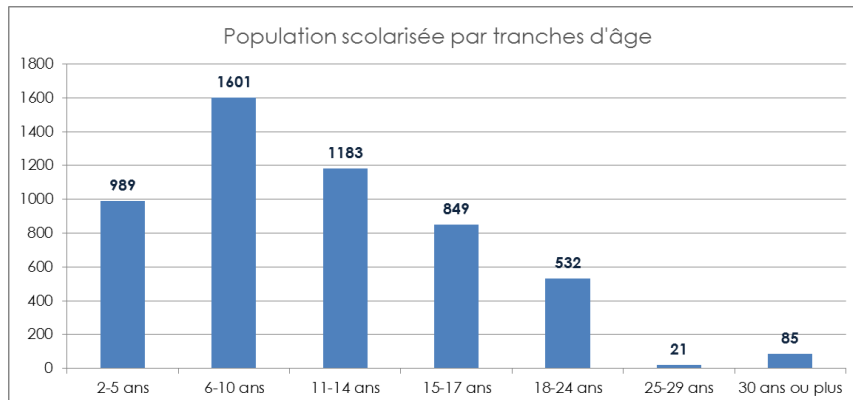


3.7 Catégorie socioprofessionnelle et niveau de formation

3.7.1 Scolarisation et niveau de formation de la population intercommunale

En 2013, 5 260 habitants étaient en cours de formation, soit 20,5 % de la population. La répartition par tranche d'âge des personnes en cours de formation permet d'appréhender le niveau de scolarité :

- 2 à 5 ans : Cette tranche correspond à la scolarisation en école maternelle et représente 18,8 % des personnes scolarisées. 73,5 % des enfants entre 2 et 5 ans de la CC sont scolarisés.
- 6 à 10 ans : Cette tranche correspond à la scolarisation en école primaire et représente la tranche d'âge la plus scolarisée avec 30,4 % des scolarisés intercommunaux. 99,4 % des enfants entre 6 et 10 ans sont scolarisés.
- 11 à 14 ans : Cette tranche d'âge correspond à la scolarité en collège et représente 22,5 % des scolarisés pour un taux de scolarité important de cette tranche d'âge à 99 %.
- 15-17 ans : Cette tranche correspond à la fin de l'enseignement secondaire soit les formations en lycée et CAP. Elle concerne 16,1 %
- 18-24 ans : Cette tranche renvoie à l'enseignement supérieur (BTS et formations universitaires) qui ne représente que 0,4 % des personnes scolarisées et 1,5 % de la tranche d'âge. Cette faible représentation s'explique principalement par la faible offre en formation sur le territoire et la proximité avec le pôle universitaire orléanais.
- 25 ans et plus : Les personnes de plus de 25 ans représentent 2 % des scolarisés du territoire. Il s'agit par ailleurs majoritairement de personnes en cours de reconversion professionnelle ou de reprise scolaire.



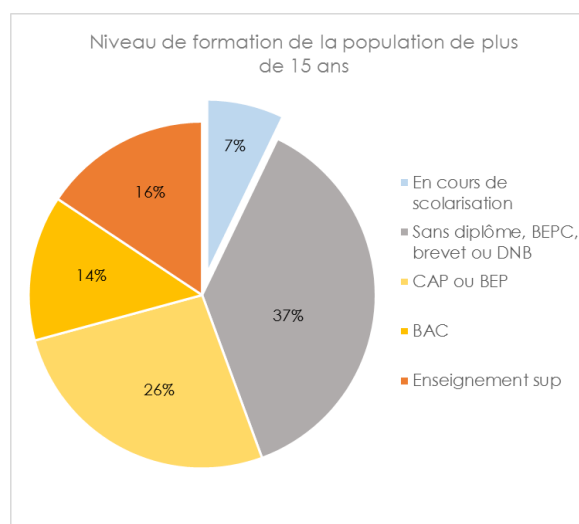
3.7.2 Niveau de formation des habitants de plus de 15 ans

La population de plus de 15 ans, c'est-à-dire la population en âge ou en voie d'entrer dans la vie active, représente 81,1 % de la population totale.

On observe globalement un faible niveau de formation à l'échelle de la communauté de commune :

- 37 % des habitants ne possèdent pas de diplôme. Ce taux est bien supérieur à la moyenne nationale de 29 %.
- Les diplômés d'un CAP ou d'un BEP sont plus représentés à l'échelle de Gien avec 26 % contre 21 % à l'échelle nationale.
- La représentation des diplômés du Bac est au niveau de la moyenne nationale avec 14 %.
- Enfin, les diplômés de l'enseignement supérieur sont proportionnellement moins bien représentés avec seulement 7 % des plus de 15 ans contre 24 à l'échelle nationale.

Ce niveau de formation plus faible s'explique par le caractère à la fois industriel et rural du territoire.



3.7.3 Catégories socio-professionnelles (CSP)

Concernant les catégories socio-professionnelles, on observe qu'une majorité de la population entre 25 et 54 ans appartient à la CSP des ouvriers (34,2 %). Il s'agit également de la classe la plus touchée par le chômage puisque 19,4 % des effectifs en en situation de chômage.

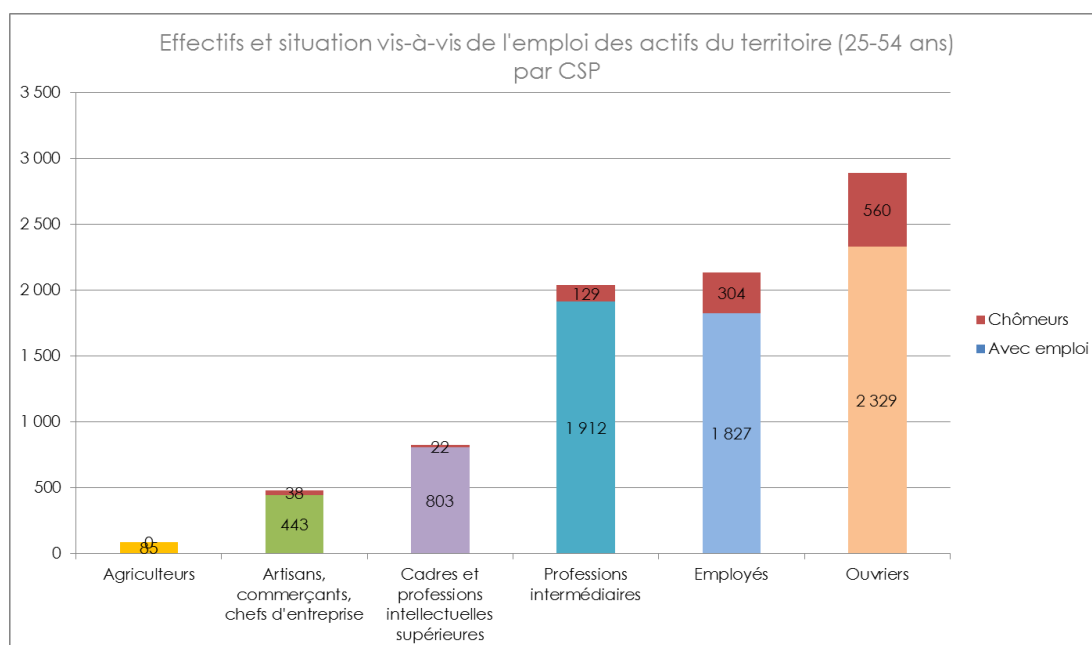
Les employés représentent 25,2 % des actifs entre 25-55 ans. Cette classe est également très impactée par le chômage, à hauteur de 14,3 %.

Les cadres et les professions intellectuelles supérieures représentent pour leur part 9,8 % des actifs pour un taux de chômage très faible de 2,7 %. Cette catégorie d'actifs est ainsi la moins confrontée au chômage tant en proportion qu'en effectifs (22 chômeurs).

Ensuite, les artisans, les commerçants et chefs d'entreprise sont plus faiblement représentés : seulement 5,7 % des actifs de l'échantillon avec 8,5 % au chômage.

Le territoire comporte également 85 exploitants agricoles (1 % des actifs entre 25 et 54 ans).

Catégories Socio-Professionnelles (CSP)	avec emploi	au chômage	% au chômage	Total de la CSP	% de la CSP
Agriculteurs	85	0	0 %	85	1 %
Artisans / commerçants / chefs d'entreprises	443	38	7.9 %	481	5.7 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	803	22	2.7 %	825	9.8 %
Professions intermédiaires	1912	129	6.3 %	2041	24.1 %
Employés	1827	304	14.3 %	2131	25.2 %
Ouvriers	2329	560	19.4 %	2889	34.2 %
Total	7399	1053	12.5 %	8452	100 %

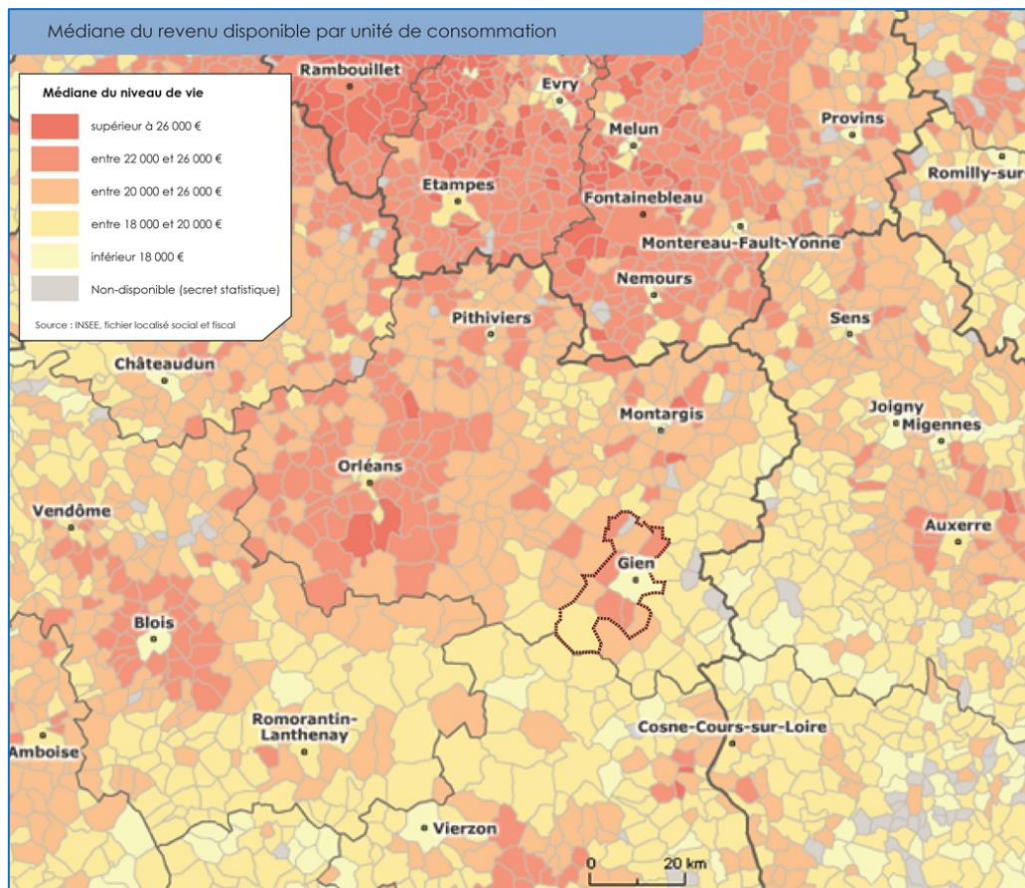


3.7.4 Revenus des ménages

En lien direct avec le niveau de formation et les catégories socio-professionnelles, il peut être observé que les revenus médians (la médiane du niveau de vie) des Unité de Consommation de la CDCG sont globalement plus faibles que la moyenne du Loiret.

Les revenus (médiane du niveau de vie dit NVM) sont globalement plus faibles que ceux du reste du Loiret : **19370 €** localement (contre 20677 € pour le département).

L'unité de consommation est obtenue par l'intermédiaire d'un système de pondération qui attribue un coefficient à chaque membre du ménage. Il vise à permettre la comparaison des niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.



La majorité des communes présente un NVM plus élevé que la moyenne du Loiret, bien qu'il existe des disparités entre les communes entre :

- Les communes de Nevoy, Le Moulinet, Poilly et Saint-Martin possèdent un revenu supérieur à 22000 €.
- Saint-Gondon, Saint-Brisson et Les Choux, un revenu supérieur à 20 000 €
- Coullons présente un niveau de vie situé à la moyenne départementale.

Seule la commune de Gien possède un NVM plus faible (17626 €). La commune centre se démarque par un plus grand nombre de ménages, du fait de sa jeune population, plus modestes.

Élément de synthèse : « Démographie, population et ménages »

En termes **de répartition de la démographie intercommunale**, la Communauté des Communes Giennoises montre un caractère plus urbain que les territoires voisins de l'Est du Loiret avec :

- La ville centre de Gien qui concentre 57 % de la population intercommunale.
- Deux communes péri-urbaines importantes de plus de 2000 habitants (Coullons et Poilly-lez-Gien) représentant 19 % de la population.
- Une majorité de communes rurales moins importantes (entre 2000 et 800 habitants) abritant 21 % de la population intercommunale.
- Trois communes périphériques très rurales de moins de 500 habitants (Les Choux, Le Moulinet-sur-Solin et Langesse) accueillant 2,7 % de la population de la CDCG.

En termes **d'évolution de la démographie intercommunale**, la Communauté des Communes Giennoises est confrontée à une certaine stagnation de sa population avec une évolution annuelle moyenne de - 0,3 % / an (entre 2008 et 2013) induite par :

- Une perte de population concentrée sur la commune de Gien et partiellement compensée par la croissance de communes limitrophes comme Boismorand, Saint-Gondon, Coullons, Poilly-lez-Gien ou Nevoy.
- Un solde migratoire négatif depuis la deuxième moitié des années 2000 (- 0,4 %/an entre 2007 et 2013).
- Un solde migratoire demeurant positif mais ne permettant pas de compenser le départ de population (+ 0,2 % / an).
- Des tendances récentes (depuis 2013) encourageante avec un regain d'attractivité du territoire pour une population venue de l'extérieur.

En matière de **caractéristique de la population et des ménages**, on peut retenir :

- Une surreprésentation des tranches d'âge de plus de 50 ans au regard de la moyenne départementale.
- La population jeune et intermédiaire (entre 10 et 50 ans) voyant ses effectifs chuter.
- Une tendance au vieillissement de population se traduisant par une baisse de l'indice de jeunesse (entre 1999 et 2013, il est passé de 1,1 à 0,9).
- La poursuite du desserrement de la taille moyenne des ménages avec une TM désormais de 2,3 personnes / ménage.
- Un niveau de vie globalement inférieur à la moyenne du Loiret et une concentration des ménages les moins aisés sur la commune de Gien.
- Un niveau de qualification globalement en dessous des tendances du Loiret.

Enjeux

En matière de croissance démographique :

- La reconquête de l'attractivité démographique.
- Le respect de la hiérarchie du rôle résidentiel à jouer des communes au regard de leur place dans l'armature territoriale (SCoT) afin de privilégier une adéquation lieu de vie /pôle d'emplois et de services.
- La réaffirmation de la place de la commune centre de Gien dans l'accueil de population en identifiant les causes du solde migratoire négatif (inadéquation entre offre et demande, dégradation de l'habitat ancien, réhabilitations coûteuses, etc.).

En matière d'adaptation aux changements démographiques et aux évolutions des ménages :

- La compensation de
- L'anticipation du vieillissement de la population et ses implications en terme économique (remplacement des départs à la retraite), résidentiel (besoin en logement plus petits, en logements adaptés) et de services (assistance à la personne, hébergements spécialisé, santé, etc.).
- L'adaptation de l'offre résidentielle aux besoins des ménages en termes de typologie, de taille et de coûts et notamment la demande à destination de logements plus petits.
- L'accueil de jeunes ménages notamment afin de soutenir les services publics (scolaire notamment).
- L'accueil d'une population dont la formation et/ou la qualification répond aux attentes nouvelles exprimées par des entreprises du territoire.
- L'amélioration de la mixité sociale sur le territoire et notamment au sein de la commune de Gien.

4. Le logement

4.1 Evolution du parc de logements et dynamique constructive

4.1.1 Evolution

En 2013, le parc de logements de la Communauté des Communes Giennoises comptait 13 224 unités, soit une augmentation globale de 9,8% par rapport à 1999. Ce parc se répartit en majorité sur les communes de Gien (57%) et Coullons (10,1%).

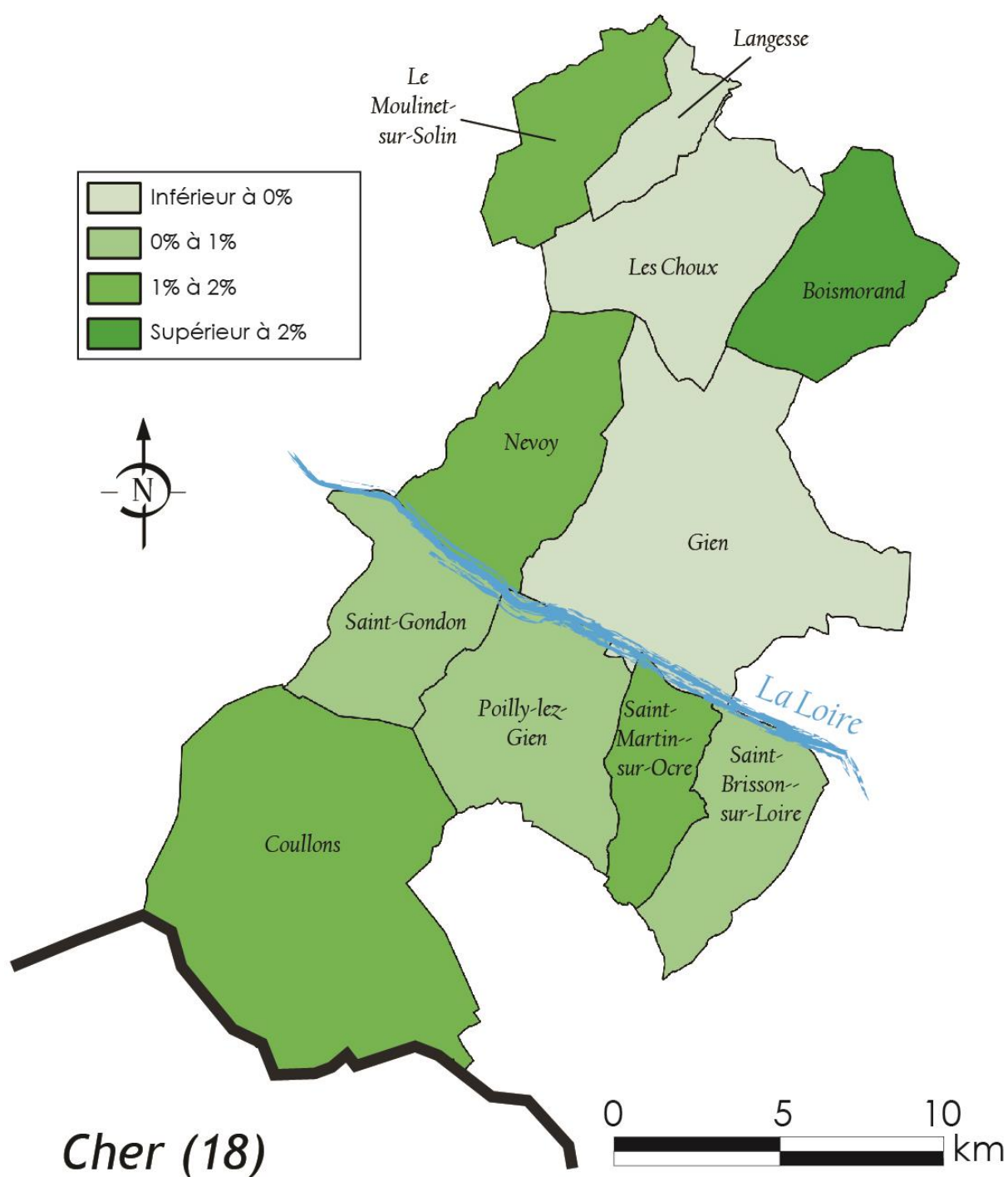
Tableau 1 : Nombre de logements en 2013

Commune	Nombre de logements en 1999 par commune	Nombre de logements en 2013 par commune	Evolution en % 1999/2013	Part en % dans la Communauté de Communes du Giennois en 2013
Boismorand	327	438	+33,9	3,3
Choux (Les)	226	284	+ 25,6	2,2
Coullons	1165	1332	+14,3	10,1
Gien	7246	7539	+4	57
Langesse	70	66	-5,7	0,5
Moulinet sur Solin (Le)	81	93	+14,8	0,7
Nevoy	455	558	+22,6	4,2
Poilly-lez-Gien	1051	1189	+13,1	9
Saint-Brisson-sur-Loire	500	572	+14,4	4,3
Saint-Gondon	457	580	+26,9	4,4
Saint-Martin-sur-Ocre	464	573	+23,5	4,3
Total	12 044	13 224	+9,8%	100%

Source: INSSE, RGP2013

Entre 1999 et 2013, l'évolution la plus importante en moyenne a été celle de la commune de Boismorand alors que la ville de Gien et les communes des Choux et de Langesse ont connu des variations négatives du nombre de logements. Pour la ville de Gien, cela est en lien avec les opérations de renouvellement urbain réalisées par le bailleur social (LogemLoiret) et la démolition de 255 logements aux Champs de la Ville à partir de l'année 2000.

Figure 221: Taux de variation annuel moyen des logements entre 1999 et 2013



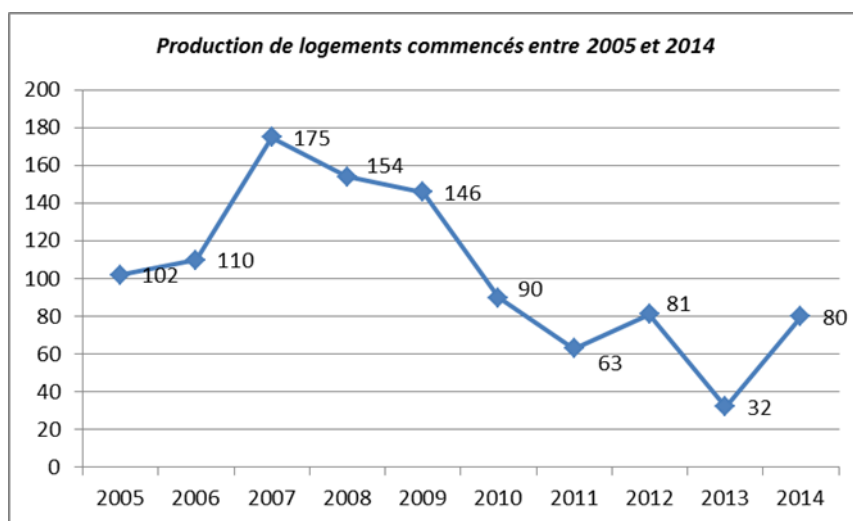
4.1.2 Dynamique constructive

Entre 2005 et 2014, 1033 logements ont été commencés au sein de la Communauté des Communes Giennes, soit une moyenne annuelle de 103 logements/an.

Les Communes de Gien et de Poilly-lez-Gien, pôles structurants du SCOT, ont accueilli le plus de nouvelles constructions : respectivement 50.8% et 10.5%.

La Communauté des Communes Giennes a connu une phase importante de constructions jusqu'en 2007 (175 logements) pour connaître depuis une chute continue.

Quelques opérations ponctuelles ont permis d'inverser la courbe comme en 2014 pour Nevoy ou Gien.



Graphique 1: Evolution du nombre de logements commencés 2005-2014

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total	En % CC
Boismorand	13	15	2	3	2	1	0	2	1	-	39	3.8%
Les Choux	9	7	2	1	1	3	1	0	0	1	25	2.4%
Coullons	13	7	15	11	14	13	6	6	2	3	90	8.7%
Gien	25	20	77	104	92	59	31	60	18	39	525	50.8%
Langesse	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	0.1%
Le Moulinet-sur-Solin	1	2	-	-	1	-	-	-	-	-	4	0.4%
Nevoy	12	2	22	5	10	1	6	2	3	33	96	9.3%
Poilly-lez-Gien	10	15	20	15	18	5	16	5	3	1	108	10.5%
Saint-Brisson-sur-Loire	6	9	6	5	1	0	1	3	1	1	33	3.2%
Saint-Gondon	7	22	21	1	0	1	2	1	1	1	57	5.5%
Saint-Martin-sur-Ocre	6	11	10	9	7	7	0	1	3	1	55	5.3%
Total CC Giennes	102	110	175	154	146	90	63	81	32	80	1033	100.0%

4.2 Situation énergétique de l'habitat : Un parc de logements légèrement plus énergivore que la moyenne départementale

4.2.1 Situation énergétique de l'habitat

Répartition du parc de logements selon la Diagnostic de performance Energétique (DPE)

Source : <http://www.observatoire-dpe.fr/>

INSEE, RGP 2013

Le graphique ci-dessous indique la répartition du parc de logements ayant fait l'objet d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) à l'occasion d'une vente ou d'une mise en location. Ces données sont issues de l'Observatoire des DPE de l'ADEME et porte sur 366 DPE exploitables enregistrés entre le 1^{er} janvier 2016 et le 11 octobre 2016 à l'échelle de la Communauté des Communes Giennes (communes de Boismorand, Coullons, Gien et Nevoy).

Graphique 2: Répartition des DPE par commune selon l'étiquette d'énergie au cours de l'année 2016

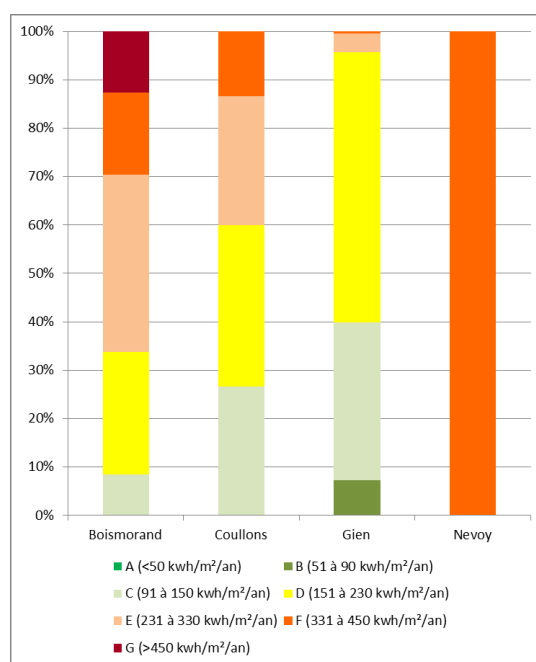
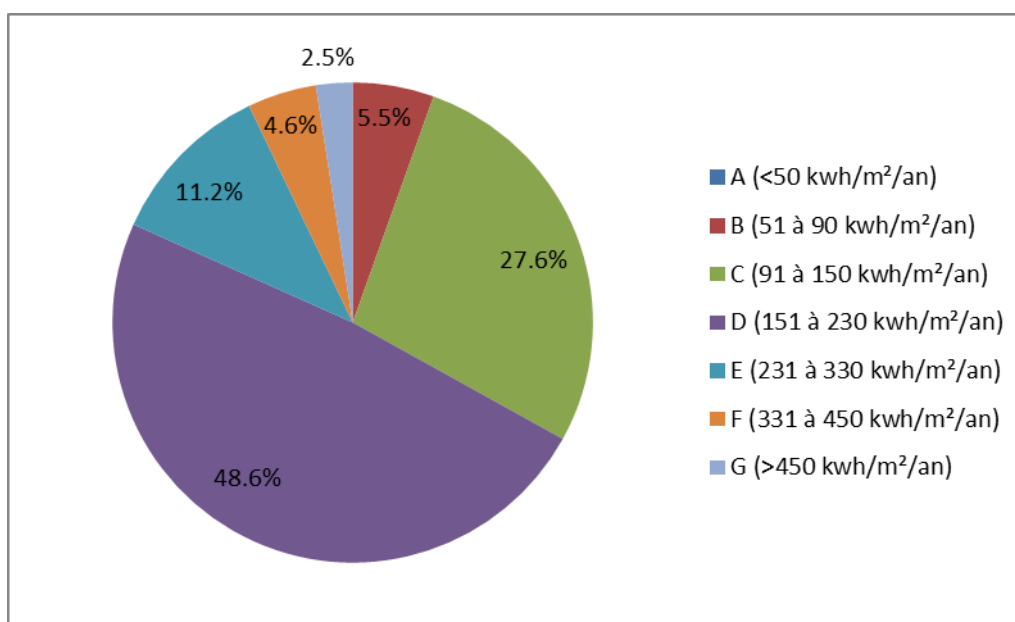


Tableau 2 : Répartition des DPE exploitables par commune concernée par étiquette énergétique – Année 2016

	Boismorand	Coullons	Gien	Nevoy	Total	En %
A (<50 kwh/m²/an)	0	0	0	0	0	0.0%
B (51 à 90 kwh/m²/an)	0	0	20	0	20	5.5%
C (91 à 150 kwh/m²/an)	6	4	91	0	101	27.6%
D (151 à 230 kwh/m²/an)	18	5	155	0	178	48.6%
E (231 à 330 kwh/m²/an)	26	4	11	0	41	11.2%
F (331 à 450 kwh/m²/an)	12	2	1	2	17	4.6%
G (>450 kwh/m²/an)	9	0	0	0	9	2.5%
Total	86	28	278	2	366	100.0%

Graphique 3 : Répartition des DPE exploitables à l'échelle de la Communauté des Communes Giennes



Ces DPE soulignent que le parc de logements sur le territoire est moyennement énergivore puisque les logements classés E, F ou G représentent que 18,3 % des DPE. Ces éléments ne sont pas en corrélation avec l'ancienneté des logements décrite ci-après qui identifie une majorité de logements construits entre 1945 et 1975. Cela peut s'expliquer par les programmes de réhabilitation via l'OPAH ou par type de logement mis en vente ou en location.

4.2.1.1 Le confort énergétique en 2013

La situation énergétique du parc de logements peut être analysée à travers l'année de construction du logement. En effet, au niveau national, l'âge du logement ainsi que son type, conditionnent en grande partie les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

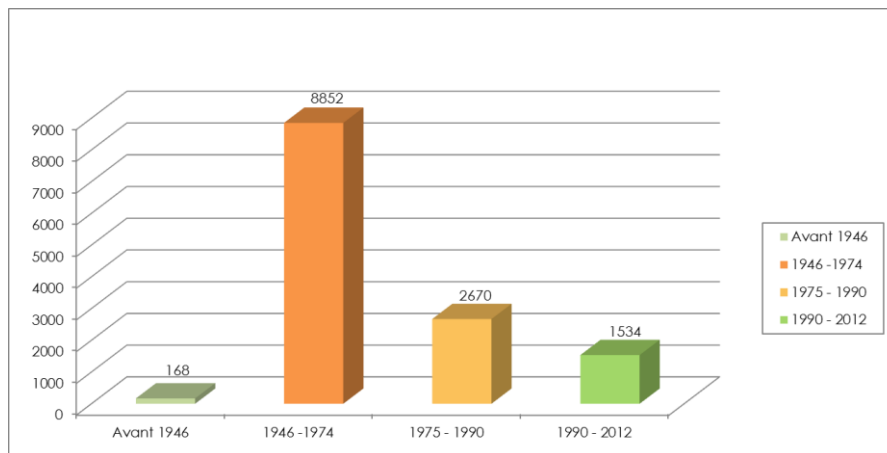
Par exemple, en zone climatique H2² une maison construite avant 1975 (avant-première réglementation thermique) chauffée au gaz naturel consomme en moyenne 181 kWh/m²/an, contre 149 kWh/m²/an pour une même maison construite après 1975 et correspond à la classe D du Diagnostic de Performance Energétique. A partir des années 2000, les nouvelles réglementations thermiques de 2000, 2005 et à présent 2012, ont encore amélioré les performances des nouveaux logements qui sont maintenant classés en C ou en B.

En 2013, les logements identifiés sur le territoire de la Communauté des Communes Giennes dataient essentiellement de la période 1946-1974 (66,9%), c'est-à-dire de la période s'étirant de l'après-guerre jusqu'au choc pétrolier de 1974. Cette période de construction est celle au cours de laquelle les constructions n'ont pas bénéficié du meilleur isolement thermique.

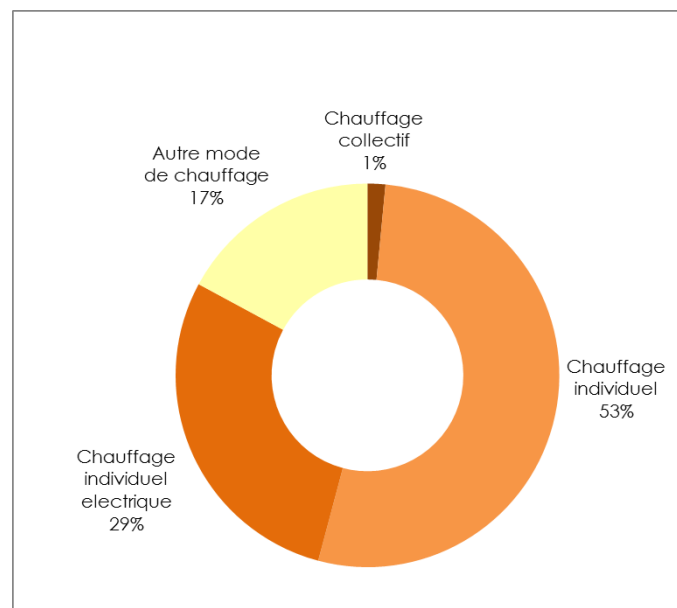
Depuis 1974, on observe un rythme de constructions en nette diminution. Le parc de la Communauté des Communes Giennes est relativement ancien.

² Il s'agit des zones thermiques établies en France pour le suivi de la réglementation thermique (RT). Elles sont déterminées en fonction des températures en période hivernale (H1, H2 et H3) et en fonction des températures estivales (a, b, c et d). Celles-ci permettent de déterminer un « coefficient de rigueur », propre à chaque région.

Graphique 4 : Période de construction des logements



Graphique 5 : Mode de chauffage des résidences principales en 2013



Même si le chauffage central, qu'il soit individuel ou collectif, atteste d'un confort certain des résidences principales, le graphique ci-dessus montre que le territoire de la Communauté des Communes Gienneses est caractérisé par une forte dépendance des ménages au chauffage central individuel (53%), émetteur de gaz à effet de serre, mais au prix moins élevé que le chauffage électrique. Le même constat est fait à l'échelle départementale, avec 45,8 % des ménages utilisant le chauffage individuel.

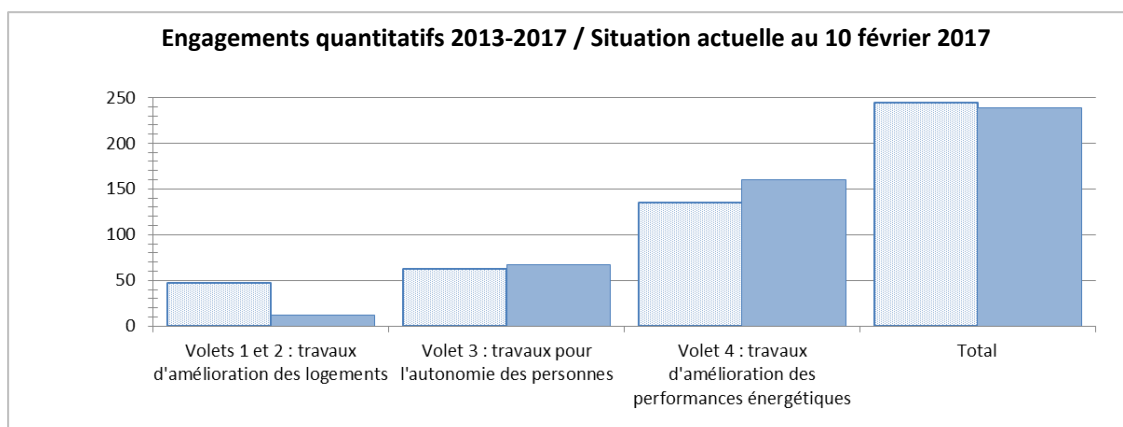
4.2.2 Les objectifs d'avenir

Aux échelles nationale et régionale, des aides sont déployées pour favoriser les économies d'énergie dans les logements et parvenir à un parc de logements énergétiquement performant. On peut citer :

- **L'Eco-Prêt à taux zéro** accordé aux propriétaires bailleurs ou occupants pour financer les travaux améliorant la consommation énergétique de leur résidence construite avant 1990.
- **Le Crédit d'Impôt pour la Transition énergétique (CITE)** permet de déduire, de l'impôt sur le revenu, 30% des dépenses pour certains travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- Depuis février 2012, la mise à disposition des habitants de la région Centre-Val de Loire **d'un dispositif d'audit énergétique** pour les aider à réduire leur consommation d'énergie et à réaliser les bons choix de travaux : l'audit ENERGETIS, réalisé par des professionnels indépendants sélectionnés par la Région.
- **Le prêt à taux zéro de la Région Centre** : ISOLARIS, cumulable avec l'éco-prêt.
- L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) soutient par le programme « **habiter mieux** » les travaux de rénovation thermique des propriétaires occupants sous condition de ressources. Elle les accompagne également dans leurs demandes et notamment dans le montage des dossiers.
- Concernant le parc social, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée dans le cadre du **Contrat Régional de Solidarité Territoriale** avec tous les territoires, de soutenir les travaux de rénovation thermique du parc HLM énérgivore (étiquette D, E, F et G) pour atteindre la classe C après travaux. Le montant forfaitaire s'élève à 1500 € / logement auquel peuvent s'ajouter des bonifications.

A l'échelle de l'intercommunalité, plusieurs dispositifs ont été mis en place à travers :

- L'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)



Engagements financiers 2013-2017 / Situation actuelle au 10 février 2017

	Engagements financiers 2013-2017	Crédits validés
Volets 1 et 2 : Travaux d'amélioration des logements	85 000 €	37 848 €
Volet 3 : Travaux d'adaptation des logements	36 500 €	36 120 €
Volet 4 : Travaux d'amélioration des performances énergétiques	286 375 €	338 443 €
Total	<u>407 875 €</u>	<u>412 411 €</u>

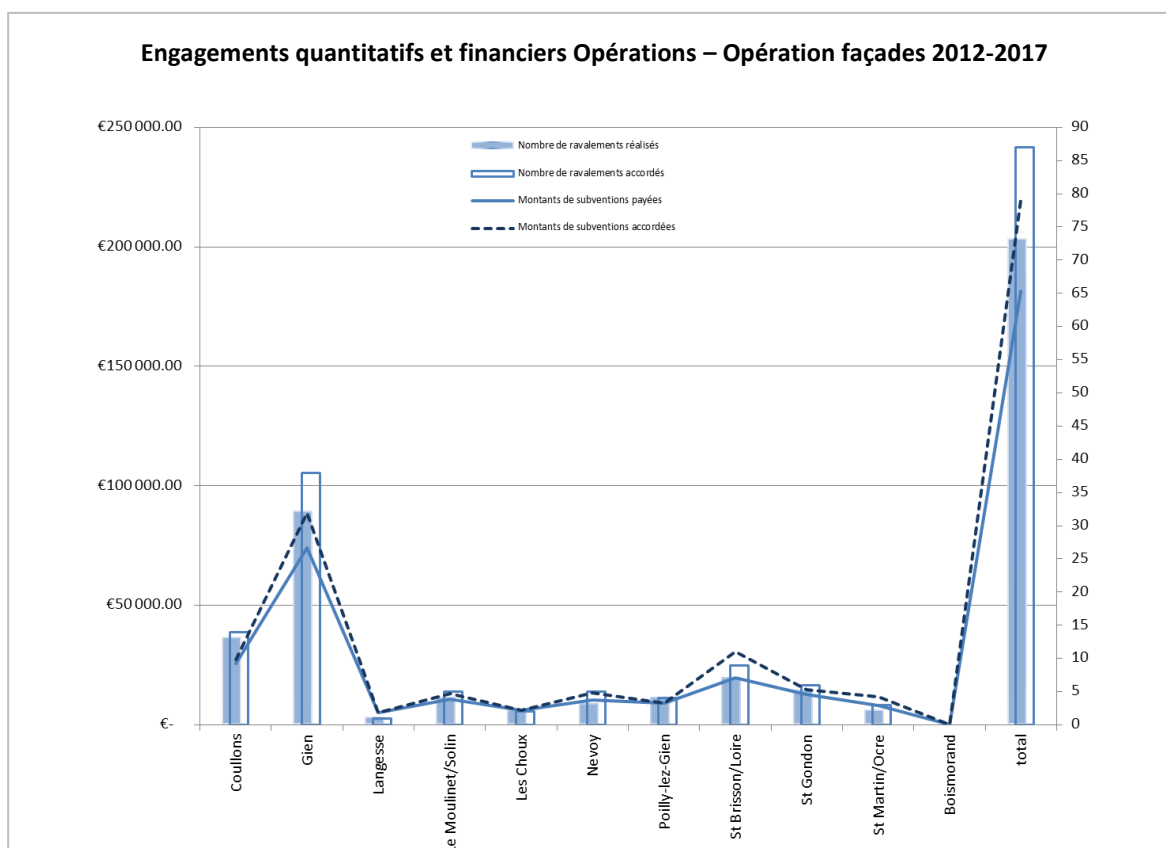
Les objectifs quantitatifs (prévus pour Février 2017) ont été dépassés sur le volet « énergie et volet autonomie ». A la fin de l'année 4, 239 dossiers ont été validés pour un objectif de 244.

Le volet « dégradation et insalubrité » est toujours à la traine en raison des conditions d'éligibilité restrictives (dégradation/ insalubrité très conséquente sinon non finançable).

Les objectifs financiers (prévus pour Février 2017) ont légèrement été dépassés, rattrapés sur les écrêtements en fin de travaux et les fonds 2017.

Une quinzaine de dossiers ont été engagés depuis février 2017.

- Les Opérations Façades et façades Commerciales



Les dispositifs Opération Façades et Opération Façades commerciales ont généré en tout 88 dossiers validés (87 Op classique + 1 Op Façades Co) au 31 Décembre 2016. Près de 915 000 euros TTC ont été engagés et 761 000 euros ont déjà été réalisés.

4.3 Un parc de logements dominé par les résidences principales

4.3.1 Structure du parc de logements

En 2013, le parc se composait majoritairement de résidences principales (82,9% soit 10966 logements). Le reste du parc est constitué à 5,4% de résidences secondaires (soit 718 logements) et à 11,7 % de logements vacants (soit 1540 logements). Le profil du parc de logements de la Communauté des Communes Giennoises correspond globalement au profil du département avec une légère surreprésentation des logements vacants.

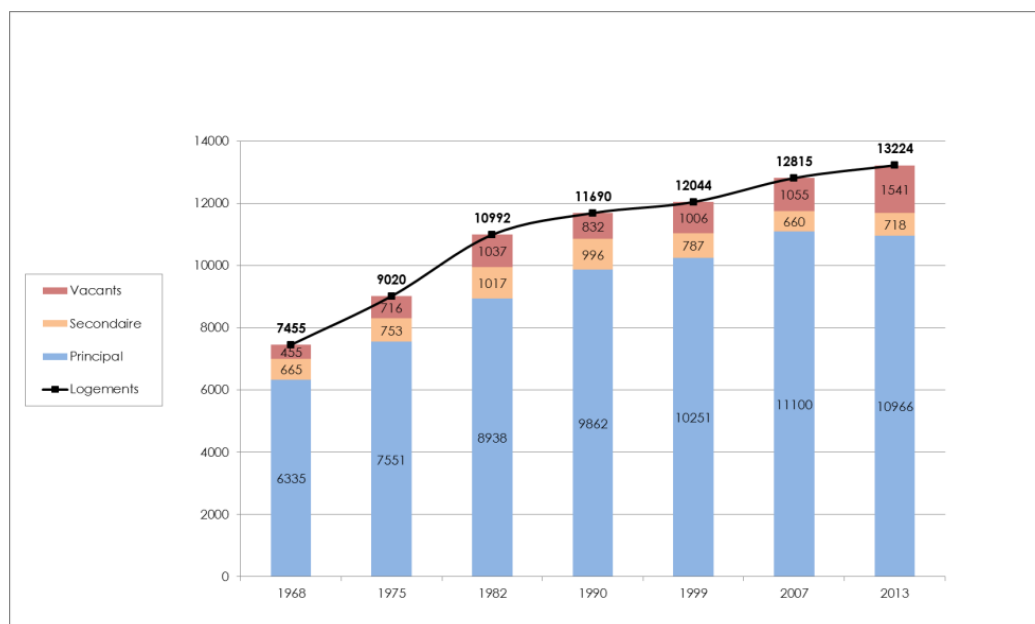
Tableau 3 : Caractéristiques du parc des résidences principales en 2013

	CC Giennoises	%	Total Loiret	%
Logements en 2013	13 224		331 274	
<i>dont maisons</i>	9 912	74,9	226 083	68,2
<i>dont appartements</i>	3 284	24,8	102 848	31
Résidences principales	10 966	82,9	287 050	86,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	718	5,4	16 227	4,9
Logements vacants	1 541	11,7	27 998	8,5

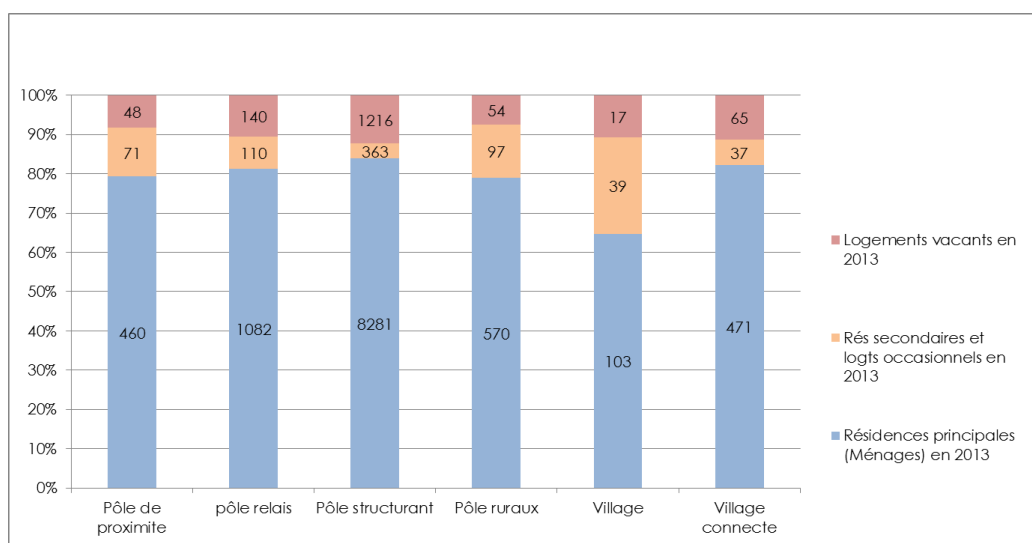
Source : Insee 2016- RGP 2013

En termes d'évolution, depuis 1968, le parc de logements est en croissance continue mais ralentie depuis 1982. Toutefois, les rythmes de croissance sont différents selon le type de résidence concernée.

Graphique 6: Evolution et structure du parc résidentiel entre 1968 et 2013



Graphique 7: Occupation des logements par classification du SCOT en 2013



4.3.2 Une évolution ralentie des résidences principales

4.3.2.1 Tendances 1999-2013

Depuis 1999, le parc des résidences principales enregistre une croissance constante jusqu'en 2007 pour légèrement diminuer depuis de l'ordre de 1,2%.

Tableau 4 : Evolution des résidences principales 2007-2013

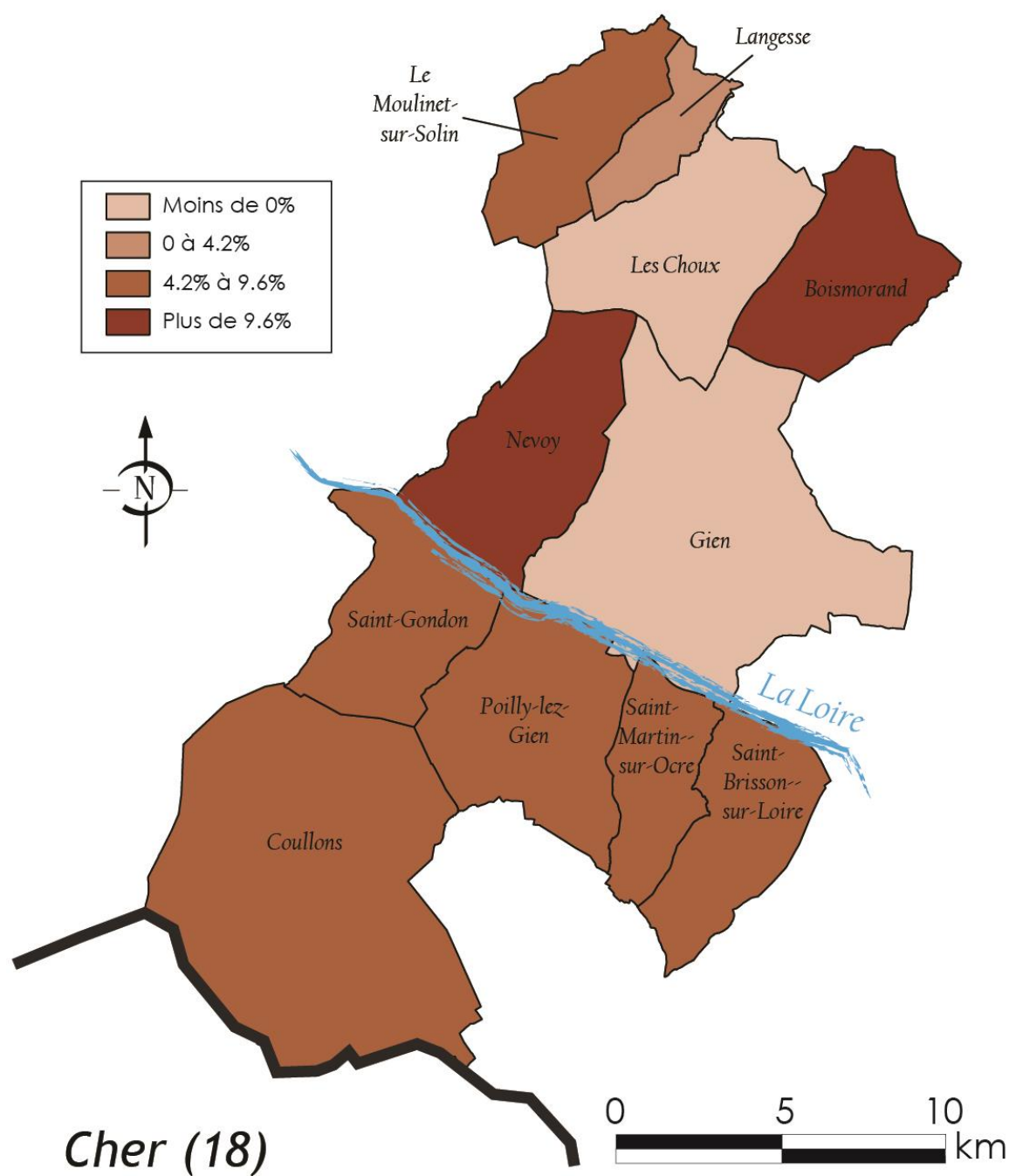
Commune	RP en 2013	RP en 2007	Taux de variation 2007-2013	Taux annuel moyen de variation
Langesse	37	36	4.1%	0.8%
Le Moulinet-sur-Solin	66	62	6.5%	1.3%
Les Choux	215	217	-1.1%	-0.2%
Boismorand	355	309	15.0%	3.0%
Saint-Brisson-sur-Loire	471	449	4.8%	1.0%
Saint-Gondon	460	422	9.0%	1.8%
Nevoy	480	436	10.0%	2.0%
Saint-Martin-sur-Ocre	518	474	9.4%	1.9%
Poilly-lez-Gien	1038	985	5.4%	1.1%
Coullons	1082	1028	5.3%	1.1%
Gien	6245	6682	-6.6%	-1.3%

Source : INSEE, RGP 2013

On notera surtout la diminution du parc des résidences principales sur Les Choux (-1,1%) et sur Gien (-6,6%).

A l'inverse, les communes de Nevoy et de Boismorand pour le Nord, et l'ensemble des communes situées au Sud de la Loire, ont bénéficié de cette « fuite » des habitants.

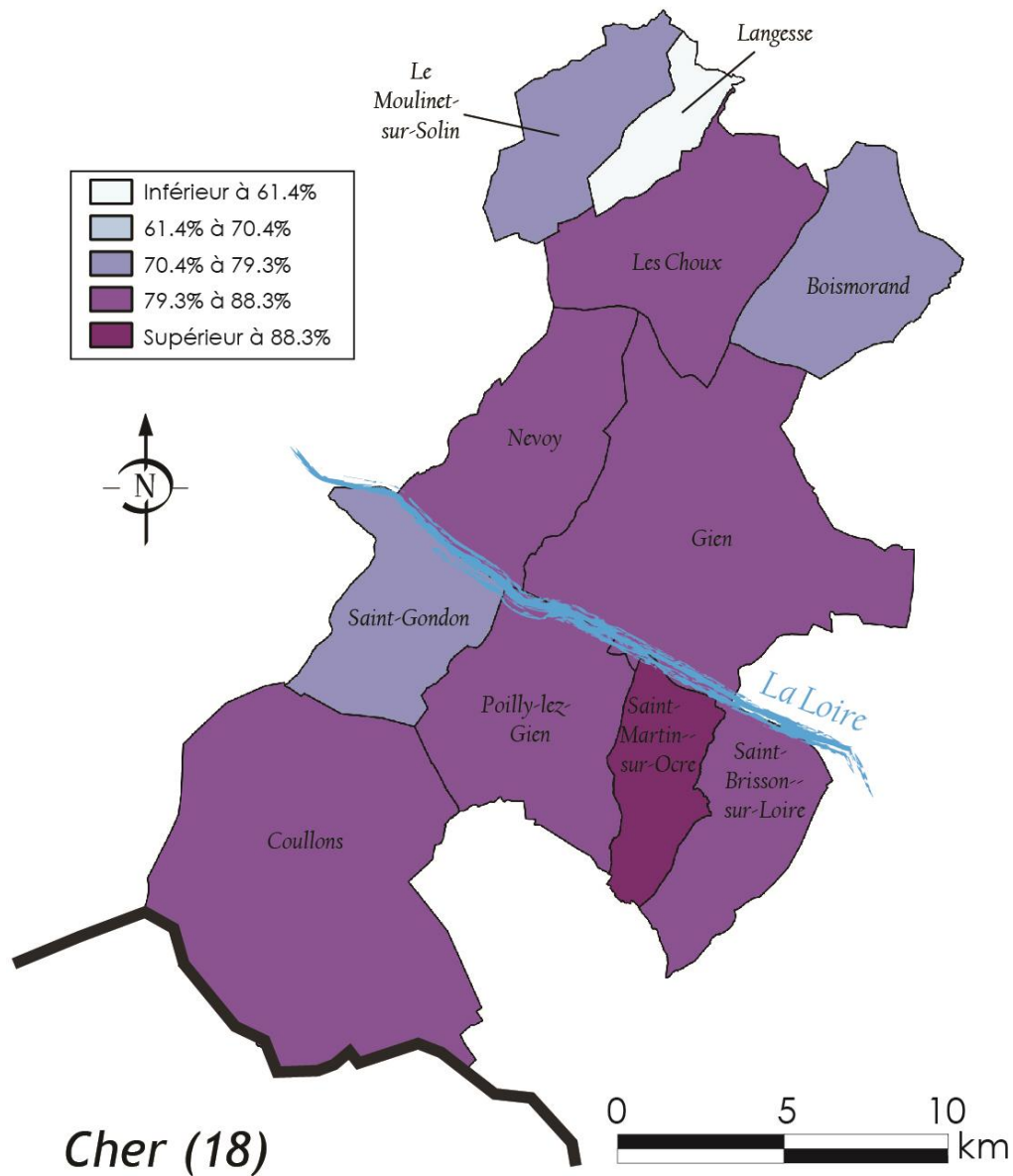
Figure 222 : Taux de variation annuel moyen des résidences principales 2007-2013



4.3.2.2 Part des résidences principales par commune

A l'échelle du territoire de la Communauté des Communes Giennes, on constate en 2013, que la commune de Langesse se démarque par son faible taux de résidences principales (56,1%) alors qu'à l'inverse, la commune de Saint-Martin-sur-Ocre s'identifie par le taux de résidences principales le plus important (90,4%).

Figure 223 : Taux des résidences principales - Source : INSEE RGP 2013



4.3.3 Des résidences secondaires moins nombreuses dans les communes ligériennes.

Pendant les 30 dernières années, l'évolution des résidences secondaire a connu deux phases distinctes.

- Une phase de diminution régulière entre 1982 et 2007, où le parc est passé de 1017 à 660 résidences secondaires (-35%).
- Pendant les dernières années, soit entre 2007 et 2013, le parc des résidences secondaire a progressé de manière timide, passant de 660 à 718 unités.

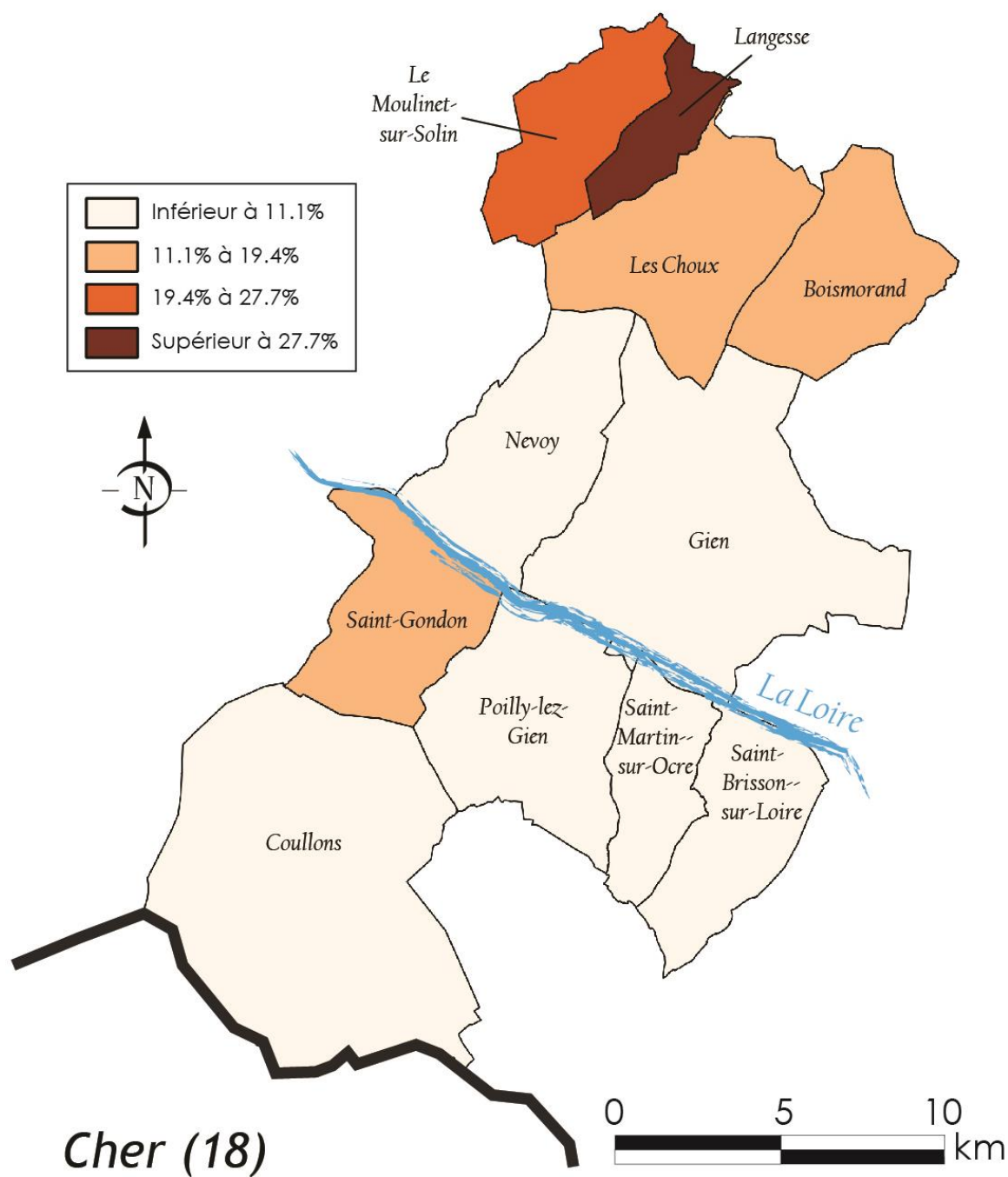
L'évolution des résidences secondaires est liée à l'évolution de nos modes de vie : elles ont progressivement augmenté entre les années 60 et les années 80 et ce phénomène peut correspondre à l'augmentation de la durée des congés payés (passant de 3 à 4 semaines en 1968) et à la démocratisation de la voiture dans les années 1970.

Depuis la fin des années 80, la baisse des résidences secondaires peut s'expliquer par l'évolution des modes de vie et les périodes de difficultés économiques. Ce constat se retrouve également au niveau départemental et au niveau régional. A l'échelle nationale, seuls certains secteurs littoraux connaissent des augmentations du nombre de résidences secondaires.

Sur le territoire du Giennois, en 2013, les communes qui comptent une proportion importante de résidences secondaires sont globalement les communes rurales situées au Nord du territoire avec une exception pour Saint-Gondon. Ainsi, la commune de Langesse présente un taux important de plus de 31% alors que la moyenne de la CC Giennoise s'établit à 5,4%.

Pour le reste des communes majoritairement situées sur l'axe ligérien, les taux de résidences secondaires sont faibles, soit inférieurs à 11%.

Figure 224 : Taux des résidences secondaires - Source : INSEE RGP 2013



4.3.4 Des taux de vacance en augmentation

Tableau et carte illustratifs page suivante

SONT CONSIDERES COMME LOGEMENTS VACANTS LES LOGEMENTS NON OCCUPES A TITRE DE RESIDENCE PRINCIPALE OU SECONDAIRE ET DONT L'INSEE DONNE LA DEFINITION SUIVANTE :

« LOGEMENT INOCCUPE SE TROUVANT DANS L'UN DES CAS SUIVANTS :

- PROPOSE A LA VENTE, A LA LOCATION ;
- DEJA ATTRIBUE A UN ACHETEUR OU UN LOCATAIRE ET EN ATTENTE D'OCCUPATION ;
- EN ATTENTE DE REGLEMENT DE SUCCESSION ;
- CONSERVE PAR UN EMPLOYEUR POUR UN USAGE FUTUR AU PROFIT D'UN DE SES EMPLOYES ;
- GARDE VACANT ET SANS AFFECTATION PRECISE PAR LE PROPRIETAIRE (EXEMPLE UN LOGEMENT TRES VETUSTE...). »

Parmi les logements vacants, se trouvent notamment tous les logements non occupés de manière transitoire, entre deux occupants ou lors d'une première installation, ainsi que certains logements dont l'usage a été modifié (stockage de commerces en centre-ville notamment). Ainsi, malgré le fait que certains logements puissent être non utilisés en raison d'une insalubrité notoire ou d'un désintérêt, ce n'est pas nécessairement ce qui compose la majeure partie des logements vacants.

Le parc immobilier demeure toujours en mouvement, non seulement par le volume de logements qu'il contient mais aussi par l'occupation de celui-ci. Le contexte immobilier et les évolutions sociales font que les personnes qui occupent un seul et unique logement au cours de leur vie se font rares. Ainsi, les changements de propriétaires et de locataires sont de plus en plus fréquents, c'est ce que l'on nomme la rotation du parc immobilier.

Il est admis, au niveau national, qu'un taux de vacance de **l'ordre de 6% à 7%** du parc immobilier est synonyme de bonne rotation dans le marché immobilier. Un taux inférieur à 6% indique une tension immobilière et un manque de logements en comparaison des demandes sur le secteur. Un taux fortement supérieur à 7% indique une offre supérieure à la demande et des logements qui ne trouvent pas preneurs.

En 2013, le territoire de la Communauté des Communes Giennoise comptabilisait **1541 logements vacants**, soit 11,6% du parc total de logements. Cette part est en évolution depuis 2007 et reste importante. On constate alors que **la baisse des résidences principales s'est accompagnée de l'augmentation des logements vacants**.

Cette vacance est particulièrement dominante sur la Ville de Gien ainsi que sur la commune de Langesse pour lesquelles les taux sont supérieurs à 11%. Cette augmentation de la vacance peut s'expliquer pour partie par les opérations de restructuration diligentées par les bailleurs sociaux notamment sur la Ville de Gien et qui génère une vacance temporaire de logements en cours de vente ou de réhabilitation.

Toutefois, dans la majorité des cas, les taux observés restent supérieurs à la moyenne dite « fonctionnelle » de la vacance. Une réflexion sur la remise sur le marché de ces logements doit être réalisée.

Tableau 5 : Evolution des logements vacants entre 1968 et 2013

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2013
Logements total	7455	9020	10992	11690	12044	12815	13224
Vacants	455	716	1037	832	1006	1055	1541
Par en %	6,1%	7,9%	9,4%	7,1%	8,3%	8,2%	11,6

Source : Insee 2016- RGP 2013

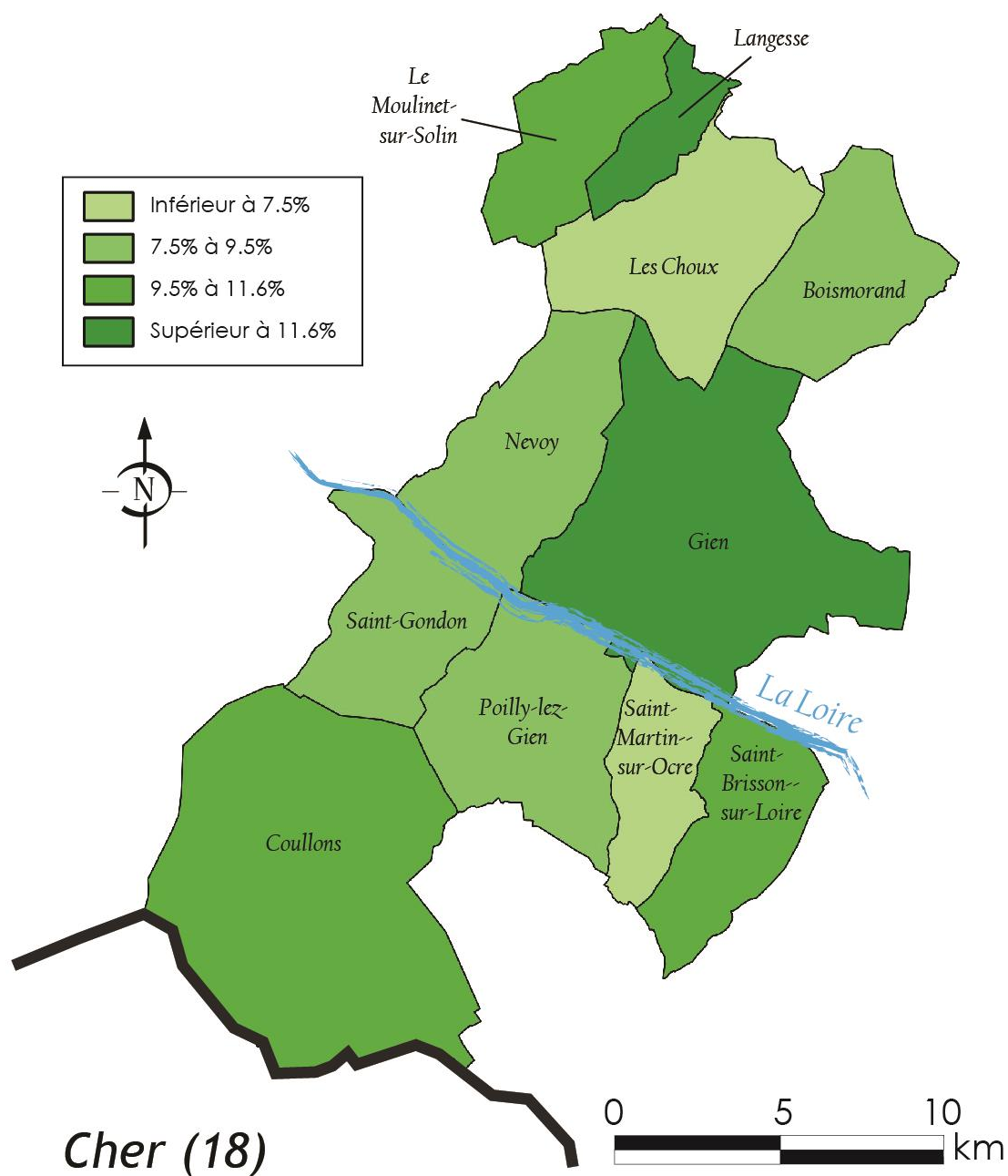


Figure 225 : Taux de la vacance en 2013

4.4 Les caractéristiques des résidences principales

4.4.1 Des résidences dominées par la propriété

Sur le territoire, **63,6% des ménages sont propriétaires** de leur logement contre 34,5% de locataires. A l'image de la tendance nationale, la part des propriétaires est en augmentation puisque ce taux était de 61% en 2007. La ville de Gien possède une part de propriétaires inférieure au reste du territoire. Cela s'explique notamment par les forts taux de logements locatifs sociaux qui sont davantage représentés.

Le logement locatif est en effet présent sur le territoire et permet de répondre à une demande ciblée des jeunes ménages, plus mobiles et plus modestes. Un parc locatif important permet notamment une rotation du parc immobilier qui peut se traduire par un rajeunissement de la population.

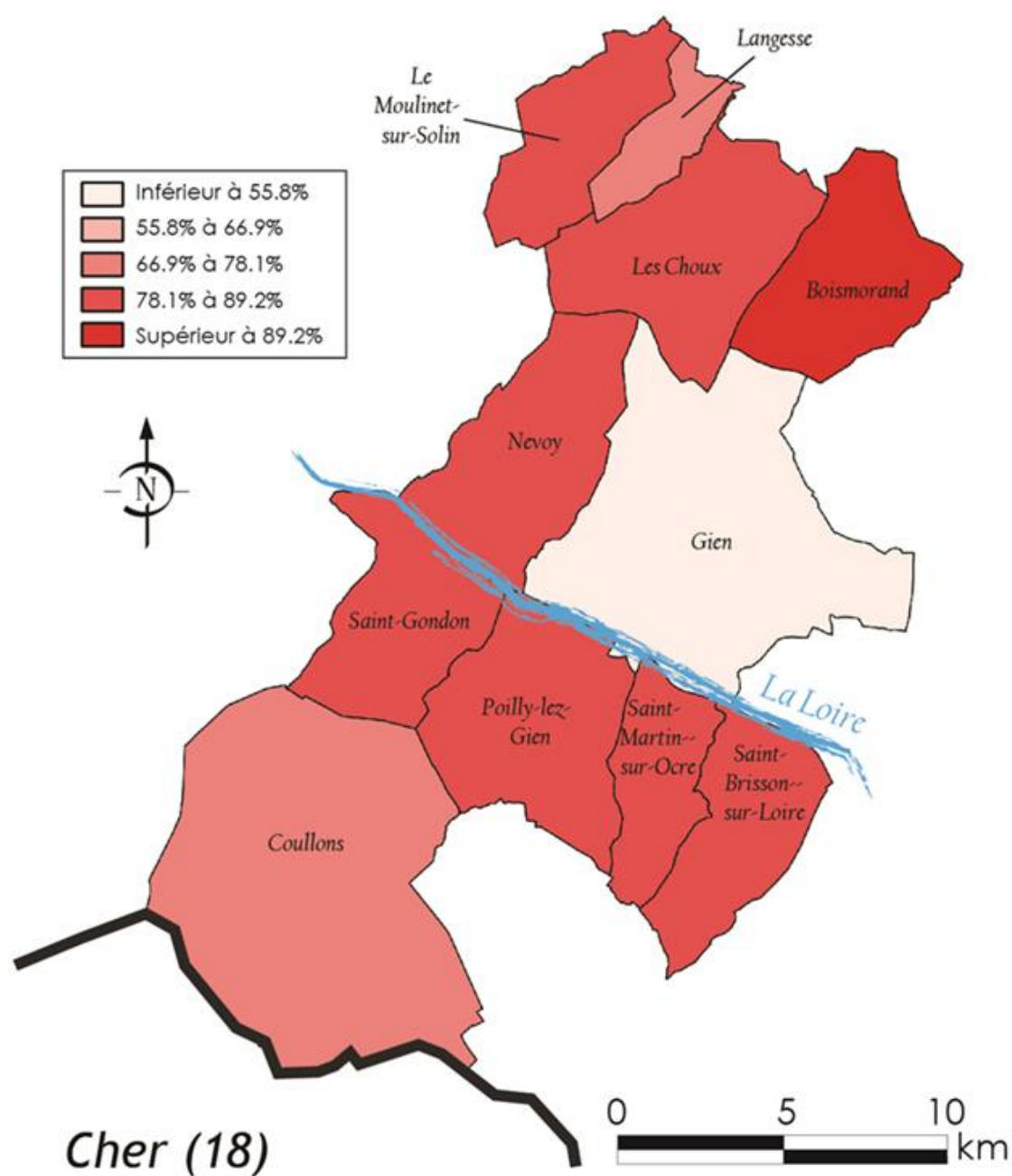
Tableau 6 : Statut des occupants des résidences principales en 2013

	CC Giennoises	%	Total Loiret	%
Propriétaires	6 978	63,6%	179 125	62,4
Locataires	3 782	34,5%	102 618	35,7
dont HLM louée vide	1 726	15,7%	42185	14,7
Logé à titre gratuit	206	1,9%	5307	1,9
<i>Source : Insee, -RGP 2013 - exploitation principale</i>				

Tableau 7 : Statut des occupants en 2013, par commune

Communes	Propriétaires	Nombre de logements locatifs	Dont locataires HLM	Logés gratuitement
Boismorand	330	19	0	6
Les Choux	175	35	13	4
Coullons	739	327	165	16
Gien	3182	2932	1480	130
Langesse	25	7	0	5
Le Moulinet sur Solin	54	9	0	3
Nevoy	384	91	5	5
Poilly lez Gien	870	152	13	16
Saint-Brisson sur Loire	380	85	22	6
Saint-Gondon	383	69	19	7
Saint-Martin-sur-Ocre	457	55	8	7
Total CC Giennoises	6978	3782	1726	206
<i>Source : Insee 2016 -RGP 2013 - exploitation principale</i>				

Figure 226 : Taux des propriétaires de leur logement en 2013



4.4.2 Un développement de l'habitat axé sur le mode individuel

Le parc des résidences principales de la Communauté des Communes Gienneses se compose en majorité de maisons individuelles (75,1%). Durant la période 1999-2013, le nombre de maisons individuelles a augmenté (1,7 pts) en défaveur des appartements.

Cette baisse du nombre d'appartements se reflète surtout à travers la ville de Gien qui domine le parc en termes de logements collectifs et qui a connu plusieurs phases de restructuration du logement social par les bailleurs sociaux.

Tableau 8 : Répartition des logements par typologie en 2007 et 2013

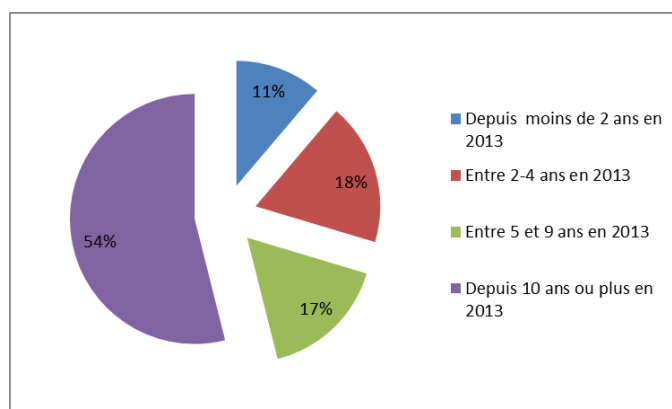
		2013	%	2007	%
Boismorand	Maisons	435	99.8%	391	99,5%
	Appartements	1	0.2%	2	0.5%
Les Choux	Maisons	284	100.0%	277	99.6%
	Appartements	0	0.0%	1	0.4%
Coullons	Maisons	1181	88.9%	1085	88.7%
	Appartements	148	11.1%	138	11.3%
Gien	Maisons	4475	59.4%	4398	58.6%
	Appartements	3054	40.6%	3103	41.4%
Langesse	Maisons	65	100.0%	66	98.5%
	Appartements	0	0.0%	1	1.5%
Le Moulinet sur Solin	Maisons	93	100.0%	86	100.0%
	Appartements	0	0.0%	0	0.0%
Nevoay	Maisons	549	98.6%	522	99.6%
	Appartements	8	1.4%	2	0.4%
Poilly lez Gien	Maisons	1170	98.5%	1089	97.1%
	Appartements	18	1.5%	33	2.9%
Saint-Brisson sur Loire	Maisons	535	94.5%	497	92.7%
	Appartements	31	5.5%	39	7.3%
Saint-Gondon	Maisons	555	96.4%	505	96.7%
	Appartements	21	3.6%	17	3.3%
Saint-Martin-sur-Ocre	Maisons	569	99.5%	511	99.4%
	Appartements	3	0.5%	3	0.6%
Total CC Gienneses	Maisons	9911	75.1%	9422	73.4%
	Appartements	3284	24.9%	3413	26.6%

Source : Insee, -RGP 2013

4.4.3 Une mobilité résidentielle peu importante

La baisse de la population de la Communauté des Communes Giennesoises depuis 2007 se traduit par une mobilité résidentielle plus faible qu'au niveau départemental avec 54% des ménages qui habitent dans leur résidence principale depuis plus de 10 ans contre 50,2% au niveau départemental.

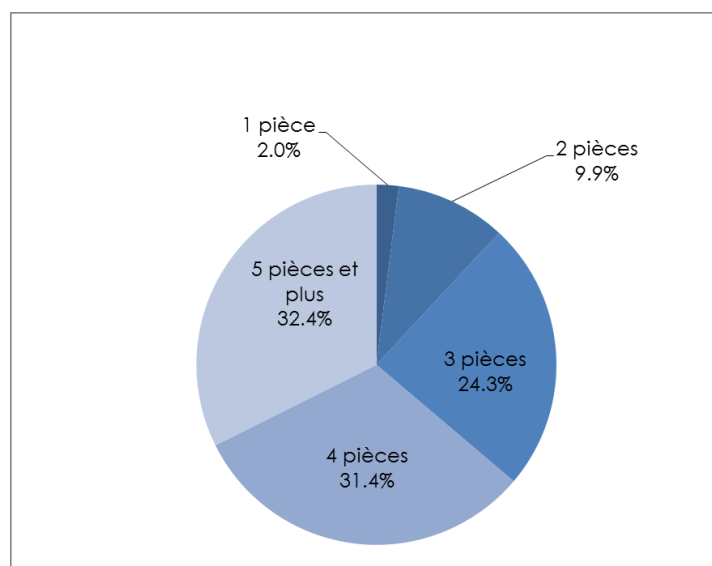
Graphique 8 : Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2013 - INSEE, RGP 2013



4.4.4 Une taille des résidences principales inadaptée à celle des ménages

En 2013, le parc de résidences principales se compose à plus de 32% de logements à 5 pièces et plus, et de 31,4% pour les logements de 4 pièces. Les T1, T2 et T3 réunis, représentent 36,2% de ces logements avec une très faible représentation des T1 (2%).

Graphique 9: Typologie des logements en 2013 - INSEE, RGP 2013



En comparant la taille des résidences principales avec la taille moyenne des ménages, on constate une inadéquation : alors que près de 64% des ménages sont composés d'une à deux personnes, le parc de résidences principales de T1 à T3 ne représente quant à lui que 36% des logements.

Le phénomène de décohabitation des ménages peut toutefois s'accompagner d'une envie de conserver un logement de même taille ne serait-ce que pour avoir la possibilité d'héberger de manière occasionnelle les enfants n'habitant plus sur place.

Dans le cadre d'un besoin certain d'accueillir des jeunes ménages ou des personnes seules, une offre en petits logements apparaît cependant primordiale.

Tableau 9 : Taille des résidences principales en 2013

CC Giennes	T1 et T2	T3	T4	T5 et +
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes
Résidences principales	11,9%	24,3%	31,4%	32,4
Ménages	33,6%	30,7	35,7%	

Source: INSEE, RGP 2013

4.5 Confort des résidences principales³

4.5.1 Le confort des résidences principales

En 2013, sur le territoire de la Communauté des Communes Giennes, 85% du parc des résidences principales présentent tous les éléments de confort. Dans la part restante, sont identifiées des logements d'un confort partiel et sans confort (12% et 3% du parc de résidences principales) sur lesquelles doivent porter les efforts de l'intercommunalité.

Tableau 10: Confort des résidences principales en 2013

	Sans confort	Confort partiel	Tout confort
Part dans le parc total des RP	3%	12%	85%

Source: données FILOCOM, 2013

4.5.2 La qualité des résidences principales

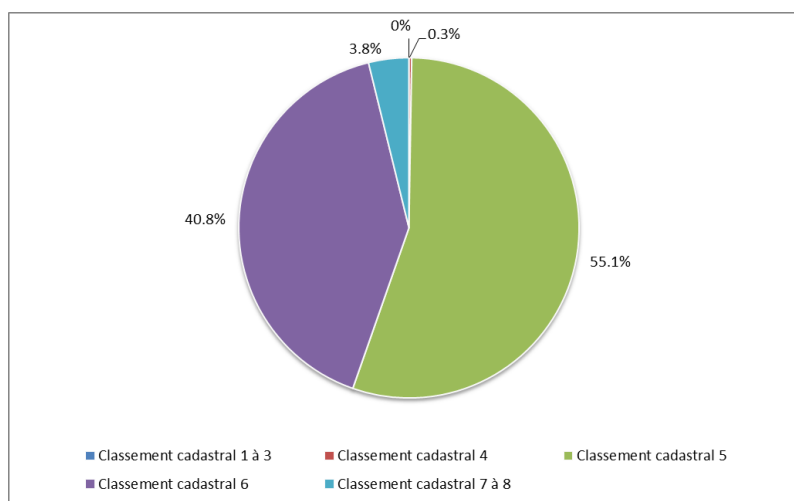
Une classification des logements a été établie par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques à partir d'une nomenclature type comportant 8 catégories définies en fonction de l'impression d'ensemble dégagée par les logements du plus luxueux (catégorie 1) au plus médiocre (catégorie 8).

Le classement cadastral est donc un indicateur de la qualité globale du logement :

- 1 = Grand luxe
- 2 = Luxe,
- 3 = Très confortable
- 4 = Confortable
- 5 = Assez confortable
- 6 = ordinaire
- 7 = Médiocre
- 8 = Très médiocre

³ Certaines données sont secrétisées et les données sources des logements diffèrent de celles de l'INSEE, RGP2013– Source : Données Filicom 2013

Graphique 10 : Classement des logements selon leur niveau de qualité en 2013



Les chiffres de la Communauté des Communes Giennoises font apparaître 55 % des résidences principales dans les catégories attestant d'une relative bonne qualité.

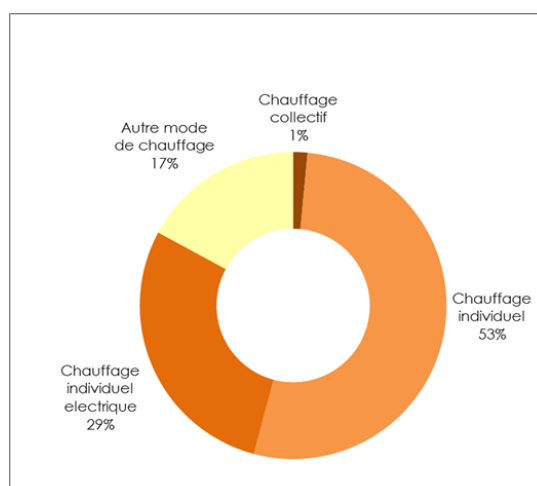
4.5.3 Les équipements de confort établis par l'INSEE

Le niveau de confort des résidences principales est établi à partir des critères retenus par l'INSEE :

- on dit qu'un logement a une baignoire ou une douche quand celle-ci est installée dans le logement et à la disposition exclusive de ses occupants.
- les logements ayant le chauffage central sont tous ceux ayant, soit un chauffage central individuel avec une chaudière propre au logement (on a inclus ici le « chauffage tout électrique » à radiateurs muraux), soit un chauffage central collectif (pour la totalité ou la plus grande partie de l'immeuble, un groupe d'immeuble ou par l'intermédiaire d'une compagnie de chauffage urbain).

Le parc de résidences principales de la Communauté des Communes Giennoises comporte les principales normes de confort reconnues par l'INSEE. Ainsi, la part de résidences comportant un chauffage central (près de 83%) est supérieure de plusieurs points à celle du département. Les résidences ne comportant ni baignoire ni douche sont marginales et représentent 1,2% de la totalité du parc de 2013. Le parc de l'agglomération est donc bien équipé en termes d'équipement de confort de base.

Graphique 11 : Mode de chauffage des résidences principales en 2013 - INSEE, RGP 2013



4.6 Le parc privé potentiellement indigne (PPPI)⁴

L'exploitation des données FILOCOM a permis d'identifier des secteurs où l'habitat potentiellement « indigne » (inconfort, insalubrité) est davantage présent en proportion.

A l'échelle du Pays Giennois, les secteurs de Briare et de Châtillon-sur-Loire sont particulièrement concernés. Sur le reste du Giennois, les proportions sont moindres.

Des actions ont toutefois déjà été menées afin d'améliorer la qualité du bâti existant dans certains secteurs du Pays Giennois ainsi qu'au sein de la CDCG.

4.7 Les copropriétés fragiles⁵

Selon les données transmises par l'ANAH 45, pour l'année 2013 :

▸ La ville de Gien compte :

- 26 copropriétés de catégorie B, dont 16 comportant de 2 à 11 logements, 3 comportant de 12 à 25 logements, 4 comportant de 26 à 50 logements et 3 comportant de 51 à 100 logements
- 12 copropriétés de catégorie C, dont 8 comportant de 2 à 11 logements, 2 comportant de 12 à 25 logements, 1 comptant de 26 à 50 logements et 1 comptant de 51 à 100 logements.
- 6 copropriétés de catégorie D, dont 4 comportant de 2 à 11 logements et 2 comportant de 12 à 25 logements.

▸ La commune de Saint Brisson-sur-Loire compte une copropriété dégradée comptabilisant 2 à 11 logements.

⁴ Juridiquement, un habitat indigne est un local utilisé à des fins d'habitation et impropre par nature à cet usage ainsi qu'un logement dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel il est situé, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

⁵ Source : DDT 45/SHRU/ANAH – Données 2013

4.8 Analyse du parc social : un déséquilibre spatial

4.8.1 Définition du logement social

Les logements sociaux relèvent de trois catégories, selon les aides ou agréments accordés par l'Etat et la nature des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) :

- **Prêt Locatif d'Intégration (PLAI)** : prêt destiné à loger des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales et qui sont souvent exclus de la filière classique d'attribution de logements,
- **Le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)** finance la plupart des logements sociaux destinés aux ménages à ressources modestes,
- **Le Prêt Locatif Social (PLS)** finance la plupart des logements conçus pour qu'en zone tendue le loyer soit plus élevé que celui du PLUS mais plus bas que le loyer moyen du marché.

L'amélioration du parc social peut également être réalisée par le biais de **la Prime à l'Amélioration de l'habitat (PAM)**. Elle a pour objet d'aider les bailleurs, propriétaires ou gestionnaires de logements locatifs sociaux de plus de 15 ans à réaliser des travaux d'amélioration dans leur patrimoine.

A ces différents financements, correspondent des niveaux de loyers maximums (corrigés d'un coefficient de structure de l'opération) et un niveau de ressources plafond selon la composition du ménage.

Les niveaux de ressources des ménages varient selon la localisation des communes, selon un zonage A/B/C qui caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones, de la plus tendue (A bis) à la plus détendue (zone C).

Le tableau ci-après montre le classement des communes de la CDCG selon ce zonage. On constate que toutes les communes sont classées C, soit en zone détendue.

Tableau 11: Répartition des communes de la Communauté des Communes Giennoises selon le zonage A/B/C

Communes	Zonage A/B/C Arrêté du 1er août 2014 pris en application de l'article R. 304-1 du code de la construction et de l'habitation
Boismorand	C
Les Choux	C
Coullons	C
Gien	C
Langesse	C
Le Moulinet-sur-Solin	C
Nevoy	C
Poilly-lez-Gien	C
Saint-Gondon	C
Saint-Martin-sur-Ocre	C
Saint-brisson-sur-Loire	C

Source : Ministère du logement, territoires.gouv.fr

Tableau 12: Plafond de ressources pour un HLM hors Paris et Ile-de-France (équivalent zone C) en 2016

Composition du foyer	PLAI	PLUS	PLS
1 personne	11 060 €	20111 €	26 144 €
2 personnes	16 115 €	26856 €	34 913 €
3 personnes	19 378 €	32 297 €	41 987 €
4 personnes	21 562 €	38 990 €	50 687 €
5 personnes	25 228 €	45 867 €	59 627 €
6 personnes et plus	28 431 €	51 692 €	67 200 €
Par personne supplémentaire	+ 3 171 €	+ 5766 €	+ 7496 €

Source : Ministère du logement, territoires.gouv.fr

4.8.2 Qui finance le logement social ?

Les logements sociaux peuvent être financés par :

- L'État ;
- Les collectivités territoriales (région, département, agglomération, commune...) ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations : elle octroie les prêts à très long terme en s'adossant sur les dépôts de l'épargne populaire comme le livret A. Les prêts sur 30 ou 70 ans constituent près de 75 % du financement ;
- Action Logement (le 1% logement versé par les employeurs) ;
- Le bailleur lui-même sur ses fonds propres.

4.8.3 Les attentes face à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)

Pour répondre aux besoins en logements des ménages, notamment les plus modestes, le législateur a inscrit à l'article 55 de la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains), l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants (1500 en Ile-de-France) situées dans des territoires SRU, c'est-à-dire des agglomérations ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, de disposer de 20 % de logements locatifs sociaux dans les résidences principales.

Cette obligation a été portée à 25 % par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, sauf dans les communes appartenant à des agglomérations ou des EPCI dont la situation locale ne justifie pas un renforcement des obligations de production. Pour ces communes, l'obligation est maintenue à 20 % de logements sociaux.

Par ailleurs, les communes de plus de 15 000 habitants, en croissance démographique de plus de 5%, ne se situant pas dans les territoires précités ont également l'obligation de disposer de 20% de logements sociaux. Ces communes sont dites « isolées ».

Les communes soumises aux dispositions SRU doivent atteindre le taux de 25 (ou 20 %) de logements sociaux, d'ici à 2025.

Sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises, aucune commune ne relève de ces obligations.

4.8.4 Les aides sociales au logement – La Caisse d'Allocations Familiales

Il s'agit de prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales sous conditions de ressources. Les allocations logement ont pour vocation de soutenir les personnes et familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal. Les aides au logement sont constituées de l'Allocation de Logement famille (ALF), de l'Allocation de Logement Social (ALS) et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

L'ALF a été créée en 1948 pour solvabiliser les familles face à la hausse des loyers des logements neufs lors de la reconstruction. Cette aide est, à présent, attribuée aux familles avec enfants ou ayant à charge un ascendant ou un proche parent infirme. Elle est également versée aux jeunes couples mariés sans enfant à charge n'entrant pas dans le champ d'application de l'APL.

L'ALS a été créée en 1971 pour aider d'autres catégories de personnes que les familles à se loger. Cette prestation s'adressait initialement à des personnes âgées de plus de 65 ans (deux bénéficiaires sur dix sont retraités), à des personnes handicapées et à des jeunes travailleurs âgés de moins de 25 ans. A partir de 1991, l'ALS a été étendue progressivement à toute personne non éligible à l'ALF ou à l'APL et notamment aux étudiants qui représentent plus du quart des bénéficiaires.

L'APL créée en 1977, s'adresse à toute personne locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat. Cette convention fixe, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail et les normes de confort. L'APL concerne également les accédant à la propriété (ou déjà propriétaires) et ayant contracté un prêt aidé par l'Etat.

Ces 3 aides ne sont pas cumulables.

4.8.5 Les caractéristiques du logement social

4.8.5.1 Les logements des organismes publics (HLM loué vide)

La Communauté des Communes Giennoises comptabilisait **1726 logements sociaux**. Ce parc représente 15,7 % du parc total de résidences principales selon les données INSEE 2016, RGP 2013⁶ contre 20% en 1999. On constate principalement la **position centrale de Gien** et la bonne représentativité de Coullons et des Choux en la matière.

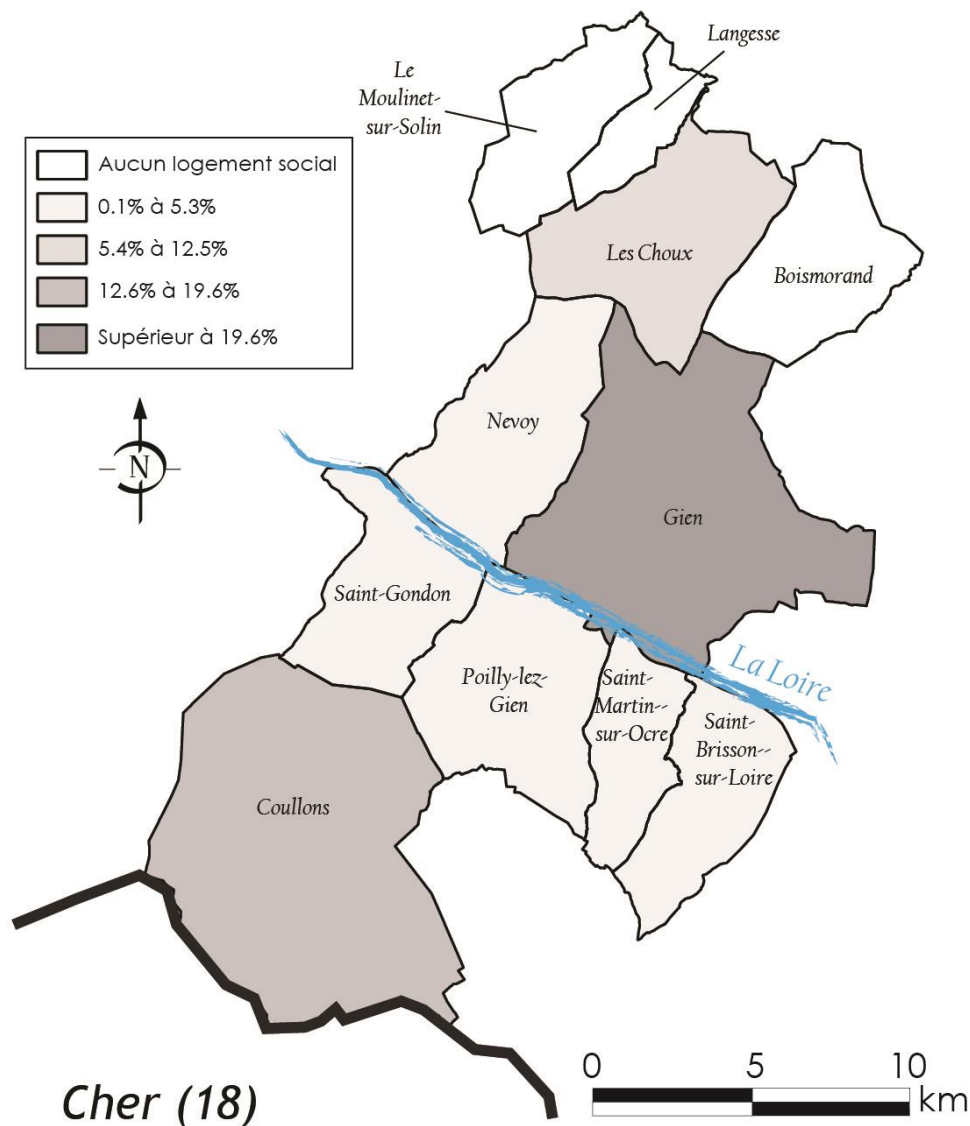


Figure 227: Taux de logements HLM - Source : INSEE RGP 2013

⁶ Données INSEE lesquelles diffèrent des données du RPLS du fait d'un champ de logements sociaux plus restreint (logements HLM uniquement)

Tableau 13 : Logements HLM dans le parc des résidences principales en 2013

Commune	Résidences principales en 2013	Logement HLM loué vide en 2013	Part dans le parc des résidences principales en %
Boismorand	355	0	0%
Choux (Les)	215	13	6,1%
Coullons	1082	165	15,2%
Gien	6245	1 480	23,7%
Langesse	37	0	0%
Moulinet sur Solin (le)	66	0	0%
Nevoy	480	5	1%
Poilly-lez-Gien	1038	13	1,3%
Saint-Brisson-sur-Loire	471	22	4,7%
Saint-Gondon	460	19	4,2%
Saint-Martin-sur-Ocre	518	8	1,6%
Total CC Giennoises	10967	1725	15,7%

Source: INSEE 2016, RGP 2013

Avec 23,7% seule la ville de Gien se démarque vraiment avec une réelle représentativité en la matière. A noter que la construction de la majorité de leur parc HLM est antérieure à 1999, avec très peu de constructions réalisées depuis. La mixité sociale, qui est effective à l'échelle de Gien, doit toutefois être améliorée à l'intérieur des différents quartiers. Ces logements sont pour la plupart regroupés dans les mêmes secteurs, sous la forme d'opérations d'ensemble principalement composées de logements collectifs (Cf. partie sur les extensions urbaines récentes). Toutefois, depuis 1999, la ville de Gien enregistre une diminution de ce taux de logement social en passant de 29,7% en 1999 à 23,7% en 2013. Cette diminution s'explique principalement par le recul du nombre de résidences principales en faveur de la vacance ainsi que par les opérations de démolition/reconstruction engagées par les bailleurs sociaux.

Les autres communes possèdent des taux de logements sociaux beaucoup plus faibles avec moins de 16% du parc des résidences principales. Toutefois, certaines communes ont mis en place une politique de développement de leur parc HLM avec une augmentation du taux de logements sociaux entre 1999 et 2013, comme à Coullons (passage de 14,8% à 15,2%), Poilly-lez-Gien (passage de 0% à 1,3%) et Saint-Gondon (de 1,9% à 4,2%).

80% des communes comptent moins de 6% de logements sociaux voire une absence totale. Il s'agit essentiellement des petites communes rurales de moins de 200 habitants mais certaines possèdent plus de 1000 habitants : Saint-Martin-sur-Ocre (1252 habitants), Nevoy (1 149 habitants), Saint-Gondon (1066 habitants), Saint-Brisson sur Loire (1075 habitants), Poilly-lez-Gien (2348 habitants).

Aucun logement social n'est recensé sur les communes de Boismorand et Langesse, mais il est à noter l'effort réalisé par les communes de St-Gondon et de St-Brisson-sur-Loire.

La proximité avec les pôles d'emplois est primordiale dans l'optique de réaliser des logements locatifs sociaux adaptés aux besoins. Plusieurs communes situées à proximité des pôles d'emplois de Gien et Briare possèdent des taux de logements locatifs sociaux très faibles malgré une légère évolution depuis 2008, en particulier Nevoy (1%), Poilly-lez-Gien (1,3%) et Saint-Martin-sur-Ocre (1,6%).

4.8.5.2 Caractéristiques du parc locatif social global – Données DREAL Centre, RPLS 2015

4.8.5.2.1 Généralités

Le parc locatif social comptabilisait **2285 logements**⁷. Ces logements sont constitués à 75,5% de collectifs et de 8% de logements vacants (voir tableau 15 ci-après).

Le parc locatif social est géré par Vallogis et LogemLoiret.

Le parc locatif privé d'intérêt social est représenté principalement par **COALLIA** : cette association détient 3 bâtiments qui hébergent le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), le Foyer de Travailleurs Migrants (FTM) qui loue des logements à l'Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées (AIDAPHI).

4.8.5.2.2 Un parc social adapté à la taille moyenne des ménages

Graphique 12: Taille des logements sociaux - DREAL Centre, RPLS 2015

On constate que 69,5% du parc de logements locatifs est constitué de logements de 3 et 4 pièces. Par leur taille, les logements sociaux semblent donc mieux adaptés à celle des ménages. Les petits logements sont donc plus représentés et les grands logements moins nombreux.

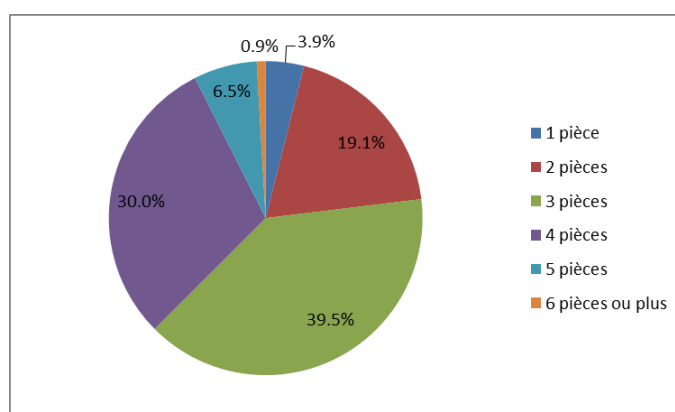


Tableau 14: Comparaison entre la composition des logements sociaux par taille et celle des ménages

CC Giennoises	T1 et T2	T3	T4	T5 et +
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes
Logements sociaux	23%	39,5%	30%	7,4%
Ménages	33,6%	30,7	35,7%	

Source: DREAL centre, RPLS 2015

⁷ Dont les logements non conventionnés de France métropolitaine appartenant à une société d'économie mixte (SEM).

4.8.5.2.3 Une vacance fonctionnelle du parc social

Sur l'ensemble de la Communauté des Communes Giennes, la vacance dans le logement social est d'environ 8% ce qui est légèrement au-dessus du taux de 6/7%, seuil estimé comme prenant en compte le phénomène de rotation des logements.

Tableau 15: Structure du parc de logements sociaux

	CC Giennes	% dans total Loiret	Loiret
Nombre total de logements	2 285	4,6	49 590
<i>dont logements individuels</i>	<i>560</i>	<i>4,6</i>	<i>12 267</i>
<i>dont logements collectifs</i>	<i>1 725</i>	<i>4,6</i>	<i>37 323</i>
Proportion de logements vacants au 01/01/2015	8,0%		3,9%
Proportion de logements vacants de plus de 3 mois au 01/01/2015	5,5%		2,2%
Nombre de mises en location en 2014	88	11,2	784

Source : SOeS- RPLS au 01/01/2015

Tableau 16 : Taux de vacance dans les logements sociaux par commune

Taux de de vacance	
Choux	14.3%
Coullons	10.2%
Gien	7.5%
Nevoy	0.0%
Poilly-lez-Gien	0.0%
Saint-Brisson-sur-Loire	35.5%
Saint-Gondon	0.0%
Saint-Martin-sur-Ocre	0%

Source : DREAL Centre, RPLS 2015

L'étude de cette vacance à l'échelle de chaque commune révèle que ce sont les communes rurales qui enregistrent le taux de vacance le plus important dans leur parc locatif social et particulièrement les communes de Saint-Brisson-sur-Loire (35%), Les Choux (14,3%) et Coullons (10,2%). Cette vacance peut s'expliquer par l'éloignement des principaux pôles d'emplois et l'absence de desserte en transports en commun.

4.8.5.3 Le parc des bailleurs sociaux en 2015/2016

Les données fournies par les bailleurs sociaux dont état d'un parc de 2016 logements sociaux.

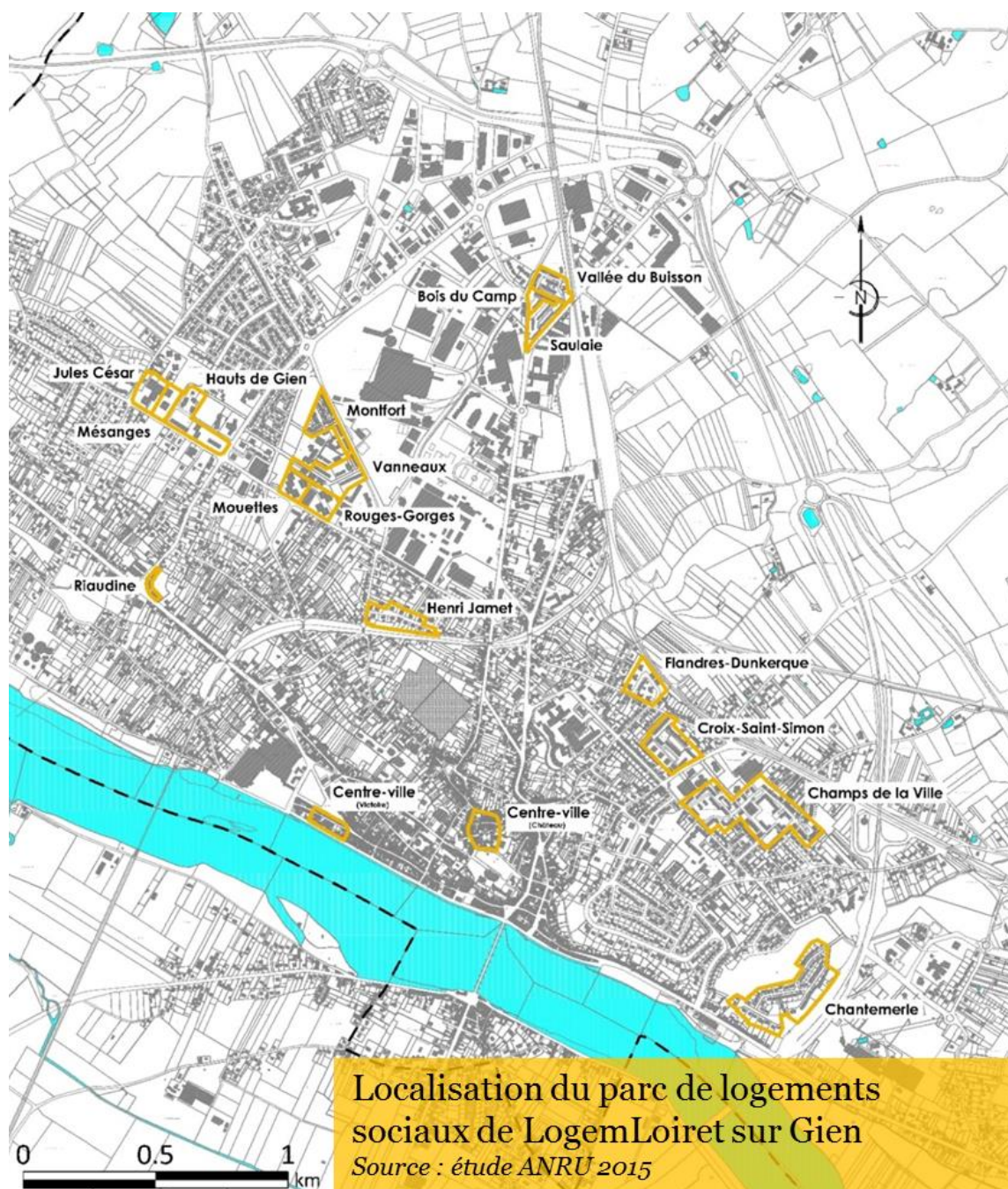
	Parc LogemLoiret	Parc Vallogis
	16/11/2016	31/12/2015
COULLONS	27	159
GIEN	1759	51
LES-CHOUX	10	0
NEVOY	6	8
POILLY-LEZ-GIEN	6	16
SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	11	20
SAINT-GONDON	25	0
SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	8	0
Total général	1852	254
	2106	

Parc de LogemLoiret

LogemLoiret a des projets de démolition en cours - sur la Communauté des Communes Giennes : 78 logements sur le quartier de la Saulaie à Gien courant 2017 - 94 logements, rue des Mésanges vont l'être dans les années à venir (dossier ANRU).

Des reconstructions de logements sociaux sont prévues à la Saulaie.

LogemLoiret a également une politique de vente sur le Pays du Giennois : Arrabloy, Autry le Chatel, Beaulieu sur Loire, Bonny sur Loire, Briare, Chatillon sur Loire, La Bussière, **Les Choux**, Ouzouer sur Trézée, **Saint Gordon** sont concernés.



Parc de Vallogis

▸ Gien

Rue Jules César
Rue de l'usine à gaz
Chemin de Saint-Pierre
Rue Georges Clémenceau

▸ **Nevoy** : rue du Bois d'Amblay (Foyer d'accueil temporaire)

▸ Poilly-lez-Gien :

Rue de la Gare,
Route de Coullons
Impasse des Dezins

▸ Coullons

Rue du Pilon
Rue du Pont Saint-martin
Allée de la Maubelle – Rue François Cherreau
Rue de la gare
Rue des farnaults
Rue de la Charmille
Allée des Joncs
Place de la régence
Rue des Chataîgniers et Rue des Noyers
Place de la Nation
La Mardelle

▸ **Saint-Brisson-sur-Loire** : Rue du Four banal et rue des Archives

4.8.6 Les quartiers prioritaires dans le cadre des contrats de Ville- Politique de la Ville – Ville de Gien

Les données ci-dessous sont issues du diagnostic habitat/cadre de vie réalisée dans le cadre du contrat de ville validé par le comité de pilotage du 02 juillet 2015 et signé le 27 décembre 2015. Ce document comprend 4 piliers : habitat/cadre de vie, économie/emploi, cohésion sociale et citoyenneté et valeurs de la république.

Quartier prioritaire des Champs de la Ville :

Le périmètre «Champs de la Ville » est composé uniquement de logements sociaux, d'équipements et de commerces. Le parc social est composé de 674 logements sociaux répartis comme suit :

Les Champs de la Ville :

Tableau 17 : Quartier "les Champs de la Ville" - Caractéristiques des logements sociaux – Données 2015

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Nbre
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	
Collectif		47	111	109	15		282
Individuel	26			8	23	19	76
Somme :	26	47	111	117	38	19	358
Surface moyenne	31	48	59	70	92	109	

Le quartier fait l'objet d'un investissement continu de la part de LogemLoiret depuis une quinzaine d'années. Le bâti est en bon état. De 1997 à 2005, il y a eu 271 logements de réhabilités, 255 logements démolis et 62 reconstructions.

L'enjeu serait d'améliorer la trame urbaine en agissant sur les « flux d'usage » pour permettre une meilleure liaison inter-quartiers, en travaillant sur les perspectives, en intercalant des bosquets plantés de qualité, des aires de jeux... sans pénaliser la place de la voiture. Après avoir circulé dans le quartier, le constat est que les voies serpentent entre les immeubles rendant la circulation dans le quartier complexe. Ce quartier semble ainsi accessible uniquement aux gens du quartier, peu lisible de l'extérieur. La création et la hiérarchisation des voies, l'amélioration de la desserte du quartier permettraient une meilleure intégration du quartier dans la ville.

La Croix Saint Simon :

Tableau 18: Quartier "La Croix Saint-Simon" - Caractéristiques des logements sociaux – données 2015

	T1	T2	T3	T4	T5	Nbre
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	
Collectif	4	31	81	73	10	199
Surface moyenne	39	50	59	68	82	

En 1999, l'ensemble des logements ont été réhabilités.

Flandres Dunkerque :*Tableau 19 : Quartier "Flandres Dunkerque" - Caractéristiques des logements sociaux – Données 2015*

	T2	T3	T4	Nbre
	Nbre	Nbre	Nbre	
Collectif	24	57	32	113
Individuel			4	4
Somme :	24	57	36	117
Surface moyenne	37	46	60	

Les logements font l'objet d'entretiens courants réguliers. Le scénario d'intervention dans le cadre du PSP (Plan Stratégique de Patrimoine) reste à déterminer en fonction de l'évolution de la vacance et du projet urbain sur la ville de Gien.

Quartier prioritaire des Montoires :

Le périmètre « Montoires » est composé de parcs privés, de parc social, de commerces et d'équipements.

LE PARC SOCIAL

651 logements sociaux répartis comme suit :

Rue Jules César :

109 logements désaffectés suite à la procédure de relogement dans le cadre du projet de démolition PSP 2009/2016. Logemloiret a commencé la démolition en juin 2015.

Rue des Mésanges :

Tableau 20 : Quartier "Rue des Mésanges" - Caractéristiques des logements sociaux

	T1	T2	T3	T4	Nbre
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	
Collectif	4	34	26	30	94
Somme :	4	34	26	30	94
Surface moyenne	38	49	67	77	

Les hauts de Gien :

Tableau 21 : Quartier "Les hauts de Gien" - Caractéristiques des logements sociaux

	T1	T2	T3	T4	T5	Nbre
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	
Collectif	15	63	90	50	5	223
Somme :	15	63	90	50	5	223
Surface moyenne	29	43	68	81	97	

Les Mouettes :

Tableau 22 : Quartier "Les Mouettes" - Caractéristiques des logements sociaux

	T2	T3	T4	T5	Nbre
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	
Collectif	32	56	21	1	110
Somme :	32	56	21	1	110
Surface moyenne	62	71	82	91	

Les Rouges Gorges :

Tableau 23 : Quartier " Les Rouges Gorges" - Caractéristiques des logements sociaux

	T2	T3	T4	Nbre
	Nbre	Nbre	Nbre	
Collectif	40	59	16	115
Somme :	40	59	16	115
Surface moyenne	61	71	83	

Tableau 24 : programmation Plan Stratégique Patrimonial LogemLoiret et interaction avec les espaces publics et le parc privé

Logements sociaux LogemLoiret	Parc privé – espaces publics
rue Jules César - 113 logements PSP 2009/2016 : démolition travaux 2015	Projet d'implantation de la nouvelle gendarmerie CADA : amélioration fonctionnelle et structurelle à revoir
rue des Mésanges - 94 logements PSP 2017/2023 : démolition travaux 2017	
Les Hauts de Gien - 223 logements PSP 2009/2016 : Réhabilitation travaux achevés	Démolition de l’ancien foyer des jeunes travailleurs en 2017 pour installation d’une aire de jeux
rue des Mouettes – 111 logements PSP 2009/2016 réhabilitation/résidentialisation/démolition travaux prévisionnels 2015 – à revoir dans le cadre du NPRU d’intérêt régional	Devenir de l’ancien centre commercial et parking surdimensionné – Achat en cours
rue des Rouges Gorges – 116 logements PSP 2009/2016 réhabilitation/résidentialisation travaux prévisionnels 2016 – à revoir dans le cadre du NPRU d’intérêt régional	
Voiries distribuant la circulation douce et routière à revoir en fonction du projet global de restructuration urbaine.	

Source : LogemLoiret



Photo 1 : Ancien Foyer des jeunes Travailleurs – démolition en 2017



Photo 2: ancien centre commercial

Par avis du 5 décembre 2014, les enjeux du groupe de travail politique de la ville des services de l'État, thématique urbanisme-logement, sur le quartier étaient les suivants :

Le quartier est en cours de mutation. L'unique bailleur social, LogemLoiret, a lancé de nombreuses opérations sur le quartier. Des démolitions ont été réalisées ainsi que des opérations de reconstruction. Des réhabilitations sont toujours en cours.

Pour que l'aménagement de ce quartier soit plus complet, la commune s'associe au bailleur afin d'agir ensemble sur cette évolution. Cette action pourrait se concentrer sur le traitement des espaces publics, sur la création de nouvelles voies, sur les cheminements au cœur du quartier. L'enjeu pour ce quartier est de finaliser la mutation tout en mettant en place un partenariat fort entre le bailleur et la commune.

L'autre enjeu est de continuer les actions sur les équipements présents en cœur de quartier et qui altèrent la réfection en cours. Ainsi, le centre commercial désaffecté est en cours d'acquisition par la collectivité et l'ancien foyer de jeunes travailleurs sera démoli en 2017.

En limite Ouest du quartier, le CADA est implanté dans un secteur qui mérite une réflexion approfondie.

Des questions se posent :

- le marché locatif actuel sur Gien, et plus particulièrement la difficulté à louer des logements collectifs et l'investissement sur 25 ans pour les travaux de réhabilitation
- l'adaptation de l'offre au vieillissement de la population et au desserrement des ménages

➤ **Retenu d'intérêt régional**, un protocole de préfiguration du quartier des Montoires a été signé en octobre 2016 jusqu'en 2018.

4.8.7 Analyse de la demande en logements sociaux

4.8.7.1 Logements sociaux attribués entre juillet 2015 et juin 2016 et leurs occupants (Source : Union Sociale de l'habitat Centre)

Entre juillet 2015 et juin 2016, la CDCG dénombrait 192 logements sociaux attribués dont la majorité sur la commune de Gien (158) et en grande partie des T3, T2 puis T4.

Tableau 25 : Nombre d'attributions d'un logement social

Commune d'attribution	Nb attributions
Gien	158
Coullons	25
Saint-Brissson-sur-Loire	3
Saint-Gondon	2
Autres communes	4
TOTAL	192

Tableau 26: Répartition des attributions par taille de logement

Taille logement	Nb attributions	Part en %
T1	7	4%
T2	55	29%
T3	76	40%
T4	46	24%
T5	6	3%
T6 et +	2	1%
TOTAL	192	100%

La majorité des nouveaux locataires avait fait leur demande il y a moins d'un an ce qui atteste de la fluidité du marché sur ce territoire. Le profil des nouveaux locataires est spécifié dans les tableaux ci-après :

Tableau 27 : Répartition des attributions selon l'âge des demandeurs

Age de l'attributaire	Nb attributions	part
- de 20 ans	4	2%
20 - 29 ans	58	30%
30 - 39 ans	49	26%
40 - 49 ans	37	19%
50 - 64 ans	29	15%
65 ans et +	15	8%
CDCG	192	100%

Tableau 28 : Nombre d'attributions selon l'activité professionnelle de l'attributaire

Situation professionnelle de l'attributaire	Nb attributions	Part
CDI (ou fonctionnaire)	57	30%
CDD, stage, intérim	42	22%
Artisan, profession libérale	1	1%
Chômage	25	13%
Retraité	15	8%
Apprentis	2	1%
Autre	50	26%
CDCG	192	100%

Tableau 29 : Nombre d'attribution selon barème des revenus

Barème des revenus des attributaires	Nb attributions	part
Non saisie	14	7%
=< PLAI	142	74%
> PLAI et =< PLUS	31	16%
> PLUS et =< PLS	1	1%
> PLS	1	1%
sans objet	3	2%
CDCG	192	100%

Tableau 30 : Attribution selon la composition familiale

Composition familiale	Nb attributions	Part
Isolé	79	41%
Monoparental	42	22%
Couple sans enfant	25	13%
Couple avec enfants	43	22%
Sans objet	3	2%
CDCG	192	100%

De façon synthétique, il ressort que :

- 32% des nouveaux occupants correspondent à des personnes de moins de 30 ans. Ils sont souvent seuls ou en composition monoparentale (63% des attributions).
- 30% sont en CDI ou issus de la fonction publique néanmoins leur revenu est faible.

4.8.7.2 La demande en logements sociaux en juin 2016

(Source : Union Sociale de l'habitat Centre)

4.8.7.2.1 Le nombre de demandeurs

Tableau 31 : Nombre de demandes de logement social pendant la période de référence

Fin de période	Territoire	Nb de demandes en cours	Nb attributions	Taux de pression de la demande
Déc. 2015	CDCG	427	218	2.0
Juin 2016	CDCG	456	192	2.4

En date du mois de juin 2016, il a été enregistré sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises 456 demandes pour des logements sociaux avec 192 attributions, soit environ 2,4 demandes pour 1 offre.

A titre de comparaison, selon les statistiques de l'USH de la région Centre Val de Loire, en juin 2014, le taux de pression du Loiret était de 2,3 et était considéré comme faible. Aussi, le taux de pression identifié pour la CC du Giennois est de même nature et plutôt faible.

Le tableau ci-dessous démontre que c'est essentiellement la ville de Gien qui enregistre le plus de demandes de logements sociaux. Aucune demande n'est enregistrée pour les communes du Moulinet sur Solin, Langesse ou Les Choux.

Tableau 32 : Nombre de demandes de logements sociaux par commune

Commune	Total
Boismorand	1
Coullons	23
Gien	396
Nevoy	4
Poilly-lez-Gien	19
Saint-Brisson-sur-Loire	5
Saint-Gondon	2
Saint-Martin-sur-Ocre	6
TOTAL	456

4.8.7.2.2 Le type de logements demandé

La demande en logement social porte majoritairement sur des T2 (31,8%) et T3 (35%) qui constituent presque 67% des logements demandés et donc plutôt à destination des personnes seules ou des ménages de 2 à 3 personnes.

Tableau 33: Répartition par taille des logements demandés

Communes	T1	T2	T3	T4	T5 et plus	Chambre
----------	----	----	----	----	------------	---------

Boismorand	0	0	0	0	1	0
Coullons	4	9	10	0	0	0
Gien	42	123	136	74	15	6
Nevoy	0	3	0	1	0	0
Poilly-lez-Gien	2	7	8	2	0	0
Saint-Brisson-sur-Loire	1	1	2	0	1	0
Saint-Gondon	0	0	1	1	0	0
Saint-Martin-sur-Ocre	0	2	3	1	0	0
Total	49	145	160	79	17	6

4.8.7.2.3 Profil des demandeurs

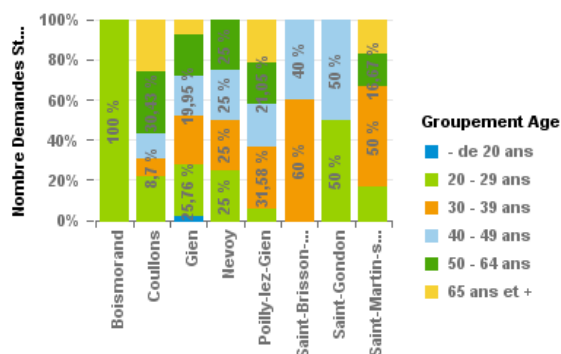


Figure 228: Age des demandeurs de logement social- 2016

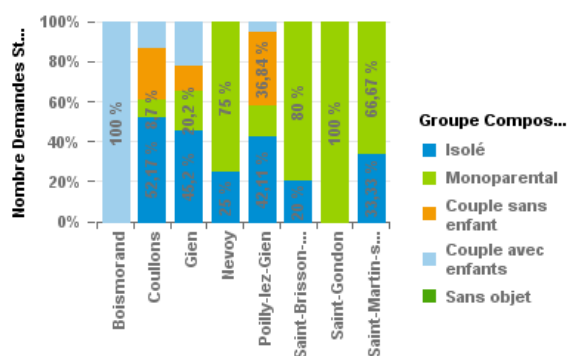


Figure 229 : Composition familiale des demandeurs en logement social - 2016

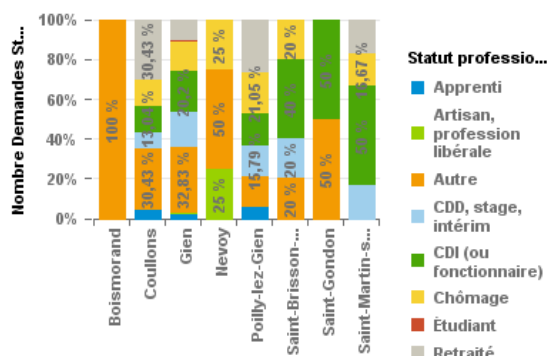


Figure 230 : Statut professionnel des demandeurs en 2016

Les demandeurs recensés en juin 2016 sur le territoire de la CDCG sont, pour une majorité, âgés de 20 à 49 ans et composés d'une famille monoparentale pour Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Brissson, Saint-Gondon et Nevoiy, de personnes isolées pour Coullons, Gien et Poilly-lez-Gien et exclusivement de couples avec enfants pour Boismorand.

Les ménages qui sont dans des situations économiques précaires ou vulnérables (CDD, retraités, chômeurs...) ne représentent pas forcément la catégorie la plus représentée.

4.8.8 Le financement des logements sociaux

Le tableau ci-après renseigne sur les différents prêts ayant permis de financer les logements sociaux réalisés sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises en 2015 :

- 63,9% des logements sociaux (toute nature confondue) ont été financés via les organismes HLM essentiellement sur Gien et Coullons.
- 23,9% par le PLAI ou le PLUS. Ce sont notamment sur les commune rurales que le PLUS est le plus utilisé puisqu'il s'agit du dispositif le plus fréquemment mobilisé pour le financement du logement social.

Le dispositif de PLS a été très peu mobilisé tout comme le PLA intégration.

	Autre antérieur à 1977	Autre à partir de 1977 %	HLM/O	PLA Intégration	PLUS	PLS
Choux	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%
Coullons	0.0%	0.0%	43.5%	0.0%	56.5%	0.0%
Gien	8.4%	3.0%	69.3%	1.8%	16.9%	0.7%
Nevoy	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%
Poilly-lez-Gien	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%
Saint-Brisson-sur-Loire	0.0%	6.5%	0.0%	0.0%	93.5%	0.0%
Saint-Gondon	0.0%	0.0%	0.0%	7.4%	92.6%	0.0%
Saint-Martin-sur-Ocre	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%
Total CC Giennoises	7.3%	2.7%	63.9%	1.6%	23.9%	0.6%

4.8.9 L'accession sociale à la propriété

4.8.9.1 Le prêt social location-accession (PSLA)

Le prêt social de location-accession facilite l'accès à la propriété d'un ménage modeste sans apport initial. Le ménage loue d'abord le logement neuf agréé par l'Etat et verse une redevance. Le ménage peut ensuite devenir propriétaire du logement à un tarif préférentiel et bénéficier d'aides.

Le PSLA est un prêt conventionné, accordé à des bailleurs privés ou publics (promoteur, organisme HLM). Lorsque le bailleur vend le logement, le prêt est transféré à l'acheteur. Cette formule d'achat immobilier, appelée location-accession, se déroule en 2 phases :

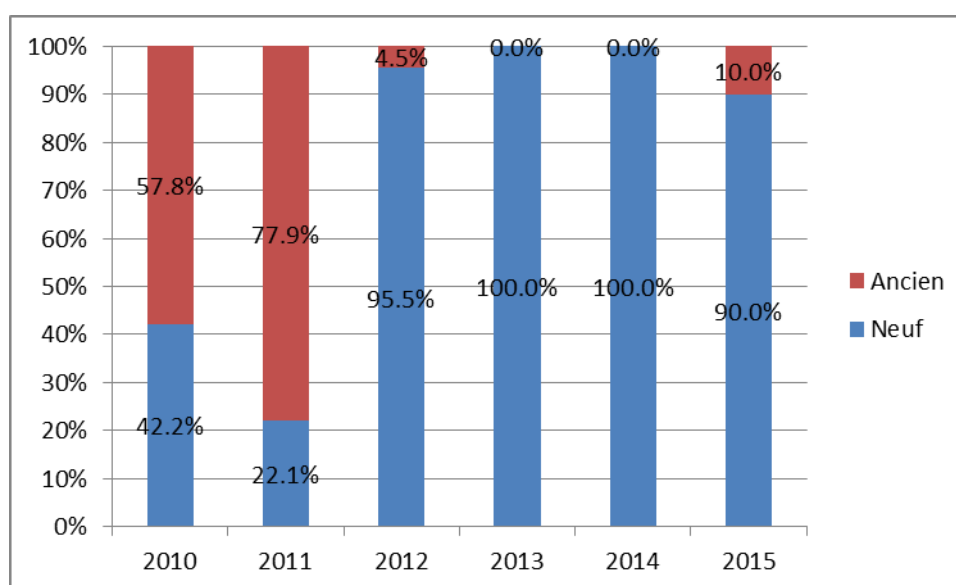
- Le ménage candidat à l'accession occupe son logement en tant que « locataire-accédant ». Il verse au bailleur une redevance composée d'un loyer (dite fraction locative) et d'une épargne (fraction acquisitive). La fraction locative ne doit pas dépasser des plafonds mensuels par m² de surface utile. La fraction acquisitive est fixée à la signature du contrat de location-accession, en accord avec le vendeur.
- À l'échéance du contrat de location-accession, le ménage peut effectuer la levée d'option et acheter son logement. Le prêt accordé au vendeur lui est alors transféré. L'épargne réalisée lors de la phase locative complète son apport personnel.

4.8.9.2 Le prêt à taux zéro (PTZ)- DREAL Centre (SGFGAS)

Le prêt à taux zéro (PTZ) est un prêt sans intérêt, accordé sous condition de ressources pour compléter un prêt principal, et aider les ménages à acheter leur première résidence principale :

- Le prêt à taux zéro est gratuit : c'est un prêt sans intérêt. Sa durée totale est de 20, 22 ou 25 ans. Il est constitué d'une période de différé d'une durée de 5 à 15 ans, durant laquelle le ménage ne paie aucune mensualité sur son PTZ. Plus les ménages sont modestes, plus les conditions sont favorables : la durée totale du prêt et la période de différé sont maximales.
- Le prêt à taux zéro est un prêt complémentaire : il sert à financer une partie de l'achat. Il vient en complément du ou des autres prêts, contractés par ailleurs, auprès des banques.
- Le prêt à taux zéro est accordé en fonction des revenus : pour bénéficier du prêt à taux zéro, il ne faut pas dépasser un plafond de revenus, défini en fonction de la taille du ménage et de la localisation du bien à acheter.
- Le prêt à taux zéro est destiné à acheter sa première résidence principale : pour bénéficier de ce prêt il faut acheter un bien pour la première fois et y habiter. Il est également valable pour les personnes qui n'ont pas été propriétaires dans les deux ans précédant la demande de prêt. Il peut aussi aider à acheter un bien ancien dans lequel il faut faire un certain montant de travaux.

Graphique 13: Evolution du nombre de prêts à taux zéro depuis 2010 selon la nature du logement sur le territoire de La CDCG



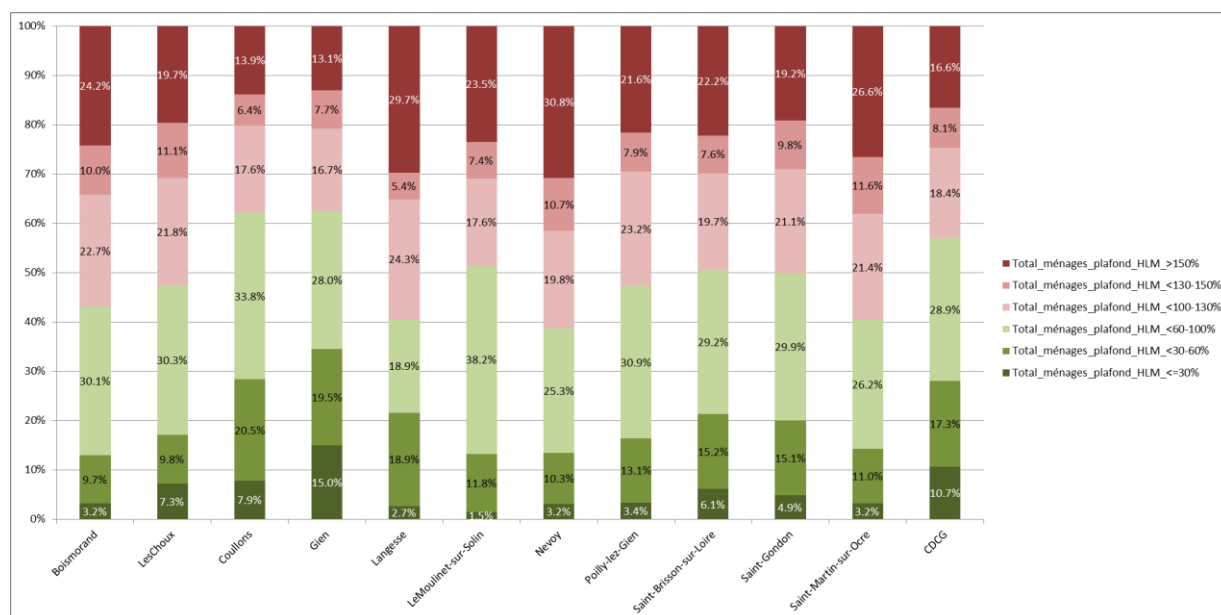
Le graphique ci-dessus montre un basculement dans le financement des logements à partir de 2012 alors que jusqu'à cette date, le PTZ était mobilisé de manière plus importante pour le logement ancien à hauteur de 78% en 2011 contre seulement 10% en 2015. Ce basculement s'explique notamment par l'évolution d'application de ce prêt en 2013 qui a réduit le champ d'obtention aux logements neufs et aux logements Basse consommation notamment en réduisant le taux de financement possible pour les logements anciens.

Elargissement du prêt à taux zéro (PTZ), relèvement du plafond de ressources pour en bénéficier, augmentation de la part du PTZ dans le financement de l'achat immobilier, remboursement différé... **Depuis le 1er janvier 2016**, les conditions d'attribution du PTZ et ses modalités de mise en place ont été assouplies. Ces mesures font suite à la loi de finances pour 2016 et au décret sur les prêts ne portant pas intérêt, publié au Journal officiel du 30 décembre 2015. Cet élargissement permettra de relancer ce financement notamment pour le logement ancien et sa rénovation.

4.8.10 Ménages éligibles au logement social⁸

En regard de l'offre locative sociale, il est important de mesurer la part des bénéficiaires potentiels de logements sociaux sur le territoire au regard de leurs revenus. A l'échelle de la Communauté des Communes Giennoises, ce sont ainsi 56,9% des ménages dont les revenus permettent d'entrer dans les critères d'attribution d'un logement social (c'est-à-dire des ménages qui disposent de ressources inférieures au plafond HLM).

Graphique 14: Répartition des ménages selon revenus par rapport aux plafonds HLM en 2013



⁸ Revenu par rapport au plafond HLM : il s'agit de la situation du ménage vis-à-vis des plafonds de revenus permettant l'accès au logement social. Cette variable est calculée à partir du nombre de personnes occupant le logement, de l'ensemble des revenus de ces personnes et de la situation géographique du logement.

4.9 Analyse du parc locatif privé

4.9.1 La répartition géographique de l'offre

Le parc locatif privé représente 19% des résidences principales de la Communauté des Communes Giennoises en 2013 et concerne environ 2056 logements.

Tableau 34: Répartition par commune des logements locatifs privés en 2013

Commune	Résidences principales en 2013	Nombre de logements locatifs en 2013	Nombre de logements HLM loués vide en 2013	Nombre de logements locatifs privés en 2013	Part du parc locatif privé en % en 2013
Boismorand	355	19	0	19	5%
Coullons	1082	327	165	162	15%
Gien	6245	2932	1480	1452	23%
Langesse	37	7	0	7	19%
Le Moulinet-sur-Solin	66	9	0	9	14%
Les Choux	215	35	13	22	10%
Nevoy	480	91	5	86	18%
Poilly-lez-Gien	1038	152	13	139	13%
Saint-Brisson-sur-Loire	471	85	22	63	13%
Saint-Gondon	460	69	19	50	11%
Saint-Martin-sur-Ocre	518	55	8	46	9%
CDCG	10966	3782	1726	2056	19%

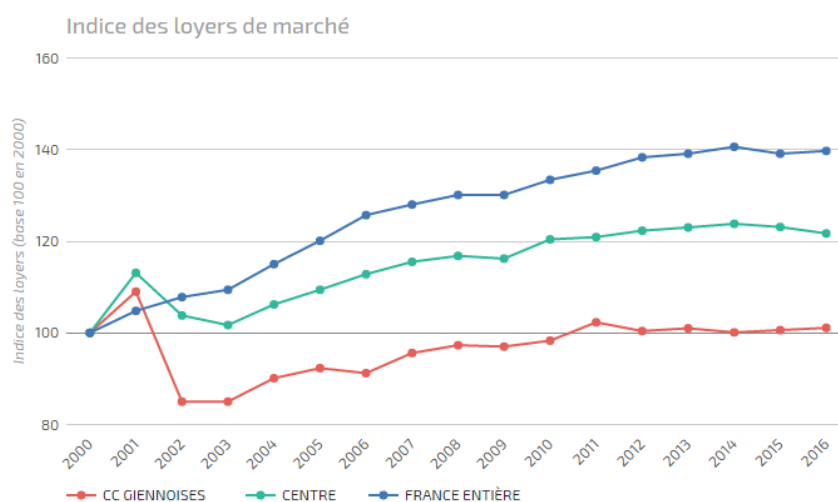
Source : INSEE, RGP 2013

Le parc locatif privé joue ainsi un rôle non négligeable dans le parcours résidentiel des ménages dans les communes périurbaines de l'agglomération de Gien où les logements sociaux sont peu représentatifs. Les logements locatifs privés sont des alternatives au parc social notamment là où il est peu représenté et ils permettent aux jeunes ménages dans leur parcours résidentiel, de commencer par la location avant d'acquérir un bien.

4.9.2 Les loyers⁹

Après une baisse entre 2001 et 2003, aussi bien dans la Région que sur le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises, la tendance de l'indice de loyers par rapport à l'année 2000 est régulièrement à la hausse entre 2004 et 2016 mais de manière plus modérée sur le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises. L'indice des loyers est largement inférieur à celui observé au niveau de la région en atteignant à peine l'indice 100 en 2016.

Figure 231: Evolution des loyers depuis 2000 (base 100) – Source : Clameur-Septembre 2016



Néanmoins, sur l'ensemble de la période 2000-2015, le taux de variation moyen annuel des loyers sur le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises reste largement inférieur à celui du Loiret et de la région Centre-Val de Loire.

Tableau 35: Variation moyenne annuelle des loyers – source : Clameur –Septembre 2016

Taux de variation des loyers de marché (en %)	Moyenne annuelle 2000 - 2016	Année 2016
CC GIENNOISES	0,1	0,4
LOIRET	0,7	-1,5
CENTRE	1,2	-1,1
FRANCE ENTIÈRE	2,1	0,4

CC GIENNOISES	Variation des loyers en cas de relocation (en %) Moyenne annuelle 2000-2016
Ensemble	0,1

En 2015, le niveau moyen des loyers sur la Communauté des Communes Giennesoises s'établit à 8 €/m². Il est inférieur au niveau du Loiret établi à 10,2 €/m².

⁹ La base de données CLAMEUR ne donne pas les données détaillées autres que celles de la CDCG

4.9.3 Les actions de réhabilitation dans le parc locatif privé

4.9.3.1 Evolution du contexte juridique de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

Dans le parc privé, outre différents dispositifs de crédits d'impôts mobilisables par les propriétaires de logement, le calcul des aides de l'ANAH a été réformé le 1^{er} juin 2013. Il vise à élargir l'intervention sur les propriétaires occupants (PO) à revenus modestes ou très modestes ; ainsi que sur les propriétaires bailleurs. Les niveaux de revenus sont définis par la loi.

Le champ d'intervention de l'ANAH est le suivant :

- Pour les propriétaires occupants : actions en faveur de l'autonomie, la sécurité et la salubrité, la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.
- Pour les propriétaires bailleurs : actions en faveur de l'autonomie, la sécurité et la salubrité, la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre le logement dégradé et très dégradé, le soutien à la décence et la transformation d'usage. Elles sont mises en œuvre dans le but de développer une offre locative à loyer maîtrisé (pour le Loiret hors agglomération d'Orléans : loyer « très social » plafonné à 4,7€/m²/mois, « social » à 5,2€/m²/mois et « intermédiaire » à 6,5€ m²/mois en 2015, hors charge et par m² de surface habitable dite « fiscale »).

L'ANAH peut également accorder des aides aux syndicats de copropriétés dans certaines conditions : dans le cadre de l'OPAH « copropriété dégradée » ou de copropriétés relevant d'une procédure spécifique liée à un arrêté (plan de sauvegarde, insalubrité, péril, ...) ou à une décision de justice (administration provisoire).

Entre 2010 et 2015, le niveau de ressources éligibles a fortement augmenté :

Tableau 36: Plafonds des ressources applicables par catégorie de ménages occupants hors Ile de France

Composition du foyer	Ménages aux ressources très modestes (2015)	Ménages aux ressources modestes (2015)
1	14 308 €	18 342 €
2	20 925 €	26 826 €
3	25 166 €	32 260 €
4	29 400 €	37 690 €
5	33 652 €	43 141 €
Par personne supplémentaire	+ 4241 €	+5 434 €
Source : guide pratique des aides de l'ANAH - 2016		

4.9.3.2 Etat actuel des subventions pour l'amélioration des logements sur la Communauté des Communes Giennoises

4.9.3.2.1 En faveur des propriétaires occupants

L'ANAH subventionne les travaux cités auparavant pour des propriétaires occupants dont les conditions de ressources entrent dans le champ d'éligibilité (cf. tableau ci-dessus). Ces aides peuvent être complétées via le programme « Habiter Mieux » permettant de bénéficier de l'aide de solidarité écologique (ASE) dans le cadre d'une rénovation thermique conditionnée à un gain énergétique de 25% après travaux. Son montant s'élève à 2000 €.

Ces deux dispositifs sont complétés par :

- Le Conseil Départemental :
 - Aides de l'ANAH : subvention de 10% à 20% du montant des travaux selon les modalités prévues.
 - Aide de Solidarité Ecologique : apport de 250€ à la prime.
- La Communauté des Communes Giennes dans le cadre de son OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'habitat)

Tableau 37: Objectifs quantitatifs 2013-2016 de l'OPAH – Source : CDCG

Volets d'action	Objectifs
1) Réhabiliter des logements indignes ou dégradés	20 logements
2) Mettre en œuvre des travaux pour sécuriser les logements et lutter contre l'insalubrité de l'habitat	20 logements
3) Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap	45 logements
4) Améliorer la performance énergétique des logements	100 logements

Tableau 38 : Engagements financiers 2013-2016 de l'OPAH– Source : CDCG

					Subventions Totales
Volets 1 et 2	Travaux d'amélioration des logements	465 000 €	197 000 €	65 000 €	727 000 €
Volet 3	Travaux d'adaptation des logements	121 800 €	56 000 €	28 000 €	205 800 €
Volet 4	Travaux d'amélioration des performances énergétiques	271 225 €	20 500 €	214 875 €	506 600 €
TOTAL		858 025 €	273 500 €	307 875 €	1 439 400 €

4.9.3.2.2 En faveur des propriétaires bailleurs

L'ANAH subventionne les travaux cités auparavant pour des propriétaires bailleurs qui s'engagent à proposer des loyers qui n'excèdent pas un certain plafond. Ces aides peuvent être complétées via le programme « Habiter Mieux » permettant de bénéficier de l'aide de solidarité écologique (ASE) dans le cadre d'une rénovation thermique conditionnée à un gain énergétique d'au moins de 25% de la performance du logement. Son montant, inférieur à celui accordé aux propriétaires occupants, s'élève à 1600€.

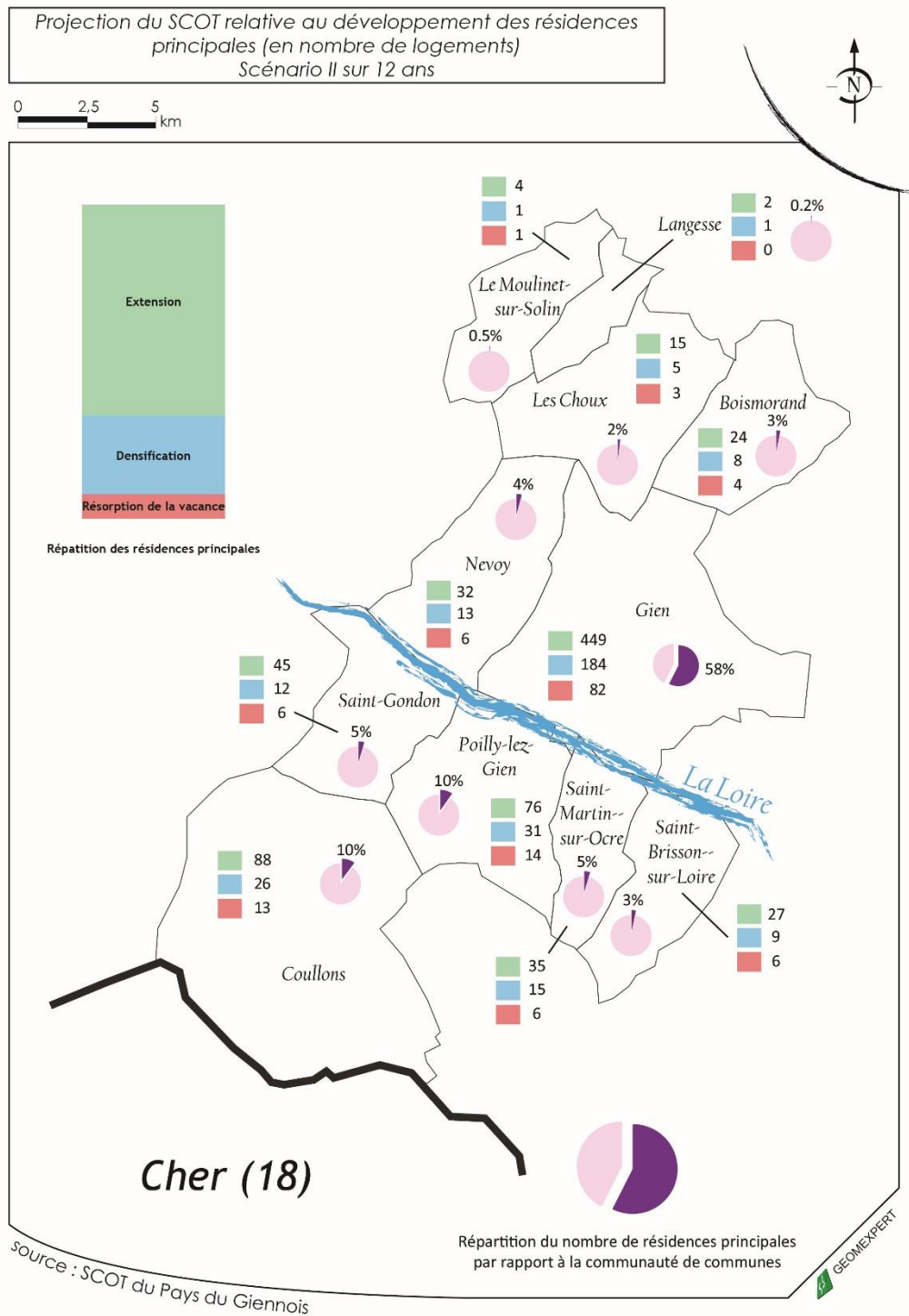
Ces deux dispositifs sont abondés par

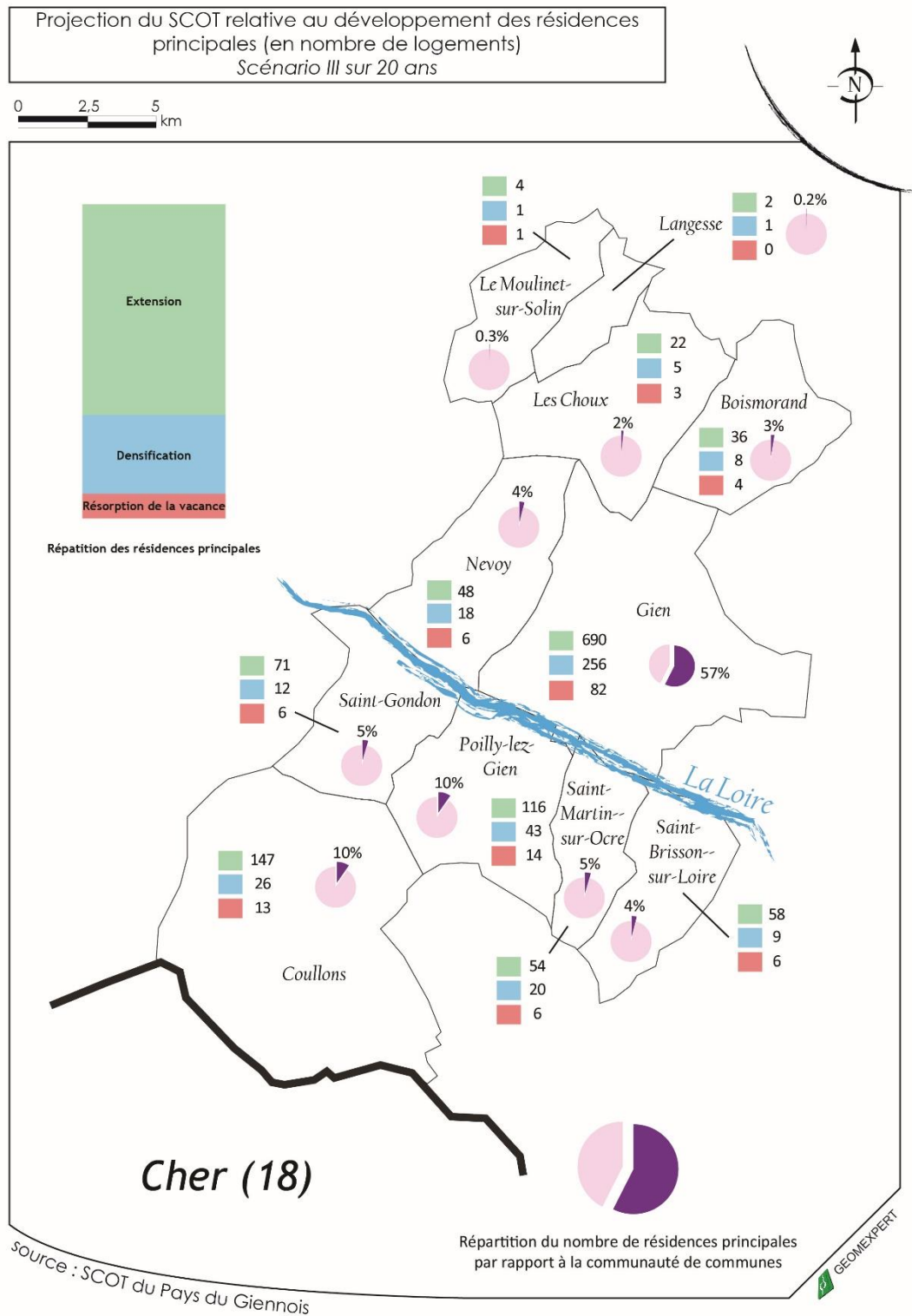
- le Conseil départemental du Loiret (Aides de l'ANAH) : subvention selon les cas de 750€ à 1000 €/m² dans la limite de 80 m² par logement, à laquelle s'ajoute une aide complémentaire de 5% à 15% selon les niveaux de loyers, dans les secteurs couverts par une OPAH comme la Communauté des Communes Giennes.
- La Communauté des Communes Giennes à travers l'OPAH.

La faiblesse des loyers imposés par les critères de l'ANAH fait que les bailleurs se désintéressent de ces subventions.

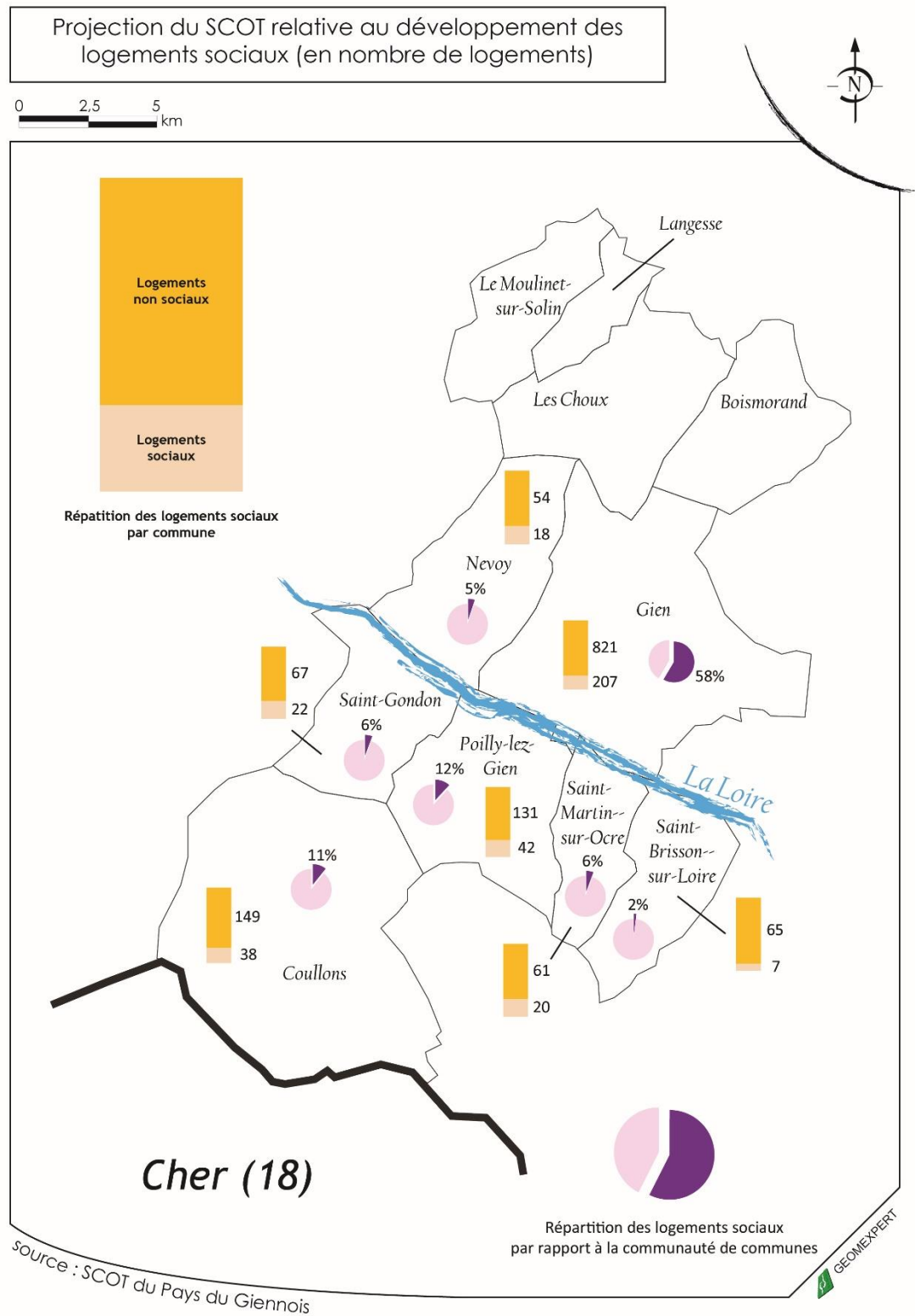
4.10 Projections du SCOT du Pays giennois en matière de production en logements –Scénarios II et III

4.10.1 En matière de réalisation de nouveaux logements





4.10.2 En matière de réalisation de logements sociaux



4.11 Les autres modes d'hébergement

4.11.1 Les structures d'accueil pour les personnes âgées

La Communauté des Communes Giennesoises dispose de 4 établissements dédiés à l'hébergement des personnes âgées. Elle offre également des services de soins à domicile.

Commune de Gien

- EHPAD « Résidence SANTEL »
- EHPAD « La Vigne »
- Centre de Jour « Les Cigognes »

Commune de Coullons

- EHPAD « La Chanterelle »



Figure 232: EHPAD Chantemerle" sur Coullons



Figure 233 : EHPAD "Résidence santel" sur Gien

Ces 4 établissements proposent une capacité totale de 407 places dont 413 installées au 1^{er} janvier 2013.

Tableau 39: Etablissements pour personnes âgées en 2013 sur le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises

Etablissement	Organisme de rattachement	Commune	Capacité <u>autorisée</u> totale	Dont nombre de lits habilités à l'aide sociale <u>installés</u>	Capacité <u>installée</u> totale
EHPAD "La Chanterelle"	/	COULLONS	47	45	47
Accueil de jour "Les Cigognes"	ADMR Loiret	GIEN	12	/	28
EHPAD du Centre hospitalier "Pierre Dezarnaulds"	Centre hospitalier "Pierre Dezarnaulds"	GIEN	242	242	242
EHPAD "Korian Santel"	Groupe KORIAN	GIEN	106	/	96

Sources : INSEE, BPE 2014

Au 1^{er} janvier 2017, une quarantaine de personnes étaient sur liste d'attente selon les données transmises par les différents EPHAD, liste d'attente à prendre avec précaution dans la mesure où certaines personnes sont inscrites sur plusieurs EPHAD. Dans tous les cas, ces éléments traduisent une certaine tension sur ce marché de l'hébergement pour personnes âgées.

Tableau 40 : Nombre d'établissements publics au service des personnes âgées en 2014

	Personnes âgées : hébergement	Personnes âgées : soins à domicile	Personnes âgées : services d'aides	foyer restaurant	services de repas à domicile
Boismorand	0	0	0	0	0
Coullons	1	0	0	0	0
Gien	3	3	1	0	0
Langesse	0	0	0	0	0
Le Moulinet-sur-Solin	0	0	0	0	0
Les Choux	0	0	0	0	0
Nevoy	0	0	0	0	0
Poilly-lez-Gien	0	0	0	0	0
Saint-Brisson-sur-Loire	0	0	0	0	0
Saint-Gondon	0	0	0	0	0
Saint-Martin-sur-Ocre	0	0	0	0	0

Sources : INSEE, BPE 2014

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile assurent aux personnes âgées des prestations de services d'aides à la personne, hors actes de soins réalisés sur prescription médicales, qui relèvent des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Ils concourent à la préservation de l'autonomie de la personne âgée dans ses activités quotidiennes, au maintien et au développement des activités sociales et de liens avec l'entourage. Sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises, on dénombre :

- Association d'aide à domicile du Giennois
- A.D.M.R. – Association du service à domicile
- A Domicile 45
- Portage des repas à domicile par la CDCG.

On souligne qu'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est installé sur la commune de Gien. Il accueille, écoute et propose des solutions adaptées aux plus de 60 ans pour améliorer leur vie quotidienne. On y trouve des informations sur le soutien à domicile l'adaptation du domicile, les établissements d'accueil, les aides financières, les mesures de protection juridique, les loisirs proposés par la commune, etc...Ce centre est également un lieu d'échanges pour les familles les professionnels et les associations. Ils sont financés par le Conseil Départemental du Loiret.

4.11.2 Les logements des jeunes, des apprentis et migrants

Les besoins en logement des jeunes concernent différents types de population :

- Les jeunes en rupture familiale ou conjugale,
- Les apprentis, les jeunes en contrat d'apprentissage et les stagiaires
- Les jeunes actifs pour un poste en intérim ou en CDD.

Les jeunes en demande de logements sur la Communauté des Communes Giennoises ne bénéficient pas d'une offre très développée :

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) sur Gien

25 places + 45 complémentaires et transitoires

☞ Mise à l'abri immédiate et durée le plus court possible

Résidence Clémenceau

Foyer Coallia

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) sur Gien

3 appartements T3 – capacité de 10 personnes + 6 appartements d'urgence

Résidence Clémenceau

Le service de suite

55 places réparties dans 18 logements sur Gien, Briare et Sully-sur-Loire

Pension de famille « Le Moulin à Vent » sur Briare

18 places

COALLIA :

(Données au 09 avril 2015 Coallia)

L'association détient trois bâtiments qui hébergent :

- le centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA),
- le foyer de travailleurs migrants (FTM) qui loue des logements à l'Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées (AIDAPHI). Sur Gien cette association n'accueille pas de personnes handicapées.

Tableau 41 : Nombre de logements de la résidence Coallia en 2015

	Nb de logements	Nb de contrats de location	Taux de rotation des 12 derniers mois en %	Nb de personnes
FTM	161	88 (y compris les 55 chambres louées à l'AIDAPHI)	/	
AIDAPHI	47	2	30 %	103
CADA	16	0		147

Pour répondre de façon plus complète à la demande de logements des jeunes en formation ou en insertion professionnelle, le Conseil régional du Centre-Val de Loire a mis en place une politique d'aide aux logements des jeunes au travers de 3 actions majeures :

- L'intermédiation locative qui permet aux jeunes de moins de 30 ans d'accéder rapidement au parc privé ou public via l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ). La démarche consiste, pour une association locale adhérente à l'URHAJ, de signer un bail principal avec un propriétaire de logement public ou privé, et conclure un bail précaire avec un jeune en insertion tout en assurant son accompagnement social. La région attribue pour une durée de 3 ans une subvention forfaitaire annuelle de :
 - 1000 € par logement de Type 1, 1 bis ou 2, soit 3000€.
 - 1500 € par logement de type 3 et plus, soit 4500 €.
- Le financement des travaux de réhabilitation ou de création de résidences sociales dont la vocation est l'accueil de tout jeune en parcours d'insertion. La Région participe à hauteur de 30% du montant HT de la dépense dans la limite de 10 000 € par logement créé ou réhabilité à condition d'obtenir l'étiquette C après travaux.
- L'acquisition-réhabilitation de logements « temporaires » meublés pour un public jeune en insertion professionnelle ou sociale. L'objectif est de soutenir l'acquisition-réhabilitation de logements potentiellement délaissés, rendus vacants par leur inadéquation à la demande. Le financement régional s'élève à 30% pour l'acquisition dans la limite d'un plafond de dépenses par logement de 150000 € dans une agglomération.

4.11.3 Les logements des personnes handicapées

Tableau 42: Nombre d'établissements dédiés aux personnes handicapées - Source : INSEE BPE 2014

	Enfants handicapés : hébergement	Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	Adultes handicapés : hébergement	Adultes handicapés : services
Boismorand	0	0	0	0
Coullons	0	0	0	0
Gien	1	1	3	1
Langesse	0	0	0	0
Le Moulinet-sur-Solin	0	0	0	0
Les Choux	0	0	0	0
Nevoy	2	0	0	0
Poilly-lez-Gien	0	0	1	0
Saint-Brisson-sur-Loire	0	0	0	0
Saint-Gondon	0	0	0	0
Saint-Martin-sur-Ocre	0	0	0	0

Sources : INSEE, BPE 2014

Globalement, le territoire de la Communauté des Communes Giennoises compte :

- 3 établissements pour l'hébergement des enfants et 1 service à domicile.
- 4 établissements pour l'hébergement des adultes handicapés et 1 service à domicile.

Enfants handicapés :

- Institut Médico Educatif de Gien, rue Chantemerle.
- Etablissement d'accueil temporaire des enfants handicapés à Nevoy.
- Institut Médico Educatif de Nevoy, « les Petites Brosses ».

Adultes handicapés

- Foyer d'hébergement pour adultes handicapés « Le Clair Ruisseau » à Poilly-lez-Gien.
- Foyer d'hébergement pour adultes handicapés « les hauts de Gien » à Gien.
- Foyer de vie de Gien.
- Foyer d'Accueil Médicalisé « Résidence la Fontaine » à Gien.

4.11.4 Les gens du voyage

4.11.4.1 Les aires d'accueil

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises est actuellement pourvu d'une aire d'accueil de 24 places située à Gien. Au regard du Schéma Départemental d'Accueil des gens du Voyage 2013-2019, la Communauté des Communes Giennoises est reconnue comme avoir rempli ses obligations.

Il est à noter que la commune de Nevoy accueille annuellement le rassemblement évangélique de printemps « Vie et Lumière » des gens du voyage qui s'établit sur un terrain privatif.

4.11.4.2 L'habitat adapté

Le diagnostic territorial réalisé en 2011 dans le cadre de l'élaboration du nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du Voyage (2013-2019), fait état d'une importante tendance à la sédentarisation des familles dans le Loiret.

Comme l'énonce le Plan de Solidarité Logement (PDALPD 2014-2018), peu de solutions adaptées intermédiaires entre le logement « traditionnel » et l'aire d'accueil ont été réalisées sur le département et la plupart des familles se sont sédentarisées via l'accession à la propriété. En revanche, d'autres occupent, sans titre, des parcelles privées ou des terrains publics dans des conditions d'habitat très précaires, se traduisant parfois par des situations d'urgence en matière sanitaire et sociale.

Pour cette raison, le Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage 2013-2019 préconise, au regard des besoins identifiés, la réalisation sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises **d'un habitat adapté pour 2 à 4 familles**. Cet habitat peut être réalisé sous la forme :

- De terrains locatifs bâtis ou non bâtis aménagés afin de permettre l'installation de caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.
- De logements locatifs sociaux adaptés dont la conception intègre la caravane et tient compte de certains usages des gens du voyage.

4.11.5 Les priorités du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Loiret (PDALPD).

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Loiret intitulé « Plan Solidarité Logement 45 « 2014-2018 » énonce 5 objectifs déclinés en 8 actions présentées dans le tableau ci-dessous.

N° des actions	Libellé
Action n° 1	Conforter le dispositif partenarial d'observation du logement des personnes défavorisées
Action n° 2	Développer une offre permettant de répondre à la diversité des besoins des publics du Plan
Action n° 2-1	Identifier les différents types d'hébergement d'insertion au logement accompagné pour une meilleure mobilisation
Action n° 2-2	Favoriser la mise en place d'une stratégie de production dans le parc social
Action n° 2-3	Mobiliser le parc privé en faveur des publics du Plan
Action n° 3	Evaluer et articuler les dispositifs d'accès au logement pour les publics prioritaires du Plan
Action n° 4	Mobiliser le Fonds Unifié Logement (FUL) pour l'accès et le maintien dans le logement des populations fragiles
Action n° 5	Lutter contre la précarité énergétique
Action n° 6	Renforcer les dispositifs de prévention des expulsions
Action n° 7	Poursuivre le partenariat et consolider les outils pour le repérage et le traitement de l'habitat indigne
Action n° 8	Animer et communiquer autour du Plan

Elément de synthèse :

En termes **d'offre en logements** et de fonctionnement du marché immobilier, la Communauté des Communes Giennoises se caractérise par une polarisation de la ville de Gien. Globalement, les grandes tendances du territoire sont :

- Une croissance du nombre de logements qui a bénéficié aux communes rurales. La ville de Gien et la commune de Langesse ont connu une diminution du nombre de logements qui s'explique principalement pour Gien par les opérations du parc de logements sociaux amorcées depuis les années 2000.
- Des résidences secondaires en progression et plus importantes dans les communes rurales du Nord du territoire.
- Une vacance importante (11,6%) et en progression liée aux projets de restructuration du parc de logements sociaux et à l'inadaptation des logements des centres villes/villages aux attentes des jeunes ménages.
- Des logements de grandes tailles inadaptés à la taille moyenne des ménages mais de confort avéré.
- Des logements majoritairement construits entre 1945 et 1975 et donc énergivores.
- Un habitat ancien des centres villes /bourgs peu adapté aux aspirations actuelles en matière de qualité résidentielle (espaces extérieurs) et énergétique.
- Des communes qui mettent en place une politique de renforcement de l'offre en logement social (Coullons, Poilly-lez-Gien, St-Brisson-sur-Loire et Saint-Gondon).
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), des opérations « façades » et des opérations de réhabilitation du parc social qui participent à l'amélioration de la qualité des logements anciens.
- Un mode de développement axé sur le mode individuel : le parc de logements se compose à 75,1% de logements individuels.
- Un parc social suffisant à l'échelle de l'intercommunalité, mais mal réparti : centré sur la ville de Gien et dans une moindre mesure sur les communes de Coullons et Les Choux.
- Un faible taux de pression sur le logement social (taux de 1,4) et une vacance de 8%.
- Des logements sociaux plus adaptés à la taille moyenne des ménages mais une vacance encore trop importante (8%) notamment sur les communes de Les Choux ou Coullons.

En termes **d'empreinte urbaine**, il a été observé sur le territoire intercommunal :

- Une consommation foncière sous le signe de l'étalement urbain.
- Des modes d'urbanisation en périphérie des bourgs et des hameaux qui fragilisent la centralité des villages (développement linéaire par exemple).
- Des quartiers pavillonnaires à reconnecter aux maillages viaires existants.
- Des densités différenciées parfois non adaptées aux typologies des communes rurales.
- Une diversité des architectures urbaines mais des quartiers parfois trop uniformes.
- Des quartiers parfois monofonctionnels.
- Des projets d'aménagement à adapter aux contextes paysagers et environnementaux locaux.

En matière de réponse à **des besoins spécifiques**, on peut retenir :

- Une offre en logements pour les personnes fragiles (handicapées, personnes âgées, primo-arrivants, jeunes...) mais un marché sous tension notamment pour les personnes âgées.
- L'émergence et la croissance des besoins pour les personnes âgées en matière de logement social et de structures spécialisées et de maintien à domicile.
- Une insuffisance de l'offre à destination des étudiants, apprentis et jeunes adultes.
- Une réponse adaptée en termes d'accueil des gens du voyage.

Enjeux

En termes **d'offre en logements et de réponse aux besoins spécifiques** et de fonctionnement du marché immobilier :

- La diversification de l'offre résidentielle pour permettre la continuité des parcours résidentiels et favoriser le maintien des populations qui le souhaitent sur le territoire.
- La poursuite de l'amélioration de la performance énergétique des logements.
- La reconquête des logements vacants dans le parc social et dans les villages et le centre-ville de Gien.
- La production d'un parc de qualité et durable dans le neuf.
- La mixité sociale : équilibrer et améliorer le parc social.

En termes **d'empreinte urbaine** :

- L'économie du foncier en restant à l'échelle de la trame parcellaire attendue par les communes par les élus, et adaptée à l'échelle des territoires urbains et ruraux.
- La poursuite du renouvellement urbain : reconquête des logements vacants, utilisation rationnelle des espaces vacants du tissu urbain.
- L'équilibre dans le développement urbain vis-à-vis des contraintes des territoires (agricoles, sensibilités environnementales et paysagères, coût des équipements publics etc...) sans affaiblir le poids des polarités urbaines existantes.
- La maîtrise de l'enveloppe urbaine des hameaux.
- La diversité architecturale dans les quartiers.
- La mixité fonctionnelle.
- Le traitement des franges urbaines.

En termes de réponse en logements **aux besoins spécifiques** :

- Répondre aux besoins de la population âgée autonome mais également de la population étudiante (apprentis, jeunes adultes, stagiaires) dans le parc locatif privé ou social.

5. Le profil économique du territoire

5.1 Les tendances économiques au regard du SCOT

Source : SCOT - RdP - Diagnostic

Les constats et enjeux contenus dans le SCOT sont issus d'une analyse à l'échelle du Pays Giennois (territoire correspondant à la Communauté des Communes Giennoises et à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye) sur la base des données INSEE de 2008.

Dans la suite du document qui concerne uniquement le territoire de la Communauté des Communes Giennoises avec les données INSEE de 2013, ces constats et enjeux peuvent avoir évolués.

Le nombre d'emplois sur le Pays du Giennois est presque aussi élevé que le nombre d'actifs ayant un emploi habitant sur le territoire. Le rapport entre les deux est toutefois légèrement à la baisse et l'autonomie du secteur susceptible d'être diminuée.

De plus, la répartition très inégale entre les communes se traduit par une surreprésentation de l'offre sur Gien qui concentre 58% des emplois. Hormis Briare, l'ensemble des autres communes concède un fort déficit entre le nombre d'emplois disponibles par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi sur la commune.

Les liaisons domicile-travail sont de plus en plus longues avec des taux d'actifs habitant et travaillant sur la même commune qui ne font que diminuer, même sur Gien qui concentre pourtant de plus en plus d'emplois.

Les communes de Gien et Briare sont également les seules à connaître une évolution positive de leur indice de concentration d'emplois. L'inégalité spatiale qui s'observe sur le territoire a donc tendance à s'intensifier. Il y a un risque de voir la majorité des communes du Pays devenir des « cités-dortoirs » où les habitants fonctionneront davantage avec les pôles de Gien et Briare qu'avec leur commune.

La part de l'industrie dans l'économie territoriale est importante et malgré la présence d'entreprises reconnues au niveau national voire international, cela engendre une faible qualification des emplois.

Les entreprises du secteur industriel étant généralement celles qui occupent une superficie foncière plus importante et qui nécessitent un éloignement des secteurs d'habitat, leur diminution pourrait engendrer la mise sur le marché d'un foncier peu adapté à d'autres secteurs économiques.

5.2 Les emplois du territoire

5.2.1 La concentration d'emplois

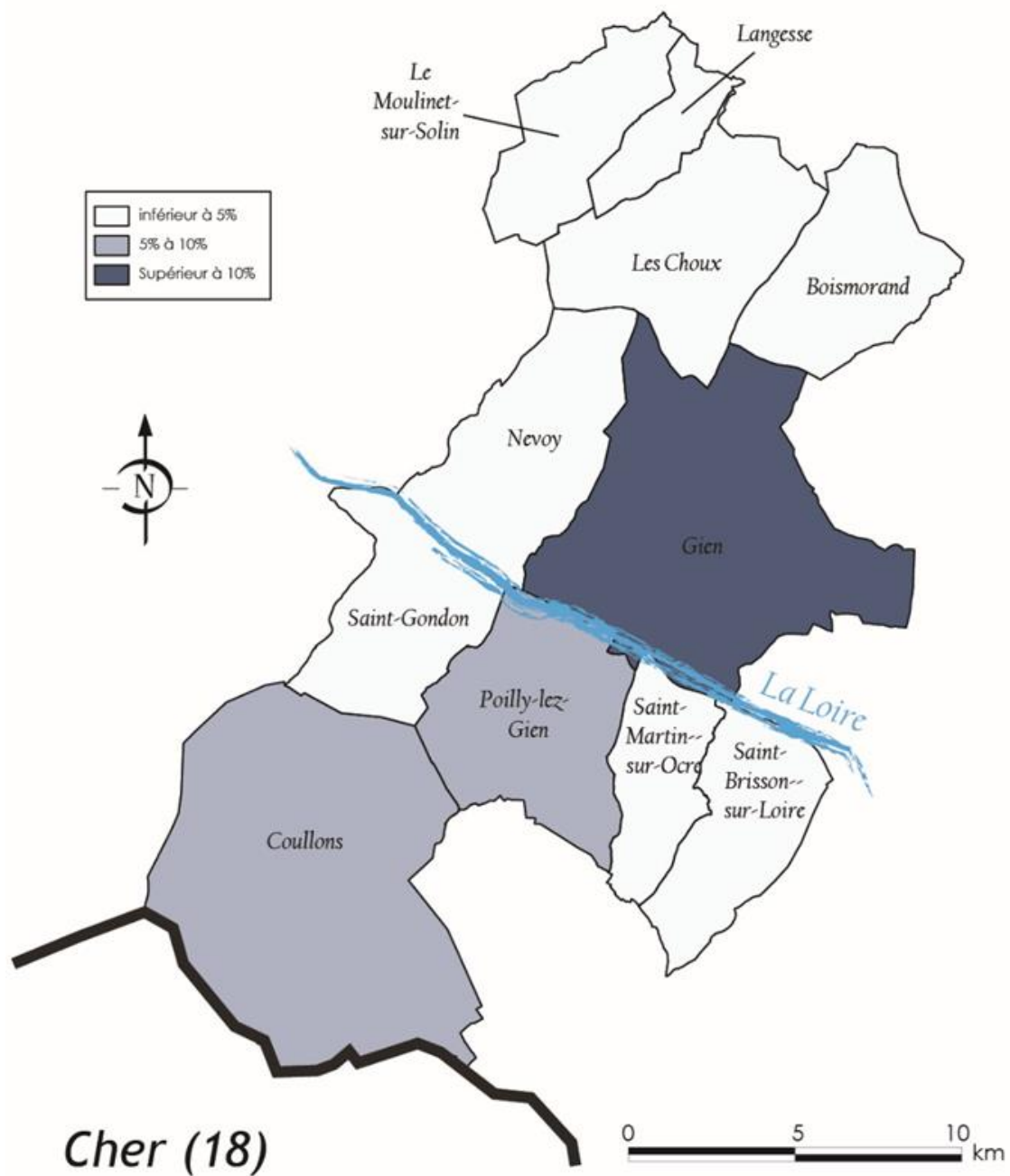


Figure 234 - Répartition des emplois au sein de la CCG (source : INSEE RGP2013)

La Ville de Gien concentre à elle seule plus de 8500 emplois soit plus de 80% des emplois présents sur l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes.

Sur certaines communes, l'offre en matière d'emplois est très faible (Langesse, Le Moulinet-sur-Solin et Les Choux en particulier). A titre d'exemple, sur le territoire de Saint-Martin-sur-Ocre, les emplois ne représentent que 16% de la population active communale.

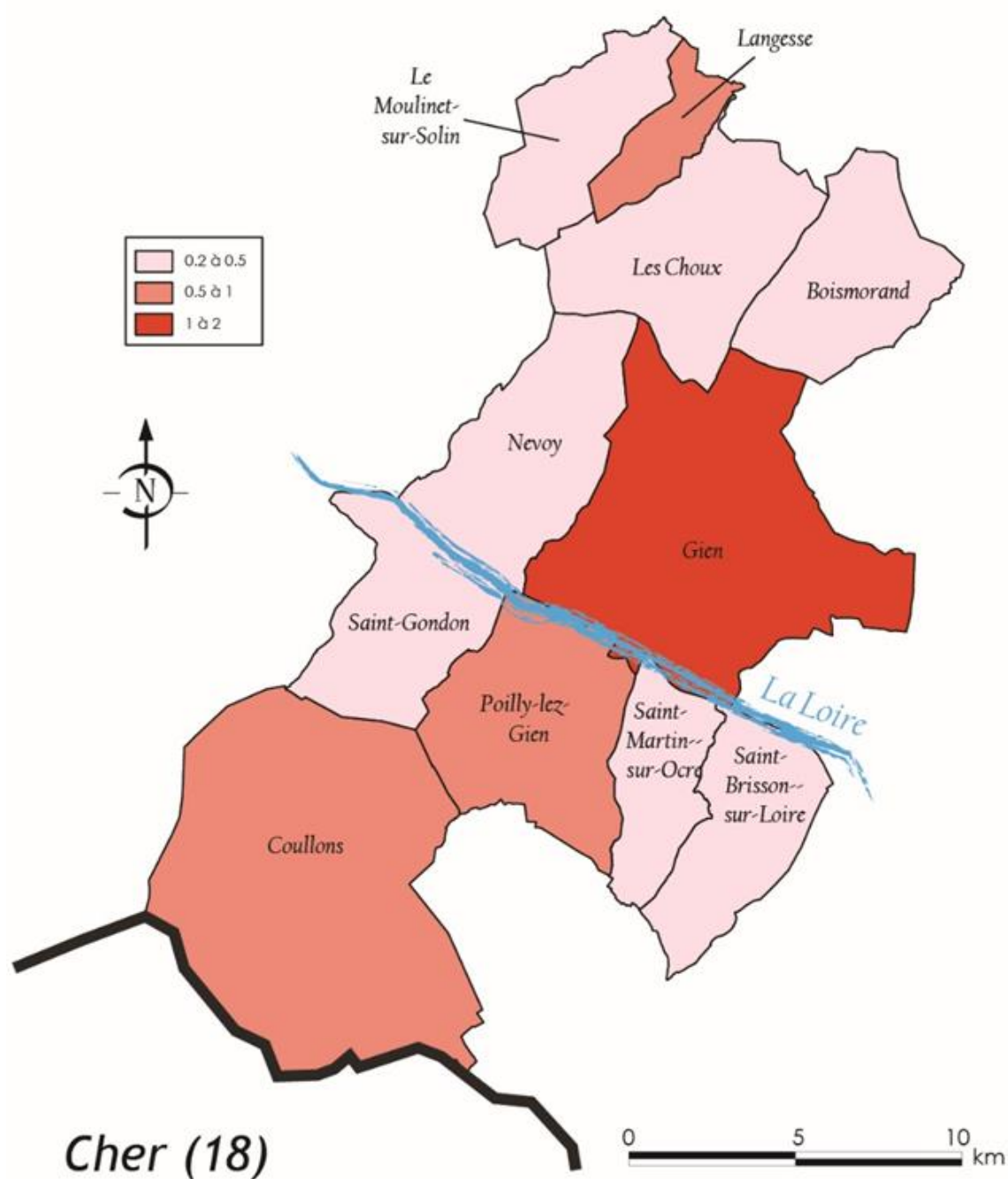
Communes	Emplois au lieu de travail		Actifs occupés		Solde 2007-2013	
	2007	2013	2007	2013	Emplois	Actifs occupés
Boismorand	126	111	324	325	-15	1
Coullons	636	652	998	989	16	-9
Gien	9733	8779	5623	4714	-954	-909
Langesse	13	13	29	28	0	-1
Le Moulinet-sur-Solin	10	9	72	58	-1	-14
Les Choux	59	48	234	209	-11	-25
Nevoy	121	150	512	558	29	46
Poilly-lez-Gien	759	685	971	950	-74	-21
Saint-Brisson-sur-Loire	147	125	494	437	-22	-57
Saint-Gondon	135	124	452	474	-11	22
Saint-Martin-sur-Ocre	111	94	557	546	-17	-11
TOTAL CCG :	11850	10790	10266	9288	-1060	-978

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 43 - Nombre d'emplois et d'actifs occupés sur le territoire : détail par commune

L'indice de concentration d'emplois (rapport entre le nombre d'emplois total et le nombre d'actifs ayant un emploi) pour le territoire de la Communauté des Communes était de 1,2 en 2013.

A l'échelle de la Communauté des Communes, seule la Ville de Gien présente un indice supérieur à 1 (1,9 en 2013). Les autres communes peuvent être qualifiées de résidentielles. Les migrations pendulaires (déplacements domicile <--> lieu de travail) sont donc importantes au sein même de la Communauté des Communes (vers Gien).



Communes	Evolution 2007-2013	
	Emplois	Actifs occupés
Boismorand	-11.9%	+0.3%
Coullons	+2.5%	-0.9%
Gien	-9.8%	-16.2%
Langesse	0.0%	-3.4%
Le Moulinet-sur-Solin	-10.0%	-19.4%
Les Choux	-18.6%	-10.7%
Nevoy	+24.0%	+9.0%
Poilly-lez-Gien	-9.7%	-2.2%
Saint-Brisson-sur-Loire	-15.0%	-11.5%
Saint-Gondon	-8.1%	+4.9%
Saint-Martin-sur-Ocre	-15.3%	-2.0%
TOTAL CCG :	-8.9%	-9.5%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 44 - Evolution du nombre d'emplois et d'actifs occupés sur le territoire : détail par commune

A l'échelle de la Communauté des Communes, le nombre d'emplois a diminué entre 2007 et 2013. Cette tendance observée également à l'échelle du Département (-2,6%) et de la Région (-1,7%) est plus accentuée sur le Giennois (-9%). Presque tous les secteurs d'activité sont touchés : l'agriculture, l'industrie, la construction ainsi que les services, commerces et transport.

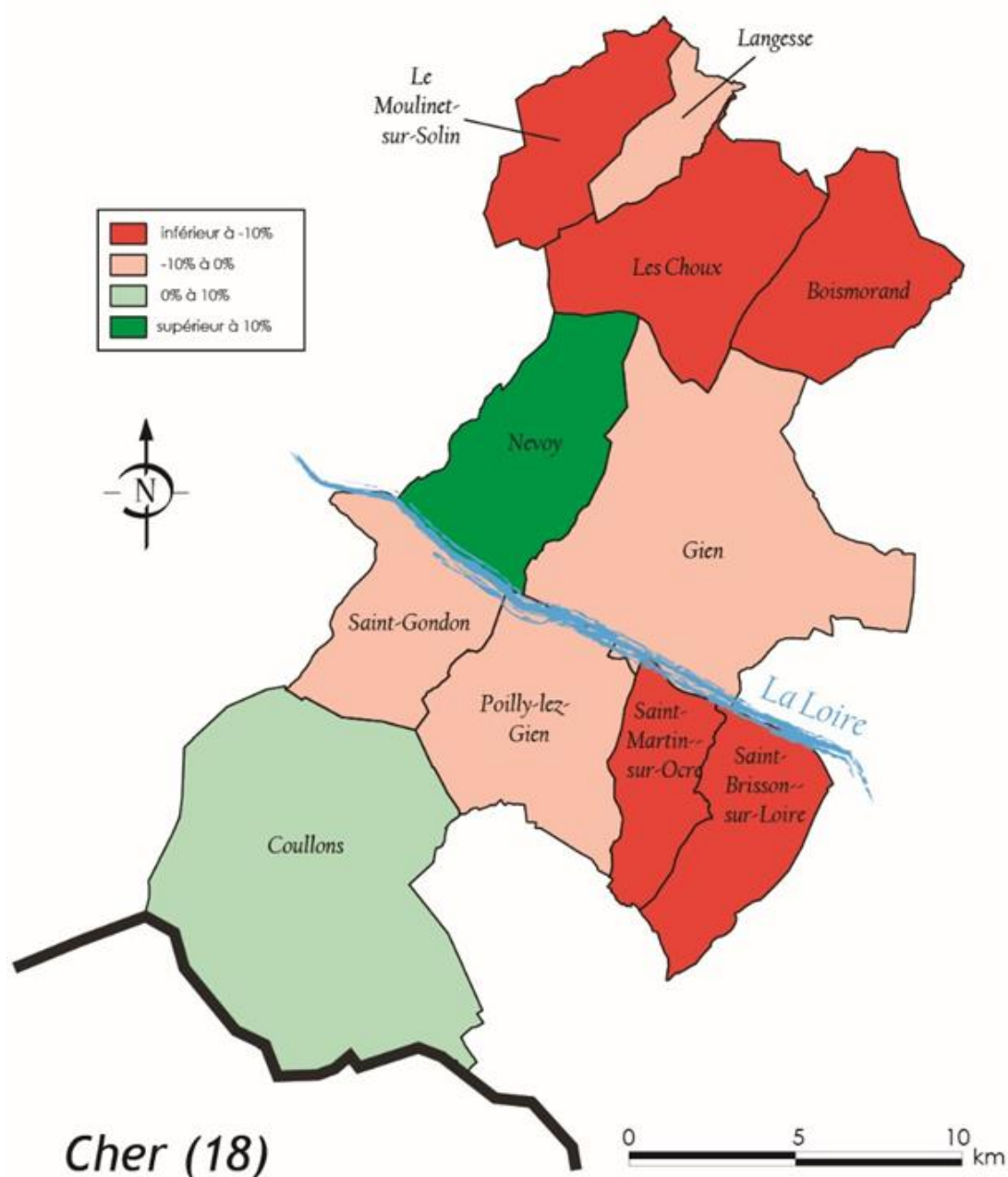


Figure 236 - Evolution du nombre d'emplois : détail par communes (source : INSEE RGP2013)

La diminution du nombre d'emplois a été plus importante sur les communes de Boismorand, Le Moulinet-sur-Solin, Les Choux, Saint-Brissson-sur-Loire et Saint-Martin-sur-Ocre.

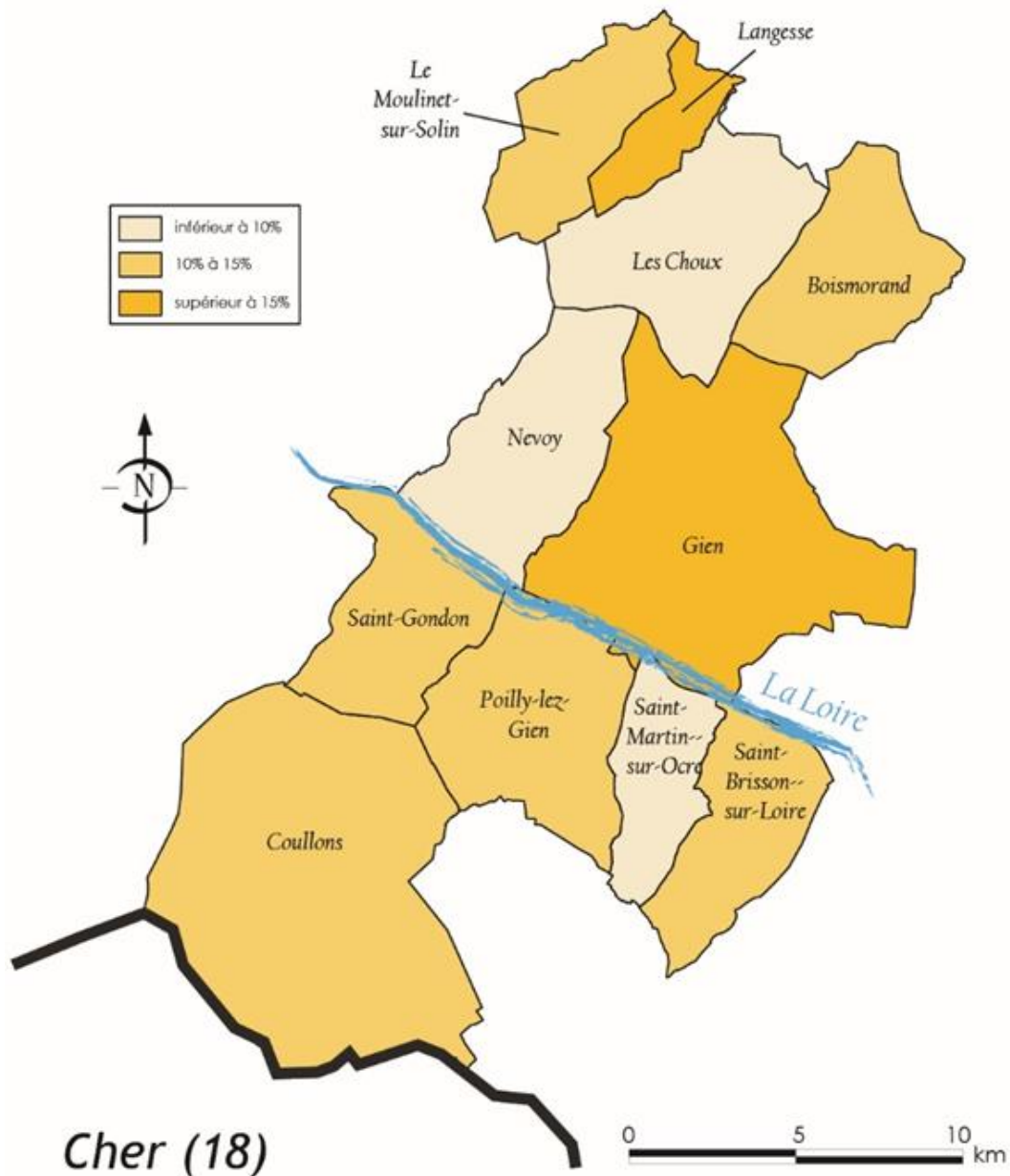


Figure 237 - Taux de chômage : détail par commune (source : INSEE RGP2013)

Parallèlement à la diminution du nombre d'emplois, le taux de chômage a augmenté : 15,2% en 2013 contre 10,4% en 2007. Ce chiffre qui peut paraître élevé reste malgré tout assez proche de celui observé à l'échelle du Département : 12,5% en 2013. Les chômeurs sont surreprésentés sur la Commune de Gien où le taux de chômage est supérieur à 19%.

Communes	Agriculteurs exploitants		Artisans Commerçant Chefs d'entreprise		Cadres - Prof. intel. sup.		Prof. Inter-médiaire		Employés		Ouvriers	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Boismorand	17	0	9	8	4	6	24	30	32	38	21	35
Coullons	40	32	52	63	43	54	120	114	145	141	258	242
Gien	36	19	426	366	887	955	2334	2258	2846	2470	3143	2634
Langesse	0	0	4	0	0	8	0	0	4	4	0	0
Le Moulinet-sur-Solin	0	0	4	4	4	0	0	0	4	0	4	0
Les Choux	0	0	4	13	0	0	7	9	20	4	19	3
Nevoy	16	4	22	24	0	5	39	52	39	44	13	26
Poilly-lez-Gien	28	24	54	47	57	57	110	96	175	151	323	212
Saint-Brisson-sur-Loire	4	0	29	27	12	24	31	36	24	24	75	44
Saint-Gondon	16	12	24	20	8	8	0	16	25	37	53	26
Saint-Martin-sur-Ocre	20	10	52	39	4	7	16	5	39	19	8	22
TOTAL CCG :	177	101	680	611	1019	1124	2681	2616	3353	2932	3917	3244

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 45 - Emplois par catégorie socio-professionnelle : détail par commune

Les emplois d'employés et d'ouvriers représentent 58% de la totalité des emplois du territoire. Cette proportion est relativement importante puisqu'elle est de seulement 52% à l'échelle du Département.

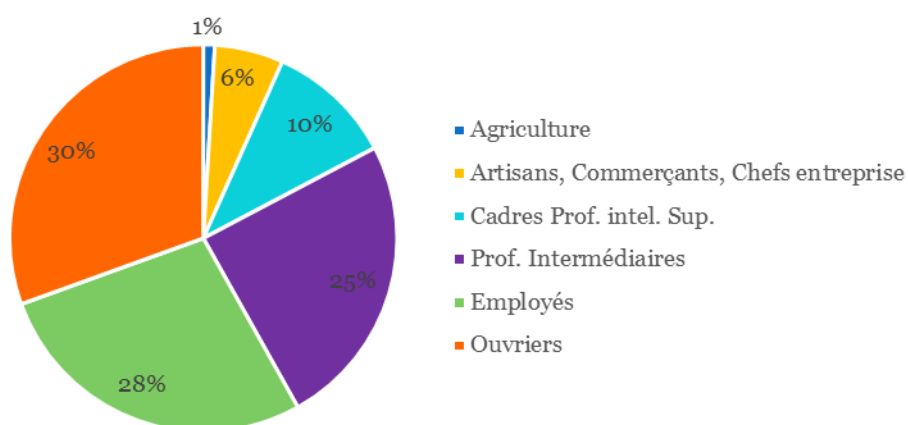


Figure 238 - Proportion des emplois par catégorie socio-professionnelle (source : INSEE RGP2013)

Communes	Evolution 2007-2013					
	Agriculteurs exploitants	Artisans Commerçant Chefs d'entreprise	Cadres - Prof. intel. sup.	Prof. Inter- médiaires	Employés	Ouvriers
Boismorand	-100.0%	-11.1%	+50.0%	+25.0%	+18.8%	+66.7%
Coullons	-20.0%	+21.2%	+25.6%	-5.0%	-2.8%	-6.2%
Gien	-47.2%	-14.1%	+7.7%	-3.3%	-13.2%	-16.2%
Langesse	-	-100.0%	-	-	0.0%	-
Le Moulinet-sur-Solin	-	0.0%	-100.0%	-	-100.0%	-100.0%
Les Choux	-	+225.0%	-	+28.6%	-80.0%	-84.2%
Nevoy	-75.0%	+9.1%	-	+33.3%	+12.8%	+100.0%
Poilly-lez-Gien	-14.3%	-13.0%	0.0%	-12.7%	-13.7%	-34.4%
Saint-Brisson-sur-Loire	-100.0%	-6.9%	+100.0%	+16.1%	0.0%	-41.3%
Saint-Gondon	-25.0%	-16.7%	0.0%	-	+48.0%	-50.9%
Saint-Martin-sur-Ocre	-50.0%	-25.0%	+75.0%	-68.8%	-51.3%	+175.0%
TOTAL CCG :	-42.9%	-10.1%	+10.3%	-2.4%	-12.6%	-17.2%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 46 - Emplois par catégorie socio-professionnelle : évolution 2007-2013

La diminution du nombre d'emplois a concerné davantage la catégorie des ouvriers et des employés avec respectivement -17,2% et -12,6%. Le nombre d'emplois lié à l'agriculture a également diminué passant de 177 en 2007 à 101 en 2013 (-43%).

Le profil des emplois sur le territoire de la Communauté de Communes est en train d'évoluer : les emplois peu qualifiés (employés et ouvriers) tendent à diminuer (en nombre et en proportion) au profit des emplois de cadres et professions intermédiaires.

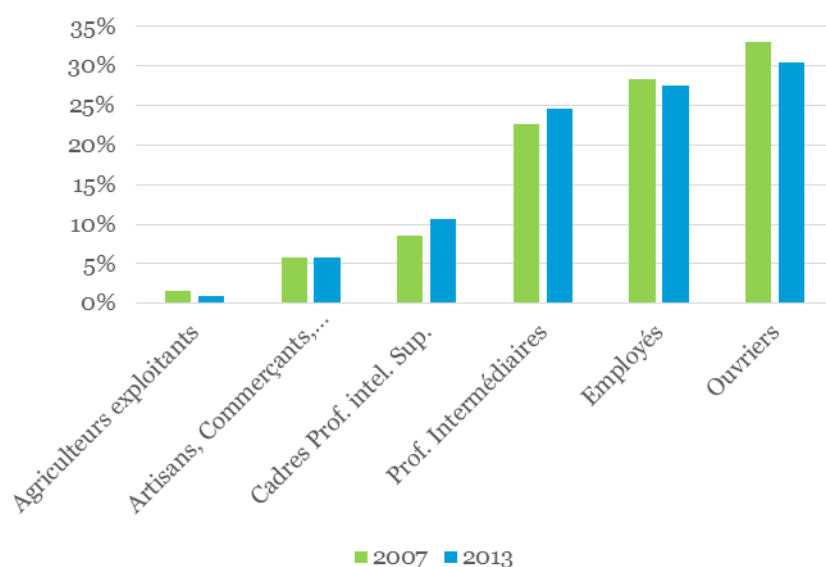


Figure 239 - Evolution des catégories socio-professionnelles des emplois (source : INSEE RGP2013)

5.2.2 *Les emplois par domaines d'activité*

Communes	AGRICULTURE		INDUSTRIE		CONSTRUCTION		SERVICE, COMMERCE ET TRANSPORT		ADM. PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTE	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Boismorand	21	0	13	10	7	17	44	64	20	26
Coullons	48	28	209	221	79	94	215	183	107	119
Gien	86	28	2769	2333	440	374	3294	2905	3082	3061
Langesse	0	0	0	0	4	0	4	8	0	4
Le Moulinet-sur-Solin	0	0	4	0	4	4	8	0	0	0
Les Choux	7	0	12	0	8	8	8	8	15	13
Nevoy	12	8	12	21	18	20	23	34	63	74
Poilly-lez-Gien	51	40	95	102	96	52	295	186	212	207
Saint-Brisson-sur-Loire	12	0	74	58	13	12	40	33	36	52
Saint-Gondon	19	12	23	21	47	25	21	13	16	48
Saint-Martin-sur-Ocre	20	10	12	0	20	19	39	46	47	27
TOTAL CCG :	276	126	3222	2767	737	625	3991	3482	3598	3631

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 47 - Les emplois par domaines d'activité : détail par commune

Communes	Evolution 2007-2013				
	AGRICULTURE	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	SERVICE, COMMERCE ET TRANSPORT	ADM. PUBLIQUE, ENSEIGNEMENTS ANTE
Boismorand	-100.0%	-23.1%	+142.9%	+45.5%	+30.0%
Coullons	-41.7%	+5.7%	+19.0%	-14.9%	+11.2%
Gien	-67.4%	-15.7%	-15.0%	-11.8%	-0.7%
Langesse	-	-	-100.0%	+100.0%	-
Le Moulinet-sur-Solin	-	-100.0%	0.0%	-100.0%	-
Les Choux	-100.0%	-100.0%	0.0%	0.0%	-13.3%
Nevoy	-33.3%	+75.0%	+11.1%	+47.8%	+17.5%
Poilly-lez-Gien	-21.6%	+7.4%	-45.8%	-36.9%	-2.4%
Saint-Brisson-sur-Loire	-100.0%	-21.6%	-7.7%	-17.5%	+44.4%
Saint-Gondon	-36.8%	-8.7%	-46.8%	-38.1%	+200.0%
Saint-Martin-sur-Ocre	-50.0%	-100.0%	-5.0%	+17.9%	-42.6%
TOTAL CCG :	-54.3%	-14.2%	-15.1%	-12.8%	+0.9%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 48 - Les emplois par domaines d'activité : évolution 2007-2013

Le nombre d'emplois liés à l'agriculture diminue de façon importante : -54% entre 2007 et 2013 avec une disparition totale des emplois sur les communes de Boismorand, des Choux et de Saint-Brisson-sur-Loire.

Dans les autres secteurs (industrie, construction, service, commerce et transport), le nombre d'emplois diminue également mais dans une moindre mesure.

Le nombre d'emplois liés aux services publics, à l'enseignement et à la santé est en légère augmentation (+0,9%). Les caractéristiques de la population (une proportion relativement importante des personnes de plus de 60 ans ainsi que des jeunes âgés de moins de 10 ans) peuvent expliquer ce constat.

Au sein de la Communauté des Communes, Boismorand et Nevoy font figure d'exception avec une augmentation du nombre d'emplois sur leur territoire entre 2007 et 2013.

5.2.3 La structure des entreprises

Communes	Etablissements		Effectifs	
	nombre	%	nombre	%
Boismorand	16	1.9%	69	1.2%
Coullons	82	9.8%	390	7.0%
Gien	543	64.9%	4403	79.0%
Langesse	3	0.4%	0	0.0%
Le Moulinet-sur-Solin	7	0.8%	2	0.0%
Les Choux	11	1.3%	5	0.1%
Nevoy	22	2.6%	15	0.3%
Poilly-lez-Gien	87	10.4%	520	9.3%
Saint-Brisson-sur-Loire	19	2.3%	60	1.1%
Saint-Gondon	29	3.5%	83	1.5%
Saint-Martin-sur-Ocre	18	2.2%	26	0.5%
TOTAL CCG :	837	100%	5573	100%

Source: C.C.I. du Loiret

Tableau 49 - Nombre d'établissements et effectif des établissements

Communes	Détail par catégorie					
	COMMERCE		INDUSTRIE		SERVICE	
	établissements :		établissements :		établissements :	
	nombre	effectif	nombre	effectif	nombre	effectif
Boismorand	9	60	3	3	4	6
Coullons	23	64	21	236	38	90
Gien	247	1017	89	2365	207	1021
Langesse	0	0	1	0	2	0
Le Moulinet-sur-Solin	0	0	3	2	4	0
Les Choux	4	1	4	4	3	0
Nevoy	2	1	7	10	13	4
Poilly-lez-Gien	22	88	19	152	46	280
Saint-Brisson-sur-Loire	6	0	7	57	6	3
Saint-Gondon	9	17	9	62	11	4
Saint-Martin-sur-Ocre	7	10	4	10	7	6
TOTAL CCG :	329	1258	167	2901	341	1414

Source: C.C.I. du Loiret

Tableau 50 - Les établissements du territoire : détail par catégorie

80% des établissements sont des petites structures (effectif moyen de 4 employés).

Le secteur industriel (20% des établissements) représente à lui seul 52% des effectifs. Pierre FABRE (produits pharmaceutiques), SHISEIDO (produits cosmétiques), OTIS (ascensoriste), SCA (fabrication de papiers à usage domestique et sanitaire) figurent parmi les plus importants employeurs industriels présents sur le territoire.

5.3 La spatialisation des zones dites d'emplois et d'activités

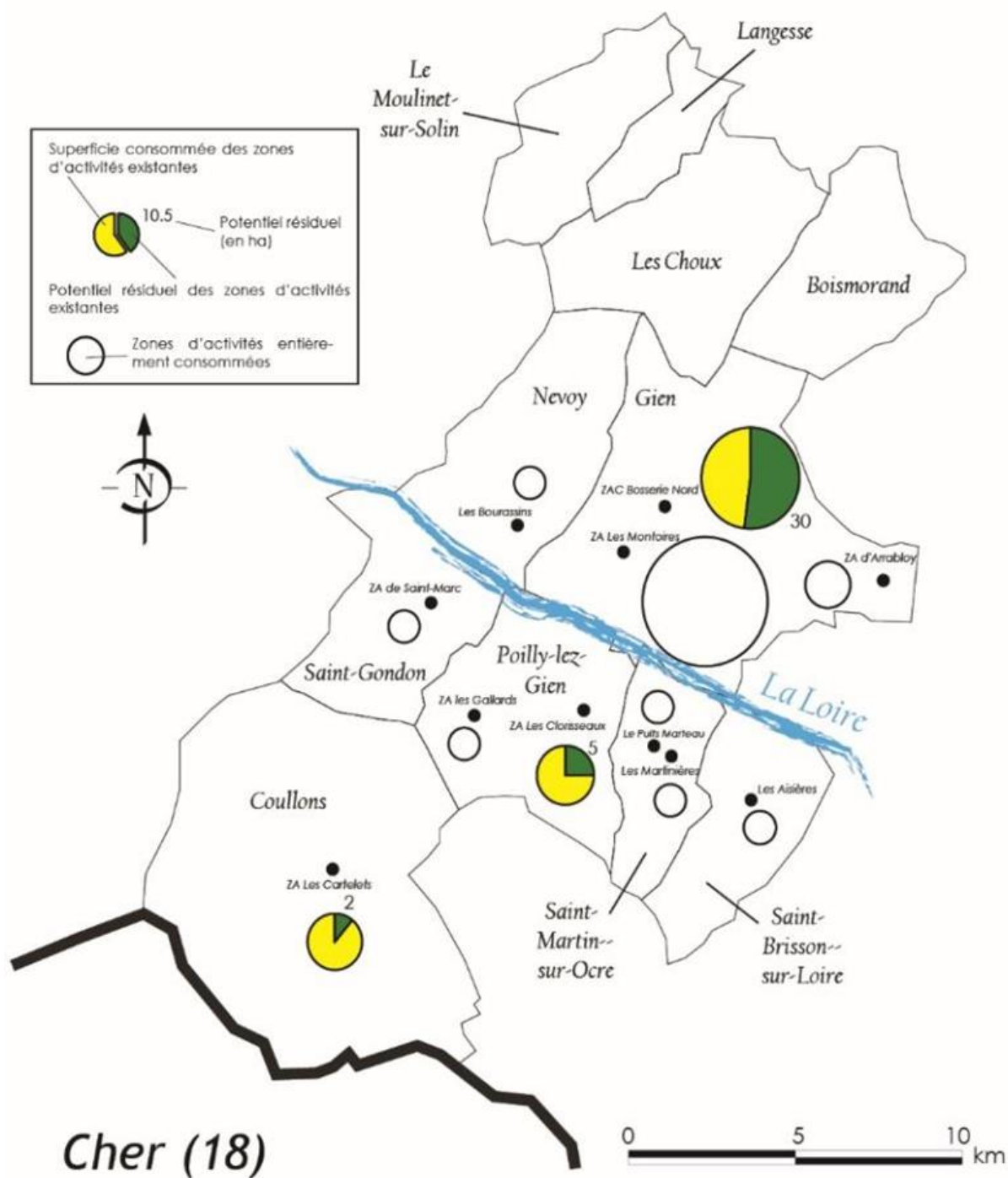


Figure 240 - Disponibilités au sein des zones d'activités actuelles (source : CCG)

La plupart des zones d'activités aménagées sur le territoire sont pleinement occupées. Il s'agit principalement de zones artisanales de proximité.

Il subsiste des disponibilités à Coullons et Poilly-lez-Gien, et surtout au sein de la Z.A. de la Bosserie Nord à Gien.

Les activités industrielles et commerciales sont localisées principalement à Gien. Les autres communes accueillent essentiellement des activités artisanales.

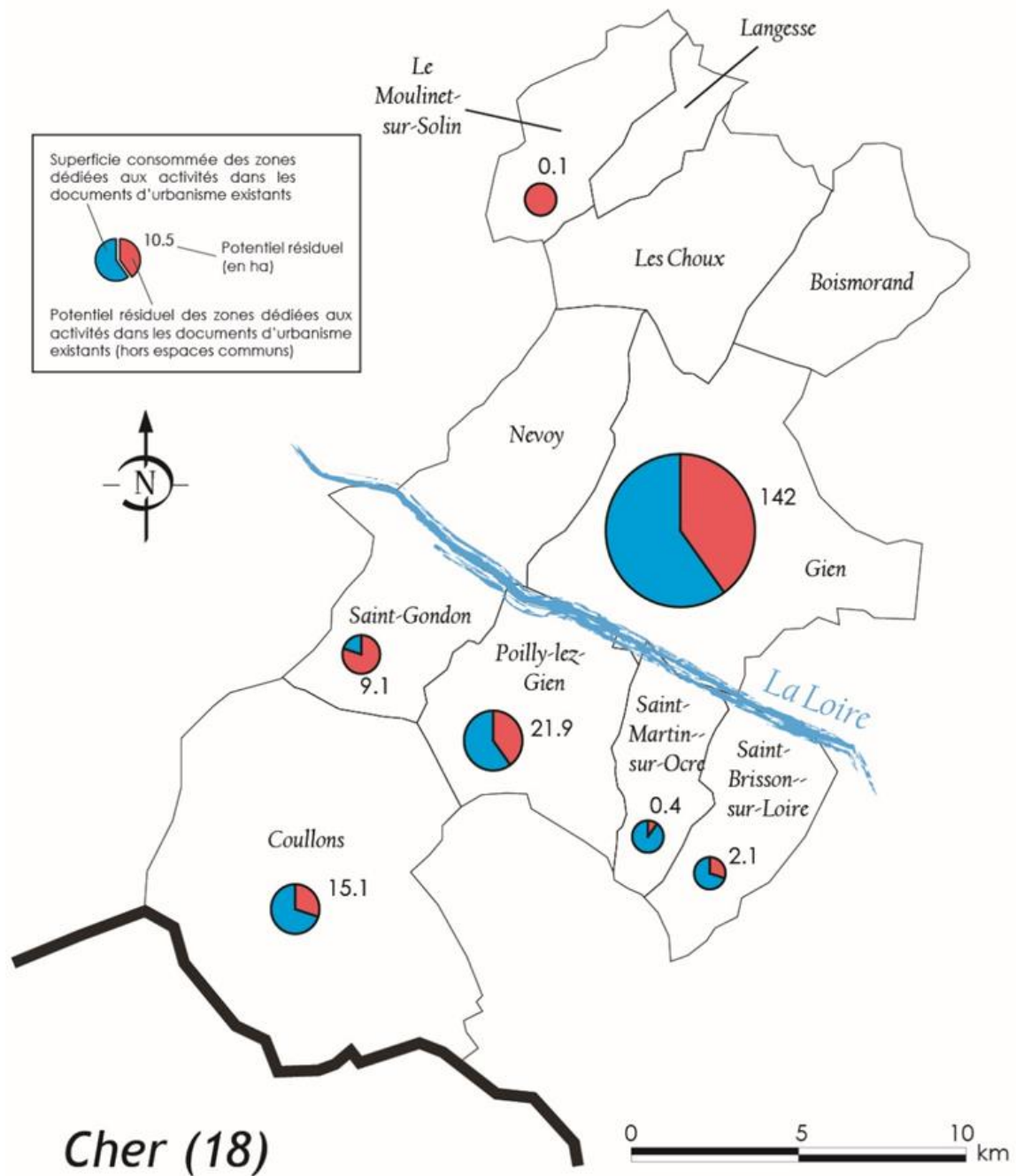


Figure 241 - Disponibilités foncières liées aux documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme actuels avaient prévu d'importantes réserves foncières pour le développement économiques. Il s'agira d'étudier la pertinence de chacun des secteurs (localisation, surface et destination).

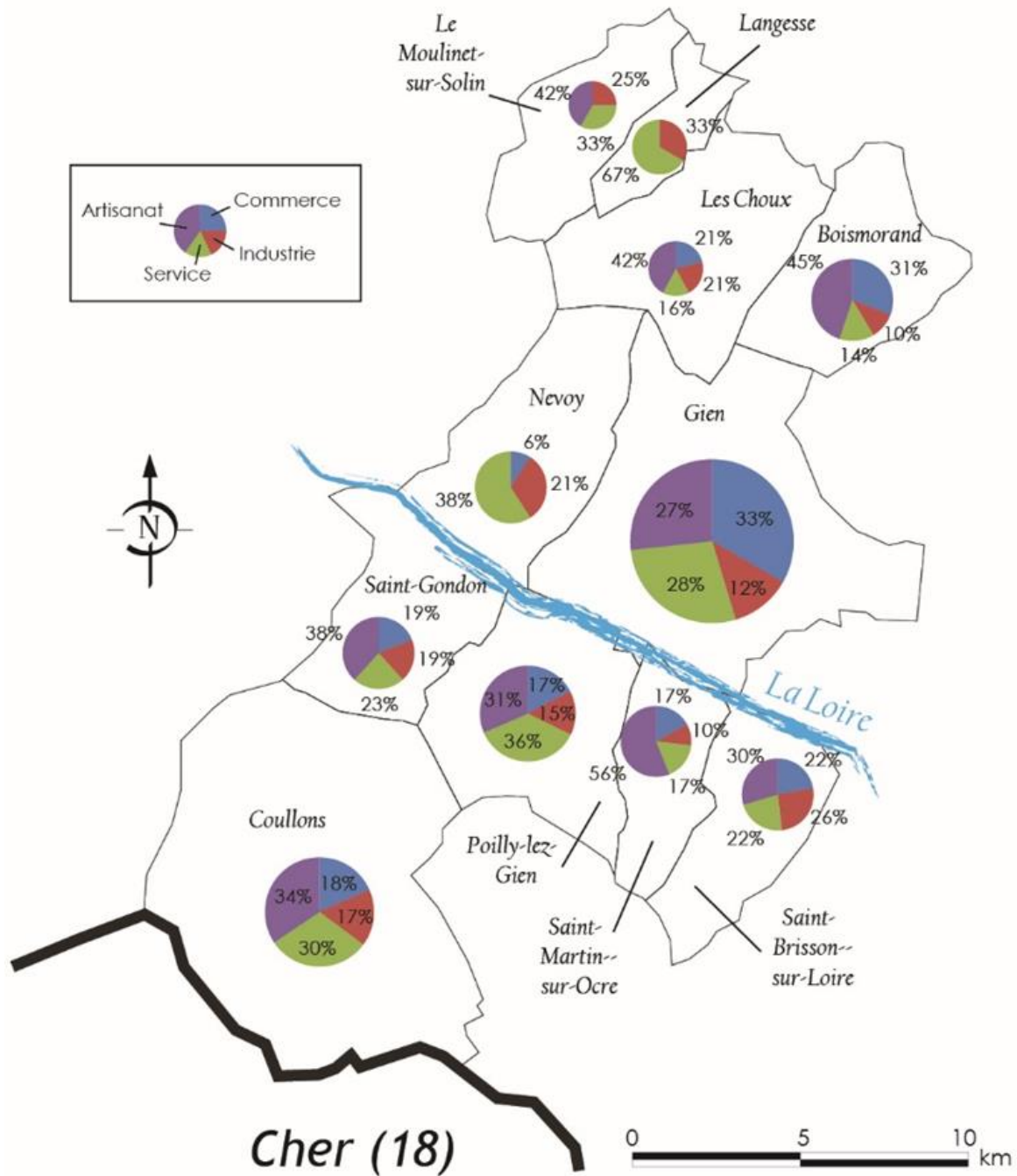


Figure 242 - Proportion des établissements par catégorie : détail par communes

On ne recense aucun établissement lié au secteur artisanal sur les communes de Langesse et aucun établissement lié au secteur commercial sur les communes de Langesse et du Moulinet-sur-Solin. Sur la commune de Nevoy, les listes officielles ne recensent aucun artisan néanmoins il existe sur le territoire en 2017 une boulangerie, quatre maçons et un salon de coiffure.

C.C. GIENNOISES
Proportion des établissements
par catégorie

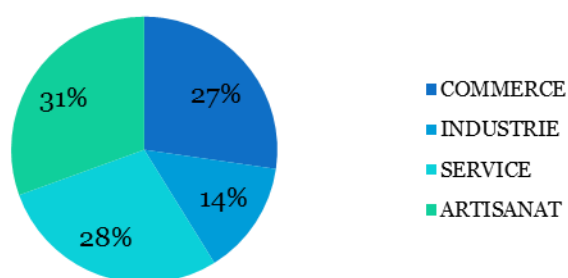


Figure 243 - Sources : CCI - Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Le secteur industriel ne constitue que 14% des établissements mais il représente 26% des emplois du territoire. Les établissements liés au commerce, au service et à l'artisanat sont représentés de façon équilibrée, dans une proportion proche de 30%.

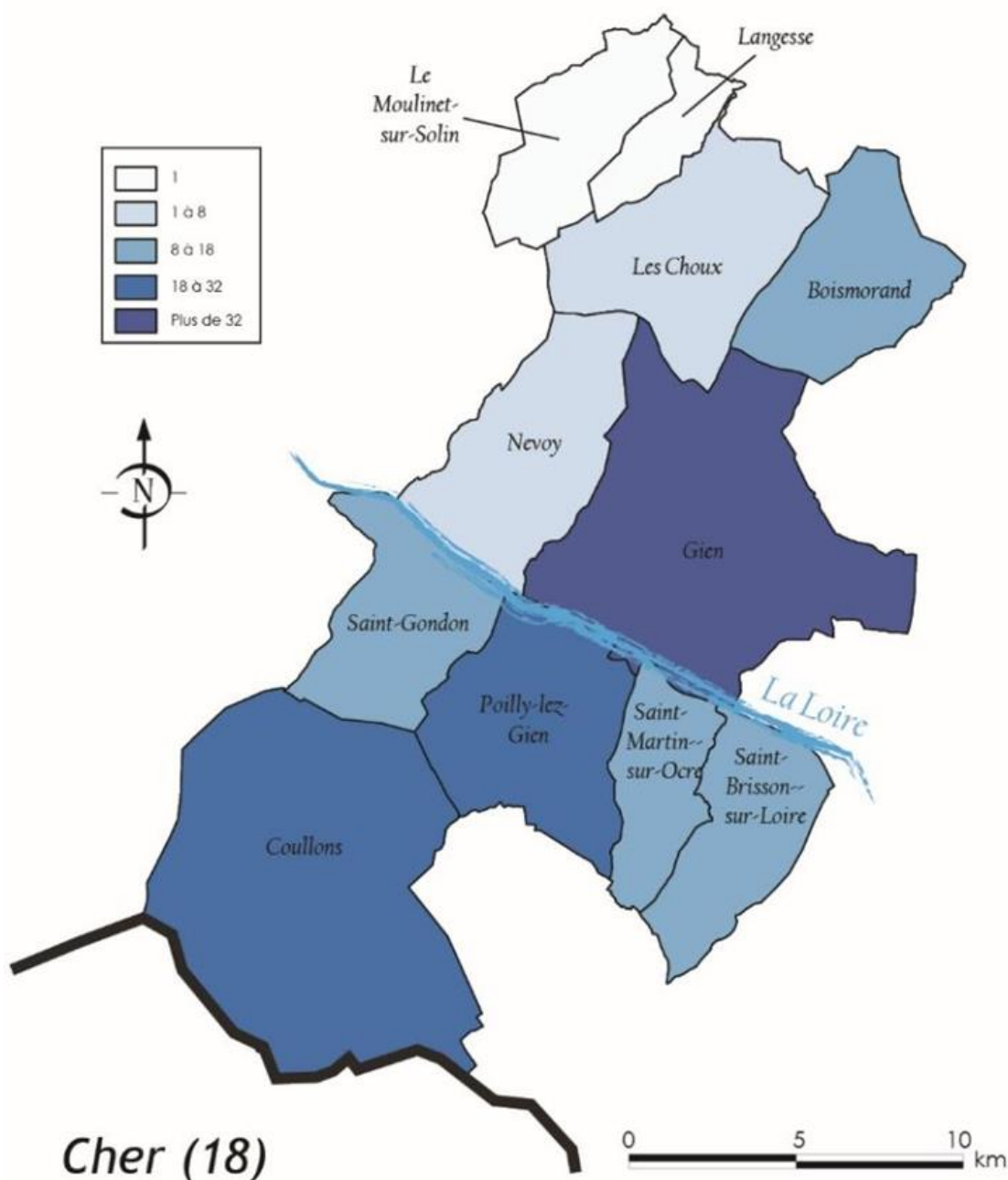


Figure 244 - L'offre de services : détail par communes (source : SCOT)

Certains services se retrouvent de manière quasi-systématique sur chaque commune. Les entreprises du bâtiment, tout comme les entreprises de réparation automobile ainsi que les restaurants et les coiffeurs sont présents de manière totale ou éparse sur presque toutes les communes, le nombre d'entreprises variant en fonction de la taille de la commune principalement.

Certains services plus urbains sont plus rares sur le Giennois. Il s'agit notamment des banques, des écoles de conduite, des agences immobilières et des soins de beauté. Seules cinq communes sont concernées par un ou plusieurs de ces services et seules deux communes possèdent les quatre : Coullons et Gien.

Des vétérinaires et des agences de travail temporaire sont présents sur la Commune de Gien.

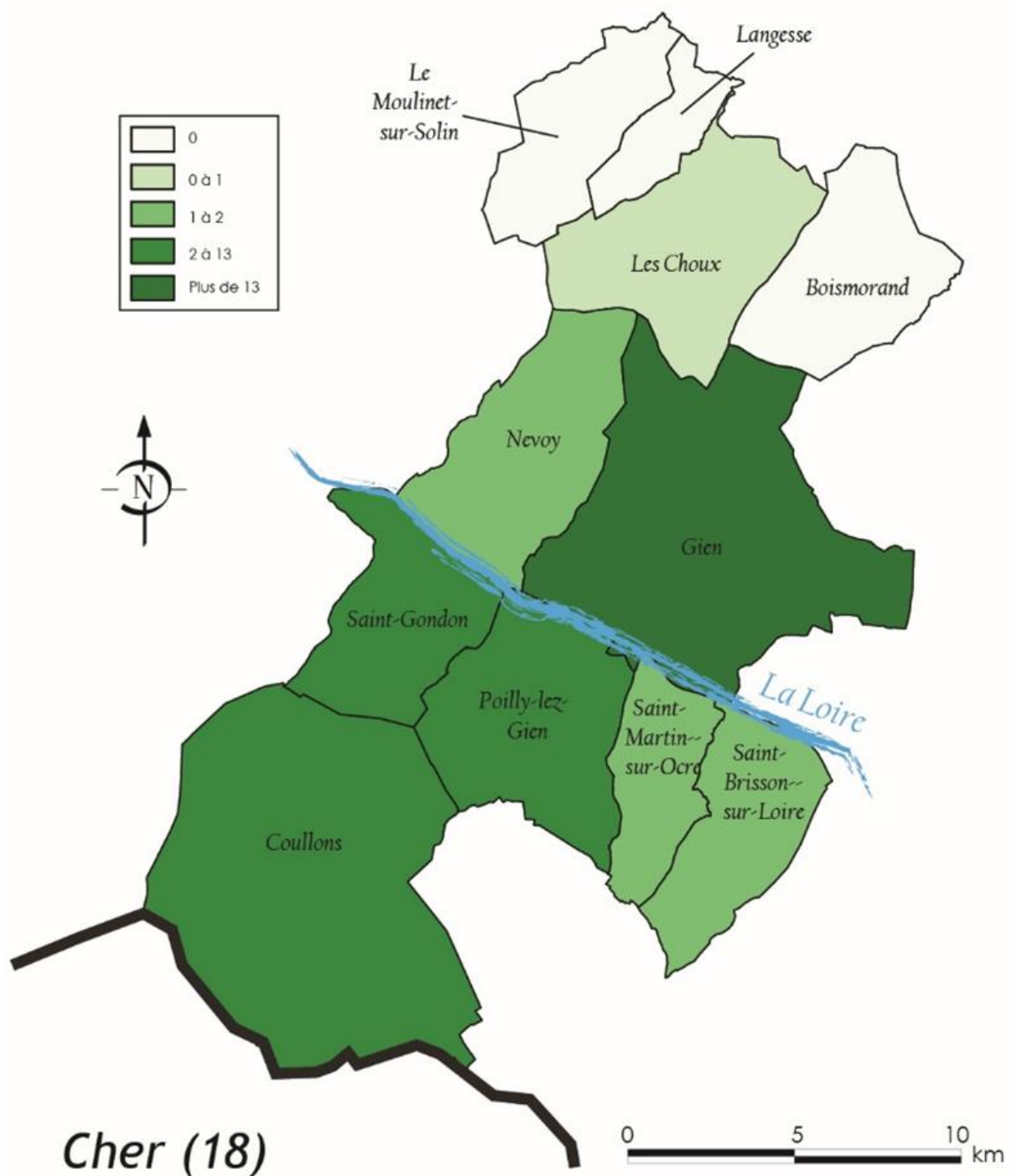


Figure 245 - L'offre de commerces : détail par communes (source : SCOT)

La grande majorité des commerces est implantée sur les communes de Gien (81%) et Coullons (9%). Les commerces spécialisés et les supermarchés sont présents à Gien et dans une moindre mesure à Coullons et Poilly-lez-Gien.

Les communes de Boismorand, Langesse et Le Moulinet-sur-Solin sont dépourvues de commerce (ni boulangerie ni épicerie).

5.4 L'agriculture

5.4.1 Préambule

Méthodologie

Les exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le territoire de la communauté de communes ont été identifiées à l'aide de la base de données de la Chambre d'agriculture et d'agriculteurs référents sur le territoire.

La méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de ce diagnostic comprend deux phases principales. Dans un premier temps, le recueil d'informations auprès des agriculteurs siégeant sur le territoire a été réalisé grâce à un questionnaire ouvert. Dans un second temps, l'analyse des données collectées auprès de chaque exploitant a permis la rédaction d'un document de synthèse dressant un portrait de l'agriculture du territoire.

Résultats

L'ensemble des exploitants du territoire ont été contactés et sollicités pour participer à l'enquête. A ce titre, 72% des agriculteurs qui siègent sur le territoire ont contribué au recueil de l'information. Ce taux est satisfaisant et donne une image représentative de la situation agricole de la communauté de communes. Il est toutefois important de noter que seules les informations communiquées sont intégrées à ce document ; les données d'exploitants n'ayant pas souhaité répondre à une question ne sont pas présentes dans le document de synthèse. Des données complémentaires issues du recensement général de l'agriculture (RGA), du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Agreste) et des déclarations liées à la Politique Agricole Commune (PAC) via le Registre Parcellaire Graphique (RPG) ont également été valorisées dans cette étude.

5.4.2 Un territoire agricole

5.4.2.1 *Une présence de l'agriculture contrastée sur le territoire*

L'agriculture occupe une superficie relativement faible de la Communauté des Communes Giennoises puisque 12 620 hectares, soit 35 % de la superficie du territoire, est recouverte par des terres agricoles.

L'emprise agricole est inférieure à celle de la France (50%) et du Loiret (54%). Cette emprise relativement faible s'explique par une faible SAU par commune, notamment au Nord de la Loire en lien avec des surfaces boisées, principalement privées, très importantes. On observe tout de même que dans le val de Loire, à l'interface entre la forêt d'Orléans et la Sologne, l'emprise agricole est nettement plus marquée.

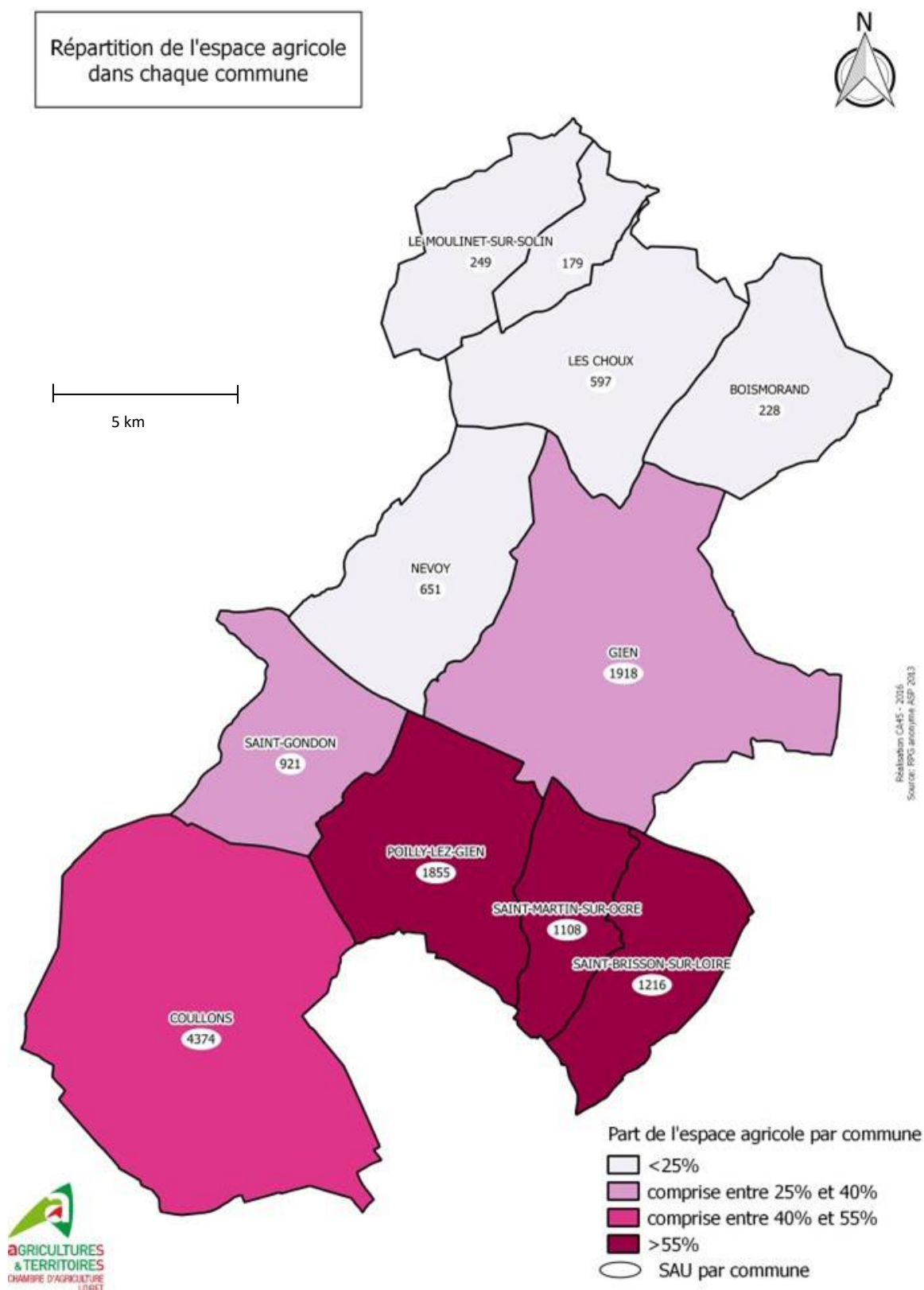


Figure 246 - Répartition de l'espace agricole dans chaque commune

5.4.2.2 Une activité agricole génératrice d'emplois

En 2016, la Communauté des Communes Giennoises compte 109 exploitations agricoles réparties entre ses 11 communes.

Parmi ces 109 exploitations, nous en avons rencontré 77, ce qui nous permet d'avoir une vision plus précise de l'emploi sur ces structures. Ces 77 exploitations sont pilotées par 113 chefs d'exploitations et associés auxquels il faut ajouter 25 emplois salariés agricoles (20 salariés agricoles permanents et 5 salariés saisonniers) directement liés à l'activité agricole. En extrapolant à l'ensemble des exploitations du territoire, cela représente une moyenne de 1,8 emploi par exploitation soit environ 200 emplois directs dans les fermes de la communauté de communes. A cela se rajoute 13 exploitations faisant appel à de la main d'œuvre familiale.

L'agriculture se trouve également au cœur d'une chaîne économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fournitures, équipements, services) et en aval (coopératives, négociants, agro-alimentaire) sur le territoire loirétain. A ce titre, on considère qu'un emploi agricole sur une exploitation induit 7 emplois hors exploitation.

En moyenne, les agriculteurs représentent 1% des actifs ayant un emploi et 1% des emplois de la communauté de communes. De nombreuses disparités sont toutefois constatées ; certaines communes comme Saint Gondon (15%) sont plus agricoles que d'autres comme Boismorand et Gien (< 1%).

10 exploitations se sont diversifiées vers des activités hors production agricole afin de diversifier leurs revenus et maintenir ou créer des emplois. A ce titre, deux entreprises de travaux agricoles (ETA) et trois entreprises de travaux ont été recensées. Ces entreprises proposent notamment de faire certaines étapes des cultures ou l'ensemble des travaux des champs en prestation de service. Sur le Giennois, cela correspond également à un phénomène qui consiste, pour un propriétaire ou un ancien exploitant, à faire cultiver ses terres à façon par une ETA.

Les activités développées hors production agricole peuvent également être vectrices d'attractivité du territoire et d'agro-tourisme avec notamment sur le territoire : deux campings à la ferme, un gîte rural, une salle de réception et au moins une exploitation proposant des visites. Comme nous le verrons dans la partie « changement de destination des bâtiments » cette tendance à l'agrotourisme pourrait se confirmer dans les années qui viennent et ce type de tourisme « nature » pourrait se développer sur le territoire.

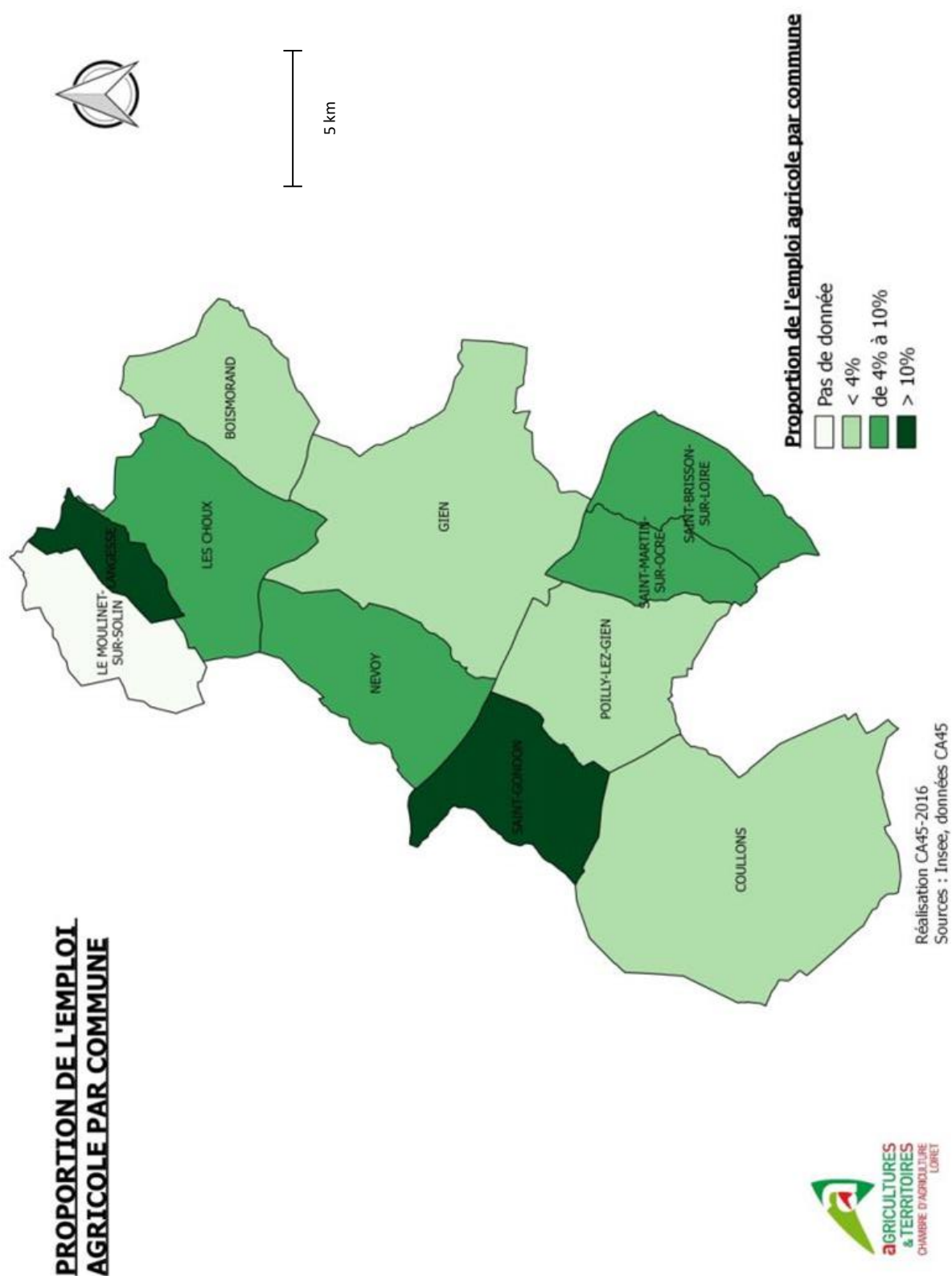


Figure 247 - Proportion de l'emploi agricole par commune

5.4.2.3 Localisation des sièges d'exploitation

La carte ci-après présente la localisation des sièges d'exploitations déclarés par les producteurs lors des entretiens.

On observe que des sièges d'exploitation sont agglomérés au tissu bâti au niveau de l'axe ligérien. Ils sont notamment positionnés dans les bourgs de Nevoy, Gien (dans ou à proximité de la rocade) et, dans une moindre mesure dans les bourgs de Saint-Gondon et Poilly-lez-Gien. La présence de sièges d'exploitations dans les bourgs peut poser plusieurs enjeux :

- la circulation agricole pour accéder ou sortir des sièges d'exploitations : en effet, l'agriculteur est contraint, le plus souvent, de circuler en centre bourg,
- le voisinage, notamment en cas de présence d'élevage : des distances d'éloignement réglementaires s'appliquent,
- le développement des exploitations : il peut être bloqué du fait du règlement du PLU et de l'enfermement dans des constructions existantes.

Nous observons également la présence de sièges d'exploitation en zone inondable de la Loire. Même si leur présence est généralement souhaitée par les services de l'Etat (les exploitations permettent d'entretenir les zones d'extensions de crues), le devenir de ces entreprises pose question compte tenu des contraintes d'urbanisme liées à la zone inondable.

En dehors de l'axe ligérien, les sièges d'exploitations sont répartis sur le territoire dans des hameaux ou en fermes isolées. Si cela atténue les problèmes liés au voisinage et à la circulation, ce type de répartition des sièges agricoles sous forme de « mitage » pose également la question du devenir et de la mutation possible de ces bâtiments dans le cadre du PLU. En effet, en cas de transmission de l'entreprise, il est possible que le cédant ne laisse pas sa maison d'habitation au repreneur. Cela entraîne, notamment pour les activités d'élevage, la reconstitution progressive d'un siège complet (bâtiments d'exploitations + habitation) sur un nouveau site. Les anciens exploitants deviennent alors des « tiers » non exploitants dans une zone agricole et à proximité, parfois, de bâtiments d'élevage.

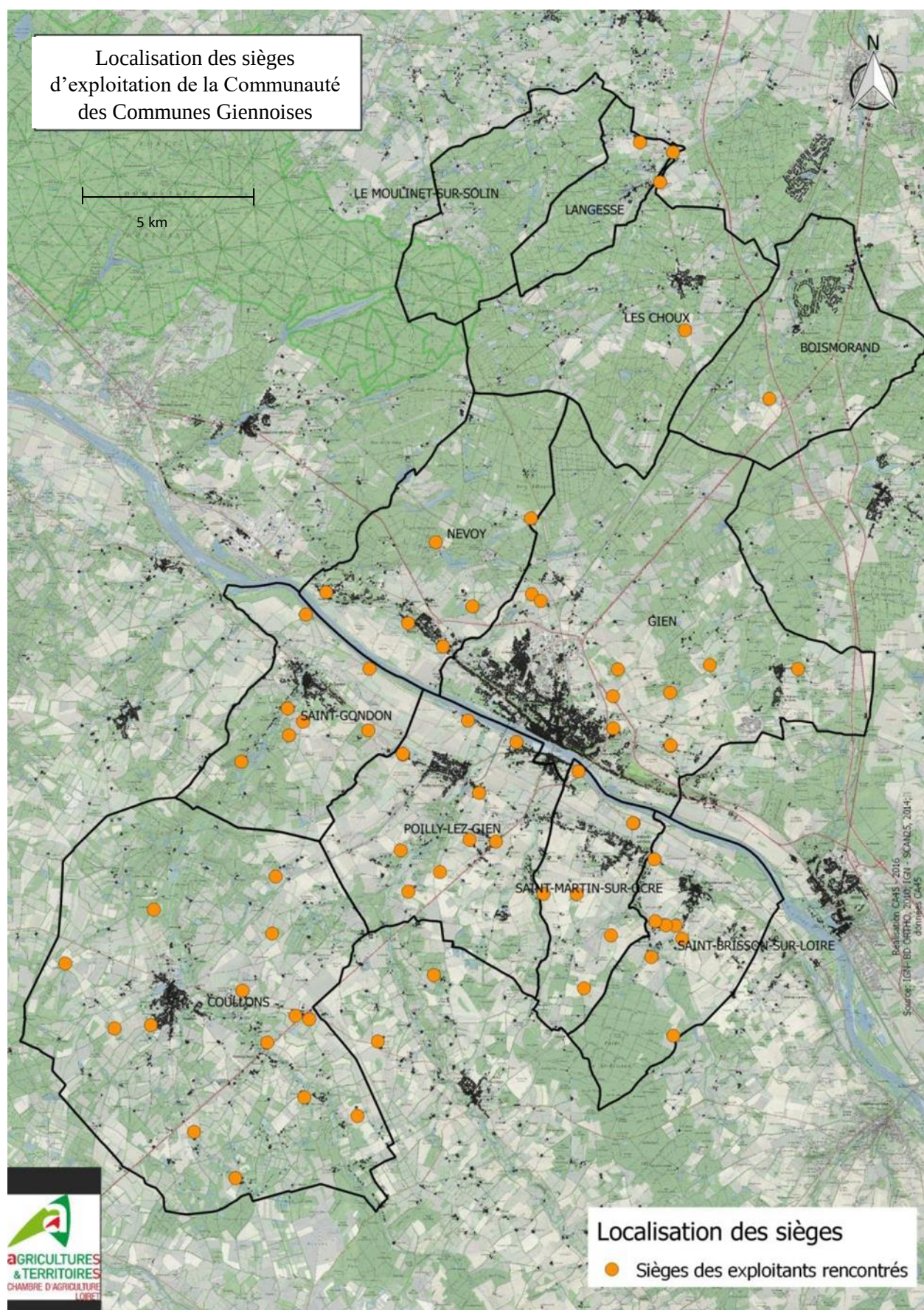


Figure 248 - Localisation des sièges d'exploitation

5.4.3 *Des exploitations en mutation*

5.4.3.1 *Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants*

Comme sur l'ensemble du département, la Communauté des Communes Giennoises observe une diminution structurelle du nombre d'exploitations agricoles. Le phénomène est légèrement supérieur à la moyenne départementale. En effet, en 16 ans (de 2000 à 2016) 1 exploitation sur 2 a disparu (-48%).

On observe sur la carte ci-après que la chute du nombre d'exploitations comporte des disparités sur le territoire. Le secteur ligérien, qui est l'axe structurant en matière d'urbanisation dans le SCoT, présente un taux important de diminution du nombre d'exploitations. Le Nord du territoire ressort également comme une zone de pression foncière avec les communes des Choux et du Moulinet sur Solin. Cela pourrait correspondre à une forme de pression foncière particulière, liée à la forte présence d'espaces naturels entraînant une concurrence foncière liée aux loisirs (équitation, chasse...).

Cette forte diminution du nombre d'exploitations est à contraster avec la diminution du nombre d'exploitants. La graphique ci-dessous présente l'évolution de ces deux valeurs ainsi que le ratio exploitants par exploitation.

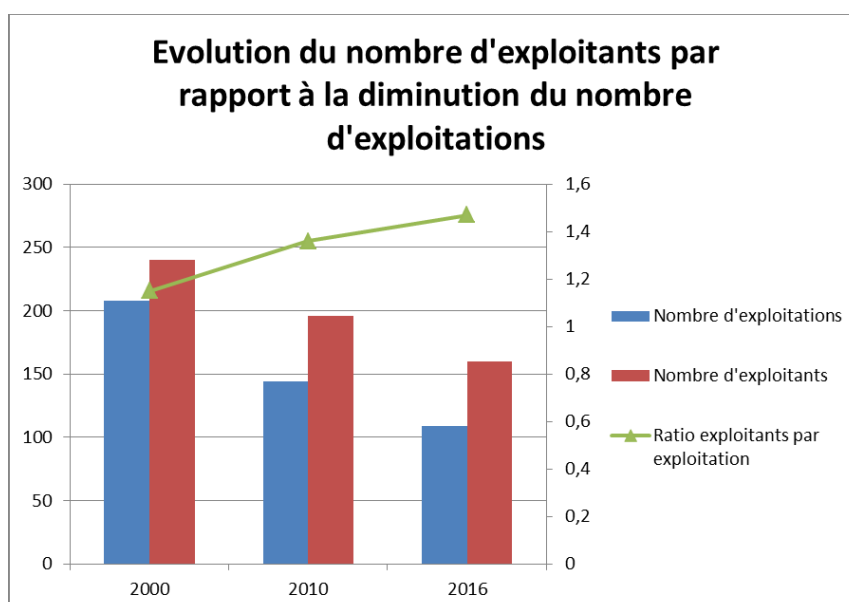


Figure 249 - Evolution du nombre d'exploitants, du nombre d'exploitations et du ratio exploitants par exploitation

On observe que le nombre d'exploitants par exploitations augmente depuis les années 2000. Ainsi, si le nombre d'exploitations a chuté de 48%, le nombre d'exploitants, lui, n'a baissé que de 33%.

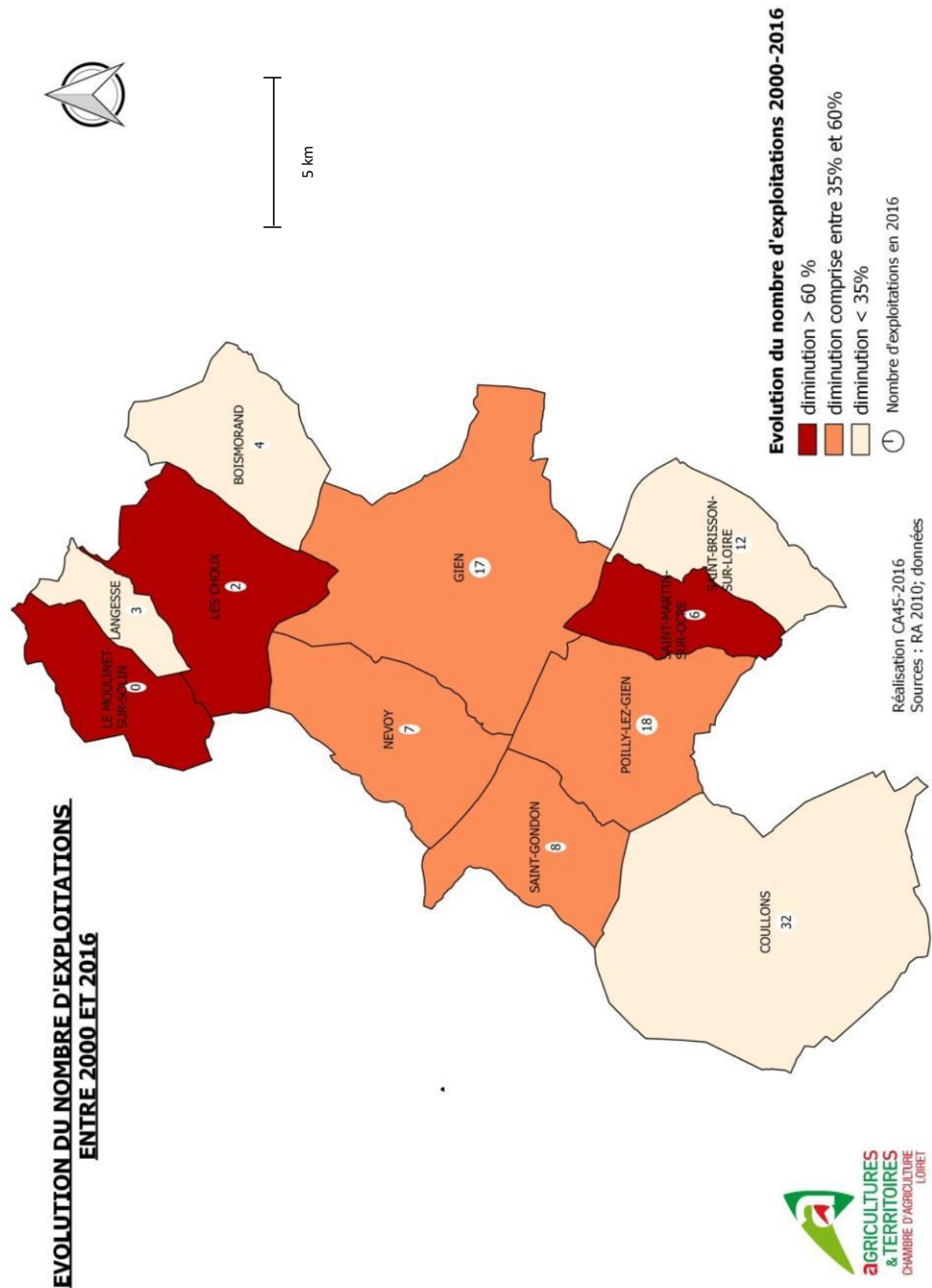


Figure 250 - Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2016

5.4.3.2 Un agrandissement des exploitations qui s'accélère

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'exploitations agricoles siégeant sur le territoire (histogramme bleu) et la SAU moyenne par exploitation (courbe rouge). Le phénomène de chute du nombre d'exploitations a tendance à se stabiliser ces 16 dernières années alors qu'on assiste à une augmentation de la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation depuis 1988. Cette augmentation s'est accélérée entre 2010 et 2016.

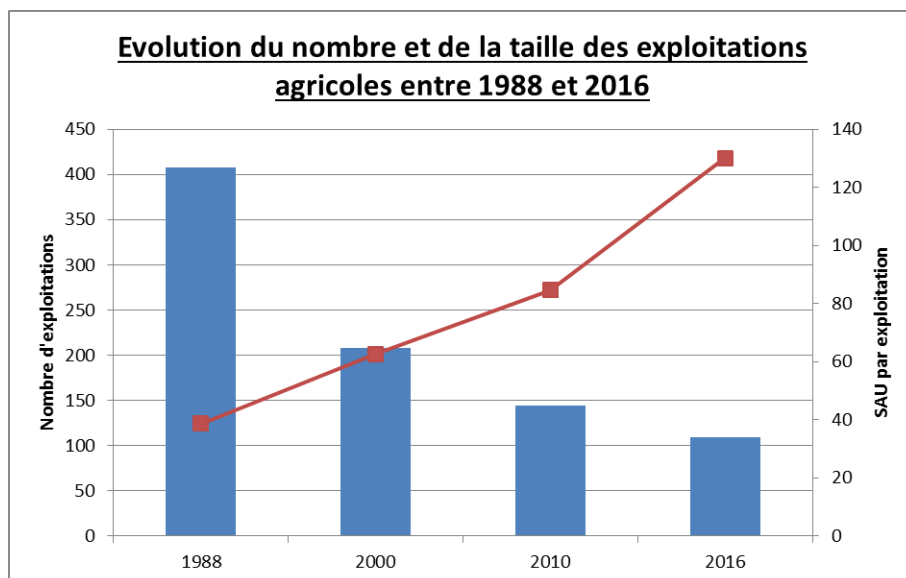


Figure 251 - Evolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles entre 1988 et 2016

En prenant en compte l'ensemble des systèmes de production du territoire de la communauté de communes, la surface moyenne des exploitations agricoles est de 130 hectares.

Il s'agit de structures de grande taille par rapport à la moyenne départementale de 96 hectares et légèrement supérieure à la moyenne du Pays du Giennois de 128 hectares.

Le graphique ci-dessous présente les exploitations rencontrées en fonction de leur SAU. On observe qu'aucune tendance ne se dégage : il n'y a pas de pic d'effectif spécifiquement marqué. Cela illustre la forte disparité des modèles d'entreprises agricoles et de productions. Par exemple, les exploitations de moins de 30 ha correspondent toutes soit à de l'élevage ovin et caprin avec des ateliers principalement hors sol soit à une exploitation de maraichage ou de viticulture.

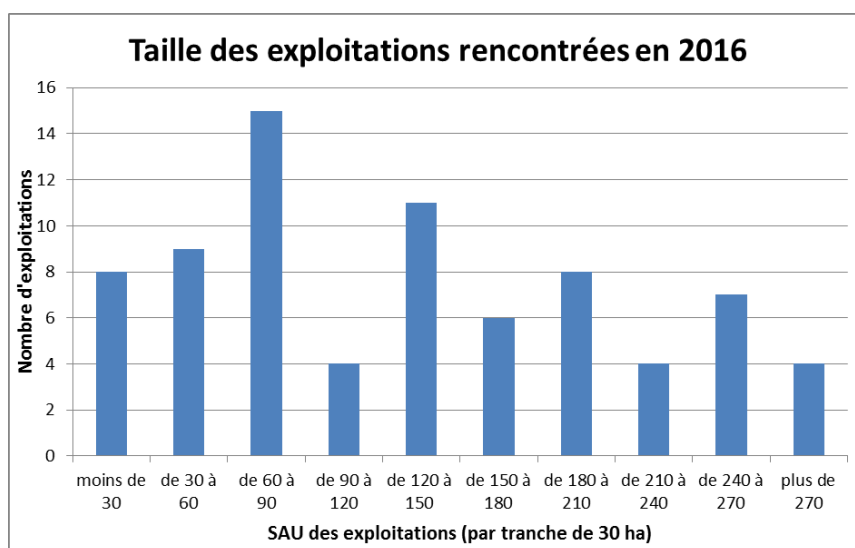


Figure 252 – Taille des exploitations rencontrées par tranche de 30 ha en 2016

Il est également important de noter que seules 32% des surfaces agricoles du territoire sont la propriété des exploitants. De plus, 48 ilots répartis entre 12 exploitations et représentant plus de 200 hectares sont des parcelles dont le mode de faire-valoir est précaire.

Les documents ci-dessous présentent la SAU par exploitation rencontrée en fonction des communes et en fonction du nombre d'exploitants. Ces chiffres illustrent la tendance au regroupement sociétaire : la SAU moyenne par exploitation est nettement plus élevée que la SAU moyenne par exploitant.

Commune	SAU moyenne par exploitation	SAU moyenne par exploitant
LES CHOUX	193	128
SAINT BRISSON SUR LOIRE	177	103
COULLONS	144	94
LANGESSE	139	139
NEVOY	125	80
SAINT GONDON	120	72
POILLY LEZ GIEN	117	81
GIEN	114	95
SAINT MARTIN SUR OCRE	101	67
BOISMORAND	87	87
LE MOULINET SUR SOLIN	0	0
MOYENNE	130	89

Tableau 51 - SAU moyenne par exploitation et par exploitant

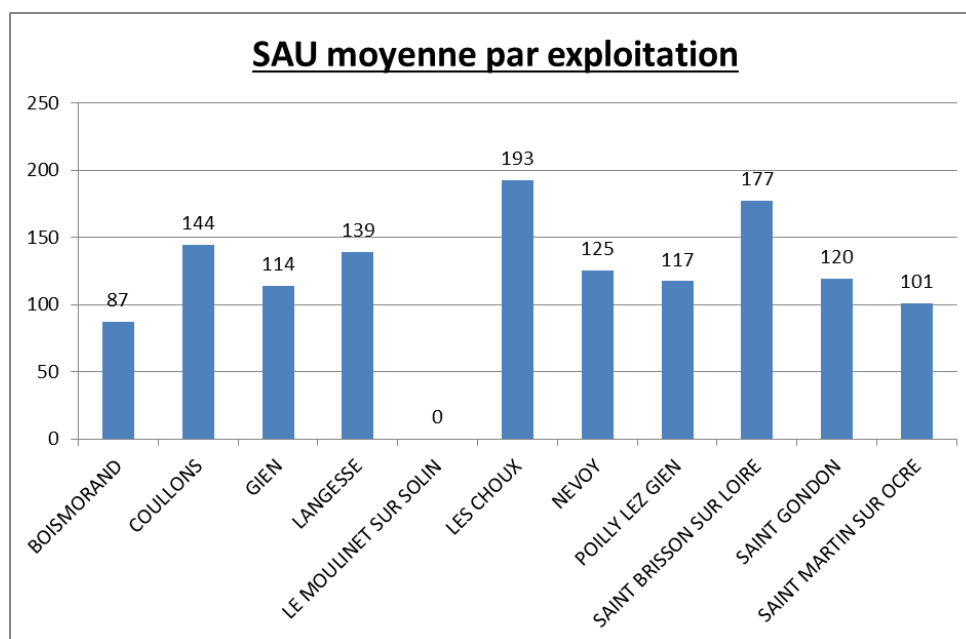


Figure 253 - SAU moyenne par exploitation

5.4.3.3 Un nécessaire renouvellement des générations

L'âge moyen des chefs d'exploitations de la communauté de communes est de 50 ans ce qui est conforme à la moyenne départementale.

Le diagnostic a révélé que 38% des exploitants rencontrés (43 exploitants au total) sont âgés de 55 ans et plus. Ceux-ci travaillent dans des exploitations individuelles ou sociétaires, associés parfois à de plus jeunes exploitants. Le tableau ci-dessous présente la proportion du nombre d'exploitants de 55 ans ou plus par commune. On remarque notamment que les exploitations sur Gien sont relativement jeunes, avec seulement 28% des exploitants concernés par un renouvellement des générations à court terme. En revanche, la commune des Choux présente un enjeu immédiat sur cette thématique.

Commune	Nombre d'exploitants dans la commune	Nombre d'exploitants de 55 ans et plus	Proportion d'agriculteurs de 55 ans et plus par commune
COULLONS	26	8	31%
GIEN	18	5	28%
POILLY LEZ GIEN	16	7	44%
SAINT GONDON	15	6	40%
SAINT BRISSON SUR LOIRE	12	5	42%
NEVOY	11	4	36%
SAINT MARTIN SUR OCRE	9	5	56%
LES CHOUX	3	3	100%
LANGESSE	2	0	0%
BOISMORAND	1	0	0%
LE MOULINET SUR SOLIN	0	0	NA
TOTAL	113	43	38%

Tableau 52 - Proportion du nombre d'exploitants de 55 ans ou plus par commune

Les 43 exploitants de plus de 55 ans sont répartis dans 32 exploitations. Lors du départ à la retraite de l'associé, se posera alors la question de l'embauche d'un salarié, de la reprise en individuel de l'exploitation ou de la recherche d'un nouvel associé.

Par ailleurs, 18 exploitations présentent un enjeu majeur de transmission car tous les chefs d'exploitations et associés sont âgés de 55 ans et plus. Ainsi, plus de 2 100 hectares, soit 27 % de la SAU de la communauté de communes, sont appelés à muter soit vers l'installation de jeunes exploitants, soit vers la confortation d'exploitations existantes sur le territoire ou hors du territoire.

La carte ci-après présente la proportion d'agriculteurs de plus de 55 ans par communes. L'axe ligérien, déjà fortement concerné par la baisse du nombre d'exploitations ressort une nouvel fois comme un territoire à enjeux.

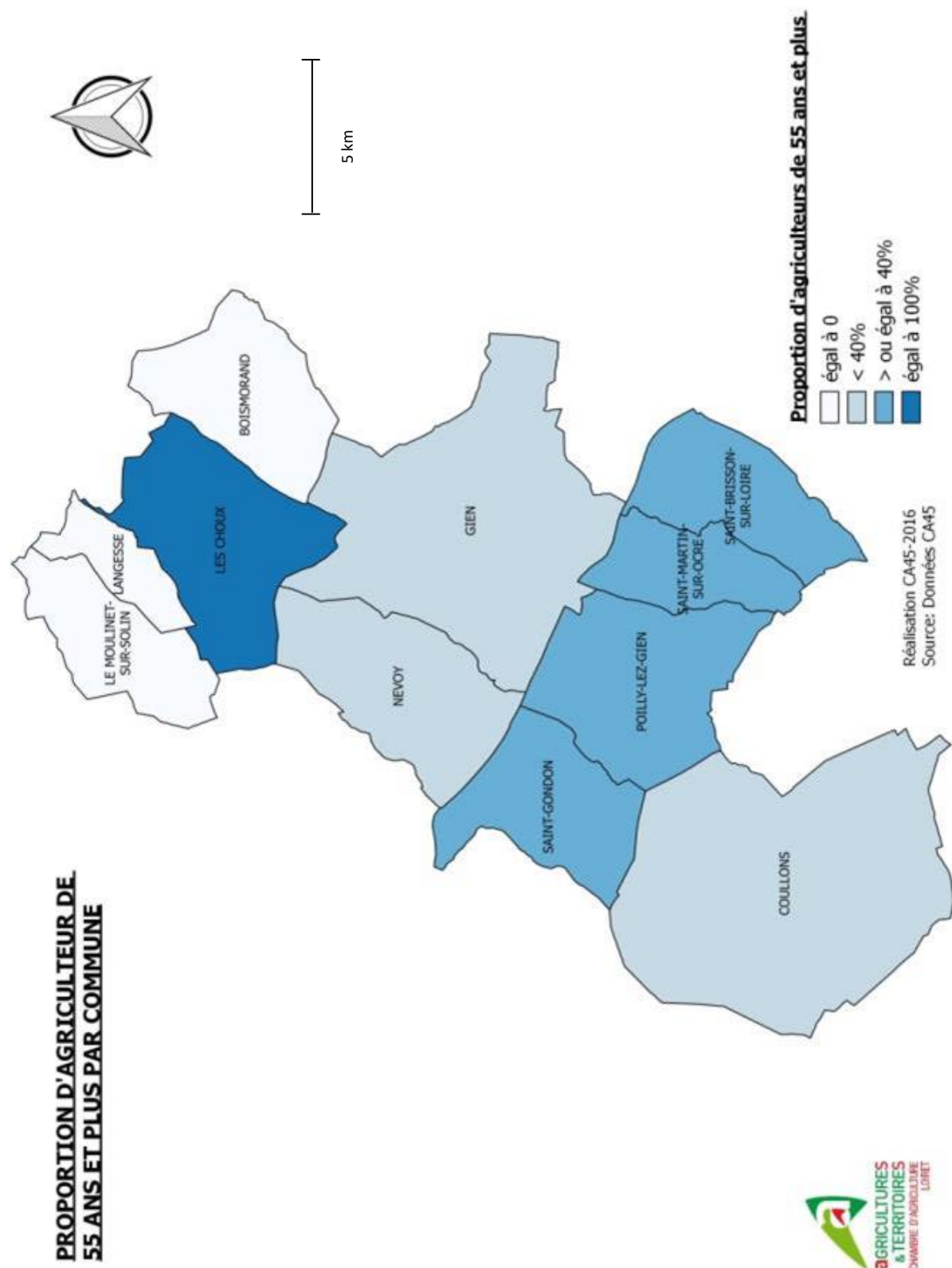


Figure 254 - Proportion d'agriculteurs de 55 ans et plus par commune

L'histogramme ci-dessous présente la pyramide des âges des exploitants agricoles du territoire.

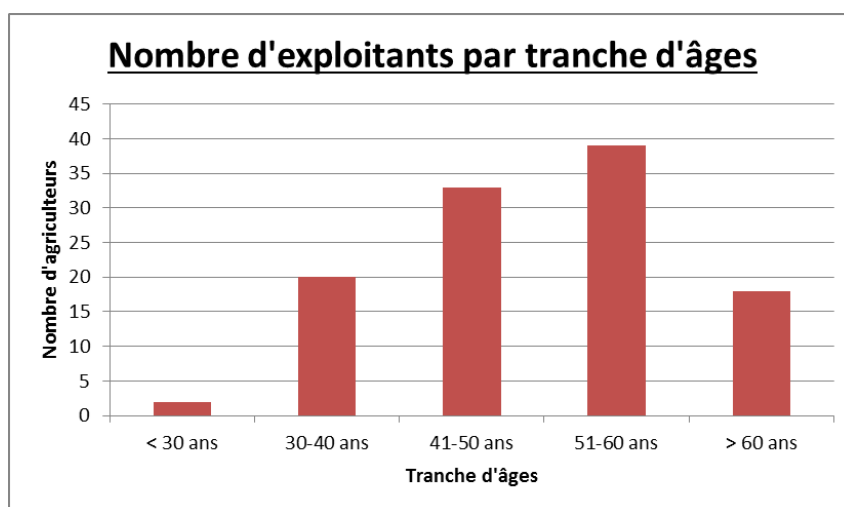


Figure 255 - Nombre d'exploitants par tranche d'âge

Le faible nombre de jeunes agriculteurs (âge inférieur à 40 ans) ne compense pas les nombreux départs à la retraite programmés dans les prochaines années. L'avenir de dizaines d'exploitations est donc en jeu puisque sur les 18 exploitations dont la totalité des chefs d'exploitations et associés sont âgés de 55 ans et plus, 12 n'ont pas de successeur identifié. La pérennité de ces exploitations se doit pourtant d'être assurée car elles représentent plus de 1 300 hectares. Il s'agit pour 9 d'entre elles d'exploitations produisant des céréales et des oléo-protéagineux sur une surface totale de 1 100 hectares. Plus généralement, à l'horizon du PLUi (15 ans), 56 exploitants (50 % parmi ceux rencontrés) devront trouver des repreneurs afin de stabiliser l'emploi agricole sur le territoire.

D'après les agriculteurs rencontrés, l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire est complexe. En effet, 33 % des agriculteurs rencontrés considèrent que le coût élevé des reprises et/ou achats de ces exploitations couplées à de faible retour sur investissement constituent un frein à l'installation des jeunes agriculteurs. Selon les exploitants, la faible disponibilité foncière, les faibles revenus agricoles et le contexte économique défavorable à l'agriculture sont autant de facteurs expliquant le manque de dynamique pour les installations.

5.4.3.4 Le développement du modèle sociétaire

Depuis 40 ans, le nombre d'exploitations agricoles individuelles ne cesse de diminuer, tandis que les formes sociétaires - dominées par les EARL (Entreprise À Responsabilité Limitée) et les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) - sont en constante progression. Les exploitations de la Communauté des Communes Giennoises n'échappent pas à cette évolution puisque le modèle sociétaire demeure aujourd'hui la forme juridique dominante choisie par 55 % des exploitations agricoles contre 45 % pour les exploitations à statut individuel.

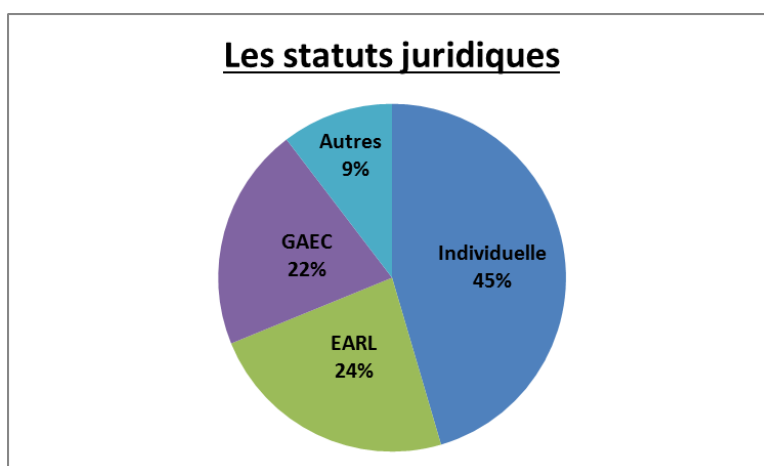


Figure 256 - Les statuts juridiques des exploitations

L'adoption du statut sociétaire est principalement motivée par la protection juridique qu'il garantit en séparant le patrimoine privé de l'agriculteur de ses biens d'exploitations. La souplesse dans l'organisation du travail, le partage des responsabilités ou encore le statut valorisant pour le conjoint sont aussi des raisons avancées.

Le développement prépondérant des EARL s'explique par plusieurs facteurs :

- certains avantages fiscaux des GAEC ont été étendus aux EARL,
- avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis, pour cette raison, des GAEC initialement parent-enfant se transforment en EARL entre époux après le départ du (ou des) parents(s). La création des sociétés entre époux a fortement contribué au développement de l'EARL.

Il convient toutefois de préciser que la moitié des EARL sont unipersonnelles et qu'au final si le modèle sociétaire domine, 60% des exploitations ne sont gérées que par un seul exploitant.

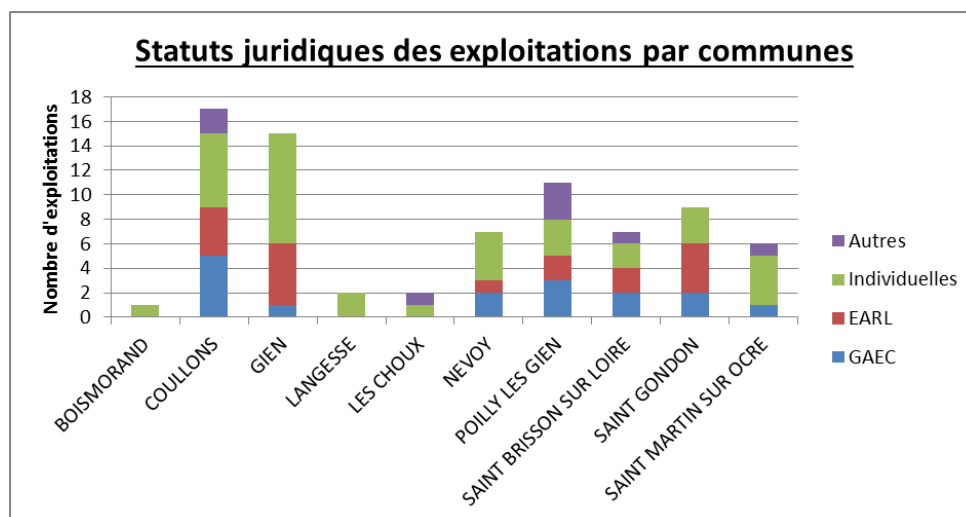


Figure 257 - Statuts juridiques des exploitations par communes

Les exploitations en forme sociétaire concentrent à elles seules plus des 2/3 de la SAU de la communauté de communes. La SAU moyenne d'un GAEC est de 200 ha, celle d'une EARL de 172 ha alors que celle d'une exploitation individuelle s'élève à 80 ha. Les exploitations en forme sociétaire s'avèrent ainsi être de plus grande taille que les exploitations individuelles.

5.4.3.5 Les GDA

Les GDA (Groupements de Développement Agricole) sont constitués d'agriculteurs regroupés sur un secteur géographique pour mener des actions communes. Il s'agit le plus souvent d'association loi 1901. Ils sont animés par un conseiller mis à disposition par la Chambre d'agriculture du Loiret et interviennent dans des domaines variés tels que la conduite des cultures et troupeaux, l'organisation du travail, la veille réglementaire... Le GDA Loire Forêt, situé à Gien, regroupent 35 agriculteurs du territoire de la communauté de communes.

5.4.4 Des productions diversifiées avec une forte présence de l'élevage

5.4.4.1 *Des céréales et oléo protéagineux fortement présents, mais une diversification caractéristique du territoire*

Les Surfaces en Céréales et en Oléo-Protéagineux (SCOP) occupent la plus grande partie de la surface agricole utilisée (SAU) avec près de 8 800 ha sur les 12 620 ha de la communauté de communes. Il s'agit d'un marqueur identitaire fort du territoire communautaire présent sur chaque commune. Les deuxièmes surfaces principales du secteur sont les superficies en fourrages et prairies avec 2 409 ha sur la communauté de communes.

Sur la carte ci-après, qui présente l'occupation des surfaces en 2016 des exploitations rencontrées, les surfaces en SCOP apparaissent majoritairement sur l'ensemble du territoire.

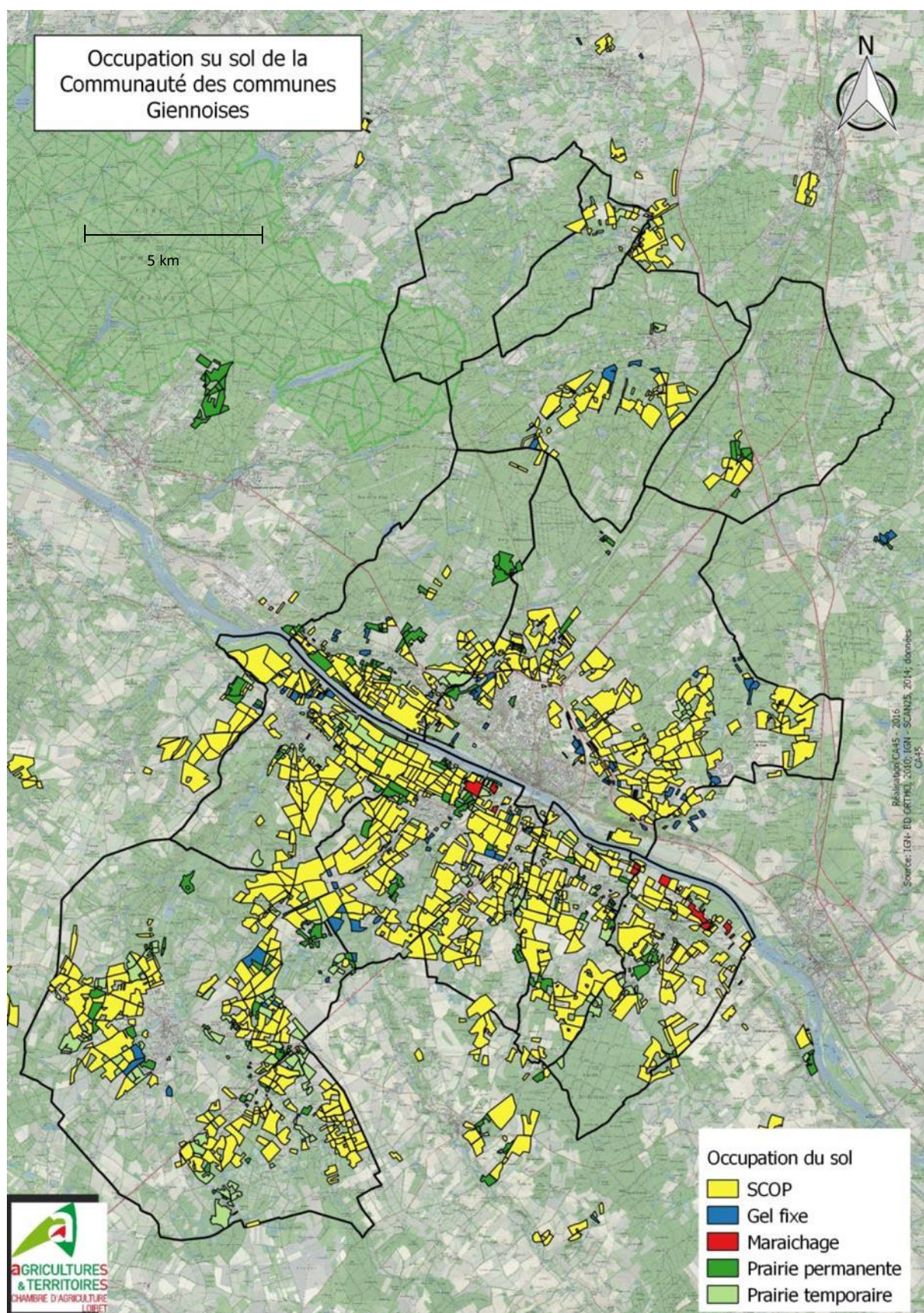


Figure 258 - Occupation du sol de la Communauté des Communes Giennoises

En effet près de la totalité (78%) des exploitations développent une activité de grandes cultures, les céréales et oléo-protéagineux constituant ainsi la principale production des surfaces agricoles de la communauté de communes. Cependant, si ces productions sont les plus répandues, on note une très forte diversité des productions sur le territoire. L'histogramme ci-dessous présente les différents ateliers et productions du territoire.

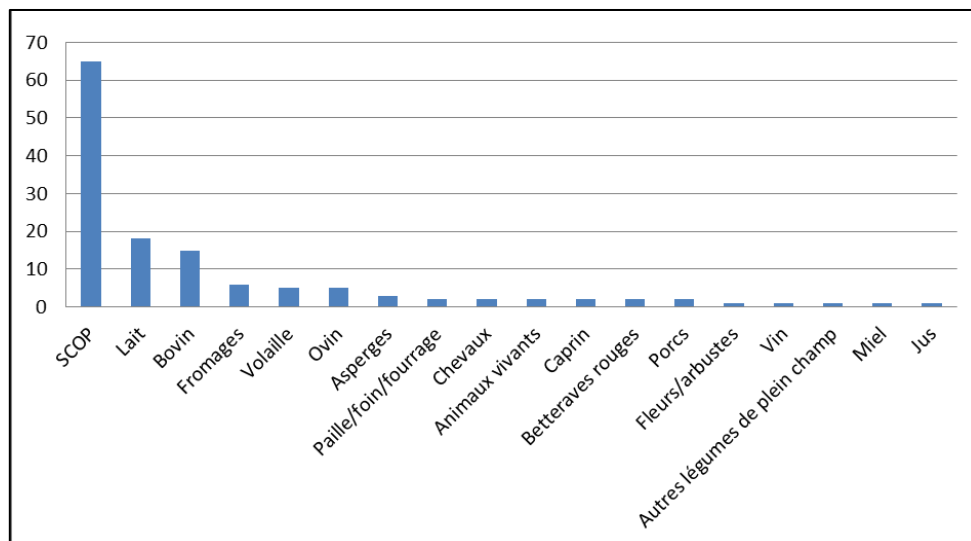


Figure 259 - Ateliers et production de la Communauté des Communes

On observe que 18 ateliers différents ont pu être recensés lors des rencontres avec les 77 agriculteurs du territoire. Cette diversité est confortée par le fait qu'un tiers seulement des exploitations est spécialisé dans la seule production de céréales et oléo-protéagineux (SCOP). De plus, la moitié des exploitations développent au moins deux productions. Le système le plus rencontré est l'association polyculture-élevage pour 35% des exploitations.

Le vin est produit par une seule exploitation rencontrée. Il est produit sous l'AOC Coteaux du Giennois.

44 entreprises du territoire font de l'élevage, soit 57% des entreprises rencontrées. Parmi ces 44 entreprises, 6 font deux ateliers d'élevage différents. Ces ateliers sont caractéristiques du territoire. Ils sont répartis de la manière suivante :

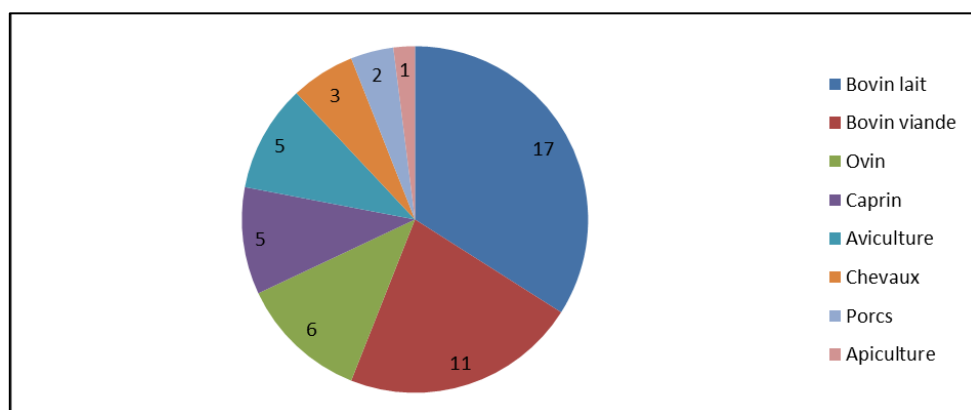


Figure 260 - Ateliers d'élevage de la Communauté des Communes Giennaises

L'élevage de bovins représente plus de la moitié des ateliers (une même exploitation peut développer plusieurs ateliers d'élevage). Le lait prédomine sur le secteur. On retrouve également 11 élevages de petits ruminants (ovins – caprins). Les ovins sont généralement commercialisés pour leur viande et les caprins sous forme de production fromagère. Certains élevages autoconsommement les céréales produites sur l'exploitation.

5.4.4.2 Des projets de développement d'ateliers qui confortent la diversité des productions et l'élevage

Les exploitants rencontrés ont été questionnés sur leur souhait d'arrêter un atelier ou d'en développer un, que ce soit en créant un nouvel atelier ou en développant un qui existe déjà sur l'exploitation.

Afin d'assurer la pérennité de leurs exploitations, 15 exploitants envisagent de développer un nouvel atelier agricole. 12 d'entre eux ont précisé les ateliers qu'ils souhaiteraient développer :

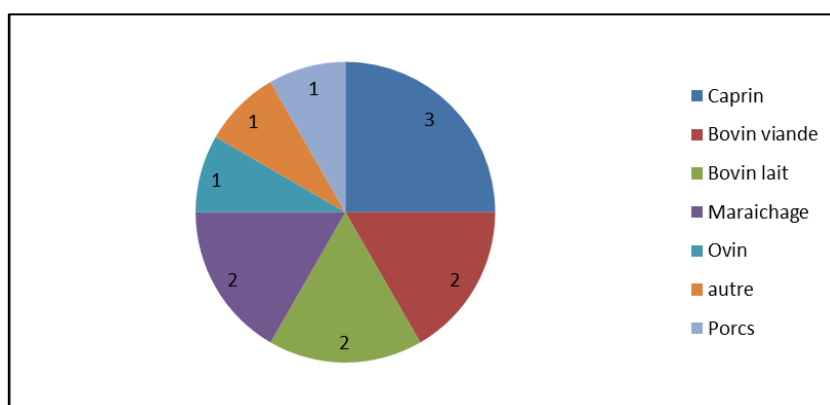


Figure 261 - Ateliers que les éleveurs souhaitent développer

On observe que 9 ateliers à développer sur 12 sont des ateliers d'élevage. Ce résultat illustre que malgré une crise nationale sur l'élevage en France, localement c'est une filière sur laquelle les producteurs se projettent encore et qu'ils souhaitent développer. Pour d'autres en revanche, aucun atelier en particulier n'est privilégié, un choix stratégique s'opérera en fonction de la conjoncture du moment.

Quelques producteurs souhaitent eux réduire certains ateliers. Ils sont 6, soit moins nombreux que les agriculteurs souhaitant développer un nouvel atelier.

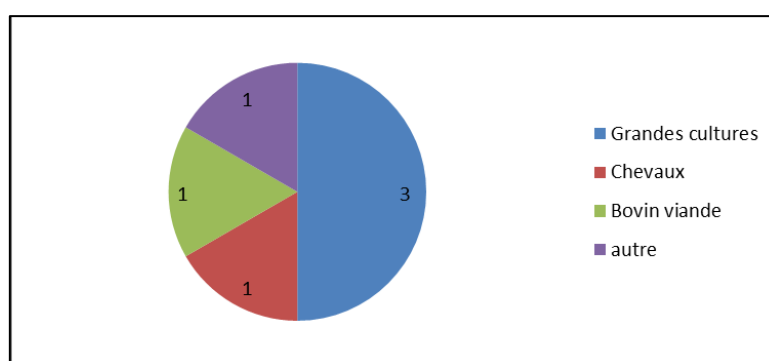


Figure 262 - Ateliers que les éleveurs souhaitent diminuer

On note que, sur le territoire, l'atelier que les agriculteurs souhaitent le plus diminuer est celui des grandes cultures. Cela renforce la place de l'élevage sur le territoire comme étant une filière sur laquelle les producteurs souhaitent se développer.

5.4.4.3 Des filières longues bien implantées sur le territoire avec des opérateurs de qualité

Les principaux débouchés en filière longue des productions végétales et animales sont présentés ci-dessous.

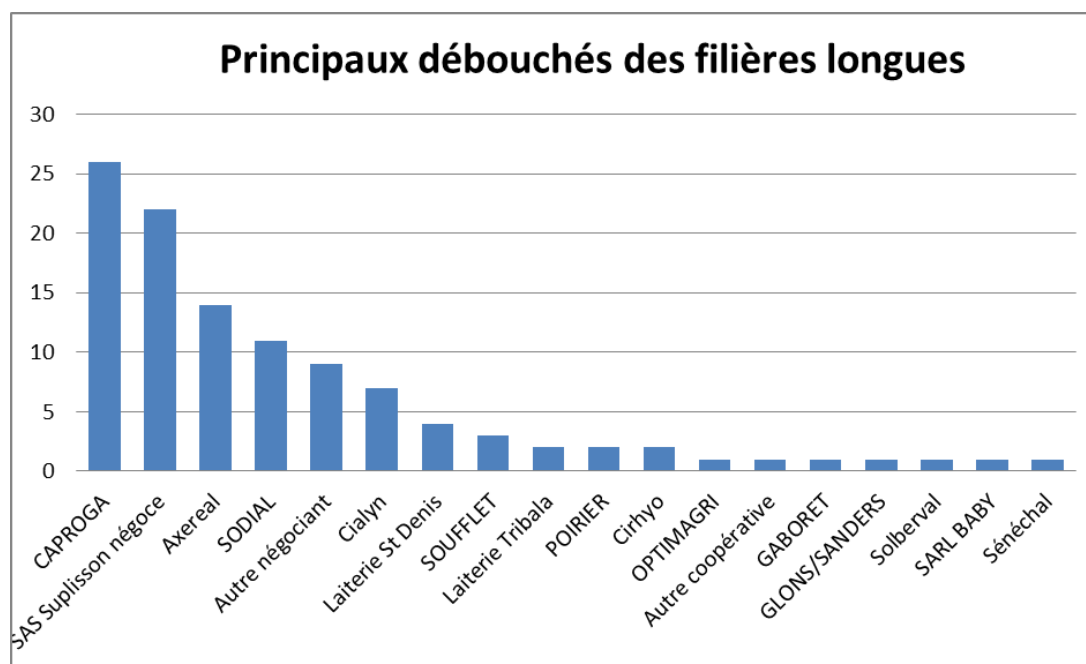


Figure 263 - Principaux débouchés des filières longues

Commercialisation des productions végétales

La majorité des céréales et oléo protéagineux sont vendus aux coopératives et négociants présents sur le secteur. La CAPROGA (Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais La Meunière) apparaît en première position pour la commercialisation (nommée 26 fois), suivie de la SAS Suplisson (nommée 22 fois) et de la coopérative Axéreal (nommée 14 fois). Les produits collectés sont en majorité le blé, l'orge d'hiver, le colza et le maïs grain. Les productions d'orge de printemps, de seigle, de millet et de pois sont également représentées sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises, ainsi que le soja et le sarazin mais en plus faible quantité.

Les autres productions végétales telles que les légumes de plein champ sont commercialisées en majorité à des sociétés spécialisées. Le vin est vendu en direct ou à l'export.

Présentation des principaux négoce et coopératives de céréales du secteur

La **CAPROGA** est une coopérative agricole d'environ 125 salariés basée à Montargis. Avec 31 centres répartis dans l'Est du Loiret et aux frontières de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, elle collecte 600 000 tonnes de céréales et oléo protéagineux dont 22 000 tonnes sur le secteur du Giennois. Les silos et plateformes de réception de céréales les plus proches du territoire sont situés à Gien, à Poilly-lez-Gien, à Lavau (89) et à Rogny-les-Sept-Ecluses (89). Au-delà du stockage et de la vente de SCOP, ces centres permettent aux agriculteurs de s'approvisionner en alimentation animale, produits phytosanitaires et engrais. La CAPROGA possède un moulin à Saint Firmin-des-Vignes qui transforme 30% de la collecte en blé en farine. Les autres filières de commercialisation se font au niveau national et européen.

La **SAS Suplisson** est une entreprise de négoce de produits agricoles basée à Coullons et employant 10 salariés. Avec ses points de collecte à Coullons et à Saint Firmin-sur-Loire, l'entreprise collecte des céréales et oléo protéagineux dans un rayon de 25 km autour de Coullons. Les productions sont commercialisées au niveau local, national et européen. Depuis deux ans, le négoce est en partenariat avec le Moulin des Gaults à Poilly-lez-

Gien sur une filière de blé de qualité CRC®. Un contrat est établi entre les agriculteurs, l'organisme stockeur et le meunier où chacun s'engage dans une démarche de qualité et de respect de l'environnement, avec une obligation de résultats sur la qualité du produit.

Axéréal est la première coopérative céréalière française dont le siège social se trouve à Olivet. Forte de 3 200 salariés, elle collecte 5 millions de tonnes de grains par an principalement sur la région Centre, dont 400 000 tonnes dans le Loiret toutes productions confondues. Les centres de stockage situés sur le Pays Giennois sont à Briare, Cernoy-en-Berry, Bonny-sur-Loire et Poilly-lez-Gien. Deux tiers de la collecte est destinée à la transformation dont la moitié par les unités de transformation d'Axéréal telles que les unités de fabrication d'alimentation animale à Saint Denis de l'Hôtel, Saran et Ladon. Le reste de la collecte est exportée hors Europe.

Commercialisation des productions animales en circuits longs

Les productions animales concernées par la commercialisation en circuits longs sont présentées sur le diagramme ci-dessous.

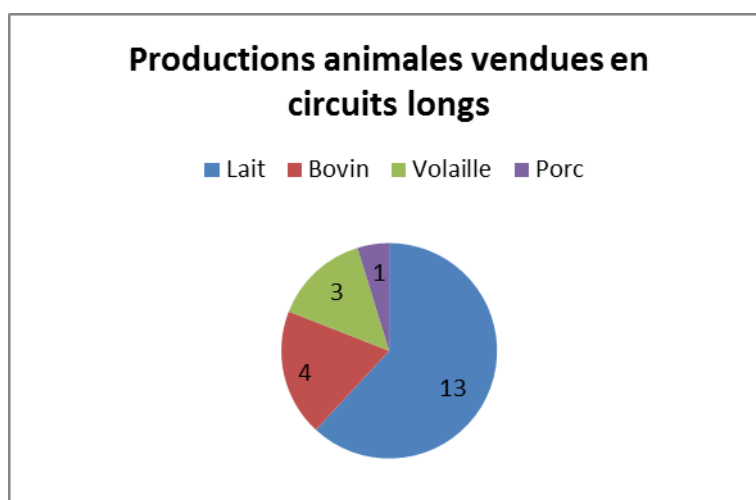


Figure 264 Productions animales vendues en circuits longs

La commercialisation des productions animales est spécifique à chaque filière. Les **bovins** sont notamment vendus à la Cialyn, une coopérative de producteurs et éleveurs de bovins et ovins basée à Migennes (89), ou à des négociants tels que Turpin ou J.F. Lecoœur. Le **lait de vache** est vendu à la coopérative laitière Sodiaal dont une unité de collecte de lait est située à Bonny-sur-Loire. Le **lait de chèvre** quant à lui est commercialisé en priorité à la Laiterie Triballat située à Rians (18), s'il n'est pas transformé en fromage et vendu directement (cf. plus bas). Les **filières avicoles et porcines** passent par des coopératives telles que la CAFO (Coopérative Agricole des Fermiers de l'Orléanais) pour les volailles ou la Cirhyo pour les porcs. Enfin, il est à noter que les ovins ne sont pratiquement pas vendus en circuits longs sur le secteur, mais en circuits courts en vente directe ou à des artisans locaux.

5.4.4.4 Valorisation des productions par les circuits courts, complémentaires des filières longues du territoire

Produits commercialisés en direct

37% des exploitations (29 exploitations) ont choisi d'utiliser les circuits-courts comme mode de commercialisation. C'est plus qu'en moyenne dans le Loiret (25%) et nettement plus que la moyenne régionale (10%). Ce sont en majorité des éleveurs qui ont retenu ce type de production afin de mieux valoriser leurs productions. 57% des éleveurs du territoire commercialisent en direct.

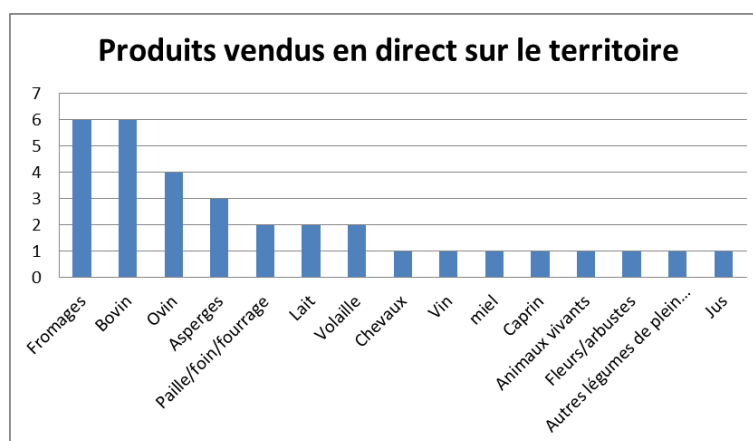


Figure 265 - Produits vendus en direct sur le territoire

La plupart des produits vendus en direct sont des produits animaux avec notamment les fromages (dont l'AOC Crottin de Chavignol), la viande bovine et la viande ovine (agneaux principalement). Ces produits sont aujourd'hui faiblement valorisés par les filières longues, ce qui permet aux agriculteurs de diversifier et de sécuriser leurs revenus (les prix en directs sont nettement moins sujets aux fluctuations). D'autres productions issues de l'élevage sont également vendues en direct : la paille, le foin et le fourrage, le lait, la viande de volaille, la viande caprine ou encore les chevaux. Ces derniers sont vendus vivants à des particuliers ou à des professionnels du domaine.

On observe que le lait est une production animale faiblement valorisée en direct. Cela peut s'expliquer par le fait que le lait est assez complexe à commercialiser en direct (conservation, potentiel de vente directe relativement faible par rapport au volume produit). Le plus souvent, les producteurs de lait le transforment en fromage pour le commercialiser. Ce type de transformation représente des investissements financiers (fromagerie, vitrine de vente...) et en ressources humaines (temps à passer pour la transformation et la vente) importants qui ne correspondent pas à la stratégie de toutes les exploitations. De plus, des organismes de collecte pour les filières longues sont implantés de manière durable sur le territoire (Laiterie de Saint Denis de l'Hôtel, SODIAAL...)

On note également d'autres productions très variées même si peu représentées sur le territoire avec des asperges, du miel, des fleurs et arbustes, et seulement 1 maraicher, ce qui peut paraître faible en secteur périurbain.

Transformation agricole sur le territoire

18 exploitations pratiquent de la vente directe sur le territoire parmi les 77 rencontrés. Sur ces 18 entreprises, 10 font la transformation eux même à la ferme. Le graphique ci-dessous présente les produits agricoles transformés dans le cadre de circuits courts.

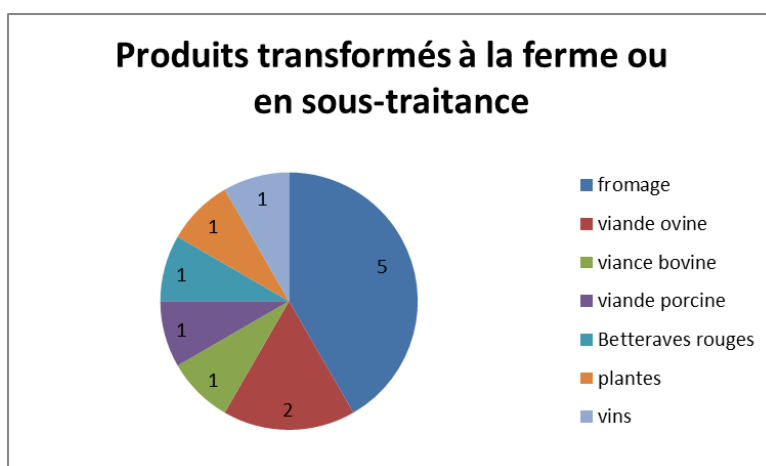


Figure 266 - Produits transformés à la ferme ou en sous-traitance

Modes de commercialisation sur le territoire

L'histogramme ci-dessous présente la répartition des modes de commercialisation en circuits courts.

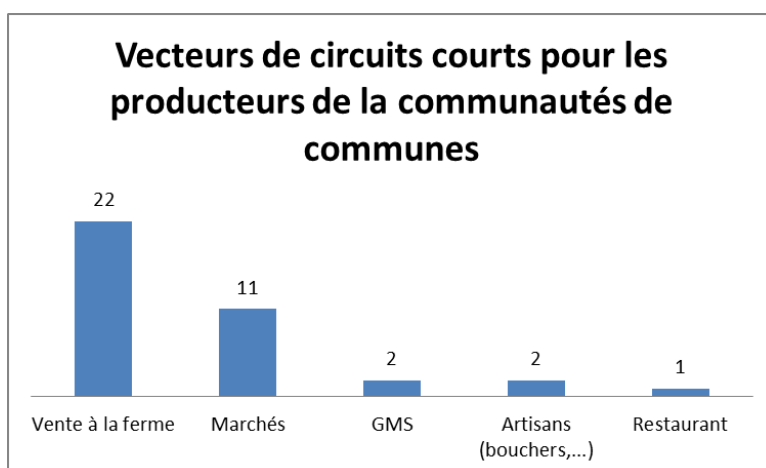


Figure 267 - Vecteurs de circuits courts pour les producteurs de la Communauté des Communes

68% des exploitations pratiquant les circuits-courts ont développé une activité de vente directe sur leur site d'exploitation. Les marchés, pratiqués par 23% des exploitations, arrivent en second. La vente aux Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), aux restaurants (dont cantines) et aux artisans sont des modes de commercialisation très peu utilisés par les exploitants de la communauté de communes à ce jour.

Modes de commercialisation en projet

35 exploitations se sont dites intéressées pour développer un nouveau mode de commercialisation en circuits courts. Cela représente un peu moins de 50% des exploitations agricoles rencontrées. Sur ces 35 exploitations, 8 ne font pas de vente directe aujourd'hui et souhaiteraient entièrement mettre en place ces nouveaux vecteurs.

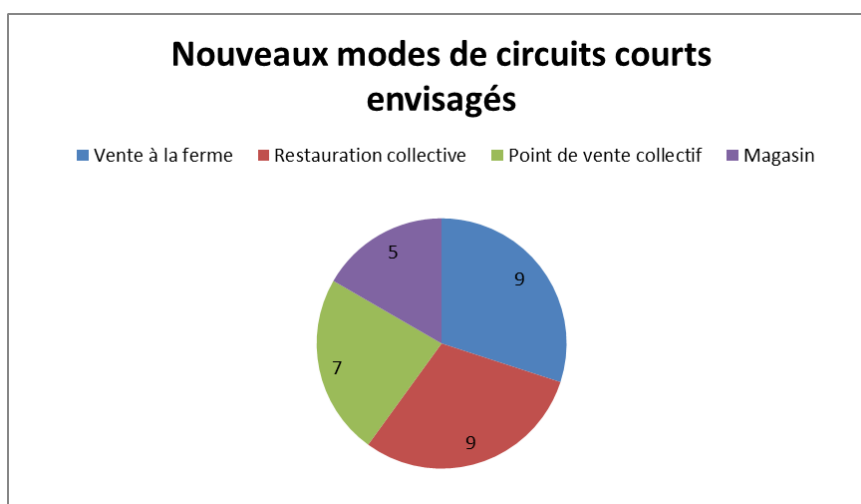


Figure 268 - Nouveaux modes de circuits courts envisagés

On observe que, même si la vente à la ferme reste une tendance forte dans les projets de développement, 9 exploitations envisagent de s'intéresser à la commercialisation de leurs productions dans le cadre de cantines ou, plus généralement, de restauration collective. Cette orientation s'intègre très bien dans le projet d'alimentation locale des cantines porté par le Pays Giennois.

Par ailleurs, on note également que 7 exploitants souhaiteraient mettre en place un point de vente collectif). A ceux-ci pourraient s'ajouter les 5 qui souhaitent commercialiser en magasin. Au vu de ces résultats, un projet de magasin de producteurs pourrait être étudié sur le territoire.

Labels officiels sur le territoire

Quatre certifications officielles sont présentes sur la communauté de communes : « Agriculture biologique » (trois exploitations : bovin, asperge et lait de vache), l'AOC Coteaux du Giennois (1 exploitation), l'AOC Crottin de Chavignol et la production de farine CRC (cultures raisonnées contrôlées).



Complémentarité entre les filières courtes et les filières longues

Les circuits courts et longs conservent des fonctions complémentaires car seules 7 exploitations sur les 29 exploitations qui pratiquent les circuits courts utilisent uniquement ce mode de commercialisation. Pour le 22 autres exploitations, les circuits courts sont complémentaires de filières plus longues.

5.4.5 Un territoire en évolution

5.4.5.1 Des bâtiments anciens

L'inventaire des bâtiments de la communauté de communes a permis de recenser près de 566 bâtiments agricoles. Plusieurs types de bâtiments sont présents sur le territoire mais le hangar à matériel reste prédominant.

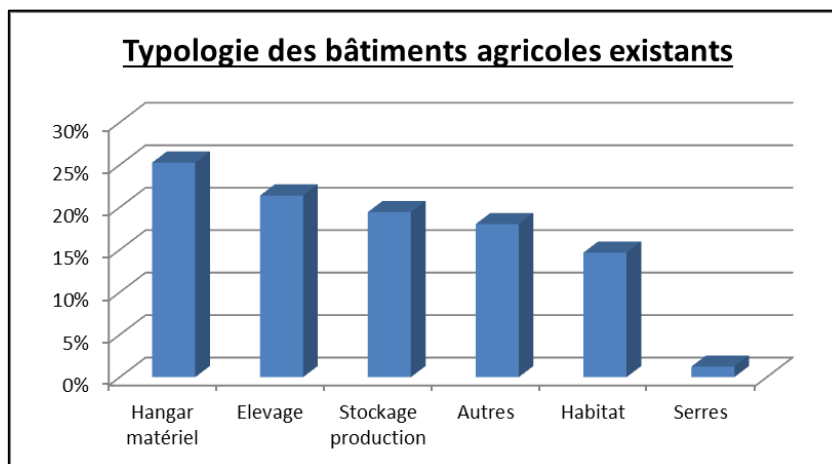


Figure 269 - Typologie des bâtiments agricoles existants

Pour la grande majorité, ces bâtiments sont la propriété de l'agriculteur. Il est cependant important de noter que la catégorie « autres » correspond, la plupart du temps, à une mise à disposition à titre gracieux des bâtiments. Par ailleurs, il n'existe aucun bâtiment dont l'utilisation est précaire.

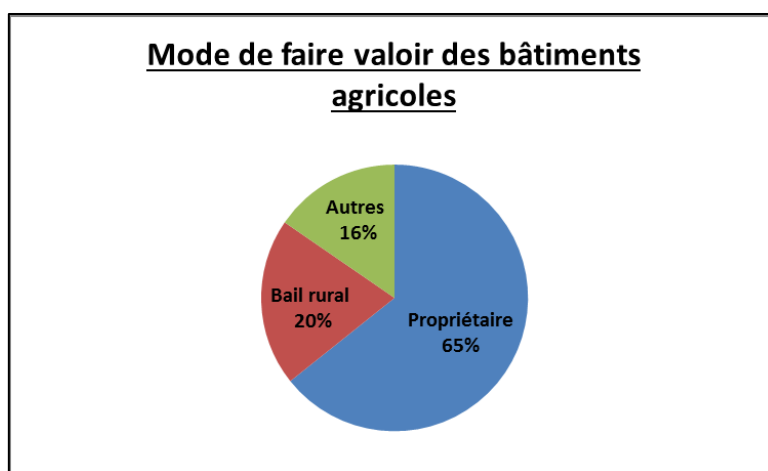


Figure 270 - Mode de faire valoir des bâtiments agricoles

La majorité du parc de bâtiments est déclaré « ancien aménagé » par ceux qui les utilisent. A peine 5% des bâtiments existants sont déclarés non fonctionnels pour des questions liées à la conception ou à l'accessibilité du bâtiment. C'est un chiffre très faible qui permet d'affirmer que, même s'ils sont pour la plupart anciens, les différents bâtiments du territoire sont encore utilisés et vraisemblablement en conformité avec les normes en vigueur.

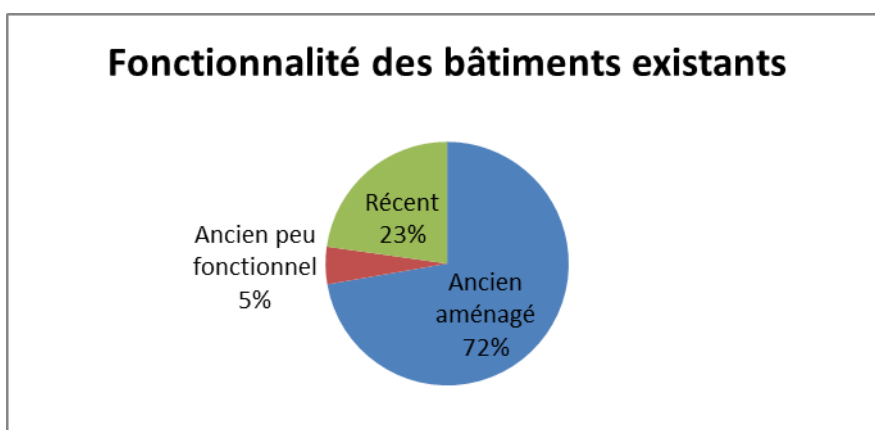


Figure 271 - Fonctionnalité des bâtiments existants

5.4.5.2 Des projets de nouveaux bâtiments

44 exploitants ont exprimé des besoins de nouvelles constructions, en soutien au développement de leur activité. Il est à noter que les projets de nouveaux bâtiments ne sont pas liés à la présence ou non sur l'exploitation de bâtiments non fonctionnels. Au total, 67 projets de construction de nouveaux bâtiments agricoles ont été exprimés. Ils sont notamment pour le stockage de productions agricoles, l'élevage ou le stockage de matériel.

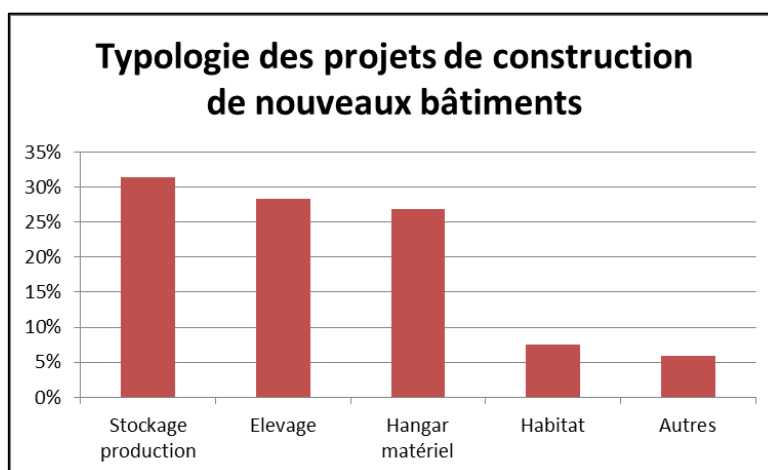


Figure 272 - Typologie des projets de construction de nouveaux bâtiments

Aux projets de construction de nouveaux bâtiments s'ajoutent 17 projets de changement de destination. Ces derniers concernent notamment la réhabilitation d'anciens bâtiments agricoles peu fonctionnels en habitation pour accueillir des activités touristiques (gîtes ruraux, chambres d'hôtes...). La carte ci-après localise les projets de changement de destination de bâtiments.

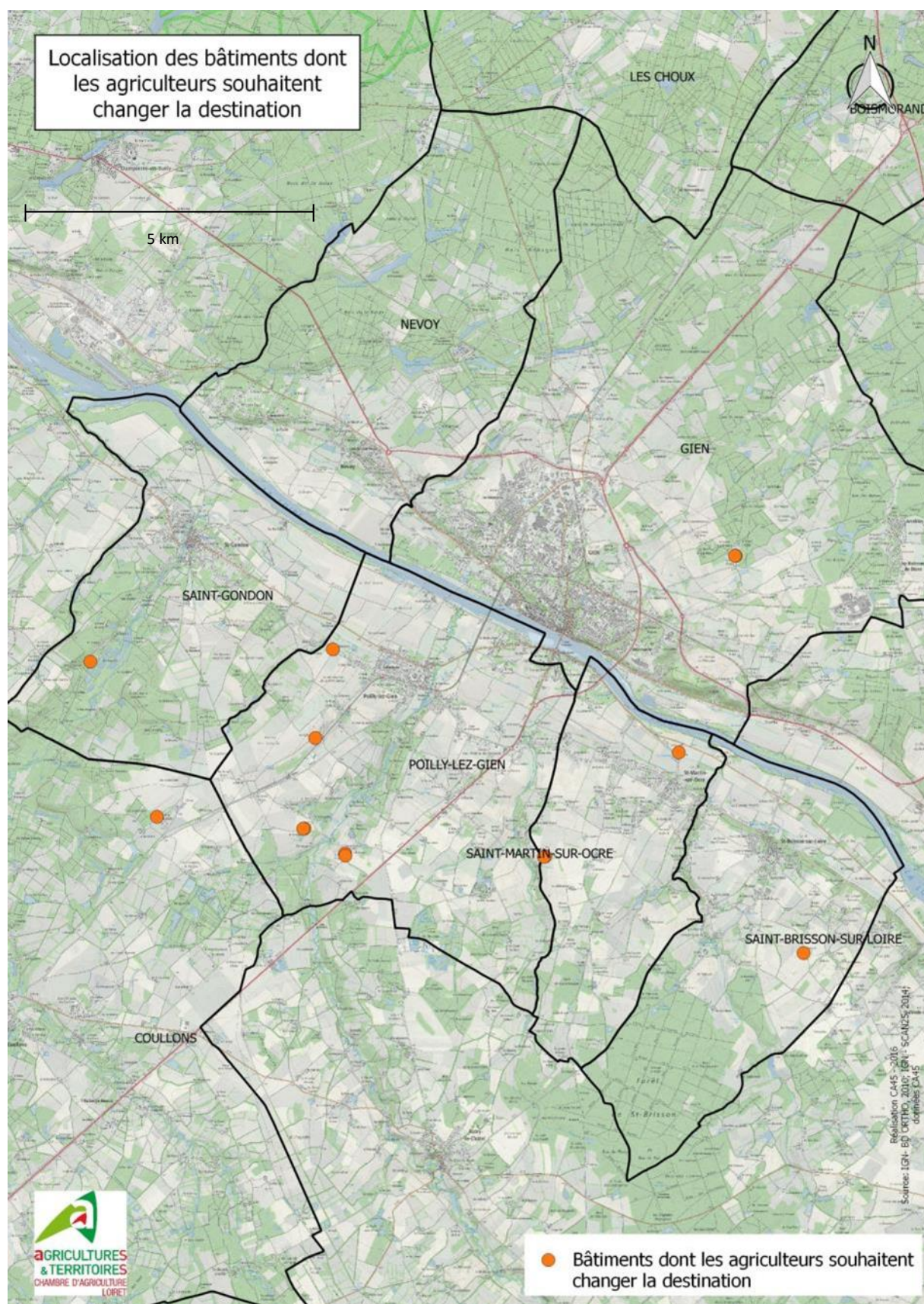


Figure 273 - Bâtiments dont les agriculteurs souhaitent changer la destination

5.4.5.3 Mise en place d'un projet bois énergie

Lors des entretiens, les agriculteurs ont été sollicités afin de savoir s'ils avaient des surfaces boisées non valorisées sur le territoire. Il leur a été également demandé si, dans le cas où une filière locale bois énergie venait à se constituer, ils étaient intéressés pour y participer et valoriser leur bois.

37 ont des surfaces boisées à valoriser et 15 d'entre eux se disent intéressés pour étudier la valorisation de ces bois par une filière locale de bois énergie. 121 ha de forêt ont ainsi été recensés sur la communauté de communes.

5.4.5.4 Des projets divers

Parmi les 77 exploitations rencontrées, 44 d'entre elles possèdent un ou plusieurs projets d'avenir. En tout, cela représente environ 60 projets sur le territoire.

On y retrouve notamment :

- 5 projets de mise en place d'irrigation (cf. plus bas),
- 11 projets en lien avec le tourisme (mise en place de gîtes ou d'espaces de restauration à la ferme),
- 5 projets de construction de hangars avec toit photovoltaïque,
- 2 projets de méthanisation.

5.4.6 Les points de vigilance pour l'urbanisation

La dimension de potentiel agricole sur le secteur est à interpréter au regard de la grande diversité des ateliers. Ainsi, les terres drainées et/ou irriguées permettent une amélioration du potentiel. De la même manière, les terres à proximité des bâtiments d'élevage peuvent être identifiées comme essentielles au développement de cette activité, en lien avec l'éloignement réglementaire des bâtiments d'élevage avec d'autres bâtiments. De même la présence de productions en AOC et de terres exploitables en AOC (Coteaux du Giennois, notamment) est une spécificité du territoire qui présente un fort intérêt à être préservée.

5.4.6.1 Irrigation et drainage

L'irrigation est relativement peu présente sur le territoire. Sur le Giennois, elle est généralement articulée autour de retenues ou de réserves d'eau. L'irrigation permet une meilleure valorisation des terres agricoles en sécurisant les rendements et la qualité et en réduisant la dépendance aux aléas climatique. Elle permet également la mise en place d'une plus grande diversification de l'assolement (notamment pour des légumes de plein champ).

Tout investissement destiné à améliorer le potentiel de production agricole tel que le drainage, l'irrigation ou les aménagements fonciers (remembrements) doivent être pris en compte si l'on ne veut pas gâcher ces investissements et par là-même de forts potentiels de production.

Une question se pose aujourd'hui concernant l'avenir des drainages qui sont de moins en moins entretenus du fait de la réglementation. A ceci, s'ajoute le raccordement de particuliers ne faisant pas partie de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) qui gèrent les installations communes de drainage (collecteurs fossés). En effet, ces raccordements d'eaux pluviales saturent les réseaux agricoles alors que les privés ne participent pas financièrement à l'entretien des aménagements.

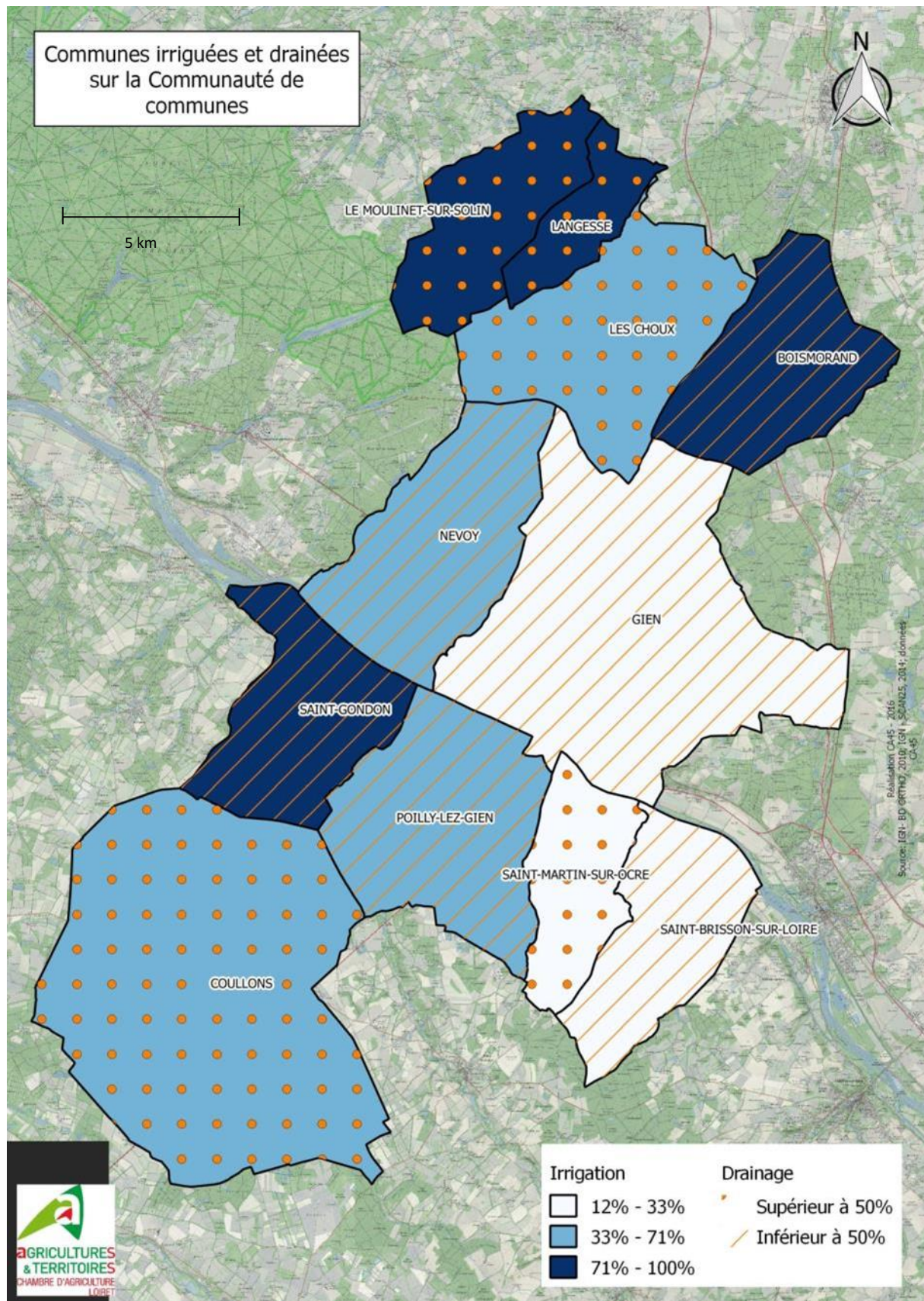


Figure 274 - Communes irriguées et drainées sur la Communauté des Communes Giennoises

5.4.6.2 Situation sanitaire des exploitations

Les exploitations agricoles sont concernées par deux règlements (RSD et ICPE) en fonction de leur activité et de leur taille.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) dont l'existence est prévue par le code de la santé, édicte des règles techniques propres à préserver la santé humaine. Il comporte entre autres des dispositions relatives aux eaux destinées à la consommation humaine, aux locaux d'habitation et professionnels, à l'élimination des déchets, à l'hygiène alimentaire et à l'hygiène en milieu rural.

Ces règles sont prescrites par arrêté préfectoral à partir d'un règlement sanitaire type qui peut ainsi être adapté aux conditions particulières de chaque département. L'application du RSD relève essentiellement de la compétence de l'autorité municipale

La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) trouve son origine dans la loi du 19 juillet 1976. Son champ d'application est très large : protection de l'environnement, encadrement et contrôle des activités génératrices de nuisances, prévention des pollutions et des risques de l'installation et de son exploitation. Pour l'activité agricole, les domaines de l'élevage, du séchage et/ou stockage de céréales et de la viticulture peuvent être concernés par cette réglementation.

Ainsi, les activités d'élevage sont régies par :

- des dispositions concernant l'implantation et l'aménagement des bâtiments d'élevage et de leurs annexes. Les bâtiments d'élevage des exploitations soumis au RSD doivent respecter un recul de 50 mètres vis-à-vis des immeubles habituellement occupés par des tiers.
- les bâtiments d'élevage des exploitations régies par les ICPE doivent respecter un recul de 100 mètres vis-à-vis notamment des immeubles habituellement occupés par des tiers et des limites de zones d'urbanisation destinées à l'habitat, entre autres.
- des règles d'exploitation.

Parmi les 44 exploitations de la communauté de communes qui comprennent des animaux, 22 relèvent du RSD et 22 du régime des ICPE (dont 4 ICPE soumises à autorisation, 17 soumises à déclaration et 1 soumise à enregistrement). Dans le cadre des projets de développement, aucune construction ou zone constructible ne peut être autorisée dans le périmètre d'éloignement des ICPE ou du RSD. La carte suivante présente les localisations des installations ICPE et RSD du territoire. On observe que l'enjeu est majeur sur le territoire. En effet, de nombreuses installations sont d'ores et déjà à proximité de tiers, voire de centres bourgs. Afin de préserver cette activité agricole majeure sur le territoire qu'est l'élevage, le PLUi devra conserver les espaces d'éloignement, voire les agrandir, pour permettre le développement des entreprises. Cet enjeu est directement lié aux problématiques de transmission : si le corps de ferme n'est pas en règle par rapport aux distances d'éloignement, il ne pourra pas être transmis.

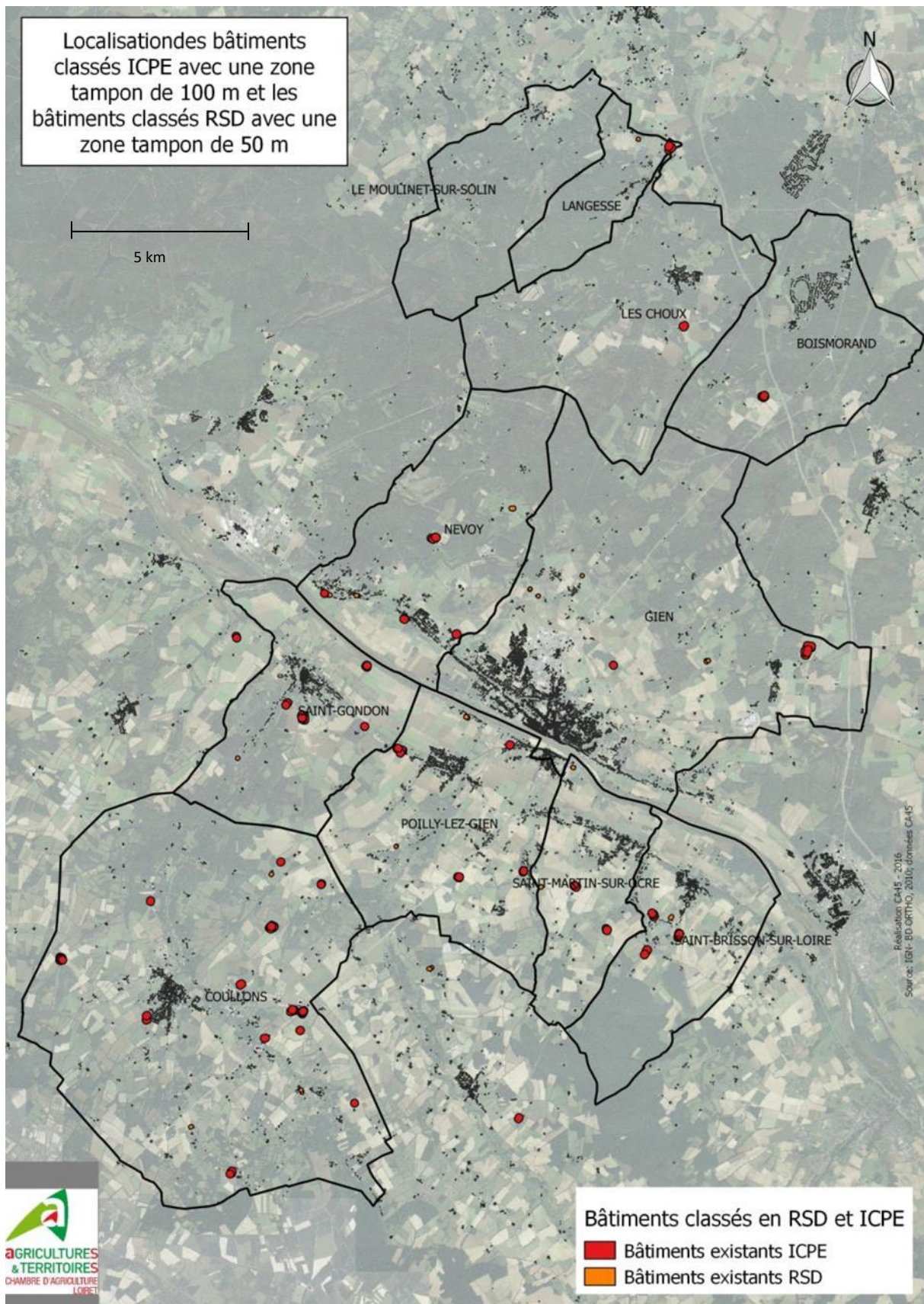


Figure 275 - Localisation des bâtiments classés ICPE avec une zone tampon de 100m et classés RSD avec une zone tampon de 50m

5.4.6.3 L'environnement local

La figure ci-dessous présente le ressenti des exploitants rencontrés concernant leur environnement local.

Les questions sur l'environnement local étaient les suivantes :

- **La facilité de circulation** : est-il difficile de circuler avec les engins agricoles sur le territoire pour accéder à vos champs ou à vos bâtiments ?
- **La filière amont et aval** : en tant qu'exploitant agricole sur le territoire, considérez-vous la présence d'opérateur (amont / aval) sur le territoire satisfaisante et le rendant attractif ?
- **La relation avec les riverains** : comment jugez-vous votre relation avec les riverains ? Existe-t-il des tensions ou comprennent-ils bien votre activité ?
- **La prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain** : jugez-vous que l'agriculture est suffisamment étudiée et concertée lors d'aménagements urbains sur des terres agricoles ou sur des infrastructures routières ?
- **La prise en compte de l'agriculture dans le développement économique** : estimez-vous que l'agriculture est mise en avant comme une activité économique du territoire ? Comment l'agriculture est-elle intégrée aux projets de développement économique du territoire ?

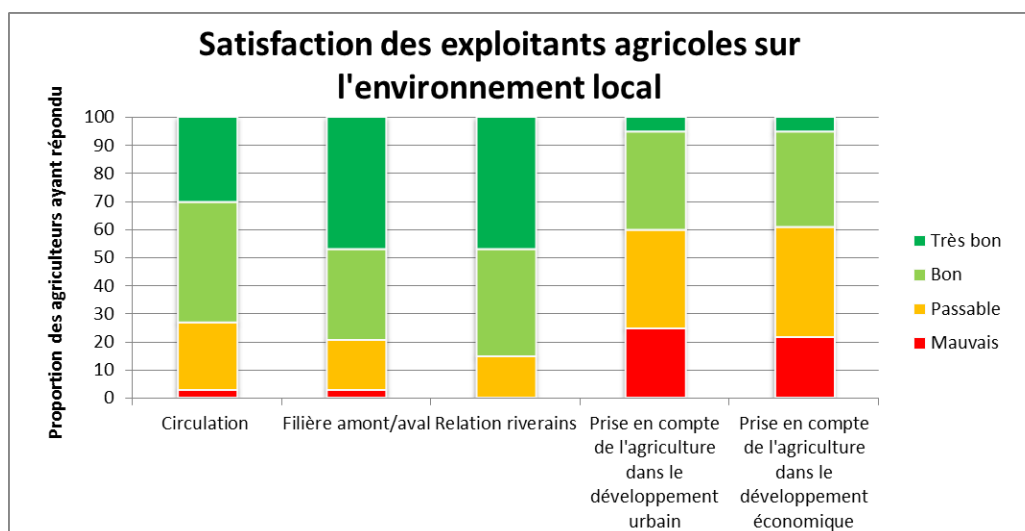


Figure 276 - Satisfaction des exploitants agricoles sur l'environnement local

Un point de vigilance est à apporter à l'intégration de l'agriculture dans les politiques urbaines puisque plus de 60 % des agriculteurs questionnés considèrent que la prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain est mauvaise ou passable. Cependant, l'initiative de concertation réalisée dans le cadre du PLUi a souvent été notée comme une amélioration notable des pratiques. Cette dynamique pourrait être conservée dans les futures phases opérationnelles du PLUi (Identification des zones d'extensions, mesure de l'impact agricole avec une logique « éviter, réduire, compenser », pistes de compensations agricoles collectives....)

La prise en compte de l'agriculture dans le développement économique est jugée mauvaise ou passable par 60% des agriculteurs. Ils regrettent le plus souvent que l'agriculture ne soit pas plus valorisée comme une activité économique forte du territoire proposant, notamment, des emplois non délocalisables.

La circulation est le troisième secteur qui soulève le moins d'opinions favorables. Il est cependant à noter que le territoire est jugé nettement plus satisfaisant que la moyenne sur le Loiret. Malgré quelques points noirs de circulation, la situation est globalement bonne.

48 % des agriculteurs sont très satisfaits de l'implantation, de la proximité et du dynamisme des opérateurs de la filière amont/aval (coopérative, négociant, entreprise de matériel agricole...). C'est un chiffre très encourageant qui illustre le dynamisme des filières agricoles sur le territoire. Les agriculteurs sont satisfaits d'y être implantés et estiment que les opérateurs nécessaires pour entreprendre en agriculture sont présents.

Finalement la relation avec les riverains est jugée satisfaisante par 86 % des exploitations. C'est également un chiffre très élevé qui est positif sur un territoire d'élevage. En effet, les ateliers d'élevage sont souvent sources de conflit de voisinage, ce qui ne semble pas être le cas sur le territoire.

5.4.6.4 Préoccupations

43 exploitations nous ont fait part de préoccupations. Celles-ci sont diverses mais certaines se regroupent de par l'impact qu'elles peuvent avoir sur les exploitations.

Le contexte économique, le cours des produits et le coût du foncier sont qualifiés de préoccupants par 20 exploitations. L'inquiétude d'avoir un parcellaire diminué et morcelé par une forte urbanisation est également une préoccupation soulevée par 5 exploitants d'autant plus que 11 des 77 agriculteurs rencontrés ont perdu entre 2 et 1 500 ares au cours de ces 5 dernières années. Enfin, 13 agriculteurs expriment une crainte envers l'augmentation et le durcissement des contraintes règlementaires agricoles.

D'autres inquiétudes telles que l'image du métier, la rentabilité ou encore la pérennité des entreprises ont également été soulevées.

5.5 La sylviculture

La sylviculture est une activité économique bien présente sur le territoire du Giennois.

(source : SCOT du Pays Giennois)

Le Centre Régional de la Propriété Forestière indique que la forêt du Pays du Giennois représente environ 24 000 ha cadastrés pour 1 300 propriétaires dont la majorité possède plus de 25 ha de bois (à titre de comparaison, la forêt d'Orléans fait environ 30 000 ha et la moyenne des propriétés au niveau national comme départemental est de 4 à 7 ha par propriétaire).

95% de cette forêt est privée et non domaniale. Au-delà de son intérêt pour la biodiversité, elle représente un poids économique non négligeable si on considère l'ensemble de la chaîne : forestiers, bucherons, jusqu'aux trois entreprises de transformation présentes sur le Pays.

La forêt présente donc un fort potentiel de développement sur le territoire.

5.6 Le tourisme

Le territoire de la Communauté de Communes bénéficie d'un fort potentiel touristique avec la présence de la Loire associée à la diversité des paysages.

Ces paysages peuvent être appréciés à vélos grâce aux nombreux circuits balisés aménagés sur le territoire (Loire à Vélo en particulier). Il est possible également de découvrir le patrimoine naturel giennois par les chemins de randonnée (à pied, à cheval ou en quad).

Le patrimoine local est relativement riche ce qui permet de multiples visites culturelles :

- musée international de la chasse à Gien,
- faïencerie de Gien,
- château de Gien,
- château de Saint-Brisson-sur-Loire,
- ruines du donjon à Saint-Gondon.

La richesse du terroir participe également à l'attrait touristique de la région : production de fromages (AOP Crottin de Chavignol en particulier) et vignoble (AOC Coteaux du Giennois). Ces deux productions participent à la promotion d'un terroir local et d'une activité agricole « qualitative ».

Certains domaines peuvent être encore développés :

- ligne ferroviaire désaffectée,
- agro-tourisme,
- activités liées à la Loire (guinguette, canoés...)

...

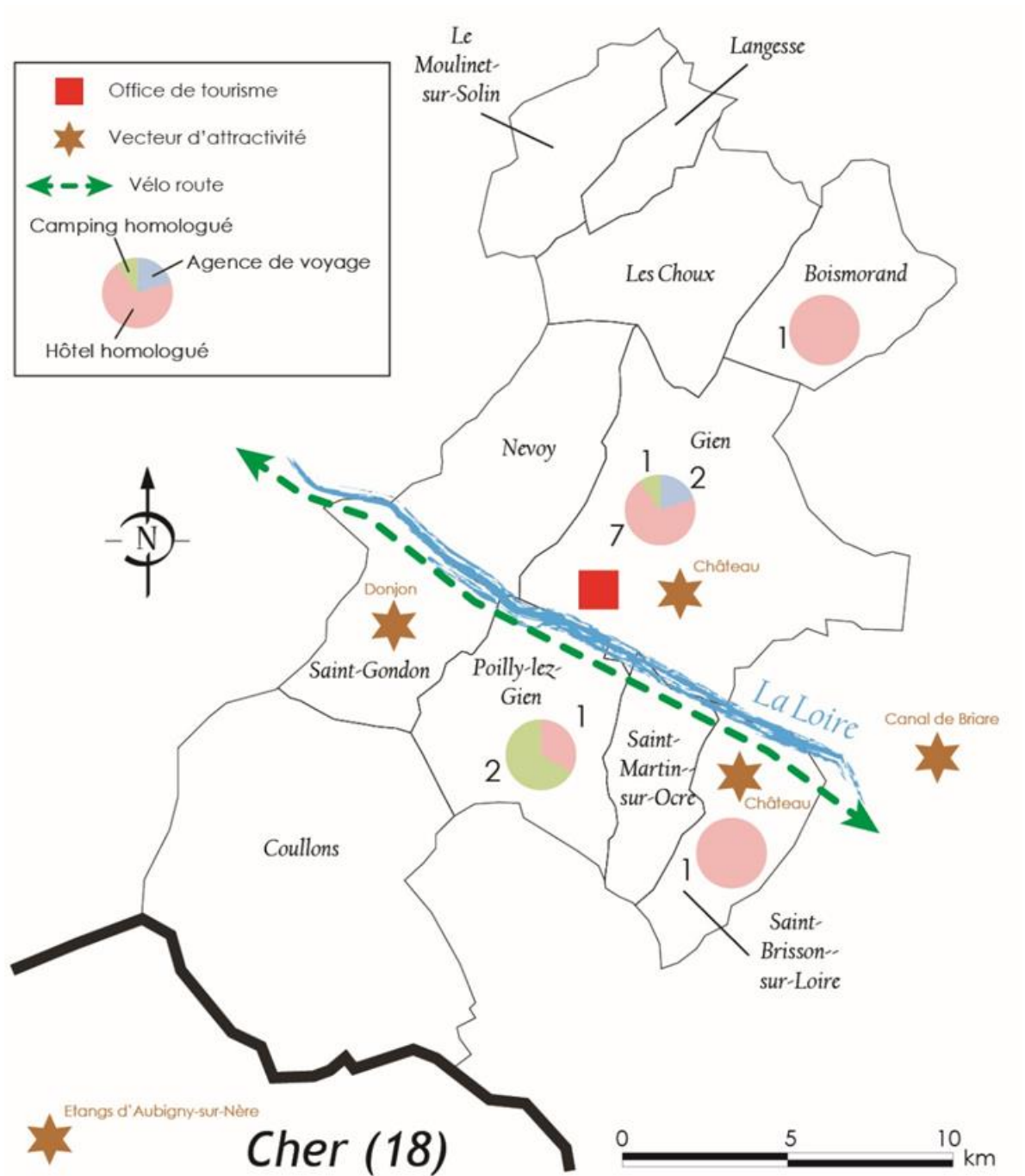


Figure 277 - Les spécificités touristiques du territoire

En matière d'accueil touristique, la Communauté des Communes dispose de 10 hôtels représentant 249 chambres et de 3 campings représentant 515 emplacements.

On dénombre un seul office de tourisme sur le territoire de la Communauté des Communes : celui de la Ville de Gien.

Communes	agences de voyage	hôtels		campings	
		nb	chambres	nb	emplacements
Boismorand	-	1	30	-	-
Coullons	-	-	-	-	-
Gien	2	7	185	1	100
Langesse	-	-	-	-	-
Le Moulinet-sur-Solin	-	-	-	-	-
Les Choux	-	-	-	-	-
Nevoy	-	-	-	-	-
Poilly-lez-Gien	-	1	24	2	415
Saint-Brisson-sur-Loire	-	1	10	-	-
Saint-Gondon	-	-	-	-	-
Saint-Martin-sur-Ocre	-	-	-	-	-

Source: INSEE - Base permanente des équipements 2010

Tableau 53- L'accueil touristique sur le territoire de la Communauté des Communes

5.7 La population active

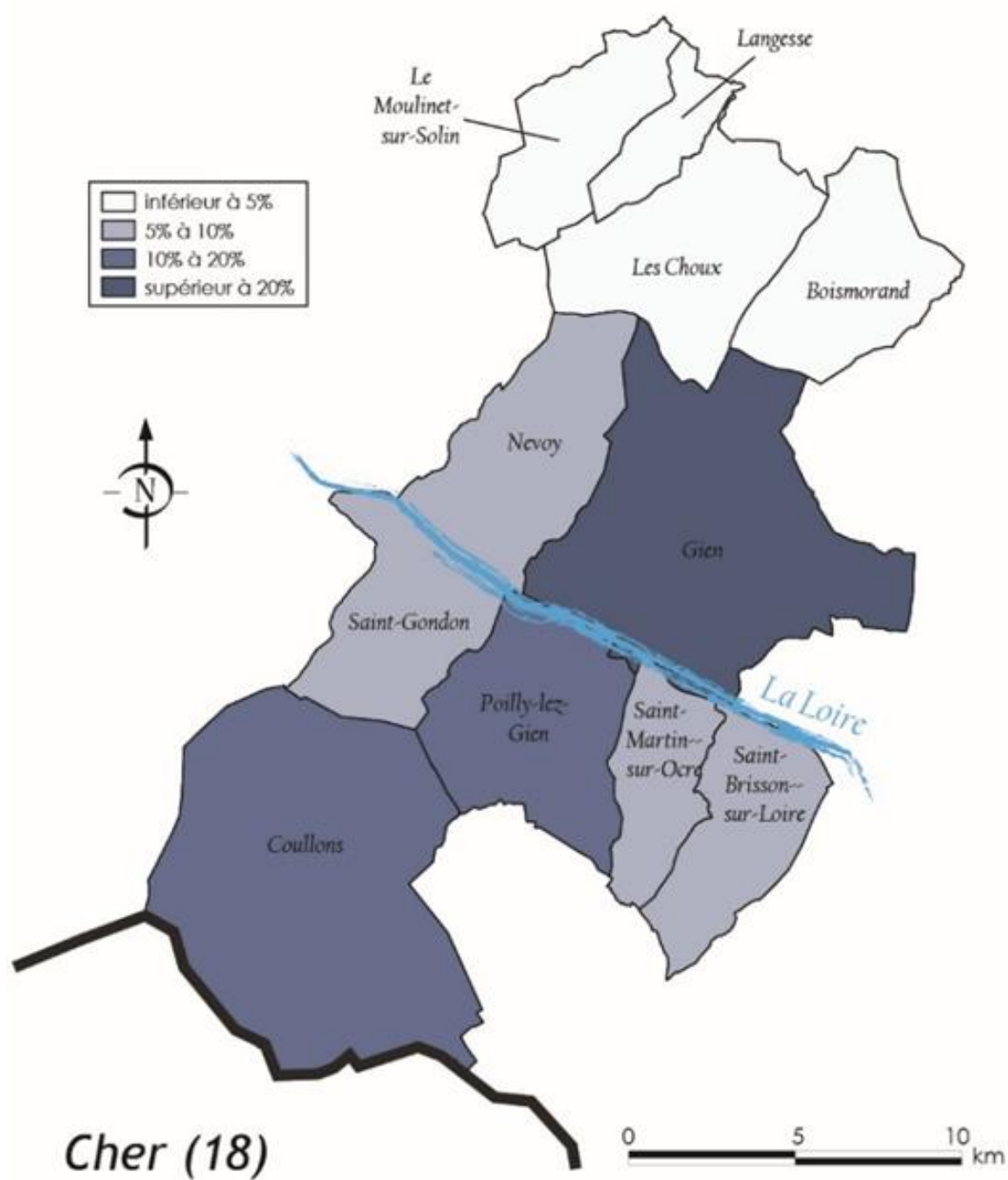


Figure 278 - Répartition géographique de la population active ayant un emploi (source : INSEE RGP2013)

Communes	Emplois au lieu de travail		Actifs occupés		Solde 2007-2013	
	2007	2013	2007	2013	Emplois	Actifs occupés
Boismorand	126	111	324	325	-15	1
Coullons	636	652	998	989	16	-9
Gien	9733	8779	5623	4714	-954	-909
Langesse	13	13	29	28	0	-1
Le Moulinet-sur-Solin	10	9	72	58	-1	-14
Les Choux	59	48	234	209	-11	-25
Nevoy	121	150	512	558	29	46
Poilly-lez-Gien	759	685	971	950	-74	-21
Saint-Brisson-sur-Loire	147	125	494	437	-22	-57
Saint-Gondon	135	124	452	474	-11	22
Saint-Martin-sur-Ocre	111	94	557	546	-17	-11
TOTAL CCG :	11850	10790	10266	9288	-1060	-978

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 54 - Nombre d'emplois et nombre d'actifs occupés : détail par commune

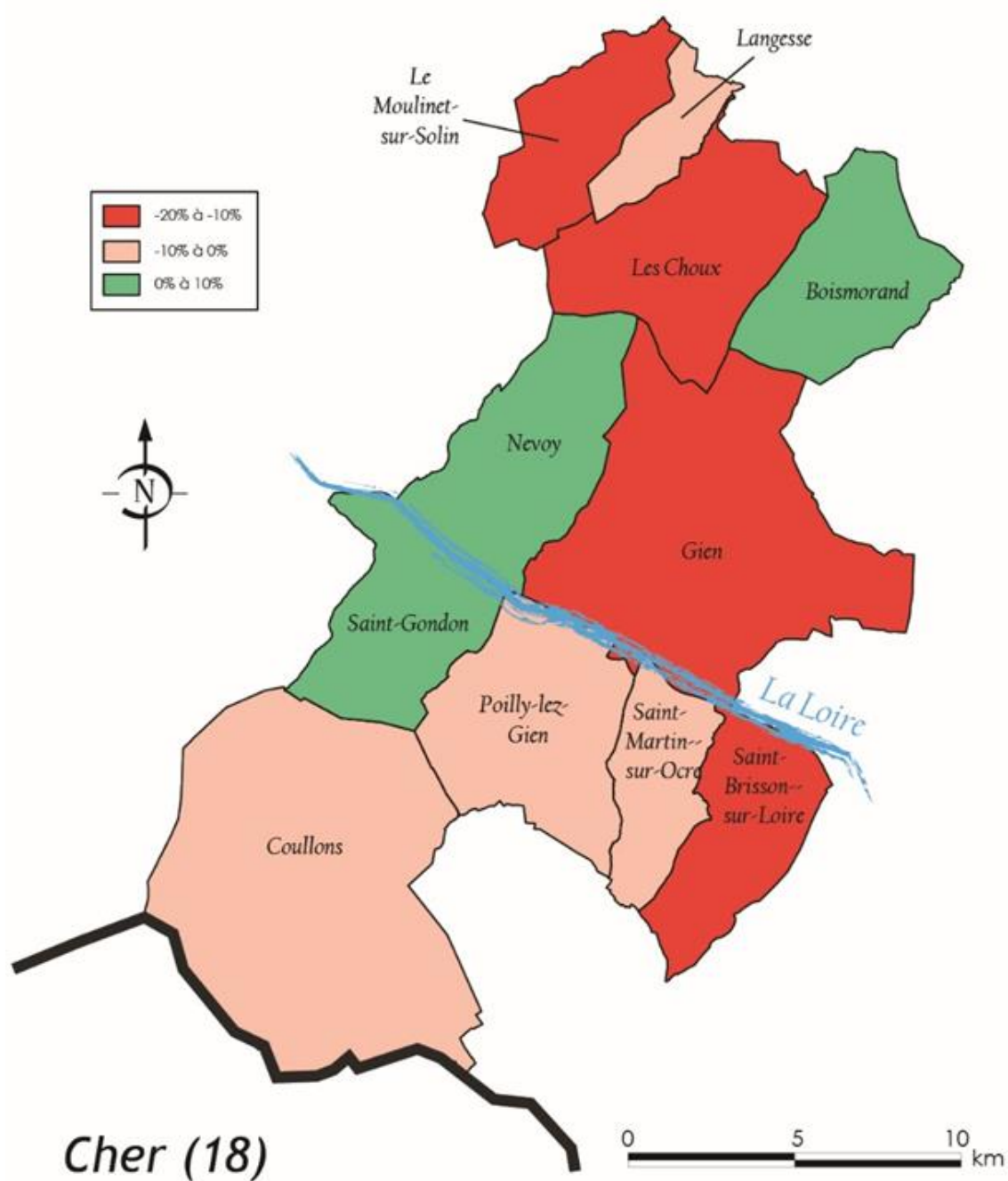
La population active ayant un emploi est concentrée sur la Ville de Gien (51%). Coullons et Poilly-lez-Gien accueillent également une proportion importante des actifs occupés (respectivement 11% et 10%).

Communes	Evolution 2007-2013	
	Emplois	Actifs occupés
Boismorand	-11.9%	+0.3%
Coullons	+2.5%	-0.9%
Gien	-9.8%	-16.2%
Langesse	0.0%	-3.4%
Le Moulinet-sur-Solin	-10.0%	-19.4%
Les Choux	-18.6%	-10.7%
Nevoy	+24.0%	+9.0%
Poilly-lez-Gien	-9.7%	-2.2%
Saint-Brisson-sur-Loire	-15.0%	-11.5%
Saint-Gondon	-8.1%	+4.9%
Saint-Martin-sur-Ocre	-15.3%	-2.0%
TOTAL CCG :	-8.9%	-9.5%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 55 - Nombre d'emplois et nombre d'actifs occupés : évolution 2007-2013

D'une manière générale, le nombre d'actifs occupés suit l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire. Les Communes de Gien, Le Moulinet-sur-Solin, Les Choux et Saint-Brisson-sur-Loire ont vu diminuer leur population active occupée dans des proportions plus importantes.



Communes	Population active 15-64 ans		Nombre de chômeurs		Taux de chômage	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Boismorand	352	365	31	43	8.8%	11.8%
Coullons	1092	1130	103	151	9.4%	13.4%
Gien	6399	5810	820	1118	12.8%	19.2%
Langesse	34	33	5	5	14.7%	15.2%
Le Moulinet-sur-Solin	76	67	4	9	5.3%	13.4%
Les Choux	251	216	22	11	8.8%	5.1%
Nevoy	541	600	30	45	5.5%	7.5%
Poilly-lez-Gien	1008	1052	57	106	5.7%	10.1%
Saint-Brisson-sur-Loire	530	486	39	54	7.4%	11.1%
Saint-Gondon	489	523	39	53	8.0%	10.1%
Saint-Martin-sur-Ocre	591	594	36	55	6.1%	9.3%
TOTAL CCG :	11363	10876	1186	1650	10.4%	15.2%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 56 - Nombre de chômeurs et taux de chômage : détail par commune

En 2013, le taux de chômage sur le territoire de la Communauté de Communes était de 15,2%. Ce chiffre qui peut paraître élevé reste malgré tout assez proche de celui observé à l'échelle du Département : 12,5% en 2013. Les chômeurs sont surreprésentés sur la Commune de Gien où le taux de chômage est supérieur à 19%. Les caractéristiques du parc de logements composé à 23,7% de logements sociaux peuvent expliquer ce chiffre supérieur à la moyenne.

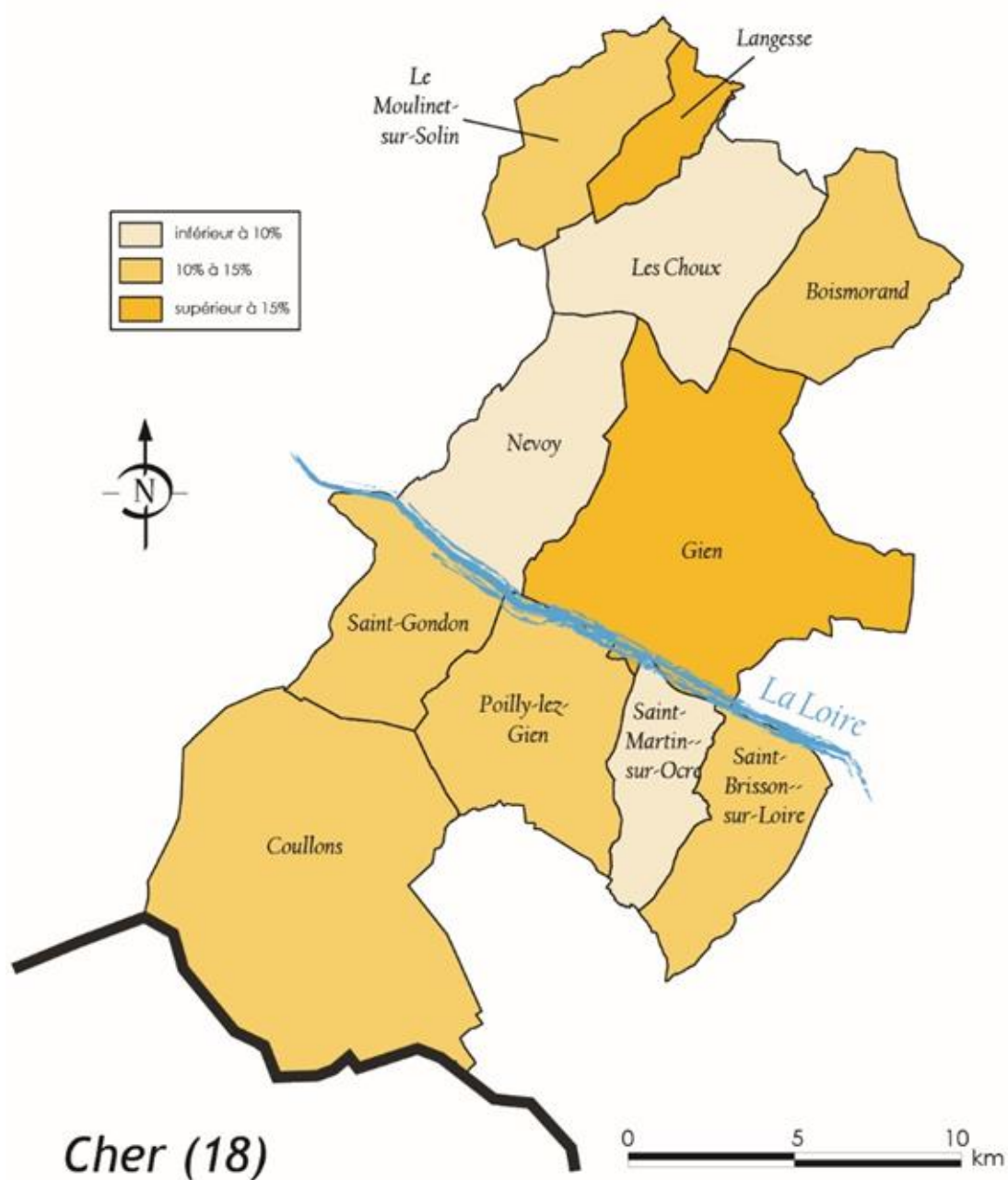


Figure 280 - Taux de chômage : détail par commune (source : INSEE RGP2013)

Communes	Taux de chômage évolution 2007-2013
Boismorand	+3.0%
Coullons	+4.0%
Gien	+6.4%
Langesse	+0.5%
Le Moulinet-sur-Solin	+8.1%
Les Choux	-3.7%
Nevoy	+2.0%
Poilly-lez-Gien	+4.4%
Saint-Brisson-sur-Loire	+3.7%
Saint-Gondon	+2.1%
Saint-Martin-sur-Ocre	+3.2%
TOTAL CCG :	+4.8%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 57 - Taux de chômage : évolution 2007-2013

Le taux de chômage a augmenté sur la quasi-totalité du territoire (il a diminué uniquement sur la commune des Choux : -3,7%).

L'augmentation a été plus marquée sur les communes de Gien (+6,4%) et du Moulinet-sur-Solin (+8,1%).

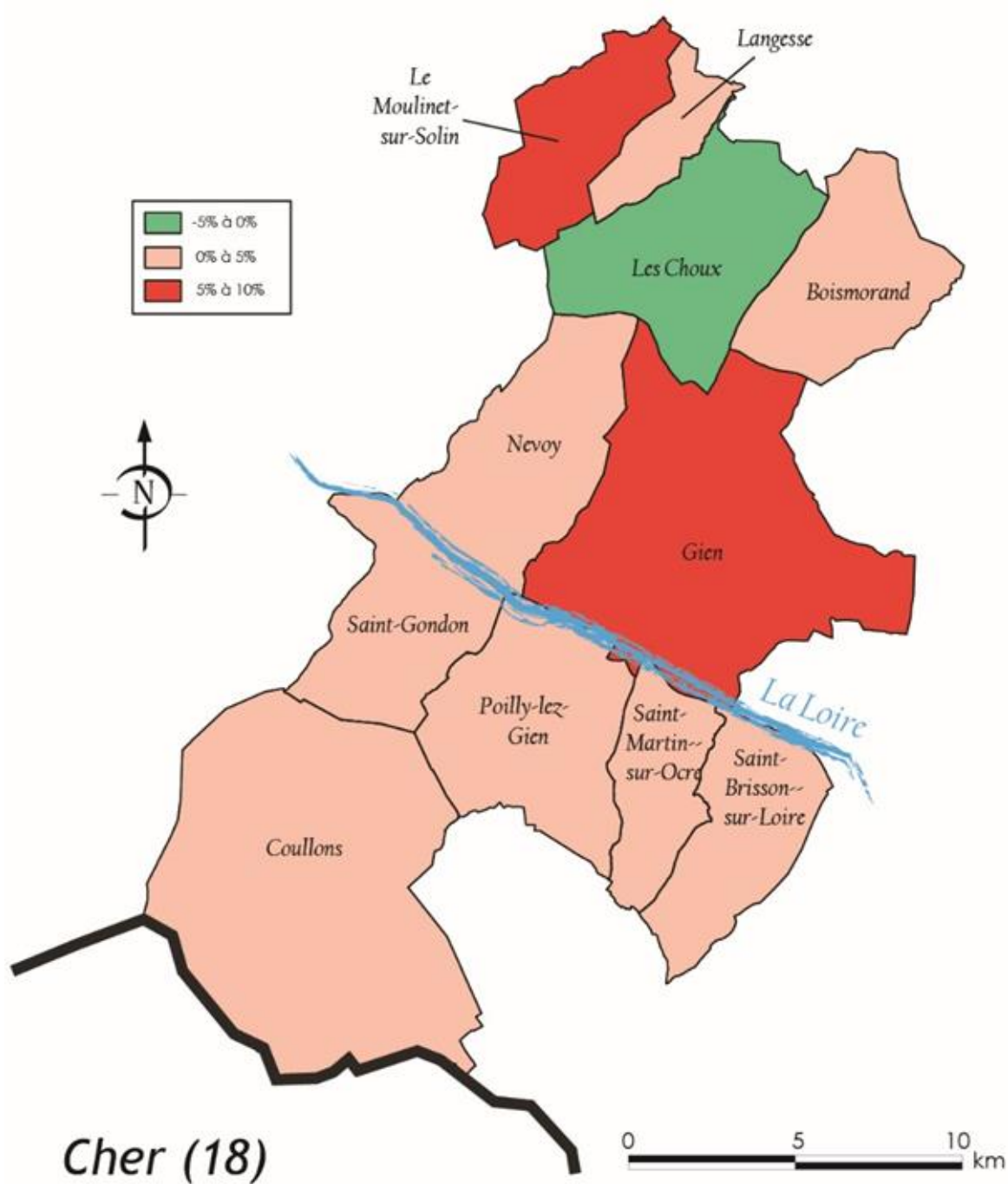


Figure 281 - Evolution 2007-2013 du taux de chômage : détail par communes (source : INSEE RGP2013)

Catégorie socio-professionnelle de la population active âgée de 25 à 54 ans												
Communes	Agriculteurs exploitants		Artisans Commerçant Chefs d'entreprise		Cadres - Prof. intel. sup.		Prof. Inter-médiaires		Employés		Ouvriers	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Boismorand	4	1.3%	12	3.8%	37	11.6%	82	25.7%	90	28.2%	94	29.5%
Coullons	36	4.3%	44	5.3%	68	8.1%	179	21.4%	203	24.3%	307	36.7%
Gien	18	0.4%	198	4.5%	418	9.6%	1004	23.0%	1062	24.3%	1663	38.1%
Langesse	0	0.0%	4	14.3%	4	14.3%	4	14.3%	12	42.9%	4	14.3%
Le Moulinet-sur-Solin	0	0.0%	4	6.7%	0	0.0%	12	20.0%	16	26.7%	28	46.7%
Les Choux	0	0.0%	12	7.0%	8	4.7%	48	27.9%	48	27.9%	56	32.6%
Nevoy	0	0.0%	20	4.2%	56	11.9%	136	28.8%	140	29.7%	120	25.4%
Poilly-lez-Gien	16	1.9%	60	7.3%	68	8.3%	168	20.5%	220	26.8%	289	35.2%
Saint-Brisson-sur-Loire	12	3.0%	32	8.0%	32	8.0%	134	33.5%	83	20.8%	107	26.8%
Saint-Gondon	0	0.0%	40	10.5%	40	10.5%	107	28.0%	95	24.9%	100	26.2%
Saint-Martin-sur-Ocre	12	2.4%	36	7.2%	32	6.4%	189	37.6%	104	20.7%	129	25.7%
TOTAL CCG :	98	1.2%	462	5.5%	763	9.1%	2063	24.7%	2073	24.8%	2897	34.7%

Source: INSEE - données 2012

Tableau 58 - Catégorie socio-professionnelle de la population active âgée de 25 à 54 ans

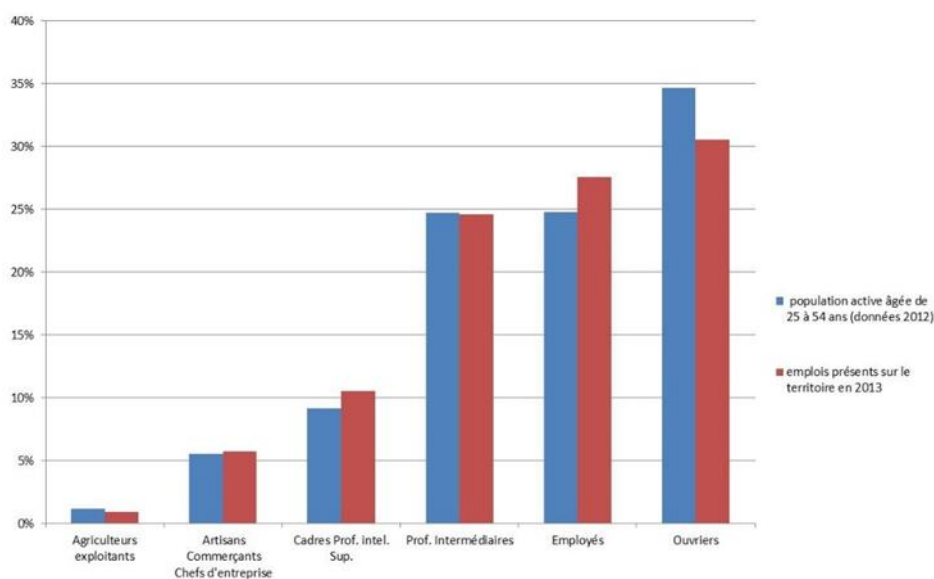


Figure 282 - Mise en corrélation emplois / population active (source : INSEE)

Il existe une certaine inadéquation entre les emplois présents sur le territoire et les qualifications de la population active :

- il n'y a pas assez de cadres parmi la population active du territoire : des emplois doivent être occupés par une population extérieure à la CCG,
- il y a davantage d'employés et d'ouvriers que d'emplois dans ces catégories sur le territoire : ces personnes travaillent en dehors de la CCG (centrale de Dampierre-en-Burly par exemple) ou bien sont à la recherche d'un emploi.

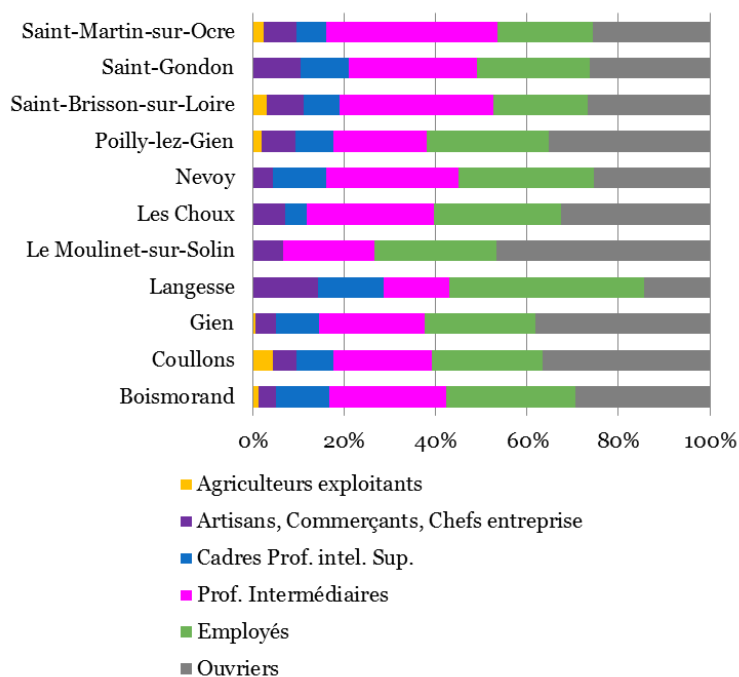


Figure 283 - Catégories socio-professionnelles des actifs : détail par communes

Niveau de qualification de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée								
Communes	sans diplôme ou BEPC, Brevet des collèges, DNB		CAP - BEP		BAC		Enseignement supérieur	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Boismorand	171	27.0%	194	30.6%	94	14.8%	174	27.5%
Coullons	763	40.5%	572	30.4%	276	14.7%	272	14.4%
Gien	4842	44.5%	2744	25.2%	1568	14.4%	1717	15.8%
Langesse	18	30.0%	15	25.0%	12	20.0%	15	25.0%
Le Moulinet-sur-Solin	44	39.3%	32	28.6%	12	10.7%	24	21.4%
Les Choux	109	29.4%	131	35.3%	73	19.7%	58	15.6%
Nevoy	230	26.0%	297	33.6%	164	18.6%	193	21.8%
Poilly-lez-Gien	760	40.4%	618	32.9%	220	11.7%	282	15.0%
Saint-Brisson-sur-Loire	253	31.5%	261	32.5%	125	15.5%	165	20.5%
Saint-Gondon	282	34.1%	254	30.8%	136	16.5%	154	18.6%
Saint-Martin-sur-Ocre	260	27.2%	362	37.9%	137	14.3%	196	20.5%
TOTAL CCG :	7732	40.1%	5480	28.4%	2817	14.6%	3250	16.9%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 59 - Niveau de qualification de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée

La proportion de la population sans diplôme ou ayant obtenu au plus le brevet des collèges est relativement élevée sur le territoire de la Communauté de Communes : elle atteint 40,1% contre 33,3% à l'échelle du Département et 29,1% pour la Communauté d'Agglomération d'Orléans.

De façon cohérente, la proportion de la population ayant obtenu le BAC ou un diplôme de l'enseignement supérieur est relativement faible : elle atteint 31,5% contre 40,4% à l'échelle du Département et 48,8% pour la Communauté d'Agglomération d'Orléans.

Secteurs d'activité de la population active occupée âgée de 25 à 54 ans										
Communes	AGRICULTURE		INDUSTRIE		B.T.P.		TERTIAIRE		TOTAL	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Boismorand	12	4.0%	69	23.2%	16	5.4%	200	67.3%	297	100%
Coullons	52	7.0%	227	30.6%	64	8.6%	398	53.7%	741	100%
Gien	91	2.5%	1079	29.3%	286	7.8%	2221	60.4%	3677	100%
Langesse	0	0.0%	4	14.3%	0	0.0%	24	85.7%	28	100%
Le Moulinet-sur-Solin	4	8.3%	20	41.7%	4	8.3%	20	41.7%	48	100%
Les Choux	0	0.0%	44	26.2%	8	4.8%	116	69.0%	168	100%
Nevoy	0	0.0%	176	40.7%	12	2.8%	244	56.5%	432	100%
Poilly-lez-Gien	32	4.4%	232	32.0%	52	7.2%	409	56.4%	725	100%
Saint-Brisson-sur-Loire	24	6.6%	98	27.0%	20	5.5%	221	60.9%	363	100%
Saint-Gondon	0	0.0%	143	39.5%	4	1.1%	215	59.4%	362	100%
Saint-Martin-sur-Ocre	20	4.1%	157	32.3%	32	6.6%	277	57.0%	486	100%
TOTAL CCG :	235	3.2%	2249	30.7%	498	6.8%	4345	59.3%	7327	100%

Source: INSEE - données 2012

Tableau 60 - Secteurs d'activité de la population active occupée âgée de 25 à 54 ans

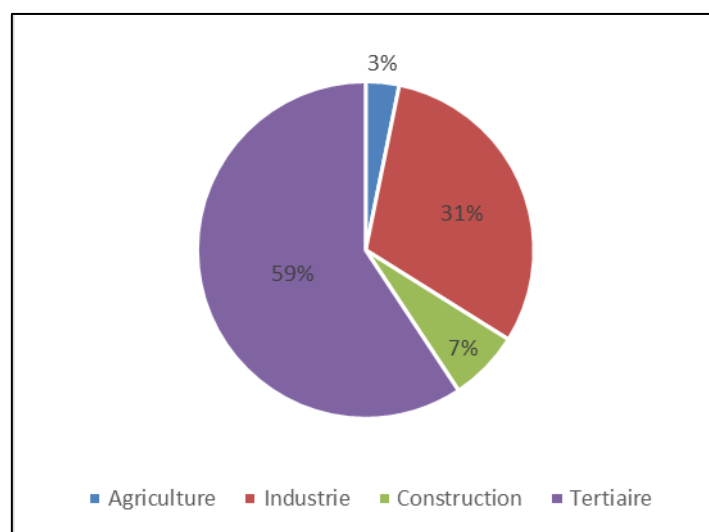


Figure 284 - Répartition des actifs par secteur d'activité : détail par communes (source : INSEE)

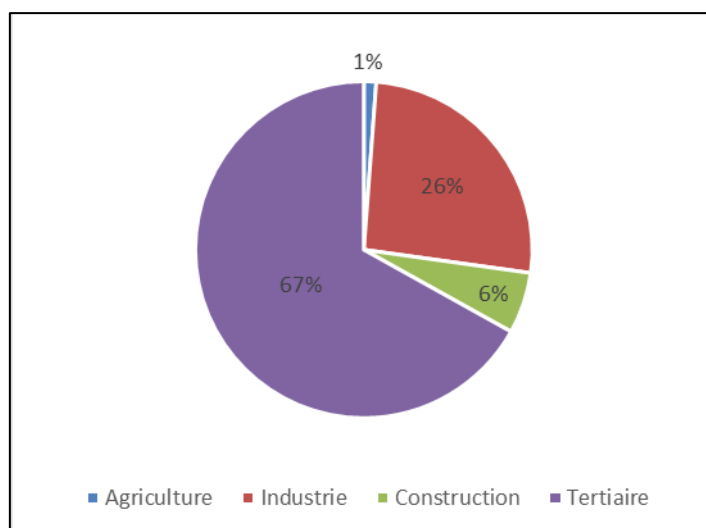


Figure 285 - Répartition des emplois par secteur d'activité : détail par communes (source : INSEE)

La population active n'est pas tout à fait en adéquation avec les catégories d'emplois présents sur le territoire : pas assez de moyens humains pour satisfaire le secteur tertiaire mais des moyens humains trop importants pour le secteur industriel.

Élément de synthèse : « contexte économique »

- L'offre en matière d'emplois, d'équipements, de commerces et de services est globalement satisfaisante mais elle est **concentrée sur la Ville de Gien** : cela génère des problèmes de dépendance et d'accessibilité pour les communes limitrophes.
- Une **population vieillissante** : augmentation des besoins en services à la personne et des équipements pour les personnes âgées.
- Une proportion relativement importante de la population active dont la qualification ne correspond pas au marché de l'emploi sur le territoire (**demande de personnel qualifié en augmentation**) = augmentation du taux de chômage.
- L'économie locale repose en grande partie sur un **secteur industriel** diversifié et dynamique (*Otis, Shiseido, Pierre Fabre, Centrale Nucléaire de Dampierre-en-Burly...*).
- Un foncier disponible relativement important pour l'installation de nouvelles entreprises sur la ZA de la Bosserie Nord, des Cartelets (Coullons) et Poilly-lez-Gien.
- Un **potentiel touristique** important : richesse du patrimoine naturel (La Loire, diversité des paysages) et culturel (châteaux, musées, faïencerie...), produits du terroir (fromages et vignoble).
- Une **activité agricole** avec une importance relative en nombre d'emplois (200 emplois directs) mais primordiale sur le plan qualitatif : entretien du paysage, des zones de risques comme les zones inondables, emplois non délocalisables, des emplois locaux indirects etc...
- Des **fermetures de commerce** dans le centre-ville de Gien.

Enjeux

- **Développer les transports** pour faciliter l'accès aux équipements concentrés à Gien.
- Faciliter le développement et/ou l'installation des entreprises des secteurs tertiaire et secondaire.
- Renforcer l'offre en **formation**.
- Développer davantage l'attractivité touristique du territoire.
- Poursuivre l'accueil d'une **main d'œuvre qualifiée** pour répondre aux besoins locaux des entreprises.
- **Maintenir les commerces** du centre-ville de Gien.
- **Maintenir le développement et la transmission des structures agricoles** (protection de l'outil de production, limitation des conflits d'usages, pluriactivité encouragée avec les changements de destination etc...).

6. Les équipements

6.1 Le tissu associatif

En 2016, le territoire comptait 364 associations dont 64% sont répertoriées sur Gien, 9,3% sur Coullons et 6,9% sur Poilly-lez-Gien. La dynamique associative est présente mais polarisée sur Gien.

	Nombre d'associations Année 2016	En % de la CC
Boismorand	5	1,4
Coullons	34	9,3
Gien	233	64
Langesse	1	0,3
Le Moulinet-sur-Solin	1	0,3
Les Choux	5	1,4
Nevoy	11	3
Poilly-lez-Gien	25	6,9
Saint-Brisson-sur-Loire	18	4,9
Saint-Gondon	18	4,9
Saint-Martin-sur-Ocre	13	3,6
Total	364	100

6.2 Les équipements scolaires adaptés jusqu'au baccalauréat

6.2.1 Equipements d'accueil de la petite enfance

L'accueil en halte-garderie est assuré à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine.

Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents.

Les haltes-garderies peuvent être publiques ou privées.

Le personnel est généralement composé d'auxiliaires de puériculture et de titulaires du CAP petite enfance.

Leur mission consiste à veiller :

- à la santé,
- à la sécurité,
- au bien-être,
- et au développement des enfants qui leur sont confiés.

Le territoire accueille deux haltes-garderies :

- une sur le territoire de Coullons : la structure « Haut comme trois pommes » accueille les enfants de 0 à 4 ans. Gérée par l'Association locale des Familles Rurales, elle accueille au maximum 14 enfants en même temps.
- **une structure multi-accueil dite « Les Petits Princes »** sur Gien. Cette structure regroupe le multi-accueil, l'envolée et le relais parents - assistantes maternelles.

Le territoire propose également :

- Le multi-accueil "Les Petits Princes" accueille les enfants de 10 semaines à 3 ans révolus, à temps complet ou à temps partiel de façon régulière. La capacité d'accueil est de 80 enfants, répartis en 5 groupes dans des lieux de vie aménagés et équipés selon leur âge et leurs besoins spécifiques.
- L'Envolée est un lieu d'accueil enfants-parents ouvert aux enfants jusqu'à l'âge de 4 ans, accompagnés d'un parent ou d'un proche majeur.
Dans un espace propice au jeu, les enfants peuvent faire en toute sécurité l'expérience de la séparation, de la socialisation et l'apprentissage de l'autonomie.
C'est aussi un lieu d'écoute, d'échanges et de rencontres pour les parents. Ils peuvent y exprimer leurs questions et dialoguer en toute confiance avec les accueillants, professionnels de la petite enfance et des bénévoles.
- Le relais d'Assistants maternelles (RAM) : Mis en place par la Communauté des Communes Giennoises, ce relais permet aux parents d'être mis en relation avec des assistantes maternelles, d'obtenir des renseignements sur les différents modes d'accueil, sur les démarches administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle, d'être informé, d'échanger.

6.2.2 Enseignement primaire et secondaire

6.2.2.1 Typologie

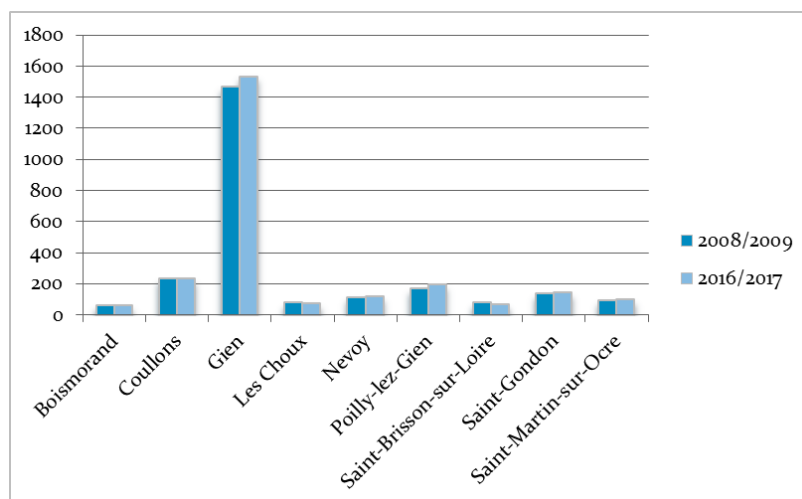
La Communauté des Communes Giennes propose sur son territoire une bonne offre en matière d'enseignement primaire et secondaire.

Concernant l'enseignement primaire, la plupart des communes possède au moins une école maternelle et dans une moindre mesure une école élémentaire. Ces écoles sont centrées sur Gien qui compte 9 écoles maternelle et/ou élémentaire dont une école privée dite « Sainte-Geneviève ».

Le faible effectif de certaines communes a tendance à favoriser les regroupements pédagogiques intercommunaux.

Actuellement, l'optimisation des locaux scolaires est une priorité sur la ville de Gien. Certains établissements arrivent à saturation (René Cassin, Montoires et Cuiry) alors que d'autres établissements sont sous occupés (Arrabloy, école du Berry, Gare et élémentaire du Centre mais concernant ce bâtiment d'importants travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité sont à réaliser).

Graphique 15 : Evolution des effectifs scolaires du 1er degré entre 2008 et 2016 - Données communales



En matière d'enseignement secondaire, le territoire intercommunal compte :

- Deux collèges publics sur Gien et un sur Poilly-lez-Gien (Les Clorisseaux – capacité de 500 élèves),
- Un collège privé sur Gien.
- Trois lycées sur la ville de Gien : Bernard Palissy, Marguerite Audoux (LEP) et Saint-François de Sales (privé).

Ces établissements proposent quelques formations professionnelles (CAP, BEP, BAC Pro) mais l'offre reste relativement limitée :

- BTS Chimiste et Assistant de gestion PME PMI au Lycée polyvalent Saint-François de Sales à Gien.
- BTS Management des Unités Commerciales au Lycée Bernard Palissy à Gien.
- Lycée Marguerite Audoux à Gien : plusieurs BAC PRO (environnement nucléaire, systèmes-électroniques et numériques, électronique-etc, maintenance des équipements, aide à la personne, commerce, gestion-administration, maintenance industrielle...)

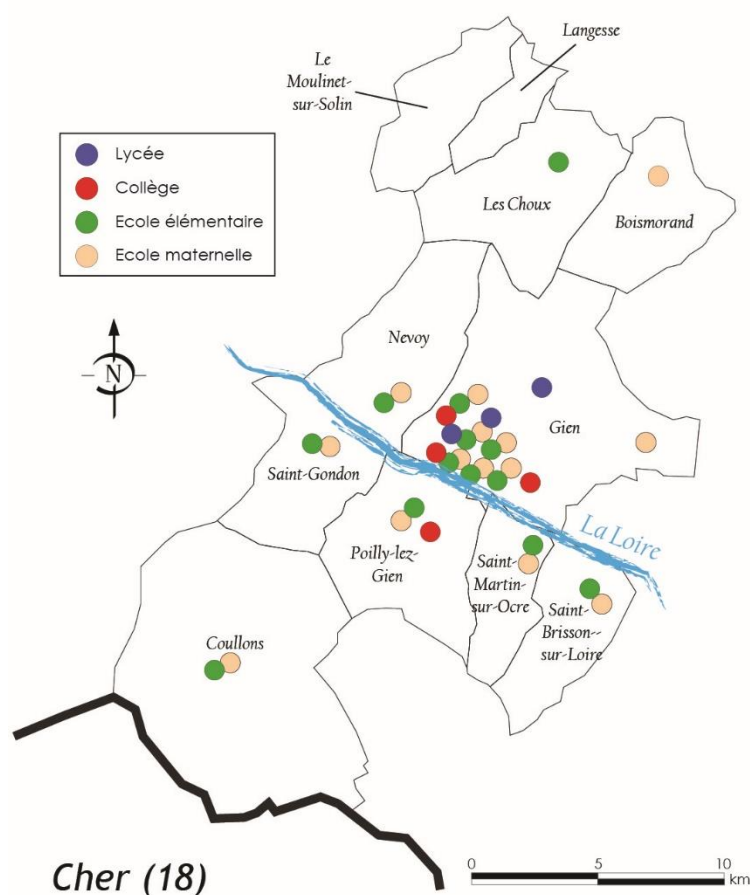
Année scolaire 2016/2017	Collège	
	Nbre classes	Nbre d'élèves
Collège Bildstein	19	410
Collège Jean Mermoz	14	296
Collège des Clorisseaux	55	468
Total collèges publics	33	1174
Collège St François	12	330
Total collège privé	12	330

Année scolaire 2016/2017	Lycée	
	Nbre classes	Nbre d'élèves
Lycée Bernard Palissy	41	1215
Lycée Marguerite Audoux	34	680
Total lycées publics	75	1895
Lycée St François	24	294
Total lycée privé	24	294

Photo 3: Lycée Marguerite Audoux sur Gien



Figure 286 : Répartition des équipements scolaires publics - Source : communes - 2016



6.2.3 Enseignement supérieur : les étudiants contraints de quitter le territoire

En matière d'enseignement supérieur, il n'y a que très peu de choix sur le territoire du Giennois. Seules trois formations d'enseignement supérieur sont dispensées sur le territoire du Giennois, il s'agit des BTS Chimiste et Assistant de gestion PME PMI au Lycée polyvalent Saint-François de Salles à Gien ainsi que du BTS Management des Unités Commerciales au Lycée Bernard Palissy à Gien. Ces trois formations représentent une centaine d'étudiants diplômés par an.

Au-delà du niveau Baccalauréat, les diplômés souhaitant poursuivre leurs études sont donc contraints à quitter le territoire, notamment à destination d'Orléans, de Bourges ou de la région parisienne. L'université d'Orléans qui regroupe de nombreuses filières se trouve à plus d'une heure du territoire, ce qui oblige les jeunes souhaitant poursuivre des études supérieures à quitter celui-ci.

6.2.4 L'Offre en équipements de santé et social : une centralisation sur Gien

6.2.4.1 Etablissements

Le Centre Hospitalier « Pierre Dezarnaulds », situé à Gien est le 3^{ème} établissement public de santé du Loiret. Ce complexe récent regroupe des services relevant du domaine public mais également du domaine privé, apportant ainsi une synergie intéressante concernant l'offre en soins médicaux. Il compte près de 400 lits pour 500 agents et son activité est prodiguée pour un bassin de plus de 100 000 personnes, soit plus du double du Pays du Giennois. Il constitue donc un équipement polarisant les territoires alentours et représente également une centralité en matière d'emplois.

Il est doté d'un pôle urgences-SMUR, d'un pôle de médecine comprenant une unité de soins continus, d'un pôle femme-enfant. Il dispose d'un service de soins de suite et de réadaptation (SSR) et de lits de soins palliatifs. Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est implanté sur le site, constitué de 3 unités de 80 lits chacune.

Un laboratoire de biologie médicale intégré à un groupement de coopération sanitaire, une pharmacie et un service de radiologie constituent le plateau technique. Par ailleurs, un scanner exploité par un groupement d'intérêt économique est implanté au sein du bâtiment hospitalier à proximité immédiate du service des urgences.

Enfin, des consultations de spécialistes complètent l'offre de soins.



Photo 4: Centre hospitalier de Gien

Le Centre hospitalier Pierre Dezarnaulds est en train d'élaborer son Projet d'établissement 2016-2020. Dans la continuité du Projet médical précédent, le nouveau Projet médical mettra l'accent sur :

- Le développement de l'activité du pôle femme-enfant qui réalise environ 800 accouchements annuels.
- La réalisation des travaux de réhabilitation du pôle de gériatrie par une opération d'investissement d'envergure qui concernera l'EHPAD et le SSR, achevant ainsi la 2^{ème} phase de modernisation de l'établissement.
- L'adaptation de nos modes de prises en charge aux évolutions engagées dans la loi de modernisation des systèmes de santé.

Tableau 61: Nombre d'établissements de santé par type en 2015

Etablissement santé court séjour	2
Etablissement santé moyen séjour	1
Etablissement psychiatrique	1
Urgences	1
Maternité	1
Centre de santé	1
Dialyse	1
Hospitalisation à domicile	1
Pharmacie	8
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	1
Ambulance	3
Source : BPE – INSEE2015	

6.2.4.2 Médecine libérale

De plus, les médecins généralistes de la Communauté des Communes Giennoises sont principalement regroupés sur la commune de Gien qui en compte plus de 80%. Coullons et Poilly-lez-Gien possèdent chacune 2 médecins généralistes alors que les autres communes en sont dépourvues.

Avec la présence du centre hospitalier qui dispose d'un service d'urgence et d'une maternité ainsi que 8 spécialités médicales et la majorité des praticiens paramédicaux, Gien concentre les fonctions médicales et paramédicales du Pays Giennois.

Tableau 62 : équipements et services médicaux - 2015

Médecin omnipraticien	23
Spécialiste en cardiologie	1
Spécialiste en dermatologie vénéréologie	1
Spécialiste en gynécologie médicale	1
Spécialiste en gynécologie obstétrique	2
Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie	4
Spécialiste en ophtalmologie	3
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	1
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	14
Chirurgien-dentiste	14
Sage-femme	2
Infirmier	23
Source : BPE – INSEE2015	

6.2.4.3 Pharmacie

Hormis Gien (6), Coullons (1) et Poilly-lez-Gien (1), les petites communes rurales ne disposent pas de pharmacie.

6.2.4.4 Les services d'action sociale

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises propose enfin divers établissements ou service d'action sociale tournée vers les familles en difficulté ou de réinsertion sociale. Il s'agit :

- Centre social de Gien.
- Le Centre Communal d'Action Sociale dans chaque commune.
- Le centre de planification à Gien.
- Le service Prévention Spécialisée de la Communauté des Communes Giennoises.
- La mission locale de Gien.
- La maison du Département à Gien.
- La Caisse d'Allocations familiales à Gien.
- Une antenne de la CPAM à Gien.
- Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile et Foyers de Travailleurs Migrants (FTM).

6.2.4.5 La maison de santé pluridisciplinaire

La ville de Gien accueille sur son territoire la maison de santé pluridisciplinaire mis en service en février 2016.

6.2.5 Les équipements de loisirs, culturels et sportif : une offre équilibrée

La Communauté des Communes Giennoises dispose d'une offre en équipements sportifs variée. Hormis les communes de Langesse et du Moulinet-sur-Solin, toutes les communes disposent d'au moins un équipement à caractère sportif sur leur territoire.

Les grands équipements sportifs de type piscine, pistes d'athlétisme ou les salles sportives se situent sur la commune de Gien-Arrabloy. Cependant, l'offre du stade nautique de Gien semble insuffisante au regard des équipements existants des communes limitrophes telle que Dampierre-en-Burly ou Belleville-sur-Loire.

Equipements sportifs à Gien-Arrabloy		Adresses équipements
BOULODROME	Boulodrome Lucien Genoux - terrain n°1	Rue Jean Mermoz 45500 Gien
	Boulodrome Lucien Genoux - terrain n°2	
	Boulodrome Lucien Genoux - terrain n°3	
	BOULE SPORTIVE GIENNOISE - Cuiry	
ARRABLOY	Complexe sportif d'Arrabloy - Court de tennis	Chemin Bois Claire 45500 Arrabloy
	Complexe sportif d'Arrabloy - Petite salle	
	Complexe sportif d'Arrabloy - Salle de musculation	
	Complexe sportif d'Arrabloy - Terrain de foot	
	Complexe sportif d'Arrabloy - Terrain de handball	
TENNIS	Court de tennis - ancienne bulle	Chemin des Moulins 45500 Gien
	Court de tennis - Nouvelle bulle	
	Court de tennis - terrain éclairé	
	Court de tennis - terrain non éclairé	
DOJO	Dojo Intercommunal - Salle de musculation	Rue Jean Mermoz 45500 Gien
ECOLE	Ecole de Cuiry - Terrain de basket	Rue Edith Piaf 45500 Gien
	Ecole de Cuiry - Terrain de foot	
	Ecole du Berry - Terrain de handball	Rue des Gascons 45500 Gien
	Ecole du Centre - Terrain extérieur de petits jeux collectifs	
	Ecole René Cassin - Plateau EPS	12, Rue Paulin Enfert 45500 Gien
GYMNASE	Gymnase B du Lycée	Rue du 32ème RI 45500 Gien
	Gymnase B du Lycée - Structure Artificielle d'Escalade	Zac de la Fontaine Chemin de la Fontaine 45500 Gien
	Gymnase Bildstein	
	Gymnase Céline Bottet	Rue du 32ème RI 45500 Gien
	Gymnase de Cuiry - Mur d'escalade	1, Rue Jean Mermoz 45500 Gien
	Gymnase de Cuiry - Salle de musculation	
	Gymnase de Cuiry - Salle multisport	
	Gymnase de Cuiry - Salle Pierre Mellet - tennis de table	
	Gymnase de Montbricon	Rue Jean Moulin 45500 Gien
	Gymnase Marguerite Audoux - Salle de musculation	20, rue du 32ème RI 45500 Gien
	Gymnase Marguerite Audoux - Salle multisport	
	Gymnase Marguerite Audoux - Structure Artificielle d'Escalade	
	Gymnase Paul Bert	Rue Paul Bert 45500 Gien
Maison des Associations	Maison des Associations - Salle de fitness	Rue Paulin Enfert 45500 Gien
	Maison des Associations - Salle de musculation	
STAND DE TIR	Pas de tir Le Merisier - 10 m	Le Merisier 45500 Gien
	Pas de tir Le Merisier - 25 m	
	Pas de tir Le Merisier - 50 m	

PLATEAU EPS		Plateau de chantemerle - Plateau multisport	Rue Colette 45500 Gien
		Plateau EPS Lycée Marguerite Audoux	20, rue du 32ème RI 45500 Gien
		Plateau multisport - Centre de Loisirs -	Chemin de Montford 45500 Gien
		Plaine des Montoires - Terrains de foot	Chemin des Moulins 45500 Gien
SALLE SPORT	DE	Salle de danse Bernard Palissy	Rue George Clémenceau 45500 Gien
		Salle de karaté	Avenue du Président Wilson 45500 Gien
		Salle d'escrime	Avenue du Président Wilson 45500 Gien
		Salle de boxe	Rue Jean Mermoz 45500 Gien
STADE		Stade Chritophe Deshayes - Terrain de Rugby	Rue du 32ème RI 45500 Gien
		Stade Louis Boyer - Equipement d'athlétisme	103, avenue du Président Wilson 45500 Gien
		Stade Louis Boyer - Plaine des Montoires Terrain	
		Stade Louis Boyer - Terrain annexe	
		Stade Louis Boyer - Terrain de basket	
		Stade Louis Boyer - Terrain de lancer	
		Stade Louis Boyer - Terrain d'honneur	
		Stade Nautique - Bassin 25 m couvert	Quai de Nice 45500 Gien
		Stade Nautique - Bassin 50 m découvert	
		Stade Nautique - Bassin d'apprentissage couvert	
		Stade Nautique - Bassin de natation (Fosse)	
		Stade Nautique - Salle de gymnastique 1er étage	

On peut noter l'existence d'un secteur de baignade sur la Commune de Cerdon (située en dehors de la Communauté des Communes Giennoises) : baignade aménagée de dimension interdépartementale au Sud de la commune.

La ville de Gien dispose également d'activités sportives privatives permettant de compléter l'offre sur le territoire :

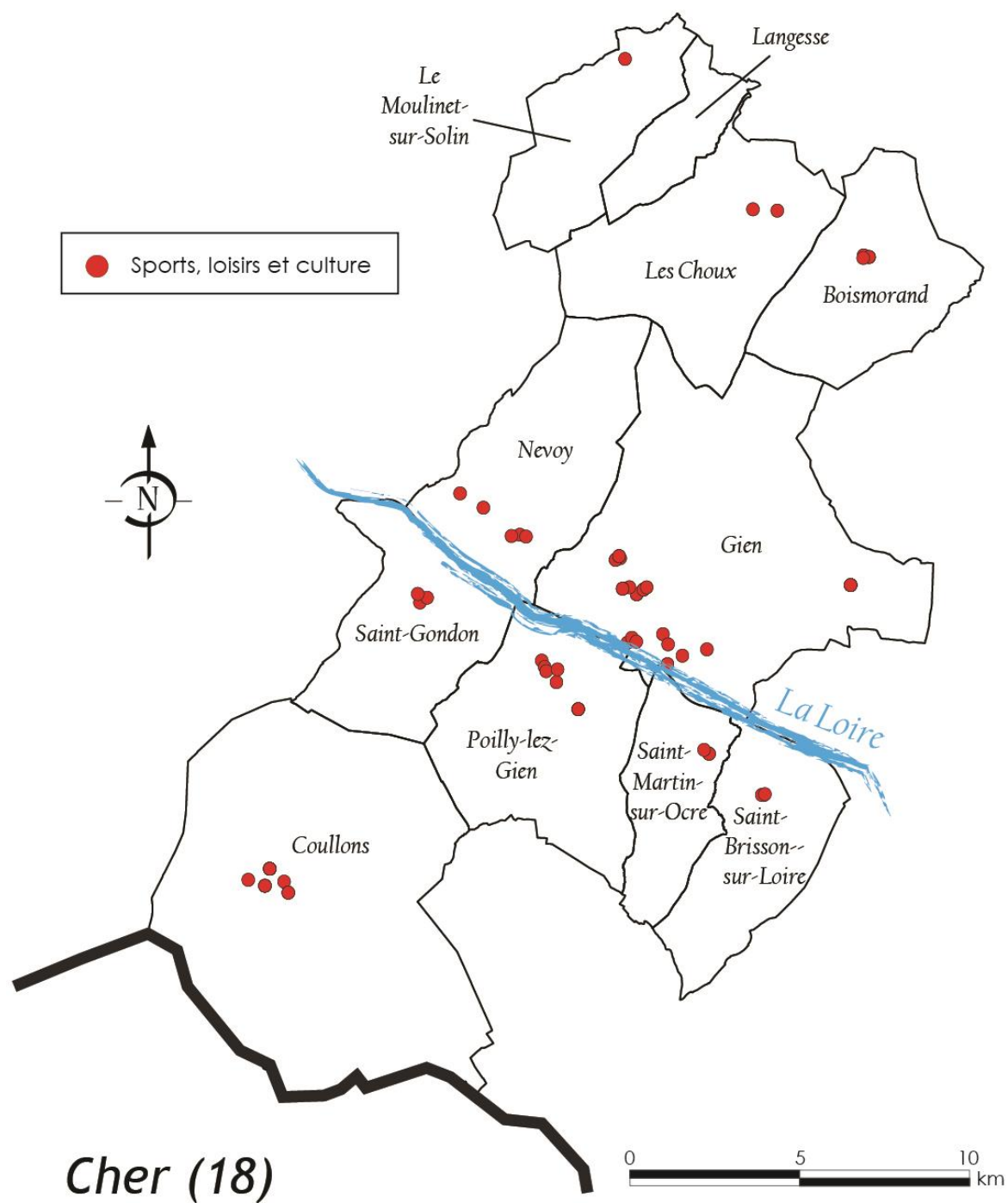
- Magic-Forme, rue de la République
- Danse classique, rue de Montbricon.
- Cours de natation (piscine privée), route de Briare.

▸ D'un point de vue culturel, l'offre de la Communauté des Communes Giennoises n'est pas très étoffée puisque les équipements se résument à (données 2005 complétée par les questionnaires communes) :

- 10 salles de spectacle.
- 6 bibliothèques.
- 2 écoles de musique (Coullons et Gien).
- 2 musées : musée de la faïencerie et Musée du Château à Gien.
- 1 Auditorium et une médiathèque sur Gien.

Un cinéma, situé au centre-ville, sera délocalisé place du Petit-Champ. Il comportera 6 salles pour une capacité d'environ 850 places. Le devenir de l'ancien cinéma reste n'est pas encore déterminé au vu de son manque d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Figure 287 Cartographie de la répartition des équipements sportifs, culturels et de loisirs



6.2.6 Les équipements de service et de proximité

En termes de service public, le territoire de la Communauté des Communes Giennoise compte une gendarmerie, 1 Pôle emploi, une direction des finances publiques, 2 bureaux de poste, 4 services de pompes funèbres et 13 banques.

Ces services sont essentiellement situés sur la ville de Gien. Les services de la Poste sont relayés dans les petites communes rurales par des relais commerçants ou des agences communales.

Tableau 63: équipements de service public – 2015 et mis à jour par la CDCG

Gendarmerie	1
DRFiP	1
Réseau de proximité Pôle Emploi	1
Banque, Caisse d'Epargne	13
Pompes funèbres	4
Bureau de poste	2

Source : BPE – INSEE2015

Une nouvelle gendarmerie est envisagée sur Gien en remplacement de celle existante rue Jean Villejean. Cette nouvelle gendarmerie sera accompagnée d'une vingtaine de logements pour les gendarmes.

Elément de synthèse :

En matière de maillage en équipements publics et services de proximité, le territoire de la Communes des Communes Giennoises propose :

- Une offre en équipements scolaires suffisante mais des restructurations à envisager entre les différents quartiers de Gien : une répartition territoriale à repenser.
- L'absence de structures universitaires et d'écoles d'études supérieures hormis les BTS existants.
- Des équipements structurants à vocation sportives et de loisirs « concurrencés » par les territoires limitrophes.
- Une mutualisation des établissements dans les communes rurales mais une disparition progressive des services de proximité (poste, services médicaux...).
- Une offre en équipements culturels à rayonnement local.
- Des structures multi-services récentes et polarisées sur Gien mais peu développées sur les communes rurales (crèche, halte-garderie, etc....).
- Une offre en numérique insuffisante.
- La disparition progressive de l'offre médicale de proximité (médecin, spécialiste etc...).

Enjeux :

- Le renforcement de l'armature en équipements (structurants) intégrée aux polarités du territoire : culture, sport, enfance, personnes âgées....
- Le développement des équipements/services de proximité et le renforcement des centralités de village.
- Le développement du numérique en matière de développement économique, de cohésion sociale, de mobilité des ménages, d'attractivité résidentielle et d'émergence de services innovants.

7. Déplacements et mobilité

7.1 Places du territoire dans les réseaux de transport : un isolement à relativiser

7.1.1 Un axe routier d'intérêt national : l'autoroute A77

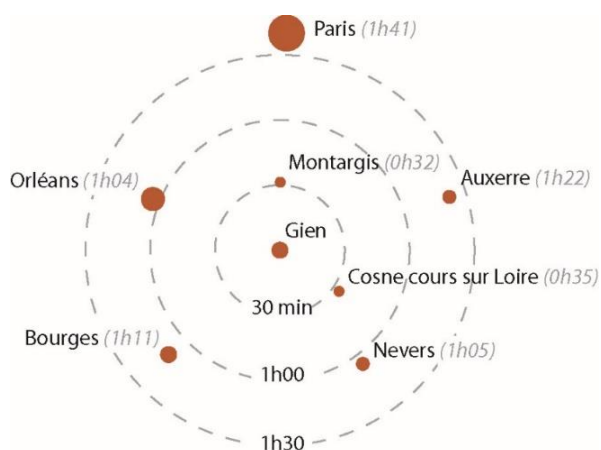


Figure 1 Accessibilité des pôles urbains proches
(Source : SCoT)

L'A77 constitue l'axe de communication principal de la Communauté des Communes Giennes sur un axe Nord-Sud. Il permet d'intégrer le territoire à un réseau d'intérêt national. Par ce biais Paris se situe à 1h40 du territoire.

L'autoroute est accessible grâce à trois échangeurs situés dans ou à proximité immédiate de la CDCG : à Gien, Briare et Bonny-sur-Loire.

En 2009, la fréquentation de l'axe autoroutier sur la portion Briare-Bonny-sur-Loire est d'environ 9 140 véhicules par jour, dont 15% de poids lourds (soit 1 390 poids lourds).

La route départementale 2007, qui longe l'A7, a un débit moyen plus faible de 7000 véhicules par jour sur la même portion (dont environ 20 % de poids lourds soit 2 825 véhicules).

7.1.2 Le Giennois, un éloignement relatif avec les principaux pôles

Malgré l'existence d'axes forts, un certain sentiment d'isolement peut être perçu par une partie de la population. Ce ressenti peut en parti provenir de l'éloignement de la Communauté de communes des grandes aires dynamiques que sont Orléans et dans une plus faible mesure de l'agglomération Parisienne. Le territoire ne trouve, par ailleurs, que de faibles interactions avec les pôles urbains plus modestes situés à proximité, l'agglomération de Montargis notamment.

Parler d'enclavement ou d'isolement serait néanmoins trop fort puisqu'il n'y a pas de ruptures physiques existant avec les territoires voisins et que par la présence de l'autoroute A77 la liaison avec Paris est assurée en moins de deux heures.

Le sentiment d'éloignement pouvant être ressenti provient notamment du fait que l'agglomération giennaise ne se situe pas sur des liaisons stratégiques à échelle plus fine. En effet l'Autoroute ne permet la liaison qu'avec Nevers, pôle urbain de faible importance, et seule ville plus grande que Gien située au sud-est. Les liaisons entre le bassin parisien et Nevers sont très réduites et ne représentent que peu d'intérêt dans le développement du Giennois.

Il existe en effet des difficultés importantes en termes de mobilité, non seulement en transports en commun mais également en véhicules personnels. La liaison routière avec Orléans est peu rapide, avec notamment des traversées de villages et il n'y a pas de liaison ferroviaire directe.

La connexion routière avec Paris est plus efficace puisqu'il s'agit d'une autoroute mais la durée demeure trop importante (1h41) pour constituer un lien pour des échanges facilités. Le temps pour aller à Paris en train est relativement similaire mais le cadencement est moyennement élevé.

7.1.3 Un éloignement qui confère une autonomie et une attractivité au Pays

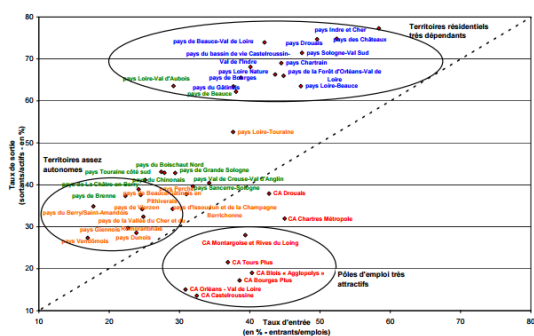


Figure 1 - Taux d'entrée et de sortie des territoires en 2004

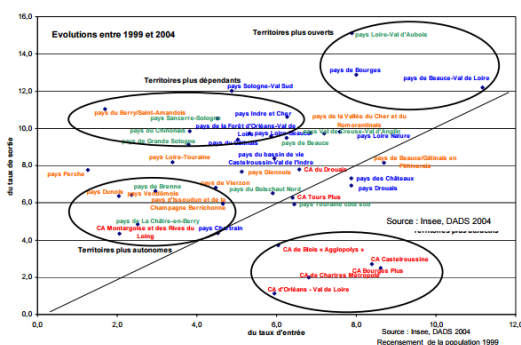


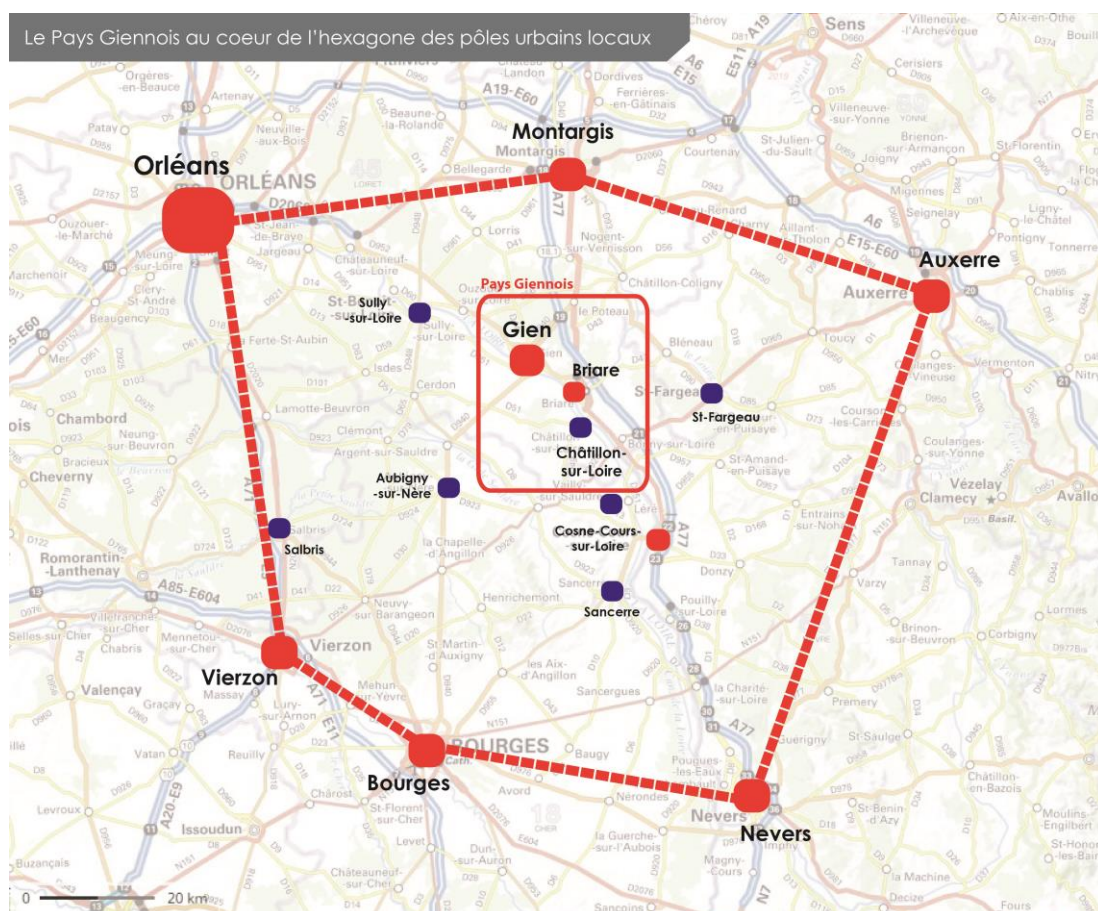
Figure 2 - Évolution entre 1999 et 2004 des taux d'entrée et de sortie par territoire (champ restreint)

Si l'éloignement relatif du Giennois et de la CDCG avec les autres polarités urbaines proches ou lointaines, peut être perçu comme un élément négatif par certains habitants, cet aspect est principalement induit par la complexité à profiter des équipements, services et commerces de ces grandes villes. Cet éloignement a pourtant joué un rôle majeur dans l'affirmation et le développement du territoire. Rôle qui se poursuit encore aujourd'hui.

En effet, l'émergence de l'agglomération giennoise en tant que territoire au fonctionnement propre est née de cet éloignement qui, d'une part, l'empêche d'être relégué au rang de secteur périurbain par rapport aux villes alentours et, d'autre part, le contraint à trouver des ressources qui lui sont propres, qu'il s'agisse de ressources naturelles, économiques ou humaines.

L'éloignement de l'agglomération, par rapport aux polarités urbaines d'Orléans, Montargis, Auxerre, Nevers, Bourges et Vierzon, a permis à l'agglomération giennoise d'affirmer son autonomie et a facilité son bon fonctionnement et développement.

Dès lors, le territoire du pays giennois bénéficie d'une position stratégique en étant le pôle urbain le plus conséquent situé au cœur d'un hexagone créé par les aires urbaines de Montargis, Auxerre, Nevers, Bourges et Vierzon.



7.1.4 Un espace multipolarisé aux franges peu lisibles

Si elle a su affirmer son autonomie par rapport aux grandes aires urbaines voisines, l'agglomération giennoise présente tout de même un fonctionnement multipolarisé en son sein ou avec les territoires voisins, avec la présence de communes fortes comme Briare et Châtillon mais aussi des pôles de plus faible importance comme Sully-sur-Loire, Aubigny-sur-Nère ou plus éloignés comme Cosne-Cours-sur-Loire.

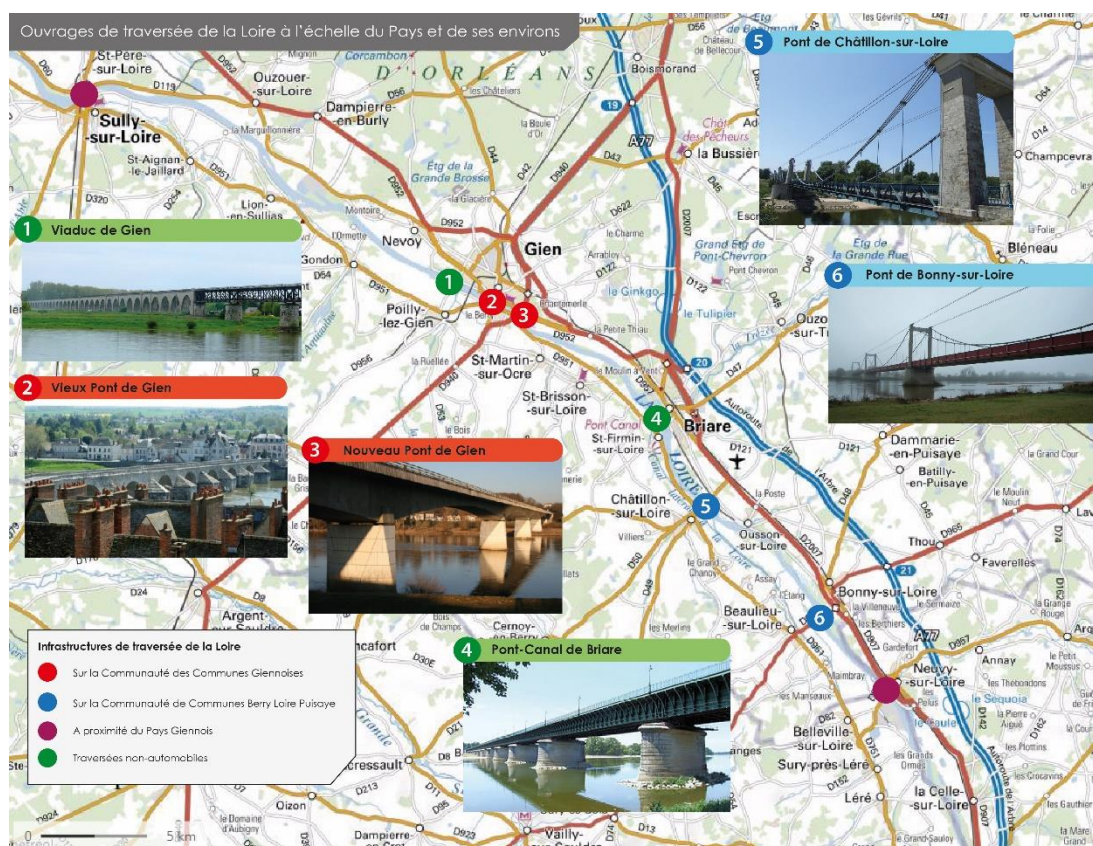
La Loire, qui constitue un atout majeur pour la mise en valeur du territoire, le cadre de vie et le tourisme, néanmoins constitue néanmoins une barrière naturelle pour les déplacements internes au sein de la communauté de communes.

Effectivement, il n'existe que 2 ponts permettant la liaison routière entre les moitiés nord et sud du territoire. De plus, la présence d'équipements tels que l'A77 qui favorisent les liaisons vers Montargis et vers Cosne-Cours-sur-Loire va induire que les communes périphériques de la CDCG sont susceptibles d'avoir des relations plus privilégiées avec des polarités secondaires extérieures à l'intercommunalité.

Ainsi, les habitants d'une commune comme Coullons, qui se trouve plus proche d'Aubigny-sur-Nère que de Gien, sans avoir à traverser la Loire, auront davantage tendance à se tourner vers le pôle périphérique pour répondre à des besoins similaires.

De même, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire apparait influente sur les communes de Bonny-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire.

Au nord, l'influence de Montargis sur les communes périphériques croît et les rythmes de constructions que connaît cette partie du territoire n'étant pas associée à une augmentation des emplois sur ces mêmes communes, un phénomène de « cités dortoirs » pourrait se développer.

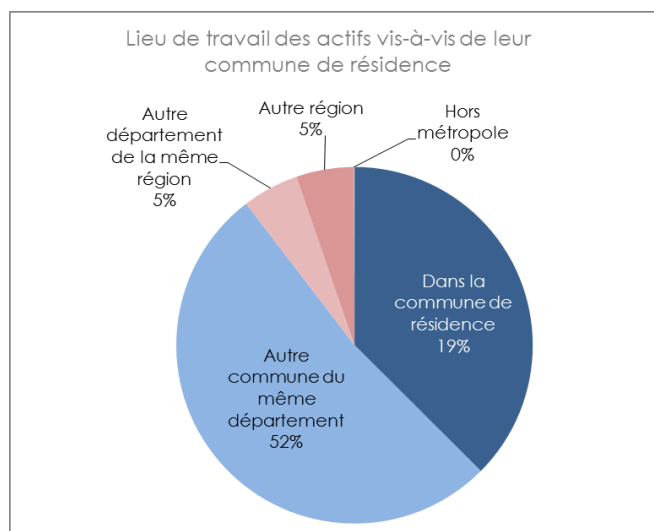


A l'ouest de la commune de Gien, un viaduc permet également la traversée non-motorisée de la Loire. Son faible rattachement aux circuits de déplacement doux et touristique ne lui permette pas encore de jouer un rôle structurant dans les déplacements doux et les pratiques ludiques (randonnées, etc.).

7.2 Les migrations alternantes (domicile – travail)

Les accès à l'emploi à l'échelle de la Communauté des Communes Giennes induit des phénomènes de migrations alternantes (aussi appelées migrations pendulaires). Ce terme renvoie aux déplacements quotidiens entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Ces mouvements s'effectuent généralement entre les centralités urbaines où se concentrent les emplois et la périphérie, jouant un rôle résidentiel, et dans une moindre mesure de périphérie à périphérie. Ce phénomène est par ailleurs en hausse à l'échelle de l'intercommunalité et s'inscrit dans la logique des tendances départementales et nationales.

A l'échelle de la Communauté des Communes Giennes, la majeure partie des actifs en emploi travaille dans une autre commune que leur commune de résidence :



En effet, seuls 19 % de ces actifs travaillent au sein de leur commune de résidence.

Pour les personnes travaillant dans une autre commune celles-ci effectuent des migrations alternantes (dites également migrations pendulaires) c'est-à-dire des déplacements domicile-travail quotidiens rendu nécessaires par l'éloignement existant entre le lieu de vie et le lieu d'emploi.

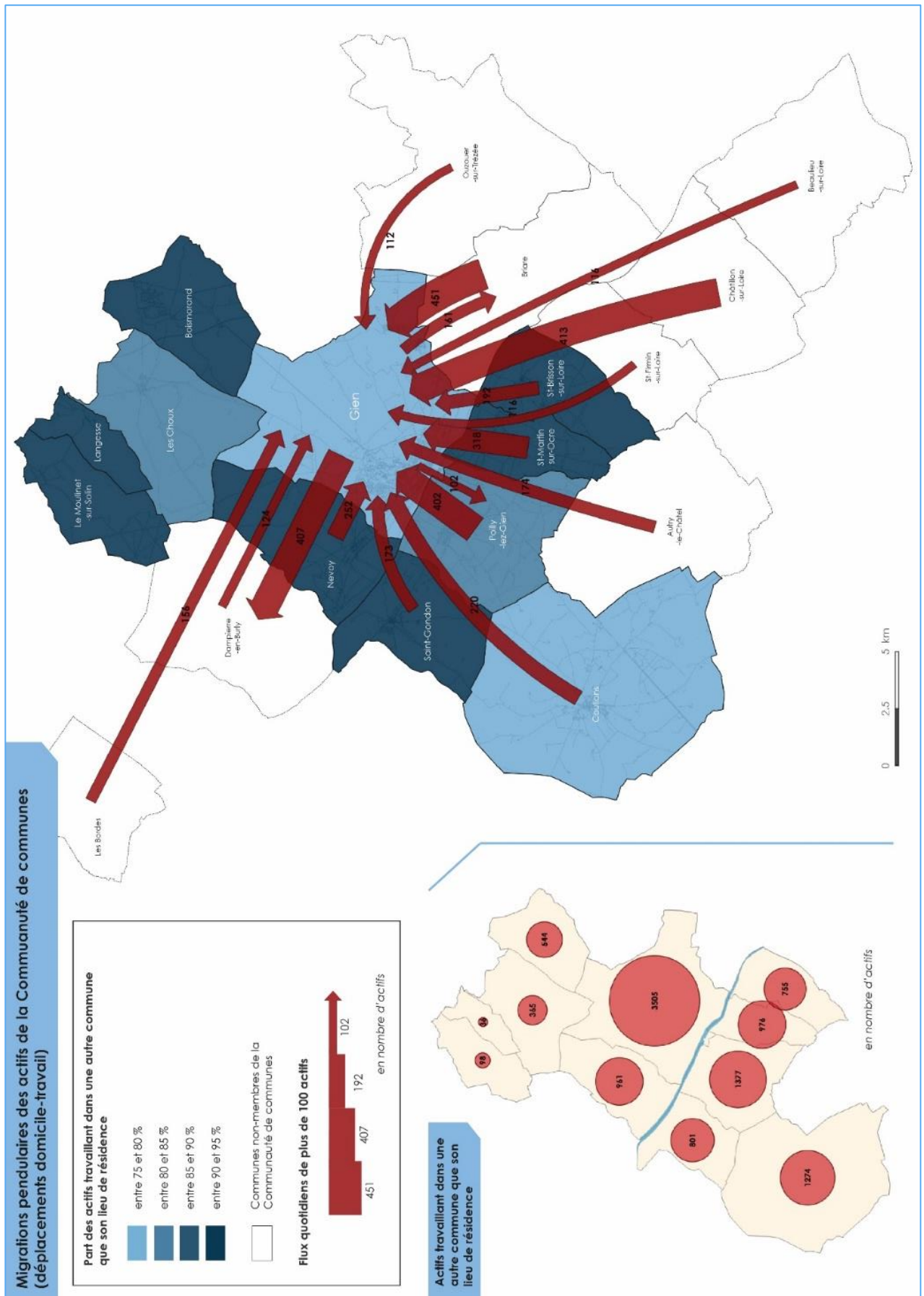
Les actifs travaillent en majorité – à hauteur de 52 % - dans une autre commune du Loiret. On retrouve notamment dans ces données la forte centralisation de l'emploi sur la commune de centre de Gien. A l'observation des flux de plus de 100 actifs (voir carte page suivante), on constate que ce sont majoritairement les communes du sud de la Communauté de Communes et du Pays Giennois comme Poilly-lez-Gien, St-Martin-sur-Ocre, Nevoy, Coullons, Saint-Brisson-sur-Loire, Autry-le-Châtel, Ouzouer-sur-Trézée et Beaulieu-sur-Loire qui sont à l'origine de flux quotidiens d'actifs vers Gien.

Pour les flux entrants (entrées d'actifs résidant dans une commune extérieure à la CDCG), ils proviennent principalement :

- De communes du pays Giennois de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye. Les principales communes émettrices d'actifs sont Briare, Châtillon-sur-Loire, Autry-le-Châtel, St-Firmin-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Ouzouer-sur-Trézée.
- Dans des proportions plus faibles de communes extérieures au Pays Giennois et notamment des communes de Dampierre-en-Burly et de Les Bordes

Le faible nombre de sortants de plus de 100 actifs semble confirmer l'autonomie du territoire. Ceux existant s'effectuent principalement à destination de Dampierre-en-Burly et de Briare. Ils proviennent tous deux de la commune de Gien.

Il peut également être noté que les échanges d'actifs avec les principaux pôles urbains à proximité tel qu'Orléans, Montargis, Nevers, Cosnes ou Aubigny ne génèrent pas de flux supérieurs à 100 actifs provenant d'une même commune.

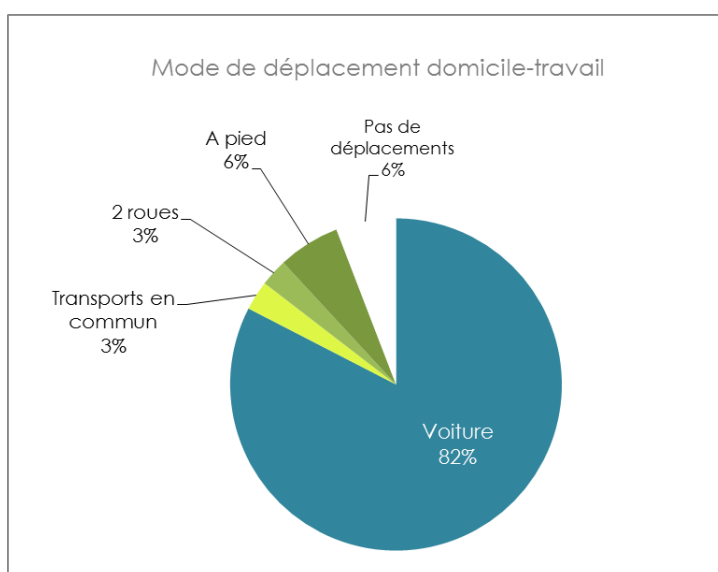


7.3 Les modes des transports des habitants de la communauté de communes : une place prédominante de l'automobile

7.3.1 Mode de déplacement des actifs

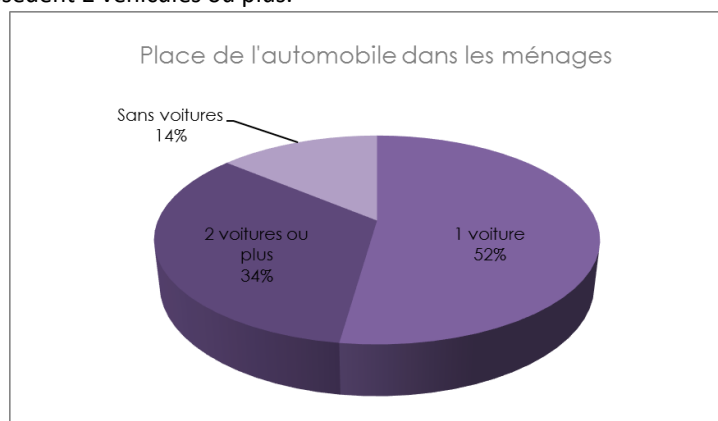
L'automobile demeure le mode de déplacement privilégié de la population de l'intercommunalité : 82 % des déplacements domicile-travail s'opèrent grâce à la voiture individuelle.

Cette large suprématie s'explique en partie par le caractère majoritairement rural du territoire. La faiblesse de desserte du réseau de transport en commun en termes de fréquence mais surtout de couverture des espaces habités, la dispersion de l'habitat et l'allongement des distances résidence-travail ne permettent guère un usage spontané des transports en commun ou des modes doux.

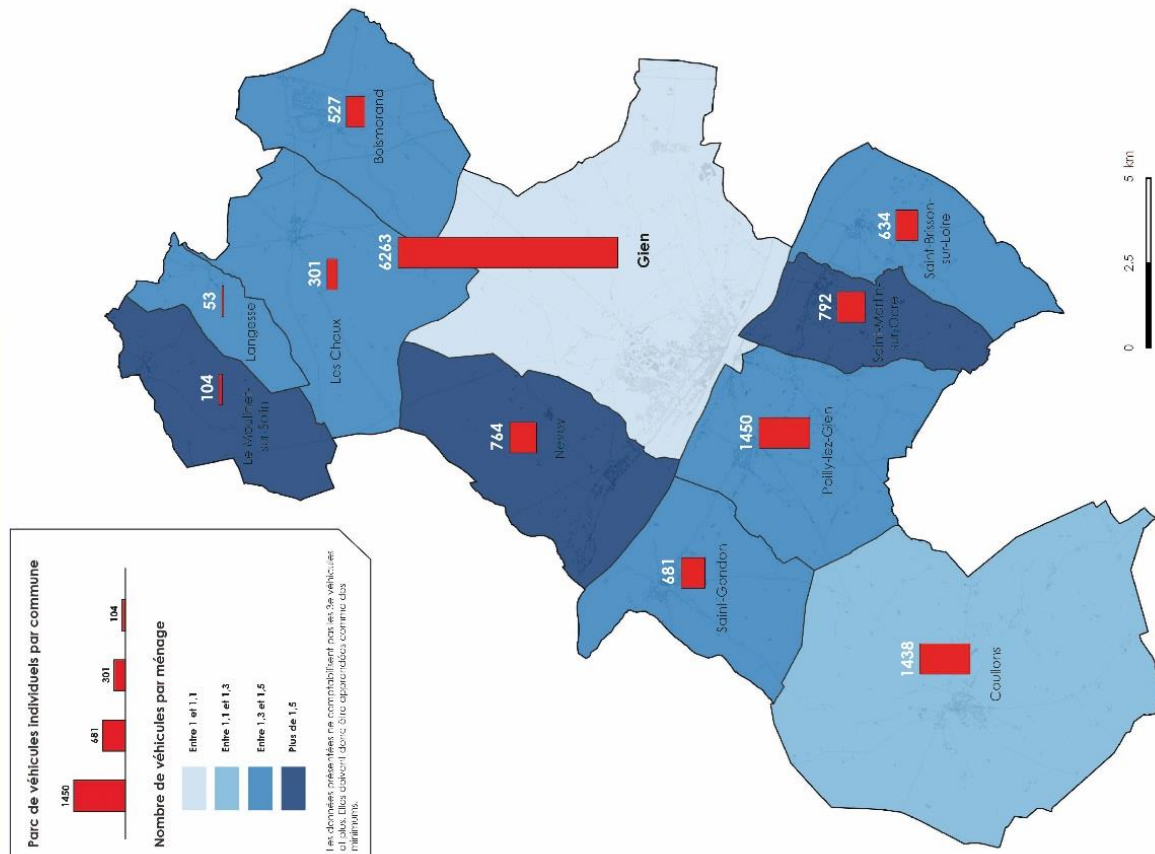


7.3.2 Equipement automobile des ménages

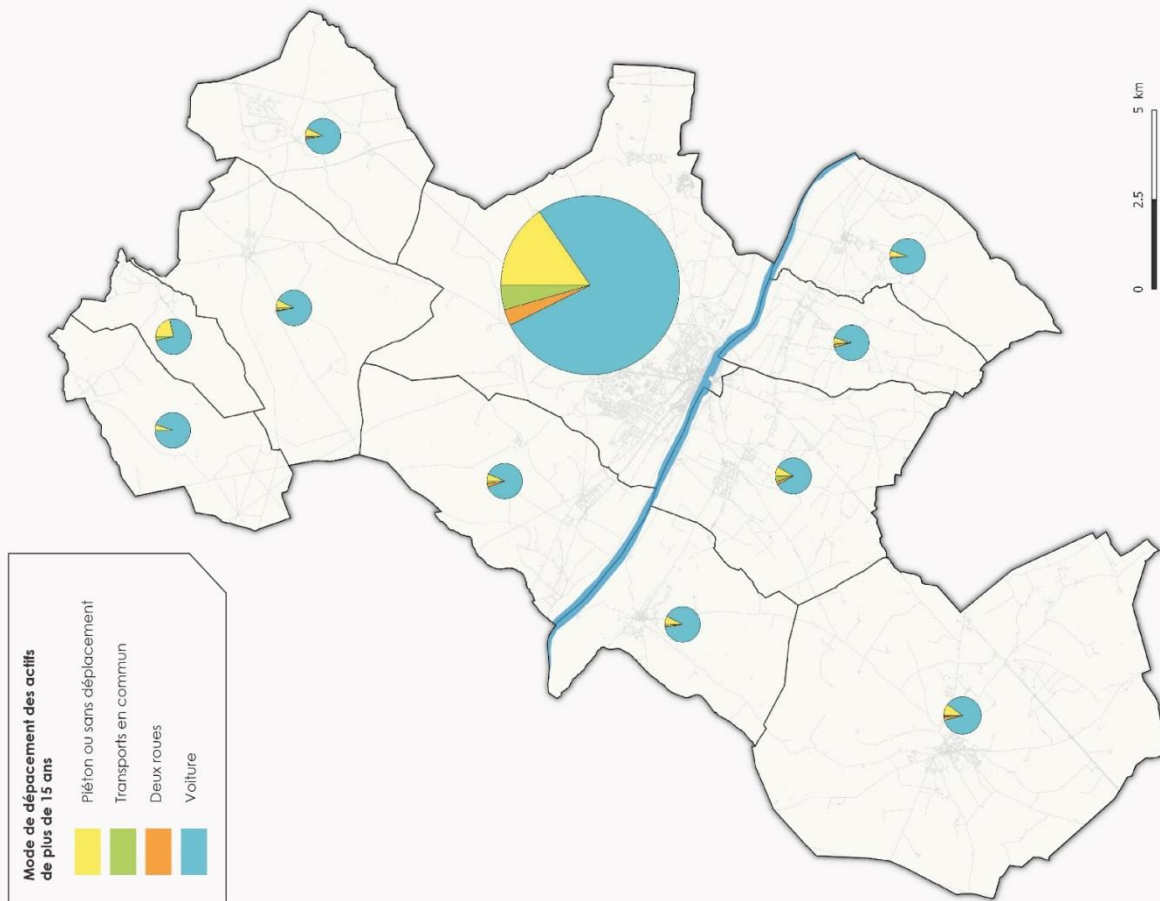
La place importante de l'automobile s'observe également dans l'équipement des ménages. En effet, 86 % des ménages de l'intercommunalité possèdent au moins une voiture. Par ailleurs, pour 1/3 d'entre eux, les ménages giennois possèdent 2 véhicules ou plus.



Parc automobile individuel et motorisation des ménages



Modes de déplacement des actifs



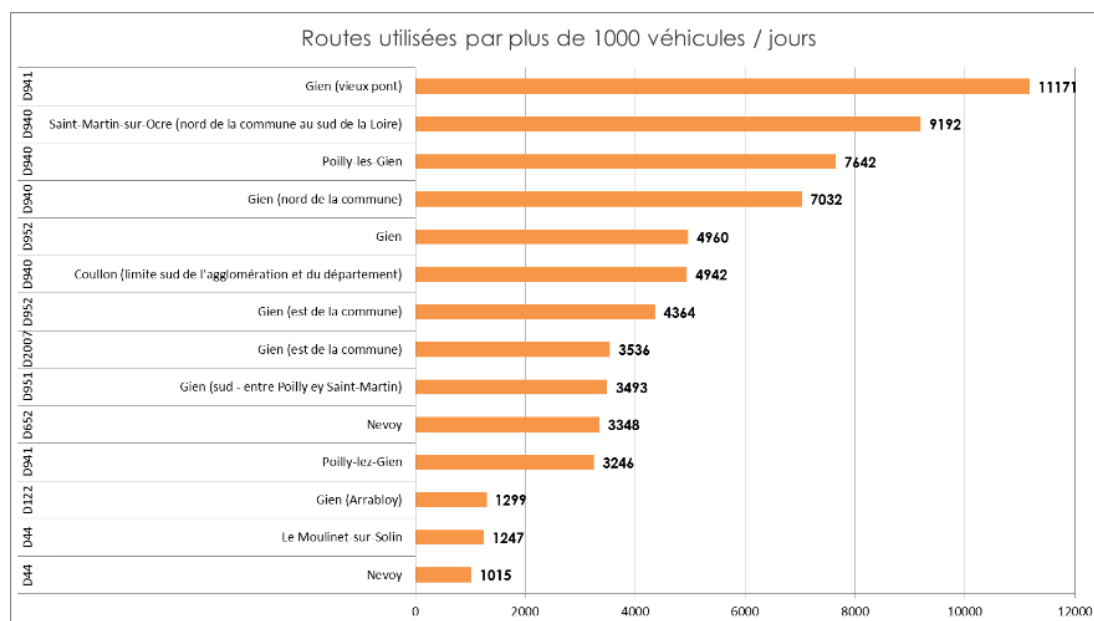
7.4 L'infrastructure routière

7.4.1 Le transit des voies de communication

L'étude des trafics à l'échelle du Pays et de Communauté des Communes Giennoises permet d'identifier les axes routiers les plus fréquentés du territoire.

On retrouve ainsi 2 axes voyant transiter plus de 5000 véhicules par jours, il s'agit de :

- L'autoroute A77 avec un trafic quotidien situé entre 9000 et 11000 véhicules par jour.
- L'axe nord-sud de la D940 qui constituent l'axe principal de desserte intercommunale (11200 et 7600 véhicules par jour). L'axe se poursuit au nord vers Montargis et au Sud vers Bourges et Vierzon.



Dans la logique des éléments présentés dans les paragraphes précédents, les polarités de déplacement s'effectuent principalement vers et depuis la commune centre de Gien. Ainsi, la majeure partie des échanges d'effectue en direction ou depuis ce pôle :

- Vers le nord, avec l'agglomération montargoise (10119 véhicules / jour),
- Vers l'ouest, vers les communes de Dampierre et Les Bordes et dans une moindre mesure vers Sully-sur-Loire et Orléans (5182 véhicules / jour).

Le comptage fait ressortir un trafic plus faible :

- vers le sud (Aubigny-sur-Nère, Bourges et Vierzon) avec 4942 véhicules / jour.
- vers l'est et les communes de Briare et Chatillon-sur-Loire avec seulement 4364 véhicules / jour.

L'étude du trafic permet également de faire ressortir le rôle structurant joué par les traversées de la Loire et notamment le Vieux Ponts, qui de par ses caractéristiques anciennes reste peu propice à la fluidité de passage notamment aux heures de pointes.

N° de légende	Route	Localisation du point de comptage	Type de comptage	Nombre de véhicules par jours	Dont nombre de poids lourds	% de poids lourds
1	D940	Gien (nord de la commune)	Permanent	7032	1132	16.1 %
2	D2007	Gien (est de la commune)	Permanent	3536	640	18.1 %
3	D940	Saint-Martin-sur-Ocre (nord de la commune au sud de la Loire)	Permanent	9192	1268	13.8 %
4	D940	Poilly-les-Gien	Permanent	7642	1100	14.4 %
5	D940	Coullon (limite sud de l'agglomération et du département)	Permanent	4942	969	19.6 %
6	D57	Le Moulinet-sur-Solin (limite nord de l'agglomération)	Temporaire	240	13	5.4 %
7	D44	Le Moulinet-sur-Solin	Temporaire	1247	66	5.3 %
8	D57	Boismorand (nord de l'agglomération)	Temporaire	318	18	5.7 %
9	D56	Boismorand (nord de l'agglomération)	Temporaire	799	74	9.3 %
10	D42	Les Choux	Temporaire	784	38	4.8 %
11	D44	Nevoy	Temporaire	1015	0	0.0 %
12	D952	Gien	Temporaire	4960	1047	21.1 %
13	D652	Nevoy	Temporaire	3348	161	4.8 %
14	D822	Nevoy	Temporaire	649	16	2.5 %
15	D522	Gien (Arrabloy)	Temporaire	471	13	2.8 %
16	D122	Gien (Arrabloy)	Temporaire	1299	242	18.6 %
17	D952	Gien (est de la commune)	Temporaire	4364	903	20.7 %
18	D941	Gien (vieux pont)	Temporaire	11171	469	4.2 %
19	D951	Gien (sud - entre Poilly et Saint-Martin)	Temporaire	3493	108	3.1 %
20	D941	Poilly-lez-Gien	Temporaire	3246	217	6.7 %
21	D752	St Martin sur Ocre	Temporaire	488	11	2.3 %
22	D53	Poilly-Lez-Gien	Temporaire	356	18	5.1 %
23	D956	Coullon Poilly lez Gien	Temporaire	813	45	5.5 %
24	D856	Coullons (St Florent)	Temporaire	237	19	8.0 %
25	D52	Saint-Brissot-sur-Loire	Temporaire	185	10	5.4 %
26	D156	Coullons	Temporaire	534	37	6.9 %
27	D156	Coullons (sud de la commune)	Temporaire	430	28	6.5 %

Trafic routier du réseau départemental

Sections homogènes de trafic en moyenne journalière annuelle (MJA)

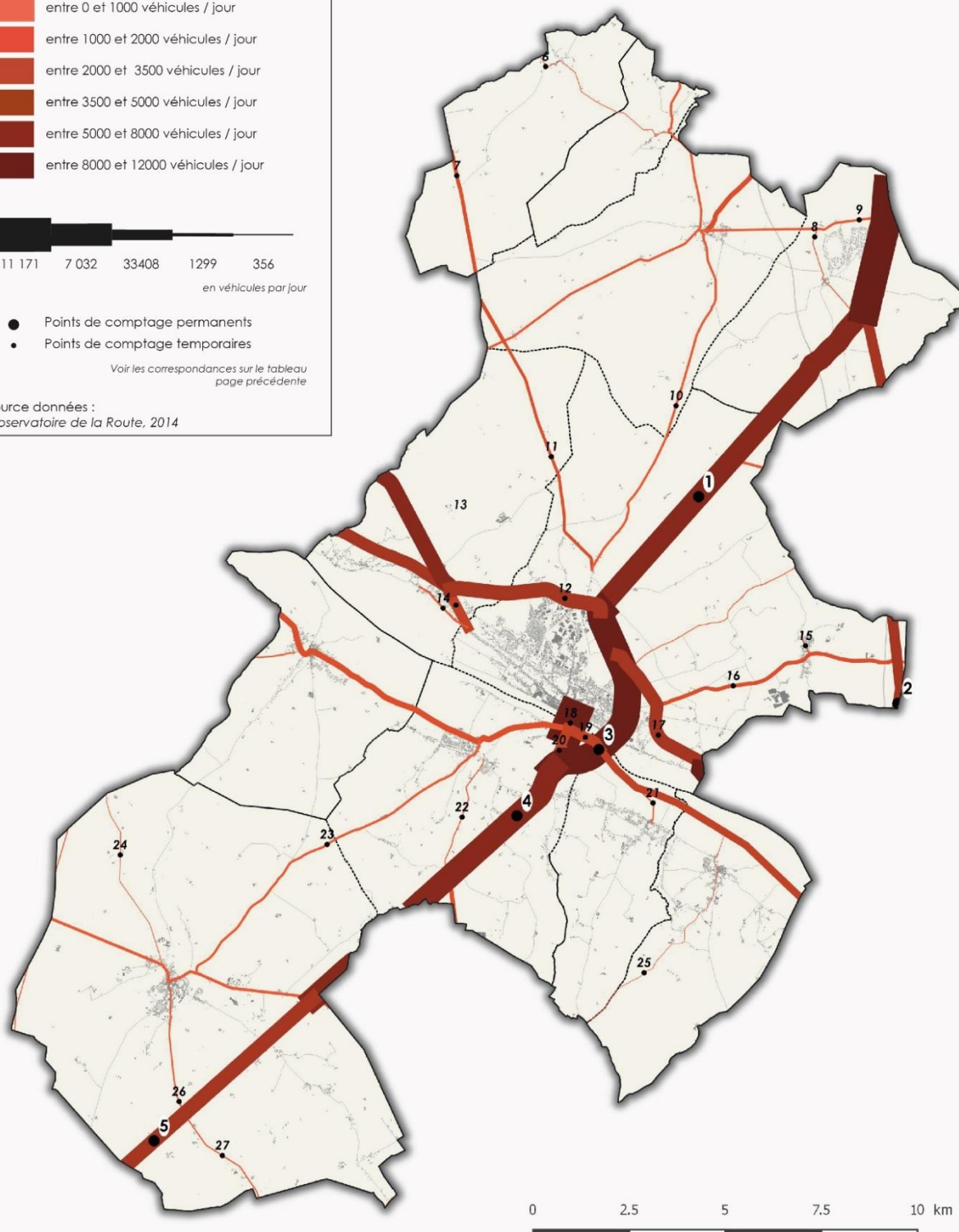
- entre 0 et 1000 véhicules / jour
- entre 1000 et 2000 véhicules / jour
- entre 2000 et 3500 véhicules / jour
- entre 3500 et 5000 véhicules / jour
- entre 5000 et 8000 véhicules / jour
- entre 8000 et 12000 véhicules / jour



- Points de comptage permanents
- Points de comptage temporaires

Voir les correspondances sur le tableau page précédente

Source données :
Observatoire de la Route, 2014



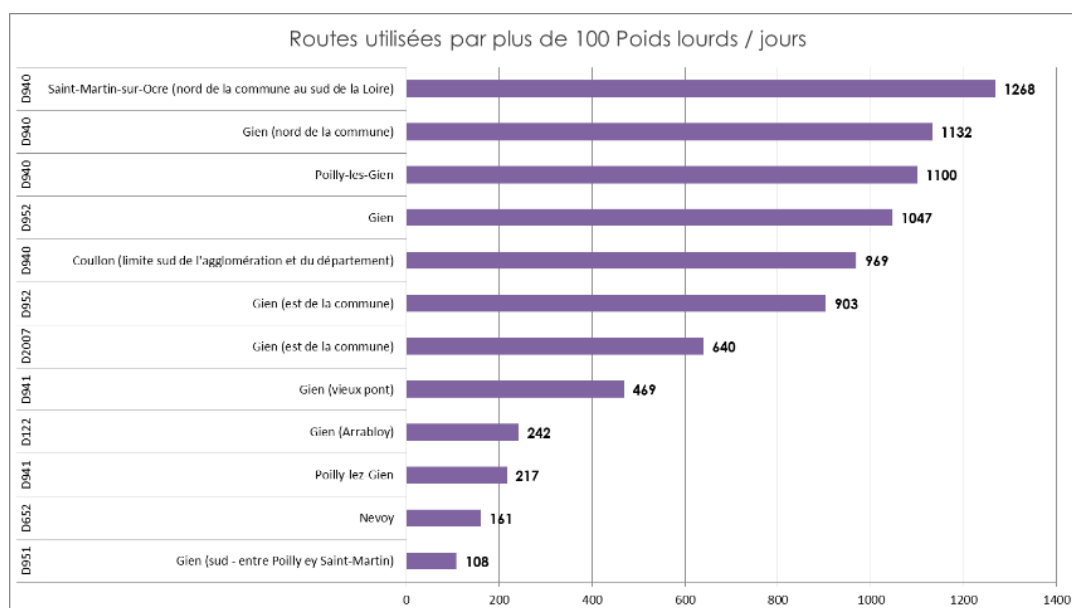
7.4.2 Le transit de poids lourds

Le caractère industriel du Giennois engendre une production à destination nationale voire internationale qui rend nécessaire une réflexion sur le transport de marchandise et le trafic des poids lourds.

Le Code du travail encadre le temps de conduite maximale d'affilé pour un chauffeur routier à 4h30. Les axes Paris-Lyon et Paris-Bordeaux ainsi que l'autoroute A77 permettent de desservir une large portion du territoire national dans cette tranche distance temps.

Les villes de Paris, Lyon, Nantes, Lille, Rennes sont accessibles en moins de 4h30.

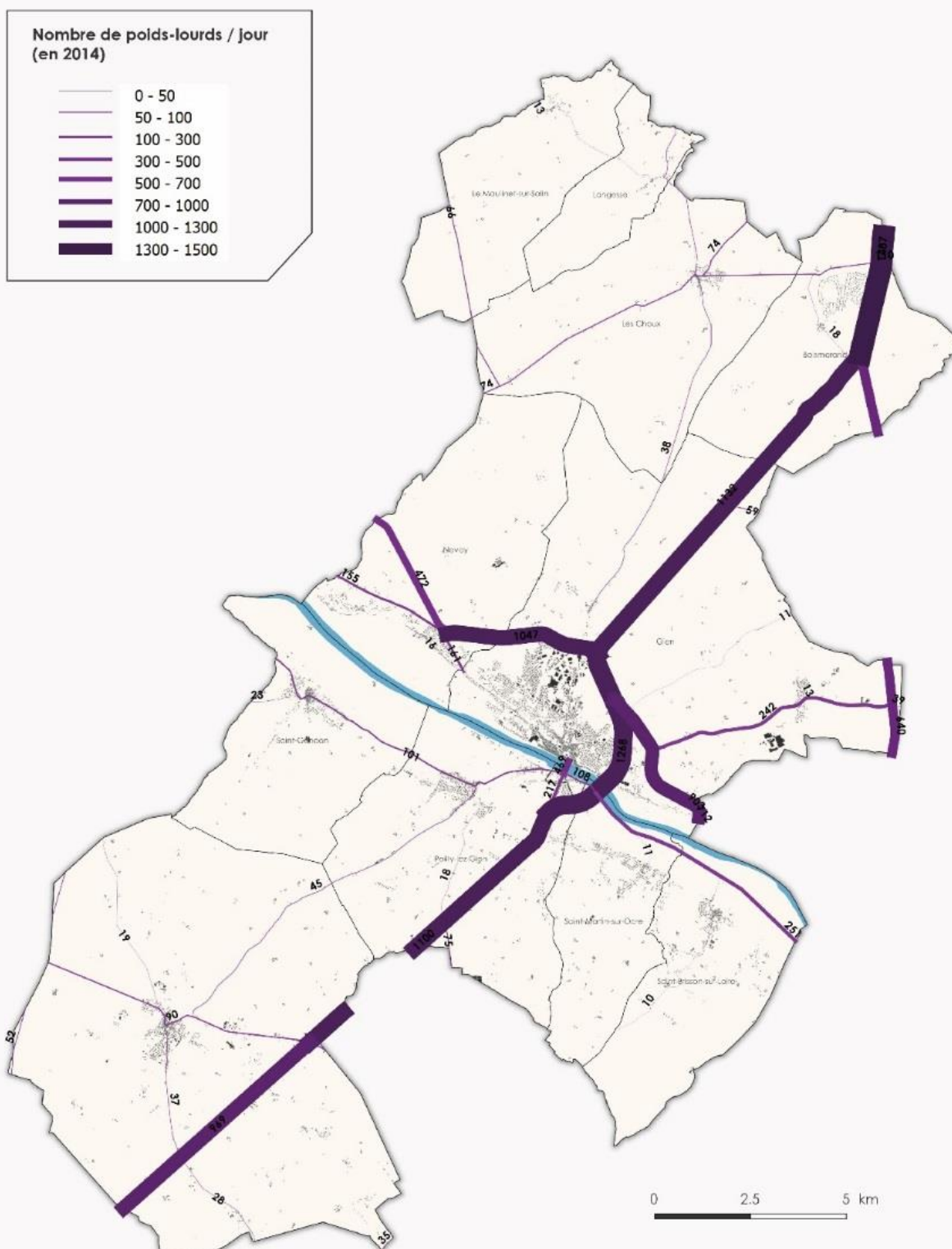
Ainsi la fréquentation des poids lourds est particulièrement importante sur l'A77 et sur la RD 940 où elle représente entre 15 et 20 % du trafic (entre 1100 et 1300 PL/jour).



Les déplacements de poids lourds sont assez faibles, notamment au sein des bourgs, et se concentrent sur les axes de contournement que sont la D940, la D952 et la D2007.

Par ailleurs, les caractéristiques techniques du nouveau pont de Gien n'en permettent pas la traversée des convois de transports exceptionnels.

Trafic de Poids lourds en 2014



7.4.3 Un réseau routier source de nuisances

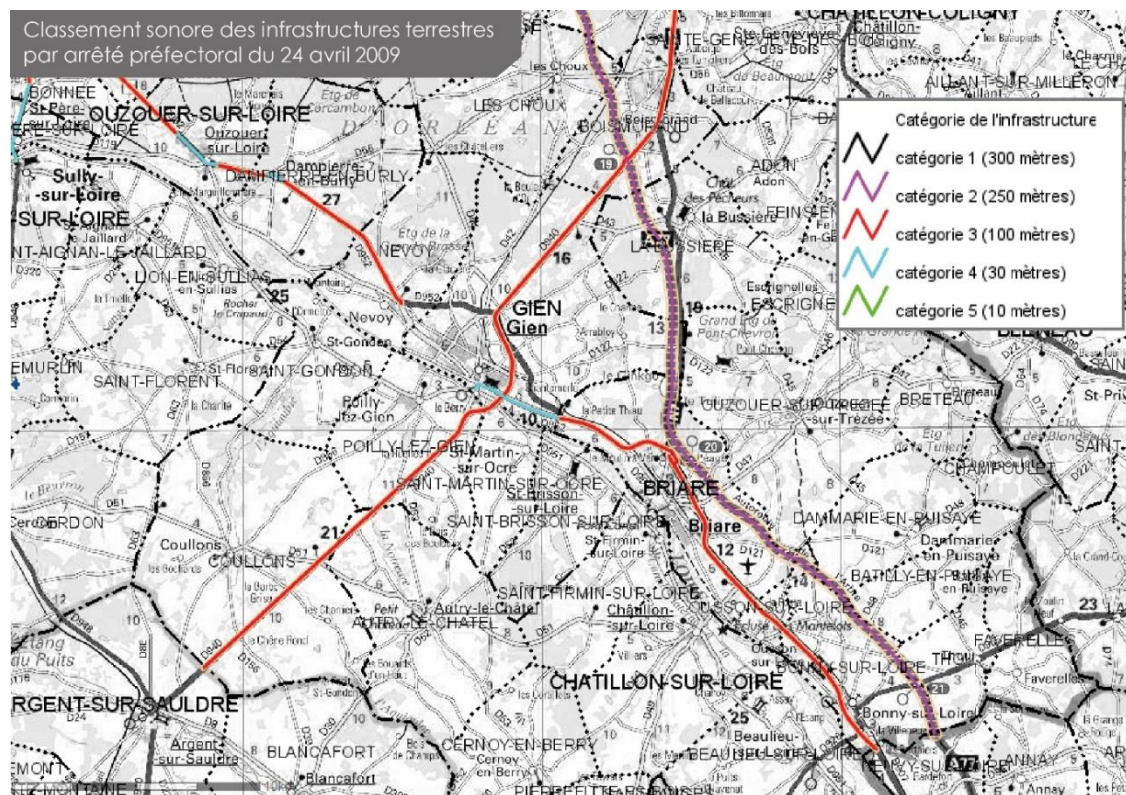
Traversé par de nombreux axes routiers, le Pays du Giennois est principalement concerné par des pollutions sonores dues aux transports.

Le classement des infrastructures terrestres du département a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 24 avril 2009. Celui-ci détermine la catégorie de l'infrastructure selon cinq classes et fixe une largeur des secteurs affectés par le bruit de part d'autre du tronçon. Cet arrêté est en cours de révision.

Axes de la CDCG identifiés :

Numéro voirie	Classement sonore	Commune concernée
D952	1	Gien, Nevoy
D2007	1	Boismorand, Gien
A77	2	Gien, Boismorand, Les Choux
D952	3	Nevoy
D940	3	Coullons, Polly-les-Gien, St-Martin-sur-Ocre, Gien, Boismorand
Route de Briare, Quai de Nice	4	Gien

L'arrêté fixe des obligations d'isolation acoustique.



Actuellement, les études de mise à jour de cette carte est menée par la préfecture du Loiret.

Une seconde étude est en cours afin de réaliser la cartographie des émissions et pollutions sonores des infrastructures dans l'environnement. Cette dernière est menée par le département du Loiret.

7.4.4 Les Voies classées à Grande Circulation

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation ».

Cette interdiction ne s'applique pas :

- aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
- aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
- aux bâtiments d'exploitation agricole ;
- aux réseaux d'intérêt public.

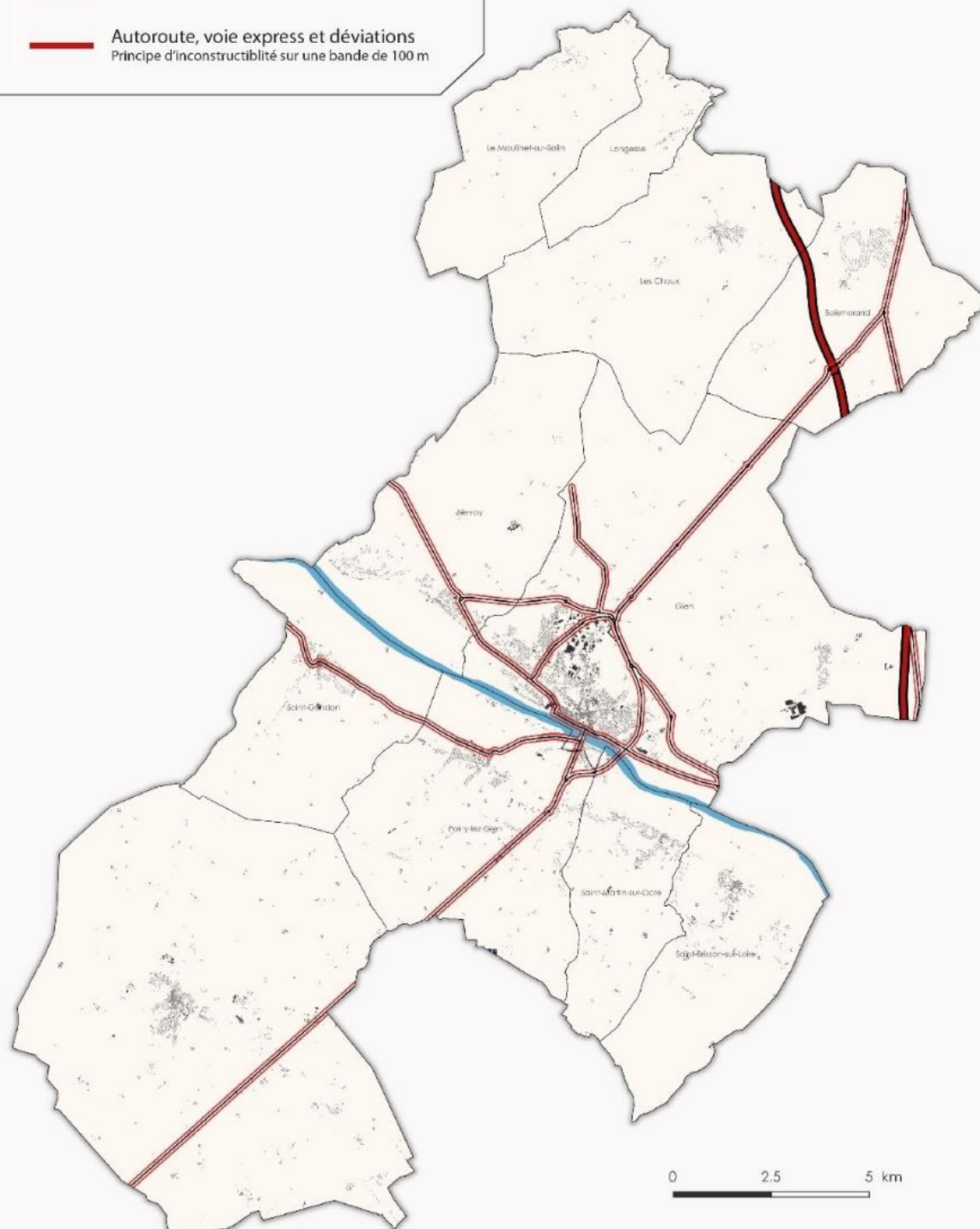
Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes. »

La Communauté des Communes Giennoises comporte plusieurs sections routières classées à grande circulation par décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 : la D 952, D940, D652, D951, D44, D2007, Avenue des Montoires, Route d'Orléans, Rue Quai Lenoir, etc.

Le classement de ces routes, ainsi que pour l'autoroute A77, induit restrictions quant aux possibilités d'urbanisation pour les secteurs situés en dehors des espaces urbanisés du territoire, dans une bande de 100 mètres pour l'A77 et de 75 mètres pour les autres voies.

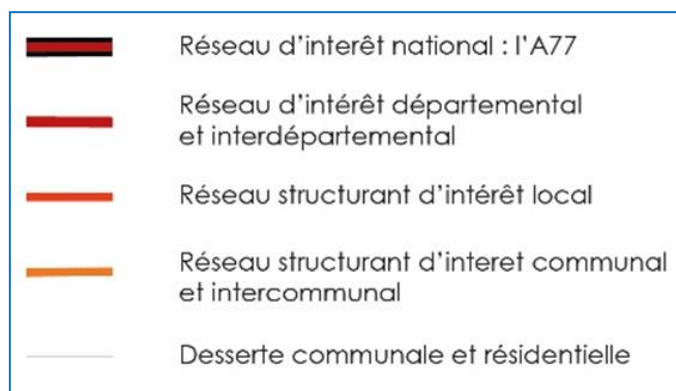
Voies Classées à Grande Circulation

-  Routes classées à Grande Circulation
Principe d'inconstructibilité sur une bande de 75 m
-  Autoroute, voie express et déviations
Principe d'inconstructibilité sur une bande de 100 m



7.4.5 Hiérarchisation des principaux axes du réseau routier de la CCDCG

En ce qui concerne les déplacements internes du territoire, la CC Giennoises offre un maillage complet pouvant être hiérarchisé au regard de ses enjeux de desserte :



A l'échelle de l'intercommunalité, deux axes apparaissent comme structurant :

- L'axe Nord-Sud constitué par la D940, qui contourne Gien par l'est ;
- L'axe Est-Ouest constitué par la RD 952, qui contourne Gien par le Nord.

Cet axe Est-Ouest est complété par deux autres voies ligériennes :

- Sur la rive Nord avec la D953 - D652 – Route d'Orléans et quai Lenoir rejoignant la D952 à l'Est qui structure la desserte depuis et vers Gien et vers Briare (et la partie est du Pays).
- Sur la rive Sud avec la D951 qui permet la desserte des communes de St-Gondon, Poilly-lez-Gien, St-Martin-sur-Ocre et St-Brisson-sur-Loire.

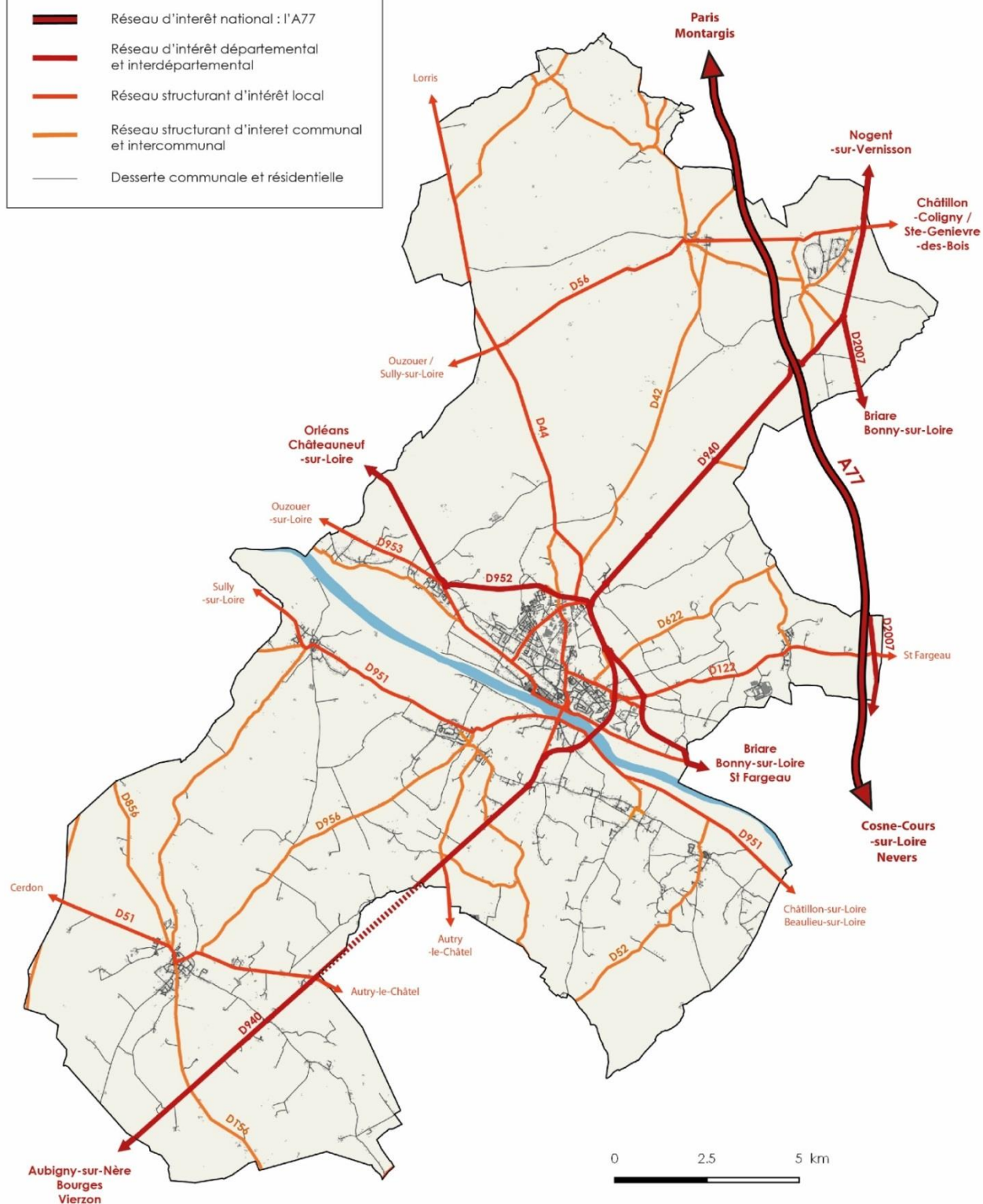
Un réseau structurant d'intérêt local permet de raccorder les principaux pôles de l'intercommunalité ainsi qu'avec les pôles locaux extérieurs. Il s'agit notamment des D44, D42, D622, D856, D 956, D156, D52, etc.

Un réseau de voies de plus faible importance présente un intérêt local en assurant les liaisons entre tous les bourgs. Il vient compléter le maillage routier sur l'ensemble de l'intercommunalité.

Hierarchisation des axes routiers

Hierarchie du réseau routier de la communauté de communes

- Réseau d'intérêt national : l'A77
- Réseau d'intérêt départemental et interdépartemental
- Réseau structurant d'intérêt local
- Réseau structurant d'intérêt communal et intercommunal
- Desserte communale et résidentielle



7.4.6 Analyse fonctionnelle de la circulation dans le centre de Gien

En centre-ville les principaux axes de circulation sont :

- l'axe Orléans/Briare qui passe par les quais avec un double sens de circulation. L'emprise totale de la voirie est comprise entre environ 10,50 m et 15,50 m. Le double sens de circulation auquel s'ajoute souvent un stationnement longitudinal demande une espace pour l'automobile important au détriment de l'espace piéton qui se contente du reliquat. Quai Joffre le trottoir côté alignement bâti se limite à 1 m et n'est pas praticable car trop dangereux.
- l'axe Bourges/Montargis qui passe par le pont arrive au carrefour entre les deux axes principaux. Ce carrefour à feu est le point sensible de la circulation dans le centre de Gien.

La circulation est ensuite gérée par des voies en sens unique entre les quais et le carrefour avec la rue de Paris. Ces voies ont un espace circulation souvent surdimensionné (comme Place Saint-Louis) pour une circulation à sens unique.

En dehors des quais les voies en centre-ville sont souvent utilisées en sens unique. L'avenue Maréchal Leclerc et la rue Georges Clémenceau permettent d'accéder au centre-ville. La rue Victor Hugo, la rue Thiers, la rue Paul Bert, la rue de l'Hôtel de Ville, la rue Bernard Palissy, la rue des minimes et la rue Louis Blanc sont les voies qui permettent de sortir du centre-ville.

En s'éloignant du cœur historique, ces voies en sens unique sont souvent gérées avec du stationnement longitudinal qui varie d'une rive à l'autre afin d'éviter les lignes droites qui encouragent la vitesse des automobilistes. Du mobilier urbain vient protéger le stationnement mais l'ensemble donne souvent l'image d'un aménagement à minima qui banalise l'espace et le rend peu attractif.



7.5 Les Transports collectifs et alternatif à l'automobile

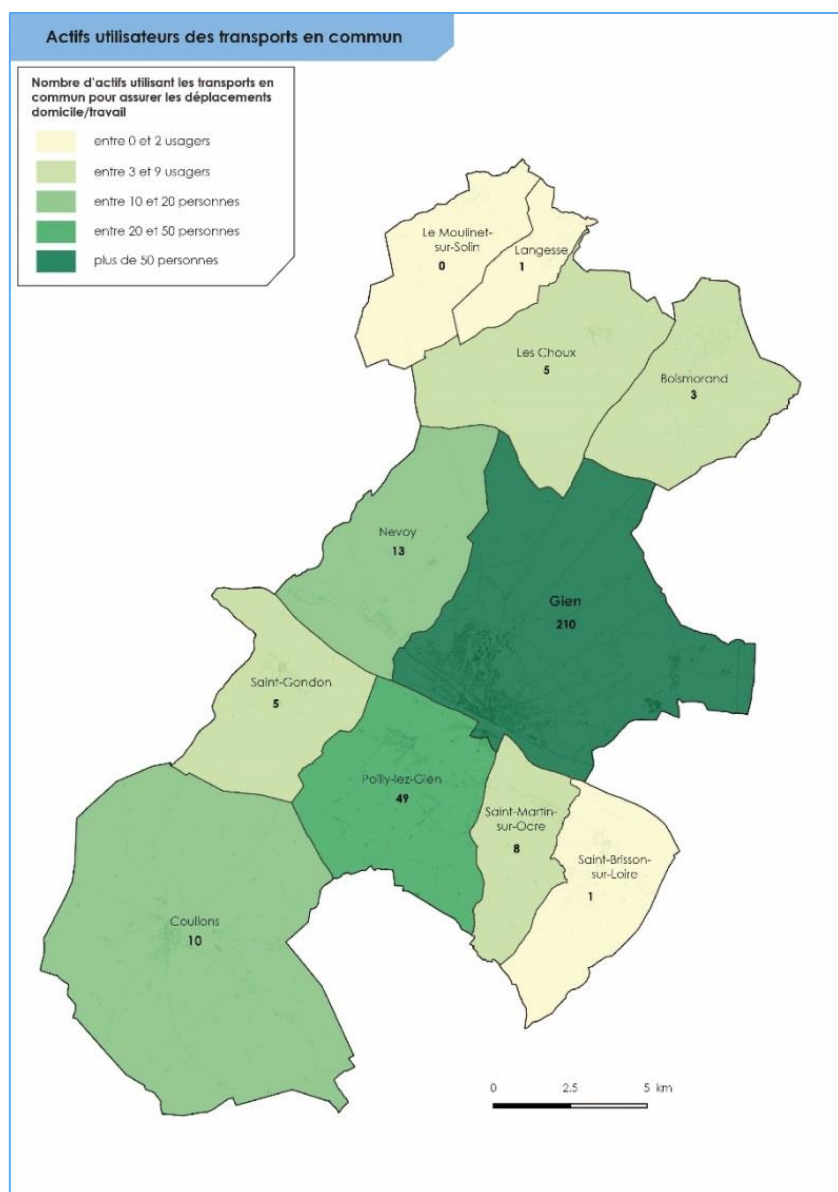
Le territoire intercommunal ne dispose pas d'un réseau de transport spécifique au territoire. L'offre en transport en commun est assurée par des réseaux supra-communaux relevant en grande partie de la compétence d'acteurs extra-communaux.

7.5.1 Usagers des transports en commun

Les transports en commun sont faiblement utilisés à l'échelle de la Communauté de Communes Giennoises.

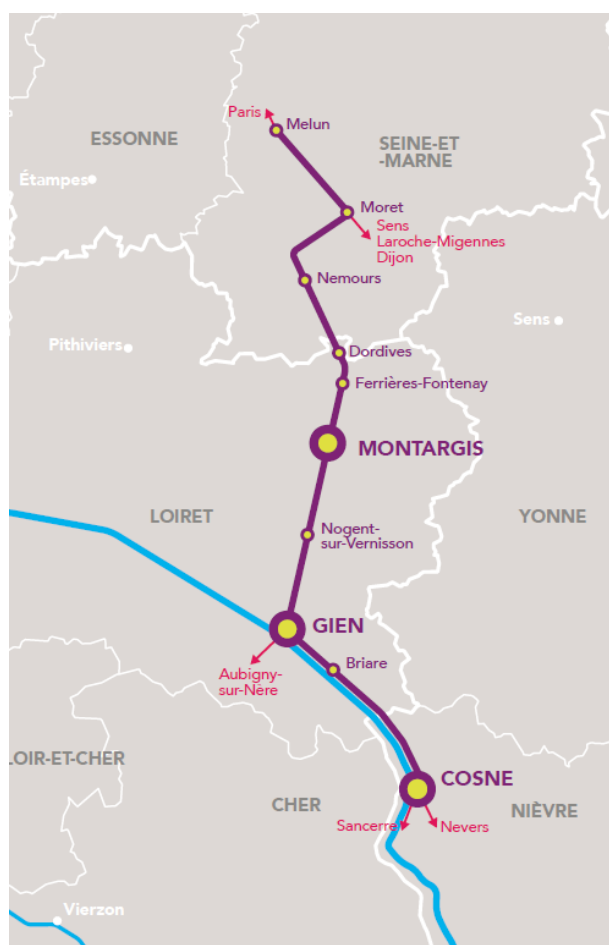
Ils sont principalement utilisés dans les communes polarisantes, plus largement desservies :

- 210 usagers à Gien.
- 49 usagers à Poilly-lez-Gien.
- 13 usagers à Nevoy et 10 à Coullons.
- Les autres communes possèdent toute moins de 10 usagers quotidiens en transports en commun.



7.5.2 Le transport ferroviaire

La fréquence de desserte est de 6 intercitys / TER quotidiens qui permettent au territoire de desservir notamment les communes de Briare, de Montargis, de Cosne-Cours-sur-Loire, de Nemours, Melun et Paris.



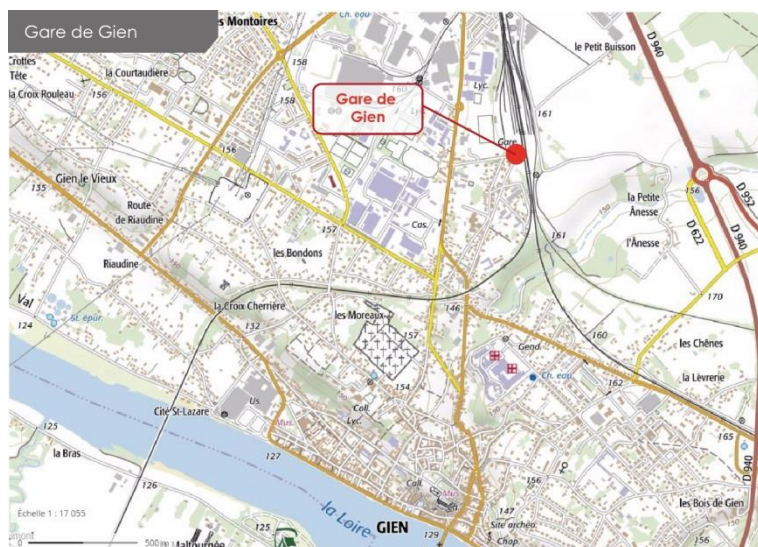
La gare de Paris est ainsi accessible en 1h30 de Paris, celle de Montargis en 30 minutes et Nemours-St-Pierre en 50 minutes.

Le train est également fréquenté par certains usagers pour se rendre à Briare (le trajet est de 12 minutes). Les horaires sont cohérents avec les rythmes de travail (deux trains en début de matinée, début d'après-midi, fin d'après-midi).



La gare de Gien est marquée par un éloignement d'1,8 km du centre-ville. Elle se situe dans un secteur faiblement urbanisé dans un secteur concentrant des entreprises et des équipements publics.

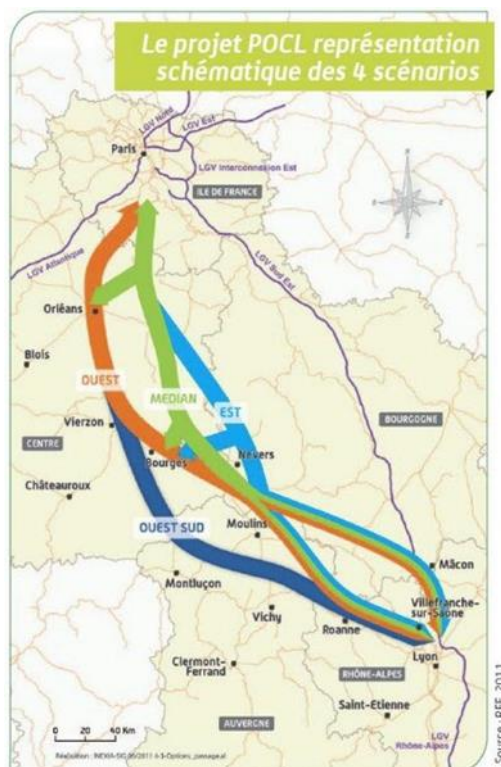
Néanmoins, en étant située aux abords immédiats de l'avenue de la République, un des principaux axes structurants de la commune, elle est aisément accessible depuis la Place Leclerc en 6 minutes en voiture et 20 min à pied.



Le territoire est également concerné par deux projets ferroviaires à moyen et long terme :

- **La ligne Paris – Orléans - Clermont-Ferrand – Lyon**

Une ligne à grande Vitesse (LGV) assurant la liaison Paris- Orléans- Clermont-Ferrand-Lyon est en cours d'études. Parmi les différents fuseaux envisagés un scénario « médian » serait susceptible de passer par au sein du territoire giennois. Le territoire du Pays est ainsi compris dans la zone d'étude du grand projet ferroviaire Cœur de France. Toutes les communes, à l'exception de Saint-Gondon et Coullons, se situent dans l'une des options de passage du tracé de la future LGV. Deux phases de concertation ont été réalisées depuis 2005. Jusqu'à ce jour, aucun scénario de tracé de la LGV POCL n'a été décidé.



- La réouverture de la ligne Orléans- Châteauneuf-sur-Loire

Le projet a pour objectif la réouverture à la circulation des trains de voyageurs (TER) de la section de 27 kilomètres de la ligne ferroviaire reliant Orléans à Châteauneuf-sur-Loire. Aujourd'hui, la ligne n'est plus qu'utilisée par le fret. Le prolongement de cette ligne en direction de Montargis et de Gien est envisagé. Pour le moment la date du projet d'ouverture au trafic voyageur de la ligne est repoussée sans échéance connue.



7.6 Le réseau de transport collectif urbain

Le territoire intercommunal ne dispose pas d'un réseau de transport propre. L'offre en transport en commun est assurée par des réseaux supra-communaux relevant de la compétence d'acteurs extra-communaux.

7.6.1 Réseau de Bus régional Rémi

La principale offre est délivrée par le réseau de bus Rémi par des lignes courantes (Bus ou train Rémi Express) permettant de raccorder les principaux pôles urbains du département du Loiret et de la Région et d'assurer la liaison entre les communes sur ces axes.



Le service est géré par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire depuis le 1^{er} septembre 2017, autorité organisatrice des transports interurbains.

6 lignes sont présentes à l'échelle de la communauté de communes :

- La ligne 2 : Viglain / Gien
- La ligne 3 : Chatillon-sur-Loire / Orléans
- La ligne 7B : Pierrefitte-ès-Bois / Neuvy-en-Sullias
- La ligne 18 : Bellegarde / Gien
- La ligne 417 : Gien / Montargis
- La ligne 437 : Gien / Aubigny-sur-Nère

Elles ne délivrent néanmoins pas une offre égale sur l'ensemble des communes et Gien trouve là aussi une place carrefour entre les différentes lignes qui constituent un tracé en étoile. Les arrêts de bus ne permettent pas la desserte de l'ensemble des communes de la CCG.

Au sein des bourgs les plus étendus, ils ne permettent pas la desserte uniforme des tissus résidentiels.

7.6.2 Réseau de Bus TER CENTRE



Une seconde offre est délivrée par la SNCF par l'intermédiaire de la ligne TER routière Gien-Aubigny-sur-Nère qui dessert Coullons. La ligne relie par 4 arrêts.

7.6.3 Le co-voiturage

La CDCG possède actuellement aucune une aire aménagée mais la commune de Saint Gondon en prévoit une.

7.7 Les modes doux

Le département du Loiret s'est doté d'un premier **Plan Départemental de Itinéraires de Promenade** et de Randonnée en 1993 révisé intégralement en 2011. Une mise à jour annuelle peut être réalisée.

Son objectif premier est d'**assurer la conservation du patrimoine des chemins dans le cadre de définition de la politique locale de développement touristique.**

Le PDIPR du Loiret vise à :

- Définir un réseau d'itinéraires remarquables adaptés à la randonnée pédestre, équestre ou VTT, en cohérence avec les GR et GRP (Grandes Randonnées et Grandes Randonnées de Pays) existantes ;
- Organiser son suivi en vue de l'inscription de nouveaux chemins ou de chemins de substitution en ambitionnant d'assurer progressivement une continuité entre ces différents itinéraires.

L'inscription des itinéraires au PDIPR les protègent juridiquement. Il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques. La vente d'un chemin rural inscrit au PDIPR doit nécessairement engendrer un itinéraire de substitution.

Liaisons piétonnes intercommunales et sentiers de randonnée

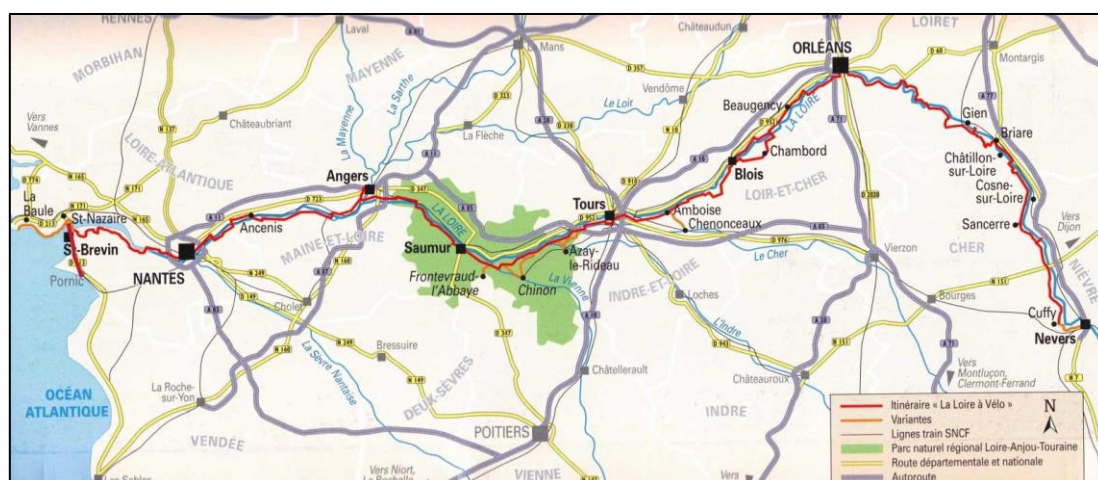


En dehors des sentiers de Grandes Randonnées et des chemins classés au PDIPR, le territoire de la CDCG est faiblement équipé en voies cyclables spécifiquement aménagées.



Les équipements propres à la circulation en cycle se concentrent principalement sur le tracé (ou aux abords) de la Loire à Vélo. Ces axes sont partagés piétons / cycles.

Un projet de Vélo-Route est actuellement en œuvre et permettra de raccorder les canaux de Briare (et du Loing) à l'itinéraire de la Loire à Vélo.



D'autres aménagements cyclables existent par ailleurs aux abords d'équipements publics de l'agglomération comme sur la partie nord de l'Avenue du Président Wilson qui conduit au lycée professionnel M. Audoux.

7.7.1 *Circulation en modes doux dans le cœur de Gien*

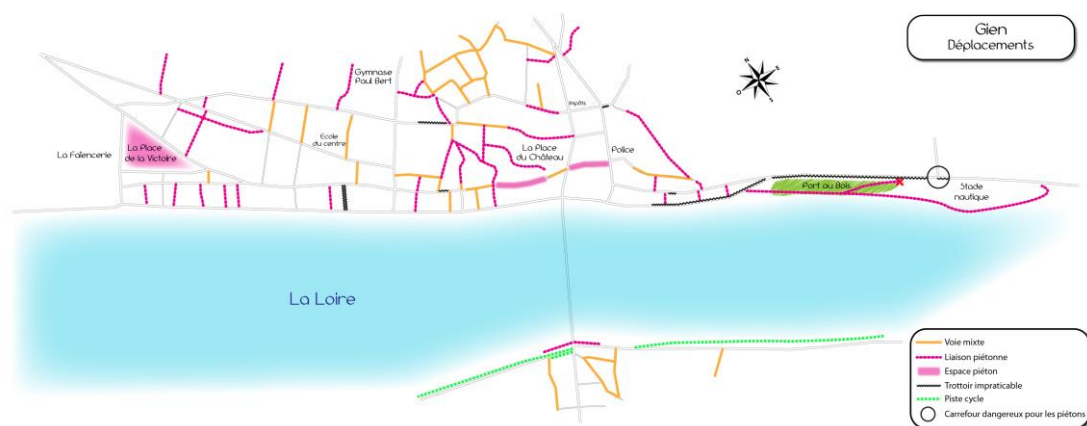
Comme dans la plupart des villes de France, l'automobiliste est l'utilisateur privilégié et prioritaire. Ainsi, bien que disposant d'un réel potentiel l'espace piéton dans la ville de Gien n'est pas toujours valorisé et parfois est négligé au profit du stationnement.

Quai de Nice, le trottoir côté Loire est entièrement monopolisé par du stationnement qui interdit toute circulation piétonne. Au carrefour avec la rue de la Loire la logique aurait voulu que le piéton traverse pour se diriger vers la piscine selon un axe naturel mais l'absence de passage piéton et le stationnement sur le trottoir l'oblige à continuer sur le trottoir opposé. De même le piéton qui traverse le jardin de Port au Bois pour rejoindre la piscine doit obligatoirement utiliser le trottoir encombré par le stationnement.

Cependant, de nombreuses sentes piétonnes permettent de découvrir Gien sous un autre angle avec parfois d'intéressantes perceptions sur la Loire ou le château comme la ruelle des Remparts ou encore les sentes qui relient la rue Paul Bert aux rues des Briqueteries et du Lieutenant Bildstein.

Les deux rues commerçantes, la rue Gambetta et la rue de Tlemcen, sont piétonnes mais la place Maréchal Leclerc qui forme le lien entre les deux est utilisée comme stationnement et forme une rupture de l'espace piéton en plus de la traversée de l'avenue Maréchal Leclerc.

Les pistes cyclables sont présentes rive gauche mais les touristes qui parcourent l'itinéraire de la Loire à vélo doivent traverser le pont avec les automobilistes, les trottoirs étant trop étroits pour accueillir une piste cyclable. Ce côtoiement de la circulation automobile se poursuit en centre-ville, rive droite de la Loire. Dans le centre ancien les espaces pour le stationnement des cycles restent rares et les espaces réservés pour la circulation des cycles sont inexistants.



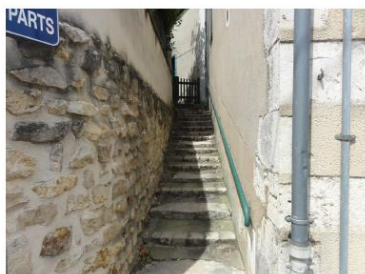
Quai de Nice, trottoir occupé par le stationnement



Carrefour rue de la Loire/quai de Nice, traversée piétonne interdite



Rue de Tlemcen, rue commerçante piétonne



Ruelle des Remparts



Escalier des Degrés



Piste cyclable rive gauche

7.7.2 Stationnement cycle : une offre à développer

Le parcours de la Loire à vélo attire de nombreux touristes l'été. Leur halte est conditionnée par la présence ou non de points de stockage sécurisés pour leurs vélos autant que par l'ouverture des centres-villes et des bourgs sur le fleuve. Actuellement l'offre de stationnement cycle est relativement faible au regard du potentiel offert par la desserte du territoire par la Loire à Vélo.

A titre d'exemple, la traversée de la commune s'effectue par rive gauche, située de l'autre côté du pont par rapport au centre historique. La rive gauche a un potentiel en termes de stationnement à développer, d'autant qu'elle est le lieu privilégié des festivités estivales (Gien plage, antiquité...) et que la traversée du Vieux Ponts peut se révéler compliquer au regard du trafic automobile et de l'absence de possibilité d'aménagement de piste cyclable.

7.8 Le stationnement

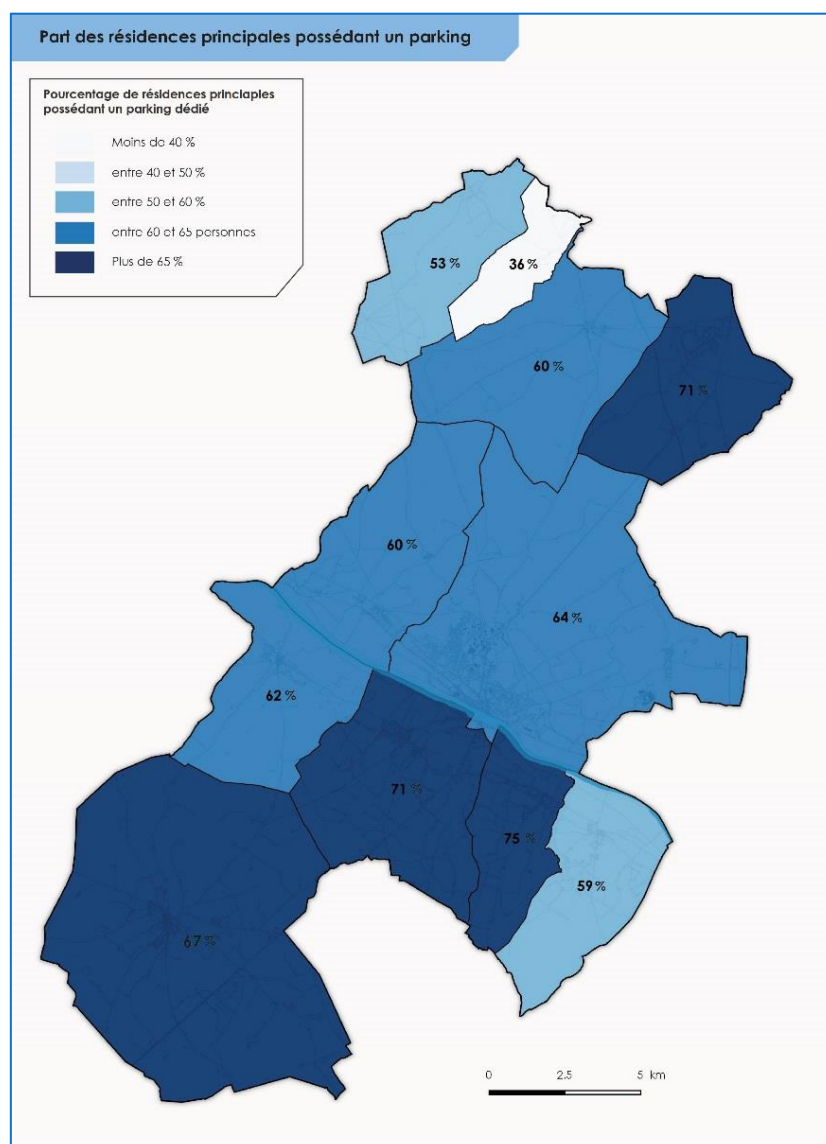
La place de la voiture doit être une préoccupation majeure en matière d'urbanisme et la définition des règles de stationnement ne peut se satisfaire de normes purement techniques. Dans les villes, des analyses préalables doivent être intégrées à la réflexion globale menée en matière de déplacements et être articulées avec les études relatives aux transports collectifs, à la sécurité des usagers et à la pollution atmosphérique.

L'offre de stationnement est un facteur déterminant dans le choix des déplacements. Il s'agit d'un levier qui peut participer à l'attractivité de secteurs du territoire intercommunal.

7.8.1 Le stationnement individuel

Concernant le stationnement particulier, les logements utilisés comme résidences principales possèdent en majorité un stationnement qui leur est propre : dans la majorité des communes cette part des résidences principales est supérieure à 60 % des résidences principales.

Au total, sur l'ensemble de la CDCG, seuls 4462 ménages ne possèdent pas stationnement qui leur est propre. Le stationnement ouvert au public est dès lors mobilisé pour compenser cette absence.

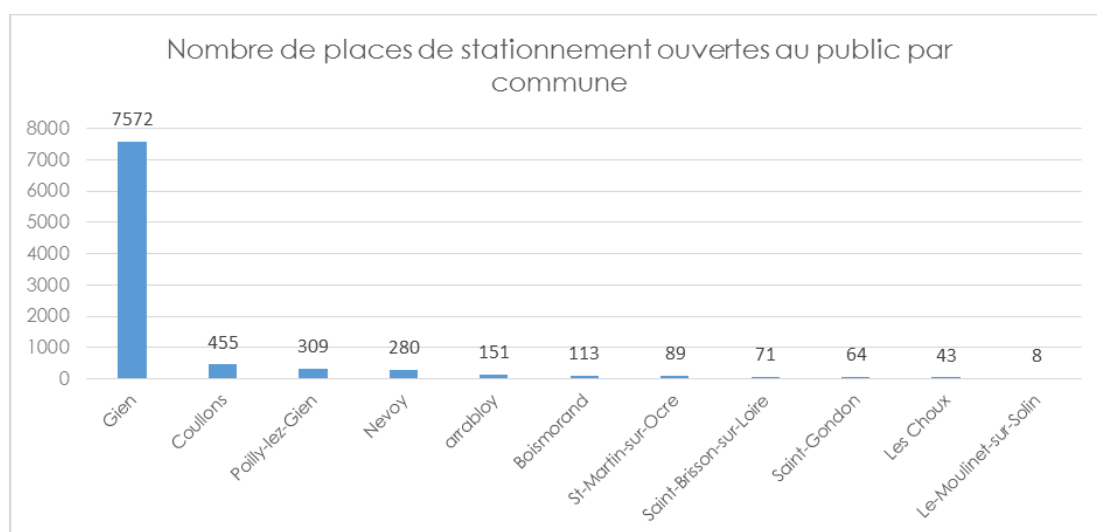


7.8.2 Le stationnement ouvert au public

Depuis la Loi ALUR, le rapport de présentation du PLUi doit établir un inventaire des capacités de stationnement [...] et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

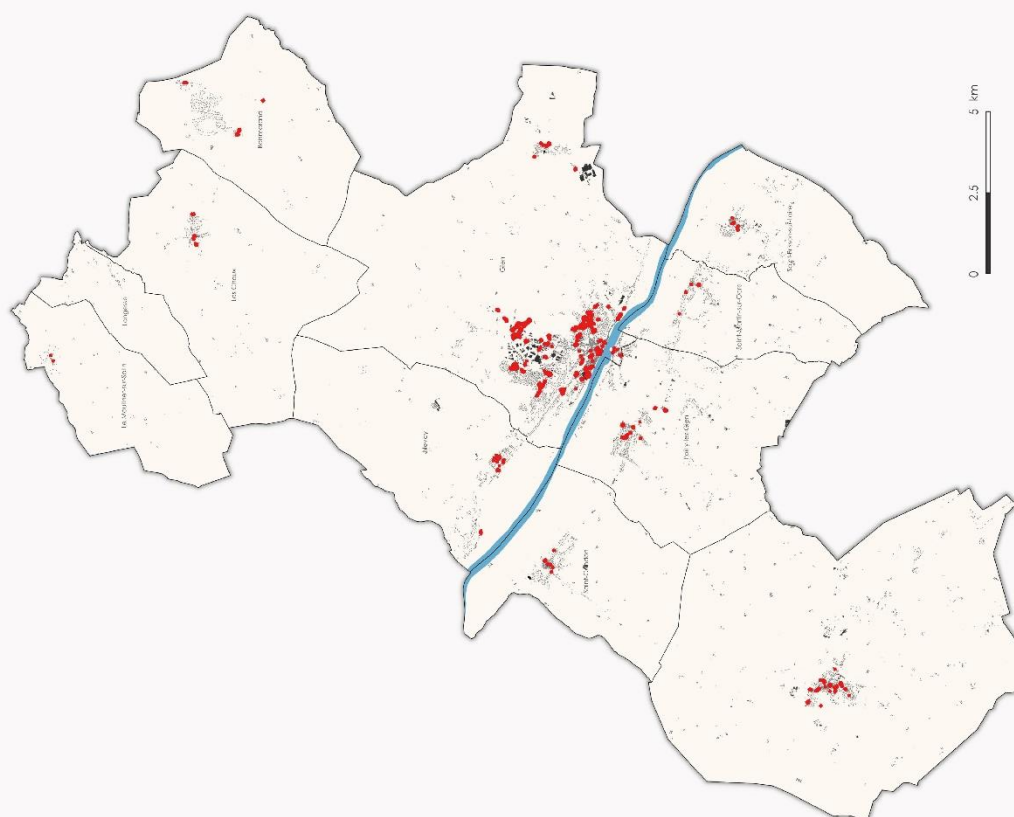
Cet inventaire concerne l'ensemble des parcs ouverts au public, c'est à dire les surfaces principalement dévolues au stationnement accessible librement, ce qui inclut les parkings liés aux surfaces commerciales. Le stationnement le long des voies n'est pas concerné.

Communes	Nombre de places de stationnement ouvertes au public
Gien	7572
Coullons	455
Poilly-lez-Gien	309
Nevoy	280
arrabloy	151
Boismorand	113
St-Martin-sur-Ocre	89
Saint-Brisson-sur-Loire	71
Saint-Gondon	64
Les Choux	43
Le-Moulinet-sur-Solin	8



La commune de Gien présente une offre en stationnement largement supérieure au reste des communes de la CDCG. Cette concentration de l'offre à mettre en corrélation avec sa position de pôle de service et de commerce. L'offre est notamment marquée par la présence des grands parkings de magasins, notamment dans les zones commerciales.

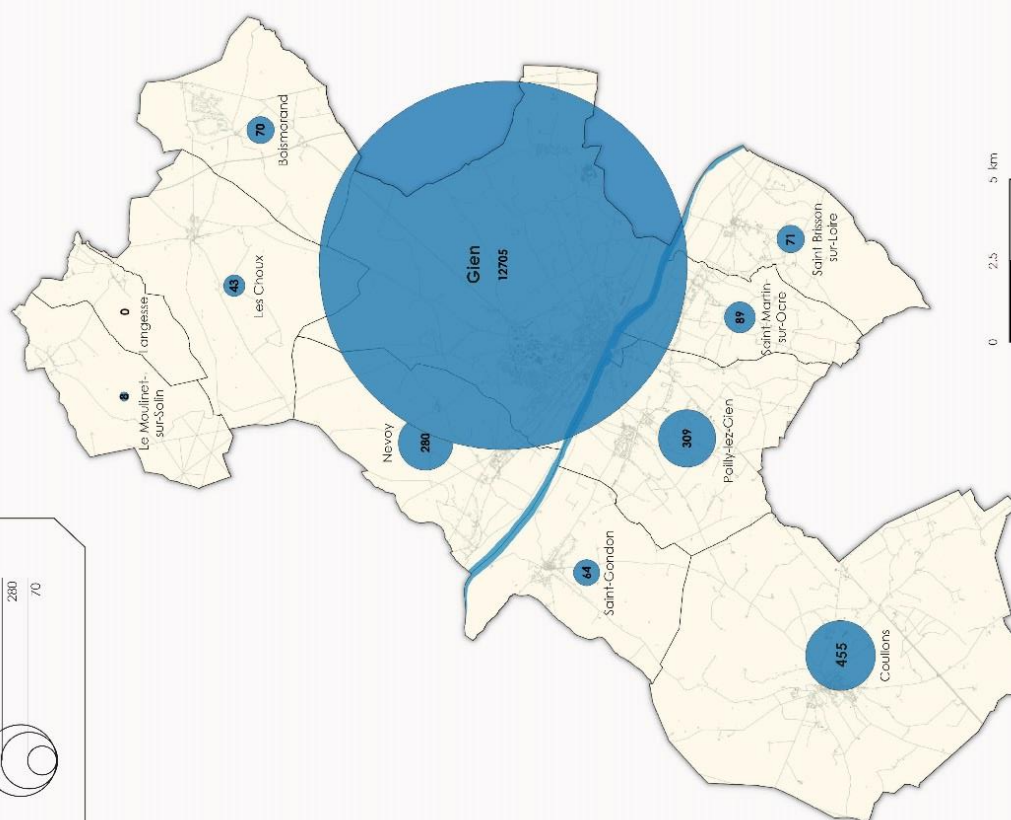
Localisation des poches de stationnement à l'échelle de la CDCG



Offre de stationnement ouvert au public et potentiel de mutualisation

Parc de stationnement ouvert au public
par commune (en nombre de places)

455
280
70



7.8.3 Stationnement dans le centre-ville de Gien

Le stationnement des voitures s'effectue en zone bleue partout dans la ville excepté dans le parking sous-terrain gratuit jusqu'à 2h consécutives.

Les accès pratiques et l'arrêt aux points stratégiques du centre doivent être facilités mais pas au détriment de la vie et des échanges humains dans l'espace public.

Aujourd'hui le stationnement occupe une trop grande partie de l'espace et est clairement sous-utilisé. C'est notamment le cas du parking sous-terrain Jean-Jaurès qui souffre d'un défaut de signalisation malgré sa position centrale.

Dans le centre-ville réaménagé, des poches de stationnement seront réservées aux lieux stratégiques et facilement accessibles depuis les grands axes d'accès au centre. En revanche, la circulation automobile dans l'hypercentre sera réduite au minimum. Par ailleurs, le parcours à pieds dans des espaces agréables et aménagés semble plus court. L'aménagement réduit de façon psychologique la distance entre le lieu de stockage du véhicule et le lieu de destination de l'utilisateur.



Parking du château



Accès au parking Jean Jaurès : 180 places



Parking Place Foch



Parking rue Thiers : 11 places en zone bleue



Parking Achille Gonat : 36 places en zone bleue



Parking 15 places en zone bleue

7.8.4 Inventaire de l'offre de stationnement ouvert au public par commune

Commune de Coullons



Commune de St-Gondon :



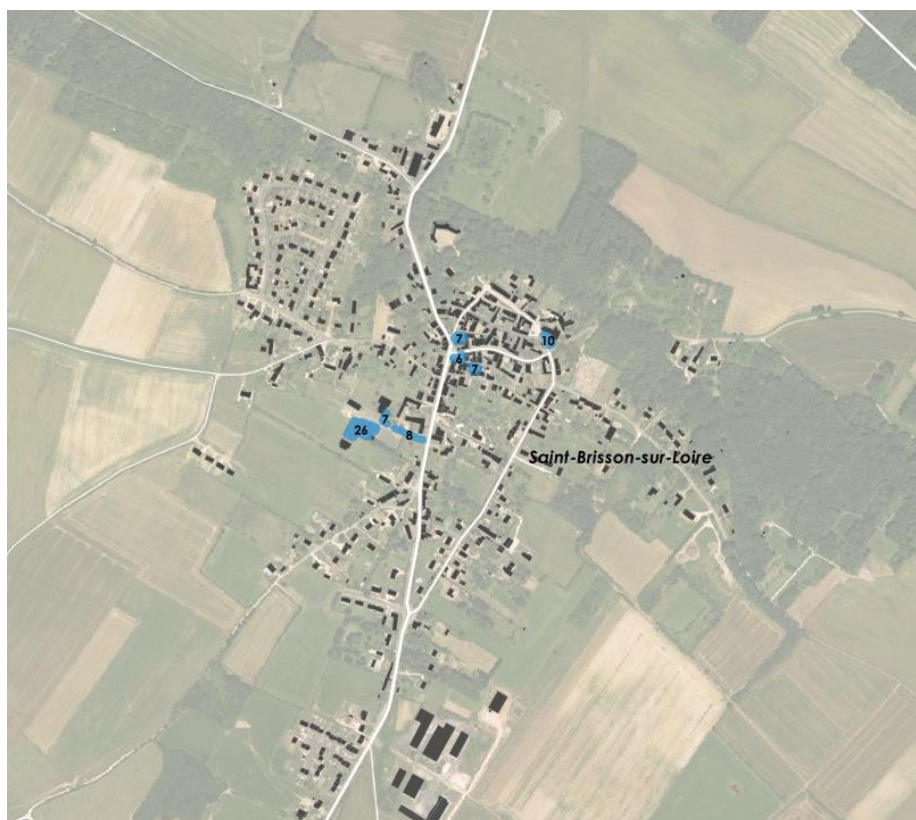
Commune de Poilly-lez-Gien :



Commune de St-Martin-sur-Ocre :

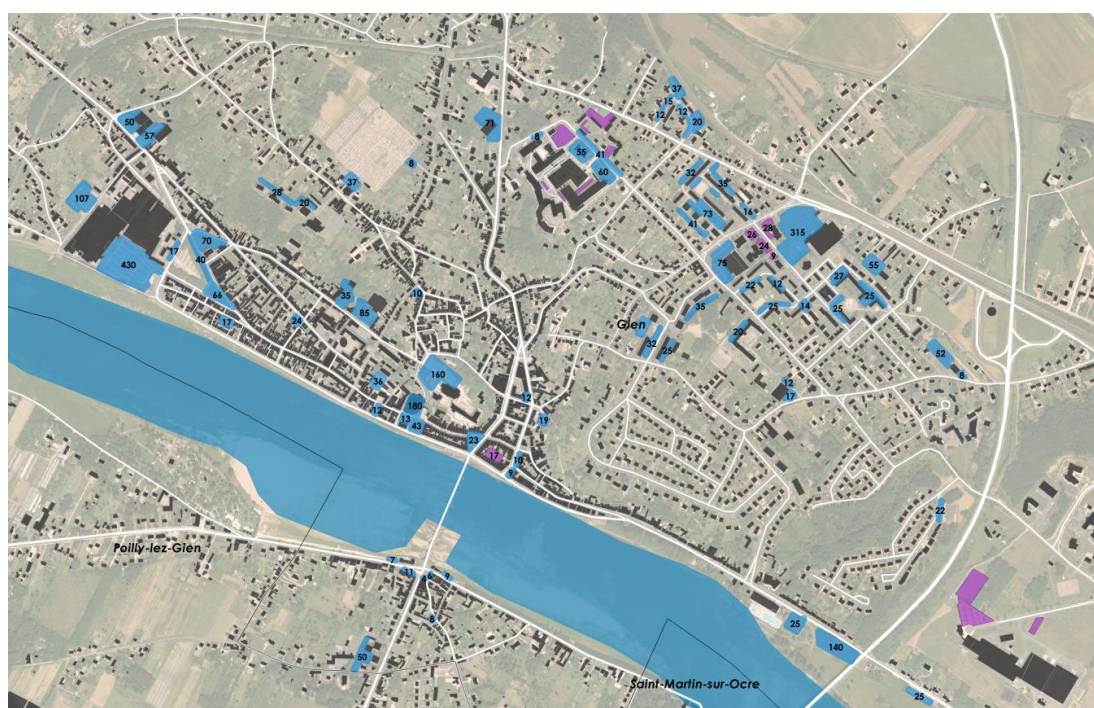


Commune de St-Brisson-sur-Loire :

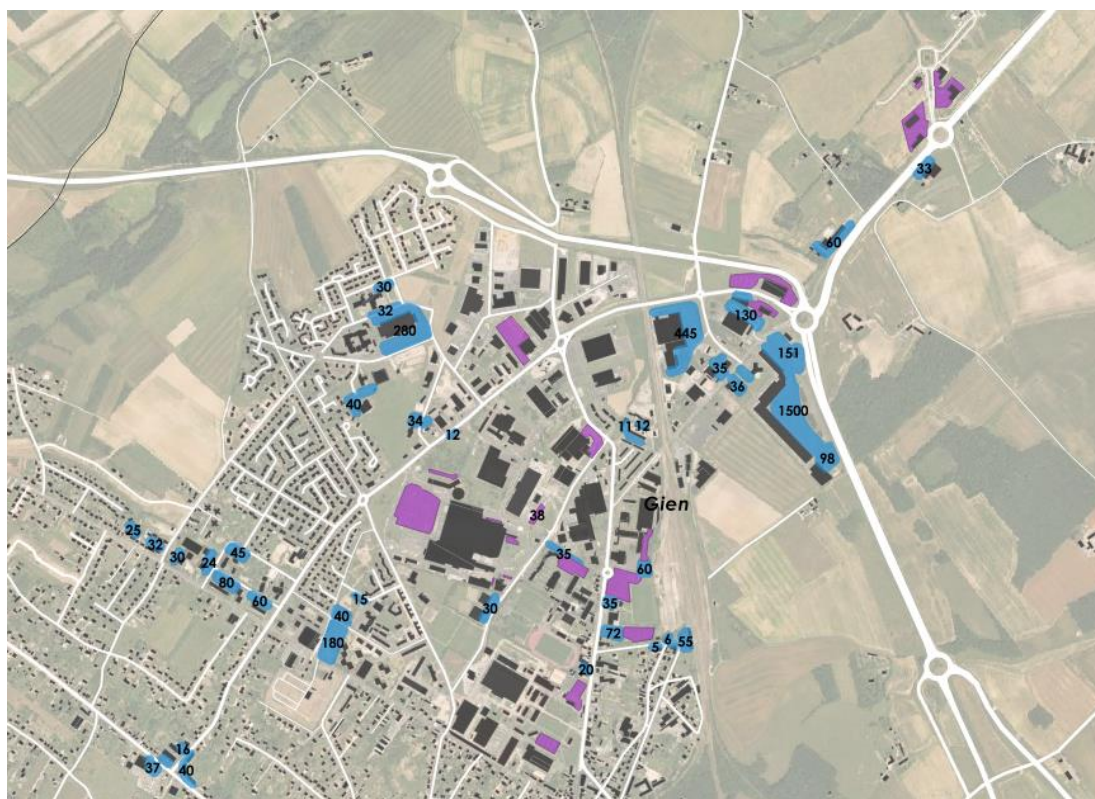


Commune de Gien :

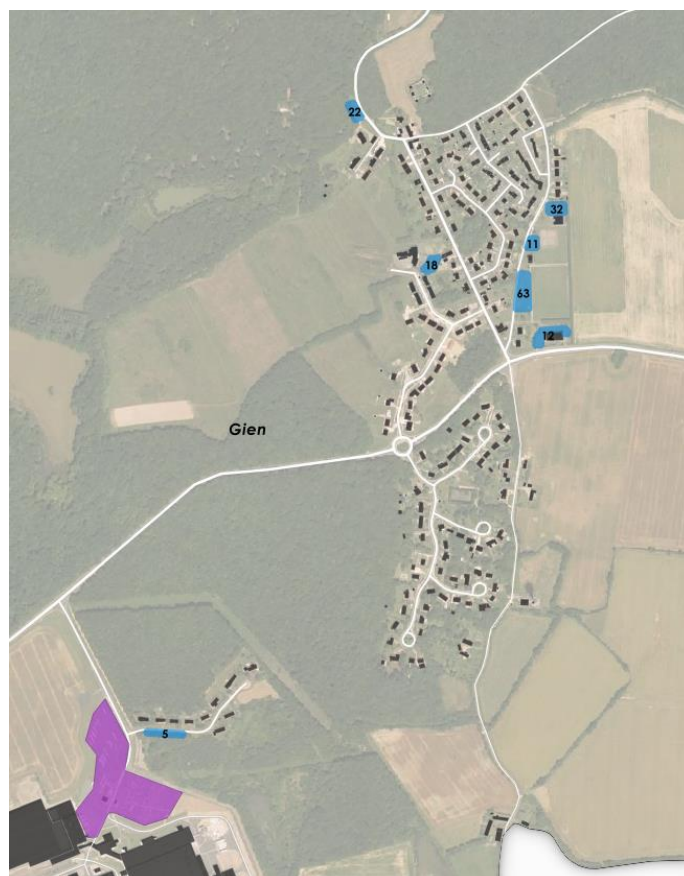
> Secteurs Sud et Centre :



> Secteur Nord :



> Secteur Arrabloy :



Commune de Nevoy :

> Secteur Centre Bourg



> Secteur Ouest



Commune de Le Moulinet-sur-Solin :



Commune de Le Moulinet-sur-Solin :



Commune de Boismorand :



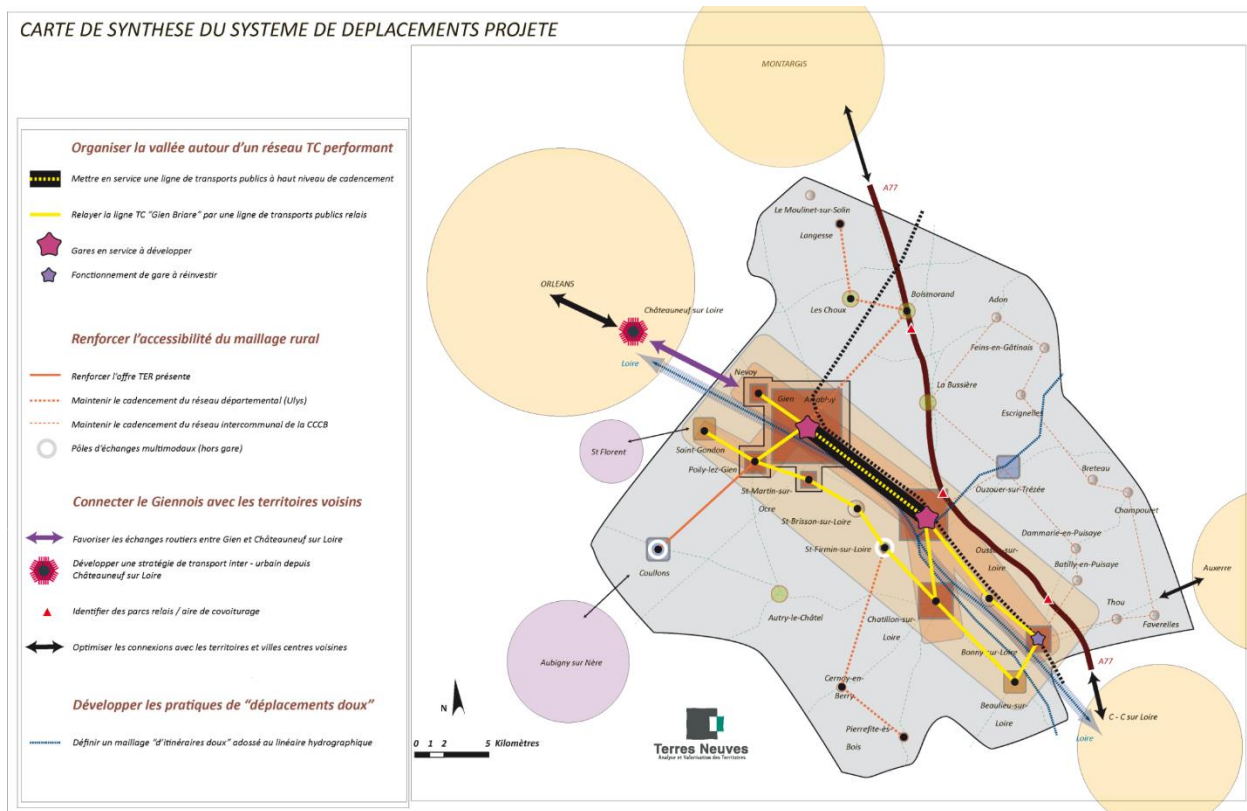
7.9 Objectifs fixés par le SCoT du pays du Giennois

Le Schéma de Cohérence territoriale du Pays Giennois fixe des objectifs en matière de déplacement afin que le développement urbain soit réfléchi en corrélation avec la desserte en transport en commun existante ou programmée et avec le réseau de cheminements doux réalisé ou en projet, lorsque les aménagements sont envisageables techniquement. Le PLUi doit mettre en avant l'interconnexion entre la politique de transport alternatif à l'automobile et développement urbain projeté. Il préconise en cela, la réalisation d'une série d'action :

- ✓ La recherche de compacité urbaine, la « ville des courtes distances » favorable aux déplacements doux et notamment :
 - un urbanisme recentré autour des bourgs et hameaux équipés en interdisant les extensions urbaines linéaires le long des voies ou en discontinuité des tissus bâtis existants ;
 - une densité plus affirmée à proximité des lignes de transports en commun et notamment les gares du territoire ;
 - le développement d'un réseau de voies douces urbaines permettant un accès aux pôles d'équipements et de services principaux de chaque territoire communal en inscrivant au PLU des axes prioritaires à aménager :
 - dans un rayon de 500 m à pied ;
 - dans un rayon de 3 km à vélo.
- ✓ Le maintien voir le renforcement des liaisons en transports collectifs notamment par :
 - L'affirmation d'une « ville réseau » sur l'axe ligérien avec la création :
 - d'une ligne de transports publics avec un cadencement adapté aux besoins (réseau inter urbain) reliant Gien et Briare dans le cadre du scénario 3 de développement,
 - d'une ligne de transports publics « relais », assurant sur l'ensemble des communes de l'axe ligérien, le rabattement du réseau inter urbain depuis des pôles d'échanges stratégiques.
 - La desserte de l'ensemble des territoires :
 - le renforcement de l'offre de services réguliers entre Coullons et Gien depuis le réseau TER ;
 - le maintien, à minima, du cadencement du réseau Rémi afin de pérenniser la desserte en transports publics des communes de Pierrefite-ès-Bois, Cernoy en Berry, Boismorand, les Choux et Langesse ; et du cadencement du réseau intercommunal en place sur la communauté de communes du canton de Briare.
 - La création de pôles d'échanges multimodaux afin d'encourager l'intermodalité des transports : dans les communes à la situation spécifique que sont Gien, Briare et Bonny-sur-Loire et notamment à proximité des gares, sur les pôles ruraux que sont Coullons et de Saint-Firmin-sur-Loire.
 - L'affirmation des gares du territoire et de la liaison ferroviaire avec le territoire francilien (Paris-Nevers). L'intermodalité devant être privilégiée sur le secteur des gares notamment par la mise en relation du cadencement des différentes lignes de transports publics projetées avec les heures de passage des trains en gares de Gien et de Briare.
- ✓ La rationalisation de l'usage de l'automobile notamment :

- Optimiser les relations avec le Montargois et la région parisienne,
- Améliorer les conditions d'accessibilité vers le pôle orléanais,
- Limiter les phénomènes d'engorgement et de tension sur le réseau routier interne du territoire intercommunal,

CARTE DE SYNTHESE DU SYSTEME DE DEPLACEMENTS PROJETE



- L'identification de parcs relais et d'aires de covoiturage au niveau des 3 échangeurs autoroutiers, notamment en assurant l'offre intermodal et le stationnement adéquate.

Élément de synthèse : « Déplacements et transports »

En termes **de comportement de mobilité**, il est observé à l'échelle du territoire :

- Un éloignement marqué et croissant entre lieu de vie et lieu de travail (Une majorité d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence).
- Des déplacements polarisés par la commune de Gien principale pôle d'emploi.
- La Loire constituant une barrière naturelle dans les mobilités à l'échelle intercommunale (2 ponts principaux sur la CDCG).
- L'usage largement prédominant de l'automobile individuelle (82 % des déplacements domicile-travail) pouvant générer des ralentissements aux heures de pointes.
- L'équipement important des ménages en véhicule individuel d'où un parc automobile conséquent.
- Une offre de stationnement globalement satisfaisante tant pour les stationnements propres aux logements qu'en parkings ouverts au public.

En termes **de réseau routier et d'usage de l'automobile** :

- Un maillage routier complet permettant la desserte du territoire.
- La traversée de l'A77 qui permet un accès privilégié vers la Région Parisiennes notamment.
- Des liaisons moins aisées vers l'agglomération orléanaise.
- Un trafic routier parfois assez intense notamment aux heures de pointe.
- Présence sur le territoire de voies classées à grande circulation et de routes faisant l'objet d'un classement sonore.

En matière **de services de transports en commune, d'alternatives à l'automobile et de déplacements « doux »** :

- Des transports en commun relativement peu utilisés par les actifs du territoire (3%).
- La gare de Gien, inscrivant le territoire au sein de l'axe ferroviaire reliant Paris à Nevers.
- La traversée de 9 communes sur 11 par le réseau de bus Rémi (région centre) qui constitue le principal service de transport en commune à l'échelle intercommunal. Ce service est complété par le Proxi'bus, service social, sur la commune de Gien.
- Les sentiers de randonnées offrant des possibilités de développement du tourisme de nature et des pratiques sportives liées.
- Des pistes cyclables discontinues se concentrant principalement au niveau de la Loire à Vélo et à proximité des équipements (scolaires notamment). Une faible offre de stationnement cycle.

Enjeux

En termes **de desserte automobile et de réseau routier**, pour permettre de conserver voire d'améliorer les conditions de circulation, il apparaît important d'intégrer les enjeux que sont :

- La prise en compte des pressions supplémentaires sur le trafic causé par d'éventuelles nouvelles constructions d'habitations,
- Le rapprochement entre lieu de vie et lieu d'emploi à encourager par la mixité des fonctions et la localisation des zones de développement de l'habitat à proximité des pôles d'emploi.
- L'optimisation de l'offre de stationnement à prendre en compte dans les évolutions de l'urbanisation.
- La prise en compte des nuisances induites par le réseau routier (pollution sonore, sécurité, etc.) et prise en compte des voies classées à grande circulation.
- L'encouragement à l'utilisation des transports en commun afin de permettre le désengorgement des axes routiers et de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES).

En termes **de transports en commun, d'alternatives à l'automobile et de modes doux**, afin de permettre d'inscrire le territoire dans une logique de développement durable :

- Le développement de l'offre en transport en commun (bus Rémi),
- La mise en œuvre liaison en bus à haut cadencement, adapté aux besoins, assurant la liaison entre Gien et Briare (SCoT).
- L'affirmation de pôles multimodaux, à proximité des gares notamment, pour permettre le passage d'un mode de transport à un autre et permettre ainsi leur complémentarité (SCoT).
- Agir en faveur de la sécurisation des piétons.
- La mise en réseau des déplacements doux à poursuivre.
- Le développement de l'accessibilité des cycles sur voies sécurisées notamment à proximité des équipements publics ainsi que l'offre en stationnement des deux roues.
- L'accompagnement au développement du co-voiturage.

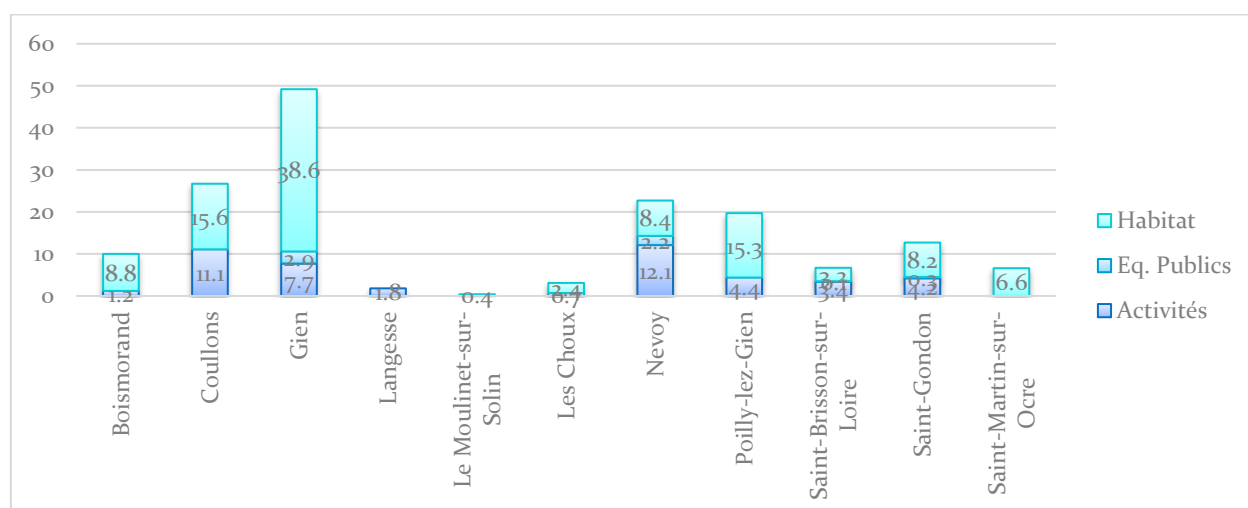
8. Le foncier

8.1 Analyse de la consommation de l'espace

En 10 ans (2005-2015), 1033 nouveaux logements se sont construits sur le territoire soit une moyenne de 103 logements par an.

En 10 ans, la commune a consommé **107.5 ha** à destination d'habitat (soit une moyenne de 1040 m² par habitation VRD comprise), **6.2 ha** à destination d'équipement public et **45.8 ha** à destination de l'activité, soit au total une consommation de **159.6 ha**.

Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes	Eq. Publics	Habitat	Total général
Boismorand	1.2		8.8	10
Coullons	11.1		15.6	26.7
Gien	7.7	2.9	38.6	49.2
Langesse	1.8			1.8
Le Moulinet-sur-Solin			0.4	0.4
Les Choux		0.7	2.4	3.1
Nevoiy	12.1	2.2	8.4	22.7
Poilly-lez-Gien	4.4		15.3	19.7
Saint-Brissot-sur-Loire	3.4	0.1	3.2	6.7
Saint-Gondon	4.2	0.3	8.2	12.7
Saint-Martin-sur-Ocre			6.6	6.6
Total général	45.9	6.2	107.5	159.6



8.2 Analyse du potentiel constructible

Cf. partie Justification